

Sous le développement, le genre

Éditrices scientifiques
CHRISTINE VERSCHUUR
ISABELLE GUÉRIN
HÉLÈNE GUÉTAT-BERNARD

Sous le développement, le genre

Objectifs Suds

Les défis du développement

Collection généraliste consacrée aux grandes questions contemporaines relatives au développement et à l'environnement. À travers des synthèses ou des éclairages originaux, elle rend compte des recherches pluri-disciplinaires menées par l'IRD en partenariat avec les pays du Sud pour répondre aux défis de la mondialisation et mettre en œuvre les conditions du co-développement.

L'IRD souhaite ainsi répondre aux attentes d'un large public en lui présentant les réflexions des chercheurs et en l'informant de manière rigoureuse sur les grands enjeux de développement contemporains.

Directeur de collection : Benoît Antheaume
benoit.antheaume@ird.fr

Derniers volumes parus :

Le monde des transports sénégalais

Ancrage local et développement international

J. LOMBARD

Géopolitique et environnement

Les leçons de l'expérience malgache

H. RAKOTO RAMIARANTSOA, C. BLANC-PAMARD, F. PINTON (éd.)

Sociétés, environnements, santé

N. VERNAZZA-LICHT, M.-É. GRUÉNAIS, D. BLEY (éd.)

Les Suds face au sida

Quand la société civile se mobilise

F. EBOKO, F. BOURDIER, C. BROQUA (éd.)

Aires protégées, espaces durables ?

C. AUBERTIN, E. RODARY (éd.)

Les marchés de la biodiversité

C. AUBERTIN, F. PINTON, V. BOISVERT (éd.)

Le monde peut-il nourrir tout le monde ?

Sécuriser l'alimentation de la planète

B. HUBERT, O. CLÉMENT (éd.)

La mondialisation côté Sud

Acteurs et territoires

J. LOMBARD, E. MESCLIER, S. VELUT (éd.)

ONG et biodiversité

Représenter la nature ?

C. AUBERTIN (éd.)

Sous le développement, le genre

Éditrices scientifiques :

Christine VERSCHUUR

Isabelle GUÉRIN

Hélène GUÉTAT-BERNARD

IRD Éditions

INSTITUT DE RECHERCHE
POUR LE DÉVELOPPEMENT

Collection Objectifs Suds

Marseille, 2015

Coordination des traductions
Emmanuelle Chauvet

Préparation éditoriale
Yolande Cavallazzi

Mise en page
Desk (53)

Coordination, fabrication
Catherine Plasse

Maquette de couverture
Maquette intérieure
Aline Lugand – Gris Souris

Cet ouvrage a été préparé en partenariat
et avec le soutien du pôle Genre et Développement de l'IHEID.

Cet ouvrage a été publié en version anglaise
chez Palgrave Macmillan sous le titre :
Under Development: Gender

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2015

ISBN : 978-2-7099-1883-1
ISSN : 1958-0975

Sommaire

Présentation des auteur-es	7
Préface	15
<i>Wendy HARCOURT</i>	
Préambule	
Sous le genre, le social	19
<i>Laurent VIDAL</i>	
Introduction	
Le genre, un outil nécessaire d'analyse pour le changement social	25
<i>Isabelle GUÉRIN, Hélène GUÉTAT-BERNARD, Christine VERSCHUUR</i>	
Partie 1	
Disciplines	41
Chapitre 1	
Une histoire du développement au prisme du genre. Perspectives féministes et décoloniales	43
<i>Christine VERSCHUUR</i>	
Chapitre 2	
Rencontre de l'anthropologie féministe et du développement	73
<i>Fenneke REYSOO</i>	
Chapitre 3	
Genre et démographie : une rencontre féconde	99
<i>Agnès ADJAMAGBO, Thérèse LOCOH</i>	
Chapitre 4	
Le sociologue et « la femme pauvre du Tiers Monde ». Sociologie du développement : un éclairage par les rapports sociaux de sexe	129
<i>Blandine DESTREMAU, Bruno LAUTIER</i>	
Chapitre 5	
L'économie féministe du développement. Une approche institutionnelle de l'analyse du ménage	151
<i>Olasunbo ODEBODE, Irene VAN STAVEREN</i>	

Chapitre 6		
La théorie juridique féministe. Un outil d'intervention pour les études de développement		183
	<i>Isabel C. JARAMILLO</i>	
Chapitre 7		
Les apports féministes aux relations internationales		213
	<i>Elisabeth PRÜGL</i>	
Partie 2		
Champs d'étude		237
Chapitre 8		
Environnement et action collective.		
La dimension indispensable du genre		239
	<i>Bina AGARWAL</i>	
Chapitre 9		
Travail, famille et agriculture. Enjeux de genre et de développement, perspective Nord-Sud		279
	<i>Hélène GUÉTAT-BERNARD</i>	
Chapitre 10		
La graine et le terreau. Repenser le nexus genre, migration/développement		307
	<i>Christine CATARINO, Laura Oso</i>	
Chapitre 11		
Des engagements ambivalents et des résultats paradoxaux. Les mouvements féministes et le développement		331
	<i>Sonia E. ALVAREZ</i>	
Chapitre 12		
Le capitalisme néolibéral, allié des femmes ? Perspectives féministes matérialistes et imbricationnistes		365
	<i>Jules FALQUET</i>	
Chapitre 13		
Le néolibéralisme et la crise économique mondiale. Le point de vue de l'économie féministe		389
	<i>Lourdes BENERÍA</i>	
Chapitre 14		
L'économie solidaire revisitée à la lumière du genre. Changement social ou subordination féminine ?		425
	<i>Isabelle GUÉRIN, Miriam NOBRE</i>	
Conclusion		
La politique du corps. La construction-déconstruction du genre et développement		449
	<i>Wendy HARCOURT</i>	

Présentation des auteur-es

Agnès Adjambago

agnes.adjamagbo@ird.fr

est socio-démographe, chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement, membre du laboratoire Population, environnement et développement à Marseille. Ces dernières années, ses recherches ont porté sur l'évolution des pratiques liées à la santé reproductive et sexuelle, ainsi que sur la transformation des rapports sociaux de sexe en Afrique de l'Ouest. Depuis 2010, elle dirige le programme ANR Familles, genre et activité en Afrique de l'Ouest (ANR-10-Suds-005-01) qui interroge dans trois grandes villes (Cotonou, Lomé, Ouagadougou) la place des femmes dans l'économie domestique et les enjeux sociaux et démographiques qui sont associés au mode d'organisation des cellules familiales citadines.

Bina Agarwal

bina_india@yahoo.com, bina.agarwal@manchester.ac.uk

est professeure d'économie du développement et de l'environnement à l'université de Manchester, Royaume-Uni. Ses recherches sont à la fois théoriques et empiriques et portent sur la terre, les modes de sécurisation de l'existence et les droits de propriété ; l'environnement et le développement ; la sécurité alimentaire ; l'économie politique du genre ; la pauvreté et les inégalités, le droit, l'agriculture et le changement technologique. Son ouvrage le plus connu, *A Field of One's Own: Gender and Land Rights in South Asia* (Cambridge University Press, 1994), a reçu de nombreux prix. Ses écrits ont fortement contribué à sensibiliser gouvernements, organisations internationales et groupes de la société civile à la question du droit des femmes à la terre. En 2005, elle s'est fortement impliquée, avec succès, dans un amendement de la législation indienne sur les droits des femmes à l'héritage.

Sonia E. Alvarez

soniaa@polsci.umass.edu

est titulaire de la chaire Leonard J. Horwitz d'études et de politique latino-américaine et directrice du Centre pour les études latinos, caribéennes et latino-américaines de l'université du Massachusetts à Amherst. Ses écrits portent sur les mouvements sociaux, les féminismes, les ONG, l'activisme transnational et la démocratisation. Ses recherches actuelles sont centrées

sur l'articulation de la race et de la politique anti-raciste dans les mouvements féministes au Brésil et sur le *sidestreaming* des discours et pratiques féministes dans des mouvements sociaux parallèles dans toute l'Amérique latine. Elle coordonne un consortium international de recherche sur les mouvements sociaux et les transformations culturelles et politiques au xx^e siècle. Depuis les années 1980, elle est une militante du féminisme des femmes lanitas/de couleur, pour la justice sociale, la solidarité internationale et contre le racisme.

Lourdes Benería

lbeneria@cornell.edu

est professeure émérite dans le département de planification régionale et urbaine de l'université de Cornell. Elle a obtenu un doctorat en économie à l'université de Columbia en 1975. Elle a commencé à travailler sur les questions de genre et développement international en 1977-1979 en tant que coordinatrice du programme pour les femmes rurales du BIT. Elle a ensuite continué à travailler pour des projets des Nations unies et pour d'autres réseaux internationaux. Ses publications portent sur les marchés du travail, le travail des femmes, le genre et développement, la globalisation, le développement de l'Amérique latine et, actuellement, sur les migrations internationales et la crise en Europe. Elle a présidé l'Association internationale pour l'économie féministe (Iaffe) et est membre de la rédaction de la revue *Feminist Economics*.

Christine Catarino

christine.catarino@orange.fr

est sociologue, chercheuse contractuelle et membre associée à l'Institut des sciences sociales du politique (ISP – université Paris-Ouest-Nanterre-la Défense). Ses champs de recherche incluent les questions de genre, l'intersectionnalité des rapports sociaux, ainsi que les migrations internationales. Elle a notamment participé aux recherches européennes FeMiPol (2006-2008) et Ethno-Generation (2003-2005) portant respectivement sur les effets sexués des politiques publiques sur l'intégration des femmes immigrées et la qualité de vie des familles d'entrepreneurs immigrés.

Blandine Destremau

blandine.destremau@gmail.com

est sociologue, directrice de recherche au CNRS, membre du Laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique (Lise, Paris). Elle a enseigné à l'Institut d'études du développement économique et social (ledes, université Paris-I Panthéon-Sorbonne) et participé activement à la *Revue Tiers Monde*. Elle travaille sur les questions de développement depuis de nombreuses années, notamment dans le monde arabe : développement agricole, politiques publiques de lutte contre la pauvreté et de protection sociale, migrations et marchés du travail, solidarité et interventions pour le développement, genre et développement.

Elle s'est engagée récemment dans une recherche collective (ANR Latinassist, coordination avec Bruno Lautier) qui l'a conduite à travailler sur les politiques sociales à Cuba et leurs dimensions sexuées.

Jules Falquet

jules.falquet@univ-paris-diderot.fr

est maîtresse de conférences en sociologie, membre du CSPRP (Centre de sociologie des pratiques et des représentations politiques) et du Cedref (Centre pour les enseignements, la documentation et la recherche en études féministes). Elle est responsable de la spécialité de master (recherche) Genre et développement à l'université Paris-Diderot. Elle travaille sur les mouvements sociaux « progressistes » (mouvements révolutionnaires, indiens et paysans, féministes et lesbiens) et les résistances à la mondialisation néolibérale, à partir de terrains latino-américains et des Caraïbes. Elle a également analysé la réorganisation néolibérale des rapports sociaux de pouvoir de sexe, classe et « race », dans la perspective des théories féministes matérialistes et antiracistes.

Isabelle Guérin

isabelle.guerin@ird.fr

est socio-économiste et directrice de recherche à l'Institut de recherche pour le développement dans l'unité mixte de recherche du Cessma (Centre d'études en sciences sociales sur les mondes américains africains et asiatiques) et affiliée à l'Institut français de Pondichéry. Ses recherches s'intéressent à la fois aux effets inégalitaires de la financiarisation et aux modes de résistance porteurs d'innovation sociale. Elle a travaillé plus précisément sur la microfinance, le surendettement, la servitude pour dette, l'économie sociale et solidaire. Au plan théorique, ses travaux accordent une attention particulière à l'économie politique de la financiarisation (les effets structurels qui sont source de différenciation) et à son économie morale (la signification morale et culturelle des transactions économiques et financières). Elle publie régulièrement dans des revues d'études du développement telles que la *World Development*, *Journal of Development Studies*, *Development and Change*, *Journal of International Development*, *Revue Tiers Monde*, *Autrepart*, etc.

Hélène Guétat-Bernard

helene.guetat-bernard@educagri.fr

est socio-économiste et géographe, actuellement professeure de sociologie rurale et en études du développement à l'École nationale de formation agromique (Enfa, Toulouse) et membre du laboratoire Dynamiques rurales. Ses recherches portent sur le développement rural, l'agriculture familiale, la mobilité spatiale avec un intérêt particulier pour le genre. Elle a récemment organisé à Toulouse (en mai 2012) le colloque international sur Genre et agriculture familiale et paysanne, regards Nord-Sud. Débats entre monde académique, du développement et de la formation.

Wendy Harcourt

harcourt@iss.nl

est *Associate Professor* en « *Critical Development* » et études féministes à l'*International Institute of Social Studies* de l'Université d'Erasmus, La Haye. Son ouvrage *Body Politics in Development: Critical Debates in Gender and Development* (2009) a reçu le prix 2010 de l'association *Feminist and Women's Studies*. Elle a été éditrice de la revue *Development* de 1995 à 2012. Au cours de cette période, en plus de nombreux articles, elle a publié cinq ouvrages, dont *Women and Politics of Place*, avec Arturo Escobar (Kumarian Press, 2005). Elle termine actuellement trois ouvrages, sur le féminisme transnational, l'écologie politique féministe et genre et développement. Elle est responsable de la collection « *Gender, Development and Social Change* » chez Palgrave Macmillan.

Isabel Cristina Jaramillo

ijaramil@uniandes.edu.co

est directrice de la recherche de la faculté de droit de l'*Universidad de los Andes* où elle enseigne le droit familial, le droit constitutionnel et la théorie du droit depuis février 2012. Elle a coécrit trois ouvrages et coordonne le groupe de recherche Genre et droit. Elle a été consultante pour le *Center for reproductive policy, Women's link worldwide* et le ministère de la Protection sociale sur des questions telles que les droits sexuels et reproductifs et le droit constitutionnel comparé, et elle a reçu de nombreuses distinctions : la bourse Colfuturo (consortium privé colombien, 1999) ; la bourse Gammon (Harvard Law School, 1999) ; la bourse Harvard-Los Andes (Harvard-Los Andes Fund, 1999-2004) ; la bourse Byse (Harvard Law School, 2003). Elle a également été experte auprès du Sénat colombien sur des questions telles que la participation politique des femmes, le divorce et les discriminations dues au genre. Elle a été sollicitée en tant qu'*amicus curiae* au cours de certaines des procédures les plus controversées de la Cour constitutionnelle colombienne.

Bruno Lautier

était professeur de sociologie à l'Université de l'Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne. Après des études d'économie (sa thèse de doctorat portait en particulier sur le travail domestique), il a travaillé depuis le milieu des années 1980 sur les pays du Sud, principalement latino-américains. Les thèmes principaux de ses recherches sont l'économie informelle, les politiques sociales, les questions liées à la citoyenneté. Il est décédé en 2013.

Thérèse Locoh

locoh@ined.fr

a créé et dirigé une unité de recherche démographique à l'université de Lomé (Togo) de 1973 à 1985. Ses travaux ont porté essentiellement sur l'évolution de la fécondité, des structures familiales, des rôles sexués dans les sociétés d'Afrique de l'Ouest. Elle a ensuite poursuivi ses recherches en coopération avec plusieurs institutions de recherche des pays du Sud, au Centre français sur la population

et le développement (Ceped). Revenue à l'Institut national d'études démographiques (Ined) en 1997, elle y a codirigé l'unité de recherche Démographie, genre, sociétés jusqu'en 2003, date de sa retraite. Elle a parallèlement dispensé des enseignements à l'Institut d'études politiques et à l'université de Paris-X Nanterre.

Miriam Nobre

minobre@sof.org.br

est agronome et titulaire d'un master du Programme d'études de l'intégration latino-américaine de l'université de São Paulo (Brésil). De 1993 à 2006, au sein de l'organisation *Sempreviva Organização Feminista* (SOF), elle a travaillé dans un programme d'éducation populaire et, en tant qu'analyste, sur l'économie féministe, l'agro-écologie et la solidarité économique. Militante féministe, elle a été la coordinatrice du secrétariat international de la Marche mondiale des femmes, un mouvement féministe international rassemblant des femmes et des personnes engagées pour l'élimination des causes de la pauvreté et de la violence contre les femmes.

Olasunbo Odebode

oodebode@unicef.org

a une formation d'enseignante qu'elle a suivie à l'université d'Ibadan au Nigeria. Elle est également titulaire d'un master et d'un doctorat de *Institute of Social Studies* de La Haye (Pays-Bas) sur les femmes, le genre et le développement. Depuis 1995, elle travaille pour la promotion et la protection des droits des femmes et pour l'égalité dans la famille et dans la société. Elle est actuellement spécialiste en genre et développement à l'Unicef à Abuja.

Laura Oso

laura.oso@udc.es

est chargée de cours à l'université La Coruña où elle enseigne et mène des recherches depuis 1995 et est actuellement vice-doyenne. Titulaire de doctorats de l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne (2002) et de l'université de La Coruña (1997), elle a également été consultante pour diverses organisations internationales (l'OCDE, l'Union européenne, l'Unesco, l'Instraw-ONU). Ses recherches se concentrent sur le sujet genre et migrations et, plus particulièrement, sur l'insertion des migrantes sur le marché du travail (services domestiques, travail du sexe et entrepreneuriat ethnique). Elle est la coordinatrice du réseau Migration, genre et développement. Depuis 2007, elle est membre associée d'Imiscoe, programme européen de recherche sur les migrations internationales, l'intégration et la cohésion sociale en Europe, coordonné par l'Institut pour les migrations et les études ethniques de l'université d'Amsterdam

Elisabeth Prügl

elisabeth.pruegl@graduateinstitute.ch

est titulaire d'un doctorat de *The American University* (1992). Elle a rejoint l'IHEID en 2009 et est devenue directrice adjointe de l'Institut en septembre 2010. Elle était auparavant professeure titulaire à la *Florida International University*

de Miami, où elle était également la codirectrice du *Miami-Florida European Union Center of Excellence*. Ses recherches portent sur la gouvernance globale, les relations internationales et l'économie politique internationale avec une perspective féministe. Elle a écrit : *The global construction of gender: Home-based work in the political economy of the 20th century* (Columbia, 1999) et *Transforming masculine rule: Agriculture and rural development in the European Union* (Michigan, 2011), et a dirigé un certain nombre d'ouvrages. Ses recherches ont également été publiées dans diverses revues dont *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, *International Feminist Journal of Politics*, *International Studies Quarterly*, and *World Development*.

Fenneke Reysoo

fenneke.reysoo@graduateinstitute.ch

est directrice scientifique du programme Genre, globalisation et changements de l'IHEID, elle enseigne à l'Institut depuis 2000. Elle a auparavant enseigné aux Pays-Bas dans les universités de Nimègue, Leiden et Amsterdam, en Suisse à l'université de Neuchâtel et à l'UAM-Itzapalapa au Mexique (en tant que professeure invitée). Elle a mené des recherches interdisciplinaires sur genre, droits reproductifs et dynamiques de population dans divers pays tels que le Maroc, le Bangladesh, le Mexique, le Mali et l'Afrique du Sud. Avec Yvan Droz, elle coordonne un programme national de recherche (PNR60) du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) sur Genre, générations et égalité en agriculture : transformations des configurations familiales et des représentations de la masculinité et de la féminité en Suisse (2010-2014). Elle est membre du comité directeur de l'ONG suisse de développement *Helvetas Swiss Intercooperation*.

Irene van Staveren

staveren@iss.nl

est professeure d'économie pluraliste du développement à l'*International Institute of Social Studies* (ISS) de l'université Erasmus de Rotterdam. Elle enseigne l'économie du développement et l'économie féministe à l'ISS, mais également dans des pays en développement. Elle consacre ses recherches à l'intersection entre le genre, l'éthique et l'économie. Elle est membre du groupe de réflexion hollandais *Sustainable Finance Lab* qui consacre ses travaux à la réforme du secteur financier.

Christine Verschuur

christine.verschuur@graduateinstitute.ch

est anthropologue, titulaire d'un doctorat en socio-économie du développement de l'université de Paris-I Panthéon-Sorbonne. Directrice du pôle Genre et développement de l'IHEID, directrice de la collection *Les Cahiers genre et développement* publiée aux éditions de L'Harmattan, Paris, elle est associée aux recherches et à l'enseignement en genre et développement à l'Institut depuis 1996 et membre du corps enseignant de l'IHEID depuis 2002. Ses domaines de spécialisation sont les inégalités de genre dans le développement,

les études féministes décoloniales, les mouvements populaires urbains, les migrations. Durant dix ans, elle a coordonné une recherche sur les mouvements populaires urbains et le genre dans sept pays en Amérique latine, Afrique de l'Ouest et Europe de l'Est dans le cadre du programme Most de l'Unesco.

Laurent Vidal

laurent.vidal@ird.fr

est anthropologue, directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement dont il a dirigé le département Sociétés (2011-2013). Il travaille depuis vingt-cinq ans sur les questions de santé en Afrique et l'épistémologie des sciences sociales (de la santé et du développement), objets de nombreux ouvrages, en nom propre comme collectifs.

Préface¹

Wendy HARCOURT

Je suis enchantée que la version française de *Under Development: Gender* soit publiée dans la collection « Objectifs Suds » des éditions de l'IRD. Je me souviens du moment où, il y a deux ans, Christine Verschuur, l'une des directrices de cet ouvrage, est venue me trouver lors d'un événement qui avait lieu à Genève pour me demander si je souhaitais participer à une conférence multidisciplinaire qu'elle était en train d'organiser avec Isabelle Guérin et Hélène Guétat, les deux codirectrices de cet ouvrage. Elle m'a expliqué que cette conférence allait rassembler des chercheur-es renommé-es, francophones et anglophones, du domaine du genre et du développement pour débattre des problématiques de ce domaine sous des angles différents, et que ces discussions allaient inspirer des articles qu'elle espérait pouvoir regrouper dans un livre. Il me semblait évident que les travaux de cette assemblée de chercheur-es qui ont marqué l'évolution du champ genre et développement avaient toute leur place dans la collection de Palgrave Macmillan « *Gender, Development and Social Change* », et j'ai immédiatement voulu savoir si Christine envisagerait d'y publier ce livre. Je trouvais ce projet particulièrement intéressant parce que les directrices de la publication avaient réussi à rassembler des contributions de traditions française et anglaise relevant de nombreuses disciplines – mettant ainsi à bas les cloisonnements du monde académique et ses divisions entre les différentes disciplines et les différentes langues. Publier un livre multidisciplinaire composé des mêmes articles en deux langues, en français (aux éditions de l'IRD) et en anglais (aux éditions Palgrave), est en soi un exploit. Ce livre possède en outre la qualité remarquable

| ¹ Traduite de l'anglais par Aurélie Cailleaud.

d'avoir adopté une approche heuristique par laquelle les auteur-es engagent une réflexion sur l'enseignement et la pratique dans le domaine du genre et développement. Le résultat est un livre bilingue qui apporte une véritable contribution au processus de transformation. Ce livre s'inscrit dans l'objectif de la collection de Palgrave à laquelle il est associé en ce qu'il explore les « moments de changement » majeurs créés par les analyses et les pratiques propres au champ genre et développement dans des chapitres qui mettent en lumière les débats essentiels qui s'y sont déroulés, dans les contextes francophones et anglophones.

Malheureusement, je n'ai pas pu assister à la conférence au cours de laquelle ces contributions ont initialement été présentées parce que je venais juste de prendre de nouvelles fonctions, que j'étais en train de quitter l'univers des ONG pour entrer dans le monde académique, de quitter Rome pour emménager à La Haye. Malgré cela, j'ai suivi de près le processus d'élaboration du livre et j'en ai écrit le chapitre de conclusion après avoir lu les versions préliminaires des articles. Comme je le mentionne en conclusion, cet ouvrage apporte véritablement une contribution importante aux études genre et développement, car il permet d'ancrer l'analyse de genre dans différentes analyses disciplinaires de l'injustice systémique culturelle, sociale et économique qui sous-tend les pratiques du développement. L'approche féministe critique adoptée par les auteur-es nous permet de percevoir les inégalités de genre dans leurs relations non seulement avec l'injustice économique, mais aussi avec l'hétérosexisme, le racisme et le néocolonialisme.

Dans mes commentaires finaux, je mets aussi l'accent sur l'une des questions les plus épineuses que posent les écrits critiques portant sur le domaine du genre et développement, celle de la politique du corps. Les directrices de cette publication m'ont invitée à développer un peu plus, dans cette préface, l'importance de la politique du corps pour le genre, le développement et le changement social. Pour mieux comprendre ce qu'est la politique du corps, on peut la définir comme l'ensemble des pratiques – émanant de nombreux et divers mouvements de résistance et de défense des droits des personnes – de contestation des lois et des institutions qui ancrent l'injustice de genre, les préjugés hétérosexistes et les inégalités dans les « normes » culturelles, sociétales et économiques. Il s'agit d'un travail politique vital et permanent. Au

moment où j'écris ces mots, en décembre 2013, la Cour suprême de l'Inde vient de confirmer la validité d'une loi qui criminalise les relations sexuelles entre personnes de même sexe, revenant ainsi sur une décision de justice de la Haute Cour de Dehli datant de 2009 qui les avait décriminalisées. Dans le même ordre d'idées, les journaux européens font leurs gros titres sur la loi française nouvellement votée qui sanctionne par une amende le recours à la prostitution, ainsi que sur le débat qui agite toute l'Europe, notamment dans les parlements britannique, néerlandais et italien, sur les modèles suédois et néerlandais d'encadrement du travail du sexe. Dans de nombreux pays du monde, le droit à avorter, un progrès historique pour les femmes obtenu il y a plusieurs dizaines d'années, est désormais remis en cause. La politique du corps se joue dans un contexte complexe où les détenteurs du pouvoir débattent des moyens de subsistance et des désirs de chacun et chacune et ont le pouvoir d'emprisonner ceux et celles qui « n'aiment pas comme il faut ». Lorsque ces thèmes sont débattus au Parlement, la théorie féministe qui analyse les rapports de pouvoir de genre et les droits sexuels, mais qui lie aussi le corps et l'État à la sécurité économique et à la citoyenneté, n'est que rarement évoquée. Malheureusement, les complexités qui sous-tendent le développement en Europe et ailleurs ne sont ni suffisamment discutées ni suffisamment comprises car la sexualité, les droits relatifs à la citoyenneté, les questions de choix et de désir sont poussés sous le tapis du développement. La politique du corps libère le besoin de s'exprimer et d'agir pour mettre fin à des violations, innommables et pourtant trop souvent acceptées, qui exercent un contrôle sur le comportement des corps des femmes, des jeunes et des personnes *queer*. En attirant l'attention sur ces pratiques, la politique du corps ouvre également des voies pour lutter contre le sexisme et l'hétéronormativité, ainsi que contre l'exploitation et la violence de genre.

Comme je le découvre dans mon nouveau rôle dans le monde universitaire, l'enseignement de ce type de politique est un exercice particulièrement difficile dans le cadre académique du développement qui traite principalement du terrain économique et social dans une approche marquée par les concepts occidentaux, selon lesquels le corps est séparé de l'esprit et de l'âme. Cette approche perçoit la sexualité comme étant associée au mariage et

à la reproduction ou encore aux violences faites aux femmes ; la perception du corps renvoie à la santé, à la maladie et aux cycles de vie ; et celle du genre à l'éducation et à l'acquisition des compétences et connaissances nécessaires pour participer à la croissance économique par le marché, voie moderne vers la sécurité et le bonheur. La liberté d'éprouver du plaisir est perçue comme un élément de la modernité et comme un luxe – n'ayant aucun rapport avec l'économie, la lutte contre la pauvreté ou même avec l'amélioration de la santé et de l'éducation. Ce livre montre que toutes ces questions relèvent du genre et développement – si nous souhaitons agir contre les inégalités de genre, notamment contre la violence de genre et la domination de l'hétéro-normativité dans le droit, dans la société et dans les pratiques économiques, nous devons examiner ce qui se cache sous le développement. J'invite les lecteur-trices à se réjouir autant que moi de ce qu'ils-elles apprendront en découvrant les recherches approfondies et les arguments probants qui sont présentés au fil des chapitres de cet excellent ouvrage.

Préambule

Sous le genre, le social

Laurent VIDAL

Lors de la tenue du colloque qui a donné corps à cet ouvrage, je suis intervenu à un double titre : au nom de l'IRD et de son département Sociétés¹, et aussi en tant que chercheur, intéressé par les questions de genre dans – ou sous ? – le développement. Cette intervention se situait dans le prolongement de mes travaux sur les rapports différenciés des femmes et des hommes au risque représenté par le VIH, fondant un mécanisme de hiérarchisation des risques fortement instructif, donc, des relations de genre².

Une fois rappelé ce fort intérêt personnel pour les débats portés dans les contributions qui suivent, je souhaite féliciter ici les chercheur-es de l'IHEID et de l'IRD qui ont pris l'initiative finalement assez risquée d'un colloque, précurseur donc de cet ouvrage, sur une thématique, une liaison – le développement et le genre – que l'on pourrait penser largement balisée. Je vais y revenir, mais voudrais tout d'abord souligner une forme de compagnonnage qui lie nos deux Instituts, au travers notamment de ses chercheur-es, J.-P. Jacob, Y. Droz, J.-M. Servet et bien sûr C. Verschuur. Ce compagnonnage se repère aussi dans une communauté de thèmes de réflexion : les contextes, les conditions et la nature du développement. À l'IRD, ces questionnements sont le propre des sciences sociales, dont les travaux se rangent dans trois axes, dont deux – « Développement et gouvernance » ; « Vulnérabilités, inégalités, croissance » – englobent tant les pratiques et politiques de développement que celles des relations de genre.

¹ Depuis août 2013, je ne dirige plus le département Sociétés de l'IRD.

² VIDAL L., 2000 – *Femmes en temps de sida. Expériences d'Afrique*. Paris, PUF, coll. Politique d'aujourd'hui, 195 p.

Le colloque et cet ouvrage ont ceci de pertinent de penser en liaison – et non séparément – développement et genre, se situant finalement dans la lignée d’approches fondatrices, par exemple, de l’anthropologie du genre : « femmes dans le développement », puis « femmes et développement » et enfin « genre et développement ». Ceci alors que l’on constate un écart – dans la perception de la problématique du genre dans le développement – entre le niveau de complexité ou de finesse de la recherche, d’une part, et les lectures parfois schématiques ou conservatrices repérables dans les agendas des politiques au sens large (ministères, agences de développement, ...), d’autre part. Un exemple de ce hiatus, générateur de malentendu, se repère de façon quelque peu anecdotique, mais néanmoins révélatrice dans le compte rendu des auditions effectuées par les personnes chargées de préparer les Assises nationales de l’enseignement supérieur et de la recherche en France. Ainsi, au cœur du document, après des paragraphes sur la recherche internationale puis sur la recherche sur le développement, il en est proposé un sur la parité. Lignes bienvenues, certes, et qui se concluent par la proposition de « renforcer les recherches sur le genre ». Il me semble particulièrement instructif que ces questions de recherche soient incluses dans un propos sur la parité (entendue : « au sein du monde de la recherche et de l’enseignement supérieur » !) et non, là où elle a sa place, dans une section sur la recherche et ses orientations. Il y a là un enfermement du « genre » dans la problématique de la parité totalement réducteur et porteur d’un risque de ghettoisation de ces réflexions. Ceci alors que ces recherches sont emblématiques de questions qui traversent les recherches pour le développement en général. Je pense ici aux liens entre recherche fondamentale, appliquée et impliquée : plus précisément, à l’instar des recherches sur des questions de santé, celles sur le genre permettent de penser simultanément l’application de la recherche et l’implication du-de la chercheur-e. En effet, les attentes sont fortes et diverses : société civile, agences internationales, décideurs locaux affirment, tous, la nécessité de repenser la place de la femme (voire la « renforcer » : ce sera l’« *empowerment* ») : au premier abord, nous avons là une demande adressée aux chercheur-es afin qu’ils puissent bâtir des études susceptibles d’aider à la décision. Mais c’est une attente dont il faut questionner la nature, les attendus, voire les biais. Et c’est là que se situe la dimension impliquée de la recherche et non pas seulement

appliquée. Autrement dit, mener des recherches pour influencer – irriguer ? – les politiques publiques ne suffit pas quand on travaille sur le genre, il faut aussi saisir de quelles politiques il est question, quels en sont les agendas intellectuels implicites : là se niche et peut se construire le projet d'une démarche d'implication³.

Avant d'y revenir, il me paraît utile de rappeler que les sciences sociales demeurent fondamentalement des sciences des relations. Quelles qu'elles soient, au-delà de leurs objets et terrains, elles visent toutes à saisir les constructions des relations entre individus et institutions, entre individus et entourages sociaux (familiaux, professionnels...), entre individus et dispositifs collectifs de pensée ou d'actions (cultures, religions, parentés...) au sein desquelles naturellement, celles entre hommes et femmes. Cet agenda théorique des sciences sociales se double d'un projet épistémologique, l'un ne pouvant être porté sans l'autre. Ce projet est celui qui revient à appréhender les sciences sociales comme à même de penser une autre série de relations : entre connaissance et action (j'y inclus l'application, l'implication), entre le singulier et le général, et enfin entre proximité et distance (la question donc du décentrement). Or il me semble que les recherches sur le genre à la fois participent de ce double projet théorique et épistémologique des sciences sociales, et doivent le renouveler.

S'agissant de la première liaison nous voyons combien, dans les recherches sur le genre, la place de l'implication activiste, des approches féministes, est prégnante et importante. L'enjeu est de partir de cette place historiquement déterminée du féminisme dans les études sur le genre, pour voir en quoi elle structure la recherche elle-même, en renouvelle les problématiques, et non pas uniquement l'action en direction des décideurs. Ce retour des enseignements de l'action *sur* la connaissance, indispensable d'une façon générale, est ici particulièrement judicieux dans l'espace de recherche du genre. Il m'apparaît en effet nécessaire pour rendre plus audible et donc potentiellement plus

³ Nous sommes donc dans des registres et niveaux différents : l'application concerne les retombées de la recherche, le transfert pratique de ses résultats, donc la question de son utilité (autant de questions importantes à étudier pour les sciences sociales), alors que l'implication nous ramène au niveau du-de la chercheur-e, de sa posture sur le terrain, qui peut certes être un moyen pour, un préalable à, l'application, mais non nécessairement.

efficace la démarche militante en direction de ceux qui maîtrisent les leviers permettant d'infléchir les politiques en direction des relations entre hommes et femmes, en particulier dans les pays du Sud : la militance sera d'autant plus aisément (ou d'autant moins difficilement) entendue, prise en compte qu'elle s'adossera sur des connaissances rigoureuses. Le va-et-vient entre les deux registres est une des clefs pour « transformer l'existant ». C'est un des enseignements des recherches en sciences sociales sur le sida, où ni la seule démarche d'élaboration de recherches, ni celle de l'action pure, ne peuvent avoir un effet, être audibles, et le fait qu'elles soient portées par une seule et même personne, un-e chercheur-e (ou un-e activiste non chercheur-e), ne suffit pas : c'est bien le principe que les deux démarches puissent dialoguer, se nourrir l'une l'autre dans l'argumentaire, qui rend le propos recevable par les « décideurs ».

La question de la « montée en généralité » à partir de situations locales et singulières, décrites et analysées, est revenue dans divers propos lors de ce colloque. Elle doit devenir une règle de pensée pour éviter tout risque d'enfermement, d'autarcie, des recherches sur le genre. En d'autres termes – et cela rejoint le premier point évoqué précédemment de l'« efficacité politique » des recherches menées – il s'agit de partir des inégalités de genre pour questionner les inégalités sociales et économiques, qu'elles s'incarnent ou non dans les relations entre hommes et femmes. Et alors le retour sera fécond : ainsi, c'est en examinant le rapport aux risques des personnes infectées par le VIH en général, que j'ai pu prendre la mesure du rapport différencié des femmes et des hommes aux risques pluriels auxquels leurs existences sont confrontées. Sans ce positionnement général de l'analyse, la singularité des situations vécues par les femmes ne me serait pas apparue dans sa complexité. À cette condition donc, les recherches sur le genre seront d'abord et avant tout des recherches sur les inégalités, la domination, le pouvoir, les discriminations en général et c'est de là qu'elles pourront renouveler les réflexions sur celles qu'exercent les hommes ou dont sont victimes les femmes.

Le troisième point, celui de la juste distance à l'objet – entre proximité et distanciation – n'est pas le propre des recherches sur le genre. Les démarches de chercheur-es travaillant dans leur propre société avec ce que cela implique de connaissance *a priori*

des contextes sociaux et politiques, de la langue et de la culture, mais aussi de la difficulté à pouvoir s'extraire des relations de pouvoir et de dépendance inhérentes au monde de la recherche et du « transfert des connaissances », sont caractéristiques des sciences sociales en général. En anthropologie, par exemple, cela a généré nombre de réflexions sur les avantages et contraintes de l'« *anthropology at home* ». L'enjeu est donc, là encore, pour les recherches sur le genre, de transformer en atout ce qui peut être pensé comme une faiblesse, un manque de rigueur épistémologique, par défaut de décentrement du chercheur-e par rapport à son objet. La première exigence est de poser comme objet de réflexion cette proximité, cet enclassement personnel dans le social que l'on analyse. À cette condition, les pièges du manque de décentrement pourront être identifiés, et ses ressorts objectivés. Cela n'annule pas la proximité *a priori* du chercheur-e avec son terrain, mais permet de créer une forme de mise à distance intellectuelle. Et c'est bien là tout l'enjeu du décentrement exigé par nos disciplines : il prend des formes parfois très variables dans les recherches menées dans sa propre société et peut exprimer une inclusion, un manque de recul par rapport à ce qui est observé mais aussi, à l'inverse, un renvoi du-de la chercheur-e à sa singularité par ses interlocuteurs (« tu n'es pas vraiment des nôtres », car... intellectuel, occidentalisé, ...). Et l'on voit bien en quoi les recherches sur le genre peuvent prolonger, voire renouveler, ces débats sur la distance : le fait d'être une femme menant des recherches sur la situation vécue par des femmes de sa société d'origine n'est certainement pas du même registre qu'être un-e chercheur-e travaillant sur sa société.

Je finirai en attirant l'attention sur les deux derniers enjeux des recherches sur le genre. Premièrement, l'importance de maintenir une veille critique sur des concepts (« *empowerment* », « vulnérabilités ») utilisés encore trop souvent de façon mécanique, sans en décrypter les limites et les aspects réducteurs. Veille critique, et cela a été noté dans les débats du colloque, qui doit aussi porter sur la production de statistiques dont on sait, en particulier dans les pays du Sud, que les contextes d'élaboration prêtent à discussion, ceci alors même qu'elles fondent ensuite les décisions des politiques et qu'elles nourrissent les documents des agences internationales. En second lieu, je plaide pour un enrichissement

des recherches menées au Nord par celles menées au Sud. Là aussi, c'est une exigence que devraient s'approprier tous les chercheur-es travaillant dans les pays du Sud, que devraient admettre ceux travaillant dans les sociétés du Nord (ce qui est loin d'être acquis...) et qui me semble particulièrement s'imposer s'agissant des études sur le genre. En effet, les situations vécues par les femmes dans nombre de pays en développement, et la nature des relations de genre qui en découlent, revêtent finalement des formes extrêmes (en matière d'inégalités, de violences...) qui, de ce fait là, génèrent des réflexions et des formes d'actions inédites, incomparables avec ceux possibles au Nord et pouvant donc évidemment alimenter, renouveler ces derniers.

Ces quelques propositions d'orientations des recherches sur le genre doivent s'accompagner d'une réflexion – qui ne me paraît pas anecdotique – sur la faible mobilisation de chercheurs hommes en général sur ces thématiques et en particulier lors du colloque à l'origine de ce livre : leur absence mérite d'être interrogée dès lors que, sans exclusive, veut être portée l'ambition de penser le social, sous le genre.

Introduction

Le genre, un outil nécessaire d'analyse pour le changement social

Isabelle GUÉRIN

Hélène GUÉTAT-BERNARD

Christine VERSCHUUR

La pensée féministe, « acculée » à déconstruire et reconstruire sans cesse, est d'un apport heuristique incontestable. Cet ouvrage s'efforce de montrer en quoi le concept de genre¹ permet de revisiter les études de développement, pour faire reconnaître que les études de développement sans le genre ne sont pas possibles.

Le genre s'intéresse fondamentalement au pouvoir. Il est un outil d'analyse qui permet de comprendre la construction historique, sociale et culturelle des différences, des inégalités. Le concept de genre « s'inscrit dans le féminisme, il n'en est pas un avatar adouci qui le rendrait acceptable » (BISILLIAT et VERSCHUUR, 2000 : 14). Il est un outil qui doit être reforgé, redéployé, renouvelé sous le prisme des mouvements et études féministes ayant des points de vue différents, dans le contexte du capitalisme globalisé et des crises.

Le genre est nécessaire pour comprendre le « développement du sous-développement », comme certains désignaient le processus de mondialisation du capitalisme dans le « Tiers Monde », caractérisé par l'accroissement de la prospérité de certains et de l'exclusion des autres. Et pourtant, le genre reste encore caché, sous le développement.

¹ Nous utilisons dans cet ouvrage le concept de genre et rapports sociaux de genre, plutôt que celui de sexe et rapports sociaux de sexe. Ce terme s'est imposé au niveau international, tant dans le monde académique que dans les politiques de développement.

Les écrits sur genre et développement circulent peu entre spécialistes et non-spécialistes, tout au moins dans le contexte francophone. Beaucoup de non-spécialistes ne souhaitent pas « ouvrir la boîte noire » des rapports sociaux de genre de crainte d'introduire un degré de complexification à l'analyse. Le désintérêt porte aussi, y compris chez des femmes, sur un déni de reconnaissance des rapports de pouvoirs spécifiques au genre au nom d'une égalité idéalisée et référentielle. Ces écrits souffrent alors d'un effet ghetto préjudiciable, démontrant une résistance tenace au genre. D'autres se contentent de comprendre le genre comme une simple variable de diversité : les femmes, les hommes, les jeunes, etc. Cet ouvrage, didactique, a pour ambition de donner des clés de lecture et de repérage dans cette riche littérature afin d'accompagner une compréhension de la complexité des rapports croisés de genre et de développement.

Bien que les droits des femmes se soient imposés comme une évidence grâce aux luttes féministes, depuis le XIX^e siècle, et bien que le genre se soit introduit dans le répertoire du développement depuis les années 1980, ce concept reste en effet marginal, le plus souvent utilisé comme un cache-sexe, comme un euphémisme pour ne pas évoquer le pouvoir, la subordination des femmes.

Les sciences sociales « normales » (CHABAUD-RYCHTER *et al.*, 2010 : 13) pensent au masculin sans en avoir conscience. Les théories, censées être neutres ou objectives, sont en fait aveugles aux inégalités de genre. Les théories et discours sur le « développement » ont tendance à considérer que les expériences des femmes subalternisées sont insignifiantes et en marge des questions conceptuelles. Nous affirmons au contraire que la thématique « genre et développement » n'est pas une catégorie particulière de travaux d'un ensemble général. Il ne s'agit pas d'inclure les travaux de chercheur-es dont le point de vue serait particulier, sexué, voire militant et non scientifique (DEVREUX, 1995), par opposition à ceux d'une catégorie de chercheur-es dont le point de vue serait objectif, neutre. Les études de genre ont une portée heuristique dans toutes les disciplines et champs d'étude, et ne sont pas limitées à certains domaines, la famille, la santé, le social, voire l'agriculture... Les guerres, l'économie et les finances, la diplomatie, le droit, aucun domaine ou discipline n'est « neutre ».

Le genre s'inscrit dans les symboles et le langage, les normes et valeurs, traverse les institutions et les nations. Il s'intéresse à comprendre comment les actrices et acteurs au cours de leurs activités et interactions fabriquent la vie sociale. Il donne une perspective différente, en observant le quotidien situé des pratiques, le sens donné par les actrices et acteurs à leurs pratiques, à leurs points de vue, à la diversité de leurs expériences, à leur inventivité (GRANIÉ et GUÉTAT-BERNARD, 2006). Il reconnaît que les personnes ont des marges de manœuvre, des capacités de changement, qu'elles peuvent se constituer en sujet de leur propre histoire. Le positionnement est fort, il s'agit de reconnaître que les situations de subordination laissent malgré tout des marges d'interprétation et d'action aux femmes. L'enjeu classique, mais à réaffirmer, est celui de leur visibilité et de leur possibilité à se constituer en sujet, ce qui engage une reconnaissance sociale

Appréhender l'analyse sociale par le genre, c'est comprendre les constructions sociales des féminités et des masculinités dans leur dynamique et interaction ; c'est reconnaître leur diversité, car elles sont traversées par d'autres catégories, de classe, de race² ; c'est analyser les places et engagements des femmes et des hommes et les rapports sociaux qu'ils et elles construisent. Mais entrer dans l'histoire sociale par le genre, c'est aussi et encore parler des femmes spécifiquement.

Les études de genre, en mettant l'accent sur la question de la reproduction sociale ainsi que sur l'articulation des rapports sociaux dans la sphère reproductive et productive, portent un coup de projecteur sur la « cause essentielle du sous-développement en même temps que de la prospérité du secteur capitaliste » (MEILLASSOUX, 1975 : 149). Elles permettent ainsi de comprendre les mécanismes de reproduction des inégalités dans le développement.

Des chercheur-es et spécialistes de différentes origines géographiques ont apporté leurs contributions à cet ouvrage, qui établit des ponts et contribue à faire connaître les travaux de différentes écoles

² Le terme de race se heurte aux difficultés liées à l'adoption d'un vocabulaire produit par les stéréotypes et préjugés. La race est une construction sociale. Les rapports sociaux de race renvoient au fait que la race exprime un rapport de pouvoir. Les termes de racialisation ou d'ethnisation visent à rendre compte des processus par lesquels certains groupes sociaux sont représentés ou s'identifient eux-mêmes à une identité de race ou ethnique. Nous utilisons dans cet ouvrage le terme de race, sans guillemets, dans ce sens.

et systèmes de pensée liés aux divers mouvements féministes. Ceux des francophones, moins connus des anglophones, ceux des hispanophones, dont les autres sont redevables, mais qui ne sont pas assez reconnus et diffusés, ceux des anglophones, mieux connus mais parfois dispersés. Cet ouvrage, publié à la fois en français et en anglais, et nous l'espérons, en espagnol, y contribue.

En France, les théories féministes ont une longue histoire, mais se sont penchées tardivement et peu sur la problématique du développement. De leur côté, les réseaux féministes anglophones et nordiques ont fait des liens entre les études de genre et celles du développement depuis plus longtemps ; ils sont ainsi plus présents dans le système international de production de connaissances. Le sentiment de domination d'un discours « expert » explique en France la résistance au concept de genre d'autant que les féministes francophones l'ont analysé comme un recul théorique par rapport à celui de rapports sociaux de sexe qui, en langue française, désigne explicitement un rapport de pouvoir. Les féministes populaires ou autonomes hispanophones, non hégémoniques, ont aussi des réticences à son utilisation : les craintes portent sur la technicisation, la dépolitisation et l'ONG-isation des mouvements de femmes. Les perspectives décoloniales, qui déplacent les points de vue (depuis le *black feminism*, les indigènes, les migrant-es, les subalternes dans les espaces du Nord, par exemple), sans pour autant désertier le terrain des luttes sociales concrètes, ont permis de relier la critique culturelle à celle de l'économie politique. Elles contribuent à renouveler la pensée féministe sur le développement, aux Nordes et aux Suds. Cet ouvrage, grâce aux apports de chercheur-es d'horizons et de systèmes de pensée divers, contribue à la fertilisation croisée des réflexions sur le concept de genre dans le développement, de sa portée analytique, mais aussi transformatrice en tant que force de propositions.

La première spécificité de la pensée féministe consiste à déconstruire systématiquement les catégories usuellement employées – lesquelles sont non seulement inadéquates mais porteuses d'invisibilité, de biais et de hiérarchies –, puis à reconstruire des schèmes d'analyse.

La recherche féministe adopte un point de vue anti-positiviste et *situé*, avec la conviction que l'objectivité prétendue de la science n'existe pas, mais que la réflexivité doit faire partie intégrante de

l'analyse. C'est une science des pratiques et des sujets qui traverse les champs disciplinaires. Convaincue de la dimension systémique et diachronique des rapports sociaux de genre, elle plaide pour l'interdisciplinarité, le croisement des regards, la mutualisation des méthodes et des concepts.

La recherche féministe est à la fois un projet intellectuel et politique. C'est un projet intellectuel, au sens où elle vise le renouvellement permanent des concepts. C'est un projet politique, au sens où les concepts ne visent pas l'élaboration de vérités universelles, mais la contribution à des sociétés plus justes et plus démocratiques. Recherche et engagement ne sont pas pensés comme des sphères cloisonnées et incompatibles, mais se nourrissent mutuellement. Dans tous les domaines, les réflexions théoriques s'inspirent de problématiques souvent définies au sein des mouvements féministes, et en retour elles alimentent l'action en élaborant des cadres de référence et en redéfinissant l'univers des possibles (OLLIVIER et TREMBLAY, 2000 : 38). C'est l'ancrage dans les mouvements sociaux qui a permis à la recherche féministe de contribuer au renouvellement des savoirs, des pratiques et des méthodes d'actions. D'où une attention particulière portée à la *demande sociale*, et aux allers-retours incessants entre recherche, expertise et militantisme. Les textes de Fenneke Reysoo (anthropologie) et celui d'Agnès Adjamagbo et Thérèse Locoh (démographie) illustrent cette fertilisation croisée. Celui d'Isabelle Guérin (chercheure) et de Miriam Nobre (présidente de la Marche mondiale des femmes au moment de la rédaction) est le fruit d'un dialogue entre recherche et militantisme. Divers autres textes indiquent combien la méthode de recherche-action est centrale dans les recherches féministes. Le texte de Sonia Alvarez (sociologue) signale également non seulement combien ces interactions entre bailleurs de fonds, chercheur-es et militantes sont fécondes, mais aussi combien ces liaisons peuvent être dangereuses, entraînant parfois une perte de vision critique. De cet ancrage dans l'action et l'engagement résultent ainsi des trajectoires chaotiques, faites de stratégies et de tactiques pas toujours contrôlées, de tâtonnements et de bricolages, mais aussi de réactivité et de résistance, avec des effets parfois peu maîtrisés et, parfois, inverses aux causes avancées. Du fait de cet ancrage dans l'action, mais aussi de difficultés de légitimité – et donc de financement – au sein des sphères académiques, la production de savoir a été étroitement liée aux soutiens financiers de certaines agences de coopération

et/ou institutions internationales. Cette interdépendance a été particulièrement marquée lors de la période de construction de ce champ de savoir, au moment de la décennie des Nations unies pour les femmes (1975-1985) et les grandes conférences internationales qui ont suivi. Cette interdépendance explique en grande partie pourquoi le savoir sur genre et développement s'est construit de manière très inégale entre régions et entre disciplines. Les agences de coopération des pays nordiques et anglophones ont contribué beaucoup plus à cet effort, grâce aux pressions des mouvements féministes dans ces pays, où existait aussi un intérêt plus important pour la problématique de développement (VERSCHUUR, 2009). Cela a contribué non seulement au déséquilibre dans la construction des savoirs entre francophones et anglophones, mais aussi à la faible intégration des apports pourtant considérables des théories féministes françaises dans l'élaboration de la pensée genre et développement. De la même manière, certains champs disciplinaires ont été relativement réfractaires aux études féministes, comme l'économie ou le droit ; d'autres n'ont saisi qu'une facette extrêmement réductrice du genre, comme par exemple la sociologie du développement, alors que d'autres disciplines s'en sont plus emparées, comme la démographie.

Le concept de genre défendu ici s'inscrit dans une pensée féministe définie par un engagement assumé pour la transformation sociale et pour une justice meilleure, qu'il s'agisse des femmes, mais aussi de l'ensemble des catégories marginalisées. Les recherches féministes sont plurielles, traversées de controverses et de désaccords multiples, et les travaux sur le développement ne sont pas une exception. Elles se distinguent néanmoins par une posture épistémologique largement partagée, dont elles n'ont pas le monopole, mais qu'elles ont largement contribué à enrichir.

Présentation de l'ouvrage

La première partie est consacrée à un éclairage des disciplines mobilisées dans les études de développement à la lumière du concept de genre. Comment certain-es auteur-es dans leur champ disciplinaire se sont-elles/ils saisi-es des apports des études féministes pour discuter et renouveler concepts et méthodes ? L'objectif est fort ambitieux et l'ouvrage n'a aucune prétention à l'exhaustivité.

Certaines disciplines ont été laissées de côté et, pour celles abordées ici, les auteur-es ont parfois fait le choix de se limiter à certaines thématiques. Cet état des lieux met en évidence la très grande diversité des approches, plus ou moins radicales et contestataires, plus ou moins entendues et consensuelles. Les controverses illustrent des divergences relatives tant aux disciplines (l'économie est-elle une science des choix, de la production ou de la répartition et de la redistribution ? Le droit est-il un reflet des sociétés ou un moteur de changement social ?, etc.) qu'au concept même de genre.

Pour ouvrir cet état des lieux disciplinaire, Christine Verschuur propose de revisiter l'histoire du développement et le concept même de développement au prisme du genre. L'enjeu est double. Il s'agit tout d'abord de rendre visible l'invisible : réhabiliter les réalités et les luttes locales, rendre justice aux actions mais aussi à la parole des groupes subalternes, dont les femmes, qui ont été niés, méprisés, effacés par l'histoire. Le genre remet le pouvoir au centre de l'analyse des changements. Rendre visible l'invisible, c'est aussi insister sur un rouage central du développement, celui de la reproduction sociale. Déjà largement pointée du doigt par l'anthropologie marxiste des années 1970 lorsqu'elle dénonçait la manière dont le capitalisme se nourrissait des rapports sociaux de type domestique – plus qu'il ne les détruisait –, cette question est plus que jamais d'actualité du fait de la globalisation de la reproduction sociale. Il s'agit ensuite de repenser les cadres d'analyses puis d'action. La richesse des perspectives féministes et décoloniales, explique Christine Verschuur, consiste à saisir simultanément agencéité et domination, à mettre en évidence la dimension sociale, symbolique, et culturelle du pouvoir, autant que la dimension économique. Tout en reconnaissant les contraintes structurelles du capitalisme globalisé, et après l'échec retentissant et avéré des théories du développement de type *trickle down*, elle propose de s'intéresser au *bubble up*, de valoriser les luttes et initiatives locales, concrètes et culturelles, porteuses d'alternatives.

Pour retracer le parcours de l'anthropologie féministe et ses apports successifs, Fenneke Reysoo s'est appuyée sur l'exemple des Pays-Bas. Elle souligne son ancrage dans une épistémologie critique, tant à l'égard de l'ethnocentrisme que de l'androcentrisme, l'exercice répété de déconstruction de catégories binaires et hiérarchisées, l'examen systématique de l'ampleur, de l'inertie et de la multiplicité

des dominations, mais aussi la mise en lumière d'espaces « d'inventivité créative ». L'auteure nous interpelle également sur les fragilités de l'anthropologie féministe et ses luttes, tant avec le monde de la coopération dont elle dépend étroitement tout en courant un risque permanent d'instrumentalisation, qu'à l'égard du monde académique qui, bien souvent, la néglige.

L'état des lieux souligne les avancées, mais aussi les résistances multiples. Il met en exergue des degrés d'avancements très inégaux entre disciplines, comme nous l'évoquions plus haut. Le contraste entre la démographie et la sociologie est particulièrement frappant. La démographie, comme le montrent Agnès Adjamagbo et Thérèse Locoh, s'est nourrie des apports féministes pour enrichir les méthodes, croiser les disciplines et ainsi renouveler les théories de la transition démographique et de la fécondité, mais aussi de la santé, des migrations et de la nuptialité. Les différentes facettes des comportements et pratiques démographiques apparaissent comme des trajectoires complexes, situées et que seule une approche systémique des rapports sociaux de genre en vigueur dans les sociétés étudiées peut éclairer.

La sociologie du développement en revanche, nous disent Blandine Destremeau et Bruno Lautier, est restée enfermée dans une approche microsociologique aveugle au politique et au pouvoir, hermétique aux apports de la sociologie féministe, décoloniale et intersectionnelle. Pour le montrer, les auteur-es se sont penché-es sur les études de la pauvreté. Ils montrent comment le genre a été banalisé, instrumentalisé, naturalisant les rôles familiaux sans déconstruire la rematernalisation, légitimant le retrait étatique. Les auteur-es considèrent que les « pauvretologues » n'ont introduit le genre que dans sa « valeur heuristique négative » en le réduisant à une dimension fonctionnelle et additive qui pervertit complètement sa définition originelle.

En examinant le rôle central des institutions dans l'économie ainsi que leur dimension genrée, Irene van Staveren et Olasunbo Odebode réhabilitent un combat ancien des économistes hétérodoxes (mais très largement occulté par l'hégémonie du paradigme néoclassique), tout en le renouvelant. Elles emploient le terme d'institutions pour indiquer que les normes sociales et la culture influencent les décisions économiques, et que les comportements économiques contribuent à forger les normes sociales et culturelles. Les marchés et l'allocation des ressources ne sont pas le fruit d'une confrontation

entre offre et demande mais d'un construit social, historique et politique où les institutions sociales (législation, règles et normes) jouent un rôle déterminant. Plus encore, et c'est ici que le genre permet de renouveler les perspectives et de rediscuter les concepts, certaines institutions sont neutres du point de vue des inégalités (de genre mais aussi de classe, de race de religion, etc.), tandis que d'autres ne le sont pas, et c'est cette asymétrie qu'il faut mettre en évidence et comprendre pour pouvoir la dénoncer et la combattre. Battant en brèche un postulat central de la discipline, mais également très présent dans de nombreuses politiques de développement, les auteures montrent que l'accès aux ressources matérielles est une condition nécessaire, mais pas suffisante, de l'émancipation des groupes de personnes dominées, et notamment des femmes.

C'est au droit que le chapitre suivant est consacré. Isabel Cristina Jaramillo passe en revue la diversité des approches. Appréhender le droit dans une perspective féministe, c'est dénoncer la dimension androcentrée, mais aussi euro-centrée et néolibérale de la loi et de ses applications. Par exemple, l'approche punitive de la violence sexuelle et domestique, caractéristique de la période néolibérale, revient à considérer celle-ci comme une faute morale et individuelle et non comme reflet des inégalités de pouvoir entre hommes et femmes. Appréhender le droit dans une perspective féministe, c'est aussi refuser la prétendue neutralité des règles juridiques et montrer à quel point certaines normes et principes juridiques élémentaires comme ceux de libre choix, de consentement, de protection ou encore de propriété individuelle peuvent créer ou légitimer dominations, oppressions et discriminations. Appréhender le droit dans une perspective féministe, c'est aussi s'en saisir comme d'un outil d'équité, d'inclusion et de changement social, avec ici tous les débats autour de la parité.

Pour aborder la manière dont les études des relations internationales sont revisitées par les études féministes, Elisabeth Prügl s'est centrée sur le thème de la sécurité. La spécificité des études féministes des relations internationales est de se pencher autrement sur l'analyse du pouvoir (centrée sur les rapports entre personnes – *human-centered* – et non uniquement sur l'État) et d'explorer avec cette perspective de nouveaux champs d'études (sécurité, violence). Dans son analyse sur la sécurité, Elisabeth Prügl décrit le foisonnement des débats concernant la manière dont les conflits

armés (et leur résolution) reflètent et reconstruisent les rapports sociaux de genre. À travers son analyse, on voit que la perspective féministe permet à la fois de déplacer et d'élargir les questionnements, en redéfinissant les notions de victime, d'acteur/actrice et de violence. En temps de guerre comme de paix, les femmes sont tout autant victimes qu'actrices, et la réciproque est vraie pour les hommes. Tout en décrivant la pluralité des approches, l'auteure montre à quel point les perspectives englobantes et systémiques offrent une vision novatrice. Appréhendés au sein d'un continuum de violences, les conflits armés apparaissent comme un reflet et un catalyseur des normes de féminité et de masculinité, lesquelles ne sont bien évidemment pas données, mais construites historiquement et relatives à des contextes donnés.

La seconde partie de l'ouvrage porte sur des champs d'étude spécifiques en poursuivant un objectif similaire : montrer comment le genre déplace les débats, soulève de nouvelles controverses, met en exergue l'incomplétude des paradigmes dominants, mais aussi propose un renouvellement des approches et des concepts. Ici encore, la liste des thèmes choisis est très partielle et lacunaire. Elle offre néanmoins un aperçu des avancées, des apports et des défis de la recherche féministe sur le développement.

Bina Agarwal repense les questions d'action collective et de gestion des ressources naturelles à l'appui d'une grille d'analyse chère aux économistes (équité/efficacité), mais revisitée dans une perspective féministe, et en partant d'une étude de cas spécifique (la gestion des ressources forestières en Inde). Elle montre dans quelle mesure les groupements de femmes sont plus justes et plus efficaces. La construction sociale de cette différence est analysée : elle ne reflète pas une quelconque prédisposition à l'altruisme, à l'engagement ou au respect de la nature. Ce sont bien les contraintes symboliques, matérielles et sociales des femmes, leurs obligations domestiques, leur dépendance plus forte à l'égard des ressources naturelles et des réseaux sociaux locaux qui les incitent et les contraignent à s'engager plus activement dans ce type de collectif. Bien au-delà de l'étude de cas, l'analyse proposée conduit à repenser les pratiques d'engagement, d'agir collectif et de rapport à la nature en considérant qu'elles sont indissociables des systèmes de contraintes et de dépendance des sujets concernés.

Hélène Guétat-Bernard analyse les questions rurales et agricoles à partir des préoccupations portées par les agricultrices en France et au Brésil depuis les modernisations agricoles. Le point de départ est de considérer que, si les cadres sociaux sont contraignants, ils construisent aussi, à partir des places socialement construites et historiquement et spatialement situées, des contextes de pratiques et d'expériences pour les femmes comme pour les hommes, qui sont aujourd'hui sources de reconnaissance. L'enjeu est aujourd'hui de renégocier la position des valeurs et de considérer la précaution, l'attention comme des préoccupations essentielles à partager, universellement. C'est donc une vision ontologique renouvelée que propose la pensée féministe autour d'individus hommes et femmes se considérant comme interdépendant-es des gens et du monde. Les agricultrices se sont engagées pour une reconnaissance de leur statut et de leur travail spécifique sur les exploitations ; elles se sont aussi préoccupées de longue date des effets des modèles productifs sur les écosystèmes.

Cette articulation entre travail productif et reproductif et la critique de ces catégories sont toujours et encore une préoccupation spécifique de la pensée féministe. Il s'agit ici encore de dénoncer ces catégories ou de rendre visible le temps de travail des femmes marginalisées. Si les travaux sur le *care*, entendu comme échange économique-affectif (VERSCHUUR, 2013), font l'objet de débats, ils ont permis de souligner aussi l'intérêt pour une posture anti-utilitariste et de dénoncer le glissement vers une vision comptable du monde. Dans le *care* s'exprime aussi le sans prix, le don-contre-don si essentiel à ce qui fonde l'existence des personnes humaines sur terre, dans leurs rapports au monde, aux autres, aux choses. C'est donc à une révolution de la valeur qu'engagent les travaux sur le *care*, y compris le « *care* environnemental » (LAUGIER, 2012).

Le chapitre sur les migrations de Christine Catarino et Laura Oso rappelle que la pensée féministe a inscrit au cœur du débat la place que tiennent les femmes migrantes dans les activités reproductives occupant un rôle (non reconnu) au cœur de la dynamique du capitalisme. Toutefois, dans la pensée féministe, focalisée sur le rôle des migrantes sur ces apports, peu de débats ont porté sur la place des hommes dans la reproduction sociale. On est bien là dans un débat présent dans d'autres contributions : en rappelant

que les reproches sur les « travaux relatifs aux chaînes de soins ont pu essentialiser les femmes en les cantonnant dans la maternité », l'enjeu est de reconnaître la place que peuvent et doivent aussi occuper les hommes dans les temps et les activités d'attention et de protection. Un des enjeux de l'approche féministe est de se pencher sur la construction sociale des masculinités, en mouvement. En creux, on retrouve dans cette contribution comme dans d'autres un intérêt porté aux contestations des masculinités hégémoniques.

L'intérêt de l'ouvrage porte aussi sur la mise en débat de positionnements différenciés, comme celui exposé dans la contribution de Jules Falquet. S'appuyant sur la pensée féministe matérialiste francophone, elle défend l'analyse d'une « double logique d'appropriation et d'exploitation dans laquelle sont prises les femmes ». Le discours de la mondialisation néolibérale relayé par les organismes internationaux, selon lequel la salarisation libérerait les femmes, est analysé comme une « grande arnaque ». Jules Falquet soutient l'idée que les rapports salariaux (d'exploitation) ne se sont pas substitués aux logiques d'appropriation qui président aussi bien aux processus de construction des rapports sociaux de sexe que de race ; elle parle de « vases communicants ». « Le continuum du travail considéré comme féminin » permet historiquement des rééquilibres constants entre différents modes d'obtention du travail des femmes entre exploitation, appropriation individuelle et collective. En proposant un parallèle entre la crise de l'État providence et l'augmentation des migrations féminines dans le cadre des activités de *care*, les féministes ont inscrit l'exploitation des femmes migrantes au cœur de l'évolution du système capitaliste. Le *care* est le travail invisible des femmes et plutôt qu'une tentative de revalorisation symbolique, il est urgent, suggère l'auteure, de revendiquer une protection sociale effective et une syndicalisation sérieuse des femmes.

Lourdes Beneria, dans une analyse féministe de la crise économique actuelle, tente de produire une comparaison avec la crise de la dette et les politiques d'ajustement structurel qui ont marqué les décennies 1980 et 1990 dans plusieurs pays du Sud. Selon elle, les avancées des travaux féministes en économie reposent sur une critique radicale de la pensée orthodoxe fondée sur la rationalité économique et une vision individualiste idéalisée. La déconsidération de la solidarité

et de l'éthique, mais aussi l'incapacité à penser la question environnementale, sont à l'origine de la crise actuelle. La pensée féministe en économie a, au contraire, accordé un intérêt en priorité à la valeur de l'être (le bien-être) et pas seulement de l'avoir. La pensée orthodoxe féministe n'est donc pas une pensée de la croissance économique, mais du « bien-être humain pour tous ». La crise actuelle a accentué la flexibilisation du marché de l'emploi et détruit un certain nombre d'emplois, surtout au détriment des travailleurs hommes, imposant aux femmes de trouver des solutions pour compenser les baisses de revenus de leurs conjoints, selon une situation assez comparable avec le contexte au Sud vingt ans auparavant.

Les deux derniers chapitres portent sur les mouvements sociaux, les luttes et les alternatives. Le chapitre de Sonia Alvarez porte sur les mouvements sociaux féminins. À partir d'une généalogie des féminismes latino-américains, l'auteure offre une vision fine et nuancée de l'ONG-isation du développement, du rôle décisif, mais très ambigu de certaines organisations féministes dans la reconnaissance du genre par les agendas internationaux, de la manière dont elles ont été progressivement technocratisées et « disciplinarisées ». Mais elle montre aussi que la période contemporaine est marquée par des remises en question, un pluralisme plus fort encore des formes de luttes, notamment des luttes populaires, et un désengagement par rapport aux programmes dits de développement au profit de luttes globalisées et d'un renouvellement des alliances.

Le chapitre sur l'économie sociale et solidaire d'Isabelle Guérin et Miriam Nobre fait le lien entre des préoccupations qui traversent plusieurs autres contributions. À partir d'une analyse de genre des expériences pratiques d'initiatives dans ce champ de l'économie sociale et solidaire, les auteures affirment l'indispensable dénonciation des dominations et oppressions qui non seulement traversent les relations de marché mais aussi, nécessairement, celles qui minent les relations hors marché. C'est précisément en les dénonçant que l'on peut pointer le danger de ces expériences si elles naturalisent le rôle des femmes, les y enferment et provoquent un surcroît de travail. Les mouvements sociaux et les expériences d'innovations productives décrites s'ancrent dans le *local feminism* proche des gens et des territoires, réarticulant la diversité des engagements des femmes entre productif et reproductif, privé et public. On retrouve dans cette contribution une

question lancinante, présente dans plusieurs autres chapitres : le renversement de la production de valeurs pour fonder un monde non utopique, mais bien réel où les engagements « reproductifs » ne soient plus déniés ni appréhendés comme une vertu féminine, mais comme la base d'une nouvelle définition de la richesse et du bien-vivre ensemble.

L'ouvrage démontre que le genre permet de revisiter les disciplines mobilisées dans les études de développement et certains champs d'études fondamentaux. Forgé par les études et mouvements féministes, le genre est une catégorie utile et indispensable d'analyse. Si cet ouvrage ne prétend pas à l'exhaustivité, il appelle à vaincre les résistances au genre, à créer des ponts entre les études féministes de systèmes de pensée et d'horizons divers, à contribuer à forger des concepts innovants. La pensée féministe est par essence critique du système capitaliste globalisé, de l'économisme, de l'androcentrisme, de l'absence de prise en compte des « autres » et du « privé », et a contribué aux efforts de décolonisation de la pensée sur le développement (CASTRO-GÓMEZ et GROSFUGUEL, 2007 ; FRASER, 2009 ; VERSCHUUR, 2010 ; DESTREMAU et VERSCHUUR, 2012). En lien avec les crises actuelles et la nécessité de trouver des alternatives anti-systémiques (GUÉRIN *et al.*, 2011), la pensée féministe, dans une posture fermement critique du capitalisme globalisé, renouvelle la pensée sur le développement.

Références bibliographiques

BISILLIAT J., VERSCHUUR Ch., 2000 – Le genre, un outil nécessaire. *Cahiers Genre et Développement*, 1, Paris, L'Harmattan, 263 p.

CASTRO-GÓMEZ S., GROSFUGUEL R., 2007 – *El giro decolonial. Reflexiones para una diversidad epistémica más allá del capitalismo global*. Bogotá, Iesco-Pensar-Siglo del Hombre Editores.

CHABAUD-RYCHTER D., DESCOUTURES V., DEVREUX A.-M., VARIKAS E., 2010 – *Sous les sciences sociales, le genre. Relectures critiques de Max Weber à Bruno Latour*. Paris, La Découverte, 512 p.

DESTREMAU B., VERSCHUUR Ch. (dir.), 2012 – Féminismes décoloniaux, genre et développement. *Revue Tiers Monde*, 209. janv.-mars.

DEVREUX A.-M., 1995 – « Sociologie "généraliste" et sociologie féministe : les rapports sociaux de sexe dans le champ professionnel de la

sociologie ». In : *Nouvelles questions féministes. L'État français contre l'égalité des sexes*, Pékin 95, 16 (1) : 83-110.

FRASER N., 2009 – Feminism, Capitalism and the Cunning of History. *New Left Review*, 56, March-April. Version française : Féminisme, capitalisme et ruses de l'histoire. *Cahiers du Genre*, 2011/1, 50 : 165-192.

GRANIÉ A.-M., GUÉTAT-BERNARD H., 2006 – *Empreintes et inventivités des femmes dans le développement rural*. Toulouse, PUM-IRD, 329 p.

GUÉRIN I., HERSENT M., FRAISSE L., 2011 – *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*. Toulouse, Éditions Erès/IRD, 382 p.

LAUGIER S. (éd.), 2012 – *Tous vulnérables ? Le care, les animaux et l'environnement*. Paris, Payot, 320 p.

MEILLASSOUX C., 1975 – *Femmes, greniers et capitaux*. Paris, Maspéro, 251 p.

OLLIVIER M., TREMBLAY M., 2000 – *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche*. Paris, Montréal, L'Harmattan.

VERSCHUUR Ch., 2009 – Quel genre ? Résistances et mésententes autour du mot genre dans le développement. *Revue Tiers Monde*, 200, oct-déc. : 785-803.

VERSCHUUR Ch. (dir.), 2010 – Genre, postcolonialisme et diversité des mouvements de femmes. *Cahiers Genre et Développement*, 7, Genève-Paris, L'Harmattan, 500 p.

VERSCHUUR Ch., 2013 – « Reproduction sociale et care comme échange économique-affectif. L'articulation des rapports sociaux dans l'économie domestique et globalisée ». In Verschuur C., Catarino C. (dir.) : *Genre, migrations et globalisation de la reproduction sociale*, *Cahiers genre et développement*, 9, Paris, L'Harmattan : 23-36.

Partie 1

Disciplines

Chapitre 1

Une histoire du développement au prisme du genre

Perspectives féministes et décoloniales

Christine VERSCHUUR

Introduction

L'idée que les femmes avaient aussi leur place dans l'histoire du processus de mondialisation du capitalisme ou sous son couvert, ce qui a été appelé « développement » depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, est progressivement devenue incontournable. Depuis les années 1980, les institutions de développement ont inscrit le genre comme une priorité dans leurs politiques et programmes. Une multitude de pays ont formulé des politiques d'égalité de genre et 189 États sur 193 ont ratifié la Convention pour l'élimination des discriminations envers les femmes (plus connue sous le sigle CEDAW en anglais). Si un champ de savoir « genre et développement » s'est petit à petit constitué, les théories de développement n'ont pas véritablement reconnu la valeur heuristique de ce concept. Cette contribution tentera de montrer en quoi le genre permet de revisiter les études de développement.

On peut rendre compte de mouvements de lutte pour les droits des femmes depuis la fin du XIX^e siècle et dans de très nombreuses régions du monde, de la Palestine à la Chine, de l'Iran à l'Argentine, de l'Afrique du Sud à l'Inde, des États-Unis à l'Europe (KATZENSTEIN et MUELLER, 1987 ; DUBY et PERROT, 1992 ; FOUGEY-ROLLAS-SCHWEBEL, 1997 ; GARGALLO, 2002 ; CHAUDHURI, 2004 ; GUBIN, 2004 ; VERSCHUUR, 2009a et b, 2010 ; DESTREMAU et VERSCHUUR, 2012). Les droits et la liberté des femmes se sont imposés comme une évidence, le sexisme étant considéré l'apanage de personnes ou sociétés traditionnelles, comme une résistance à la modernité (DEVREUX, 1995). Et pourtant, en dépit de cette « *mad, wicked folly of Women's Rights* », dont se plaignait déjà en 1870 la reine Victoria, et malgré les avancées dans l'égalité des lois, le sexisme et les inégalités persistent, voire s'approfondissent. Le concept de genre permet d'analyser comment et pourquoi.

Le concept de genre est redevable des théories et mouvements féministes, qui ont contesté les ordres idéologiques, politiques, économiques, environnementaux et sociaux sur lesquels s'est appuyé le développement. Il est un outil d'analyse qui permet de comprendre la construction sociale et culturelle des différences entre les hommes et les femmes, d'analyser la persistance des rapports inégaux entre les hommes et les femmes.

Je commencerai par évoquer brièvement les apports des historiennes des femmes pour montrer que le fait de mettre en relief les expériences des femmes va plus loin que juste « ajouter les femmes » et en quoi cela fait une différence. Je poursuivrai en évoquant comment s'est construit un champ de savoir femmes/genre et développement. J'évoquerai ensuite brièvement certaines théories du développement. Je rappellerai qu'elles ont tendance à dénier toute histoire propre et capacité d'action aux sujets, aux États et espaces liés aux puissances coloniales, et qu'elles présentent un point de vue eurocentrique et androcentrique. Les théories du développement ont tardé à prendre en compte le travail productif et reproductif des femmes puis la question de la nouvelle division internationale du travail reproductif. En conclusion, je montrerai que le genre en tant que construction sociale et culturelle des différences permet d'expliquer comment se maintient le lien organique entre l'économie domestique et capitaliste, qui est au cœur de la prospérité du capitalisme

globalisé (MEILLASSOUX, 1975). Le capitalisme globalisé s'efforce de préserver la première – où dominant des rapports sociaux de type domestique –, pour continuer à lui soustraire sa substance, *sans la détruire*, pour alimenter l'autre – où dominant des rapports sociaux capitalistes. Le genre, imbriqué à d'autres catégories d'analyse comme la race et la classe, en éclairant comment s'organise l'articulation des rapports sociaux dans les sphères de production et de reproduction sociale, permet ainsi de revisiter l'histoire et les théories du « développement ».

L'histoire du développement dans une perspective féministe ne se restreint donc pas à une catégorie particulière de travaux d'un ensemble général, ni à un domaine étudié par une catégorie particulière de chercheur-es, mais consiste à porter un coup de projecteur sur des questions sous-éclairées, comme celle de la reproduction sociale, à l'aide de catégories d'analyse marginalisées, comme le genre. Il est vrai que le genre, en tant que concept élaboré à partir d'un lieu différent et par des groupes minoritaires, présumés inférieurs, a longtemps été déconsidéré et a engendré des résistances. Car comme le disait Colette Guillaumin, « les premiers textes théoriques venant de groupes minoritaires sont toujours disqualifiés sur le plan théorique et présentés comme des produits “politiques”. Ce qui est bien évidemment le cas » (Guillaumin, 1981 et 1992, citée par DEVREUX, 1995 : 110).

Les apports des historiennes des femmes

Les historiennes des femmes ont contribué de manière importante à l'analyse des transformations sociales, et leurs apports théoriques et méthodologiques, ainsi que leurs positionnements ont nourri nos réflexions sur la mondialisation du capitalisme. C'est une historienne, Joan Scott, qui a énoncé que « le genre est une façon première d'exprimer des rapports de pouvoir » (SCOTT, 1988 : 42). En mettant le pouvoir au cœur de la réflexion, le concept de genre montre qu'il peut éclairer l'ensemble de la question sociale. Il ne s'agit pas juste de « rajouter les femmes », auquel cas on pourrait se demander, quelle différence cela fait-il...

L'histoire des femmes est une histoire liée à un mouvement social, écrite à partir de convictions féministes. La défense de la justice sociale, de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'identification avec les groupes sociaux subalternisés, la recherche d'alternatives « ici et maintenant » dans une « temporalité politique du présent » (LAMOUREUX, 2004), font partie de cette démarche revendiquée comme féministe. Ce positionnement se démarque de la pensée du progrès, telle que l'énonçaient la gauche ou les développementalistes, orientée vers l'avenir, qui reposait sur des changements hypothétiques, sur du *wishful thinking*.

Cet engagement féministe explique aussi la définition de l'objet d'étude et des méthodes de recherches employées (sur lesquelles je ne reviendrai pas ici). Les historiennes des femmes ont considéré les expériences des femmes comme un fait d'histoire à découvrir et à décrire (tâche non aisée pour des raisons méthodologiques) ; elles ont abordé les femmes comme des sujets sociaux placés dans des contextes historiques concrets et dont les vies, comme membres de familles, comme travailleuses, comme membres d'organisations ou de mouvements sociaux, ont un intérêt. Une des contributions particulières des historiennes des femmes a été de réorienter l'intérêt pour les gens ordinaires du passé – moteur de l'histoire sociale –, vers les femmes et les rapports sociaux de sexe.

Les historiennes féministes ont critiqué les généralisations sur les femmes, qui reposaient sur l'étude des femmes de classe moyenne ou de l'élite. Si elles ont mis en lumière l'expérience des femmes, dans une démarche descriptive, elles ont également mis l'accent, dans une démarche analytique, sur les différences entre femmes et les interactions entre ces différences et les changements plus globaux des structures politiques et économiques. Elles se sont préoccupées de problématiser les questions, par exemple analyser dans quelles conditions les femmes ont construit ou rejoint les mouvements sociaux. C'est en employant le genre comme catégorie d'analyse historique que les réponses aux problématiques posées ont pu être élaborées (TILLY, 1990 : 155). Surtout, elles ont mis les acteurs sociaux au centre de leurs études, en reconnaissant les contraintes, mais sans négliger les marges de manœuvre de chaque personne dans les changements.

Elles s'intéressent à étudier les processus de changement plutôt que l'état des choses. Le genre en tant qu'expression de rapports

de pouvoir permet d'analyser les changements. Les rapports de pouvoir sont inscrits au niveau symbolique, dans le langage, dans les normes sociales, dans les dispositifs institutionnels. C'est en reliant l'histoire des vies des femmes avec d'autres sujets d'étude, comme ce qui mène à des changements structurels, que l'on peut déduire comment l'histoire des femmes a changé la perception de ce qui est important en histoire (*ibid.*).

L'attention portée aux femmes affine notre compréhension de la lutte pour le pouvoir ; même si elles ne sont pas victorieuses, elles sont actrices des luttes. « L'étude des vaincus nous aide à mieux comprendre les vainqueurs, à comprendre pourquoi et comment ils ont vaincu [...] et à prendre au sérieux les alternatives possibles, comme par exemple celles recherchées par les femmes » (TILLY, 1990 : 167). Même vaincues, même démunies ou « victimes », les femmes sont donc bien des sujets faisant l'histoire.

Les jalons dans la construction d'un champ de savoir genre et développement

Sous la pression des mouvements et études féministes, des jalons ont été posés dans les institutions et discours du système des Nations unies, depuis la naissance même du système, pour faire progresser les droits des femmes. Dès 1946, une Commission de la condition de la femme a été établie, au sein de la Commission des droits de l'homme, pour examiner les problèmes spécifiques des femmes et veiller à la mise en œuvre du principe d'égalité entre les hommes et les femmes. Elle a déterminé quatre domaines où les formes de discrimination les plus fortes s'exerçaient contre les femmes : les droits politiques, les droits légaux, en tant qu'individus et membres de la famille, l'accès à l'éducation, les droits du travail. Eleanor Roosevelt, présidente de la Commission chargée de rédiger la première version de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, a obtenu de faire inscrire dans l'article 2 de la Déclaration la mention suivante : « sans aucune distinction de race, couleur, sexe, langue... ». En 1951 a été approuvée à l'OIT la Convention n° 100 concernant l'égalité de rémunération

entre hommes et femmes à travail égal et la non-discrimination selon l'emploi et l'occupation. De leur côté, des universitaires ont publié des travaux qui ont eu une influence sur les institutions internationales et sur les concepts et cadres d'analyses. Ainsi, en était-il du livre de l'économiste danoise Ester BOSERUP publié en 1970, « *Women's Role in Economic Development* », qui abordait le travail des paysannes africaines, asiatiques et latino-américaines, auparavant ignorées. Elle mettait en lumière les effets négatifs introduits par le colonialisme et les politiques de modernisation sur leur statut. Dans les mêmes années, en 1972, Ann OAKLEY, une sociologue américaine, avançait le concept de genre dans son livre *Sex, Gender and Society*, dans lequel elle indiquait que le genre est une construction sociale, comme l'avait montré aussi Simone de Beauvoir dès 1949 dans *Le Deuxième Sexe* : « on ne naît pas femme, on le devient ». Inspirées par les pratiques féministes, les écrits des auteures féministes ont nourri les mouvements de libération des femmes, qui à leur tour ont fait pression sur les agences onusiennes et de coopération. Ainsi, le mouvement féministe s'était-il mobilisé pour que le congrès américain vote, en 1973, le « *Percy Amendment* », qui obligeait l'agence de coopération Usaid à intégrer les femmes dans tous ses projets de développement. En Inde, un comité interdisciplinaire d'étude du statut de la femme publiait un rapport en 1974 qui a marqué le début d'une remise en question radicale face aux politiques de développement et à l'exclusion des femmes. Dans de multiples autres pays du monde, des mouvements de femmes ont également fait pression sur leurs Parlements, leurs gouvernements, et leurs délégations à l'ONU pour inclure les questions des droits et de la liberté des femmes dans les agendas. Ces pressions ont permis d'obtenir que la Commission de la condition de la femme des Nations unies propose d'organiser en 1975 le lancement de l'année internationale de la femme à Mexico. Cette Commission sera responsable de la préparation des conférences suivantes (Copenhague en 1980, Nairobi en 1985, Beijing en 1995).

Le rapport des Nations unies en préparation de la conférence de Mexico avait conclu, données à l'appui, que « la situation des femmes s'est détériorée malgré les efforts de développement réalisés dans de nombreuses régions du monde... La production déterminée par les lois du capitalisme et orientée vers le profit

plutôt que vers le bien-être de la population a rétréci la portée d'un grand nombre de programmes de développement » (Rapport des Nations unies, 1975).

La première conférence des Nations unies en 1975 à Mexico avait dénoncé la détérioration de la situation des femmes, notamment celle des paysannes, les biais masculins dans le processus de développement, l'invisibilité des femmes. Elle a donné une certaine visibilité aux activités pour les droits des femmes des pays non occidentaux, peu reconnus. Parallèlement à la conférence, se tenait une tribune où participaient des femmes, des mouvements de femmes, des associations. Plus de 6 000 femmes, en grande majorité latino-américaines, s'étaient déplacées et avaient animé les débats. Domitila Barrios de Chungara, représentante de l'organisation des femmes de mineurs en Bolivie, y réclamait par exemple que soient prises en compte la diversité et les multiples oppressions vécues par ces travailleuses, en majorité indigènes (MILLÁN, 2012). Aux États-Unis, les activistes et chercheur-es du mouvement *black feminism* dénonçaient également l'absence de prise en compte des différences entre les femmes, et ont avancé le concept d'intersectionnalité des catégories de race et de sexe (HILL COLLINS, 1989 ; Combahee River Collective, 1977 ; DAVIS, 1982 ; CRENSHAW, 1991).

En 1979 a été adoptée la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes (CEDAW en anglais). Il s'agit de l'accord international le plus important concernant les droits des femmes. Ratifiée par 189 (sur 193) États (mais pas par les États-Unis), c'est un instrument puissant pour promouvoir les droits des femmes dans les constitutions, les lois, les politiques, pour réduire les discriminations de genre. Il comprend des procédures rigoureuses, chaque pays devant présenter, tous les quatre ans, son rapport, examiné par un comité d'expert-es, pour contrôler l'application de la Convention.

En préparation ou durant la Décennie internationale de la femme (1975-1985), de multiples conférences mondiales des Nations unies se sont tenues sur la population, l'emploi, la santé, l'eau, l'agriculture, etc. (voir BISILLIAT, 2000). Elles ont permis aux réseaux nationaux et internationaux de se constituer ou de se développer, soit en préparation des conférences, soit dans les forums qui se tenaient en marge des conférences. Cependant,

dans les documents et résolutions de ces conférences, les femmes n'ont guère été prises en compte, et rarement de manière systématique, transversale et centrale. En 1985, le bilan de la Décennie des Nations unies sur les femmes, lors de la conférence de Nairobi, a été négatif et a donné lieu à la définition d'un nouveau plan d'action. Lors de la IV^e conférence des Femmes à Beijing en 1995, la Déclaration de Beijing et la Plateforme d'action, signées par 189 États, ont été considérées comme des avancées. Elles ont reconnu l'universalité des droits des femmes, la nécessité de leur *empowerment*, tel que défendu par des mouvements de femmes des pays du Sud, et introduit la notion de *gender mainstreaming*, autrement dit l'intégration systématique et transversale de la perspective de genre dans les institutions, politiques et programmes. Des indicateurs sur les avancées en termes de droits des femmes sont introduits dans le système, permettant de relativiser l'indice de développement humain. Mais le genre n'a pas véritablement été abordé comme un outil d'analyse pour expliquer les dissymétries et inégalités, et la réflexion ne s'est pas inscrite dans une analyse de la mondialisation du capitalisme. Si la Plateforme de Beijing a fait des propositions qui ont représenté des avancées dans le domaine politique et social, elle n'a fait aucune proposition de changements structurels dans le domaine économique.

Les agences de développement se sont accommodées de ce *fuzzword* « genre », utilisé sous la forme d'un « euphémisme acceptable qui adoucissait le discours dur sur les droits et le pouvoir » (CORNWALL, 2007 : 70). De nombreuses critiques ont été faites sur la manière dont ces concepts – l'*empowerment* et le genre – ont été vidés de leur dimension critique. Dans des pays du Sud, les mouvements et théories féministes ont parfois considéré le genre comme un *buzzword* qui escamotait et dépolitisait leurs analyses et propositions transformatrices, et ont déploré l'injonction à incorporer cette notion, dénonçant ce qui a été perçu comme une ONG-isation des mouvements de femmes (JAD, 2004 ; ALVARÉZ, 2009). Pour le courant de pensée féministe en France qui avait conceptualisé les « rapports sociaux de sexe » (DELPHY, 1970 ; DEVREUX, 1985 ; MATHIEU, 1985 ; DAUNE-RICHARD et DEVREUX, 1992), l'accent mis sur le concept de genre est parfois apparu comme un recul théorique. S'il est maintenant repris dans les documents académiques en France (CHABAUD-RYCHTER

et al., 2010), dans les traductions officielles des documents des Nations unies, des termes comme celui de « sexo-spécificité » sont employés, qui ne rendent aucunement compte de son potentiel analytique. Dans le milieu des agences de développement, il n'est pas sans susciter un sentiment de fatigue, d'ennui, voire d'irritation. Le genre comme catégorie d'analyse dans le développement provoque des résistances persistantes (VERSCHUUR, 2009b).

Des critiques ont également été adressées au système des Nations unies sur le manque de moyens attribués et d'objectifs précis concernant les droits des femmes. En 2000, les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont proposé huit objectifs mesurables et avec des délais précis, dont le troisième était : « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » (c'est ainsi qu'a été traduit *empowerment* dans la version française). Cet objectif apparaît de manière isolée, comme une fin en soi, sans être intégré à l'ensemble des objectifs de développement. Les OMD sont à la recherche de l'efficacité, des *best practices*, et s'inscrivent dans une approche néolibérale, sans toucher au système économique, commercial et financier, sans analyser les causes de la pauvreté et des inégalités. L'Unrisd (2005), faisant le bilan de la situation dix ans après la Déclaration de Beijing, en se basant sur une soixantaine d'études, a montré, données à l'appui, que les politiques néolibérales constituaient le principal obstacle à la réalisation des objectifs de justice sociale réaffirmés lors des multiples conférences internationales, y compris les objectifs d'égalité de genre affirmés à Beijing. Les maigres gains politiques des femmes ont été compromis par les échecs des politiques sociales et économiques.

Durant la Décennie des Nations unies sur les femmes et en préparation des diverses grandes conférences internationales suivantes, les agences des Nations unies et les coopérations bilatérales ainsi que des fondations avaient commandé et financé des études, des évaluations, des recherches, qui ont fourni des données, des informations. Par exemple, en préparation de la conférence des Femmes de Nairobi, l'Usaid avait commandé en 1984 une évaluation de 416 de ses projets. Au Cameroun, un pays dans lequel ce sont les femmes qui cultivaient les arachides, un projet de multiplication des semences avait été confié aux hommes, qui n'avaient aucune expérience de cette culture. L'évaluation avait constaté,

sans surprise, que ce projet avait été un échec. Ailleurs, une étude au Mali, concernant le programme « Opération Riz Ségou », avait relevé ses effets négatifs sur les femmes. Ce programme avait pour objectif d'augmenter la production rizicole, et avait notamment aménagé des parcelles, attribuées exclusivement aux hommes. Les femmes – habituelles cultivatrices de variétés locales de riz – avaient perdu l'accès qu'elles avaient auparavant à des parcelles de terre de qualité et à proximité, avec pour conséquences un accroissement de la malnutrition, des tensions dans les rapports inégaux entre hommes et femmes, ainsi qu'entre femmes ayant différents statuts, et une plus grande précarité (VERSCHUUR, 1989). Cette période a été favorable à l'obtention de subsides à des chercheur-es pour réaliser des recherches dans ce domaine (BISILLIAT, 1983 ; SCHRIJVERS, 1985 ; POSTEL-COSTER, 1987). Petit à petit s'est ainsi bâti un corpus de données, représentant un champ de savoirs sur femmes/genre et développement, qui est redevable des interactions entre les mouvements de femmes, certaines agences de coopération et les chercheur-es. La création en 2010 de l'agence des Nations unies pour l'égalité de genre et l'*empowerment* des femmes – appelée ONU Femmes –, regroupant diverses agences des Nations unies, matérialise d'une certaine manière la reconnaissance de ce champ de savoir au sein du système des Nations unies.

Pour clôturer ce point, je voudrais proposer une périodisation dans l'élaboration de la pensée sur les femmes/le genre dans la problématique du développement. Cela me permettra de mettre en avant certaines questions à mon avis centrales pour comprendre en quoi le genre permet de revisiter l'histoire du développement.

Dans un premier temps, les travaux ont permis de reconnaître le travail invisible des femmes, et notamment celui des paysannes dans le « Tiers Monde » (BOSERUP, 1970 ; BENERÍA et SEN, 1981). La dévalorisation du travail des femmes est liée à la division sexuelle du travail, un concept analytique – et non seulement un outil descriptif – permettant de comprendre les inégalités entre hommes et femmes (YOUNG, 1978 ; BENERÍA, 1982 ; KERGOAT, 2000). Le *male bias* (ELSON, 1991) dans le développement, entendu comme l'invisibilité sociale et économique des femmes, leur confinement à la sphère domestique et l'introduction d'une politique productive occidentale masculine (*male-oriented*) (PRONK, 2000), avait

été relevé à la première conférence internationale des Femmes à Mexico. Les programmes proposés ensuite par des agences de coopération pour mieux « intégrer » les femmes dans le développement ont en fait visé une plus intense utilisation de la main-d'œuvre féminine, considérée comme une ressource sous-exploitée, pour le développement du capitalisme. Mais les programmes de coopération n'ont pas pris en compte les nombreux travaux des économistes et sociologues féministes sur la dévalorisation du travail, notamment le travail domestique gratuit, réalisé par les femmes.

Un deuxième temps a notamment consisté à analyser les rapports sociaux de sexe, de race et de classe dans la nouvelle division internationale de travail, dans le contexte de la mondialisation du capitalisme néolibéral. Les études ont porté notamment sur l'intégration des femmes dans les industries manufacturières délocalisées, la féminisation du prolétariat, la place croissante des femmes dans l'économie informelle dans les villes, la féminisation des migrations (BENERÍA, 1982 ; KABEER, 1995 ; FEDERICI, 2002 ; SASSEN, 2005). Dans le contexte de la globalisation, les activités de reproduction sociale se sont inscrites dans une nouvelle division internationale du travail. Une attention particulière a été portée au travail de *care*, et au « *care drain* » (EHRENREICH et HOCHSCHILD, 2002 : 17), où des migrantes partent s'occuper des personnes – dépendantes ou non – dans les zones « riches », en tant que travailleuses domestiques, *nannies*, aides-soignantes, etc., tout en assumant les activités reproductives dans leurs foyers transnationaux, par-delà les frontières (VERSCHUUR et CATARINO, 2013).

Un troisième temps a consisté à reconnaître les identités et la lutte pour les droits, au niveau domestique, local ou global, dans le contexte de la mondialisation. La déconstruction de l'image coloniale de « la femme du Sud » a permis de s'interroger sur la construction de l'individu en tant que sujet de sa propre histoire (RAUBER, 2003). Sous l'impulsion des mouvements de femmes et des féministes des Suds, des minorités ou migrantes, a été ravivée la réflexion sur l'imbrication des rapports de race, caste, classe, genre et critiquée l'hégémonie des féminismes occidentaux (MOHANTY, 1988).

Les revendications de justice sociale et de redistribution ont cependant eu tendance à être remplacées, par certains courants féministes post-coloniaux, par un accent grandissant sur les

identités et différences, avec une tendance à surinvestir la critique culturelle en délaissant la critique de l'économie politique. La perspective féministe décoloniale, proposée notamment par les mouvements et auteurs latino-américains, propose de faire le lien, dans le contexte de la nouvelle division internationale du travail dans le processus d'accumulation capitaliste mondiale, entre les capacités d'action culturelle des sujets et leurs luttes sociales concrètes (DESTREMAU et VERSCHUUR, 2012).

Décoloniser la pensée sur le développement

Évoqué pour la première fois par le président Truman dans son discours d'investiture aux États-Unis en janvier 1949, le « développement » apparaît comme un choix volontariste de « reconstruction », guidé par l'idée de « raison », de la construction d'un ordre rationnel, de la transformation du monde visant à rompre avec des idées, des cultures, des histoires (TOURAINÉ, 2007). Il est lié à une idéologie du progrès et de croissance infinie, à la recherche d'un futur meilleur grâce à toujours plus de biens et services. Des modèles ou étapes de « développement » ont été proposées. Pourtant, « on peut [...] s'étonner du fait que, cinquante ans après que son extension aux pays du Sud ait été officiellement mise à l'ordre du jour de la communauté internationale, le "développement" ne soit pas encore réalisé » (RIST, 1996 : 28). Au contraire, les analyses indiquent toutes que les fractures s'accroissent, non seulement entre les Nords et les Suds, mais aussi à l'intérieur de ces ensembles.

En 1952, Alfred Sauvy avait proposé l'appellation de Tiers Monde, en référence avec le Tiers État sous l'Ancien Régime en France avant la révolution de 1789. « Car enfin, ce Tiers Monde ignoré, exploité, méprisé comme le Tiers État, veut, lui aussi, être quelque chose » disait Sauvy. Diverses appellations ont ensuite été proposées pour cerner ces ensembles : « pays sous-développés », « pays en développement », « pays moins avancés », « pays du Sud », ou *Global South*, pour signaler que les inégalités existent au sein même des Nords et des Suds. De nombreuses écoles de pensée

ont discuté des processus de développement, des « développementalistes » (ROSTOW, 1963) aux théoriciens de la dépendance (GUNDER FRANK, 1969 ; AMIN, 1973 ; FURTADO, 1976). Pour les « développementalistes », les théories de modernisation permettaient le « décollage » des pays « sous-développés » pour rattraper les pays « développés » (ROSTOW, 1963), l'accroissement de la richesse devant ruisseler vers les plus pauvres selon le principe du *trickle down* ; pour les « dépendantistes » – avec des écoles de pensée différentes – la « périphérie », bloquée par l'échange inégal, devrait rompre la dépendance avec le « Centre », pour s'industrialiser comme lui.

Une analyse critique des discours sur le développement permet de les entendre comme « un grand récit », un système de croyance qui impose des lectures du devenir des sociétés (RIST, 1996). Le message de transformation sociale devient un « mouvement messianique » qui de la Seconde Guerre mondiale au début des années 1980, sous l'impulsion de l'Occident, promettait la réalisation immédiate du bonheur sur terre (voir l'indice BNB, Bonheur national brut, adopté par le Bhoutan en 1972 et faisant l'objet de conférences de l'ONU depuis 2004 pour remplacer le PNB). Libéraux et marxistes, développementalistes et dépendantistes cherchaient finalement tous à réaliser « le royaume sur terre », édictant à partir de leurs points de vue et de leur compréhension de la société quels devraient être les étapes successives, les changements et les objectifs à atteindre (RIST, 1996).

Épiques ou dramatiques, romantiques ou pragmatiques, les discours et analyses du développement n'ont cependant pas changé la vie des sujets concernés, ne fournissant ni des outils d'analyse satisfaisants, ni des propositions transformatrices. Avant tout, ils ont nié aux populations « sur » lesquelles portent les analyses et propositions de « développement » la possibilité d'avoir leur propre vision du monde, d'avoir des capacités d'action et de résistance, de revendiquer leur propre histoire.

Ainsi, en Afrique, « le paradigme de la dépendance a produit une histoire de l'Afrique statique, figée, dans laquelle les forces externes jouaient un rôle prépondérant. [...] L'historiographie de la dépendance partageait la logique de l'historiographie impérialiste, qui présentait l'histoire africaine comme un prolongement de l'histoire européenne. [...] Cette dernière décrivait l'histoire en

Afrique comme un récit exaltant des efforts héroïques de l'Europe pour introduire la "civilisation" sur "le continent noir", alors que pour l'historiographie de la dépendance, c'est une triste histoire de pillages et de saccages par l'Europe » (ZELEZA, 2004 : 107).

L'ambiguïté du discours sur le développement commence par le fait qu'il s'agit d'un « discours d'acteur sur une société sans acteurs » (TOURAINÉ, 2007), les « pauvres » sont des cibles, des individus neutres, sans vision propre ni capacité d'action. Un autre angle mort est l'absence de considération sérieuse, incluant la catégorie de genre, des mouvements sociaux et organisations populaires, qui proposent des visions alternatives depuis un autre point de vue et avec une autre temporalité. Or, même exclues du pouvoir et des bénéfices économiques, sociaux, culturels, les personnes qui les intègrent et animent ne sont pas prisonnières des normes et structures, mais ont bien des capacités de penser, de s'exprimer, d'agir, de résister, elles sont sujets de leur propre histoire.

Quel que soit l'accent mis sur le sujet, sur l'historicité ou sur les mouvements sociaux comme moteur des transformations sociales, de nombreux sociologues du développement ignoraient les expériences des femmes et le concept de genre. Dans ses analyses des mouvements sociaux, Tourainé mettait l'accent sur le travail des ouvriers (mais excluait le travail reproductif), sur la conscience ouvrière masculine (mais la conscience ouvrière féminine était négligée), sur les mouvements des ouvriers masculins (alors que la féminisation du salariat n'était pas rendue visible) (TOURAINÉ, 1984). Dans les discours du développement, l'invisibilité des femmes « du Tiers Monde » a, elle aussi, été tenace (BISILLIAT et VERSCHUUR, 2000), et l'image de « la » femme du Tiers Monde était figée : supposée constituer un groupe homogène, elle a été représentée comme victime, traditionnelle, sans capacité d'action. Par contraste, « la » femme occidentale était représentée comme éduquée, moderne, ayant un travail rémunéré, contrôlant son propre corps et sa sexualité, libre de prendre ses décisions. Nier aux femmes d'« ailleurs » leurs capacités à prendre conscience et dénoncer les inégalités de genre fait partie d'un registre de dénigrement colonial. Tout comme il a fallu démanteler le « mythe » (CORNWALL *et al.*, 2007) de « la » femme du Tiers Monde, représentée non comme sujet de son histoire, mais comme un objet construit par des féministes occidentales (MOHANTY, 1988), il a

été nécessaire de déconstruire le regard colonial sur l'« autre », les pays « sous-développés », les « pauvres », ou les banlieusards (LAPEYRONNIE, 2005). « Les relations de pouvoir entre nations et le statut des sujets coloniaux sont devenus compréhensibles (donc légitimes) dans des termes de relations entre masculin et féminin » (SCOTT, 2000 : 32). Des qualificatifs dits féminins sont associés aux pays dits « pauvres » – subordonnés, faibles, exploités, traditionnels – par contraste avec des caractéristiques dites masculines attribuées aux pays « riches » – dominants, forts, protecteurs, rationnels, modernes.

Dans son analyse du processus de mondialisation du capitalisme, Nancy Fraser insiste sur le changement de nature du capitalisme, passé du mode organisé par l'État au néolibéralisme. Elle définit le capitalisme d'État comme une formation sociale où les États ont pris une part active au pilotage de leurs économies nationales (FRASER, 2011 : 170-171) et considère qu'une variante du capitalisme d'État a existé dans ce qu'on appelait à l'époque le Tiers Monde. Cette formation sociale, « société capitaliste à forme androcentrique, organisée par l'État, [est] structurée en fonction de trois ordres de subordination qui s'interpénètrent : la distribution injuste, le déni de reconnaissance, la (non-)représentation ». (*ibid.* : 174-175). « Les tenants de cette nouvelle forme du capitalisme [...] en démantelant la charpente des accords de Bretton Woods, [...] ont supprimé les contrôles du capital qui avaient permis le pilotage des économies nationales selon les principes keynésiens. Ils ont installé la privatisation et la dérégulation à la place du dirigisme ; le *trickle down* et la "responsabilité personnelle" à la place des dépenses publiques et de la citoyenneté sociale ; l'État concurrentiel dégraissé et parcimonieux à la place des États providence et développementalistes. [...] Dans le Tiers Monde [...] l'arme de la dette a servi à imposer cette néolibéralisation sous forme de programmes obligatoires d'ajustement structurel qui ont balayé tous les grands principes du développementalisme et contraint les États postcoloniaux à se défaire de leurs biens, à ouvrir leurs marchés et à réduire drastiquement leurs dépenses sociales » (*ibid.* : 179-180).

Si les luttes nationalistes anticoloniales du Tiers Monde sont considérées comme faisant partie de l'histoire passée, qu'en est-il néanmoins de l'esprit de Bandung, qui a fondé le mouvement

des non-alignés ? L'appel passionné pour plus de justice sociale et pour un nouvel ordre économique mondial, la centralité du politique, qui étaient au cœur de cet esprit sont-ils également révolus, font-ils partie de l'histoire passée ? (ESCOBAR, 2004) Les régimes d'exclusion et de pauvreté croissantes pour la majorité des populations et d'inclusion et de prospérité inouïes pour une minorité suggèrent que la notion de Tiers Monde reste par certains côtés valide, mais demande de remettre en question les pièges de la modernité (ESCOBAR, 2004 : 209). Renouveler les cadres théoriques sur l'après-Tiers Monde implique de repenser la modernité qui apparaît comme incontournable dans le processus de globalisation. Or, la modernité a invisibilisé, disqualifié les connaissances subalternes et les pratiques culturelles au niveau mondial depuis les conquêtes de l'Amérique jusqu'à nos jours. Cette autre face de la modernité, la colonialité, est constitutive de la modernité. ESCOBAR suggère la nécessité d'élaborer « un cadre théorique alternatif qui prendrait sérieusement en compte la force épistémique des histoires locales et de penser la théorie à travers la praxis politique des groupes subalternes » (*ibid.* : 217).

Ainsi, le capitalisme n'est pas seulement un système économique ni seulement un système culturel, mais un *réseau global de pouvoir* intégré par des processus économiques, politiques et culturels qui constituent un ensemble (CASTRO-GÓMEZ et GROSGOUEL, 2007). Pour Aníbal Quijano, « la race, à la fois mode et résultat de la domination coloniale moderne, a imprégné tous les champs du pouvoir capitaliste mondial. Autrement dit, la colonialité s'est constituée dans la matrice de ce pouvoir, capitaliste, colonial/moderne et eurocentré. Cette colonialité du pouvoir s'est avérée plus durable et plus enracinée que le colonialisme au sein duquel il a été engendré, et qu'il a aidé à s'imposer mondialement » (QUIJANO, 2007b). Dans une perspective décoloniale, la décolonialité devrait compléter la décolonisation, en s'adressant à « l'hétéroarchie des multiples relations raciales, ethniques, sexuelles, épistémiques, économiques et de genre, laissées intactes par la première décolonisation » (*ibid.* : 17).

La perspective décoloniale reprend et discute des débats sur le colonialisme, la philosophie de la libération, la pédagogie des opprimés, les théories de la dépendance. Elle va plus loin que les analyses système-monde (WALLERSTEIN, 2006) qui se centrent

sur l'analyse de la division internationale du travail et les luttes militaires géopolitiques dans les processus d'accumulation capitaliste mondiale (CASTRO-GÓMEZ et GROSFUGUEL, 2007). Elle va également plus loin que « les études postcoloniales anglo-saxonnes, qui critiquent le développementalisme, les formes eurocentriques de connaissances, les inégalités de genre, les hiérarchies raciales et les processus culturels/idéologiques qui favorisent la subordination de la périphérie au système-monde capitaliste » (*ibid.* : 14). Si les études postcoloniales anglo-saxonnes mettent l'accent sur la culture, la capacité d'action des sujets, et la perspective système-monde sur les structures politico-économiques, la perspective décoloniale intègre les deux, considérant que la culture est entrelacée avec les processus politico-économiques. Elle s'appuie sur la notion de « colonialité du pouvoir » (QUIJANO, 2007a). Elle considère qu'on ne peut comprendre le capitalisme global sans prendre en compte les discours raciaux et de genre qui organisent la population dans une division internationale du travail (CASTRO-GÓMEZ et GROSFUGUEL, 2007). Les inégalités de pouvoir entre hommes et femmes et de race sont ainsi tout aussi fondamentales pour l'analyse critique du discours sur le développement que les inégalités Nord/Sud ou au sein des ensembles.

Crise de la reproduction sociale et espaces de transformations

Le développement se définirait alors comme un « ensemble de pratiques parfois contradictoires qui, pour assurer la reproduction sociale, obligent à transformer et à détruire, de façon généralisée, le milieu naturel et les rapports sociaux en vue d'une production croissante de marchandises (biens et services) destinées, à travers l'échange, à la demande sociale », selon RIST (1996). Sans revenir sur tous les éléments de cette définition, dans laquelle la question de la reproduction sociale est effectivement centrale, un élément me semble discutable, celui de la destruction des rapports sociaux. Le capitalisme globalisé s'efforce au contraire de préserver plutôt que détruire les rapports sociaux de type domestique qui, articulés avec les rapports sociaux capitalistes, assurent sa prospérité.

Certes, des activités considérées « privées » ou « gratuites » se marchandisent, notamment dans le contexte d'une nouvelle division internationale sexuelle et raciale du travail (les soins aux personnes, et jusqu'à la fabrication des bébés,...). Pour certains auteurs, effectivement, la reproduction est au pire un « résidu » de la société traditionnelle, au mieux un « idéal » romantique selon lequel certaines activités et relations sont supposées « gratuites » et devraient rester en dehors de la sphère marchande. Cependant, les économistes féministes, les sociologues, anthropologues, historiennes, ou les mouvements féministes, ont depuis longtemps critiqué les postulats des disciplines économiques qui ne reconnaissent pas la valeur économique du travail domestique (BENERÍA, 1982 ; FOLBRE, 1997). Considérer que les activités au sein de l'unité domestique étaient « gratuites » signifie naturaliser la division sexuelle du travail et oublier que cette catégorie d'analyse traduit une relation de pouvoir. Les inégalités de genre et de race, de pouvoir, qui permettent l'organisation « gratuite » ou sous-rémunérée de la reproduction sociale, ne sont ainsi pas problématisées.

La reproduction sociale inclut à la fois « le renouvellement démographique et économique des effectifs et la reconstitution des relations et des institutions sociales qui organisent les individus selon des caractéristiques propres au système considéré » (MEILLASSOUX, 1991 : 15). Le concept de reproduction fournit un cadre théorique utile, dans lequel le travail non rémunéré des femmes est un élément central. Alors que les études de développement se sont intéressées à la *production* de marchandises et services dans le contexte de la nouvelle division internationale du travail, plus rares sont celles qui ont mis l'accent sur la *reproduction* de la force de travail. Dans les pays « riches », la demande en « travailleurs venant au monde tout faits » (Marx, cité par MEILLASSOUX, 1975 : 161) est en partie satisfaite par l'émigration, qui permet de contribuer gratuitement à la reproduction de la force de travail, grâce notamment à « cet immense "cadeau" de travail domestique des femmes du Sud aux pays riches » (FEDERICI, 2002 : 55).

La restructuration économique de ces quatre dernières décennies et le changement de nature du capitalisme ont créé un nouvel ordre colonial (FEDERICI, 2002). L'accroissement de la pauvreté et des inégalités, le recul de l'engagement des États à investir dans

la reproduction des travailleurs (avec des coupes dans les budgets sociaux, des dévaluations monétaires, la privatisation et la libéralisation), les baisses de salaires et des rémunérations du travail, ont créé une crise de la reproduction sociale dans les Suds (*Global South*). L'organisation de la reproduction sociale se globalise, et des personnes, hommes et femmes, généralement jeunes, partent en migrations temporaires dans d'autres régions ou pays. Des études ont par exemple montré, chiffres à l'appui, que « la société mexicaine *subventionne* l'économie étasunienne par le biais de la migration de travail » (DELGADO *et al.*, 2009 : 45) et que les migrant-es mexicain-es, plutôt que de constituer une charge fiscale et sociale, contribuaient à l'économie nord-américaine plus qu'ils ne recevaient. L'OCDE recommande dans un récent rapport de favoriser l'immigration pour compenser la baisse démographique et contribuer à la croissance économique, indiquant aussi que « les immigrés, en général, contribuent plus en impôts et en cotisations sociales qu'ils ne reçoivent de prestations individuelles » (OCDE, 2013). Les personnes migrantes, et en particulier les femmes migrantes, sont devenues un maillon fondamental dans le fonctionnement des systèmes de reproduction sociale dans les espaces et les pays riches.

On observe ainsi un système, social, économique, culturel, moral d'organisation de la *reproduction sociale*, y compris le *care*, qui implique des biens et des services liés à l'économie capitaliste. Dans le nouvel ordre économique global, caractérisé par la nouvelle division internationale du travail, l'articulation entre économie domestique et capitaliste prend de nouvelles formes. Mais il repose toujours sur l'organisation de l'ensemble des activités et des rapports indispensables à la reproduction sociale, par-delà les frontières, dans des réseaux transnationaux.

Divers auteurs (DELPHY, 1970 ; MEILLASSOUX, 1975 ; REY, 1976) avaient montré l'importance du maintien des rapports sociaux de type domestique pour le développement de l'économie capitaliste. Des anthropologues comme Meillassoux considéraient que l'articulation entre la sphère reproductive (où dominent des rapports sociaux de production de type domestique) et la sphère productive (où dominent des rapports sociaux de production capitaliste), est la « cause essentielle du sous-développement en même temps que de la prospérité du secteur capitaliste » (MEILLASSOUX,

1975 : 149). C'est en maintenant les liens organiques entre économie capitaliste et domestique que la première assure sa croissance et sa prospérité. Afin de maintenir cette articulation, il faut *préserv*er l'une pour continuer à lui soustraire sa substance, *sans la détruire*, pour alimenter l'autre. Cela implique de conserver la sphère domestique partiellement en dehors de la sphère de production capitaliste, tout en maintenant cette articulation. La construction sociale et culturelle du genre, imbriquée avec les inégalités de classe et de race, permet de conserver ce lien organique.

La crise de la reproduction sociale se situe ainsi au cœur de la question du « développement ». Des initiatives pour repenser les activités et relations nécessaires pour la reproduction sociale essaient néanmoins, dans des organisations populaires, avec des ébauches de rupture des rapports de subordination. Des alternatives économiques et sociales, des espaces de parole et de solidarité se construisent, où des femmes se constituent en sujets de leur histoire, sur des territoires de vie, « ici et maintenant » (RAUBER, 2003 ; GUÉRIN *et al.*, 2011 ; VERSCHUUR, 2012). L'image de *bubbling up* me semble bien illustrer cette effervescence qui tente de fissurer le système.

En effet, les conséquences négatives des politiques néolibérales globales et les crises ont suscité l'émergence d'alternatives, s'inspirant notamment des idées, théories et pratiques d'organisations de femmes, locales ou transnationales, qui foisonnent partout dans le monde. Ces organisations luttent pour faire reconnaître le travail de reproduction, non ou mal rémunéré, pour réclamer la prise en charge par l'État d'infrastructures sociales (approvisionnement en eau, énergie, systèmes de santé, d'éducation, crèches et soins aux personnes âgées, ...) et le partage équitable du travail reproductif entre femmes et hommes. Elles développent de nouvelles formes d'organisation du travail agricole et de l'économie de l'alimentation, des formes de production collectives et axées sur les besoins plutôt que sur le profit, des systèmes de protection de l'environnement ou de gestion des déchets, des systèmes locaux de microfinance liés à des objectifs sociaux ou de production locale, des mutuelles autogérées de santé (HAINARD et VERSCHUUR, 2005). Elles mettent en place des marchés locaux, encourageant les liens producteurs-consommateurs et la recherche de bénéfices mutuels. Elles dénoncent la libéralisation des marchés qui

détruisent l'environnement et les systèmes de protection sociale, et s'organisent pour y pallier. Elles sont au premier plan des nouvelles formes d'organisation et de défense des droits de travailleurs et travailleuses, tant informels que formels. C'est grâce aux luttes des multiples organisations de travailleuses domestiques dans le monde que la convention du BIT sur les droits des travailleuses et travailleurs domestiques a été adoptée en 2011. Les organisations de femmes développent diverses pratiques sociales et économiques, soucieuses de l'organisation de la reproduction sociale, en questionnant les rapports de domination et d'exclusion, en ébauchant de nouveaux rapports sociaux de (re)production, ou en évoquant des principes de solidarité, réciprocité, équité et justice (voir Guérin et Nobre dans cet ouvrage).

Le processus de réduction de la pauvreté pourrait constituer en lui-même un moteur, encourageant une croissance qui « *bubbles up* », en s'appuyant sur la large base des secteurs de l'économie située en bas, par l'accroissement de la demande que constituerait l'augmentation des revenus des travailleurs et travailleuses pauvres, des paysannes et paysans, dans les secteurs formels et informels (JAIN et ELSON, 2011). Le pouvoir transformateur de la pensée féministe sur le développement réside cependant ailleurs, dans le fait de centrer la réflexion sur l'organisation des rapports de reproduction et de production et de reconnaître cette effervescence, ce *bubbling up* de myriades d'organisations agissant autour de ces questions, « ici et maintenant », où les femmes subalternisées se constituent en sujets des transformations sociales.

Conclusion : *trickle down ou bubble up*

Le « grand récit » du « développement » a été empreint d'un regard colonial, il a rendu invisible le travail de reproduction sociale, il a tu les voix et nié les existences de l'« autre », qu'il soit « sous-développé », du Sud, « femme » ou « sujet colonial ». Les autres n'ont pas été vus comme ayant des capacités de penser, d'agir, d'avoir leur propre histoire et leurs contradictions, leurs propres valeurs et moteurs de transformations, qui ne soient pas liées à l'Occident.

Faire le récit de l'histoire des femmes subalternisées et des organisations populaires dans les Suds signifie modifier les récits dominants qui occultent leurs voix, réflexions et engagements. Comme le disaient les historiennes des femmes, cela signifie démontrer que leurs expériences ont un intérêt et que cela fait une différence d'analyser la réalité depuis leurs points de vue. La perspective décoloniale, élaborée en Amérique latine, représente une alternative pour penser à partir de la spécificité historique et politique des sociétés elles-mêmes, et non seulement vers ou sur elles. Le courant de pensée décolonial répond à la fois à l'exigence de prendre en compte les points de vue des « autres » et au reproche fait aux études postcoloniales de désertir le terrain des luttes sociales réelles. Cette perspective va plus loin que les analyses qui mettent l'accent sur les structures économiques et sur la capacité d'action culturelle des sujets. Elle permet de prendre en compte la dimension symbolique et culturelle qui imprègne la « colonialité du pouvoir » (QUIJANO, 2007a) dans le système capitaliste. La perspective féministe décoloniale fait le lien entre la dimension symbolique, construite et culturelle des rapports de genre et de race et leur dimension économique et politique, du niveau domestique au local et global. Cette perspective se centre aussi sur les luttes pour des droits économiques et sociaux, en s'intéressant au lieu spécifique à partir duquel les femmes prennent la parole dans la lutte sociale. Elle s'intéresse ainsi à reconnaître les capacités des personnes, d'appartenances diverses, à se constituer en tant que sujets de leur propre histoire ; mais également à montrer comment les rapports de genre s'inscrivent dans le système économique, avec une attention particulière à l'insertion des femmes racisées dans la nouvelle division internationale du travail reproductif et productif. Les analyses de l'articulation des rapports sociaux de type domestique avec les rapports sociaux capitalistes dans une perspective décoloniale permettent de mieux comprendre l'expansion du capitalisme et la reproduction des inégalités de genre.

En conclusion, je dirai que le fait d'inclure le concept de genre dans les études de développement fait une différence et renouvelle l'analyse critique de la mondialisation du capitalisme. J'ai indiqué que cela met au cœur de l'analyse la question de l'organisation de la *reproduction sociale*. J'ai évoqué l'importance de la dimension symbolique des représentations liées au genre et les

questionnements qu'il suscite sur les identités, les institutions, les symboles, les valeurs et normes. J'ai mis l'accent sur le fait que les femmes et les hommes sont des *sujets* de leur propre histoire, et non seulement des « porteurs de structures », ni des victimes, qui se situent dans des luttes concrètes, locales ou globales. J'ai mentionné les *fractures coloniales*, dans des espaces multiples, localement et globalement, selon des lignes genrées et racisées. La perspective décoloniale et féministe permet aussi de questionner le système de production des connaissances subalternisées, des travailleurs et travailleuses, des femmes « ordinaires », des sujets racialisés/coloniaux, des mouvements anti-systémiques (CASTRO-GÓMEZ et GROSFUGUEL, 2007). Elle met également en lumière des *utopies*, des alternatives, venant d'en bas, élaborées par des groupes subalternisés, dans une temporalité politique du présent.

Dans un temps de crises économiques et financières globales, il est impératif de mettre en évidence et de comprendre que les dysfonctionnements des sociétés sont liés aux inégalités, que celles-ci sont construites et non immuables. Espérer que la prospérité ruissellerait vers les pauvres, sans changements structurels, symboliques et culturels, dans un hypothétique *trickle down* est une chimère. Dans un monde différent, néolibéral, il faut réveiller la capacité d'indignation qui caractérisait « l'esprit de Bandung », en y incluant les voix des femmes subalternisées. Les initiatives, qui foisonnent, *bubbling up*, pour repenser la question de la reproduction sociale, constituent dans ce sens des alternatives à prendre au sérieux dans la construction collective des utopies.

Références bibliographiques

ALVAREZ S., 2009 – Beyond NGO-ization? Reflections from Latin America. *Development*, 52 (2) : (175-184).

AMIN S., 1973 – *Le développement inégal*. Paris, Éditions de Minuit.

BENERÍA L. (ed.), 1982 – *Women and Development: The Sexual Division of Labor in Rural Societies*. New York, Praeger.

BENERÍA L., SEN G., 1981 – Accumulation, Reproduction, and Women's Role in Economic Development: Boserup Revisited. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 7 (2) : 279-298. Traduit in Bisilliat J. et

Verschuur Ch. (dir.), 2001 – Genre et économie. Un premier éclairage. *Cahiers Genre et Développement*, 2, Paris, L'Harmattan : 97-111.

BISILLIAT J., 1983 – « Un projet d'autosuffisance alimentaire sans les femmes : un exemple au Niger ». In : *Le rôle des femmes dans la production vivrière*, FAO, Rome.

BISILLIAT J., VERSCHUUR Ch., 2000 – Le genre, un outil nécessaire. *Cahiers Genre et Développement*, 1, Paris, L'Harmattan.

BOSERUP E., 1970 – *Woman's Role in Economic Development*. George Allen & Unwin Ltd, USA. Publié en français en 1983. *La femme face au développement économique*. Paris, PUF

CASTRO-GÓMEZ S., GROSFOGUEL R., 2007 – *El giro decolonial. Reflexiones para una diversidad epistémica más allá del capitalismo global*. Bogotá, Iesco-Pensar-Siglo del Hombre Editores.

CHABAUD-RYCHTER D., DESCOUTURES V., DEVREUX A.-M., VARIKAS E., 2010 – *Sous les sciences sociales, le genre. Relectures critiques, de Max Weber à Bruno Latour*. Paris, La Découverte.

CHAUDHURI M. (ed.), 2004 – *Feminism in India: Issues in Contemporary Feminism*. New Delhi, Kali for Women.

Combahee River Collective, 1977 – « A Black Feminist Statement ». In Nicholson L. (ed.) : *The second Wave. A Reader in Feminist Theory*, New York, Routledge. Publié en français in Dorlin E., 2009 – *Black Feminism*. Paris, L'Harmattan.

CORNWALL A., 2007 – Revisiting the Gender Agenda. *IDS Bulletin*, 38 (2), Sussex, Institute of Development Studies.

CORNWALL A., HARRISON E., WHITEHEAD A., 2007 – Gender myths and feminist fables: The struggle for interpretive power in gender and development. *Development and Change*, 38 (1) : 1-20.

CRENSHAW K., 1991 – Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color. *Stanford Law Review*, 43 (6) : 1241-1299.

CURIEL O., FALQUET J., MASSON S. (coord.), 2005 – Féminismes dissidents en Amérique latine et aux Caraïbes. *Nouvelles Questions Féministes*, 24 (2).

DAUNE-RICHARD A.-M., DEVREUX A.-M. 1992 – Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique. *Recherches féministes*, 5 (2) : 7-30.

DAVIS A., 1982 – *Women race and class*. London, The Women's Press Ltd. Traduction française *Femmes, race et classe*, 1983. Paris, Éditions Des Femmes.

DELGADO WISE R., MÁRQUEZ COVARRUBIAS H., RODRÍGUEZ RAMÍ-REZ H., 2009 – Seis tesis para desmitificar el nexo entre migración y desarrollo. *Migración y Desarrollo*, Mexico. Extraits publiés dans Verschuur Ch., Catarino Ch., 2013 – Genre, migrations et globalisation de la reproduction sociale. *Cahiers Genre et Développement*, 9, Paris, L'Harmattan.

DELPHY C. 1970 – L'ennemi principal. *Partisans. n° spécial Libération des Femmes*, 54-55. Article reproduit dans Delphy C., 1998 – *L'ennemi principal : économie politique du patriarcat* (tome 1). Paris, Éditions Syllepse, 180 p.

DESTREMAU B., VERSCHUUR Ch. (dir.), 2012 – Féminismes décoloniaux, genre et développement. *Revue Tiers Monde*, 209, n° spécial. janv.-mars.

DEVREUX A.-M., 1985 – De la construction féminine aux rapports sociaux de sexe : repères pour une évolution de la définition sociologique des catégories de sexe. *Bief*, 16 : 13-23.

DEVREUX A.-M., 1995 – Sociologie « généraliste » et sociologie féministe : les rapports sociaux de sexe dans le champ professionnel de la sociologie. *Nouvelles Questions Féministes*, 16 (1) : 83-110.

DUBY G., PERROT M. (dir.), 1992a – *Histoire des femmes en Occident. Tome 4. Le XIX^e siècle*. Dirigé par G. Fraisse et M. Perrot. Paris, Éditions Plon.

DUBY G., PERROT M. (dir.), 1992b – *Histoire des femmes en Occident. Tome 5. Le XX^e siècle*. Dirigé par F. Thébaud. Paris, Éditions Plon.

EHRENREICH B., HOCHSCHILD A. R. (eds), 2002 – *Global Woman – Nannies, Maids and Sex Workers in the New Economy*. London, Granta Books, 328 p.

ELSON D., 1991 – *Male Bias in the Development Process*. Manchester, Manchester University Press.

ESCOBAR A., 2004 – Beyond the Third World: imperial globality, global coloniality and anti-globalisation social movements. *Third World Quarterly*, 25 (1) : 207-230.

FEDERICI S., 2002 [1999] – « Reproduction et lutte féministe dans la nouvelle distribution internationale du travail ». In Verschuur Ch., Reysoo F. (dir.) : *Genre, mondialisation et pauvreté*, Paris, L'Harmattan, *Cahiers Genre et Développement*, 3 : 45-73.

FOLBRE N., 1997 – *De la différence des sexes en économie politique*. Paris, Éditions Des Femmes.

FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D., 1997 – Le féminisme des années 1970. *Encyclopédie politique et historique des femmes*. Paris, PUF, Christine Fauré (éd.) : 729-770.

- FRASER N., 2011 – Féminisme, capitalisme et ruses de l'histoire. *Cahiers du Genre*, 1 (50) : 165-192.
- FURTADO C., 1976 – *Le mythe du développement économique*. Paris, Éditions Anthropos.
- GARGALLO F., 2002 – « El feminismo multiple: prácticas e ideas feministas en América latina ». In Femenias M.-L. : *Perfiles del feminismo iberoamericano*, Buenos Aires, ed. Catalogos : 103-131.
- GUBIN E., JACQUES C., ROCHEFORT F., THÉBAUD F., ZANCARINI-FOURNEL M., 2004 – *Le siècle des féminismes*. Préface de M. Perrot. Paris, Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 463 p.
- GUÉRIN I., HERSENT M., FRAISSE L., 2011 – *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*. Toulouse, Éditions Erès-IRD, 382 p.
- GUNDER FRANK A., 1969 – *Le développement du sous-développement*. Paris, François Maspéro.
- HAINARD F., VERSCHUUR Ch., 2005 – *Mouvements de quartier et environnements urbains. La prise de pouvoir des femmes dans les pays du Sud et de l'Est*. Paris, Karthala, 370 p.
- HILL COLLINS P., 2009 [1989] – « La construction sociale de la pensée féministe noire ». In Dorlin E. (textes choisis et présentés par) : *Black Feminism. Anthologie du féminisme africain-américain. 1975-2000*, Paris, L'Harmattan : 135-177.
- JAD I., 2004 – The NGO-isation of Arab Women's Movements. *IDS Bulletin*, Sussex, 35 (4) : 34-42 (9).
- JAIN D., ELSON D., 2011 – « Introduction ». In : *Harvesting Feminist Knowledge for Public Policy*, xxxiii- xlvi, New Delhi, IDRC, Sage Publications.
- KABEER N., 1995 – Necessary, Sufficient or Irrelevant? Women, Wages and Intra-Household Power Relations in Urban Bangladesh. *Working Paper*, 25, Sussex, Institute of Development Studies.
- KATZENSTEIN M. F., MUELLER C. M. (eds), 1987 – *The women's movements of the United States and Western Europe: Consciousness, political opportunity and public policy*. Philadelphie, Temple University Press.
- KERGOAT D., 2000 – « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe ». In Hirata et al. (dir.) : *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF : 35-44.
- LAMOUREUX D., 2004 – Le féminisme et l'altermondialisation. *Recherches féministes*, 17 (2) : 171-194.

LAPEYRONNIE D., 2005 – « La banlieue comme théâtre colonial. La fracture coloniale dans les quartiers ». In Blanchard P., Bancel N. : *La Fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, coll. Cahiers libres.

MATHIEU N.-C., 1985 – *L'arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*. Paris, Cahiers de l'Homme.

MEILLASSOUX C., 1975 – *Femmes, greniers et capitaux*. Paris, Maspéro.

MEILLASSOUX C., 1991 – « La leçon de Malthus : le contrôle démographique par la faim ». In Gendreau F., Meillassoux C., Schlemmer B., Verlet M. : *Les spectres de Malthus. Déséquilibres alimentaires, déséquilibres démographiques*, Paris, Orstom-EDI-Ceped.

MILLÁN M., 2012 – « De la périphérie vers le centre : origines et héritages des féminismes latino-américains ». In Destremau B., Verschuur Ch. (dir.) : *Féminismes décoloniaux, genre et développement*, Paris, *Revue Tiers Monde*, 209 : 37-52.

MOHANTY Ch., 1988 – Under Western Eyes: Feminist Scholarship and Colonial Discourses. *Feminist Review*, 30 : 61-88. Traduit et publié in Verschuur Ch. (dir.), [2010] – Genre, postcolonialisme et diversité des mouvements de femmes. *Cahiers Genre et Développement*, 7, Genève-Paris, L'Harmattan : 171-203.

MOHANTY Ch., 2003 – Under Western Eyes revisited: Feminist solidarity through anticapitalist struggles. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 28 : 499-535. Traduit et publié in Verschuur Ch. (dir.), [2010] – Genre, postcolonialisme et diversité des mouvements de femmes. *Cahiers Genre et Développement*, 7, Genève-Paris, L'Harmattan : 203-215.

OAKLEY A., 1972 – *Sex, Gender and Society*. London, Temple Smith.

OCDE, 2013 – *Perspectives des migrations internationales*. Paris.

POSTEL-COSTER E., 1987 – Développement rural et marginalisation des femmes au Mali du Sud. *Anthropologie et Sociétés*, XI (1) : 107-114.

PRONK J., 2000 [1975] – « Women in Development, Advancing towards autonomy ». In Bisilliat J., Verschuur Ch. (dir.) : *Le Genre, un outil nécessaire*, Genève-Paris, L'Harmattan, *Cahiers Genre et Développement*, 1 : 87-95.

QUIJANO A., 2007a – « Colonialidad del poder y clasificación social ». In Castro-Gómez S., Grosfoguel R. : *El giro decolonial. Reflexiones para una diversidad epistémica más allá del capitalismo global*, Bogotá, Iesco-Pensar-Siglo del Hombre Editores : 93-127.

QUIJANO A., 2007b – « Race » et colonialité du pouvoir. *Mouvements*, 2007/3 (51) : 111-118. DOI : 10.3917/mouv.051.0111.

RAUBER I., 2003 – *América Latina, movimientos sociales y representación política*. La Habana-México, Ed. Ciencias sociales, 117 p.

REY P.-P. *et al.*, 1976 – *Capitalisme négrier*. Paris, Maspéro.

RIST G., 1996 – *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*. Paris, Presses de Sciences Po, 426 p.

ROSTOW W., 1963 – *Les étapes de la croissance économique*. Paris, Le Seuil.

SASSEN S., 2005 [2003] – « Restructuration économique mondiale et femmes migrantes : nouveaux espaces stratégiques de transformation des rapports et identités de genre ». In Verschuur Ch., Reyssoo F. (dir.) : *Genre. Nouvelle division internationale du travail et migrations*, Paris, L'Harmattan, *Cahiers Genre et Développement*, 5 : 103-109.

SAUVY A. 1952 – *L'Observateur*. 14/08/1952.

SCHRIJVERS J., 1985 – *Culture as Camouflage. Mothers for Life. Motherhood and Marginalization in the North Central Province of Sri Lanka*. Delft.

SCOTT J., 2000 [1988] – « Genre. Une catégorie utile d'analyse historique ». In Bisilliat J., Verschuur Ch. (dir.) : *Le Genre, un outil nécessaire*, Genève-Paris, L'Harmattan, *Cahiers Genre et Développement*, 1 : 41-69. Publié en anglais en 1988, *Women's History. Past and Present*, 101 : 141-157.

TILLY L., 1990 – Genre, histoire des femmes et histoire sociale. *Genèses*, 148-166.

TOURAINÉ A., 1984 – *Le retour de l'acteur. Essai de sociologie*. Paris, Librairie Arthème Fayard, coll. Mouvements, 3, 350 p.

TOURAINÉ A., 2007 – Conférence à l'Ides. Paris.

UNRISD, 2005 – *Gender Equity. Striving for Justice in an Unequal World*. Geneva.

VERSCHUUR Ch., 1989 – *Rapport d'évaluation du Projet Opération Riz Ségou et du Projet de Soins de Santé Primaires à Niono au Mali*. Rapport non publié, ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas.

VERSCHUUR Ch. (dir.), 2009a – *Vents d'Est, vents d'Ouest. Mouvements de femmes et féminismes anticoloniaux*. Actes des colloques genre de l'IHEID. Genève-Berne, Commission nationale suisse pour l'Unesco-DDC-IHEID, 255 p.

VERSCHUUR Ch., 2009b – Quel genre ? Résistances et mésententes autour du mot genre dans le développement. *Revue Tiers Monde*, 200 : 785-803.

VERSCHUUR Ch. (dir.), 2010 – Genre, post-colonialisme et diversité des mouvements de femmes. *Cahiers Genre et Développement*, 7, Paris, L'Harmattan, 500 p.

VERSCHUUR Ch., 2012 – Racommodages de la pauvreté ou engagements féministes dans les quartiers populaires de San Cayetano et Gamboa en Amérique latine. *Autrepart*, (61) : 175-190.

VERSCHUUR Ch., DESTREMAU B., 2012 – Féminismes décoloniaux, genre et développement. Histoire et récits des mouvements de femmes et des féminismes aux Suds. *Revue Tiers Monde*, 209.

VERSCHUUR Ch., CATARINO Ch. (dir.), 2013 – Genre, migrations et globalisation de la reproduction sociale. *Cahiers Genre et Développement*, 9, Paris, L'Harmattan, 430 p.

WALLERSTEIN I., 2006 – *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-monde*. Paris, La Découverte.

YOUNG K., 1978 – « Modes of appropriation and the sexual division of labour: a case study from Oaxaca. Mexico ». In Kuhn A., Wolpe A. (eds) : *Feminism and materialism*, Boston, Routledge, 328 p.

ZELEZA T., 2004 – « Discriminations de genre dans l'historiographie africaine ». In Imam A. M., Mama A., Sow F. (dir.) : *Sexe, genre et société : engendrer les sciences sociales africaines*, Dakar, Codesria : 93-126.

Rencontre de l'anthropologie féministe et du développement¹

Fenneke REYSOO

Introduction

Ce chapitre livre une réflexion sur l'émergence de la recherche féministe dans le domaine de l'anthropologie et sur sa contribution au « genre et développement » défini comme un champ social où s'exercent des politiques et des pratiques. De manière générale, l'anthropologie a toujours été une discipline propice à l'étude de la diversité des systèmes humains d'organisation sociale et de références culturelles. À la suite de la Seconde Guerre mondiale, au moment où les colonies étaient le théâtre des luttes de libération, le paysage scientifique de l'anthropologie a progressivement vu apparaître une division entre un courant scientifique « pur » – dans le sens où il préconisait une approche libre de tout système de valeur – et un courant « critique » qui considérait les connaissances produites comme des outils d'émancipation des groupes « opprimés » du « Tiers Monde » tels que les paysans, les cultivateurs sans terre et les femmes (WERTHEIM, 1974 ; HUIZER et MANNHEIM, 1979).

Pour contribuer à l'émancipation des femmes et pour comprendre les différences des effets de la planification et des politiques de développement sur les hommes d'une part, et sur les femmes

¹ Traduit de l'anglais par Aurélie Cailleaud. J'adresse tous mes remerciements à Yvan Droz, Gisela Dütting, Adriella Shanie Gautier, Dorine Plantenga, Saraswati Raju, Joke Schrijvers et Christine Verschuur pour leur lecture critique d'une version antérieure de ce chapitre et pour leurs commentaires constructifs.

de l'autre, il fallait combler les lacunes des données empiriques recueillies au niveau des communautés. Aux Pays-Bas, dès le milieu des années 1970, les anthropologues féministes se sont investies dans des recherches de terrain de type critique et ont ouvert de nouvelles voies². La relation dialectique entre les anthropologues féministes et la pratique du « genre et développement », nourrie de ces premières initiatives, a permis de nombreuses avancées théoriques. Dans ce chapitre, je montrerai que les femmes anthropologues, et après elles les anthropologues féministes, ont permis de saisir la grande variété des contributions des femmes et des hommes à la société, de sorte que les mécanismes de pouvoir qui sous-tendent l'exclusion sociale et les inégalités de genre ont pu être révélés.

Après avoir brièvement relaté l'histoire de la production de savoir scientifique par les femmes dans le domaine de l'anthropologie, je montrerai la convergence de l'anthropologie féministe et du tournant culturel-critique qu'a connu l'anthropologie, et évoquerai un exemple néerlandais pionnier. Je poursuivrai le débat en proposant quelques réflexions sur ce qu'apporte, dans l'anthropologie, l'utilisation du puissant outil d'analyse que constitue le genre, sur les frustrations et la fascination qu'il suscite. Je démontrerai qu'en dépit de nombreux revers et de l'absence chronique de volonté politique réelle d'améliorer les conditions de vie des groupes sociaux marginalisés, subalternes ou exclus, en particulier celles de diverses catégories de femmes, les anthropologues féministes ont politisé les rapports sociaux entre les hommes et les femmes, alors qu'ils étaient jusque-là considérés comme allant de soi. L'émergence du concept de genre est allée de pair avec une forte volonté de comprendre et de résoudre les difficultés auxquelles se heurtent les luttes contre l'injustice sociale et contre les nombreuses formes de discrimination à l'égard des femmes.

² Dans tout ce chapitre, le terme anthropologue féministe désigne les universitaires qui se réclament de l'anthropologie féministe. Aux Pays-Bas, par exemple, les anthropologues féministes se rassemblent au sein d'une organisation professionnelle Lova (Association néerlandaise pour les études de genre et l'anthropologie féministe— *Netherlands Association for gender studies and feminist anthropology*), créée en 1979 et encore très active de nos jours. Il s'agit d'un réseau unique qui regroupe actuellement 110 membres (<http://www.lovanetwerk.nl>). Aux États-Unis, l'Association pour l'anthropologie féministe (*Association for feminist anthropology*) a fêté son 25^e anniversaire en novembre 2013.

Les (premières) femmes anthropologues et le genre

« ... l'anthropologie est sans doute la discipline qui a le plus influencé la façon dont on a rendu compte du genre en Amérique du Nord (ou parmi les sociologistes³)... » (VISWESWARAN, 1997 : 593).

L'histoire de l'anthropologie montre que les femmes ont d'emblée joué un rôle, timide mais pertinent, dans la description des divers rôles sociaux des femmes et des hommes, ainsi que des nombreuses représentations symboliques de la féminité et de la masculinité. Elles ont étudié le rôle des femmes sans nécessairement s'inscrire dans un projet féministe. C'est en effet à un moment précis de l'histoire que l'épithète « féministe » a fait son apparition, en référence à un changement majeur dans l'interprétation, la représentation et l'appréhension des rapports entre les hommes et les femmes. Dans son essai sur l'ethnographie féministe, VISWESWARAN (1997) distingue quatre grandes phases d'édification du corpus féministe en anthropologie⁴.

Durant la première période (1880-1920), les rôles sociaux étaient considérés comme la conséquence directe du sexe biologique. En apportant des données empiriques détaillées sur le rôle des femmes indiennes autochtones dans la politique et dans les rituels, ainsi que sur la reconnaissance dont elles bénéficiaient dans ces domaines, des anthropologues américaines (Elsie Clews Parsons, Matilda Cox Stevenson et Alice Fletcher) ont remis en cause la conception victorienne de la féminité et le paradigme de l'évolution qui plaçait le modèle de société victorien au sommet de la civilisation. Ces recherches ethnographiques ont posé les premières bases de l'anthropologie critique, mais aussi celles du féminisme d'inspiration anthropologique.

Durant la deuxième période (1920-1960), les rôles de genre ont de plus en plus souvent été compris comme étant indépendants du sexe biologique et plutôt attribuables à des mécanismes culturels.

³ NDT : « *Sociologistic account* » en anglais.

⁴ Pour un aperçu de l'institutionnalisation de l'anthropologie féministe dans les universités néerlandaises, voir POSTEL-COSTER et van SANTEN (2002).

Grâce à l'étude de Margaret MEAD sur « Mœurs et sexualité en Océanie » (1963, parution originale MEAD [1935]), une distinction théorique a pu être effectuée entre le sexe biologique et les rôles de genre sociologiquement différents. Les psychologues, les sociologues et les philosophes débattaient depuis longtemps de l'inné et de l'acquis. Mais ce n'est qu'avec la publication de *Sexe, genre et société*, l'ouvrage d'Ann OAKLEY, qu'un concept distinct a permis de rendre compte des rôles sociologiquement déterminés des hommes et des femmes ; le genre était né.

La troisième période (1960-1980), la mieux connue dans les études de genre et développement, a coïncidé avec l'apparition des mouvements féministes de la deuxième vague et avec la rébellion politique contre la détermination du destin par la biologie. En étudiant la grande diversité des rôles sociaux des femmes et des conceptions de la féminité dans d'autres cultures, l'anthropologie féministe a permis aux féministes occidentales de comprendre leur propre oppression (REITER, 1975). Certaines anthropologues féministes américaines (ROSALDO et LAMPHERE, 1974 ; REITER, 1975) ont produit des œuvres monumentales qui sont aujourd'hui encore des références.

L'idée de l'existence d'un *système sexe/genre* est à mettre au crédit de Gayle RUBIN (1975)⁵. Après avoir systématiquement analysé certaines grandes théories sociales (Marx, Engels, Lévi-Strauss, Freud et Lacan), elle a défini le système sexe/genre comme « un ensemble de dispositions par lesquelles le matériel biologique brut du sexe et de la procréation est façonné par l'intervention humaine, sociale, et satisfait selon des conventions [...] » (*ibid.* : 159).

RUBIN a ouvertement appelé à une refonte de l'anthropologie traditionnelle qui permette d'inclure « les répercussions du mariage matrilatéral des cousins croisés, du surplus dégagé sous forme de filles, de la conversion du travail féminin en richesse masculine, de la conversion des vies de femmes en alliances matrimoniales, de la contribution du mariage au pouvoir politique, et des transformations que tous ces divers aspects de la société ont subies au cours du temps » (*ibid.* : 210). Comprenant de nombreuses descriptions détaillées de l'organisation sociale des sociétés, son

| ⁵ Traduit en français in RUBIN (1998).

article a été pensé comme une « “économie politique” du sexe » (il est à noter que Rubin met entre guillemets économie politique et pas sexe) et a été au fondement de la construction ultérieure des théories de l'anthropologie féministe.

Mais, alors même que se développaient les mouvements de libération des femmes des années 1960, le système sexe/genre n'a pas expliqué l'universalité du statut inférieur des femmes dans les domaines économiques, politique et symbolique. Dans son texte – désormais quasiment « culte » – « Le féminin est-il au masculin ce que la nature est à la culture ? », Sherry ORTNER (1974) a tenté de lier la division entre féminin et masculin à un autre principe d'ordonnement du monde : l'opposition nature-culture. Elle explique que « les variables locales que sont l'économie, l'écologie, l'histoire, la structure politique et sociale, ainsi que les valeurs et la vision du monde peuvent expliquer les variations dans cet universel, mais elles ne peuvent expliquer l'universel lui-même. Et si nous décidions de ne pas accepter l'idéologie du déterminisme biologique, il me semble alors que l'explication ne pourrait découler que d'autres universels de la situation culturelle humaine » (*ibid.* : 83). Ortner affirme que les femmes sont considérées comme étant plus proches de la nature que les hommes aux plans physiologique, psychologique et social. Mon propos n'est pas d'exposer ici les termes du débat que cette thèse a déclenchés. Je souhaite plutôt montrer en quoi le texte d'Ortner répond au désir des anthropologues féministes de compléter les connaissances sur la variabilité des rôles sociaux des hommes et des femmes et sur les significations culturelles associées, ainsi qu'à leur volonté de théoriser l'asymétrie de la construction sociale du genre.

Au même moment, d'autres anthropologues féministes, influencées par les courants structuraliste et structuro-fonctionnaliste alors dominants, ont porté leur réflexion sur d'autres oppositions binaires universelles telles que le public-privé et/ou le formel-informel. Les femmes étant beaucoup plus actives dans la sphère privée, on a considéré comme logique qu'elles soient exclues des sphères publiques de la politique, de l'économie et de la religion (REITER, 1975 pour la France ; NELSON, 1974 pour le Proche-Orient). Mais au même moment, Carole ROGERS (1975) déconstruisait le mythe de la domination masculine en dévoilant les dynamiques de pouvoir formelles et informelles en France.

En outre, les anthropologues féministes d'inspiration marxiste ont remis en cause le fondement matériel de la production économique et mis en lumière le rôle des femmes dans la sphère de la reproduction sociale. La recherche et la construction des théories dans le domaine de l'anthropologie féministe, en partie explorées par Rubin, ont évolué autour des questions de l'organisation du travail et du travail invisible et non rémunéré réalisé par les femmes, ce dernier contribuant à enrichir non seulement les hommes, mais aussi le système capitaliste. Dans cette période, toutes les tentatives de construction théorique précédemment évoquées se sont inspirées de l'idéologie de la solidarité entre femmes et du projet politique visant à les libérer de l'oppression patriarcale partout dans le monde.

Durant la quatrième période (1980-1996) identifiée par Visweswaran, la catégorie sociale homogène de « la femme » a été problématisée et la vision du sexe comme un construit social est apparue. Sous l'influence d'une conception foucauldienne de la réalité sociale, le genre a été perçu comme l'origine discursive du sexe. Si quelques anthropologues féministes ont adopté le virage postmoderniste de l'anthropologie, ce ne fut pas le cas de celles qui travaillaient sur le thème du genre et du développement.

L'essai critique de VISWESWARAN (1997) a clairement montré qu'à différentes périodes historiques de textes ethnographiques écrits par des femmes anthropologues ont correspondu diverses manières de comprendre le genre. Mais sa critique principale a porté sur le fait que la majorité de ces chercheuses étaient basées en Occident. Les femmes du Tiers Monde ont revendiqué l'espace nécessaire à l'expression de leurs propres visions de l'oppression et de leurs définitions du féminisme (AMOS et PARMAR, 1984 ; AMADIUME, 1987 ; MOHANTY, 2010⁶). L'analyse sociale, dans ses préoccupations réflexives et politiques, a donc pris en compte les divers positionnements fondés sur des facteurs géopolitiques, de classe, d'ethnie, d'âge, de préférences sexuelles, etc. En outre, les théoricien·nes *queer* ont fortement contribué à la révision des théories et à faire naître de nouvelles lectures du genre. De nouvelles formes de féminité, comme les *female chauvinist pigs* (LEVY,

| ⁶ Parution originale en anglais en 1988.

2007⁷) ou les *top-girls* (McROBBIE, 2007), ont également fait leur apparition dans la société et ont été intégrées à l'élaboration des théories postféministes.

L'anthropologie féministe comme critique culturelle

La valeur heuristique du genre comme catégorie d'analyse utile est étroitement liée à la volonté des anthropologues féministes de développer un projet intellectuel à portée critique. Les premières anthropologues américaines s'attachaient déjà à décrire précisément d'autres cultures pour nourrir le processus de réflexion nécessaire à la remise en cause de leur propre société. Ce projet s'accompagne d'une double critique culturelle et de prises de positions épistémologiques et méthodologiques. Conformément aux principes de l'anthropologie dominante, ces anthropologues ont examiné les valeurs et les visions du monde des Autres par le biais d'une rupture épistémologique (BOURDIEU *et al.*, 1969), processus cognitif de défamiliarisation (MARCUS et FISCHER, 1986 : 128) qui vise à questionner les préconceptions les plus basiques sur le fonctionnement et la signification « des choses ». L'analyse porte, par exemple, sur des questions de base relatives à ce que signifie le fait d'être marié-e (ou non), employé-e (ou non), d'être un-e paysan-ne, un-e citoyen-ne, d'être privilégié-e, etc. Mais, avant que se développe l'anthropologie féministe, peu d'anthropologues (hommes) s'étaient interrogés sur ce que signifiait le fait d'être un homme. La critique de l'androcentrisme s'est précisément centrée sur la référence à l'Homme universel, ainsi que sur l'absence des femmes parmi les acteurs sociaux évoqués dans les monographies écrites par les anthropologues (hommes).

Par ailleurs, l'anthropologie, en tant que *praxis*, ne pouvait pas échapper à un examen critique. Ce dernier a commencé par une critique de l'ethnocentrisme et de l'androcentrisme pour prendre ensuite la forme d'une analyse critique des rapports entre les

| ⁷ Parution originale en anglais en 2005.

chercheur-es et les sujets d'études (personnes ressources). Les connaissances anthropologiques n'étaient pas simplement des informations extraites des personnes ressources, mais aussi le résultat d'un processus coopératif et interpersonnel : un dialogue entre deux (ou plusieurs) sujets coproduisant un savoir culturel chargé de sens. La posture épistémologique était marquée par une impartialité consciente (MIES, 1979) et permettait l'affirmation d'une subjectivité dans la science.

Femmes et développement

« Le travail qui consiste à faire prendre “conscience du genre” est fait. Après tout, l'idée fait son chemin. Les plus grandes agences de développement et les bailleurs de fonds les plus importants se sont déjà clairement engagés à faire en sorte que les femmes soient prises en compte de manière pertinente à tous les niveaux de la politique de développement. » (MOLYNEUX, 2007 : 227)

L'Année internationale des femmes (1975) et la première conférence mondiale sur les Femmes à Mexico (1975) ont marqué des moments importants et ont fait naître le besoin d'en savoir plus sur les expériences de vie des femmes dans le contexte de ce que l'on nommait alors des « conditions sociales et économiques changeantes » (POSTEL-COSTER et SCHRIJVERS, 1980 : i). Le travail pionnier de BOSERUP, une économiste danoise (1970), a mis en lumière deux arguments importants : tout d'abord, le fait que le développement affecte la vie des femmes et des hommes de manière différente et, ensuite, le fait que les modèles de développement sont tous nés des conceptions occidentales de la féminité et du rôle social des femmes. Boserup a, par exemple, constaté que l'introduction des technologies modernes dans l'agriculture et les biais masculins dans les services d'aide au développement des exploitations agricoles avaient fait des paysannes africaines des mères au foyer⁸ confinées à leur domicile (un processus appelé *housewifization*).

| ⁸ NDT : *housewives* en anglais.

Boserup n'est pas restée seule. Un certain nombre d'études d'anthropologie féministe ont montré les effets indésirables des interventions de développement sur le statut des femmes dans les communautés et les pays où celles-ci avaient lieu. L'anthropologue néerlandaise RISSEEUW (1988) a montré que l'action des autorités britanniques avait eu des effets négatifs sur les liens de parenté locaux au Sri Lanka, car elle avait notamment abouti à ce que les femmes soient « gentiment expulsées de leurs propriétés » (*ibid.* : 61). Lors de son troisième séjour au sein de la communauté mafia en Tanzanie, l'anthropologue britannique Pat CAPLAN (1988 : 11) a remarqué que la nourriture se faisait rare dans les villages et que l'état de santé des femmes s'était détérioré. Les nouveaux modes de production agricole et l'implication croissante des hommes dans les cultures de rente avaient rendu les femmes et les enfants plus dépendants du « contrôle des hommes sur la nourriture achetée au sein des ménages » (*ibid.* : 11).

Des critiques se sont élevées pour demander que les politiques de développement soient en accord avec les « cultures locales ». Deux propositions principales ont été faites dans ce sens : produire des données de nature plus empirique et utiliser des approches participatives pour élaborer des projets de développement fondés sur une évaluation des besoins des populations locales. Cette période a été celle des évaluations des besoins essentiels qui, souvent, se sont transformées en évaluations (rurales) rapides. L'anthropologie féministe et le « genre et développement » ont évolué en deux champs professionnels distincts. En effet, alors que les anthropologues féministes ont produit des études empiriques très riches grâce à des séjours relativement longs au sein des communautés, à des échanges dialogiques authentiques et à une compréhension approfondie du fonctionnement des rapports de pouvoir de genre, les anthropologues, formées en « genre et développement », se sont davantage consacrées aux évaluations des besoins essentiels et aux évaluations (rurales) rapides. Cette deuxième profession a été soumise à de nombreuses contraintes de la part de décideurs imposant leurs besoins et leur rythme dans le cadre du cycle de projet. Où et quand les tensions se sont-elles manifestées ? Où et quand les deux professions se sont-elles rencontrées ?

Anthropologie féministe et développement : une étude de cas néerlandaise

Cette étude de cas nous ramène dans les années 1970 aux Pays-Bas. À cette époque, l'anthropologie était une discipline institutionnalisée en diverses catégories : l'anthropologie sociale, l'anthropologie culturelle, la sociologie des sociétés non occidentales, ainsi que l'anthropologie/la sociologie du développement. Dans ce contexte de science critique et d'agitation sociétale, Jan Pronk (parti travailliste), le ministre de la Coopération au développement, a été invité à s'exprimer lors de la première conférence internationale des Femmes à Mexico (1975). Pour se préparer, le ministre s'est mis en contact avec les anthropologues Els Postel et Joke Schrijvers de l'université de Leyde. En moins de deux mois et avec l'aide de femmes collègues et étudiantes, ces dernières ont rédigé un rapport intitulé « Les femmes en route » (*Women on their way*) et ainsi sous-titré : « un développement à visée émancipatrice »⁹. Avec le recul, il est difficile d'imaginer à quel point la situation des femmes du Tiers Monde était méconnue.

L'émancipation était définie comme « un développement visant à une égalité de fait entre les deux sexes, une situation dans laquelle la domination d'un sexe sur l'autre serait totalement abolie » (POSTEL-COSTER et SCHRIJVERS, 1976 : 102). Les obstacles à l'émancipation des femmes étaient perçus comme le résultat de contraintes à la fois naturelles et culturelles. Il est intéressant de noter que les auteures ont choisi de n'utiliser ni le concept de « pouvoir » ni le terme « féministe ». À cette époque, la représentation des rapports entre les hommes et les femmes du point de vue de leurs différences de « pouvoir » était (encore) un tabou et l'épithète « féministe » était trop étroitement associée à la diffusion de l'idéologie occidentale.

Après la conférence de Mexico, le ministre était bien conscient du fait que le programme d'action ne pourrait être mis en œuvre sans une meilleure compréhension des conditions de vie des femmes. Il a donc estimé que des recherches anthropologiques

| ⁹ *Vrouwen op weg. Ontwikkeling naar emancipatie.*

complémentaires étaient nécessaires. L'équipe de Postel et Schrijvers, à l'université de Leyde, s'est vue confier un mandat afin de poursuivre ses recherches au Sri Lanka, en Égypte et au Burkina Faso (entre 1976 et 1981).

Les résultats des quatre projets de recherche menés au Sri Lanka en 1977 et 1978, ainsi que les recommandations de politiques subséquentes ont été publiés en 1980 sous le titre « Une femme voit plus loin que le bout de sa louche » (*A woman's mind is longer than a kitchen spoon*)¹⁰. Les auteures ont étudié les conditions de vie des femmes dans différents secteurs : « le travail, l'emploi et la mobilité », « l'éducation, la formation et l'information », « l'organisation et la participation politique ». Elles ont aussi ajouté une analyse détaillée des différentes étapes de la vie des femmes dans le but de « montrer pleinement la réalité de la vie et des problèmes des femmes » (POSTEL-COSTER et SCHRIJVERS, 1980 : ii).

Cette recherche devait comporter un volet action : une coopérative agricole de femmes dans la province du Centre-Nord (village de Kurunduwila), un projet de fabrication de fibre de coco et de confection de nattes à Mahagoda (côte sud-ouest), ainsi qu'un projet de tissage à Siriyagama, ont ainsi été mis en œuvre. Ces projets pilotes ont mis au jour, dans la pratique, « diverses possibilités et différents problèmes propres aux femmes dans le contexte d'un changement planifié » (*ibid.* : ii). Ils se sont en effet heurtés à la résistance des élites locales et des fonctionnaires de niveau intermédiaire et ont été accueillis avec méfiance par les maris et les autres membres de la famille.

La recherche de terrain a été menée dans le respect des règles méthodologiques de l'anthropologie de l'époque : les chercheuses se sont immergées dans les communautés (certaines d'entre elles avec leur famille), ont appris la langue locale et sont restées sur place pendant une longue période (un an). Une innovation méthodologique a toutefois été ajoutée dans la mesure où les anthropologues néerlandaises ont tenu à collaborer en équipe

¹⁰ Ce titre s'inspire d'un proverbe sri-lankais selon lequel « les femmes ne voient pas plus loin que le bout de leur louche ». En adaptant ce proverbe, les chercheuses ont souhaité rendre hommage aux femmes du Sri Lanka et exprimer « leur foi en les compétences des femmes et leur confiance envers les nombreuses femmes qu'elles ont apprises à connaître et qui sont devenues leurs amies, qui les ont aidées et ont apporté leur expertise en art de vivre » (POSTEL-COSTER et SCHRIJVERS, 1980 : ii).

avec des chercheuses sri-lankaises¹¹. La question centrale de la recherche portait sur les contraintes culturelles qui freinent l'accès des femmes aux ressources vitales (*ibid.* : 6). Les chercheuses ont observé dans le détail : « les limites à la liberté de mouvement des femmes, sur le plan physique mais aussi social, la valorisation extrême de la maternité comme seul rôle acceptable pour les femmes, l'éventail limité d'activités considérées comme adaptées aux femmes, ainsi que le manque d'estime accordée, par les hommes et par les femmes, à ces activités et aux personnes de sexe féminin » (*ibid.* : 6).

Cependant, les contraintes culturelles se sont révélées malléables et adaptables aux situations concrètes lorsqu'il fallait satisfaire des besoins immédiats. Selon POSTEL-COSTER et SCHRIJVERS, « des changements frappants peuvent survenir dans ce domaine (celui des contraintes culturelles) si la base structurelle peut le permettre » (*ibid.* : 7). L'emploi régulier était si fortement valorisé qu'il était possible pour certaines femmes de parcourir d'assez longs trajets pour aller travailler. Il est intéressant de noter que certaines des contraintes ont été identifiées comme « le résultat direct de la modernisation et de la planification du développement. Le passage de l'agriculture de subsistance aux cultures de rente a, par exemple, (...) privé les femmes de leurs ressources économiques traditionnelles. C'est également vrai de l'introduction de l'industrie et du commerce à grande échelle (...) » (*ibid.* : 7). Le rapport détaille également le mode opératoire des références culturelles : « La peur d'être exclue pour cause de comportement "non féminin" prévaut » (POSTEL-COSTER et SCHRIJVERS, 1980 : 51). Ainsi, dans les activités politiques, ce sont presque exclusivement les hommes qui dominent, alors que les femmes restent exclues : le système se perpétue pour des raisons culturelles. En outre, « les obligations relatives aux travaux domestiques et à l'éducation des enfants empêchent les femmes de participer aux réunions » (*ibid.* : 51). Il est frappant de constater que, sans avoir utilisé le concept de genre, qui n'avait pas (encore) franchi les frontières du Royaume-Uni

¹¹ Elles ont également voulu inviter les chercheuses sri-lankaises à venir étudier le statut des femmes aux Pays-Bas. Mais comme cette initiative ne faisait pas partie des termes du mandat confié par le ministère de la Coopération au développement, elle n'a pas pu être mise en œuvre.

(OAKLEY, 1985) pour atteindre les Pays-Bas, le rapport traite explicitement des éléments empiriquement observables, tels que les comportements dignes/indignes des femmes, la division du travail au sein du ménage et de la société, ainsi que les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes.

Les références culturelles, l'organisation sociale et l'accès aux ressources vitales, étudiés au niveau local, ont été analysés en regard des caractéristiques macro-économiques et structurelles du pays du « Tiers Monde » qu'est le Sri Lanka, mais aussi des conséquences qu'ils ont pour les femmes pauvres : « Dans un pays pauvre comme le Sri Lanka, les contraintes les plus importantes pour les femmes pauvres dans les processus de développement sont le résultat des mécanismes macrostructurels de l'inégalité. Ces derniers placent le pays tout entier en situation très défavorable dans le contexte international. Des mécanismes similaires opèrent au sein des structures économiques et politiques nationales. (...) Les conceptions sur la culture ont jusqu'ici renforcé ce processus » (*ibid.* : 119). Le développement économique, au sens de l'expansion de l'économie capitaliste, a accru les inégalités entre les femmes et les hommes. Il apparaît donc que les écarts ne se sont pas creusés seulement dans la période de mondialisation et de néolibéralisme que nous connaissons actuellement. Le processus avait déjà commencé avec « les changements dans les processus de production et la pénétration de l'économie monétaire (qui) n'ont fait qu'accroître les inégalités qui existaient déjà entre la valorisation du travail des hommes et celle du travail des femmes » (*ibid.* : 119 et chapitre II).

Le volet action de la recherche a montré la forte résistance des élites locales (essentiellement des hommes), ainsi que les conflits entre les femmes elles-mêmes qui peuvent résulter de la première phase d'un projet de développement visant à améliorer les conditions de vie des femmes pauvres (*ibid.* : 122). Selon les auteures, il n'est pas réaliste de supposer l'existence d'« une base sociale ou économique de solidarité entre les femmes. La pauvreté ne fait qu'accroître la concurrence entre elles pour accéder aux maigres ressources. Il leur faut du temps et de l'aide pour pouvoir faire l'expérience des avantages qu'apporte la conjonction des efforts au service d'une cause commune » (*ibid.* : 122). En d'autres termes, les femmes pauvres organisent leurs activités génératrices

de revenu en fonction des impératifs quotidiens qu'impose la survie de leur famille. Leur gestion du temps et de l'énergie vise à répondre aux urgences relatives à leur fonction de mère et d'épouse au sein d'une famille pauvre. Elles ne sont donc que peu motivées à l'idée de participer à des activités visant à déclencher des changements à moyen ou long terme.

Le volet action a permis aux chercheuses de comprendre que les femmes de la base n'avaient aucune conscience du « rôle des différents services gouvernementaux et locaux, des modalités d'accès à la justice légale et à la protection, etc. (...) Cela s'explique d'une part, par un déficit d'information et d'autre part, par un défaut d'accessibilité propre à tous les niveaux intermédiaires de la bureaucratie locale. Les fonctionnaires ne sont pas encouragés à prendre la responsabilité d'améliorer le bien-être des personnes pauvres et dépourvues de pouvoir. L'attitude de ces fonctionnaires est principalement due à leur insatisfaction professionnelle. Leurs salaires sont relativement bas, ils sont fréquemment mutés, les avantages de fonction qui leur sont offerts ne correspondent pas à leur classe, etc. En outre, l'organisation hiérarchique de la bureaucratie locale représente un obstacle sérieux au développement de la capacité de décision et de la prise de responsabilités parmi les fonctionnaires des plus bas échelons, qui sont généralement ceux qui prennent en charge les priorités les plus immédiates des villageois » (*ibid.* : 54).

Cette recherche avec action menée au Sri Lanka, et dont les résultats ont été publiés dans le rapport *Kitchen spoon*, peut sembler dépassée. Une partie de la terminologie utilisée est obsolète et les auteures n'avaient pas eu accès à certains concepts nouveaux, notamment au concept de genre lui-même, mais aussi à ceux de pouvoir, de capacité d'action et d'*empowerment*. Pourtant, je pense qu'il s'agit d'un travail de premier plan. Il a en premier lieu permis de mettre en avant les (nouveaux) canons de l'anthropologie féministe : les expériences vécues par les femmes, les perspectives de la base, l'approche par le cycle de vie, la mise en relation des conditions structurelles et des contraintes culturelles avec un contexte d'inégalité des rapports de pouvoir. Il s'agit également de l'une des premières tentatives anthropologiques visant à tordre le cou à l'androcentrisme (appelé viricentrisme par SCHRIJVERS [1979]).

La force de ce travail pionnier tient au fait qu'il a apporté la base empirique nécessaire à l'induction du concept de genre. Les rôles sociaux des femmes et des hommes, leur perception d'eux-mêmes et des comportements masculins et féminins, les différences locales de niveau de pouvoir en fonction de critères de stratification sociale et du cycle de vie, ainsi que le fonctionnement des bureaucraties, sont tous des facteurs individuels, mais ils forment un ensemble englobé dans le concept de « genre ». Et si Postel-Coster et Schrijvers n'ont pas inventé le terme, elles ont, par leurs recherches, apporté les éléments empiriques qui sont au fondement de ce concept.

Il est important d'avoir conscience de cette évolution historique, compte tenu de la critique qui reproche actuellement au genre d'être un mot à la mode (SMYTH, 2007). Dans la perspective de l'anthropologie féministe, le genre est devenu, pour beaucoup, une sorte d'abstraction désincarnée. Le regroupement de tant de phénomènes culturels, sociaux, économiques et politiques sous un même terme a contribué à créer la confusion. Le genre est, en effet, un concept complexe car, outre le fait qu'il permet une analyse descriptive des rôles sociaux et de la division sexuelle du travail, il se réfère intrinsèquement aux rapports de pouvoir entre femmes et hommes. Le genre, en rassemblant toutes ces réalités empiriques dans un unique concept, s'est éloigné de ses références empiriques. Lorsqu'il est utilisé en dehors de contextes sociaux concrets, il tend à circuler comme un concept désincarné.

Les avancées théoriques postérieures

« Différentes formes du féminisme ont produit différentes acceptions du genre, dans lesquelles le genre lui-même ne peut être séparé des catégories de race, de classe ou d'identité sexuelle qui le déterminent. » (VISWESWARAN, 1997 : 592)

Avec le temps, de nouvelles visions du genre et des dimensions genrées de l'organisation sociale sont apparues. Après avoir initialement visé à analyser les rapports de pouvoir entre les femmes

et les hommes dans leur place prépondérante dans l'organisation sociale, le genre a été remis en question. Les chercheuses féministes de couleur, noires et celles appartenant aux *hyphenated feminisms*¹², ont reproché aux chercheuses occidentales blanches d'homogénéiser la catégorie sociale des femmes (MOHANTY, 2010 ; MORAGA et ANZALDÚA, 1981 ; HOOKS, 1984). En inventant la notion d'intersectionnalité, elles ont mis en évidence l'articulation entre des structures d'oppression coexistantes (CRENSHAW, 1991 ; HILL COLLINS, 2010). En outre, elles se sont opposé au fait que l'on présente les femmes du Sud global comme des victimes dépourvues de la moindre capacité d'action. Ces femmes ne sont pas de simples pions pris dans des jeux de pouvoir qui les dépassent (contraintes à des mariages précoces ou forcés et à des grossesses non désirées, privées de moyens contraceptifs, exploitées sur le marché du travail, soumises aux maris, privées de droits fonciers, manipulées par la techno-médicalisation des services de santé, ignorées par les religions patriarcales, etc.). Logiquement, à la suite de ces critiques, des voix ont demandé que soient pris en compte des positionnements multiples (sociétés multiculturelles) et ainsi se sont développées les épistémologies du point de vue (HARTSTOCK, 1987 ; HARDING, 1986).

Les anthropologues féministes ont toujours été sensibles à la pluralité des catégories de femmes, ainsi qu'à la diversité de leurs conditions de vie, de leurs besoins et de leurs intérêts. Les pratiques qui prévalaient dans la recherche en anthropologie féministe n'en ont pas moins été influencées par le tournant postcolonial qu'ont pris les mouvements de femmes. D'une part, comme nous l'avons vu dans l'exemple du projet « *Kitchen spoon* », les anthropologues féministes, dont les recherches comportaient un volet action, ont souhaité collaborer avec des chercheur-es et des militant-es féministes des pays concernés. Des approches novatrices ont été adoptées, comme la dialectique du dialogue ou encore des méthodes de *studying up*, *studying down* et *studying sideways*¹³ (SCHRIJVERS,

¹² Aux États-Unis, le terme « *hyphenated American* » est un adjectif utilisé à la fin du XIX^e siècle pour désigner des Américains nés à l'étranger qui avaient une affinité forte avec leur pays d'origine. Aujourd'hui, le trait d'union est utilisé dans les adjectifs tels « *Afro-American* » ou « *Hispanic-American* » dans la désignation et l'autodésignation des personnes s'identifiant à ces groupes sociaux.

¹³ Ces notions se réfèrent au débat mené dans le monde anglo-saxon depuis la fin des années 1960 sur la position sociale des informateurs-trices des anthropologues.

1991). Chacune des actrices impliquées (les anthropologues féministes occidentales, les chercheuses et les militantes féministes locales) se situait à une position de pouvoir spécifique pour agir sur les conditions de vie des femmes pauvres ou marginalisées.

D'autre part, progressivement, des anthropologues « locales » ont fait leur apparition. Nombre d'entre elles ont été formées dans des universités occidentales. En outre, plusieurs universités du Sud ont créé leurs propres départements d'anthropologie ou d'études de genre (voir Amina MAMA, 2007 pour l'Afrique). La pluralité des appartenances a parfois permis des coopérations fructueuses (REYSOO *et al.*, 1995 pour le Bangladesh). Dans d'autres cas, malheureusement, le paradigme de l'« économie politique » de l'appartenance¹⁴ a produit des sources de malentendus et d'exclusion mutuelle.

Frustrations¹⁵

Dans le milieu académique, les anthropologues féministes ont, à quelques exceptions près, toujours été considérées avec méfiance par les anthropologues des courants dominants qui doutaient de la pertinence du volet action de leurs recherches. En outre, l'anthropologie féministe a toujours manqué des ressources nécessaires à son institutionnalisation solide¹⁶. Dans de nombreux

NADER (1969) recommandait de ne pas se limiter à conduire les recherches auprès des colonisés (*studying down*), mais également auprès des colonisateurs (*studying up*). Ensuite, les anthropologues féministes travaillant avec une perspective constructiviste y ont ajouté la méthode de *studying sideways*. Le principe méthodologique de cette approche était d'instaurer une relation à parts égales entre chercheuses et informateurs-trices de sorte à coconstruire la connaissance dans une relation intersubjective ouverte aux confrontations, désaccords et négociations des sens donnés aux pratiques sociales.

¹⁴ Mon propre travail en Afrique du Nord a, par exemple, été affecté par le déclenchement de la première guerre du Golfe en 1991, une période durant laquelle les visions de l'identité ont divisé le monde en deux selon un axe du mal.

¹⁵ Les titres des deux paragraphes suivants ont été empruntés à la conférence « Anthropologie féministe : frustrations et fascinations », organisée par Lova (Association néerlandaise pour les études de genre et l'anthropologie féministe), qui s'est tenue à l'université d'Amsterdam (14 septembre 2012).

¹⁶ L'envoyé spécial des Nations unies pour le sida en Afrique, également porte-parole pour la défense des droits des femmes, a émis des critiques sérieuses sur

départements d'anthropologie, les étudiants et étudiantes ne se voient dispenser, au mieux, qu'un ou deux cours sur le genre. À une époque où le niveau d'excellence scientifique exigé est très élevé, les revues d'anthropologie féministe ou d'études de genre ne figurent pas en tête des classements de publications. De plus, les anthropologues féministes qui consacrent leurs recherches au développement ont toujours pratiqué une forte interdisciplinarité, elles ont le plus souvent utilisé des méthodologies qualitatives et travaillé avec des outils conceptuels critiques novateurs, dont le genre et le pouvoir. Ce sont autant de raisons qui permettent à STRATHERN (1987) de dire que l'anthropologie féministe ne pourra jamais se fondre totalement dans l'anthropologie dominante, parce que sa raison d'être même est d'exercer une critique, de déconstruire, de remettre en question. La position des anthropologues féministes est donc structurellement inégale et ne leur permet pas d'aspirer à une reconnaissance comparable à celle dont jouissent les anthropologues qui jouent le jeu selon les règles académiques hégémoniques.

L'anthropologie féministe reste malheureusement une discipline essentiellement investie par des femmes. Cela tient au fait qu'il est plus facile, dans le monde académique, de créer des cours entièrement consacrés aux questions anthropologiques féministes et donnés par des femmes très motivées que de convaincre les collègues masculins d'intégrer une perspective de genre dans leur champ théorique et thématique. Au mieux, ces derniers acceptent que des collègues féministes animent une séance sur le genre dans leur cours (pour être politiquement corrects).

Lorsque des étudiant-es (de master ou de doctorat) souhaitent intégrer une perspective de genre dans leur recherche, ils-elles cherchent plutôt à bénéficier de la supervision d'un-e anthropologue spécialisé-e dans les théories du genre qu'à inciter des anthropologues spécialistes d'un thème à intégrer une perspective de genre. Ainsi, les spécialistes thématiques (qui ne tiennent pas compte du genre) peuvent continuer à ignorer la catégorie

le sous-financement des agences des Nations unies chargées de la mise en œuvre de l'intégration du genre. Dans les ministères des Affaires féminines et les unités pour les femmes des grandes agences non gouvernementales internationales de développement, on peut observer la même pénurie de ressources financières (voir GOETZ et SANDLER, 2007 : 161).

d'analyse sociale qu'est le genre, tandis que les anthropologues féministes se doivent d'être bien informées sur de nombreux champs thématiques (migration, sécurité, économie, gouvernance, globalisation, questions environnementales, etc.).

Dans le champ genre et développement, nous assistons, dans de nombreux pays, à un processus plus ou moins similaire à celui que GOETZ et SANDLER (2007 : 164) ont décrit sur la scène internationale : les spécialistes du genre sont mal intégrés dans les instances de décision importantes (« logiques de marginalité »). Les auteures affirment que « les violations des droits des femmes n'induisent simplement pas le même sentiment de menace vitale, de risque de paralysie économique, que les urgences humanitaires, les catastrophes environnementales ou les flux de capitaux incontrôlés » (*ibid.* : 163). L'énergie et les fonds s'orientent donc vers l'élaboration des cadres normatifs des Nations unies plutôt que vers des programmes de terrain.

Le milieu du genre et développement britannique du début des années 1990 constitue un autre exemple. Eyben, ancienne spécialiste du genre à l'*Overseas Development Administration* (actuellement *Department for International Development*), témoigne : « La plupart des fonctionnaires expérimentés n'ont jamais perçu le genre comme un facteur vraiment important ou porteur de changements potentiels dans le dialogue politique avec les gouvernements bénéficiaires de l'aide publique ou dans les modèles de dépenses. Certains fonctionnaires décrivent le genre comme un sujet fastidieux qui relève du "politiquement correct" » (EYBEN, 2007 : 66). L'intégration du genre est mieux considérée depuis la quatrième conférence internationale sur les Femmes de Beijing (1995) mais, dans la pratique, elle est toujours absorbée ou affadie par l'indifférence des fonctionnaires, ainsi que par l'hostilité et les résistances qu'elle rencontre. De plus, la confusion qui régnait dans l'attribution des véritables responsabilités, ainsi que le manque de clarté des budgets alloués et de la répartition des tâches ont fait de l'intégration du genre une « pathétique illusion de transformation » (Stephen Lewis, *op. cit.* dans GOETZ et SANDLER, 2007 : 161).

De nos jours – à différents niveaux – des voix s'élèvent pour remettre en question la pertinence de l'approche transversale de l'intégration du genre ou pour prôner un retour à une approche

plus sectorielle (ciblant uniquement les femmes) de la planification et des programmes genre et développement. Dans une perspective théorique, une approche sectorielle cherchant à planifier des changements dans la vie quotidienne des femmes peut aboutir à un « essentialisme de genre » qui consisterait à accepter sans critique le présupposé selon lequel la « catégorie femme » existe. La politique du genre risquerait de s'en trouver piégée, car elle consisterait à isoler les questions relatives aux femmes et donc à détacher ces questions des mécanismes de pouvoir qui conduisent à l'exclusion sociale des femmes.

Fascinations

« Si vous n'observez pas par le prisme du genre, une dimension vous échappe. » (Cynthia Enloe, Genève, septembre 2011)

On peut faire le constat ironique que, dans la pratique, l'engagement et l'attention des politiques ignorent très souvent la moitié de la population mondiale. Les justifications de l'exclusion des femmes ne sont jamais convaincantes et les arguments visant à inclure ces dernières sont souvent formulés en des termes qui promettent à tous et toutes d'y gagner. Globalement, certains déséquilibres entre les femmes et les hommes ont été amoindris (GOETZ et SANDLER, 2007 ; MOLYNEUX et RAZAVI, 2005). Mais de nouveaux déséquilibres ont fait leur apparition (à cause de la montée des fondamentalismes, de l'hégémonie néolibérale et du désengagement des États). Selon les indicateurs, on peut observer, à une extrémité du continuum, les progrès des droits formels et des lois en faveur de l'égalité de genre, ainsi que de l'éducation et de la santé des filles et des femmes. Les femmes n'ont jamais été aussi nombreuses sur le marché du travail et leur participation politique progresse timidement (MOLYNEUX et RAZAVI, 2005). En d'autres termes, le réaménagement des équilibres de pouvoir a permis aux femmes d'accéder à des statuts, des espaces et des ressources auxquels il aurait été impensable qu'elles accèdent à l'époque où vivaient leurs mères.

À l'autre extrémité du continuum, trop de femmes sont encore violées et battues. En outre, si les taux de scolarisation des filles

ont augmenté, leurs taux d'abandon sont plus importants que ceux des garçons. Et, quand elles obtiennent leur diplôme, elles sont confrontées aux structures et aux pratiques discriminatoires du marché du travail (certains secteurs demeurent hostiles aux femmes et les différences de rémunération entre femmes et hommes restent importantes). L'état de santé des femmes s'est globalement amélioré (comme en témoigne leur espérance de vie plus élevée que celle des hommes), mais les filles et les femmes représentent la majorité des personnes contaminées par le VIH/sida. MOLYNEUX (2007 : 233) pense que cet état de fait « témoigne du manque de pouvoir et d'autonomie des femmes dans la sphère la plus intime qui soit. »

La société est construite sur des interdépendances ; la catégorie analytique du genre vise à mettre en lumière les interdépendances qui marquent les rapports entre les hommes et les femmes, mais aussi les valeurs symboliques accordées au féminin et au masculin. La position et le statut social des individus hommes et femmes dans la société, ou ceux des femmes et des hommes en tant que groupes sociaux, se fondent dans un faisceau de rapports de pouvoir locaux, nationaux et internationaux. Les anthropologues féministes ont adapté leurs priorités de recherche et se tournent de façon prometteuse vers une anthropologie globale – qui permet l'exploration systématique du nexus local-global et *vice versa* –, tout en restant fidèles aux avancées méthodologiques, épistémologiques et théoriques fondamentales (DAVIDS et VAN DRIEL, 2005).

Conclusions

Quelle est la valeur heuristique de la catégorie d'analyse du genre dans l'anthropologie féministe et le champ de recherche appliquée du genre et développement ?

La recherche féministe a beaucoup contribué à la production de connaissances scientifiques dans le domaine de l'anthropologie. Elle a démontré de manière convaincante qu'atteindre un objectif de justice sociale de genre n'impliquait pas simplement d'ajouter des femmes dans les domaines de la politique, de l'économie, de

l'éducation, etc. Pour que les conditions de vie des femmes s'améliorent dans ce monde toujours plus interconnecté, les mécanismes de pouvoir qui (re)produisent et légitiment les inégalités structurelles doivent être identifiés et corrigés. Les composantes genre et développement de projets plus vastes visant à un changement social planifié seront ainsi renforcées par les apports de l'anthropologie féministe permettant de mieux comprendre les références symboliques et les mécanismes discursifs qui structurent les familles, les communautés, les institutions sociales, les organisations et les sociétés.

L'anthropologie féministe, sous-discipline de l'anthropologie, s'est montrée novatrice, créative et productive. Les concepts clés de genre, de culture et de pouvoir ont servi de fondement à l'élaboration de théories. Étudiés dans le champ du développement, ces concepts abordent les problématiques du faible accès des femmes aux ressources vitales et de leur contrôle très limité sur ces dernières, de l'absence de reconnaissance, à un niveau d'analyse international, de la participation des femmes à la société, ainsi que des interdépendances à l'échelle mondiale.

Le principal enseignement de ces quarante années de « genre et développement », défini comme une *praxis* visant à un changement social planifié, est que cette *praxis* influence toujours l'organisation sociale existante (de façon délibérée ou inattendue). La redéfinition des frontières du genre influence l'intégration des femmes et des hommes dans les institutions sociales de base comme la famille et le mariage, l'école et le travail ou encore les instances politiques. En l'absence de réinterprétations culturelles de ces nouveaux rôles sociaux et de ces espaces désormais accessibles, ces changements s'accompagnent de tensions tant culturelles que sociales aux niveaux individuel et collectif (REYSOO, 2013). Du fait de leurs nouvelles attributions, les femmes et les hommes deviennent parfois inintelligibles dans des environnements sociaux conventionnels (*Trouble dans le genre* de BUTLER, 1990). Les apports de l'anthropologie féministe permettent d'anticiper ou d'atténuer ces processus de changement social et de canaliser les reconfigurations du pouvoir.

Ceci est d'autant plus vrai que le monde social d'aujourd'hui reste plus difficile à vivre pour les femmes que pour les hommes. En outre, les personnes peu qualifiées, illettrées, sans papiers,

handicapées ou membres de minorités discriminées à cause de leur race ou de leur sexualité éprouvent toujours plus de difficultés que les autres à être reconnues comme des citoyens à part entière. En comprenant les statuts structurels et pluriels des femmes – et des autres groupes sociaux marginalisés – dans une communauté, organisation ou société donnée, et en déconstruisant les constructions sociales de la féminité et de la masculinité dans un contexte donné, on peut mesurer la marge de manœuvre dont disposent les femmes (pour accéder aux ressources vecteurs de pouvoir), ainsi que leurs capacités à maîtriser leur propre corps et leur propre vie. Chaque étude de cas permet d'évaluer les stratégies que les femmes déploient pour améliorer leur vie – et parfois celle des autres (grâce au militantisme).

Pour conclure, et pour reprendre BUTLER (1990), chaque être humain doit se conformer à des normes de genre pour rester intelligible. À défaut, il entrera en conflit avec ses partenaires, ses proches, les institutions ou avec lui-même. Cela peut mener à des situations invivables. Les anthropologues féministes ont étudié de manière exhaustive les contraintes et les possibilités de natures culturelle et structurelle dans de nombreux contextes locaux, et ont découvert des espaces inédits au sein desquels les femmes et les hommes font l'expérience de responsabilités et de rôles sociaux nouveaux auparavant impensables. Je crois fermement que le grand potentiel de l'anthropologie féministe, ainsi que son utilité réaffirmée dans le champ du développement résident dans la découverte de ces nouveaux interstices de création.

Références bibliographiques

- AMADIUME I., 1987 – *Male daughters, female husbands*. Londres, Zed Books.
- AMOS V., PRATIBHA P., 1984 – Challenging Imperial Feminism. *Feminist Review*, 17 : 3-19.
- BOSERUP E., 1970 – *Women's Role in Economic Development*. Londres, Earthscan.
- BOURDIEU P., CHAMBOREDON J.-C., PASSERON J.-C., 1969 – *Le métier de sociologue. Préalables épistémologiques*. Paris, Mouton.
- BUTLER J., 1990 – *Gender Trouble*. New York, Routledge.
- CAPLAN P., 1988 – Engendering Knowledge: The Politics of Ethnography, Part 1. *Anthropology Today*, 5 (4) : 8-12.

CRENSHAW K., 1991 – Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color. *Stanford Law Review*, 43 (6) :1241-1299.

DAVIDS T., FRANCIEN van DRIEL (eds), 2005 – *The Gender Question in Globalization. Changing Perspectives and Practices*. Londres, Ashgate.

EYBEN R., 2007 – « Battles over booklets: gender myths in the British aid programme ». In Cornwall A. et al. : *Feminisms in Development. Contradictions, Contestations and Challenges*, Londres, ZED Books : 65-78.

GOETZ A.-M., SANDLER J., 2007 – « SWapping gender: from cross-cutting obscurity to sectoral security ». In Cornwall A. et al. : *Feminisms in Development. Contradictions, Contestations and Challenges*, Londres, ZED Books : 161-173.

HARDING S., 1986 – *The science question in feminism*. Ithaca, Cornell University Press.

HARTSTOCK N., 1987 – « The feminist standpoint: developing the ground for a specifically feminist historical materialism ». In Harding S. (ed.) : *Feminism and Methodology*, Bloomington, Indiana University Press : 157-180.

HILL COLLINS P., 2007 – « Pushing the Boundaries of Business as Usual? Race, Class and Gender Studies and Sociological Inquiry ». In Calhoun C. (ed) : *Sociology in America. A History*, Chicago, University of Chicago Press : 572-596.

HILL COLLINS P., 2010 – « La construction sociale de la pensée féministe noire ». In Verschuur C. (dir.) : *Genre, postcolonialisme et diversité des mouvements de femmes*, Paris, L'Harmattan, *Cahiers genre et développement*, 7 : 155-169.

HOOKS B., 1984 – *Feminist Theory: From Margin to Center*. Boston, South End Press.

HUIZER G., MANNHEIM B., 1979 – *The Politics of Anthropology. From Colonialism and Sexism toward a View from Below*. La Haye, Mouton.

LEVY A., 2005 – *Female Chauvinist Pigs. Women and the Rise of the Raunch Culture*. New York, The Free Press.

LEVY A., 2007 – *Les nouvelles salopes. Les femmes et l'essor de la culture porno*. Paris, Éditions de Tournon.

MAMA A., 2007 – « Critical connections: feminist studies in African contexts .». In Cornwall A. et al. : *Feminisms in Development. Contradictions, Contestations and Challenges*, Londres, ZED Books : 150-160.

MARCUS G. E., FISCHER M. M. J., 1986 – *Anthropology as Cultural Critique: an Experimental Moment in the Human Sciences*. Chicago, The University of Chicago Press.

- MCROBBIE A., 2007 – Top-Girls? Young Women and the Post-Feminist Sexual Contract. *Cultural Studies*, 21 (4-5) : 718-737.
- MEAD M., 1935 – *Sex and Temperament in Three Primitive Societies*. New York, Morrow.
- MEAD M., 1963 – *Mœurs et sexualité en Océanie*. Paris, Plon, coll. Terre humaine.
- MIES M., 1979 – *Towards a Methodology of Women's Studies*. La Haye, Institute of Social Studies, ISS Occasional Papers, 77.
- MOHANTY Ch. T., 1988 – Under Western Eyes: Feminist Scholarship and Colonial Discourses *Feminist Review*, 30 : 61-88.
- MOHANTY Ch. T., 2010 – « Sous les yeux de l'Occident. Recherches féministes et discours coloniaux ». In Verschuur C. (dir.) : *Genre, post-colonialisme et diversité des mouvements de femmes*, Paris, L'Harmattan, *Cahiers genre et développement*, 7 : 171-202.
- MOLYNEUX M., 2007 – « The Chimera of Success: Gender Ennui and the Changed International Policy Environment ». In Cornwall A. et al. : *Feminisms in Development. Contradictions, Contestations and Challenges*, Londres, ZED Books : 227-240.
- MOLYNEUX M., RAZAVI S., 2005 – Beijing Plus Ten: an Ambivalent Record on Gender Justice. *Development and Change*, 36 (6) : 983-1010.
- MORAGA Ch., ANZALDÚA G. C., 1981 – *This Bridge Called My Back: Writings by Radical Women of Color*. Watertown, Persephone Press.
- NADER L., 1969 – « Up the anthropologist. Perspectives gained from studying up ». In Hymes D. (ed.) : *Reinventing anthropology*, New York, Vintage Books : 284-311.
- NELSON C., 1974 – Public and private politics: women in the Middle Eastern world. *American ethnologist*, 1 : 551-563.
- OAKLEY A., 1985 [1972] – *Sex, Gender and Society*. Aldershot, Gower/Maurice Temple Smith.
- ORTNER S. B., 1974 – « Is Female to Male as Nature is to Culture? ». In Rosaldo Zimbalist M., Lamphere L. : *Woman, Culture and Society*, Stanford, Stanford University Press : 67-87.
- POSTEL-COSTER E., SCHRIJVERS J. (eds), 1976 – *Vrouwen of weg. Ontwikkeling naar Emancipatie*. (Women on their Way. Development towards Emancipation). Assen/Amsterdam, van Gorcum.
- POSTEL-COSTER E., SCHRIJVERS J. (eds), 1980 – *A Woman's Mind is Longer than a Kitchen Spoon. Report on Women in Sri Lanka. Research Project Women and Development*. Colombo-Leyde.

- POSTEL-COSTER E., VAN SANTEN J., 2002 – « Feminist Anthropology in the Netherlands: Autonomy and Integration ». In Vermeulen H., Kommers J. (eds) : *Tales from Academia. History of Anthropology in the Netherlands*, Part II, Nijmegen, NICCOS/Saarbrücken, Verlag für Entwicklungspolitik : 867-892.
- REITER R. R., 1975 – *Toward an Anthropology of Women*. New York, Monthly Review.
- REYSOO F., 2013 – L'évolution des rapports de genre. *Globe, The Graduate Institute Review*, 12 : 22-23.
- REYSOO F., van der KWAAK A., HUQ N., 1995 – *The Incentive Trap. A study of coercion, reproductive rights and women's autonomy in Bangladesh*. Leyde, Wetenschapswinkel.
- RISSEEUW C., 1988 – *The Fish Don't Talk about the Water. Gender transformation, power and resistance among women in Sri Lanka*. Leyde, Brill.
- ROGERS C. B., 1975 – Female Forms of Power and the Myth of Male Dominance: A Model of Female/Male Interaction in Peasant Society. *American Ethnologist*, 2 (4) : 727-756.
- ROSALDO ZIMBALIST M., LAMPHERE L., 1974 – *Woman, Culture and Society*. Stanford, Stanford University Press.
- RUBIN G., 1975 – « The Traffic in Women: Notes on the "Political Econom" of Sex ». In Reiter R. : *Toward an Anthropology of Women*, New York, Monthly Review : 157-210.
- RUBIN G., 1998 – L'économie politique du sexe : transactions sur les femmes et systèmes de sexe/genre. *Cahiers du CEDREF*, 7. Accessible en ligne sur <http://cedref.revues.org/171>
- SCHRIJVERS J., 1979 – « Viricentrism and Anthropology ». In Huizer G., Mannheim B. (eds) : *The Politics of Anthropology. From Colonialism and Sexism towards a View from Below*, La Haye/Paris, Mouton (Chicago, Aldine) : 97-115.
- SCHRIJVERS J., 1991 – « Dialectics of a Dialogical Ideal ; Studying Down, Studying Sideways and Studying Up ». In Nencel L., Pels P. (eds) : *Constructing Knowledge: Authority and Critique in Social Science*, Londres/Newbury Park/New Delhi, Sage Publications : 162-179.
- SMYTH I., 2007 – Talking of gender: words and meanings in development organisations. *Development in Practice*, 17 (4-5) : 582-588.
- STRATHERN M., 1987 – An Awkward Relationship: the Case of Feminism and Anthropology. *Signs*, 12 (2) : 276-292.
- VISWESWARAN K., 1997 – Histories of Feminist Ethnography. *Annual Review of Anthropology*, 26 : 591-621.
- WERTHEIM W., 1974 – *Evolution and Revolution. The Rising Waves of Emancipation*. Harmondsworth, Penguin Books (version originale hollandaise, 1971).

Genre et démographie : une rencontre féconde

Agnès ADJAMAGBO

Thérèse LOCOH

La démographie a une longue tradition de collecte de données par sexe. Tous et toutes, nous connaissons les pyramides des âges qui représentent, sur un même graphique, hommes et femmes. Classiquement, la mortalité, la santé, la nuptialité sont mesurées par des indicateurs et taux par sexe. Le concept de genre s'attache à identifier les signes et symboles, les normes et pratiques qui, dans chaque société, définissent des rôles sexués assignés à chacun et structurent des inégalités, presque toujours au profit des hommes. Les relations socialement et historiquement construites entre hommes et femmes (*Gender relations*) sont transversales à tous les aspects des sociétés : économie, vie familiale, organisation politique, etc. Chaque société élabore ainsi au fil de son histoire un ensemble de normes et croyances spécifiques qui constituent un « système de genre ».

On pourrait donc dire que les démographes ont longtemps travaillé en termes de genre sans le savoir, comme Monsieur Jourdain faisait de la prose. La mesure de comportements liés à la croissance des populations, par construction, a toujours intégré le sexe dans les variables qu'elle prenait en compte mais, en fait, les données produites étaient, en ce domaine, surtout descriptives et peu problématisées (MASON-OPPENHEIM, 1995 ; LOCOH, 1996). On constatait que les femmes se mariaient en moyenne plus jeunes, qu'elles étaient moins instruites, que, dans certains pays, les bébés filles survivaient moins que les garçons... On n'interrogeait que les

femmes dans les enquêtes de fécondité et que les hommes dans les enquêtes migrations, cela semblait « naturel ». C'est assez récemment que la recherche en démographie s'est intéressée au genre, notamment dans le cadre des programmes menés dans les pays en développement pour infléchir la croissance démographique. Les expériences de terrain ont fortement contribué à démontrer l'importance des « rapports sociaux de sexe ».

Dans le titre d'un article de 1996, Thérèse LOCOH et Annie LABOURIE-RACAPÉ se demandaient si le genre était plus qu'une « question de mode » en démographie. Avec le recul, quinze ans plus tard, il est devenu évident que l'approche de genre, loin d'être anecdotique, a renouvelé les problématiques de recherche dans tous les domaines de la démographie, santé, migrations, nuptialité, fécondité. Il faut ajouter que le « temps du sida » a, par ailleurs, imposé la prise en compte de nouvelles variables sur les rapports sociaux de sexe et les systèmes de genre au niveau macro-social. Cette évolution scientifique est un moment important de la discipline.

De la condition des femmes aux rapports de genre (1970-1990)

En 1974, la conférence internationale de population de Bucarest peut être prise comme témoin des attitudes traditionnelles du monde de la démographie à l'égard de la position des femmes et des inégalités entre les sexes. On y évoquait certes l'amélioration souhaitable du « statut des femmes », mais c'était simplement comme adjuvant à l'accès au planning familial et à la baisse de fécondité, souhaitée, dans les pays où elle était encore très élevée. Le rapport soulignait l'importance capitale de l'instruction féminine pour adhérer à la planification familiale, mais peu d'allusions étaient faites au « pourquoi » des inégalités d'instruction entre garçons et filles. Les multiples domaines des inégalités faites aux femmes – emploi, salaires, autonomie en matière de migrations, liberté de décision sur le plan matrimonial, exploitation du travail domestique féminin – étaient peu évoqués.

C'est au milieu des années 1970 que les travaux de philosophes et sociologues sur les *Gender Studies* ou concepts de genre

commencèrent à être reconnus en Amérique du Nord (OAKLEY, 1972). Dans le monde francophone, ce fut plus tardif. Sous l'impulsion du Canada et de sociologues françaises, qui parlaient quant à elles de « rapports sociaux de sexe » (EPHESIA, 1995 ; MATTHIEU, 1991), les questions de genre s'infiltrèrent à leur tour dans les recherches démographiques, accompagnant un début de rupture avec les idéologies nataliste et familialiste qui ont marqué la discipline pendant longtemps (JASPARD, 1992). Elles incitèrent également à un re-questionnement sur la conception des programmes de population. Partant d'expériences concrètes dans la mise en œuvre de programmes de population des pays en développement, il est apparu progressivement que l'étude des situations sociales, économiques, démographiques devait s'attacher non seulement à des caractéristiques d'individus, éventuellement agrégées, mais aussi à des relations entre des individus et des groupes et à leur inclusion dans des systèmes sociaux. Un plaidoyer efficace des ONG engagées dans des programmes de santé maternelle, de planning familial, d'intégration des femmes au développement, relayant les travaux des chercheur-es et ONG défendant les droits des femmes, fut engagé. On ne pouvait plus s'intéresser seulement à la « condition de vie des femmes » ou au « statut des femmes ». L'analyse des données démographiques et la conception de programmes de population se devaient, certes, de prendre en compte diverses données individuelles, et bien entendu le sexe, mais aussi la dynamique des rapports socialement construits entre hommes et femmes, au premier rang desquels les rapports de pouvoir (LOCOH *et al.*, 1996). Le « genre » poussait la porte de la démographie. Il avait fallu pour cela une évolution de la discipline vers une plus grande ouverture à la sociologie et à l'anthropologie.

Dans les pays développés, ce sont les ONG féministes qui ont poussé les démographes à affiner les recherches en y intégrant des données sur les rapports hommes/femmes et les droits sexuels. Et les démographes, en s'emparant des approches critiques « de genre », ont mis à leur « agenda » une production de statistiques qui soient un miroir plus fidèle des rapports entre hommes et femmes et des inégalités qu'ils généraient, au niveau individuel et sociétal (LOCOH *et al.*, 2003). Ils ont ainsi donné aux féministes de nouveaux moyens de légitimer leurs combats. Ce sont surtout les recherches dans les pays du Sud et l'intérêt croissant des grandes

agences (Fonds des Nations unies pour la population, fondations américaines et d'Europe du Nord, essentiellement) pour des programmes de population visant à la maîtrise de la fécondité qui ont, dans les premiers temps, joué un rôle-clé. Certes, l'accès à la contraception pouvait être un facteur de « libération » des femmes, mais les procédures utilisées n'étaient pas toujours respectueuses de leurs libres décisions et faisaient peu de cas de la dynamique des rapports socialement prescrits entre hommes et femmes. Pour interpréter les résistances à ces programmes, la connaissance des dynamiques de genre s'est progressivement imposée. Et ce fut un grand « chantier », puisque ces programmes étaient promus dans de très nombreux pays, chacun ayant son propre système de genre, sa propre définition des rapports de pouvoir entre les sexes, voire plusieurs variantes selon les régions. Il fallait passer d'une conception globalisante selon laquelle le « statut des femmes » devait être promu, notamment à travers l'éducation, à un ensemble de concepts et d'analyses des rapports prescrits dans chaque société entre les sexes, en termes de pouvoir. Au-delà de la mesure des phénomènes démographiques, il fallait expliciter ces rapports qui déterminent en particulier les décisions familiales en matière de résidence et de descendance, les liens entre production et reproduction (MEILLASSOUX, 1975), la capacité d'accéder aux soins, la liberté de se déplacer. Les statistiques et enquêtes avaient bien traditionnellement produit, à l'image de la bien connue « pyramide des âges », des résultats par sexe (et encore pas toujours !), mais il devenait nécessaire de produire d'autres données susceptibles de mesurer les liens, les contraintes, les hiérarchies, les césures, les normes de comportement entre les sexes, et ce, au niveau micro mais aussi au niveau macro des régulations sociétales.

Les années 1990 : un tournant décisif

À la fin des années 1980, à l'initiative de Karen Mason-Oppenheim, une étude pionnière à partir d'enquêtes dans cinq pays d'Asie fut lancée, avec l'objectif affirmé de recueillir des données

sur les rapports valorisés entre hommes et femmes et de « rendre opérationnel le concept d'*empowerment* des femmes et son influence sur les comportements de fécondité » (COSIO-ZAVALA, 2009 ; MASON-OPPENHEIM *et al.*, 1997). Les modules portaient sur la participation à la prise de décision, la liberté de mouvement des femmes, la violence masculine, l'accès aux ressources économiques et à leur contrôle. Ces enquêtes ont largement inspiré l'adjonction de nouveaux modules sur ces sujets dans les enquêtes démographiques et de santé (EDS-DHS) qui couvrent la plupart des pays « du Sud » et sont renouvelées périodiquement, mettant à disposition un ensemble de données pour la construction d'indicateurs de genre (KISHOR et NEITZEL, 1996). Nous y reviendrons.

Depuis 1990, plus vite dans les pays anglo-saxons que dans le monde francophone, nombre de programmes et projets de recherche ont résolument adopté la perspective de genre, en particulier en raison de sa pertinence particulière dans le domaine des programmes de population menés par les organismes internationaux sur la « santé de la reproduction ». Les questions de genre ont connu un grand essor en démographie à partir des travaux préparatoires à la conférence du Caire en 1994 et l'année suivante, lors de la conférence mondiale des Femmes à Pékin. Un tournant majeur a été pris à ce moment et ce fut l'occasion de débats passionnés entre tenant-es et opposant-es de l'égalité des droits entre les sexes, de la libération de la parole en matière de sexualité et de maîtrise de la reproduction pour les femmes dans les pays dominés par des traditions religieuses qui s'y opposaient.

Inspirée par les actions soutenues des mouvements féministes, la conférence du Caire fit du statut des femmes et de leurs droits un véritable fil d'Ariane de toutes les recommandations du rapport qui fut adopté. Un chapitre entier (chapitre 4), consacré à l'égalité des sexes et à la promotion des femmes, stipule que : « Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'équité ainsi qu'assurer la promotion des femmes et l'élimination de toutes les formes de violence à leur rencontre, et veiller à ce que les femmes aient les moyens de maîtriser leur fécondité sont des éléments capitaux des programmes relatifs à la population et au développement » (CIPD, 1994 : 14).

Et plus loin : « Le renforcement des moyens d'action et de l'autonomie des femmes et l'amélioration de leur condition sur les plans politique, social, économique et sanitaire constituent en soi

une fin de la plus haute importance. En outre, c'est là une condition essentielle du développement durable... » (CIPD, 1994 : 25).

En mettant l'accent sur le fait que les inégalités entre hommes et femmes ne relèvent pas de déterminismes biologiques, mais essentiellement de l'effet de systèmes sociaux valorisant ces inégalités¹, ces conférences ont redéfini la façon dont les femmes étaient jusqu'alors considérées dans la plupart des programmes de développement. Les déclarations finales s'appuyèrent sur plusieurs principes qui ont depuis inspiré les recherches et les actions entreprises dans le domaine des sciences de la population.

(a) Les femmes ne sont pas seulement une catégorie à protéger, bénéficiaire de mesures protectrices et dont il faut défendre les droits, mais elles sont aussi actrices dans les processus de développement. Intégrer les principes éthiques d'égalité des sexes est donc un objectif à part entière. Dans les programmes de planification familiale, les femmes ne doivent plus être considérées seulement comme « cibles » de politiques démographiques dont elles ne choisissent pas toujours la mise en œuvre, mais comme « décideures » de leur vie reproductive.

(b) Les comportements démographiques doivent être observés et analysés à la lumière de la dynamique des rapports entre les sexes, à la fois dans la vie privée des couples et dans la vie publique où sont transmises les normes de genre (rôles, stéréotypes, attitudes valorisées, lois, etc.).

(c) Il est nécessaire de sortir de la logique étroite des programmes de planification familiale pour traiter, de façon globale, de toutes les questions liées à la procréation, à la sexualité et à la lutte contre le sida. Il faut donc intégrer les hommes aux programmes. On parlera désormais de « santé de la reproduction ». La dynamique des relations socialement valorisées entre hommes et femmes est essentielle à la connaissance de l'évolution des comportements. En ce qui concerne les choix de procréation, en particulier, favoriser l'autonomie de décision des femmes en matière de fécondité ne peut se faire sans la redéfinition des relations de pouvoir entre hommes et femmes.

Cette visibilité affichée de l'importance de promouvoir et respecter l'égalité entre les sexes n'a pas manqué de susciter des contre-

| ¹ La valence différentielle des sexes dit Françoise HÉRITIER, 1996 et 2002.

réactions de la part de certaines instances religieuses, les traditionalistes du Vatican et les musulmans radicaux, d'inspiration salafiste, notamment.

En tout état de cause, c'était un nouvel horizon, pour les spécialistes en population, comme pour d'autres disciplines : il faut désormais prendre en compte, dans les politiques et à toutes les étapes des programmes et projets, non plus seulement la « condition des femmes », mais bien les rapports hommes/femmes et analyser leur structure ainsi que leurs effets, pour les femmes et pour les hommes, dans tous les domaines, social, économique, politique. Les rapports très inégalitaires qui prévalent dans la grande majorité des sociétés ont ainsi été questionnés, non seulement en référence avec une éthique égalitaire, mais aussi parce que, progressivement, on a pris conscience qu'ils étaient contre-productifs, en termes de croissance économique et de développement et, plus directement encore, pour la compréhension des mécanismes de la maîtrise de la fécondité.

La décennie 2000 qui vient de se terminer a vu la diffusion des problématiques de genre dans tous les domaines de la démographie. De nouveaux thèmes liés aux inégalités de genre ont acquis une grande priorité dans les recherches et enquêtes. C'est le cas des violences, des atteintes aux droits des femmes, des inégalités d'accès au pouvoir économique et politique. Désormais, il n'y a plus de programme de population sans son volet « genre ». C'est particulièrement vrai dans les pays du Sud où l'évolution des programmes de recherche et d'intervention en matière de population est marquée par un renouvellement des débats scientifiques sur les facteurs explicatifs de la transition démographique, et particulièrement de la transition de la fécondité.

Un renouvellement des paradigmes de la transition démographique

La prise en compte du genre dans les études démographiques trouve une grande partie de ses fondements dans la recherche d'un cadre explicatif à la transition de la fécondité, dans les pays du Sud et en Afrique subsaharienne, en particulier.

Au cours de la décennie 1980, alors que la plupart des régions du monde en développement ont déjà entamé un processus de transition démographique, l'Afrique subsaharienne accuse un retard qui lui vaut le record mondial en matière de niveau de fécondité. En 1990, le nombre moyen d'enfants par femme en Afrique subsaharienne demeure élevé. Il est alors de 6,4 contre 4,0 en Inde, 2,5 en Chine et 3,3 dans les autres pays d'Asie, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes (Banque mondiale, 1993). Au cours de cette période, si les comportements de procréation changent en milieu urbain africain, les modèles de fécondité en milieu rural continuent de privilégier les descendance élevées (ARNOLD et BLANC, 1990). Il faut attendre les années 1990 pour que le processus de baisse de la fécondité amorcé au Kenya, au Botswana et au Zimbabwe, s'étende à d'autres pays d'Afrique sub-saharienne (Cameroun, Côte-d'Ivoire, Ghana, Sénégal, Tanzanie, notamment).

Les premières tentatives d'explication des niveaux et tendances de la fécondité en Afrique subsaharienne s'étaient inspirées de la théorie classique de la transition démographique, élaborée notamment par NOTESTEIN (1953), à partir de l'expérience des pays européens. Cette théorie établit une relation causale entre la baisse de la mortalité (tout particulièrement celle des enfants) et le déclin de la fécondité. Elle considérait également la transformation des comportements de procréation comme le résultat d'un processus de modernisation défini principalement en termes d'industrialisation, de développement des emplois dans le secteur tertiaire de l'économie, d'élévation du niveau d'instruction et de diffusion des techniques médicales modernes. Si le modèle pouvait assez bien rendre compte de la baisse de la fécondité dans les villes du Sud, du moins au début, il s'avère en revanche peu adapté à son évolution dans les zones rurales. Dès les années 1980, le débat scientifique s'anime autour des mécanismes en œuvre dans la transition de la fécondité dans les pays du Sud.

Un modèle explicatif de la fécondité en Afrique subsaharienne

De toutes les régions du monde en développement, c'est certainement l'Afrique, de par sa lenteur à entrer dans un processus

de transition de la fécondité, qui a fait couler le plus d'encre chez les scientifiques. De nombreuses discussions théoriques ont lieu sur les déterminants de la fécondité. De la théorie micro-économique de la famille de Gary BECKER (1991) ou d'EASTERLIN (1976), en passant par la théorie diffusionniste défendue notamment par Ansley COALE et Susan COTTS WATKINS (1986), ou encore la théorie culturaliste développée par John CALDWELL (1987), tous ces courants ont alimenté les études en matière de population dans les décennies 1980-1990, en particulier au sujet de l'Afrique subsaharienne, chacun mettant l'accent sur un facteur – économique, social ou culturel – censé agir sur les comportements de fécondité indépendamment des autres.

Les courants culturaliste et diffusionniste ont fortement influencé la recherche sur la démographie de cette région. Ils ont contribué à imposer l'idée d'une « culture africaine de forte fécondité », que seule une modification des croyances culturelles et des valeurs morales pourrait remettre en cause (CLELAND et WILSON, 1987 ; HAMMEL, 1990). Cette vision a été vivement critiquée par les anthropologues. Dans un article célèbre publié au début des années 1990, Susan GREENHALGH (1994) dénonçait l'interprétation culturaliste de la fécondité qui, selon elle, reproduisait le « mythe fonctionnaliste » de la théorie de la modernisation : celui d'une culture séparable de l'organisation sociale, économique et politique alors que, soulignait-elle, elle est en fait comprise dans chacune de ces dimensions². Reposant sur ce même principe, l'analyse diffusionniste est, elle aussi, critiquée par Susan Greenhalgh, parce qu'elle se focalise trop sur le couple en ignorant totalement la question des interactions possibles entre les processus décisionnels et le contexte socio-économique. En d'autres termes, en négligeant les facteurs économiques et politiques, le courant diffusionniste enferme la recherche d'explication de la fécondité dans un cadre strictement microdimensionnel.

Pour pallier ces faiblesses, Susan Greenhalgh propose alors, non pas de rejeter les variables macro-économiques (urbanisation, plans d'ajustements structurels, etc.) qui prévalent dans la théorie de la modernisation, mais de leur appliquer un angle d'analyse

² On retrouve cette même conception de l'inséparabilité du culturel, de l'économique et du démographique dans les travaux de Georges BALANDIER (1982).

plus pertinent, mettant en avant la dimension institutionnelle des facteurs explicatifs de la fécondité, et parmi ceux-ci les systèmes de genre qui prévalent dans une société et ont une influence déterminante sur la dynamique des relations entre hommes et femmes et entre les générations. En alliant ces deux approches, elle avance qu'il est possible de réintroduire les variables macrostructurelles de la théorie de la modernisation dans l'étude de la démographie africaine, tout en renouvelant la théorie de la transition de la fécondité.

Cette thèse fait écho à l'émergence d'une sociologie des populations qui propose de s'interroger sur les déterminants collectifs de la fécondité et sur la notion de « contextes pertinents » (PICHÉ et POIRIER, 1995). Dans cette approche, l'influence sur les comportements de fécondité des formes d'organisation sociale et familiale, mais aussi du mode de production et de l'accès aux ressources, est déterminante (MCNICOLL, 1982 ; GREGORY et PICHÉ, 1985 ; LESTHAEGHE, 1989). Il s'agit toujours de comprendre les mécanismes de prise de décision en matière de fécondité, mais le cadre explicatif de la fécondité se trouve élargi à de nombreux niveaux d'observation : la famille, le couple, le village, la nation.

Parmi les nombreuses pistes de recherche qu'offre cette approche, certaines se sont avérées particulièrement intéressantes pour l'analyse de la fécondité. Elles s'appuient précisément sur le postulat selon lequel les choix et les décisions en matière de fécondité sont en étroite relation avec les structures de la production et l'accès aux ressources. Appliqué à l'unité d'observation que constitue le couple, ce point de vue revient à considérer qu'une meilleure répartition des pouvoirs et des décisions entre les conjoints, dans les domaines économique et social, constitue un préalable nécessaire à la formalisation de projets concertés de constitution de la descendance. Autrement dit, si la baisse de la fécondité en Afrique est conditionnée par un rééquilibrage entre le statut des hommes et celui des femmes, elle ne peut se produire sans des changements dans les rapports de genre, à la fois au niveau micro des familles, mais aussi au niveau macro des normes et valeurs promues dans la société. Les recherches qui interrogent les pratiques procréatives et les processus décisionnels, du point de vue des rapports sociaux de sexe, deviennent ainsi primordiales pour la conception des programmes qui visent une meilleure maîtrise de la fécondité.

C'est sur cette nouvelle grille conceptuelle qu'ont pris leur essor des recherches sur l'interaction entre systèmes de genre d'une part, les programmes et recherches qui abordent la santé de la reproduction, d'autre part. Il est devenu manifeste que tant la maîtrise de la fécondité que les infections sexuellement transmissibles et les droits reproductifs des femmes sont l'expression de rapports institués dans chaque société, entre les sexes. Qui peut prendre des décisions en matière de contraception ? De taille de la famille ? Qui peut dire « non » à un rapport sexuel non consenti ? Exiger le port d'un préservatif, si déterminant dans la transmission du sida ? Tous ces sujets impliquent à l'évidence une vision « de genre », une attention aux rapports de pouvoir et à la capacité des individus, et particulièrement des femmes, à agir de façon autonome (*empowerment*).

Un intérêt nouveau pour le point de vue des hommes

Très longtemps, trop longtemps, la fécondité a été pour les démographes une affaire de femmes. Les enquêtes fécondité, nombreuses dans les pays en développement, n'ont été adressées qu'aux femmes, jusqu'aux années 1990. Faire des enfants et recourir (ou pas) à la planification des naissances relevait du cadre de la santé « de la mère et de l'enfant ». Les analyses étaient donc centrées uniquement sur les aspirations, comportements et attitudes des femmes. À la suite des recherches qui vont conduire dans la décennie 1990 à la mise en avant du concept globalisant de « santé de la reproduction », l'approche « monoculaire » de la fécondité est remise en cause. Elle ne relève plus du seul cadre de la santé, elle relève aussi du droit individuel des personnes à disposer de leur corps, c'est dire que les hommes comme les femmes sont concernés. L'extension des champs classiques sur la fécondité à des questions de santé sexuelle a ainsi entraîné la prise en considération de nouveaux acteurs jusque-là peu considérés, dans la recherche comme dans les programmes de développement. Les adolescentes, longtemps exclues des services de planification familiale, qui ciblaient principalement les mères, se sont imposées comme population cible des études et des programmes

dès le début des années 1990. La fécondité des adolescentes est devenue un sujet phare. On est passé ainsi des grossesses précoces interprétées comme un risque pour la santé aux grossesses pré-nuptiales considérées comme des événements perturbateurs dans le cycle de vie et un frein à l'autonomie des femmes à l'âge adulte (BLEDSOE et COHEN, 1993 ; ELOUNDOU-ENYEGUE, 2004 ; DELAUNAY et GUILLAUME, 2007). Les jeunes hommes ont également attiré l'attention des politiques et des chercheur-es mais plus particulièrement, pour ce qui les concerne, sur la question des maladies sexuellement transmissibles³.

L'épidémie de sida s'est progressivement imposée comme une thématique centrale dans les questions de santé sexuelle et a conduit à élargir le cadre des études. Le préservatif devint un élément capital de la lutte contre l'épidémie et plus seulement un moyen de contraception. Les comportements des jeunes, notamment l'âge et les circonstances des premiers rapports sexuels, devaient être observés non plus seulement pour leurs effets sur la constitution de la descendance, mais comme un facteur de la diffusion de l'épidémie. À cette occasion, la question de la négociation entre partenaires, des rapports de pouvoir qui les déterminent, devint centrale.

On perçoit mieux, depuis lors, la nécessité d'enquêtes sur la fécondité s'adressant aux hommes et plus exclusivement aux femmes et l'intérêt de saisir non seulement les comportements et aspirations individuelles, mais aussi les dynamiques collectives des rapports entre les sexes.

C'est ce qui fut fait notamment dans les enquêtes démographiques et de santé, après l'étude de synthèse, pionnière, de Suneeta KISHOR et Katherine NEITZEL (1996), à partir de 1997. Il s'en est suivi, non seulement des analyses des réponses masculines, mal connues jusqu'alors, mais aussi un ensemble de réflexions sur de nouveaux indicateurs « de couple » combinant les réponses des femmes et celles des hommes, dans les domaines des normes, attitudes et pratiques en matière de maîtrise de la fécondité. L'analyse

³ Par la suite, d'autres catégories sont apparues, sortant des bornes de la vie reproductive : avec les petites filles autour de la question de l'excision ; ou avec la santé des femmes ménopausées, pour lesquelles on s'interroge sur l'influence de leur histoire génésique concernant leur santé (BONNET et GUILLAUME, 2004) et plus récemment leur sexualité (BAJOS et BOZON, 2009).

combinée des aspirations et opinions « croisées » des maris et épouses a permis d'élaborer de nouveaux indicateurs de genre, comme l'ont proposé Armelle Andro et Véronique Hertrich pour quatre pays d'Afrique de l'Ouest (ANDRO et HERTRICH, 2001).

Les enquêtes démographiques et de santé (EDS-DHS) sont une des sources majeures de données sur la fécondité dans les pays du Sud qui ne disposent pas toujours d'un état civil complet ni de recensements réguliers, ce qui est le cas des pays d'Afrique subsaharienne. Ces enquêtes, répétées régulièrement, ont tiré profit des recherches qui démontrent le lien entre rapports de genre et comportements démographiques. Depuis le début des années 1990, elles ont progressivement inclus des questions pour les hommes, véritable innovation dans le registre habituel des enquêtes démographiques. Ce programme a pour mérite indéniable de fournir des observations répétées, ce qui permet de comparer à la fois des situations simultanées dans plusieurs sociétés et d'observer des évolutions temporelles au sein de chacune d'elles. C'est précieux pour la connaissance des rapports de genre. L'évolution de la scolarisation selon le sexe, celle de l'âge aux premiers rapports sexuels ou à l'entrée en union, les différences sexuées de la mortalité dans l'enfance permettent de décrire les différences entre pays et les progrès ou stagnations des inégalités entre les sexes. En décrivant des situations différentielles selon le sexe, les mesures démographiques, pour peu qu'on leur pose de bonnes questions, peuvent mettre en évidence la teneur de rapports existant entre hommes et femmes et leur relation avec les comportements de procréation, notamment.

Au-delà des questions classiques sur la fécondité et la pratique contraceptive, certaines questions retenues dans ces enquêtes s'inspirent d'investigations qualitatives préalables. Elles sont posées de façon à permettre ultérieurement la construction d'indicateurs quantitatifs de genre et en faire des variables explicatives. Elles ont trait, notamment, aux prises de décision au sein des ménages et aux opinions des femmes et des hommes sur la justification des violences de genre, en particulier en cas de refus d'un rapport sexuel, sujets en effet emblématiques des idéaux de genre, si ce n'est de leur mise en œuvre. Les réponses aux questions proposées dans ces domaines ont fait l'objet d'une analyse approfondie sur 23 pays, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine

(KISHOR et LEKHA, 2008). Les indicateurs ainsi construits ont été intégrés dans les modules explicatifs des comportements reproductifs et des aspirations en matière de descendance.

Les enquêtes démographiques et de santé constituent désormais une base de données sur la fécondité des hommes et des femmes, fort utiles, encore que critiquable en termes de genre. Dès les années 1990, un module homme est introduit dans le protocole d'enquête. Cependant, même si un effort est fait pour intégrer les hommes, la place qui leur est accordée ne fait pas d'eux des acteurs à part entière du projet parental. La symétrie des données les concernant avec celles des femmes n'est pas assurée. Les informations collectées restent parcellaires, puisque seul leur nombre total d'enfants est collecté sans aucun détail sur le calendrier des naissances comme pour les femmes (ANDRO et DESGRÉES du LOÛ, 2009 : 7). Les études restent alors centrées essentiellement sur les questions de contraception ou de prise de décision dans le couple soulignant le rôle prépondérant des hommes dans les décisions relatives au recours à la contraception et l'importance de la communication dans le couple (ONI et MCCARTHY, 1991 ; EZEH, 1993 ; SALWAY, 1994 ; BANKOLE, 1995 ; OMONDI-ODHIAMBO, 1997 ; DODOO, 1998 ; KAMAL, 2000 ; CASTERLINE *et al.*, 2001 ; KIMUNA et ADAMCHAK, 2001 ; ANDRO et HERTRICH, 2001). Très utiles pour cerner le rôle des maris et des partenaires dans le processus décisionnel lié à la fécondité et à la contraception, les modules « homme » des EDS sont, en revanche, inadaptés pour analyser les modèles reproducteurs masculins (GREEN et BIDDLECOM, 2000). Ils n'intègrent en effet pas d'histoire génésique au même titre que pour les femmes. Or, de telles données sont pourtant nécessaires pour évaluer les interactions entre modèles reproducteurs féminins et masculins et leur place respective dans la dynamique familiale et reproductive.

Des collectes spécifiques ont été réalisées retraçant les histoires génésique et maritale des hommes (DONADJE et TABUTIN, 1994 ; RATCLIFFE *et al.*, 2000, notamment) ou leurs connaissances et attitudes vis-à-vis de la contraception (MCGINN *et al.*, 1989). Ces études associées aux apports de l'anthropologie ont permis le développement de nouvelles recherches mettant en évidence les particularités de la reproduction masculine, et développant une réflexion plus profonde autour de la responsabilité parentale

(BLEDSON *et al.*, 2000). En particulier, elles ont montré que les comportements des hommes en matière de reproduction (tout comme ceux des femmes) changent et sont influencés par l'évolution du contexte social, culturel et économique.

Pour autant, les mécanismes qui guident les comportements masculins ne répondent pas nécessairement aux mêmes lois que les comportements féminins. Ils n'évoluent pas nécessairement de la même manière et n'ont pas les mêmes déterminants. Même si les hommes expriment un besoin de contraception (NGOM, 1997), leurs motivations sont différentes de celles des femmes (EZEH et MBOUP, 1997 ; DELAUNAY et BECKER, 2000). Les hommes souhaitent généralement avoir plus d'enfants que les femmes (BANKOLE et SINGH, 1998) et utilisent la polygamie ou les mariages successifs pour atteindre leurs objectifs (RATCLIFFE *et al.*, 2000). Les modèles de reproduction des hommes diffèrent de ceux des femmes aussi en raison de leur durée de vie reproductive beaucoup plus longue et d'une pratique du multipartenariat plus intense (BLEDSON *et al.*, 2000). Dans les sociétés polygamiques, les différences apparaissent au milieu de la vie reproductive, lorsque les hommes prennent une seconde épouse plus jeune, puis continuent à avoir des enfants à la fin de leur vie féconde (ANTOINE, 2002).

La leçon tirée de ces tentatives de comparaison des trajectoires reproductives masculines et féminines est que leur nature très différente justifie d'étudier les hommes et les femmes individuellement et pas seulement comme membres d'un couple. Elle conduit aussi à mieux analyser la nature des interactions entre hommes et femmes, dans chaque milieu social, au sein des couples, mais aussi en tant que membres de collectivités adhérant à des modèles sexués, et ce, dans tous les domaines : production, résidence, mobilité, pouvoir de décision, modèles éducatifs, normes religieuses, etc.

La nuptialité, expression emblématique des rapports de genre

Le nouveau regard porté sur la transition de la fécondité, par l'approche institutionnelle et de genre, a trouvé dans les statistiques de

la nuptialité des expressions directes des rapports de genre privilégiés dans chaque société. Les mesures quantitatives renouvelées sont précieuses pour suivre l'évolution des formes d'unions (mariages ou autres formes d'union). L'âge à l'entrée en union, les écarts d'âge au mariage, la polygamie (dans les sociétés africaines) se sont révélés être de très bons marqueurs des relations de genre, tant au sein des couples eux-mêmes que comme expression sociale globale des rapports valorisés entre les sexes. La recension internationale sur la nuptialité africaine établie par Véronique HERTRICH (2007), par exemple, permet de faire l'état des lieux de l'évolution des âges à la première union et des écarts d'âge entre conjoints, et des différences importantes selon les grandes régions du continent. Toute évolution dans les négociations matrimoniales est l'expression de changements qui peuvent retentir sur la participation des épouses et des époux, ainsi que de leurs familles aux décisions familiales et infléchir leurs aspirations en matière de fécondité (HERTRICH, 1994 ; HERTRICH et LOCOH, 1999 ; MONDAIN *et al.*, 2009).

De la même manière, les pratiques sexuelles et de fécondité vont être fortement influencées par les normes sociales et, en particulier, par l'association plus ou moins forte que les sociétés prônent entre mariage et procréation. Les études sur la sexualité mettent en lumière un « double standard » qui se manifeste dans les pays du Sud par une plus grande tolérance à l'égard de la sexualité des hommes (BOZON, 2003). Plus libres que les femmes d'exercer une sexualité précoce, les hommes disposent aussi dans certaines sociétés d'un cadre formel d'exercice de la sexualité hors mariage à travers la polygamie (ANTOINE, 2002). La réciprocité n'est pas de mise pour les femmes et dans bien des pays du Sud, en Afrique subsaharienne en particulier, le retard de l'âge au mariage des femmes s'est accompagné d'un recul de l'âge au premier rapport sexuel (BOZON, 2003). Cependant, l'observation simultanée d'une augmentation des naissances hors mariage (DELAUNAY et GUILLAUME, 2007) laisse aussi penser à une sous-déclaration de la part des femmes célibataires de leurs pratiques sexuelles ; sous-déclaration d'autant plus probable que, dans la plupart des cas, la chasteté avant le mariage est socialement requise. Cette supposée sous-déclaration de l'activité sexuelle des femmes non mariées dans les grandes enquêtes est souvent confirmée par les approches qualitatives plus propices à la confiance sur les sujets

liés à l'intime. Elle rappelle qu'un long chemin reste à parcourir avant que les droits sexuels et reproductifs ne puissent pleinement s'appliquer à toutes les femmes.

La sexualité, un domaine d'abord masculin

Longtemps « relégués » au second plan lorsqu'il s'agissait de fécondité, les hommes sont en revanche pleinement concernés dès lors qu'il s'agit de sexualité. Avec l'apparition de l'épidémie de sida, l'expansion des recherches sur la sexualité a en effet mis les hommes sur le devant de la scène. Deux facteurs ont joué en faveur d'une attention particulière envers les hommes : le fait qu'en Occident, le virus se transmet majoritairement entre hommes, d'une part, et, d'autre part, qu'au Sud, où c'est la transmission hétérosexuelle qui prédomine, le caractère plus inégalitaire des relations hommes-femmes ne permet pas toujours à ces dernières de maîtriser les modes de prévention (ANDRO et DESGRÉES DU LOÛ, 2009).

Les études sur le sida ont largement contribué au développement d'une analyse des questions de santé reproductive et sexuelle intégrant l'asymétrie des rapports hommes femmes. Face au risque de contamination, le recours à un mode de prévention implique une négociation entre les partenaires. Dès lors, la relation devient centrale dans le processus décisionnel, qu'il s'agisse de sida, d'avortement ou de recours à la contraception (ZABIN *et al.*, 2000 ; CALVÈS, 2002 ; BARETT et WELLINGS, 2002 ; LONGFIELD, 2004).

Violences : un thème désormais incontournable en santé de la reproduction

La question des inégalités entre hommes et femmes est au cœur de la problématique de la violence conjugale. L'intégration d'un module sur les violences dans les enquêtes démographiques s'est

avérée très utile pour donner une idée de l'ampleur du phénomène. On sait aujourd'hui que partout dans le monde, au Nord comme au Sud, une part non négligeable des femmes (un tiers) en est victime (UNFPA, 2000). On sait aussi que ces violences se produisent le plus souvent dans le cercle familial ou dans le couple et que les maris sont fréquemment identifiés comme auteurs. Aucune catégorie sociale n'y échappe, même s'il est possible désormais d'identifier des femmes plus vulnérables que d'autres (JASPARD, 2006). Dans les pays du Nord, on dispose aujourd'hui de statistiques nationales qui permettent de bien cerner le phénomène. Dans les pays du Sud, les données sont plus rares, plus hétérogènes et l'on dispose de peu de possibilités de comparaisons internationales. Au début des années 2000, l'Organisation mondiale de la santé a comblé en partie ce vide au travers d'un programme d'enquête sur la violence domestique portant sur 10 pays⁴ (OMS, 2005). Cette étude a confirmé l'importance de telles violences à des niveaux plus ou moins accentués selon les sociétés. Elle a également souligné ses conséquences sur la mortalité et la morbidité des femmes. D'autres enquêtes sociodémographiques d'échelle plus modeste se sont attachées, au-delà de la mesure de leur prévalence, à identifier les facteurs de risques des violences conjugales et leurs mécanismes (GASTINEAU et GATHIER, 2012). Ces données sont de formidables socles pour les plaidoyers en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes. Elles jouent un rôle essentiel de prévention en justifiant la mise en œuvre de programmes de prise en charge des victimes et l'instauration de mesures juridiques adéquates.

Grâce à l'approche de genre, un renouvellement méthodologique

C'est grâce aux travaux des philosophes, anthropologues et sociologues que l'on est passé d'une description « par sexe », classique

⁴ L'enquête a porté sur le Bangladesh, le Brésil, l'Éthiopie, le Japon, la Namibie, le Pérou, la Tanzanie, le Samoa, la Serbie et Monténégro et la Thaïlande et s'est déroulée dans des zones urbaines et rurales de chacun de ces pays.

chez les démographes, à une analyse de comportements « sexués » et à une observation des systèmes mis en place dans chaque société pour définir les places respectives, et inégales, des hommes et des femmes dans leur société. L'intérêt pour le genre a donc été le fruit d'un décloisonnement disciplinaire. Les enquêtes quantitatives et les statistiques d'état civil – socle des comptabilités démographiques qui permettent de mesurer avec précision les tendances d'évolution des paramètres classiques de l'analyse des populations : nuptialité, fécondité, mortalité, migrations – se sont enrichies de nouveaux questionnements. Quelques exemples le montrent.

La multidisciplinarité devient la règle

Une plus grande multidisciplinarité s'est installée dans les analyses et perspectives. L'interpénétration entre les enquêtes statistiques et épidémiologiques et les enquêtes anthropologiques et sociologiques fondées sur des méthodes qualitatives, des entretiens approfondis, des analyses situationnelles a donc été systématiquement favorisée. Il est vrai, comme l'affirmait Dominique TABUTIN *et al.* (2007), qu'on ne pourra comprendre le pourquoi et le comment des rapports de genre qu'en croisant les diagnostics statistiques et les analyses empathiques approfondies étudiant les logiques internes des rapports de genre (les systèmes de genre) propres à chaque société. Les enquêtes statistiques en ont connu un renouvellement certain. C'est notamment le cas de questions relatives aux rapports de pouvoir entre les sexes, au niveau des couples ou entre parents et enfants. C'est aussi le cas de tout ce qui relève de l'autonomie de décision en matière économique selon le sexe et qui permet de mieux comprendre les obstacles à l'« empowerment » des femmes et le maintien des inégalités entre hommes et femmes.

En imposant la prise en compte de la dimension relationnelle, la perspective de genre en démographie oblige à sortir des schémas explicatifs centrés principalement sur des déterminants individuels comme l'âge, le niveau d'instruction ou encore l'ethnie et la religion pour prendre en compte la dimension relationnelle. C'est ainsi que les études sur l'avortement en France, par exemple, ont permis de passer du concept de « population/femmes à risque d'échec contraceptif » à celui de « situations à risque » (BAJOS *et al.*, 2002). En d'autres termes, ce ne sont pas tant les caractéristiques

individuelles d'une femme qui déterminent une prise de risque vis-à-vis du recours à la contraception, mais plutôt le type de relation qu'elle partage avec son partenaire/mari et les circonstances dans lesquelles survient cette grossesse. Des résultats similaires ont été observés en Afrique (ADJAMAGBO *et al.*, 2013). Désormais, la question des rapports de domination fondés sur le genre, mais aussi sur d'autres dimensions comme l'âge ou la génération, s'impose comme un angle incontournable d'analyse des comportements de santé sexuelle et reproductive. La question est d'autant plus pertinente qu'elle s'adresse à des sociétés très inégalitaires.

L'approche biographique

L'approche biographique qui s'est développée au cours des années 1990 chez les démographes français notamment s'est avérée très utile pour rendre compte des interrelations entre les événements mariage et fécondité tout au long du cycle de vie. À partir d'une datation, entre autres, des événements mariage (divorce, séparation, rupture) et des naissances, elle permet par exemple de comparer les modèles de constitution des descendance des hommes et des femmes et de cerner les différences dans le rythme et l'occurrence des événements. Elle s'avère particulièrement intéressante également pour appréhender les différences entre les générations et entre les milieux (urbains, ruraux) (ADJAMAGBO *et al.*, 2004 ; CALVÈS et SCHOUAKER, 2004). La prise en compte de bien d'autres composantes centrales du cycle de vie, comme les trajectoires résidentielles, professionnelles, permet une analyse plus fine encore des modèles de fécondité. Ils permettent par exemple d'analyser les trajectoires génésiques dans ses interrelations avec le travail (ADJAMAGBO *et al.*, 2009) et d'éclairer ainsi l'une des questions émergentes dans la problématique genre en démographie en Afrique subsaharienne : celle de la conciliation entre vie professionnelle et parentalité.

Nouveaux regards sur les institutions de planification familiale

Les programmes de planification familiale ont été récemment sous le feu des critiques des féministes. Décidés au nom de politiques gouvernementales centralisées, mis en place généralement par des

instances médicales, des hommes le plus souvent, ces programmes sont peu sensibles à l'écoute de la demande des femmes. Au Mexique, des chercheuses, utilisant des méthodes non directives pour comprendre les attentes réelles des femmes ou des couples, ont bien démontré comment la politique démographique, non autoritaire et respectueuse des individus dans les textes, limite, dans les faits, la santé et les droits reproductifs de certaines femmes, en ne leur donnant pas les conditions d'une gestion informée et autonome de leur capacité reproductive. Là encore, la perspective de genre est essentielle pour comprendre les effets inattendus de programmes de santé de la reproduction conçus sans prendre en compte les rapports sociaux inégalitaires dans les institutions médicales (BRUGEILLES, 1998). Même les productions littéraires et les instruments de communication sont maintenant soumis à la question du genre dans les recherches et programmes de population. Ils sont, en effet, une production sociale qui contribue à forger les relations entre les sexes, à définir les « bons » comportements des hommes et des femmes, à valider les stéréotypes anciens ou à promouvoir de nouvelles images sexuées.

À la recherche d'indicateurs statistiques de genre

Pour consacrer l'entrée des concepts de genre dans les études de population et la mise en œuvre des connaissances ainsi développées, il faut élaborer des *indicateurs statistiques de genre*, constituant des variables explicatives quantifiables. Quelques-uns étaient déjà disponibles, comme l'écart d'âge au mariage entre hommes et femmes (HERTRICH et LOCOH, 1999) ou les rapports de quotients de mortalité entre garçons et filles dans l'enfance, mais on s'efforce désormais d'aller plus loin avec des indicateurs synthétiques divers, par exemple pour définir des typologies de couple, pour mesurer l'autonomie de décision de chacun au sein d'un ménage, etc.

Conclusion

Le genre a conduit à un élargissement du champ de la démographie, par l'intérêt nouveau pour des variables explicatives et

expliquées dépassant le cadre strict des variables démographiques initiales, issues des statistiques d'état civil et des recensements. C'est incontestablement un long chemin qui a été parcouru. Les démographes en furent parfois bousculés, il y eut des résistances, dues principalement à une vision longtemps centrée sur les individus, agrégés ou non, et peu tournée vers l'analyse des rapports sociaux. Progressivement, la démographie a su dépasser la traditionnelle description par sexe. Tous les domaines de l'étude des populations se sont ouverts aux concepts de genre et aux nouvelles « échappées » méthodologiques qu'ils supposent (ANDRO et HERTRICH, 2001 ; KISHOR et LEKHA, 2008 ; LOCOH *et al.*, 2003). Désormais, on ne se contente plus de relier les pratiques de fécondité à l'âge des femmes, à leur niveau d'éducation, à leur ethnie, ou encore à leur religion, mais l'on s'attache également à comprendre comment les systèmes sociaux interfèrent sur ces pratiques. Qu'il s'agisse des modes de formation des unions, des types d'arrangement résidentiel avec le mari, des prises de décision dans le couple, ou de la mobilité géographique au sein des unités familiales, etc., tous ces aspects rendent compte de rapports sociaux spécifiques susceptibles d'influencer les pratiques individuelles, comme en témoignent les ouvrages parus sur la question (GASELLI *et al.*, 2002 ; ADJAMAGBO *et al.*, 2007 ; VALLIN, 2009). La conjonction des approches quantitatives et qualitatives, désormais courante en démographie, permet aussi de penser ces pratiques en lien avec les normes procréatives et matrimoniales qui prévalent dans les sociétés étudiées et sont d'excellents marqueurs des normes de genre dominantes (BAJOS *et al.*, 2013). La prise en compte du genre dans l'analyse de la fécondité a finalement obligé à élargir la question des enjeux de la croissance démographique et du renouvellement des générations pour considérer aussi l'environnement social auquel sont soumises les femmes⁵. De nouveaux champs thématiques ont été ouverts et font maintenant partie intégrante des domaines-clés de la démographie.

Le genre, d'abord accueilli avec méfiance, puis classé dans une sous-rubrique des questions de fécondité, voire de l'étude

⁵ De là à dire que la fécondité, dans l'entendement commun, ne se réduit plus à sa simple fonction de reproduction sociale et démographique, il y a un pas qu'on ne saurait franchir trop vite.

des familles, s'est progressivement invité dans les études sur les migrations, la santé, l'activité productive, etc. Évolution significative, les congrès internationaux de population de San Salvador (2001) et Tours (2005) avaient des séances spécifiques affichant la thématique du genre. En 2009, à Marrakech, il n'y a pas eu de séances spécialement dédiées au genre, mais dans toutes les séances thématiques, ou presque, ont été présentées des communications consacrées aux questions de genre. De nouvelles curiosités sont nées de l'approche multidisciplinaire des questions de genre. On s'est, plus qu'avant, intéressé aux rôles sexués, à leur expression, à leurs différences selon les sociétés. De plus, les communautés homosexuelles ayant revendiqué leur reconnaissance, la question de l'identification de l'homophobie et de la parenté homosexuelle a commencé à être traitée.

Les programmes de population, particulièrement dans les pays en développement, ont été réorientés pour tenir compte des avancées des travaux sur le genre. La problématique d'analyse selon le genre peut devenir un nouvel élément de diagnostic et d'interprétation des dynamiques démographiques pour mieux comprendre les évolutions qui ont cours dans une société et, si besoin est, concevoir avec plus d'efficacité des programmes qui rencontrent à la fois les objectifs d'égalité entre les sexes et de maîtrise des flux démographiques. Parallèlement, les évolutions démographiques récentes, au premier rang desquelles la maîtrise quasi généralisée de la fécondité dans les sociétés développées, mais bientôt aussi dans la plupart des pays en développement, vont avoir des répercussions très importantes sur les rapports de genre. Que seront les rapports entre hommes et femmes dans les sociétés où celles-ci disposent de cette maîtrise ? Quel sera l'effet de toutes les innovations en matière de procréation médicalement assistée, y compris la prolongation de la vie féconde au-delà de 50 ans (VALLIN et CASELLI, 2004) ? Comment se redéfiniront les rapports de pouvoir entre hommes et femmes dans des sociétés à fort vieillissement démographique ? Toutes ces questions se posent déjà et vont renforcer la pertinence des approches de genre pour l'anticipation des perspectives à venir des populations.

Références bibliographiques

- ADJAMAGBO A., AGUESSY KONÉ P., ECAF's team, 2013 – Situations relationnelles et gestion des grossesses à Dakar. *Population-F*, 68 (1) : 67-96.
- ADJAMAGBO A., ANTOINE P., DELAUNAY V., 2004 – Naissances prémaritales au Sénégal : confrontation de modèles urbain et rural. *Cahiers Québécois de Démographie*, Montréal, 33 (2) : 239-272.
- ADJAMAGBO A., MSELLATI P., VIMARD P. (éd.), 2007 – *Santé de la reproduction et fécondité dans les pays du Sud*. Louvain-La-Neuve, Académia Bruyland, 613 p.
- ADJAMAGBO A., ANTOINE P., BEGUY D., DIAL F. B., 2009 – « Comment les femmes concilient-elles mariage et travail à Dakar et à Lomé ? » In Amadou Sanni M., Klissou P., Marcoux R., Tabutin D. (dir.) : *Villes du Sud, Dynamiques, diversités et enjeux démographiques et sociaux*, Paris, Agence universitaire de la francophonie, Éditions des archives contemporaines : 103-124.
- ANDRO A., DESGRÉES DU LOÛ A., 2009 – La place des hommes dans la santé sexuelle et reproductive : enjeux et difficultés. *Autrepart*, 52 (4) : 3-12.
- ANDRO A., HERTRICH V., 2001 – La demande de contraception au sein des couples au Sahel : les attentes des hommes rejoignent-elles celles de leurs épouses ? Une comparaison Burkina Faso, Mali et Ghana. *Population*, 5, 50 p.
- ANTOINE P., 2002 – « Les complexités de la nuptialité ; de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine ». In Caselli G., Vallin J., Wunch G. (éd.) : *Démographie, analyse et synthèse, vol. II les déterminants de la fécondité*, Paris, Ined, 460 : 75-102.
- ARNOLD F., BLANC A., 1990 – *Fertility Levels and trends*. Columbia, Maryland, Institute for Resource Development, DHS Comparative Studies n° 2.
- BAJOS N., FERRAND M. et al., 2002 – *De la contraception à l'avortement : sociologie des grossesses non prévues*. Paris, Inserm, 348 p.
- BAJOS N., BOZON M. (dir.), 2009 – *Enquête sur la sexualité des Français, pratique, genre et santé*. Paris, La Découverte, 609 p.
- BAJOS N., TEXEIRA M., ADJAMAGBO A., FERRAND M., GUILLAUME A., ROSSIER C., et l'équipe Ecaf, 2013 – Tensions normatives et rapport des femmes à la contraception dans 4 pays africains. *Population-F*, 68 (1) : 17-39.
- BALANDIER G., 1982 – *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*. Paris, PUF, 529 p. (4^e édition).

BANKOLE A., 1995 – Desired fertility and fertility behaviour among the Yoruba of Nigeria: a study of couple preferences and subsequent fertility. *Population Studies*, 49 : 317-328.

BANKOLE A., SINGH S., 1998 – Couples' fertility and contraceptive decision-making in developing countries: hearing the man's voice. *International Family Planning Perspectives*, 24 (1) : 15-24.

BARRETT G., WELLINGS K., 2002 – What is a planned pregnancy? Empirical data from a British Study. *Social Science and Medicine*, 55 : 545-557.

BECKER G., 1991 – *A Treatise on the Family*. Cambridge, Mass., Harvard University Press, 424 p. (Enlarged edition).

BLEDSE C., COHEN B. (eds), 1993 – *Social dynamics of adolescent fertility in sub-Saharan Africa*. Washington, National Academy Press, Population dynamics of sub-Saharan Africa, 208 p.

BLEDSE C., LERNER S., GUYER J. I. (eds), 2000 – *Fertility and the male life-cycle in the era of fertility decline*. New York, Oxford University Press-IUSSP, 376 p.

BONNET D., GUILLAUME A., 2004 – « La santé de la reproduction : une émergence des droits individuels ». In Khlat M., Guillaume A. (éd.) : *Santé de la reproduction au temps du sida en Afrique*, Paris, Les collections du Ceped : 11-34.

BOZON M., 2003 – À quel âge les femmes et les hommes commencent-ils leur vie sexuelle ? Comparaisons mondiales et évolutions récentes. *Population et Sociétés*, 391.

BRUGEILLES C., 1998 – *La fécondité et les comportements reproductifs à la frontière Mexique-États-Unis*. Thèse de doctorat de démographie, université de Paris III, 534 p.

BRUGEILLES C., CROMER S., 2005 – *Analyser les représentations du masculin et du féminin dans les manuels scolaires*. Paris, Ceped, coll. Les clefs pour, 136 p.

CALDWELL J. C., 1987 – The Cultural Context of High Fertility in Sub-Saharan Africa. *Population and Development Review*, 13 (3) : 409-437.

CALVÈS A.-E., 2002 – Abortion Risks and Abortion Decision Among African Youth: Evidence From Urban Cameroon. *Studies in Family Planning*, 33 (3) : 249-260.

CALVÈS A.-E., SCHOUMAKER B., 2004 – Deteriorating economic context and changing patterns of youth employment in urban Burkina Faso: 1980-2000. *World Development*, 32 (8) : 1341-1354.

CASELLI G., VALLIN J., WUNCH G. (éd.), 2002 – *Démographie, analyse et synthèse, vol. II : Les déterminants de la fécondité*. Paris, Ined, 460 p.

CASTERLINE J. B., SATHAR Z. A., HAQUE M., 2001 – Obstacles to contraceptive use in Pakistan: a study in Punjab. *Studies in Family Planning*, 32 (2) : 95-110.

CLELAND J., WILSON C., 1987 – Demand Theories of the Fertility Transition: an Iconoclastic View. *Population Studies*, 14 (1) : 5-30.

COALE A., COTTS WATKINS S., 1986 – *The Decline of Fertility in Europe*. Princeton, Princeton University Press.

COSIO-ZAVALA M. E., 2009 – « Analyser la fécondité selon une perspective de genre ? L'exemple de l'Amérique latine et du Mexique ». In Vallin J. (coord.) : *Du genre et de l'Afrique, hommage à Thérèse Loco*, Paris, Ined : 205-223.

DELAUNAY V., BECKER C., 2000 – « Vers une demande réelle de contrôle de la fécondité en milieu rural sénégalais ». In Pilon M., Guillaume A. (éd.) : *Maîtrise de la fécondité et planification au Sud*, Paris, IRD : 127-146.

DELAUNAY V., GUILLAUME A., 2007 – « Sexualité et mode de contrôle de la fécondité chez les jeunes en Afrique subsaharienne ». In Adjamagbo A., Msellati P., Vimard P. (éd.) : *Santé de la reproduction et fécondité dans les pays du Sud : nouveaux contextes et nouveaux comportements*, Louvain La Neuve (Belgique), Academia Bruylant, Marseille, LPED : 211-263.

DODOO F. N.-A., 1998 – Men matter: additive and interactive gendered preferences and reproductive behavior in Kenya. *Demography*, 35 (2) : 229-242.

DONADJE F., TABUTIN D., 1994 – « Male nuptiality and fertility in southern Benin ». In Loco T., Hertrich V. (eds) : *The onset of fertility transition in Sub-Saharan Africa*, Liege, IUSSP : 135-162.

EASTERLIN R., 1976 – The Conflict between Aspirations and Resources. *Population and Development Review*, II (3-4).

ELOUNDOU-ENYEGUE P. M., 2004 – Pregnancy-Related Dropouts and Gender Inequality in Education: A Life Table Approach and Application to Cameroon. *Demography*, 4 (3) : 509-528.

EPHESIA [coll.], 1995 – *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*. Paris, La Découverte, coll. Recherche, 739 p.

EZEH A. C., 1993 – The influence of spouses over each other's contraceptive attitudes in Ghana. *Studies in Family Planning*, 24 (3) : 163-174.

EZEH A. C., MBOUP G., 1997 – Estimates and explanations of gender differentials in contraceptive prevalence rates. *Studies in Family Planning*, 28 (2) : 104-121.

GASTINEAU B., GATHIER L., 2012 – Violences conjugales à Antananarivo (Madagascar) : un enjeu de santé publique. *The Pan African Medical Journal*, 11 : 23.

GREEN M. E., BIDDLECOM A. E., 2000 – Absent and Problematic Men: Demographic Accounts of Male Reproductive Roles. *Population and Development Review*, 26 (1) : 81-115.

GREENHALGH S., 1994 – *Anthropological Contributions to Fertility Theory*. New York, The Population Council, Research division, Working Paper, 64, 32 p.

GREGORY J., PICHÉ V., 1985 – Mode de production et régime démographique. *Revue canadienne des études africaines*, université de Montréal, 19 (1) : 73-79.

HAMMEL E., 1990 – A Theory of Culture for Demography. *Population and Development Review*, 16 (3) : 455-486.

HÉRITIER F., 1996 – *Masculin, féminin. [1] La pensée de la différence*. Paris, Odile Jacob, 332 p.

HÉRITIER F., 2002 – *Masculin, féminin [2] : dissoudre la hiérarchie*. Paris, Odile Jacob, 443 p.

HERTRICH V., 1994 – *Dynamique démographique et changements familiaux en milieu rural africain : une étude chez les Bwa, au Mali*. Thèse de doctorat en démographie, Institut de démographie de l'université de Paris I (Idup), 124 p.

HERTRICH V., 2007 – « Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Tendances de l'entrée en union, 1950-1999 ». In Locoh Th. et al. (sous la dir.) : *Genre et société en Afrique*, Paris, Ined, *Les Cahiers de l'Ined*, 160 : 281-307.

HERTRICH V., LOCOH T., 1999 – *Rapports de genre, formation et dissolution des unions dans les pays en développement*. Liège, UIESP, 46 p. [Gender in population series]

JASPARD M., 1992 – Les nationalismes et l'antiféminisme. *Nouvelles Questions Féministes*, 13 (3) : 5-28.

JASPARD M., 2006 – *Les violences contre les femmes*. Paris, La découverte, coll. Repères, 124 p.

KAMAL N., 2000 – The influence of husbands on contraceptive use by Bangladeshi women. *Health Policy and Planning*, 15 (1) : 43-51.

KIMUNA S. R., ADAMCHAK D. J., 2001 – Gender relations: husband-wife fertility and family planning decisions in Kenya. *J.biosoc.Sci.*, 33 (1) : 13-23.

KISHOR S., NEITZEL K., 1996 – *The Status of Women: Indicators for Twenty-Five Countries, Demographic and Health Surveys* Maryland USA, Macro International Inc., Comparative Studies, 21, 113 p.

KISHOR S., SUBAIYA L., 2008 – *Understanding Women's Empowerment: A Comparative Analysis of DHS Data*. Calverton, Maryland USA, Macro International, DHS Comparative reports, 20, 225 p.

LABOURIE-RACAPÉ A., LOCOH T., 1999 – « Genre et démographie : Nouvelles problématiques ou effet de mode ? » In Tabutin D., Gourbin C., Masuy-Stroobant G., Schoumaker B. : *Théories, paradigmes et courants explicatifs en démographie*, Louvain-la-neuve, Chaire Quetelet 1997 : 65-92.

LESTHAEGHE R., 1989 – « Social Organization, Economic Crisis and the Future of Fertility Control in Africa ». In Lesthaeghe R. (ed.) : *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, Berkeley, University of California Press : 475-505.

LOCOH TH., 1996 – « Changements de rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse ». In Coussy J., Vallin J. (dir.) : *Crise et population en Afrique. Crises économiques, programmes d'ajustement et dynamiques démographiques*, Paris, Ceped, *Les Études du Ceped*, 13 : 445-470.

LOCOH Th., LABOURIE-RACAPÉ A., TICHIT C. (éd.), 1996 – *Genre et développement : des pistes à suivre*. Paris, Ceped, Documents et manuels du Ceped, 5, 150 p.

LOCOH Th., HECHT J., ANDRO A., 2003 – « Démographie et genre, de l'implicite à l'explicite ». In Laufer J., Marry C., Maruani M. : *Le travail du genre, Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*, Paris, La découverte-Mage : 299-322.

LONGFIELD K., 2004 – Rich Fools, Spare Tyres and Boyfriends: Partner Categories, Relationship Dynamics and Ivorian Women's Risk for STIs and HIV. *Culture, Health & Sexuality*, 6 (6) : 483-500.

MASON-OPPENHEIM K., 1995 – *Gender and demographic change: What do we know?* Liège, IUSSP, 31 p.

MASON-OPPENHEIM K., et al., 1997 – « How family Position influences married women's autonomy and power in five Asian countries ». In Cosio-Zavala M. E. (coord.) : *Women and Families. Evolution of the status of women as a factor and consequence of changes in family dynamics*, Paris,

CICRED, Nations unies, Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), New York, United nations : 353-370.

MATTHIEU N. C., 1991 – *L'anatomie politique : catégorisation et idéologies de sexe*. Paris, Coté femmes, 205 p.

MCGINN T., BAMBA A., BALMA M., 1989 – Male knowledge, use and attitudes regarding family planning in Burkina Faso. *International Family Planning Perspectives*, 15 (3) : 84-95.

McNICOLL G., 1982 – « Institutional Determinants of Fertility Change ». In Hohn C., Mackensen R. (eds) : *Determinants of Fertility Change: Theories Re-examined*, Liège, Ordina : 147-169.

MEILLASSOUX C., 1975 – *Femmes, greniers et capitaux*. Paris, Maspero, 217 p.

MONDAIN N., DELAUNAY V., ADJAMAGBO A., 2009 – « Maternité avant le mariage en milieu rural sénégalais, quel avenir pour les mères célibataires ? » In Gourbin C. (dir.) : *Santé de la reproduction au Nord et au Sud, de la connaissance à l'action*, Louvain-La-Neuve, Presses Universitaire de Louvain, Actes de la Chaire Quêtelet : 111-130.

NGOM P., 1997 – Men's unmet need for family planning: implications for African fertility transitions. *Studies in Family Planning*, 28 (3) : 192-202.

NOTESTEIN F. W., 1953 – « The Economic of Population and Food Supplies. Economic Problems of Population Change ». In : *Proceedings of the 8th International Conference of Agricultural Economists*, London, Oxford University Press : 13-31.

OAKLEY A., 1972 – *Sex, Gender and Society*. London, Maurice Temple Smith Ltd, 225 p. [reprinted in 1985, Gower, London]

OMONDI-ODHIAMBO, 1997 – Men's participation in family planning decisions in Kenya. *Population Studies*, 51 : 29-40.

ONI G. A. MCCARTHY J., 1991 – Family planning knowledge, attitudes and practices of males in Ilorin, Nigeria. *International Family Planning Perspectives*, 17 (2) : 50-47, 74.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, 2005 – *Étude multi-pays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes*. Genève, département Genre et santé de la femme, groupe Santé familiale et communautaire, 34 p.

PICHÉ V., POIRIER J., 1995 – « Les approches institutionnelles de la fécondité ». In Hubert G., Piché V. (éd.) : *La sociologie des populations*, Montréal, coll. Universités francophones, PUM/Aupelf-Uref : 117-137.

RATCLIFFE A., HILL A. G., WALRAVEN G., 2000 – Separates lives, different interests: male and female reproduction in the Gambia. *Bulletin of the World Health Organization*, 78 (5) : 570-578.

SALWAY S., 1994 – How attitudes toward family planning and discussion between wives and husbands affect contraceptive use in Ghana. *International Family Planning Perspectives*, 20 (2) : 44-47, 74.

SCOTT J., 1988 – Le genre de l'histoire. *Cahiers du Grif*, Paris : 125-153. [republié dans *Cahiers Genre et développement*, 1, 2000, Paris, l'armattan : 41-67]

TABUTIN D., GOURBIN C., BENINGUISSE G., 2007 – « Surmortalité et santé des petites filles en Afrique : tendance des années 1970 aux années 1990 ». In Locoh T. (dir.) : *Genre et sociétés en Afrique*, Paris, Ined-PUF, *Travaux et documents de l'Ined*, 160 : 137-168.

UNFPA, 2000 – *Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles : une priorité dans le domaine des droits et de la santé. État de la population mondiale 2000*. 6 p.

VALLIN J., 2009 – *Du genre et de l'Afrique, hommage à Thérèse Locoh*. Paris, Ined, 665 p.

VALLIN J., CASELLI G., 2004 – « L'avenir de l'humanité à plus long terme : après la transition ». In : *Démographie : analyse et synthèse, volume 5 Histoire du peuplement et prévisions*, Paris, Ined, chap. 78 : 405-445.

ZABIN L. S., HUGGINS G. R., EMERSON M. R. *et al.*, 2000 – Partner Effects on a woman's intention to conceive: "not with this partner". *Family Planning Perspectives*, 32 (1) : 39-45.

Chapitre 4

Le sociologue et « la femme pauvre du Tiers Monde »

Sociologie du développement : un éclairage par les rapports sociaux de sexe

Blandine DESTREMAU

Bruno LAUTIER¹

Le « genre » est une préoccupation qui prend une place croissante dans les travaux consacrés à l'étude de la pauvreté dans les pays en développement et dans les différentes politiques ou mesures préconisées pour l'amoinrir, voire, pour les plus optimistes, l'éradiquer. Cette prise en considération n'a pas atteint ses objectifs affichés – faire de la question des femmes, ou des rapports sociaux de sexe un élément central de la lutte contre la pauvreté – et vraisemblablement pas même réussi à réduire la pauvreté, et tout particulièrement celle des femmes. Néanmoins, elle a contribué à modifier l'espace des débats en sociologie du développement : aucune analyse, aucune controverse ou proposition de politique ne peut plus se permettre d'être « aveugle au genre », comme l'a été la sociologie du développement pendant

¹ Bruno Lautier nous a quittés en février 2013, date à laquelle ce texte était rédigé. Les corrections subséquentes ont donc été prises en charge par Blandine Destremau.

des décennies. Mais cette référence apparemment consensuelle à la question du « genre » masque l'hétérogénéité des points de vue et des paradigmes, l'adoption commune d'un mot ne signifiant en rien une communauté de problématique.

Le développement, et sa sociologie, recouvrent bien des domaines, des angles d'intervention et d'analyse : le travail, l'agriculture, les infrastructures, la santé, l'industrie, la ville, les migrations, pour n'en citer que quelques-uns. Le développement, qu'on l'appréhende comme champ d'études, comme domaine d'intervention ou comme processus, en est venu à englober tous les types de transformations dans des espaces issus de la décolonisation, dont les trajectoires se sont diversifiées, ce qui a amené la construction de sous-ensembles (pays émergents, pays en transition, pays les moins avancés, pays très endettés, pays « fragiles », etc.), dont la cohérence est beaucoup plus le produit d'une tentative de rationalisation de l'intervention des institutions que d'une similarité objectivable.

Nous choisissons ici d'aborder la question du développement sous l'angle de la lutte contre la pauvreté : tout d'abord, parce que c'est un des domaines auxquels nous avons consacré nos recherches depuis deux décennies, et que c'est essentiellement à partir de notre expérience de chercheur-es que nous nous exprimerons ici. Mais aussi parce que la lutte contre la pauvreté occupe dans le champ du développement, depuis le début des années 1990, une place particulière qui en a fait à la fois le moyen et l'objectif du développement, tant la pauvreté a été considérée comme une manifestation du sous-développement, en même temps qu'un obstacle au développement (en général, et dans ses dimensions spécifiques – développement humain, social, économique, sanitaire, etc.).

Jusqu'aux années 1990, la pauvreté était essentiellement appréhendée en termes d'insatisfaction des besoins fondamentaux, d'archaïsme, de sous-développement en somme ; elle n'était pas posée comme objet central de la question du développement, mais se trouvait subsumée sous ses diverses manifestations, et traitée de façon indirecte. C'est à partir de la décennie 1990, qui suivait celle de la mise en œuvre des ajustements structurels et de l'installation de l'hégémonie du libéralisme, que la question du développement est formulée explicitement en termes de pauvreté, tant par la Banque mondiale (voir LAUTIER, 2002) que par les agences des

Nations unies et par un nombre croissant de gouvernements et d'organisations non gouvernementales. Au cours de cette décennie, la « pauvretéologie » se construit pratiquement en domaine de connaissances, partagé par des expert-es, universitaires, professionnel-les des institutions publiques, militant-es d'ONG, etc.

Depuis les années 2000, dans les discours prescripteurs au plan international et souvent national, la pauvreté, le développement (social) et les politiques sociales ou la protection sociale tendent à converger, sinon à se confondre, en un unique objet d'intervention et de politique publique ; en témoigne la position des institutions internationales à propos de la protection sociale. Celle-ci, qui était vue jusqu'à la fin des années 1990 comme l'instrument de renforcement de privilèges (ceux des « salariés formels », opposés aux « vrais pauvres », objets des politiques d'assistance), est désormais présentée comme le socle de l'universalisation des droits sociaux et un instrument privilégié de lutte contre la pauvreté et d'« investissement social » (LAUTIER, 2006a). Et les travaux portant sur la pauvreté ont ainsi tendu à se déplacer de l'économie vers la sociologie (voire la psychosociologie) et l'anthropologie.

Cette contribution tente de discuter la valeur heuristique des approches en termes de genre dans des travaux de sociologie de la pauvreté et du développement. On avancera que la banalisation du terme de *genre*, sous une forme institutionnalisée et technicisée, tend à effacer la dimension politique de la question des rapports sociaux de sexe et à appauvrir certaines analyses des inégalités et des mécanismes de domination. Pour autant, cette banalisation a permis de faire émerger et diffuser une certaine conscience de ce que le lien entre pauvreté et « genre » n'est pas seulement descriptif (« les femmes sont "plus" victimes de la pauvreté que les hommes... »), mais surtout explicatif (« la pauvreté – des femmes comme des hommes – est en partie une conséquence des rapports de genre, les plus universels des rapports sociaux structurellement inégalitaires, et reproduite par eux »). Plus largement, on se posera la question de savoir si la diffusion des matrices analytiques en termes de genre en sociologie du développement n'a pas conduit à favoriser les approches microsociologiques, au détriment de visions plus larges – et plus politiques – de rapports de domination intégrant production et reproduction, classes et appartenances ethniques et/ou culturo-identitaires.

Du pauvre désincarné à la « femme pauvre du Tiers Monde »

Quand elle apparaît dans le discours des institutions internationales², la pauvreté est appréhendée tout d'abord comme une question économique, qu'il faut mesurer et chiffrer. Elle donne lieu à des représentations en termes statistiques et de seuils, dans un premier temps construites à partir d'une vision réductrice de la pauvreté : la pauvreté monétaire. La mesure monétaire de la pauvreté, qui constitue avant tout un expédient méthodologique (il est plus facile de ramener l'ensemble des besoins, ressources et consommations à des unités monétaires), opère de fait un glissement vers une posture explicative, voire théorique (la pauvreté découle du manque de ressources monétaires³, elle résulte d'« imperfections » du marché, ou de processus et situations de marginalisation – exclusion des marchés, et c'est par le marché qu'elle doit se résoudre). Le reproche « d'unidimensionnalité » de la définition comptable de la pauvreté a, dès l'origine, été admis par la Banque mondiale. Mais c'était, disait cette institution, le prix à payer pour se donner le moyen de faire des comparaisons internationales et des classements⁴.

Le pauvre du début des années 1990 apparaît ainsi avant tout comme une unité comptable, selon une vision individualiste et classificatoire. Le pauvre est essentialisé, substantialisé, décontextualisé, réifié. Il est un individu abstrait, celui que prend en compte le marché. Il est caractérisé par ses déficits, des manques, au regard de normes de satisfaction de besoins fondamentaux présumés universels, parce que avant tout biologiques – alimentation, logement, eau, santé... –, mais aussi déclinés selon des catégories

² On peut dater cette origine du « Rapport sur le développement dans le monde » de la Banque mondiale de 1990, bien qu'on trouve des textes centrés sur la pauvreté dès 1987 à l'Unicef, au Phud et à la Banque mondiale elle-même.

³ Les discussions scientifiques et institutionnelles autour de la mesure de la pauvreté et le réductionnisme inhérent à l'approche monétaire ont produit des centaines de milliers de pages. Un essai de synthèse a été réalisé dans DESTREMAU et SALAMA (2002).

⁴ Ce qui ne va pas sans poser des problèmes méthodologiques, dont, en particulier, celui de la « parité des pouvoirs d'achat », qui invalident une bonne partie des discours de cette institution sur la pauvreté. Voir à nouveau DESTREMAU et SALAMA (2002), DESTREMAU (1998).

d'âge, de sexe, d'activités. Il en vient aussi à se trouver caractérisé et classifié selon les types de pauvreté qui le distinguent : absolue, relative, proche ou éloignée du seuil de pauvreté, structurelle ou temporaire ...

En parallèle, se construit une vision tout aussi comptable, mais complexifiée, de la pauvreté « multidimensionnelle ». Deux innovations méthodologiques y président : les IDH – indicateurs de développement humain – (IDH généralistes et déclinaisons spécifiques) et les cartographies de la pauvreté. Le pauvre reste abstrait, mais est plus situé, localisé ; il acquiert, sinon un visage, du moins un profil. Tout en étant plus « sociale », puisque les indicateurs qui l'étayent – démographiques, éducatifs... – sont censés être plus « sociaux » que le revenu par tête, la pauvreté n'en est pas pour autant plus sociologique. Les visions sociologiques de la pauvreté, en particulier les visions constructivistes (qu'on peut faire remonter à SIMMEL, 1998 [1907]) n'ont que peu droit de cité à la Banque mondiale, car elles remettent en question l'idée de l'existence « objective », souvent naturalisée – ou du moins radicalement extérieure à l'intervention des agences internationales – de la pauvreté. La seule science sociale à avoir droit de cité aux côtés de l'économie est une anthropologie réduite à la description admirative (le *storytelling*) du pauvre qui s'en sort, pour peu qu'on lui indique comment faire.

Les mesures qui vont être recommandées par tous les « plans de lutte contre la pauvreté » tentent de concilier les impératifs de la « justice productive » et ceux de la « justice distributive ». Pour atteindre la première, il faut que les marchés fonctionnent « bien » (lutte contre les discriminations, contre les « défaillances du marché » de tous ordres et les rigidités⁵), mais il faut aussi que les pauvres puissent accéder au marché (par des formations, des incitations, du microcrédit, le développement de cultures commerciales, le désenclavement des zones rurales marginalisées, etc.). Pour atteindre la seconde – au nom d'impératifs moraux –, il faut mettre en place des politiques plus ou moins ciblées (selon

⁵ Ce qui mène à des propositions difficiles à comprendre pour un non-économiste. Par exemple, la Banque mondiale a toujours soutenu que la fixation d'un salaire minimum serait particulièrement néfaste pour les femmes, car elles seraient les premières à souffrir, *via* la hausse de leur niveau de chômage, de l'introduction de cette « rigidité ».

les *best practices* à la mode) en matière de santé, d'éducation, de vente de produits de première nécessité à des tarifs subventionnés, ou d'allocations monétaires (pour les familles, les personnes âgées...). Justice productive et justice distributive se rejoignent quand la seconde est censée concourir à la formation du « capital humain » des pauvres, qui leur permettra d'échapper à la pauvreté, au moins à la génération suivante.

Toutes ces politiques restent ancrées dans la vision évolutionniste de rattrapage, de progression sur un axe, qui prédomine depuis trois quarts de siècle : pour la pauvreté monétaire, il s'agit de « sauter » la ligne de pauvreté, pour l'IDH, de progresser sur l'axe de « *ranking* », pour la vision cartographique de changer de couleur sur la carte. L'autocritique n'est pas absente : on a trop, ou au contraire pas assez « ciblé » l'intervention. On a trop centré l'évaluation sur les moyens mis en œuvre et leur usage, et peut-être pas assez sur les résultats⁶.

La figure de « la femme pauvre du Tiers Monde » émerge précisément sur ce fond de tentatives d'amélioration du ciblage des interventions en faveur des pauvres qui seraient les plus méritants, et les plus susceptibles de rentabiliser ce qui était de façon croissante considéré comme de l'investissement social.

La généalogie intellectuelle fait remonter à 1978 l'invention du terme de « féminisation de la pauvreté »⁷. Cette idée a fait florès, portée tant par les institutions internationales que par un bon nombre d'organisations féministes, au Nord comme au Sud. Parallèlement, les débats autour de cette affirmation, de sa robustesse méthodologique et de ses implications politiques, ont été particulièrement foisonnants et virulents tout au long des années 1980 et une bonne partie des années 1990. Le postulat méthodologique

⁶ La mode actuelle est à faire de l'économie du développement une « science expérimentale », débarrassée de tout présupposé idéologique ; en faisant des comparaisons entre « échantillons aléatoires », aidés et non-aidés, on pourrait faire la mesure de l'efficacité de l'aide (DUFLO et BANERJEE, 2009). Pour une critique, cf. BARBIER (2012).

⁷ Dans un article, Diana Pearce, professeure en travail social à l'université de Washington et engagée dans des travaux de recherche sur différents aspects des conditions de vie et de travail des femmes pauvres, montre l'accroissement de la proportion de femmes parmi les pauvres aux États-Unis entre les années 1950 et 1970. Les femmes représentent près des deux tiers des pauvres, et l'auteure examine les facteurs en cause, en particulier les sources de revenus et les dispositifs d'assistance.

et sociologique sous-jacent n'est pas clair : s'agit-il de femmes qui vivent de façon individualisée (femmes célibataires ou cheffes de famille) ? Ou opère-t-on un découpage dans les ménages de façon à en extraire comptablement des femmes-individus dont la part de ressources est inférieure à celle des hommes⁸ ? Comment appréhender et mesurer la féminisation de la pauvreté comme processus, quelle référence prendre ? Fait-il sens de comparer le taux de pauvreté et son évolution dans chacun des « groupes de sexe », indépendamment des structures familiales et de leurs transformations, de l'âge des individus, du vieillissement de la population, des inégalités sociales et régionales, etc. ?

L'idée de féminisation de la pauvreté a conduit à en examiner les mécanismes de production et de reproduction dans les espaces sociaux et économiques du travail, de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de la propriété et du mariage, en particulier autour des constats de fortes corrélations entre pauvreté féminine et maternité célibataire, ou entre pauvreté féminine et poids des ménages dirigés par des femmes. Un grand nombre d'études montrent que la propension des femmes à la pauvreté est plus forte que celle des hommes, du fait des inégalités structurelles entre eux. Les femmes sont exposées plus que les hommes à des risques de discrimination, à tous les stades de leur vie, et dans la plupart des sphères (éducation, santé, propriété, agencéité, droits personnels, héritage, accès à la propriété et au crédit, droits sociaux et économiques, accès au marché du travail « formel », droit à la ville et à la mobilité, à la décision...). Alors que leur contribution en travail – domestique, de production de subsistance, de production marchande et, de façon croissante, salarié – est égale ou supérieure⁹

⁸ Si une femme salariée a des revenus inférieurs de moitié à ceux de son compagnon, on peut comprendre qu'elle soit classée comme pauvre et lui non. Mais qu'en est-il des petites exploitations paysannes (la majorité des pauvres du Tiers Monde), des micro-entreprises familiales, voire des contrats matrimoniaux par lesquels l'épouse est présumée entretenue par son époux... ? Bref, le discours selon lequel « les femmes sont les premières victimes de la pauvreté », sans que soit introduite la médiation de la famille, manque de rigueur.

⁹ Cela pose un problème largement soulevé par les féministes européennes des années 1970, celui de l'équivalence entre les travaux « masculins » et « féminins » : quatre heures consacrées quotidiennement par une femme africaine à la recherche d'eau ou de bois de chauffage « valent-elles » quatre heures passées par un homme à l'usine ? Quelle serait la « valeur » de l'élevage des enfants à l'aune de travaux productifs ? L'absence de solution théorique à cette question dans le champ de la science économique a fait qu'il valait mieux ne plus l'évoquer.

à celle des hommes, leur accès aux diverses ressources – revenus, alimentation, éducation, reconnaissance, santé... – demeure inférieur. Les femmes sont particulièrement vulnérables à certains moments de leur cycle de vie, qui peuvent les faire plonger dans la pauvreté (divorce, veuvage, vieillesse/retraite). Or, des travaux d'anthropologie et de sociologie font également le constat que le développement, conçu comme impulsion à la modernisation, ne tient pas compte de ces vulnérabilités, voire contribue à marginaliser les femmes¹⁰.

Dans les années 1990, la lutte contre la pauvreté des femmes fait consensus entre ses diverses parties prenantes – politiques, académiques, militantes –, comme problème tant éthique que social et économique. Elle permet de diluer les controverses politiques et s'appuie sur une ingénierie sociale de plus en plus élaborée. Aux côtés de la promotion de réformes institutionnelles et de mesures correctrices des « imperfections des marchés », la logique du *targeting* prévaut : l'efficacité de la lutte contre la pauvreté passe désormais explicitement par un ciblage des femmes, au titre de travailleuses et/ou de mères de famille.

De surcroît, d'un point de vue rationnel de *smart economics*, le développement et la lutte contre la pauvreté ont besoin des femmes : leur « activation » vers l'emploi, le développement social et la citoyenneté, la construction de leur « capital humain » et l'augmentation de leur productivité économique doivent favoriser la modernisation sociale, la croissance économique, la réduction de la fécondité, le recul des logiques patriarcales et tribales, et finalement la démocratie. La cause des femmes tend ainsi à être instrumentalisée et mise au service d'objectifs économiques, démographiques et politiques. C'est la perspective dominante du rapport 2001 de la Banque mondiale *Engendering Development*, maintenue dans le rapport de 2012, *Gender Equality and Development*.

¹⁰ Voir par exemple COPANS (1987), MIGNOT-LEFEBVRE (1980), et la réflexion synthétique construite sur ces questions dans DESTREMAU (2013). Dès les années 1970, ces constats ont débouché sur un courant promouvant l'intégration des femmes *dans* le développement, au moyen d'actions les ciblant au premier chef, tant pour leur faire rattraper leur retard que pour leur donner les moyens de sortir de leur propre pauvreté (formulé plus tard en termes de « renforcement des capacités »).

Plus qu'une figure sociologique, « la femme pauvre du Tiers Monde » représente donc une catégorie d'analyse et d'intervention publique issue d'un affinement des visions classificatoires désincarnées des pauvres et de la pauvreté, subdivisée en sous-catégories statistiques plus ou moins ciblées. Les « femmes-mères » seront destinataires de mesures spécifiques, au détriment, comme on le réalisera plus tard, des filles, adolescentes, ou encore de celles dont on s'apercevra, dans les années 2000, qu'elles représentent une forte proportion des femmes pauvres : les femmes âgées vivant seules. De surcroît, cette vision se croise avec d'autres paramètres plus ou moins racialisés¹¹, incorporés dans les politiques publiques, et se reconfigure avec l'institutionnalisation du genre au plan international. On assiste alors à la construction de figures assez stéréotypées, telle « la femme indienne rurale pauvre » ou « la femme africaine réfugiée vulnérable », qui cumulent les handicaps et les vulnérabilités et pourront bénéficier de programmes particuliers. Ces constructions sont dénoncées par des mouvements subalternistes, postcoloniaux ou communautaires, qui pointent leur soubassement « racialisé » ou « néocolonial ».

La famille pauvre et la mère courage

La microsociologie et l'anthropologie s'invitent aux premières loges de la lutte contre la pauvreté lors du tournant micro-économique et comportementaliste des années 2000. Ce changement de paradigme est consacré par le constat de l'échec des seules interventions macro-économiques, de l'impasse des hypothèses mécanicistes de « ruissellement » de la croissance pour l'élimination des situations de pauvreté, mais aussi des limites des mesures catégorielles trop ciblées. Il est corrélé à l'adoubement consensuel des approches en termes de capacités ou d'*empowerment*,

¹¹ L'appel à la notion « d'intersectionnalité », s'il peut être considéré comme une avancée dans le sens de la recherche d'une compréhension « systémique » des inégalités, n'éclaircit pas pour autant la recherche des enchaînements causaux : la pauvreté d'une femme maya, cheffe de famille paysanne dans les Chiapas mexicaines, peut trouver des dizaines de causes ou d'enchaînement de causes, et autant de justifications de politiques mises en place.

entendues sous un angle individualiste : ce sont les caractéristiques propres des pauvres, leurs attitudes, cultures, rationalité, modes de décisions... qui causent et perpétuent leur pauvreté, mais en même temps leur permettront d'en sortir.

La multiplication des attentes envers les femmes, dans le cadre du développement et de la lutte contre la pauvreté, se greffe sur le constat de la réduction tendancielle, et dans de multiples pays tout à fait remarquable, de la fécondité : des familles aux effectifs réduits libèrent du temps maternel et reproductif tant pour l'éducation des enfants que pour d'autres activités, en particulier économiques. Lutter contre la pauvreté *des* femmes et *par* les femmes leur enjoint désormais de s'investir dans une série de domaines : éducation de leurs enfants, suivi scolaire et sanitaire ; développement d'elles-mêmes, par la « conscientisation », la formation, l'éducation ; et responsabilisation à l'égard des revenus familiaux, sous la forme en particulier d'« activités génératrices de revenus », tout particulièrement grâce à l'accès à du microcrédit. Ainsi, les femmes tendent-elles à passer de la catégorie des pauvres méritants, dispensés d'obligation d'emploi (c'est-à-dire femmes peu éduquées chargées de nombreux enfants et méritant l'assistance de plein droit) à celle des pauvres valides, auxquelles l'assistance est octroyée sous conditions (en particulier, celle de s'assumer comme individu autonome, de prendre toute responsabilité parentale à l'égard de sa famille, et éventuellement – dès qu'elles auront montré qu'elles y aspirent, en particulier à travers la formation – de travailler).

La famille devient l'unité sociale pertinente pour l'analyse et l'intervention publique, loin devant les structures sociales, économiques ou politiques. C'est dans la famille que s'acquièrent, et peuvent se modifier, les compétences, représentations, aspirations des individus, notamment à l'égard du travail et de l'emploi et des responsabilités parentales et communautaires. Médiation entre l'État et les individus, la famille est destinataire – et intermédiaire – de politiques publiques qui oscillent entre assistance et protection, incitation et responsabilisation, prennent appui sur des modèles familiaux normatifs et des rôles sexués naturalisés, et contribuent à les produire et les reproduire. Ces normes sous-jacentes sont assez évidentes, quoiqu'implicites, dans les politiques de lutte contre la pauvreté qui se sont attachées avant

tout à mettre les hommes au travail et à faire des femmes de meilleures mères, afin que leurs enfants deviennent à leur tour des individus productifs et non dépendants de l'assistance. C'est particulièrement le cas des politiques d'investissement social et spécifiquement des CCTs (*Conditional Cash Transfer Programmes*), développées au cours des années récentes dans un nombre croissant de pays, et qui transforment les femmes en leviers de lutte contre la pauvreté à venir en participant au renforcement du capital humain de leurs enfants.

Certains mouvements et sociologues féministes pointent la rematernalisation des rôles encouragée par ces trains de mesures, au détriment de la liberté et de l'autonomisation des femmes¹². Ils dénoncent la surcharge de travail induite par ces dispositifs, les femmes étant incitées à assumer une part de plus en plus grande du travail de production (au nom de l'augmentation de leur taux d'activité), du travail reproductif (au nom du développement social et de la sortie de la pauvreté) et du travail propre à l'initiative institutionnelle (participation sous ses diverses formes, en particulier la gestion par les femmes elles-mêmes – ou du moins certaines de leurs représentantes – des programmes d'assistance)¹³. Réactualisant des débats déjà anciens, qui mettaient au jour les matrices inégalitaires des rapports sociaux et de division du travail sexués au sein des couples et des familles, ces travaux rappellent que les inégalités entre hommes et femmes ne sauraient être réduites à une question de rattrapage d'un retard ou d'intégration correctrice d'exclusion. Les contributions des femmes en termes de travail reproductif, mais aussi de travail productif de subsistance, constituent des causes majeures de leur différentiel de pauvreté : la naturalisation du travail de *care*, la dévalorisation de ce travail et sa non-monétarisation engendrent dépendance et privation de ressources. Or, les appels à la « bonne parentalité »,

¹² Voir à ce sujet MOLYNEUX (2006, 2007, 2008), JENSON (2009, 2011), CEBALLOS (2012), BEY (2009), MARQUÉS-PEREIRA et PFEFFERKORN (2011), DEBONNEVILLE et DIAZ (2011), ainsi que d'autres travaux menés dans le cadre du programme de recherche coordonné par François-Xavier Merrien à l'Université de Lausanne (Unil) « *Development Myths in Practice: the "Feminisation" of Anti-Poverty Policies and International Organisations. Conditional Cash Transfer Programmes in Comparative Perspective* ».

¹³ Pour une brève synthèse sur les relations entre genre, travail et développement, voir notamment LAUTIER (2006b) et DESTREMAU (2013).

s'ils manifestent la valeur sociale du travail domestique et parental, ne contribuent pas à sa reconnaissance politique. Au contraire, ils tendent à renforcer la soumission des femmes aux ordres familiaux et patriarcaux. Ils contribueraient ainsi à la reproduction des inégalités de genre.

D'un autre côté, le développement de réflexions en termes d'exclusion sociale a conduit à prendre en compte le fait que la famille produit non seulement des modelages de rôles sociaux sexués et générationnels, mais également, et peut-être surtout, de la protection, de la solidarité et de la cohésion sociale, aussi patriarcale et traversée de rapports de pouvoir qu'elle puisse être¹⁴. Les défaillances et dislocations familiales engendrent exclusion et isolement, désaffilient l'individu des relations de réciprocité, aggravent et perpétuent des situations de pauvreté. Les enfants « des rues », les personnes âgées isolées, mais aussi des adultes, hommes et femmes, vivant seuls ou avec des enfants à charge, témoignent *a contrario* de l'importance de la famille comme premier cercle de solidarité et, plus largement, de socialisation et de sécurité. Et, comme le montre Robert VUARIN (2000), lorsque la pauvreté rend les individus incapables de continuer à s'inscrire dans la réciprocité et les échanges rituels au sein et autour de la famille, elle débouche sur des situations d'exclusion sociale difficilement réversibles : le pauvre dépend alors de dispositifs charitables ou, lorsqu'ils existent, assistantiels.

Insister sur la dimension protectrice de la famille ne signifie pas nécessairement l'acceptation de la faiblesse de l'offre institutionnelle de protection sociale et des inégalités entre groupes ou classes qu'elle engendre : aux riches les assurances contributives privées ou publiques, aux pauvres le recours à des solidarités « traditionnelles ». Plus que procédant de cultures atemporelles, les solidarités familiales sont en effet inscrites dans des histoires et exposées aux effets des transformations sociales. Pas plus que les solidarités dites communautaires, la famille ne peut, dans un contexte de capitalisme globalisé, contenir les réponses à la pauvreté, qui en appelle nécessairement au rôle des institutions publiques.

¹⁴ Dans une série de travaux, Nancy Fraser développe une analyse critique du triptique marchandisation, protection sociale, émancipation, qui oppose les formes patriarcales de protection sociales à celles émancipatrices.

L'attention portée à la dimension féminine de la pauvreté a ainsi permis de rendre plus visible la diversification des façons de faire famille, et tout particulièrement l'importance statistique parmi les pauvres des ménages dirigés par des femmes. Que leur compagnon soit mort, séparé, instable, enrôlé dans des conflits armés, emprisonné, ou en migration, les femmes cheffes de ménage se retrouvent exposées à une forte vulnérabilité – sociale, économique, physique – et souvent surchargées de tâches reproductives – à l'égard des enfants et des personnes âgées, malades ou handicapées – et productives. Ces familles sont aujourd'hui les premières cibles des programmes de lutte contre la pauvreté, au nom de leur plus grande vulnérabilité et de leurs caractéristiques de genre.

La place de la famille dans les politiques récentes de lutte contre la pauvreté apparaît comme ambiguë : certains individus en son sein sont ciblés au titre de bénéficiaires (les enfants) ou acteurs (les mères), sur la base des relations et responsabilités qui les relie (parentalité, *care*), alors que la famille est rarement abordée comme telle, et que le rôle des pères est peu visible. Les relations d'obligations au sein des réseaux de parentèle sont ignorées, sauf comme contraintes, alors que c'est de façon non négligeable au sein de familles – ou de lignées – féminines plurigénérationnelles que s'effectue la division du travail entre femmes vouées au travail reproductif, au travail de réciprocité et de maintien du lien de proximité, au travail de petite production d'autosubsistance ou marchande, et au travail salarié. En outre, les politiques d'activation économique s'adressent à des individus (femmes) autonomes et responsables, dont l'agencéité doit être renforcée, sans que soient prises en considération les tensions multiples qu'engendre, au sein des familles, le fait de transformer les femmes en cheffes de microentreprise, de les obliger à l'égard des organismes de prêt en leur enjoignant en contrepartie de se libérer de leurs obligations à l'égard de leurs conjoint ou parents, etc.

De façon croissante, des travaux critiques s'attachent à analyser les tensions entre, d'une part, les postulats individualistes projetés à partir de l'Occident par le biais des politiques « actives » de lutte contre la pauvreté, avec une perspective de genre, mais fondées sur des postulats sociologiques simplifiés (sur la composition et le fonctionnement des familles, la distribution des rôles

sociaux et de genre, la responsabilité maternelle ...), et, d'autre part, les fonctionnements de matrices relationnelles familiales et de proximité que mettent au jour les travaux de terrain en sociologie et anthropologie. Ces tensions se situent non seulement sur un plan théorique, mais également pratique, annulant parfois tout bénéfice à la promotion de l'*empowerment* des femmes (voir par exemple GUÉRIN et PALIER, 2005). Certains de ces travaux renouent avec ce qui était, durant les années 1975-1995, un axe central des travaux historiques sur la famille européenne au XIX^e siècle dans une optique foucauldienne : l'étude de la façon dont les politiques de la famille sont en même temps des politiques de domination sociale passant par la famille, et des politiques de domination au sein de la famille¹⁵.

Les femmes pauvres dans l'œil des dominations

La perspective féministe décoloniale a favorisé l'émergence d'analyses critiques articulant le champ « genre et développement » et les pensées post ou décoloniales. Cette perspective prête une attention particulière à l'insertion des femmes dans la nouvelle division internationale du travail reproductif et productif. Elle analyse les ordres idéologiques, politiques, économiques, environnementaux et sociaux, familiaux et de genre, sur lesquels s'est appuyée la mondialisation du capitalisme au cours du dernier demi-siècle et, sous son couvert, le développement et la lutte contre la pauvreté¹⁶.

Cet espace de pensée critique a mis au jour l'intersectionnalité, ou la coextensivité, de divers rapports sociaux, de classes et de

¹⁵ Cf. par exemple : DONZELOT, 1977 ; PROCACCI, 1993. Bruno Lautier avait aussi travaillé cette question dès les années 1970 pour la France, voir notamment BOURGEOIS *et al.*, 1980.

¹⁶ On peut lire à ce sujet le numéro récent de la *Revue Tiers Monde* sur *Féminismes décoloniaux, genre et développement*, coordonné par Blandine DESTREMAU et Christine VERSCHUUR (2012). Le terme de « colonialité » veut insister sur la continuité et la recomposition des processus de domination, ainsi que sur leur nature épistémologique, et échapper aux ambiguïtés de celui de « postcolonial » qui peut se prêter à des interprétations réduites au champ historique, et sembler affirmer une vision linéaire du temps. Voir en particulier QUIJANO (1998) et SANNA et VARIKAS (2011).

genre, mais aussi entre « races », âges, religions, origines, langues, etc., qui résultent de la construction historique d'une hiérarchisation de différentes formes d'altérité, traduite dans des rapports de domination et d'exploitation structurels. Les institutions et leur fonctionnement, les politiques publiques et leur mise en œuvre, ont été passées au crible de cette posture critique ; sous leur apparente « neutralité de genre », a été dénoncée leur participation à la reproduction des inégalités dans la reconnaissance du travail, les rémunérations, les droits, les capacités, etc., qui rendent les situations extrêmement résistantes à toute mesure ciblée, particulariste ou individualisée.

Toutefois, on ne peut que constater que, dans les travaux de sociologie du développement, la question de la pauvreté est pour une bonne part déconnectée des débats sur les dominations et leur intersectionnalité ou coextensivité. La rencontre entre analyses des rapports de pouvoir, y compris la critique féministe, et analyses de la pauvreté ne s'est ainsi pas réellement réalisée. Soit les porteurs et porteuses de ce débat se soucient peu de pauvreté, considérée comme un problème construit de façon démagogique, consensuelle et dépolitisée (à l'écart des analyses marxistes, plus nobles), qu'ils laissent à des institutions gestionnaires. Soit les personnes concernées par la pauvreté sont jugées trop éloignées du combat féministe : une affaire de philanthropes et de femmes peu éclairées, enclines – fût-ce inconsciemment – à reproduire les visions les plus traditionnelles de la famille et de la division sexuelle des rôles. C'est là une des fractures (fondée sur l'ethnicité et la classe) qui traverse les mouvements féministes au Nord comme au Sud, et que dénoncent certains courants communautaires, post- ou décoloniaux (DESTREMAU et VERSCHUUR, 2012) Soit encore la pauvreté, réduite au rang de manifestation des dites dominations, est présumée se résoudre toute seule, une fois celles-là combattues. Quoiqu'il en soit, la recherche sociologique sur la pauvreté et les politiques publiques (protection sociale, famille) qui lui sont adressées dans les pays en développement semble mal résister à l'ombre portée d'une altérité surplombante : celle construite et héritée entre « nous » et « eux » ou « elles », avatar et manifestation de la persistance de formes de colonialité dans la sociologie, et qui met à distance politique et épistémologique ce qui se passe hors des sphères occidentales.

De leur côté, les politiques publiques concernées par le champ « genre et pauvreté » sont soit dominées par des approches économistes et fonctionnalistes (au niveau macro), soit informées par une sociologie quelque peu naturalisante et non conflictuelle, résistant mal à l'usage d'un discours euphémisé et consensuel. Une perspective de sociologie féministe décoloniale et intersectionnelle reste ainsi largement clivée de la lutte institutionnalisée contre la pauvreté féminine, assise sur des compromis politiques et opérationnels, qui diluent son potentiel politique en instruments tels que *gender mainstreaming*, *empowerment*, *capacity building*, etc. La perte de charge politique, collective et conflictuelle du terme *empowerment* tel qu'il est mobilisé dans les entreprises de développement, analysée dans une perspective sociologique par des auteurs comme Isabelle GUÉRIN et Jane PALIER (2005), ou Anne-Emmanuelle CALVÈS (2009), constitue une illustration parlante de cette césure entre analyse des dominations et opérationnalisation consensuelle de la lutte contre la pauvreté féminine.

Ainsi, le développement comme champ discursif et institutionnel international exerce une pression, dans le sens de la dépolitisation, sur les analyses sociologiques, en particulier celles investies dans les questions liées au genre et à la pauvreté, qui tendent ainsi à se détacher des épistémologies de la domination. La circulation de visions expertes, passant des organisations internationales aux institutions nationales et à bon nombre d'ONG, y a certainement joué un rôle important, en contribuant à des processus de diffusion et d'hybridation : les sources, les objets, les financements sont en effet – de plus en plus fréquemment – liés à des organisations et institutions impliquées en tant qu'agents de développement. Les travaux universitaires se nourrissent des indicateurs et statistiques produits par ces mêmes organismes, adoptant ainsi leurs classifications et catégories. Et, de façon croissante, la légitimité dans le champ académique repose sur des jugements « d'opérationnalité » et d'efficacité émis par ces institutions. Une partie des carrières des chercheur-es passe souvent par les institutions de développement, ne serait-ce que pour avoir accès aux sources, aux terrains et au financement, et les experts professionnels interviennent également en milieu universitaire. Entremêlés et parfois conflictuels dans leurs trajectoires et leurs protagonistes, ces processus d'hybridation ont contribué à normaliser la prise en

compte du genre dans les analyses sociologiques portant sur la pauvreté dans les pays en développement, trop souvent dans des termes peu distanciés.

Si le « pourquoi » de la lutte contre la pauvreté n'est plus réellement posé comme une question politique, semblant aller de soi (même si le repérage des « faux pauvres » reste une préoccupation constante), le « comment » est devenu affaire technique et bureaucratique. Les techniques d'intervention, les programmes de développement et de lutte contre la pauvreté et les dispositifs de mise en œuvre des politiques publiques articulent dimensions de sexe, de génération, d'appartenance sociale, ethnique, religieuse... qui imprègnent les relations entre administrations et administrés, dispensateurs d'aide et clients, institutions et ONG, professionnels et bénévoles, intervenants extérieurs et bénéficiaires locaux, concepteurs urbains et destinataires ruraux, etc. Cette sphère du développement, traversée de rapports de pouvoir et de domination, se prête à des analyses en termes de techniques de pouvoir¹⁷ et fait de façon croissante l'objet de travaux sociologiques et surtout anthropologiques critiques (ATLANI-DUAULT et VIDAL, 2009).

Conclusion : genre, sociologie et pauvreté, des alliances compliquées

L'émergence de la pauvreté comme matrice générale du développement (en tant que manifestation la plus visible et publicisée du sous-développement, et que thème qui polarise les ressources de la « guerre » contre le sous-développement) a tendu à maintenir une césure avec les analyses plus politiques de la pauvreté et des inégalités, et n'a intégré que des versions *soft* ou consensuelles des théories féministes de la domination dans les

¹⁷ Sur ce « retour du politique » par le biais de formes de gouvernementalité et de bureaucratie, voir notamment l'ouvrage collectif *Penser le politique en Amérique latine*, coordonné par BORGEAUD-GARCIANDA *et al.*, 2009. Le programme de recherche ANR Latinassist « Offre institutionnelle et logiques d'acteurs : femmes assistées dans six métropoles d'Amérique latine » s'attache à analyser certaines de ces relations, notamment entre professionnels de l'assistance et femmes bénéficiaires. Voir aussi DESTREMAU (2011).

rapports sociaux de sexe. Une fois rabattue sur le « problème » institutionnalisé de la pauvreté et de son éradication, la question des rapports sociaux de sexe a tendu à se voir réduire à un problème d'équité, de discrimination, et de retard entre femmes et hommes, sans considération marquée pour les différences de classe. Ainsi, la banalisation du terme de *genre*, sous une forme dépolitisée et bureaucratisée, par le biais de la lutte contre la pauvreté menée par les institutions internationales, nationales et les ONG, a tendu à effacer la dimension politique de la question des rapports sociaux de sexe et de leur intersection avec d'autres rapports sociaux, et à appauvrir certaines lectures des inégalités entre hommes et femmes.

De son côté, la sociologie de la pauvreté, développée comme une des branches de la sociologie du développement, et déployée comme microsociologie – proche de l'anthropologie – ou comme sociologie des politiques publiques, a intégré « le genre » comme objet. Pour autant, ses analyses et constats au regard des rapports sociaux de sexe sont moins cohérents que ne l'étaient ceux de certaines autres sociologies, et particulièrement celle du travail, de la petite production marchande ou du travail informel, de la paysannerie, ou encore de la famille. Moins cohérents ou peut-être plus encombrés par ce qui est devenu un corpus de lieux communs concernant les relations entre genre et pauvreté.

La sollicitation de chercheur-es et universitaires comme « expert-es en genre » et « pauvretéologues » tant dans les pays du Nord que du Sud, et l'essor de ce marché au plan international, accroissent la porosité entre les champs scientifique et institutionnel. L'épaississement de cette « communauté épistémique », qui traverse diverses frontières, peut favoriser des mouvements très divers : contribuer à insuffler plus de politique dans les institutions de développement et à y faire pénétrer les préoccupations des mouvements féministes ; satisfaire aux exigences conventionnelles du *gender mainstreaming* et de la transversalisation de la lutte contre la pauvreté sans remettre en cause le *business as usual* ; renforcer la responsabilité sociale d'une sociologie qui ne pourrait renier sa dimension publique ; ou encore légitimer dans les sphères universitaires des instruments consensuels, des présupposés et « allant-de-soi », et y cautionner la circulation de vocables discrets mais vite indispensables, sans les accompagner de la vigilance critique

nécessaire¹⁸. Le brouillage des délimitations entre recherche et intervention, tant des parcours professionnels qu'au sein des équipes, n'est pas nécessairement une « victoire » ni d'un point de vue critique, ni d'un point de vue politique.

Sous l'emprise des exigences consensuelles qui ont envahi le champ du développement quand le projet politique que représentait celui-ci s'est effacé au profit de la lutte contre la pauvreté, tant la sociologie de la pauvreté que celle du genre ont tendu à voir s'émousser leur dimension critique. L'apparition de la thématique du genre sur le devant de la scène (« ce que le genre fait à l'analyse de la pauvreté ») a pu sembler une avancée, voire une victoire, à certains mouvements féministes. Mais le rabattement de la question du « genre » sur celle de la pauvreté que nous avons analysé plus haut (« ce que la pauvreté fait aux analyses de genre »), et l'effacement à son profit du thème de la question des rapports sociaux de sexe, amène à se demander s'il ne s'agit pas là d'une « victoire à la Pyrrhus¹⁹ ». Si l'on veut y échapper, la question à reposer est, en partant de la propension de certains courants de sociologie féministe à intégrer des perspectives intersectionnelles, celle des possibilités de sa rencontre avec les analyses de la pauvreté et des rapports de pouvoir. C'est à cette condition qu'une sociologie féministe du développement pourra développer tout son potentiel heuristique et politique.

Références bibliographiques

ATLANI-DUAULT L., VIDAL L. (dir.), 2009 – *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement. Des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques*, Paris, Armand Colin.

BARBIER J.-Cl., 2012 – Évaluations « expérimentales » : quelques leçons de l'histoire. *Politiques sociales et familiales*, 110 : 19-31.

BEY M., 2009 – « La transformation de la société locale mexicaine par les programmes sociaux ». In Borgeaud-Garcianda N., Lautier B., Peñafiel

¹⁸ Voir, sur cette question, le numéro spécial de la *Revue Tiers Monde*, Les mots du développement (CARTIER-BRESSON *et al.*, 2009).

¹⁹ La mythologie n'a pas imaginé de féminin à cette expression.

R., Tizziani A. (éd.) : *Penser le politique en Amérique latine*, Karthala, Paris : 71-84.

BORGEAUD-GARCIANDA N., LAUTIER B., PEÑAFIEL R., TIZZIANI A. (éd.), 2009 – *Penser le politique en Amérique latine*. Paris, Karthala.

BORGEAUD-GARCIANDA N., LAUTIER B., 2011 – La personnalisation de la relation de domination au travail : les ouvrières des *maquilas* et les employées domestiques en Amérique latine. *Actuel Marx*, 49 (Travail et domination) : 104-120.

BOURGOIS F. KARTCHEVSKY A., LAUTIER B., 1980 – Famille et contrôle social. *Économie et humanisme*, 251 (reproduit dans Destremau B., Jamard E. (éd.) : *Bruno Lautier, un sociologue engagé*, Paris, Éditions Armand Colin, *Revue Tiers Monde*, 214, 2013/2 : 109-117.

CALVÈS A.-E., 2009 – Empowerment : généalogie d'un concept clé du discours pour le développement. *Revue Tiers Monde*, 200, Paris, Armand Colin : 735-749.

CARTIER-BRESSON J., DESTREMAU B., LAUTIER B., 2009 – Les mots du développement : trajectoires et pouvoirs. Dossier de la *Revue Tiers Monde*, 200, octobre-décembre, Paris, Armand Colin.

CEBALLOS M., 2012 – *Le « détour du social » et les programmes de transferts monétaires conditionnés en Amérique latine : les cas de l'Argentine, du Brésil, du Chili et du Mexique*. Thèse de doctorat en sociologie, université Paris I-Panthéon Sorbonne.

COPANS J., 1987 – Des modes domestiques aux modes salariés : cycles de prolétarianisation et proto-prolétarianisation féminine. *Cahiers de Sciences Humaines*, 23 (1) : 75-87.

DEBONNEVILLE J., DIAZ P., 2011 – « Le pouvoir de la croyance. Statut explicatif d'un concept problématique. Doxa et performativité des croyances dans la diffusion des politiques internationales de développement : une étude des *Conditional Cash transfers* aux Philippines ». Communication au congrès de l'Association française de sciences politiques, Strasbourg.

DESTREMAU B., 1998 – « Les indicateurs de pauvreté dans les approches de la Banque mondiale et du Pnud : une analyse critique ». In Salama P., Poulin R. (éd.) : *L'insoutenable misère du monde : le retour en force des inégalités et de la pauvreté*, Hull (Québec), Éditions Vents d'Ouest, coll. l'Alternative : 65-90.

DESTREMAU B., 2011 – « Produire du changement social en promouvant de nouvelles relations ? Essai d'analyse relationnelle et intersectionnelle d'un projet d'amélioration de la situation des femmes rurales au Yémen ». In Abu-Sada C., Challand B. (éd.) : *Le développement, une*

affaire d'ONG ? Associations, États et bailleurs dans le monde arabe, Paris, Karthala-Ifpo-Iremam, coll. Hommes et Sociétés : 157-190.

DESTREMAU B., 2013 – « Au four, au moulin... et à l'empowerment. La triple captation et exploitation du travail des femmes dans le développement ». In Maruani M. (dir.) : *Travail et genre dans le monde, L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, coll. l'État des savoirs : 89-97.

DESTREMAU B., SALAMA P., 2002 – *Mesures et démesure de la pauvreté*. Paris, Presses universitaires de France.

DESTREMAU B., VERSCHUUR C. (dir.), 2012 – Féminismes décoloniaux, genre et développement. Dossier thématique de la *Revue Tiers Monde*, 209, Paris, Armand Colin.

DONZELOT J., 1977 – *La police des familles*. Paris, Éditions de Minuit.

DUFLO E., BANERJEE A., 2009 – L'approche expérimentale en économie du développement. *Revue d'économie politique*, 115 (9) : 692-726.

GUÉRIN I., PALIER J. (eds), 2005 – *Microfinance challenges: empowerment or disempowerment of the poor?* Pondichery, French Institute of Pondichery Editions.

JENSON J., 2009 – « Lost in Translation: The Social Investment Perspective and Gender Equality », *Social Politics: International Studies in Gender. State & Society*, 16 (4) : 446-483.

JENSON J., 2011 – « Politiques publiques et investissement social : quelles conséquences pour la citoyenneté sociale des femmes ? ». In Marques-Pereira B., Pfefferkorn R. : *Genre, politiques sociales et citoyenneté*, dossier des *Cahiers du Genre*, hors-série : 21-43.

LAUTIER B., 2002 – Pourquoi faut-il aider les pauvres ? Une étude critique du discours de la Banque mondiale sur la pauvreté. *Revue Tiers Monde*, 169 : 137-165.

LAUTIER B., 2006a – Towards universal social security and protection of the « most vulnerable ». *Social protection and inclusion—Experiences and policy issues*, International Labour Office/STEP : 77-103.

LAUTIER B., 2006b – Mondialisation, travail et genre : une dialectique qui s'épuise. *Cahiers du genre*, 40 : 39-65.

MARQUÈS-PEREIRA B., PFEFFERKORN R. (coord.), 2011 – Genre, politiques sociales et citoyenneté. *Cahiers du Genre*, hors série, Paris, l'Harmattan.

MIGNOT-LEFEBVRE Y., 1980 – Femmes et développement : idées et stratégies des organisations internationales. *Revue Tiers Monde*, XXI (84), Paris, PUF : 845-862.

MOLYNEUX M., 2006 – Mothers at the Service of the New Poverty Agenda: Progres/Oportunidades, Mexico's Conditional Transfer Programme. *Social Policy and Administration*, 40 (4) : 425-449, www.prof.uniandes.edu.co/~ijaramil/progres.pdf

MOLYNEUX M., 2007 – Change and Continuity in Social Protection in Latin America: Mothers at the Service of the State? *Gender and Development*, Gender and Development. Programme Paper Number 1. May, <http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/%28httpPublications%29/BF80E0A84BE41896C12573240033C541?OpenDocument>

MOLYNEUX M., 2008 – Conditional Cash Transfers: A « Pathway to Women's Empowerment »? *Pathways Working Paper*, 5, www.pathwaysofempowerment.org

PEARCE D., 1978 – The feminization of poverty: Women, work and welfare. *Urban and Social Change Review*, 11 : 28-36.

PROCACCI G., 1993 – *Gouverner la misère*. Paris, Éditions du Seuil.

QUIJANO A., 1998 – « La colonialidad del poder y la experiencia cultural latinoamericana ». In Briceño-León R., Sonntag H. R. (eds) : *Pueblo, época y desarrollo: la sociología de América Latina*, Caracas, Nueva Sociedad.

SANNA M.-E., VARIKAS E. (coord.), 2011 – Genre, modernité et « colonialité » du pouvoir. *Cahiers du genre*, 50/2011, L'Harmattan.

SIMMEL G., 1998 [1^{re} édition en allemand 1907] – *Les pauvres*. Paris, PUF, Quadrige.

WORLD BANK, 2001 – *Engendering Development: Through Gender Equality in Rights, Resources, and Voice*. World Bank Policy research Report, copublication The World Bank/Oxford University Press.

WORLD BANK, 2012 – *Gender Equality and Development, World Development Report*. Washington DC.

VUARIN R., 2000 – *Un système africain de protection sociale au temps de la mondialisation ou « venez m'aider à tuer mon lion »*. Paris, L'Harmattan.

Chapitre 5

L'économie féministe du développement

Une approche institutionnelle de l'analyse du ménage¹

Olasunbo ODEBODE

Irene VAN STAVEREN

Introduction : le caractère connexe des inégalités de genre et de l'économie

En économie, le genre n'est plus seulement analysé sous l'angle des inégalités de genre appliquées à des variables économiques, telles que l'emploi ou les salaires, et sous celui des différences d'impact des politiques et des processus économiques pour les hommes et pour les femmes. Il est également perçu comme un facteur qui, en premier lieu, façonne les mécanismes du marché déterminant l'accès à des ressources comme l'éducation ou les revenus et leur contrôle ; en deuxième lieu, il conditionne les choix des individus qui évoluent, par exemple, sur un marché du travail segmenté ; enfin, il est considéré comme un facteur intrinsèque des tendances macro-économiques, par exemple par l'intermédiaire des fluctuations du taux de participation de la

| ¹ Traduit de l'anglais par Yolande Cavallazzi et Aurélie Cailleaud.

main-d'œuvre féminine ou par une augmentation de l'offre de travail non rémunéré dans les contextes de crise. Ainsi, le genre est de plus en plus souvent interprété comme une variable non seulement exogène (provenant de l'extérieur du système économique, de la culture, des rapports sociaux, de la nature ou des lois), mais aussi endogène – qui détermine des processus, des conditions et des résultats particuliers dans le domaine de l'économie et qui est, en retour, influencée par ceux-ci.

Nous proposons une analyse du genre en économie, en particulier en économie du développement, par l'approche de l'économie institutionnelle. Celle-ci permet de mieux comprendre la relation de réciprocité qui unit le genre et l'économie. Nous allons affirmer que les institutions genrées sont la clé pour comprendre l'influence de l'économie sur les rapports de genre ainsi que celle des rapports de genre sur les processus et les résultats économiques. Avant de développer notre cadre analytique sur les institutions genrées, nous allons expliquer ce que sont les institutions dans le champ de l'économie et les façons dont le genre a été compris dans l'économie institutionnelle. Nous sommes conscientes du fait que d'autres domaines des sciences sociales considèrent les institutions auxquelles nous faisons référence comme relevant des normes sociales ou de la culture. L'économie utilise le terme d'institutions pour signifier que les normes sociales et la culture influencent les décisions économiques et que le comportement économique contribue à la construction des normes sociales et des modèles culturels. Nous allons détailler cette idée dans la partie suivante.

Les normes de genre en tant qu'institutions

Alors qu'il y a un siècle, le père fondateur de l'économie institutionnelle, Thorstein Veblen, reconnaissait que les normes de genre étaient une parfaite illustration de l'influence des schémas culturels et historiques sur le processus économique par lequel les agents économiques se procurent les moyens matériels d'assurer leur subsistance², l'économie institutionnelle semble être,

| ² NDT : « *Provisioning* » en anglais.

aujourd'hui, moins intéressée par les institutions genrées. À l'heure actuelle, les normes de genre sont certes identifiées comme des institutions influentes, mais le vif intérêt de Veblen pour les institutions patriarcales ne joue plus un rôle essentiel dans l'analyse institutionnelle. S'intéresser explicitement aux normes de genre semble être devenu un domaine de spécialisation parmi d'autres. Ce n'était pas l'approche de Veblen qui n'a pas analysé le rôle des normes patriarcales uniquement par intérêt pour la position désavantagée des femmes³, mais pour comprendre l'influence du pouvoir et de l'idéologie sur l'économie. Comme JENNINGS (1993 : 113) l'a affirmé en parlant de VEULEN (1964) : « Les idées de Veblen concernant "le statut barbare des femmes" relevaient d'une opposition plus générale à la hiérarchie sociale enracinée dans des distinctions injustes ». Le fait d'avoir intégré les normes de genre à son raisonnement a permis à Veblen de formuler plusieurs idées importantes, notamment sur le rôle du ménage dans les États-Unis de la fin du XIX^e siècle, où les loisirs (supposés) des femmes de la classe moyenne étaient l'expression du statut de leur mari. Dans *Théorie de la classe de loisir*, il constate que :

« ... la condition de la femme est l'indice le plus frappant du niveau de culture atteint par une société, et, pourrait-on ajouter, par telle ou telle classe de cette société. Cette remarque est peut-être plus vraie encore du stade où en est l'économie que des autres stades de l'évolution. D'autre part, la condition faite à la femme dans le mode de vie reçu, quelle que soit la société ou la culture, est l'éminent interprète de traditions qui ont pris forme dans les circonstances d'une phase antérieure. Ces traditions ne se sont adaptées qu'en partie aux conditions économiques existantes ; elles ne sont pas entièrement ajustées aux nouvelles nécessités du tempérament et du penser qui poussent les femmes à agir dans la situation économique moderne. » (VEULEN, 1931 : 233)⁴

³ Les féministes travaillant dans la tradition de l'économie institutionnelle admettraient certainement l'idée que Veblen s'intéressait à la position défavorisée des femmes. DUGGER (1994 : 3) affirme même que « Thorstein Veblen était un féministe de premier ordre ». Cependant, WALLER (1995) conseille aux économistes institutionnels de faire preuve de prudence dans leur utilisation des idées de Veblen, et de les soumettre à un examen minutieux pour repérer les biais culturels propres au temps et au lieu d'où Veblen a écrit.

⁴ Parution originale en anglais en 1899.

À l'heure actuelle, les économistes institutionnels qui s'intéressent aux normes de genre préconisent une prise en compte plus systématique, veblénienne, du genre dans l'économie institutionnelle. Cette position se fonde en partie sur les apports de l'économie féministe. JENNINGS (1993) a, par exemple, affirmé que l'institutionnalisme pouvait s'inspirer de la critique féministe des dualismes cartésiens occidentaux – public/privé, économie/famille, esprit/corps, rationnel/émotionnel et compétitif/nourricier. Elle a montré que ces catégories ne sont pas neutres, mais qu'elles sont imprégnées de références symboliques relatives au genre, par exemple à des représentations stéréotypées de la féminité et de la masculinité. Elle affirme que la nature genrée des dualismes qui sous-tendent la pensée économique dominante sur la rationalité, les ménages et la division du travail est essentielle à la compréhension des différents niveaux auxquels les institutions opèrent. Mais nous devons également être conscients du caractère culturellement spécifique de ces dualismes et ne pas supposer qu'ils sont les mêmes dans toutes les cultures, comme cet article le montrera. Comme l'affirme HARDING (1986 : 167-79), les visions africaines du monde, notamment, ne correspondent pas parfaitement à l'interprétation des dualismes cartésiens. Nous devrions nous méfier des catégories universalisantes comme « la femme africaine » (OLSON, 1994 : 88-89) ou la polygamie (HALE, 1995), car elles recèlent des intersections avec la classe, l'ethnicité ainsi qu'avec d'autres différenciations sociales. En se fondant sur cette conscience culturelle, MAYHEW (1999) a souligné le fait que l'économie institutionnelle, comme l'économie féministe, concevait la réalité économique comme une construction sociale et culturellement spécifique. Elle constate que, dans les deux écoles de pensée, le pouvoir est reconnu comme une force centrale de l'économie et que, par conséquent, le pouvoir des normes de genre devrait logiquement faire partie de l'analyse institutionnelle. DUGGER (1996) a rassemblé les différents rapports de pouvoir sous « quatre modes d'inégalité » (race, genre, classe et nation), chacun étant soutenu par des dispositifs institutionnels reposant sur des mythes. Dans une autre contribution sur les similarités entre l'économie féministe et l'économie institutionnelle, WHALEN et WHALEN (1994) concluent que les deux approches représentent une ontologie holistique, une

épistémologie pragmatique et une vision d'ensemble des valeurs. Enfin, WALLER et JENNINGS (1990) nous mettent en garde contre le risque couru par les institutionnalistes de retomber dans les dualismes cartésiens qui dominent l'économie traditionnelle. Ils nous sensibilisent à l'influence de la culture sur les processus de création du savoir et sur sa capacité à nous rendre aveugles à certaines questions, par exemple le genre. Par conséquent, ils nous conseillent de « ... nous placer en position d'observateurs extérieurs pour examiner la méthode culturelle d'enquête de façon à mieux identifier les préjugés qu'elle recèle, et d'utiliser une méthode similaire à celle que Veblen a employée dans son exploration des économies industrielles modernes » (WALLER et JENNINGS, 1990 : 618).

Nous rejoignons DUGGER (1996) et beaucoup d'autres qui ont qualifié le patriarcat de système d'inégalité de genre (ODEBODE et VAN STAVEREN, 2007). Ce système est soutenu par des institutions genrées qui, par conséquent, fonctionnent de façon asymétrique pour les hommes et pour les femmes, ont des effets différents pour les hommes et pour les femmes et, généralement, profitent davantage aux premiers. Comme le fait remarquer MARTIN (2004), les usages qui sont faits des institutions sociales de nos jours mettent en lumière les pratiques, le conflit, l'identité, le pouvoir et le changement. Traiter le genre comme une institution permet de mieux en faire connaître le caractère profondément social et de faire apparaître plus clairement sa dynamique invisible et ses relations complexes avec d'autres institutions, lesquelles peuvent alors être soumises à une analyse critique et devenir susceptibles de changer. Comme expliqué dans la définition de l'Index Institutions sociales et égalité homme-femme (2012), le concept d'institutions sociales a été adopté par plusieurs disciplines pour attirer l'attention sur la capacité de la « culture » ou des relations sociales à limiter ou à favoriser l'action individuelle ou collective. NORTH (1990) a décrit les institutions comme « des contraintes conçues par les êtres humains, qui structurent l'interaction politique, économique et sociale. Elles incluent à la fois des contraintes informelles (sanctions, tabous, coutumes, traditions et codes de conduite) et des règles formelles (constitutions, lois, droits de propriété) ». Le caractère « social » des institutions sociales tient à l'influence exercée par les lois formelles et

informelles, les normes sociales et les pratiques sur les rapports sociaux ou les interactions humaines. Comme l'explique encore la définition de l'index, les institutions sociales discriminatoires sont celles qui limitent ou excluent les femmes et les filles et restreignent par conséquent les possibilités qui leur sont offertes, ainsi que leur accès aux ressources et au pouvoir, ce qui a une influence négative sur le développement. Par leur influence sur les inégalités dans la répartition du pouvoir entre les hommes et les femmes dans la sphère privée de la famille, dans la sphère économique et dans la vie publique, les institutions sociales discriminatoires (*que nous appelons asymétriques*) limitent les possibilités offertes aux hommes et aux femmes, ainsi que leur capacité à vivre comme ils veulent.

La partie suivante développe la notion d'institutions asymétriques. Nous établirons ensuite un lien entre les normes de genre et le ménage, en tenant compte du fait qu'au sein des ménages, les normes de genre interagissent avec d'autres normes sociales, notamment celles relatives à la culture, à l'ethnicité et à la classe.

Institutions symétriques et asymétriques

Les institutions ne sont évidemment pas toutes asymétriques – si c'était le cas, il ne serait pas nécessaire de les distinguer des institutions symétriques. De nombreuses institutions sont symétriques, c'est-à-dire qu'elles ont des effets similaires sur différents groupes sociaux. Parmi ces institutions symétriques, on peut citer l'enseignement primaire universel, les taux de change ou la langue (bien que celles-ci puissent être affectées dans une certaine mesure par les différenciations sociales). Dès lors, la distinction entre institutions symétriques et asymétriques mérite d'être clarifiée. Le portrait sociologique des institutions dressé par MARTIN (2004) peut être utile, puisqu'elle a décrit les institutions dans le détail en combinant de nombreux points de vue de la sociologie allant de celui de Parsons à celui de Giddens. L'une des forces de la pensée sociologique sur les institutions tient au fait qu'elle reconnaît les asymétries aux niveaux des structures, de l'identité et

des références symboliques. MARTIN (2004 : 1256-1258) analyse notamment cinq caractéristiques des institutions qui revêtent un caractère pertinent pour l'économie féministe institutionnelle par leur lien avec les asymétries. Les institutions :

- limitent tout autant qu'elles facilitent le comportement des membres du groupe ;
- sont caractérisées par des attentes, des règles et des procédures spécifiques ;
- sont assimilées par les membres du groupe comme étant des identités ;
- sont porteuses d'une idéologie légitimante ;
- et sont organisées et traversées par des rapports de pouvoir.

Les liens entre ces caractéristiques et les normes de genre sont brièvement discutés ci-dessous, sur la base des connections établies par Martin elle-même.

« Les institutions limitent et facilitent le comportement des membres du groupe »

Les contraintes et les facilités relatives au genre sont créées par ce que FOLBRE (1994) a qualifié de structures de contrainte genrées. Ces structures limitent, mais aussi définissent le comportement des personnes : « Les citoyens peuvent faire telle chose, les non-citoyens ne peuvent pas. Les hommes peuvent faire telle autre chose, les femmes ne peuvent pas » (FOLBRE, 1994 : 40). Mais les femmes remettent en cause, contournent, infléchissent et négocient ces normes de genre, provoquant ainsi un processus de changement institutionnel. En fait, comme l'explique Folbre, « les groupes organisés selon le genre et l'âge font des efforts particulièrement remarquables pour renforcer les dispositifs institutionnels qu'ils trouvent avantageux, et pour changer ceux qu'ils trouvent pesants » (FOLBRE, 1994 : 1).

« Les institutions sont caractérisées par des attentes, des règles et des procédures spécifiques »

Comme l'a noté JENNINGS (1993), les hommes et les femmes ont, en partie, des pratiques sociales différentes, comme celles qui

sont liées à la division sexuelle du travail. Les attentes relatives aux rôles de genre s'expriment très tôt dans la socialisation de l'enfant et orientent son développement vers des rôles typiquement masculins ou féminins. Les attentes et les rôles conditionneront ensuite les choix que feront les hommes et les femmes dans leur vie. C'est par exemple le cas sur le marché du travail, où la ségrégation est entretenue par un assortiment complexe de barrières institutionnelles à l'entrée, d'images et de valorisation des emplois étiquetés comme étant masculins ou féminins selon une hiérarchie invisible et stéréotypée (ELSON, 1999).

**« Les institutions sont assimilées
par les membres du groupe
comme étant des identités »**

À partir de son étude empirique sur le statut économique des femmes en Asie du Sud, AGARWAL a reconnu que les normes de genre « apparaissent non seulement dans la division du travail et la répartition des ressources entre les femmes et les hommes, mais également dans les idées et les représentations – qui attribuent aux femmes et aux hommes différentes compétences, attitudes, différents désirs, traits de personnalité, schémas comportementaux, etc. » (2007 : 1). Ainsi, les normes de genre peuvent influencer sur l'identité d'un agent, idée précisément identifiée par Hodgson comme étant indissociable de l'ancienne économie institutionnelle veblénienne : « L'action de certaines institutions peut aller au-delà de l'exercice de contraintes sur le comportement : ces institutions peuvent réellement changer le caractère et les croyances de l'individu » (HODGSON, 2004 : 257). Dans le cas des significations symboliques du genre relatives aux hommes et aux femmes, s'intéresser aux identités genrées implique « de reconnaître que la "masculinité" et la "féminité" comptent dans la prise de décision et l'allocation de ressources » (KATZ, 1997 : 26).

**« Les institutions sont porteuses
d'une idéologie légitimante »**

Les normes de genre sont légitimées par des croyances communes, ainsi que par l'intérêt des hommes à protéger ces normes. Cette démarche peut finir par être un obstacle à l'élaboration et à la

mise en œuvre de solutions plus efficaces aux problèmes de coordination, notamment lorsque ces solutions passent par un éclatement de ces normes de genre. Veblen avait précisément identifié ce phénomène en constatant que les normes patriarcales menaient souvent à l'inefficacité. HODGSON (1984) en a offert une bonne illustration dans le domaine de la gestion des ressources humaines en citant un cas où des responsables masculins ont retiré aux femmes le contrôle de leur cadence de travail, croyant que ce contrôle leur donnait beaucoup trop de liberté. Cette décision a entraîné un recul de la productivité.

« Les institutions sont organisées et traversées par des rapports de pouvoir »

Waller et Jennings soulignent le rôle du pouvoir dans les institutions et reconnaissent la place centrale accordée par la pensée institutionnelle à l'étude du pouvoir. « Les institutionnalistes ont toujours abordé l'exercice du pouvoir par l'intermédiaire de systèmes multidimensionnels régissant les statuts et les hiérarchies » (WALLER et JENNINGS, 1990 : 620). Le statut et la hiérarchie permettent aux hommes, comme le fait remarquer Goetz, « d'agir souvent de façon plus cohérente que les femmes, en dépassant les divisions de classe ou de race, pour défendre certains intérêts de genre, et ils le font de manière à ce que les institutions publiques contribuent à établir des liens entre le pouvoir détenu par les hommes dans la sphère publique et celui qu'ils exercent dans la sphère privée » (GOETZ, 1997 : 17). Il est important de constater également que le genre n'est pas une institution unifiée et homogène, car les rapports de pouvoir qui lui sont associés évoluent constamment, ouvertement ou de façon dissimulée. En s'inspirant des travaux de Commons, Mayhew affirme par exemple que « l'organisation économique a été considérée comme le résultat des intérêts contradictoires des différents groupes qui utilisent le pouvoir et les processus d'arbitrage acceptés dans la société en question » (MAYHEW, 1999 : 484). HARRISS-WHITE (2000 : 236) reconnaît, par conséquent, que le marché, en tant qu'institution, « peut être aussi bien un lieu de subordination fondée sur l'ethnie ou le genre que de libération ».

En conclusion, les cinq caractéristiques asymétriques des institutions identifiées par Martin nous permettent de définir le genre

comme une institution complexe et multidimensionnelle, qui fonctionne différemment pour les hommes et les femmes, les hommes étant placés dans une position plus favorable que les femmes dans les domaines de l'accès aux ressources et de leur contrôle, de la division du travail au sein du ménage, de la distribution des avantages et du pouvoir de décision. Cette conception du genre comme institution asymétrique permet une appréhension des normes de genre plus riche que celle proposée par les approches économiques qui définissent généralement le genre comme une contrainte comportementale individuelle (c'est le cas dans la nouvelle économie institutionnelle), comme une émanation des choix individuels (dans la nouvelle économie domestique) ou encore comme un élément des possibilités de recours (telles que définies par la théorie de la négociation au sein du ménage). Cette approche nous incite à affiner la définition symétrique des institutions généralement utilisée en économie pour inclure plus explicitement le fait que celles-ci peuvent ne pas être des règles/normes sociales neutres dont les effets sont les mêmes pour tous les groupes sociaux. En nous inspirant du travail de HODGSON (2004 : 424), nous définirions les institutions comme des systèmes durables de règles sociales établies et bien ancrées qui structurent les interactions s'établissant dans la société de sorte qu'elles sont identiques, différentes ou inégales entre différents groupes sociaux. Lorsque l'effet est différent ou inégal pour différents groupes, nous parlons d'*institutions asymétriques*.

Une approche institutionnelle de l'économie féministe du développement

Les recherches récentes sur l'*empowerment* des femmes ont délaissé l'approche fondée sur l'individu pour mettre l'accent sur le niveau social, soulignant que le contexte institutionnel constitué par les normes de genre, les pratiques culturelles et les croyances genrées, influence très fortement le pouvoir de négociation des femmes, leur capacité à prendre des décisions, ainsi que leur bien-être. Cette influence est décrite dans le tableau 1

(voir également van STAVEREN, 2009). La cellule A correspond à l'approche par l'individu appliquée à l'analyse et à l'élaboration des politiques relatives au nexus ressources-*empowerment*. Ce nexus se compose des contraintes que font peser sur l'accès des femmes aux ressources (et dans une moindre mesure sur leur contrôle des ressources) les institutions formelles genrées telles que les droits de propriété inégaux, les règles de succession asymétriques, ou les inégalités propres aux systèmes scolaires et aux marchés du travail. Mais dès que cet accès des femmes aux ressources est rendu possible, les hypothèses individualistes priment et on s'attend à ce que les femmes transforment simplement ces ressources en *empowerment*.

Tableau 1

Empowerment des femmes, ressources et institutions genrées.

Institutions genrées formelles	Institutions genrées informelles	Ressources et <i>empowerment</i>
A. par exemple, inégalité des droits de propriété, asymétrie des règles de succession, inégalité des systèmes scolaires et des marchés du travail	B. par exemple, ségrégation du marché du travail, biais de genre du marché du crédit	Accès aux ressources
C. par exemple, nécessité qu'un homme approuve légalement les achats et ventes de biens réalisés par une femme	D. par exemple, normes patriarcales attribuant aux hommes le contrôle sur les ressources du ménage en tant que chefs de ménage	Accès aux ressources, mais contrôle limité sur celles-ci
E. lois autorisant les mariages précoces et, par conséquent, une différence d'âge moyenne importante entre époux	F. division du travail genrée, normes sociales définissant quels sont les comportements adéquats pour les femmes et pour les hommes	Accès aux ressources et contrôle sur celles-ci Transformation des ressources en réalisations – le processus n'est pas automatique, mais dépendant de la capacité d'action

Source : les auteures.

Les questions évoquées dans les autres cellules (B-F) sont moins souvent au centre des préoccupations des chercheur-es et des pouvoirs politiques. Elles sont pourtant tout aussi déterminantes pour l'*empowerment* des femmes et pour les effets indirects évoqués plus haut. Ce sont précisément ces éléments qui introduisent la perspective sociale. La cellule B évoque les institutions informelles genrées qui limitent l'accès des femmes aux ressources, notam-

ment la ségrégation sur le marché du travail et les biais de genre du marché du crédit. Les cellules C et D traitent de la situation des femmes quand elles ont accès aux ressources, mais ne peuvent que partiellement les contrôler : le contrôle des ressources est généralement influencé par les institutions formelles et informelles, comme les droits de propriété et les normes patriarcales qui favorisent le contrôle des ressources du ménage par les hommes. Enfin, les cellules E et F montrent que, même lorsque les femmes contrôlent les ressources, les institutions formelles et informelles genrées exercent toujours leur influence, en limitant la capacité d'action des femmes. Les ressources ne sont pas automatiquement source d'*empowerment*. Les femmes doivent utiliser leur capacité d'action pour les faire fructifier. Mais cette capacité d'action peut être limitée par des institutions formelles (cellule E), comme les lois qui autorisent le mariage précoce et, donc, une différence d'âge moyenne importante entre époux, qui, au final, aura une influence négative sur le pouvoir de négociation des femmes au sein du ménage (en Éthiopie, par exemple, la différence d'âge moyenne au moment du mariage est de 7 ans, selon les données DHS de 2005). Il est encore plus probable que la capacité d'action des femmes soit influencée par les institutions genrées informelles (cellule F) – comme la division sexuelle du travail, le phénomène répandu de la violence conjugale et les normes sociales déterminant le comportement adéquat des femmes – qui, toutes, vont imposer des limites à l'utilisation, potentielle ou réelle, par les femmes des ressources dont elles disposent : leur éducation, leurs revenus, leurs biens, leur terre ou les crédits qui leur ont été accordés.

Certaines études récentes montrent que les revenus des femmes n'ont aucun impact sur le pouvoir de négociation de ces dernières, tandis qu'une variable institutionnelle telle que la différence de salaire entre hommes et femmes abaisse considérablement la charge de travail non rémunéré des femmes (MACPHAIL et DONG, 2007) et fait reculer la violence domestique (AIZER, 2007). D'autres variables, qui ne concernent pas le ménage, semblent avoir un effet sur le pouvoir de négociation. On a par exemple montré que des lois sur le divorce plus sensibles au genre réduisaient le taux de suicide parmi les femmes mariées, la violence domestique et le nombre de meurtres de femmes par leurs partenaires (STEVENSON et WOLFERS, 2006). Mais une partie de la littérature sur le

sujet révèle une tendance plus préoccupante. Il semble en effet que le fait que les femmes aient des revenus propres, une éducation, conscience de leurs droits ou le fait qu'elles soient formellement propriétaires de biens, soient des facteurs qui n'ont aucun impact sur leur pouvoir de décision et leur bien-être au sein du ménage, voire qu'ils les détériorent. Certaines femmes à qui un crédit a été accordé voient reculer leur revenu net (GOETZ et SEN GUPTA, 1996), sont davantage exposées à la violence domestique (RAHMAN, 1999) ou doivent augmenter leurs heures de travail salarié dans des conditions très défavorables et aux dépens de leurs propres affaires (GARIKIPATI, 2008). Une autre étude, menée principalement en Afrique subsaharienne, a montré que plus les revenus des femmes étaient élevés, plus la contribution des hommes aux dépenses du ménage était faible et plus la part des revenus utilisée par les hommes pour leur consommation personnelle était importante (BRUCE et DWYER, 1988 ; ODEBODE et VAN STAVEREN, 2007).

Selon Bina AGARWAL (2007), les normes sociales genrées forment une sorte de précondition au pouvoir de négociation au sein du ménage, tout en représentant un pouvoir extérieur au ménage. Les normes sociales, les croyances et les pratiques genrées, qui donnent forme aux institutions genrées, nous semblent être à la fois une précondition à la négociation au niveau individuel et au sein du ménage et la source d'un pouvoir de négociation en dehors du ménage pour le partenaire en position de force. Les institutions genrées constituent donc une sorte d'« aubaine » dans la négociation, échappant au contrôle des deux partenaires, mais donnant à l'un un net avantage sur l'autre. Ainsi, les institutions genrées peuvent neutraliser le pouvoir de négociation acquis par les femmes grâce à leurs ressources, car elles peuvent restreindre leur position de repli en cas d'échec de la négociation (HEATH et CISCEL, 1996), limiter leur capacité à négocier – en les contraignant par exemple à reconnaître l'autorité masculine, alors qu'elles sont formellement égales en droits (BLUMBERG, 1991a ; NIKIEMA *et al.*, 2008) –, orienter leurs préférences en les contraignant à les adapter à ce qui est jugé adéquat pour les femmes (SEN, 1990), et limiter leur rôle au sein du ménage en déterminant ce qui peut ou ne peut pas être négocié (voir par exemple CUESTA (2006), sur le machisme en tant que règle de répartition au sein du ménage au Chili). Pour schématiser la façon dont le

genre opère dans l'économie, nous distinguons trois niveaux dans le pouvoir de négociation. Ces trois niveaux sont classés par ordre décroissant en fonction du niveau de contrôle individuel exercé, ou sont simplement donnés (voir tabl. 2).

Le modèle économique de l'*empowerment* des femmes figurant ci-après (fig. 1) résulte d'une appréhension institutionnelle du genre dans le cadre de l'économie du développement. Les réalisations des

Tableau 2

Cadre élargi de la négociation au sein du ménage illustré par des exemples de pouvoir de négociation.

	Pouvoir de négociation individuel	Pouvoir de négociation au sein du ménage	Pouvoir de négociation institutionnel
Objectif/ formel	Revenus, biens, âge, éducation	Différence d'âge, différence d'éducation, richesse	Inégalités de genre dans la loi et les règles
Subjectif/ informel	Conscience des droits, attitude envers la violence contre les femmes	Différence d'attitude envers la violence contre les femmes	Inégalités de genre dans les normes sociales, les croyances culturelles et pratiques traditionnelles

Source : les auteures.

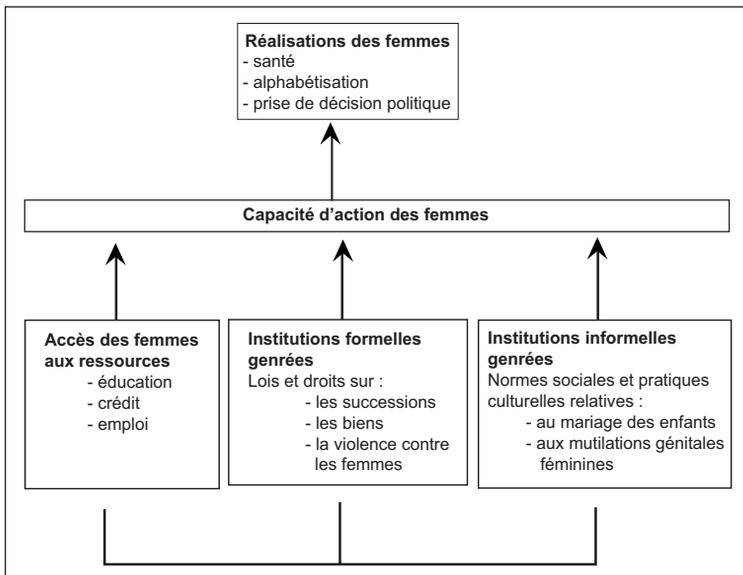


Figure 1

Modèle d'*empowerment* des femmes.

femmes sont mesurées par les écarts de genre dans les domaines de la santé, de l'éducation et du pouvoir de décision. On parle là de différences entre les femmes et les hommes. Les ressources sont définies en termes d'accès à l'éducation, au crédit et à l'emploi. Chacune des deux catégories d'institutions, formelles et informelles, peut être évaluée grâce aux éléments fournis par la base de données en ligne l'OECD-GID (Genre, Institutions et Développement). Ces données concernent, entre autres, les lois sur la violence contre les femmes ; la prévalence des mutilations génitales féminines ; la prévalence des mariages d'enfants ; les obstacles à l'octroi de prêts bancaires aux femmes ; et les obstacles aux droits fonciers des femmes.

Les facteurs influençant les actions ou les décisions des femmes

Ce modèle a été testé grâce à une analyse empirique des données recueillies dans des centaines de pays en développement (VAN STAVEREN, 2013). Cette analyse a montré, comme on s'y attendait, que l'accès des femmes aux ressources a un effet positif sur leurs réalisations. Mais elle a également souligné le fait que de puissantes institutions genrées annulent cet effet. Les institutions genrées posent des obstacles considérables à la capacité d'action des femmes, ce qui leur interdit de faire de leurs ressources des outils d'amélioration de leur bien-être. Dès lors, l'accès des femmes aux ressources apparaît comme important, mais insuffisant pour assurer leur *empowerment*. Il est par conséquent crucial pour l'économie féministe du développement de mieux comprendre les institutions genrées.

Normes de genre et intersections avec la culture, l'ethnicité et la classe

Les normes interagissent souvent entre elles et, par voie de conséquence, on constate souvent une interconnexion des institutions. Au sujet de ces interactions entre institutions en économie,

HARRISS-WHITE (2000 : 237) affirme que « les processus d'échange sont déterminés par une large gamme d'institutions sociales – État, localité, classe, ethnie, caste, religion, parenté, âge et genre – qu'ils déterminent en retour ». Ainsi, les normes de genre dans leur généralité peuvent être considérées comme une institution asymétrique, mais elles s'expriment de façon spécifique par l'entremise d'autres institutions qui finissent par constituer des ensembles complexes et stratifiés d'institutions tels que le marché du travail, l'entreprise, les droits de propriété, le système fiscal ou les services publics. Ces institutions deviennent alors « porteuses du genre », comme l'a noté ELSON (1999).

Le ménage est une institution qui mérite une attention particulière en tant que porteuse du genre. Veblen a déjà souligné son imbrication avec le patriarcat : « Le "foyer", c'est la maisonnée avec un mâle à sa tête » (VEBLEN, 1931 : 235). Cette description est encore valable aujourd'hui, comme le fait remarquer Goetz, car la famille et le ménage sont encore « les institution[s] fondamentales au sein desquelles les droits et les aptitudes des femmes sont si altérés que la capacité de ces dernières à gérer à leur avantage les transactions dans d'autres institutions s'en trouve compromise » (GOETZ, 1997 : 5). Le ménage est donc très souvent une institution genrée qui joue également un rôle de médiation pour d'autres institutions comme la classe, la race et l'ethnicité (PETERSON, 1994 ; OLSON, 1994 ; ANDERSEN et COLLINS, 1997 ; MARCHAND et PARPART, 1995 ; HARRISS-WHITE, 2000). Mais les ménages ne sont pas genrés, et donc asymétriques, par définition. Parmi les idéaux féministes de société où règnerait l'égalité de genre, figure la vision d'un ménage dans lequel un respect égal serait accordé à tous ses membres. Ces visions des ménages post-patriarcaux comprennent des idéaux de ménages unisexes, de ménages d'une personne et de ménages constitués d'hommes et de femmes qui pourraient jouer des rôles pour partie *différents* sans que cette situation ne produise des statuts *inégaux*.

Dans les pays en développement, le ménage est un concept assez flexible en raison de la grande variété des types de ménages (ménages élargis, ménages résultant de l'émigration ou de l'immigration, ménages multiples dans les mariages polygames) et des différences complexes entre les concepts de « ménage » et de « famille » (GUYER, 1981). Alors que pour WALLERSTEIN et SMITH

(1991), le point commun entre les différents types de ménages est d'ordre essentiellement économique, à savoir qu'ils représentent une mise en commun des revenus, les chercheur-es qui connaissent bien l'Afrique subsaharienne contestent cette idée et affirment que la mise en commun des revenus entre le mari et la femme et/ou d'autres membres du ménage n'est pas nécessaire pour qu'une institution soit identifiée comme un ménage (FAPOHUNDA, 1988 ; BLUMBERG, 1991a ; CLARK, 1994). Par conséquent, les ménages sont une institution médiatrice du genre, mais également de différences sociales comme la classe (HARRISS-WHITE, 2000). En Afrique – où nous avons mené notre étude de cas –, la notion de classe dépasse les catégories occidentales typiques, comme capitaliste/ouvrier ou col blanc/col bleu, et implique souvent un processus personnel d'auto-identification (JACKMAN, 1994). Dans les pays en développement, les frontières entre les classes sociales sont plus clairement déterminées par l'opposition entre économie formelle et économie informelle, c'est-à-dire par le statut des activités économiques et par le degré de sécurité qu'elles procurent, en tenant compte du fait que la frontière entre les deux n'est pas très claire.

Exemple : les femmes pauvres yoruba à Ibadan (Nigeria)

Notre étude de cas constitue le prolongement d'une étude plus vaste portant sur les moyens de subsistance des femmes yoruba des zones urbaines à Ibadan, au Nigeria (ODEBODE, 2004). L'étude comporte une enquête, réalisée en 2001 auprès de 191 femmes yoruba vivant en milieu urbain, et des entretiens, effectués en 2002 avec 31 femmes (sélectionnées dans l'échantillon de l'enquête). Pour les Yoruba, de forts liens de parenté patrilinéaires permettent de maintenir la cohésion sociale et cela se traduit par un système de famille patrilocale élargie.

Les institutions nigérianes sont très fortement genrées (SA'AD, 2001). Les institutions familiales reposent sur des normes de genre strictes relatives au mariage, au divorce, à la garde des enfants et aux successions, qui se révèlent toutes très restrictives

pour les femmes. Sa'ad affirme que les femmes mariées deviennent *de facto* la propriété de leur mari, elles n'héritent ni de la terre ni des ressources, le divorce est fortement désapprouvé et donc rare, et la garde des enfants est confiée automatiquement au père. Au sujet de la succession, Sa'ad déclare que « les femmes, en tant que propriété des hommes et non en tant que leurs égales, sont elles-mêmes des biens dont on hérite dans de nombreuses communautés rurales traditionnelles au Nigeria » (SA'AD, 2001 : 74). Il a constaté que les femmes ne disposent pas de droits de propriété individuels, que leur travail dans les fermes familiales n'est pas rémunéré, et que leur charge de travail domestique non rémunéré est très lourde, les hommes ne contribuant que très peu à ces activités. Dans une étude sur les décisions des femmes au sein du ménage, GAMMAGE (1997) a révélé d'importantes différences de genre entre les ethnies au Nigeria. L'indice de pouvoir de décision des femmes yoruba, sur une échelle allant de 0 à 1, a été estimé à 0,73, comparé à 0,83 pour les femmes ibo et à 0,89 pour les femmes hausa et peul. L'étude de Gammage dresse un portrait contradictoire des femmes yoruba : elles sont mieux éduquées et contribuent plus souvent aux dépenses du ménage que les femmes des autres ethnies, mais en même temps leur pouvoir de décision dans le ménage est plus faible. Notre étude de cas donne quelques clés de compréhension de ce paradoxe grâce à une analyse des données primaires dans une perspective féministe institutionnelle.

Sur les 191 femmes de notre enquête, 66 % étaient chrétiennes et 34 % étaient musulmanes, et presque toutes les femmes étaient mariées (ou l'avaient été – seules deux femmes étaient célibataires). Le niveau d'éducation de ces femmes vivant en milieu urbain s'est révélé étonnamment haut, ce qui confirme les résultats de l'étude menée par Gammage révélant un taux de scolarisation élevé chez les filles yoruba. Bien que de nombreuses femmes travaillent à la fois dans l'économie formelle et dans l'économie informelle, les données indiquent que l'emploi le plus important est de type informel, essentiellement dans le commerce. Les quatre emplois informels représentés dans notre étude (commerçante, coiffeuse, tailleuse et divers) apportaient du travail à 99 femmes, soit 51,8 % de l'échantillon (90 femmes avaient un emploi formel, soit 47,1 %). À Ibadan, l'économie informelle est caractérisée

par une instabilité relativement forte des revenus, des revenus moyens bas et un fort sous-emploi, alors que l'économie formelle urbaine tend à fournir des revenus et des emplois relativement stables, des conditions de travail raisonnables et un certain niveau de protection sociale. Enfin, nous avons tenté de recueillir des données sur le revenu des femmes, ce qui s'est avéré très difficile. Nous les avons néanmoins recueillies au cours des entretiens sous forme de fourchettes larges. Les résultats sont présentés dans la figure 2. La plupart des femmes, 13 (42 %), se trouvaient dans la catégorie des très bas revenus, 4 (13 %) dans la catégorie des bas revenus, 5 (16 %) dans la catégorie des revenus moyens, alors qu'un nombre relativement important, 9 (29 %), appartenaient à la catégorie des revenus modérés (la fourchette de revenu de cette dernière catégorie correspond approximativement à la classe moyenne à Ibadan, composée en majorité par des personnes travaillant dans le secteur formel – soit une minorité des ouvriers nigériens). La figure montre une répartition des revenus peu commune, qui doit sans doute être attribuée au faible nombre d'observations et à l'échantillon choisi qui incluait une proportion relativement importante de femmes travaillant dans l'économie formelle.

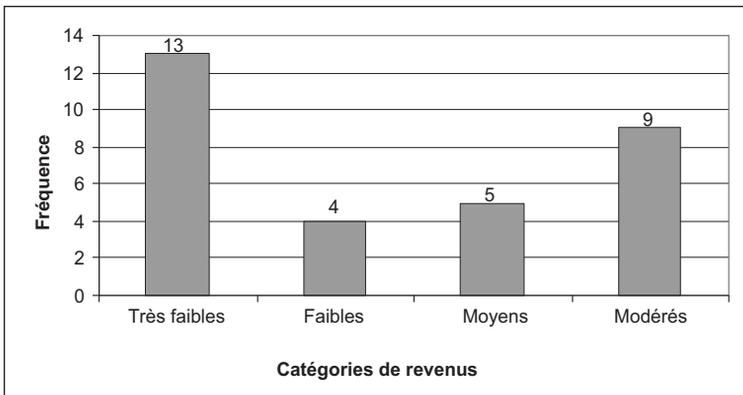


Figure 2
Niveaux de revenu individuel en % (n = 31).

Source : nos propres calculs.

Ces données font apparaître une image contrastée. D'une part, le niveau moyen d'éducation de l'échantillon est élevé si on le compare à celui des femmes en Afrique ; d'autre part, le taux de

dépendance des ménages auxquels elles appartiennent est lui aussi élevé, un tiers des femmes vivant dans des ménages de 7 à 9 personnes, ce qui abaisse considérablement le revenu par tête. Environ la moitié des femmes ont un revenu qui provient de l'économie informelle, le commerce étant cité comme l'activité primaire et secondaire la plus fréquente. L'échantillon le plus petit, comportant 31 femmes, a fourni quelques indications sur les salaires et montré que la majorité des femmes ont un revenu situé dans les catégories très bas et bas. Enfin, le croisement des données sur l'emploi avec celles sur le niveau de revenu montre que les emplois formels sont souvent plus rémunérateurs que les emplois informels.

Les deux sous-sections suivantes analyseront les principales normes identifiées dans cette étude de cas comme prévalentes au sein des ménages yoruba, ainsi que la nature genrée de ces normes. Elles seront divisées en deux types : les normes économiques et les normes familiales.

Les normes économiques

Nous avons identifié deux normes économiques intervenant dans le fonctionnement des ménages yoruba, toutes deux en rapport avec l'indépendance financière :

- chaque partenaire⁵ est censé percevoir un revenu et participer aux dépenses du ménage ;
- les partenaires gardent un contrôle direct sur leur revenu et ne le mettent pas en commun⁶.

Il est intéressant de constater que ces deux normes diffèrent nettement des normes économiques occidentales dominantes où l'homme est soutien de famille et les revenus mis en commun au sein du ménage. Alors que le patriarcat occidental, comme Veblen l'a constaté, rend les femmes dépendantes au sein du ménage, le patriarcat ouest-africain confère plutôt aux femmes la

⁵ La notion de « partenaire » concerne le mari et la femme. En cas de polygamie, chaque femme a son propre ménage, dont le mari fait partie. Ce dernier appartient donc à plusieurs ménages.

⁶ Par non-mise en commun, on entend un contrôle séparé des revenus individuels et des dépenses des hommes et des femmes dans le ménage (pas de pots communs ou de comptes joints).

responsabilité de gagner leur vie, de subvenir à la plupart des besoins de leurs enfants et, partiellement, à ceux de leur mari. Les deux normes économiques semblent symétriques, en particulier si on les compare aux normes occidentales de l'homme soutien de famille et de la mise en commun des revenus.

La première norme économique, portant sur les revenus et la participation aux dépenses du ménage, reflète l'importance qu'accorde la culture yoruba à l'indépendance et à la responsabilité individuelle dans les affaires économiques. Lors des entretiens, il a été mentionné à maintes reprises que les Yoruba, hommes comme femmes, ont une aversion pour la dépendance financière. Une femme l'a exprimé de la façon suivante :

« Une femme qui a des enfants – pas un ou deux mais beaucoup – et qui attend que l'homme subvienne à tous ses besoins et à ceux des enfants sans avoir elle-même un revenu est “morte”. »

190 femmes (99,5 %) disposent d'un revenu et participent au budget du ménage. Nous avons constaté que différentes catégories de dépenses sont culturellement assignées aux hommes et aux femmes. Les femmes contribuent plus que les hommes à un certain nombre de dépenses majeures et mineures. Les femmes consacrent davantage de revenus notamment aux besoins scolaires quotidiens (repas, fournitures, transport), à la nourriture et aux autres besoins du ménage, aux vêtements des enfants, au combustible de cuisine, à l'eau potable et aux dépenses sociales. Les hommes contribuent davantage au loyer, aux frais de scolarité, aux frais d'hospitalisation et à l'électricité. La seule catégorie à laquelle les femmes et les hommes contribuent de façon plus ou moins égale est celle des frais médicaux. Nous avons estimé que la contribution moyenne des femmes aux dépenses du ménage était d'environ 50 %, ce qui montre que la norme de la symétrie de contribution aux dépenses du ménage est bien suivie dans la pratique par les ménages yoruba.

Les femmes de notre échantillon ont exprimé une forte adhésion à la seconde norme économique, celle de la non-mise en commun des revenus au sein des ménages. Mais dans ce cas, les raisons qu'elles ont invoquées pour expliquer cette norme et leur adhésion à celle-ci ne s'apparentent pas aux valeurs morales d'indépendance, d'égalité et de responsabilité, mais à la nécessité de se protéger contre la tendance des hommes à vivre comme

des rentiers ou même à s'approprier les salaires et les biens des femmes. Celles-ci ont clairement dit qu'elles ne voulaient pas prendre le risque de voir leur mari utiliser leur revenu pour aider ses autres femmes et enfants ou pour se marier avec une autre femme.

« Il ne sait rien de mon épargne ni de mes contributions, car nous sommes plusieurs femmes et il ne m'aide pas à prendre en charge les enfants. »

« Une femme sensée n'essaiera jamais d'avoir un compte d'épargne commun avec un homme, car c'est le jour où il meurt que vous connaissez réellement le nombre de ses enfants. »

Nos données sur la seconde norme économique révèlent que la grande majorité des femmes (mariées et l'ayant été), 85,7 %, ne mettent pas/ne mettaient pas leur revenu en commun au sein du ménage. Ceci s'applique également à l'épargne : une majorité écrasante de femmes gèrent leurs économies séparément : 86,2 % (163 femmes sur 189).

Les résultats de notre enquête – un pourcentage élevé de femmes ayant leur propre revenu, de femmes contribuant aux dépenses, une forte part de la non-mise en commun des revenus et de l'épargne – indiquent que les normes économiques sont très fortes dans les ménages yoruba. Cette situation, cependant, contraste vivement avec la description du statut socio-économique défavorisé des femmes yoruba que l'on trouve dans la littérature sur le statut des femmes au Nigeria. C'est sans doute dans l'analyse d'une autre catégorie de normes, que nous évoquons ci-après, que nous trouverons une partie de l'explication de ce paradoxe.

Les normes familiales

Les principales normes familiales observées dans les ménages yoruba sont clairement asymétriques :

- les normes régissant le mariage, en particulier la propriété des biens, la succession, la polygamie et la garde des enfants, sont plus favorables aux hommes/pères/fils qu'aux femmes/mères/filles ;
- les normes portant sur la division du travail, qui allouent la majorité des tâches non rémunérées aux femmes.

Les femmes interrogées ont unanimement déclaré qu'elles ne disposaient d'aucun droit de succession et n'avaient pas accès à la propriété individuelle – ce qu'elles possédaient était la propriété du ménage, dirigé par leur mari, à l'exception des biens commerciaux de celles qui avaient une activité indépendante dans l'économie informelle. Les droits de propriété et de succession sont manifestement inégaux chez les Yoruba et sont régis par des règles et des procédures culturellement ancrées et favorables aux hommes. Une des personnes que nous avons interrogée a expliqué que :

« Chez les Yoruba, le garçon est considéré comme “*Arole*”, ce qui signifie “celui qui reste au foyer et le remplit”. Il y a un dicton qui dit qu'une fille à la naissance n'est qu'une passagère dont la destination finale est la maison de son mari. Ainsi, une femme n'est qu'une charge pour son père jusqu'à ce qu'elle se marie. »

Au sujet de la norme qui régit la garde des enfants, les entretiens ont montré que les femmes ne pouvaient pas prétendre à un droit de garde en cas de séparation ou de divorce. Les rares femmes, qui s'étaient séparées ou avaient divorcé, n'ont pu garder leurs enfants avec elles que s'ils étaient très jeunes et seulement jusqu'à ce qu'ils atteignent un certain âge. Notre enquête montre que le fait que les femmes ne puissent avoir le droit de garde des enfants s'est avéré un facteur explicatif important du faible taux de divorce (6 %). Nos données ont également montré que 48 femmes (25,4 %) vivaient au sein de ménages polygames. Cependant, nous avons constaté que la frontière entre mariage monogame et mariage polygame semblait incertaine, car un mariage monogame peut devenir polygame à tout moment. Dans notre étude de cas, les trois quarts des mariages étaient certes monogames, mais les femmes peuvent passer d'une catégorie de mariage à l'autre, parfois même sans avoir été informées des nouvelles dispositions conjugales prises par leur mari. Nous avons en effet constaté que, sur 189 femmes mariées, 20 (11 %) avaient vu leur mari prendre une autre femme au cours des six derniers mois.

La seconde norme familiale qui est ressortie de notre étude concerne la répartition du travail non rémunéré entre les membres du ménage. Lorsque nous avons demandé aux femmes si elles attendaient une aide de leur mari pour s'occuper des enfants, faire la cuisine, faire le ménage, collecter le bois et faire les travaux de réparation, 53 % d'entre elles ont déclaré n'attendre aucune aide (sauf pour certains

travaux de réparation). La participation des maris aux différentes tâches ménagères oscille entre 0 % et 29 % (11 % en moyenne). Les maris ne contribuent absolument pas au ménage, et moins de 10 % d'entre eux aident pour la cuisine et le puisage de l'eau.

« Certains hommes aident leurs femmes, alors que d'autres ne le font pas. Mais en présence d'invités, un homme qui aide habituellement sa femme ne le fera pas. Il agit ainsi pour ne pas nuire à la réputation de sa femme, car on croit généralement qu'elle contrôle son mari – si ce n'était pas le cas, il n'accomplirait pas de tâches féminines. C'est par exemple ce que la belle-mère n'hésitera pas à croire. »

En conclusion, les normes familiales favorisent indéniablement les hommes, qui peuvent épouser plusieurs femmes, hériter de biens sans être obligés de les partager avec leurs sœurs, obtenir automatiquement la garde des enfants, et quasi totalement s'abstenir de participer aux tâches ménagères et de s'occuper des enfants. Ces normes asymétriques s'appuient sur une idéologie genrée, sur le processus de socialisation, ainsi que sur des règles et des sanctions pour ancrer solidement les différences de pouvoir entre les hommes et les femmes. Toutes ensemble, elles forment la base institutionnelle des normes familiales très genrées des Yoruba, qui glorifient les croyances, les règles et les pratiques masculines, tout en dénigrant ce qui est considéré comme féminin. Mais ces normes ne sont pas entièrement fixes dans le temps et l'espace : elles sont parfois contestées. Cet aspect a été évoqué par les 11 femmes de notre échantillon (6 %) qui ont quitté leurs maris malgré la forte réprobation sociale.

L'interaction entre les normes symétriques et asymétriques

Dans cette partie, nous revenons sur le paradoxe précédemment évoqué : comment est-il possible que la majorité des femmes yoruba aient un pouvoir de décision si faible au sein des ménages, alors que les normes et les pratiques économiques d'indépendance financière y sont si fortes ? Nous pensons que les normes symétriques et asymétriques ne devraient pas être considérées comme

rivalisant les unes avec les autres. Nous pensons qu'elles sont, au contraire, interdépendantes. Notre étude de cas montre que les normes économiques, fondées sur des valeurs d'indépendance et de responsabilité partagée, sont influencées par les normes familiales qui prévalent parallèlement au sein du ménage et qui, elles, mettent en avant la position de force de l'homme, ainsi que les idéaux et le pouvoir masculins. Les normes apparemment symétriques qui veulent que les femmes comme les hommes aient un revenu et que chacun contribue aux dépenses du ménage reflètent bien des valeurs d'autonomie et d'égalité. Mais lorsqu'elles sont mises en œuvre dans un contexte institutionnel caractérisé par d'autres normes qui, elles, sont asymétriques et ont des effets très inégaux pour les hommes et les femmes, les conséquences pratiques du respect des normes symétriques se révèlent asymétriques. Cette réalité apparaît lorsque l'on constate les implications pratiques des normes familiales asymétriques sur la capacité des femmes des ménages yoruba à se conformer aux normes économiques symétriques. Ces femmes, ne bénéficiant que de droits de propriété et d'un accès aux ressources limités, se trouvent en situation défavorable pour générer des revenus, en comparaison avec les hommes. Du fait de ces contraintes de genre, le travail rémunéré des femmes est moins productif et leur travail non rémunéré est maintenu à de très faibles niveaux de productivité. La combinaison des deux limite en outre les possibilités offertes aux femmes de s'investir, de s'orienter vers des activités plus rémunératrices, et d'épargner. De plus, le fait que le droit de garde des enfants soit accordé aux hommes dissuade les femmes de quitter leurs maris, car, comme elles l'ont déclaré lors des entretiens, elles ne veulent pas voir leurs enfants souffrir « sous la férule d'une belle-mère ». Pour quitter leur mari et prendre leurs enfants avec elles, les femmes doivent disposer d'un revenu minimum pour payer elles-mêmes le loyer, et être dotées d'une force de caractère qui leur permette de surmonter les critiques de la belle-famille et le manque de respect généralisé des Yoruba pour les femmes séparées. Ainsi, par leur interaction, les normes – genrées – symétriques et asymétriques qui prévalent au sein du ménage font de celui-ci une institution porteuse du genre, mais elles conditionnent aussi les résultats inégaux produits par des normes pourtant symétriques. Notre étude de cas nous a permis de retranscrire ce processus paradoxal en quatre points.

– Parce qu'ils bénéficient de droits de propriété et d'un accès aux ressources plus importants que ceux des femmes, et parce qu'ils consacrent moins de temps à des activités non rémunérées et à s'occuper des enfants, les hommes ont la possibilité de mieux gagner leur vie que les femmes.

– Les idéaux masculins du chef de ménage et du soutien de la lignée familiale confèrent une forte signification symbolique au statut des hommes, même quand les femmes ont des revenus supérieurs à ceux de leurs maris : 30 % des femmes ont déclaré que leur mari réduisait leur contribution financière au ménage dès qu'elles pouvaient augmenter la leur, et 48 % d'entre elles ont avoué qu'elles payaient régulièrement les dépenses traditionnellement assumées par les hommes, en particulier les frais de scolarité.

– La conjugaison du droit coutumier des pères à se voir attribuer la garde des enfants avec le principe de patrilocalité du ménage est un facteur fortement dissuasif empêchant les femmes de prendre des mesures de « rétorsion » – comme abaisser leur propre contribution ou quitter leur mari – à l'égard des maris qui diminuent leur participation aux dépenses du foyer.

– Le fait que les revenus ne soient pas mis en commun permet aux hommes de dissimuler ce qu'ils gagnent et ainsi d'empêcher les femmes de revendiquer une partie de leur revenu.

Ces résultats ont des conséquences sur l'approche par la négociation au sein du ménage. Dans l'approche par la négociation, les femmes acquièrent une position plus favorable si elles disposent de revenus, d'épargne et de biens plus importants. Mais notre étude a montré que ce n'est pas nécessairement le cas. Au contraire, la contribution des femmes peut dépasser de loin celle des hommes sans que cela ne modifie le statut social de ces derniers. Ainsi, l'approche institutionnelle féministe propose une autre appréhension de ce phénomène généralement perçu comme un pouvoir de négociation ; il s'agirait d'une forme masculine d'utilisation à des fins personnelles d'une norme économique symétrique dans un contexte institutionnel dominant asymétrique. En outre, dans l'approche par la négociation, deux parties sont supposées négocier pour servir leurs intérêts respectifs, à moins qu'une position de repli soit plus favorable pour l'une des parties. Notre étude de cas montre que les intérêts d'une tierce partie – les enfants – importent également. Pour les hommes, le fait d'avoir des enfants

suffit à confirmer leur masculinité alors que c'est la mère, ou une autre femme, qui s'occupe des enfants. Tandis que les femmes ne se préoccupent pas seulement du statut social que leur confère la maternité – qui est considérable. Elles se préoccupent également du bien-être et de l'éducation de leurs enfants, dont la responsabilité leur incombe directement. De ce fait, certaines femmes acceptent de rester dans leur foyer pour s'occuper de leurs enfants et assurer leur avenir, alors même qu'elles pourraient accéder à une bien meilleure qualité de vie sans leur mari. Ainsi, même si les femmes disposent de meilleures positions de repli, elles ne pourront pas nécessairement accéder à un meilleur bien-être dans un contexte où prévalent le droit de garde du père et la patrilocalité.

Conclusion

De notre analyse des institutions genrées en tant qu'institutions asymétriques ressortent des conclusions importantes pour l'approche du ménage par la négociation en économie du développement. Si nous intégrons notre analyse institutionnelle genrée dans cette approche par la négociation, nous observons que les institutions genrées modifient les positions de repli, la capacité d'action dans la négociation, la détermination de ce qui est négociable, ainsi que le pouvoir de négociation. Et pour ce dernier élément, nous avons montré qu'un meilleur accès des femmes aux ressources – comme l'éducation et le revenu – et un meilleur contrôle sur celles-ci n'améliorent pas *nécessairement* leur pouvoir de négociation et leur bien-être. La force des institutions genrées peut parfois annihiler un gain de pouvoir économique de telle sorte que les hommes peuvent tirer profit du statut économique de leur femme, tout en dégradant la situation économique de celle-ci. Pour les hommes, il s'agit d'une véritable aubaine qu'ils n'ont même pas à négocier. En outre, les intérêts d'une tierce partie, presque invisible, sont en jeu : ceux des enfants. La division sexuelle du travail traditionnelle conférant aux femmes un rôle de *care* très important, celles-ci sont plus susceptibles que les hommes de prendre en compte les intérêts des enfants dans leur propre prise de décision. Le processus de négociation des femmes dépasse donc leur intérêt personnel.

De notre analyse institutionnelle genrée découle une implication théorique importante pour l'économie du développement. L'approche par la négociation au sein du ménage est peu adaptée aux contextes dans lesquels existent de fortes institutions asymétriques genrées, de même qu'à l'analyse des décisions du ménage lorsque le bien-être des enfants est en jeu. Ce paramètre peut en effet réduire la capacité des femmes à négocier pour leur propre compte. Dans de tels contextes – répandus dans le monde en développement (et dans le monde développé) –, l'analyse du ménage devrait être complétée par une analyse institutionnelle genrée, axée sur les institutions genrées formelles et informelles.

Notre contribution théorique et nos résultats empiriques ont également des implications dans le domaine des politiques. En effet, les politiques de soutien à l'*empowerment* des femmes ne devraient pas être essentiellement axées sur le renforcement des facteurs économiques individuels des femmes, mais devraient inclure le contexte institutionnel plus large formé par les lois sur la famille, les droits de propriété et les sources non matérielles du statut des hommes. De plus, ces politiques devraient reconnaître les intérêts des enfants et s'attacher à déterminer lequel des deux partenaires de la négociation prend (le mieux) en compte ces derniers et de quelle façon. L'accès aux ressources et leur contrôle ne pourront contribuer au bien-être des femmes, et donc à leur *empowerment*, que lorsque ces institutions genrées seront prises en considération.

Références bibliographiques

AGARWAL B., 2007 – “Bargaining” and Gender Relations: Within and Beyond the Household. *Feminist Economics*, 3 (1) : 1-51.

AIZER A., 2007 – *Wages, Violence and Health in the Household*. NBER Working Paper 13494, Cambridge (MA), National Bureau of Economic Research.

ANDERSEN M., HILL COLLINS P., 1997 – *Race, Class, and Gender: An Anthology*. Belmont, Wadsworth Publishing Company.

BLUMBERG R. L., 1991a – *Gender, Family and Economy. The Triple Overlap*. Newbury Park, Sage.

BLUMBERG R. L., 1991b – « Introduction » In : *Gender, Family and Economy. The Triple Overlap*, Newbury Park, Sage, edited by R. L. Blumberg.

BRUCE J., DWYER D., 1988 – *A Home Divided: Women and Income in the Third World*. Stanford, Stanford University Press.

CLARK G., 1994 – *Onions are my Husband. Survival and Accumulation by West African Market Women*. Chicago, Chicago University Press.

CUESTA J., 2006 – The Distributive Consequences of Machismo: a Simulation Analysis of Intra-Household Discrimination. *Journal of International Development*, 18 : 1065-1080.

DUGGER W., 1994 – « Institutionalism and Feminism ». In Peterson J., Brown D. : *The Economic Status of Women under Capitalism*, Aldershot, Edward Elgar.

DUGGER W., 1996 – « Four Modes of Inequality ». In Dugger W. M. : *Inequality: Radical Institutional Views on Race, Gender, Class and Nation*, Westport (Conn.), Greenwood Press.

ELSON D., 1999 – Labour Markets as Gendered Institutions. *World Development*, 27 (3) : 611-627.

FAPOHUNDA E., 1988 – « The Non-Pooling Household: a Challenge to Theory » In Bruce J., Dwyer D. : *A Home Divided: Women and Income in the Third World*, Stanford, Stanford University Press.

FOLBRE N., 1994 – *Who Pays for the Kids? Gender and the Structures of Constraint*. London, Routledge.

GAMMAGE S., 1997 – *Women's Role in Household Decision Making: A Case Study in Nigeria*. Washington D.C., International Centre for Research on Women.

GARIKIPATI S., 2008 – The Impact of Lending to Women on Household Vulnerability and Women's Empowerment: Evidence from India. *World Development*, 36 (12) : 2620-2642.

GOETZ A. M., 1997 – *Getting Institutions Right for Women in Development*. London, Zed Books.

GOETZ A. M., SEN GUPTA R., 1996 – Who Takes the Credit? Gender, Power and Control over Loan Use in Rural Credit Programmes in Bangladesh. *World Development*, 24 (1) : 45-63.

GUYER J., 1981 – Household and Community in African Studies. *African Studies Review*, 24 (2/3) : 87-137.

HALE S., 1995 – Gender and Economics; Islam and Polygamy—A Question of Causality. *Feminist Economics*, 1 (2) : 67-79.

HARDING S., 1986 – *The Science Question in Feminism*. Milton Keynes, Open University Press.

HARRISS-WHITE B., 2000 – « Taking Gender: Social Institutions as Regulators of Markets ». In van Tilburg A., Moll H., Kuyvenhoven A. : *Agricultural Markets Beyond Liberalization*, Dordrecht, Kluwer.

HEATH J., CISCEL D., 1996 – Escaping the Fate of Sisyphus: Bargaining, Divorce, and Employment in the Patriarchal Family. *Review of Radical Political Economics*, 28 (1) : 1-19.

HODGSON G., 1984 – *The Democratic Economy*. Harmondsworth: Pelican Books.

HODGSON G., 2004 – *The Evolution of Institutional Economics. Agency, Structure and Darwinism in American Institutionalism*. London, Routledge.

JACKMAN M., 1994 – *The Velvet Glove: Paternalism and Conflict in Gender, Class, and Race Relations*. Berkeley, University of California Press.

JENNINGS A., 1993 – « Public or Private? Institutional Economics and Feminism ». In Ferber M., Nelson J. : *Beyond Economic Man. Feminist Theory and Economics*, Chicago, University of Chicago Press.

KATZ E., 1997 – The Intra-Household Economics of Voice and Exit. *Feminist Economics*, 3 (3) : 25-46.

MACPHAIL F., XIAO-YUAN DONG, 2007 – Women's Market Work and Household Status in Rural China: Evidence from Jiangsu and Shandong in the late 1990s. *Feminist Economics*, 13 (3) : 93-124.

MARCHAND M., PARPART J., 1995 – *Feminism, Postmodernism, Development*. London, Routledge.

MARTIN P. Y., 2004 – Gender as Social Institution. *Social Forces*, 82 (4) : 1249-1273.

MAYHEW A., 1999 – « Institutional Economics ». In Peterson J., Lewis M. : *The Elgar Companion to Feminist Economics*, Cheltenham, Edward Elgar.

NIKIËMA B., HADDAD S., POTVIN L., 2008 – Women Bargaining to Seek healthcare: Norms, Domestic Practices, and Implications in Rural Burkina Faso. *World Development*, 36 (4) : 608-624.

NORTH D. C., 1990 – *Institutions, institutional change and economic performance*. Cambridge University Press).

ODEBODE S., 2004 – *Husbands are Crowns. Livelihood Pathways of Low-Income Urban Yoruba Women in Ibadan, Nigeria*. Maastricht, Shaker, PhD Dissertation, Institute of Social Studies and Ceres Research School.

ODEBODE S., VAN STAVEREN I., 2007 – Gender Norms as Asymmetric Institutions. A Case Study of Yoruba Women in Nigeria. *Journal of Economic Issues*, 41 (4) : 903-925.

OLSON P., 1994 – « Feminism and Science Reconsidered: Insights from the Margins ». In Peterson J., Brown D. : *The Economic Status of Women under Capitalism*, Aldershot, Edward Elgar.

PETERSON J., 1994 – « Introduction ». In Peterson J., Brown D. : *The Economic Status of Women under Capitalism*, Aldershot, Edward Elgar.

RAHMAN A., 1999 – Micro-credit Initiatives for Equitable and Sustainable Development: Who Pays? *World Development*, 27 (1) : 67-82.

SA'AD A.-M., 2001 – « Traditional Institutions and the Violation of Women's Human Rights in Africa: The Nigerian Case ». In Rwomire A. : *African Women and Children. Crisis and Response*, Westport, Praeger.

SEN A., 1990 – « Gender and Cooperative Conflicts ». In Tinker I. (ed.) : *Persistent Inequalities. Women and World Development*, Oxford, Oxford University Press : 123-149.

STEVENSON B., WOLFERS J., 2006 – Bargaining in the Shadow of the Law: Divorce Laws and Family Distress. *Quarterly Journal of Economics*, 121 (1) : 267-288.

Social Institutions and Gender Index 2012. http://www.wikigender.org/index.php/Social_Institutions_and_Gender_Index_2012

VAN STAVEREN I., 2009 – *Making Resources More Effective for Women: Addressing Gendered Institutions*. Report to UNDAW for an expert consultation on the 2009 World Survey on the Role of Women in Development, 17-19 February, Copenhagen.

VAN STAVEREN I., 2013 – An Exploratory Cross-Country Analysis of Gendered Institutions. *Journal of International Development*, 25 (1) : 108-121.

VEBLEN T., 1931 [1899] – *The Theory of the Leisure Class. An Economic Study of Institutions*. New York, The Viking Press, Edited by Huebsch B. W.

VEBLEN T., 1961 [1919] – *The Place of Science in Modern Civilisation. And Other Essays*. New York, Russell and Russell.

VEBLEN T., 1964 – « The Barbarian Status of Women ». In Ardzrooni L. : *Essays in Our Changing Order*, New York, Augustus M. Kelley (reprint).

VEBLEN T., 1970 [1899] – *Théorie de la classe de loisir*. Paris, Gallimard, coll. Tel.

WALLER W., 1995 – « Compulsive Shift or Cultural Blind Drift? Literary Theory, Critical Rhetoric, Feminist Theory and Institutional

Economics ». In Clark C. M. A. : *Institutional Economics and the Theory of Social Value: Essays in Honor of Marc R. Tool*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers.

WALLER W., JENNINGS A., 1990 – On the Possibility of a Feminist Economics: The Convergence of Institutional and Feminist Methodology. *Journal of Economic Issues*, 24 (2) : 613-622.

WALLERSTEIN I., SMITH J., 1991 – « Households as an Institution of the World-Economy ». In Blumberg R. L. : *Gender, Family and Economy. The Triple Overlap*, Newbury Park, Sage.

WHALEN C. WHALEN L., 1994 – « Institutionalism: A Useful Foundation for Feminist Economics? ». In Peterson J., Brown D. : *The Economic Status of Women Under Capitalism. Institutional Economics and Feminist Theory*, Aldershot, Edward Elgar.

La théorie juridique féministe

Un outil d'intervention pour les études de développement¹

Isabel C. JARAMILLO

On ne trouve pas, dans la théorie juridique féministe, de prise de position spécifique sur le développement ou encore sur le rôle du droit dans le développement². Les féministes et les expert-es genre ont pourtant inclus le droit dans les stratégies de développement, et les juristes ont eux-elles aussi traité du rôle attribué au droit dans le développement³. L'objectif de cet article est de décrire ces deux approches en montrant, d'une part, l'intérêt que peuvent revêtir, pour les militant-es et expert-es, les réflexions approfondies sur le droit longuement mûries par la théorie juridique féministe et, d'autre part, que la pression qu'exerce la question du développement dans le champ politique pourrait être utile pour faire avancer la théorie. Je vais commencer par exposer quatre points de vue féministes sur le droit ; j'analyserai ensuite deux projets féministes relatifs au droit, ainsi que leurs liens avec

¹ Traduit de l'anglais par Saskia Velasquez et Aurélie Cailleaud.

² C'est aussi ce qu'affirme Elisabetta Bartolino dans son article de 2006 (BARTOLINO, 2006). Sa réponse à cette problématique est assez différente de la mienne : elle tente d'intégrer les deux champs en procédant à une analytique du sujet, alors que je vois ces deux champs comme étant liés, mais pas nécessairement soumis à un seul système logique.

³ Pour un aperçu général des débats sur le droit et le développement, voir TRUBEK et SANTOS, 2006 ; TRUBEK et GALLANTER, 1974 ; KENNEDY, 2003.

le développement ; et je conclurai en évoquant les champs de recherche et les perspectives critiques qu'un rapprochement entre ces deux domaines pourrait ouvrir.

La théorie juridique féministe

On pourrait succinctement décrire la théorie juridique féministe comme une théorie visant à expliquer les modalités par lesquelles le droit produit et/ou reproduit la subordination/oppresion/discrimination des femmes. Cette théorie a été essentiellement élaborée aux États-Unis par des femmes juristes, qui ont récemment été rejointes par des chercheuses en droit d'autres juridictions⁴. Je vais décrire ce que je considère comme les quatre principales approches auxquelles s'associent ces théoriciennes féministes du droit. Ces approches peuvent être pensées dans une perspective chronologique, mais je crois plus utile de les concevoir comme des réponses simultanées qui créent des mondes alternatifs dans lesquels nous sommes contraints de prendre des décisions et d'en assumer les conséquences. Au sens strict du terme, ces approches traduisent des positions politiques différentes. Je n'essaierai donc pas de les situer dans un contexte historique ou géographique spécifique.

La discrimination

Une partie importante de la littérature féministe a pour objectif de montrer que la situation des femmes résulte du traitement inégal, et injustifiable, des femmes par la loi. Ayant commencé par dénoncer le fait que les femmes sont exclues des postes publics, des processus électoraux, du marché – autant comme propriétaires

⁴ Le fait que la théorie juridique féministe ait été aussi abondamment étudiée aux États-Unis pourrait être lié à l'obsession américaine pour l'étude du droit, au fait que les femmes ont longtemps été exclues de la pratique du droit aux États-Unis, ou même au fait que certaines facultés de droit sont devenues des centres de recherche qui comptent des professeurs à plein temps, et non des professeurs à mi-temps ou adjoints. Pour d'autres approches sur la théorie juridique féministe et les interventions féministes, voir JARAMILLO (1999) et ALVIAR et JARAMILLO (2012).

que comme salariées –, de certaines professions et enfin privées d'éducation, ces auteures ont ensuite remis en cause toute utilisation du paramètre de sexe en droit.

L'affirmation de l'existence de discriminations, pour évidente que celles-ci puissent paraître à certain-es, a requis un travail théorique considérable et d'intenses mobilisations féministes. Au-delà de l'explication lucide de Carol Pateman (PATEMAN, 1988) et de Joan Landes (LANDES, 1988) – qui ont défini le contrat social bourgeois comme un contrat sexuel inspiré par la misogynie et explicitement construit dans le but d'exclure non seulement les femmes, mais tout ce qui est féminin –, la nécessité concrète de montrer que ces différences de traitement n'étaient pas fondées sur une réalité matérielle rendait cette affirmation complexe dans le cadre de l'appareil juridique.

D'une part, les exclusions subies par les femmes étaient contrebalancées par la rhétorique de la complémentarité énoncée dans le mariage consensuel (*companionate marriage*)⁵ (STONE, 1979). Comme l'a montré Olsen, ces idées ont donné naissance à la doctrine des sphères séparées, qui cautionnait la réclusion des femmes dans la sphère domestique, soulignait les capacités naturelles des femmes à donner une âme à un foyer, à offrir du réconfort dans un monde agressif et compétitif, et à prodiguer l'affection et la compassion qui faisaient défaut dans toutes les autres sphères de la vie (OLSEN, 1983). Pour remettre en question cette rhétorique, il fallait renoncer au pouvoir de la séduction et du flirt et entrer dans un monde dépeint comme froid, sans merci et violent (LANDES, 1988 ; LASCH, 1997).

D'autre part, au moins depuis le milieu du XIX^e siècle, des scientifiques de tous horizons ont tenté de prouver que la physiologie des femmes avait une influence sur leurs compétences et leur comportement, et qu'il fallait par conséquent en tenir compte dans l'élaboration des règles juridiques (FOX-KELLER, 1996 ; SCOTT, 1986)⁶.

⁵ NDT : Désigne une forme de mariage (ou un concubinage) basé sur le principe d'égalité entre l'homme et la femme. Les rôles des époux sont considérés comme interchangeables, le dialogue et la collaboration sont favorisés, et les responsabilités – économiques, domestiques, etc. –, ainsi que les intérêts, sont partagés. Si le couple n'a pas d'enfants, le divorce peut se faire par consentement mutuel (et, en cas de divorce, aucun des époux n'a la responsabilité de soutenir financièrement l'autre).

⁶ Sur le thème de l'élaboration de lois visant à refléter la réalité, voir GORDON (1984).

Ainsi, les revendications pour une égalité de traitement se fondent sur des arguments forts affirmant la centralité de la raison – par opposition à la vertu, à ce qui est raisonnable ou encore au bon sens – pour la reconnaissance de droits civils et politiques, ainsi que sur une critique du foyer, considéré comme le lieu d’une violence intense qui a été rendue possible, justifiée et reproduite par l’exclusion forcée des femmes des espaces publics.

Malgré plusieurs cycles de discussions sur l’« égalité », le droit considère toujours le sexe comme une catégorie, et les juges comme les législateurs continuent à se fonder sur des critères différents pour les hommes et pour les femmes. Mais la rhétorique justifiant ce traitement a changé. Ce ne sont plus les sphères séparées qui justifient l’introduction et la perpétuation de différences de traitement, mais la vulnérabilité ou la position de faiblesse historiques des femmes, elles-mêmes dues à l’exclusion initiale des femmes. La caractéristique biologique qui est le plus souvent mise en avant est celle de la maternité et de la charge qu’elle entraîne sur le corps et le temps des femmes. Comme je vais l’expliquer, ces deux arguments ont été en partie avancés par des femmes et soutenus par certaines féministes.

Les nouveaux défis de l’approche par la discrimination consistent à montrer que les mesures protectrices finissent par nuire aux femmes plus qu’elles ne les aident, et que la maternité ne devrait pas donner lieu à un traitement spécifique. Ces deux arguments ont été mis en avant, mais pas toujours entendus. Trois affaires peuvent nous aider à mieux cerner les luttes menées par les féministes de la discrimination. La première concerne la loi indienne relative à l’interdiction pour les femmes de travailler dans des hôtels ou des établissements servant des boissons alcoolisées⁷. Les défenseurs – l’association *Hotel Association of India* et le Territoire national de Delhi – ont argumenté en faveur de la loi et avancé le prétexte qu’en Inde, les femmes couraient le risque d’être agressées, voire tuées, si elles travaillaient dans ce type d’établissements. Dans l’affaire *Anuj Garg & Ors versus Hotel Association of India & Ors*, la Cour suprême de l’Inde a invalidé la loi au motif que, compte tenu de l’importance du tourisme dans l’économie indienne et

⁷ *Anuj Garg & Ors v. Hotel Association Of India & Ors* [2007] INSC 1226 (6 décembre 2007).

de la portée de l'interdiction – les femmes pourraient au final se voir interdire l'exercice d'une profession comme celle d'hôtesse de l'air –, et en considérant les bénéfices attendus de la mesure, le fait de sacrifier le droit des femmes à choisir leur emploi, et donc leur droit au respect de la vie privée, à l'autonomie et à l'égalité des chances, était disproportionné. La Cour suprême a souligné le fait que le gouvernement avait certes la responsabilité de garantir la sécurité des femmes, mais que le prix ne devait pas en être un renforcement de normes traditionnelles contraires à l'égalité.

De même, la Cour d'appel du Botswana a considéré que la règle 6 de la faculté des Sciences de l'éducation Molepolole violait le droit des femmes à l'égalité garanti par la Constitution du Botswana⁸. La règle contestée imposait un congé maternité d'une durée minimale d'un an aux étudiantes enceintes. Le directeur de la faculté a expliqué que cette mesure visait à aider ces mères étudiantes en leur donnant le temps de prendre soin de leurs bébés. Mais la Cour n'a pas été convaincue par le caractère bénéfique de cette règle, dans la mesure où aucune explication n'avait été avancée pour justifier la durée du congé et où la règle n'incluait aucune « disposition permettant à l'étudiante de déposer un recours pour demander à abréger son absence et de montrer qu'elle avait organisé la prise en charge de son enfant »⁹. La Cour a jugé cette dernière interdiction particulièrement surprenante, étant donné que « dans les sociétés africaines, les familles s'organisent pour prendre les enfants en charge dès leur plus jeune âge, afin de permettre aux mères de poursuivre leur carrière, qu'il s'agisse de leurs études, de leur travail ou de leur emploi ». La Cour a donc conclu à la nature punitive plutôt qu'au caractère bénéfique de cette mesure qu'elle a jugée incompatible avec le droit des femmes à l'égalité.

Les issues de ces deux affaires sont néanmoins loin d'être représentatives. L'approche par la discrimination perd encore de nombreuses batailles, même sur des sujets fondamentaux comme

⁸ Conseil des représentants des élèves de la faculté des sciences de l'éducation du Molepolole *versus* le procureur général du Botswana, pour et au nom du directeur de la faculté des sciences de l'éducation du Molepolole et du secrétaire permanent du ministre de l'Éducation, Cour d'appel civile, affaire n° 13 de 1994, Misca n° 293 de 1993.

⁹ *Ibid.*

l'obtention d'un salaire égal pour un travail égal. Dans le dossier *Akhtar versus Union of India & Ors* (Inde), par exemple, et dans le cas T-044 de 1994 (Colombie), les tribunaux indien et colombien ont considéré raisonnable d'octroyer des salaires différents à des personnes occupant le même poste et ayant des responsabilités similaires si leurs employeurs considéraient qu'elles avaient des niveaux d'éducation différents¹⁰. Les Cours n'ont pas pris en compte le fait que les plaignantes étaient des femmes, ni les arguments avancés par celles-ci et selon lesquels leurs salaires étaient inférieurs précisément parce qu'elles étaient des femmes. Pire encore, dans le cas colombien, la Cour a rejeté certaines preuves apportées par les plaignantes et qui montraient que les employés ne possédaient pas tous les diplômes qu'ils avaient fait valoir auprès de leurs employeurs, au motif que la décision avait pour but de construire une norme, et pas d'établir des faits¹¹.

L'inclusion

À l'inverse des féministes qui luttent pour la fin des discriminations, les féministes qui considèrent que la loi devrait être utilisée à des fins d'inclusion sont convaincues que : a) la position défavorisée des femmes ne résulte pas entièrement, ni même principalement, d'un traitement différencié par la loi, mais d'autres forces qui pèsent sur la répartition des ressources, comme les forces matérielles de production, les conditions biologiques, les normes culturelles et sociales ; b) allouer certaines ressources en fonction du sexe peut contribuer à améliorer la position des femmes dans la société ; et c) la loi peut être utilisée pour rendre l'attribution de ressources aux femmes obligatoire. Les féministes inclusives considèrent donc la loi comme un instrument de transformation de la société.

Les projets relatifs aux lois ont été inspirés par au moins trois explications de l'exclusion. Selon la première, l'exclusion résulte de la différence biologique qui fait que les femmes procréent. Les

¹⁰ *Akhtar versus Union of India & Ors Appeal (civil) 5087 de 2007*, 1^{er} novembre 2007 ; T-044/1994, Cour constitutionnelle de Colombie. J'espère qu'il est évident que ces affaires sont de « mauvais cas », choisis pour illustrer la manière dont l'égalité de traitement est utilisée contre les femmes.

¹¹ T-044/1994, Cour constitutionnelle de Colombie.

féministes de cette tendance estiment que la loi doit impérativement prendre en compte la vulnérabilité des femmes en tant que mères, réelles ou potentielles, à la fois du point de vue des ressources économiques et de la santé, et du point de vue du pouvoir. Les congés maternité ont été l'une des premières et des plus évidentes réponses à cette différence liée à la maternité. Mais si l'on prolongeait le raisonnement de cette tendance, il faudrait également défendre les femmes, en tant que mères, dans pratiquement tous les domaines, comme l'a proposé FINEMAN (1995). Pour inclure les femmes dans la société par le biais de la loi, on pourrait ainsi mettre en place les mesures juridiques suivantes : donner aux femmes plus de pouvoir sur les enfants qu'elles mettent au monde ; leur donner le droit de décider du nombre d'enfants qu'elles veulent avoir et de l'espacement entre ceux-ci ; leur offrir des salaires plus élevés ; et leur accorder de meilleures prestations sociales.

La deuxième explication impute l'exclusion actuelle aux exclusions passées et au cumul des avantages dont profitent les hommes, en tant que groupe, qui leur permettent d'évoluer au sein du système tel qu'il existe aujourd'hui. Les féministes de cette tendance affirment qu'une inégalité de traitement se justifie dans la mesure où elle constitue un raccourci menant à l'égalité vers laquelle nous nous dirigeons lentement. Elles ont préconisé, avec un certain succès, des quotas en politique et au sein du marché.

Une troisième explication est davantage centrée sur les conséquences des différences de présence que sur les causes de celles-ci, mais les féministes qui défendent cette approche plaident également en faveur de la mise en place d'une inégalité de traitement afin de permettre aux femmes d'accéder à une plus grande égalité. Ces féministes, que j'appelle les féministes de la parité, considèrent que la ségrégation entre les hommes et les femmes est la cause principale de la position défavorisée des femmes. Cette ségrégation devrait donc être remise en question dans tous ces aspects, que la majorité des personnes concernées soit constituée d'hommes ou de femmes. L'objectif des féministes de la parité est que les femmes et les hommes soient présents en nombre égal dans tous les domaines, sphères ou espaces. Cela signifierait véritablement que le sexe est devenu socialement « non pertinent ». La loi devrait permettre d'atteindre ce but en mettant en

application la parité. La décision de la Haute Cour du Transvaal (Afrique du Sud) dans l'affaire *Krugel versus Krugel*¹² illustre cette perspective. La Cour a établi la garde partagée comme règle par défaut dans les cas de divorce, en considérant que, même s'il a été montré que la garde partagée pouvait « enfermer les femmes dans une situation de dépendance [...], [la] favoriser [allait aider] à redéfinir les rôles de genre dans la parentalité »¹³.

La domination

Les féministes de la domination sont convaincues que le droit est constitutif du patriarcat de trois manières au moins : 1) il produit une description du monde selon laquelle l'allocation actuelle des ressources est juste, et la situation des femmes le résultat de leurs choix individuels ; 2) il induit une tolérance pour la douleur et la souffrance causées aux femmes ; 3) il contribue à véhiculer le caractère érotique de la douleur et de la souffrance des femmes.

Ainsi, selon cette approche, le droit n'est pas neutre quant au sexe, mais exprime plutôt le point de vue masculin. S'il en est ainsi, c'est parce qu'il a été écrit, appliqué et administré par des hommes, et parce que les concepts utilisés dans les représentations descriptives et normatives sont masculins. Pourtant, la pensée et la formation juridique insistent sur le caractère objectif de la loi (MACKINNON, 1989). Elles contribuent ainsi à légitimer le *statu quo*, car elles occultent le fait que le droit a contribué à produire la situation actuelle et elles apportent les outils qui permettent de définir cette situation comme le résultat de règles objectives et neutres.

Prenons par exemple le cas de l'avortement. Partout dans le monde, des tribunaux tiennent à présenter l'avortement comme un conflit entre le droit à la vie, celle du fœtus, et la liberté personnelle, celle des femmes. Cette approche masque le fait que les choix des femmes sont restreints par les règles juridiques existantes : celles qui autorisent les hommes à ne pas prendre en charge les coûts

¹² *Krugel v. Krugel*, 2003 (6) SA 220 (T).

¹³ À l'opposé, la Cour constitutionnelle de Colombie a expliqué que lorsqu'une mère ne bénéficiait pas d'un temps de visite égal, elle était victime de discrimination, car cela l'empêchait de se réaliser pleinement en tant que femme et en tant que mère. Voir T-523/1992, Cour constitutionnelle de Colombie.

de la reproduction et à menacer les femmes sans que cela porte à conséquence – entre autres les règles juridiques relatives à la paternité et à la pension alimentaire, celles relatives au respect des ordonnances judiciaires et celles relatives aux sanctions dans les cas d'abus physiques et psychologiques ; les règles juridiques qui favorisent la dépendance des femmes vis-à-vis des salaires des hommes – comme par exemple les règles relatives à la discrimination salariale et celles sur la communauté des biens. Les féministes qui ont adopté l'approche par la domination se sont battues pour que l'avortement soit considéré comme une lutte contre le contrôle des hommes sur le corps des femmes et donc considéré comme relevant de l'égalité (SIEGEL, 1991-1992 ; JARAMILLO et ALFONSO, 2008). Mais adopter cette approche par l'égalité impliquerait de faire accepter l'idée qu'il y a de la contrainte là où on voit de la liberté et que, dans les sociétés contemporaines, les hommes se sont vu accorder l'autorisation de faire du mal à autrui (KENNEDY, 1992).

Pour ces féministes, la loi est constitutive du patriarcat également parce que, lorsqu'elle reconnaît les dommages causés aux femmes, elle nourrit en même temps une logique de tolérance et de résignation plutôt qu'une logique de compensation et de réparation (JARAMILLO et ALFONSO, 2008). On invoque, entre autres raisons, le fait que le système judiciaire est trop coûteux et qu'une procédure ne devrait être engagée que si les dommages sont suffisamment importants pour justifier l'effort financier, le fait qu'aucun des remèdes existants ne compensera ni ne réparera les dommages causés, le fait que les familles qui dépendent des hommes coupables ne devraient pas souffrir, le fait qu'il est nécessaire de réunir toutes les preuves pour que des sanctions puissent être prises, et enfin le fait qu'il est si difficile d'obtenir complète réparation que les femmes devraient se contenter de ce qu'elles obtiennent. Nous pourrions tous convenir de la pertinence de ces arguments mais, pour les féministes de la domination, le fait est que ces raisons sont plus souvent invoquées quand des femmes sont concernées, et qu'elles ne sont valables pour les femmes que dans une proportion exactement similaire à celle qui serait considérée comme pertinente dans tout autre dossier traité par le système. Ces féministes soulignent donc le fait que ces arguments, par ailleurs valides pour le système judiciaire dans son ensemble, tendent à être utilisés plus souvent lorsque des femmes sont impliquées.

Dans le cas de l'avortement, cette exagération apparaît de façon particulièrement claire lorsque des tribunaux refusent de prendre en compte des exceptions au droit à la vie, comme la légitime défense ou l'état de nécessité, qui sont bien acceptées lorsque l'existence de personnes vivantes est menacée. De plus, ce refus n'est même pas exprimé ouvertement ; s'il était bien argumenté et énoncé en détail, on verrait qu'il ne tient pas compte des demandes mêmes des plaignantes, ce qui serait, de manière générale considéré comme inadmissible (JARAMILLO et ALFONSO, 2008).

Enfin, selon les féministes de la domination, la loi contribue à érotiser la douleur et la souffrance des femmes en les représentant comme le résultat des choix des femmes et comme désirables pour les hommes (KENNEDY, 1992 ; MACKINNON, 1989). Le traitement de la pornographie représente l'une des illustrations les plus élaborées de cet argument. Dans ce cas précis, les tribunaux considèrent que sont en jeu la liberté d'expression de ceux qui achètent et produisent de la pornographie, ainsi que la liberté des femmes à vendre leur travail comme mannequins et actrices. Selon les féministes de la domination, cette approche ignore le fait que ceux qui produisent la pornographie exploitent la vulnérabilité économique des femmes ; que les femmes ne sont pas libres de vendre leur force de travail dans les sociétés patriarcales ; et que la permission qui est donnée de faire une représentation érotique de la souffrance des femmes alimente cette même souffrance et augmente le niveau de tolérance vis-à-vis de celle-ci (MACKINNON, 1993 ; JARAMILLO, 2007).

Les féministes de la domination ont œuvré pour mettre au jour les biais et les angles morts du droit, ont exigé que de nouveaux crimes et délits soient inscrits dans la législation et ont agi en faveur du rejet des circonstances atténuantes dans les affaires où les victimes sont des femmes. Leurs campagnes ont porté en particulier sur le viol, le harcèlement sexuel, la pornographie, les abus sexuels en temps de guerre et la violence domestique.

Le féminisme postmoderne

Dans le domaine juridique, les féministes postmodernes ont développé l'idée que le droit ne représente ni ne reflète les circonstances dans lesquelles il s'exerce, pas plus qu'il ne s'impose à

elles, mais qu'il est une réalité avec laquelle nous devons composer. Elles mettent ainsi davantage l'accent sur le caractère injuste des textes et sur les différences qu'ils créent plutôt que sur leurs causes ou leurs effets (FRUG, 1991-1992a ; OLSEN, 1990)¹⁴.

Parmi les stratégies développées par les féministes postmodernes dans le domaine du droit, on peut citer les suivantes : 1) faire apparaître les femmes et/ou le féminin comme étant un autre implicite dans les règles et arguments juridiques, et demander la raison de la suppression de cet autre ; 2) démontrer les dichotomies inscrites dans ces règles et arguments juridiques, ainsi que les hiérarchies que ces derniers établissent ; 3) montrer que le genre est indéterminé et indécidable ; et 4) examiner la construction des différences de sexe dans des contextes ou des champs légaux spécifiques.

On trouve une illustration de cette approche du droit dans l'article de Mary Joe Frug sur la doctrine de l'impossibilité appliquée au droit des contrats (FRUG, 1991-1992b). Dans cet article – malheureusement inachevé en raison du décès tragique de son auteure –, Frug montre que le débat sur les conditions dans lesquelles il peut être admis que les parties d'un contrat ne se conforment pas à leurs obligations au motif de la survenue d'un événement « extraordinaire » peut avantageusement être lu comme une opposition entre un point de vue masculin et un point de vue féminin. Le premier souligne le fait qu'il ne devrait y avoir qu'une seule norme, et que celle-ci devrait être la norme de « celui qui prend le plus de risques », alors que le second défend « un modèle de relations contractuelles pluraliste et tenant compte du contexte, et souligne que, dans le monde réel, de nombreux contrats reposent sur des relations à long terme fondées sur la bonne foi, la tolérance et la volonté de partage des parties plutôt que sur une interprétation littérale des termes du contrat » (FRUG, 1991-1992b : 1036).

En faisant ainsi apparaître le genre, Frug ne souhaite pas privilégier un genre aux dépens de l'autre ou encourager la recherche d'une mixité androgyne. Introduire le genre dans ce débat lui permet plutôt de faire progresser celui-ci dans deux directions

¹⁴ Il est crucial de mentionner l'influence des féministes françaises dans le monde académique juridique sur leurs homologues étasuniennes. Les auteures les plus citées sont CIXOUS, 1981 ; KRISTEVA, 1980 ; IRIGARAY, 1985a, 1985b.

nouvelles. Tout d'abord, elle nous incite à prendre comme élément de comparaison les processus de développement des régimes d'exemption ou des motifs légitimes dans les lois régissant le mariage et le divorce. Elle montre que le mariage et le divorce ont été interprétés comme des contrats « exceptionnels » et que, de ce fait, les chercheur-es en droit des contrats n'ont pas tenu compte des arguments avancés dans les discussions qui ont porté sur les conditions d'obtention d'un divorce ou sur les conséquences que ce dernier devrait entraîner. Le débat sur le divorce est pourtant pertinent dans la réflexion sur les contrats, lorsque ceux-ci sont pensés du point de vue féminin que nous avons évoqué plus haut : « des relations à long terme fondées sur la bonne foi, la tolérance et la volonté de partage des parties ». Ce débat pourrait en particulier clarifier quelles sont les ouvertures et les contraintes que le respect ou le non-respect des règles contractuelles pourraient créer dans ces scénarii.

En second lieu, Frug nous contraint à considérer l'« autre » de la doctrine de l'impossibilité comme un élément indispensable à la compréhension même de la doctrine. Selon Frug, cet « autre » est la responsabilité objective. Elle montre qu'il est impossible de prévoir l'écart entre l'une – la doctrine de l'impossibilité – et son autre – la responsabilité objective. Cela signifie que « la recherche d'une norme prévisible est illusoire », mais pas que « la doctrine de l'impossibilité [devrait] être limitée au domaine du subjectif, de l'irrationnel, du nihilisme et du non-juridique » (FRUG, 1991-1992b : 1046). Frug affirme plutôt que cette doctrine nous contraint à conserver une grille d'analyse binaire, alors même que nous tentons de la déconstruire.

Les projets féministes dans le domaine « droit et développement »

Parler du rôle du droit dans le développement pourrait revenir à rendre compte des liens entre le droit et l'économie (KENNEDY, 2006). Le champ du droit et du développement est indéniablement caractérisé par un biais colonial dans la mesure où il ne

considère l'économie que comme une science permettant d'expliquer la situation des pays riches dans le but de faciliter le rattrapage des pays pauvres, et parce qu'il est hanté par une angoisse coloniale : quoi que l'on fasse, cela ne devrait jamais apparaître comme une mesure imposée d'en haut (TRUBEK et GALLANTER, 1974 ; MERRYMAN, 1977). Mais, lorsque les chercheur-es qui travaillent sur le droit et le développement analysent les relations entre ces deux domaines, catégories, institutions et pratiques, ils convoquent souvent le discours macro-économique de base et la théorie juridique générale, ce qui inspire le parallèle dont j'ai parlé.

Il ne s'agit pas ici d'élaborer des théories sur les liens entre le droit et l'économie. Je pense plus utile de présenter brièvement deux courants du champ du droit et du développement, ainsi que les projets féministes qui leur sont associés, explicitement ou non.

Le néolibéralisme et les sanctions contre les violences sexuelles et domestiques

Dans la majorité des débats sur le développement, le néolibéralisme est sévèrement critiqué car son fonctionnement repose en grande partie sur une brutale mise au rebut des institutions que les chercheur-es du domaine du développement appelaient de leurs vœux et défendaient depuis plus de trente ans. Tout comme le programme interventionniste néoclassique qui l'a précédé, le néolibéralisme a entretenu une relation très forte avec le droit, dans les processus d'élaboration des théories, mais aussi dans la diffusion et la pratique (ALVIAR et JARAMILLO, 2012). Le néolibéralisme s'est appuyé sur une série de concepts juridiques spécifiques, mais il a également confié aux juristes le soin d'assurer la transition entre les régimes économiques par le biais d'une réforme du droit et des procédures judiciaires, en particulier dans les domaines du droit pénal et du droit privé (HARCOURT, 2011).

En effet, la critique et le programme néolibéraux ont tablé sur la capacité de la loi à garantir, par l'intermédiaire de droits, deux éléments essentiels à la construction et au développement du marché : la liberté et la propriété des biens (NORTH, 1990). À l'inverse de leurs cousins libéraux du XIX^e siècle, les néolibéraux ont pu observer les « défaillances » du droit et n'ont pas considéré

les réformes juridiques comme acquises. Ils se sont principalement préoccupés de la clarté, de la formalisation et des titres de propriété (de SOTO, 2000). L'ampleur des transformations des systèmes juridiques qu'ils ont tenté de mettre en place est comparable à celle des processus de codification qui s'étaient développés antérieurement. Les changements les plus importants se sont produits au niveau constitutionnel et dans le droit des contrats et des sociétés. Au niveau constitutionnel, ces changements ont visé à donner plus d'indépendance au pouvoir judiciaire et à réduire les pouvoirs présidentiels. Dans les pays à faibles revenus et à revenus intermédiaires, le droit des contrats et des sociétés a été revu pour garantir les échanges de biens et la possibilité d'une accumulation progressive de ceux-ci. Sur le terrain, les institutions ont déployé le personnel et les ressources nécessaires à la « formalisation » des droits de propriété à tous les niveaux. Elles ont notamment procédé à une répartition des territoires des communautés indigènes et modifié les lois relatives aux successions, ainsi que le droit matrimonial qui privaient les femmes de l'accès à la propriété (NYAMU-MUSEMBI, 2006).

Dans l'ombre de la libéralisation, le droit pénal a connu un regain d'intérêt en raison de sa capacité à modeler les comportements. Dans les pays en développement, les systèmes pénaux ont été décrits en des termes qui ont largement repris la rhétorique de l'échec du droit utilisée auparavant dans le cadre de la réforme du droit privé : fonctionnaires mal formés, procès très longs, prisons surpeuplées et sentences clémentes. Les réformes ont principalement porté sur les procédures pénales et ont privilégié les modèles oraux et contradictoires aux dépens des modèles inquisitoires et chirographaires qui avaient prévalu par le passé (LANGER, 2007). Mais on a également pu observer une forte tendance à l'utilisation du droit pénal à des fins de contrôle de la violence, par la création de nouveaux crimes et par l'alourdissement des peines infligées pour les crimes déjà inscrits dans la loi (ITURRALDE, 2007).

L'un des projets juridiques féministes qui s'est inscrit dans la pensée et les politiques néolibérales a été le projet de réforme de la loi relative aux violences sexuelles et domestiques dans les pays en développement. Le projet de réforme relatif aux crimes sexuels comportait trois volets. Le premier visait, d'une part, à éliminer toutes les définitions de la violence sexuelle limitant les sanctions

pénales aux cas de pénétrations vaginales imposées par la force et, d'autre part, à imposer une définition de la violence sexuelle qui tienne compte de la vulnérabilité sexuelle des corps dominés et de la coercition structurelle exercée sur ceux-ci¹⁵ – ces corps étant ceux des femmes, mais également les corps féminisés par la violence exercée à leur rencontre. Le deuxième volet visait à supprimer du droit et des pratiques judiciaires l'utilisation de preuves relatives au passé sexuel de la victime, ainsi que les normes discriminatoires régissant les preuves, par exemple les règles de corroboration¹⁶. Enfin, le projet contenait des propositions visant à alourdir les peines encourues par les individus reconnus coupables de crimes sexuels. Ce projet avait pour objectif global d'incarcérer un plus grand nombre d'hommes coupables d'abus sexuels commis à l'encontre de femmes et d'enfants. Le projet de réforme relatif à la violence domestique incluait la formation de fonctionnaires de police ou la création d'unités administratives spécifiques, la création de crimes de violence domestique, et un alourdissement des peines infligées aux auteurs de violences domestiques (ENGLE-MERRY, 2006)¹⁷.

Le biais néolibéral de ce projet féministe relatif aux violences sexuelles et domestiques tient au fait que la violence y est caractérisée comme une anomalie attribuable à un échec moral et que l'on pourrait réparer sans modifier les positions de négociation des hommes et des femmes dans la société (HARCOURT, 2011). Dans cette perspective, si l'on agit en faveur de la préservation du libre arbitre d'un individu, on rend ce dernier responsable de son manque de retenue. De même, la capacité d'une personne à faire des choix pertinents ne dépendrait donc pas de sa situation économique, situation qui elle-même résulte des choix de la personne.

¹⁵ *Fanueil Sitakeni Masiya v. Procureur général & Ors*, affaire CCT 54/06 [2007] ZACC 9.

¹⁶ Dans *l'État versus Michael Katamba*, la Cour suprême de Namibie a considéré que, dans les cas de viol, le principe de précaution était contraire au droit des femmes à l'égalité. Bien que la règle soit neutre en apparence, la Cour a considéré que, parce que 95 % des plaintes pour viol étaient déposées par des femmes, elle était contraire au droit de celles-ci à l'égalité. *État v. Katamba*, SA/2/99, 7 décembre 1999.

¹⁷ Dans *l'État versus Baloyi*, la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud a établi que l'inefficacité de l'État à lutter contre la violence domestique violait le droit des femmes à l'égalité. *État v. Baloyi et Autres* (CCCT29/99) [1999] ZACC 19 ; 2000 (1) BCLR 86 ; 2000 (2) SA 425 (CC), 3 décembre 1999.

Le nouvel État développementaliste et la parité de genre

Depuis la fin des années 1990, le cadre néolibéral a été sévèrement critiqué et profondément révisé. Selon certain-es chercheur-es, ces échanges ont fait bien plus qu'entraîner des adaptations mineures du cadre original et ont véritablement donné naissance à un nouveau modèle de développement (TRUBEK, 2010 ; AMDSSEN, 2007). La nouvelle économie politique du développement (*New Political Economy of Development – NPED*), ainsi baptisée par Trubek, reposerait sur deux présupposés théoriques. Le premier consiste à dire qu'il n'existe pas de solution unique applicable à tous les cas. Selon le deuxième, « les signaux du marché sont importants, et les acteurs privés disposent d'une grande partie de l'information dont ils ont besoin pour élaborer des stratégies efficaces. Mais, [...] à moins que l'État ne leur fournisse certaines indications et certaines directives, les acteurs privés pourraient ne pas disposer de la vue d'ensemble nécessaire pour réaliser de bons investissements ou pour tirer profit de leur savoir » (TRUBEK, 2010 : 8). Les chercheur-es qui défendent ce modèle insistent donc sur : a) l'apprentissage et la découverte, ce qui implique des investissements importants dans l'éducation et les systèmes de partage de l'information ; b) la collaboration entre le privé et le public ; c) un encouragement à l'entrepreneuriat par le biais de l'action publique ; et d) des prestations sociales qui accroissent la solidarité sociale et aident les individus dans leur carrière ou à changer d'orientation professionnelle.

Les défenseur-es du cadre de la NPED considèrent que le rôle du droit et de la pensée juridique pourrait être de synthétiser les paradigmes antérieurs et leurs dichotomies : marché/État, public/privé, égalité/innovation, et sécurité/entrepreneuriat (TRUBEK, 2010 : 21). Ils pensent également que la loi pourrait fournir les outils permettant d'instaurer l'égalité et de réduire la pauvreté, sans créer un grand État providence qui étoufferait la croissance du secteur privé et découragerait l'innovation (TRUBEK, 2010 : 22).

Dans ce contexte de transition paradigmatique, le projet visant à instaurer la parité de genre apporte quelques précisions sur les types d'interventions relatives au droit que le nouveau cadre pourrait permettre d'envisager. Rodríguez et Rubio ont défini les mesures en faveur de la parité comme étant « des mesures permettant

d'aboutir à une présence paritaire, équilibrée ou comparable des deux sexes (par exemple, approximativement proportionnelle à la répartition de la population selon le genre) » (RODRÍGUEZ-RUIZ et RUBIO-MARIN, 2008-2009). De manière plus générale, l'instauration de la parité de genre pourrait se définir comme un projet visant à favoriser l'avènement de l'utopie féministe qui consisterait à faire du sexe une variable neutre pour la distribution sociale des ressources, en imposant la présence d'hommes dans des domaines dominés par des femmes et *vice versa*. Les mesures en faveur de la parité incluent, entre autres, une participation égale des hommes et des femmes à la représentation politique, des dispositions en faveur de la garde partagée, une participation égale des femmes aux conseils d'administration des entreprises et une représentation égale des femmes dans les médias.

L'idée qui sous-tend ce projet est la suivante : aucune des raisons invoquées pour justifier la ségrégation verticale et horizontale en fonction du sexe, à savoir la spécialisation et le choix, n'est suffisamment pertinente pour justifier la répartition actuelle des ressources entre les hommes et les femmes.

L'argument de la spécialisation repose sur la conviction que les hommes, d'une part, et les femmes, de l'autre, sont naturellement doués pour certaines tâches et qu'ils se sont si fortement spécialisés dans celles-ci que toute tentative d'établir une autre division du travail entre les sexes se solderait par un gaspillage important (BECKER, 1981). Pour les tenants de ce point de vue, même si les hommes et les femmes ne diffèrent que par leur capacité à donner naissance à d'autres êtres humains, les effets de cette différence sur la spécialisation et la socialisation sont suffisamment importants pour expliquer dans sa grande majorité la division sexuelle du travail.

L'argument du choix s'oppose, quant à lui, à toute tentative de quantification des coûts de la ségrégation et met l'accent sur les bienfaits de l'exercice sans contrainte du libre arbitre de chaque individu (HAYECK, 1944). Les défenseur-es de ce point de vue exigent de leurs contradicteurs qu'ils prouvent que les individus n'ont pas « choisi » leur situation actuelle.

Selon les partisan-es de la parité, la capacité des femmes à procréer n'entraîne pas nécessairement leur spécialisation dans le travail de *care* et le gaspillage réside en fait dans la sous-utilisation des

capacités des hommes dans ce type de travail (PERKING-GILMAN, 1900). En réalité, étant donné les hauts niveaux de qualification dont disposent certaines femmes, et le bas niveau de formation exigé par le travail de *care*, on pourrait dire que l'utilisation du sexe comme critère conduit à un gaspillage bien plus important que celle de critères comme le niveau d'éducation, le fait de disposer d'une formation dans le domaine du *care*, ou encore d'autres qualités directement liées à ce type de travail.

Le fait que le choix n'ait rien à voir avec la division du travail actuelle est plus difficile à prouver dans la mesure où il existe des désaccords fondamentaux sur la nature de l'exercice du libre arbitre. Pour ceux et celles qui considèrent que la plupart des personnes ont choisi leur vie, seuls des préjugés caractérisés peuvent occasionner une distorsion de choix. En revanche, pour les défenseur-es de l'égalité, les différences dans la socialisation et la coercition sont à ajouter à la liste des facteurs pouvant influencer la répartition. Dans tous les cas, les féministes ont rassemblé suffisamment de preuves pour démontrer, une fois de plus, que ce sont des préjugés, et non des différences de compétences ou de choix, qui déterminent l'essentiel des différences existant entre la situation des hommes et celle des femmes. De plus, elles ont montré que l'argument du choix ne pourrait s'avérer réellement pertinent que s'il se fondait sur l'idée que les choix des hommes et des femmes, qui sont relativement contrastés tout en reflétant des tendances marquées, s'expliquent par l'existence de caractéristiques naturelles.

D'autre part, les défenseur-es du projet de parité soutiennent que non seulement nous n'avons pas de justification à invoquer pour expliquer les inégalités actuelles, mais qu'en outre la répartition actuelle repose sur une définition problématique des êtres humains censés être indépendants et autonomes. C'est en insistant sur l'interdépendance que les défenseur-es de ce projet réaffirment l'importance du concept de solidarité, qui permet de penser les relations interpersonnelles au-delà de la différenciation binaire entre travail productif et travail reproductif (RODRÍGUEZ-RUIZ et RUBIO-MARIN, 2008-2009).

Accorder une place centrale à la solidarité permet de justifier certaines mesures paternalistes en faisant intervenir la notion de partage des risques dans les actions mises en place pour atteindre des

objectifs sociaux importants. On pourrait, entre autres mesures, modifier le principe de la charge de la preuve afin de s'assurer que la partie la plus faible ait la possibilité de remettre en question la partie la plus forte, imposer des conditions formelles réalisables au profit de la partie la plus faible ou encore assigner à la partie la plus forte un régime de responsabilité objective. Dans le domaine de la parité, les mesures qui pourraient être appliquées sont, entre autres, les quotas de parité, l'attribution de parts égales dans la répartition des biens communs et la garde partagée obligatoire. Cette nouvelle orientation permettrait également un déplacement de l'argument du choix et du hasard, car l'interdépendance nous oblige à considérer l'influence systématique, et non occasionnelle, du hasard sur notre situation. Au final, il est vital que la notion de choix ne soit plus centrale pour rendre caduque la pertinence de l'opposition entre le public et le privé dans la résolution des conflits.

Le projet de la parité laisse à la notion de choix suffisamment d'espace pour encourager la diversité et l'innovation institutionnelles, et dépend très peu de la fonction publique pour atteindre ses objectifs. Avant tout, il prône la mise en place de règles, formellement réalisables, qui devraient laisser très peu de place au débat, à la discussion, ou à d'autres contentieux.

La théorie juridique féministe : aller-retour du centre vers les marges

Dans les sections précédentes, j'ai présenté deux approches que je pense essentielles à la compréhension du rôle que la théorie juridique féministe pourrait jouer dans le domaine du droit et du développement. J'ai commencé par rendre brièvement compte des positions féministes au sein de la théorie juridique, et je suis ensuite revenue sur certains projets féministes relatifs au droit, ainsi que sur leurs liens avec les cadres généraux de la réflexion sur le droit et le développement. Dans cette section, je souhaite montrer, dans un premier temps, que les projets féministes de développement pourraient s'inspirer du débat général sur le

féminisme et le droit, et, dans un deuxième temps, que le débat général sur le féminisme et le droit pourrait progresser grâce à l'éclairage apporté par les débats généraux sur le développement.

Quand le temps est venu d'abandonner les mauvaises idées

Aux États-Unis, les juristes féministes élaborent, depuis les années 1970, une critique de l'approche punitive de la lutte contre les violences sexuelles et domestiques. Cette critique prend en compte des arguments issus de la théorie de l'inclusion, de celle de la domination et des féminismes postmodernes tels que je les ai définis. Elle souligne la futilité d'une démarche qui nécessite d'investir autant de ressources pour punir les hommes au lieu de consacrer ces dernières directement aux femmes, elle montre les paradoxes de l'argument qui place la liberté de choix au centre de la compréhension de la violence, et, enfin, les conséquences de l'utilisation du système pénal en termes de classe et de race.

Aux États-Unis, de nombreux travaux de recherche ont été consacrés à l'évaluation du surplus de ressources qui serait nécessaire pour adapter les cadres administratifs et pénaux aux femmes. Ces travaux portent essentiellement sur les obstacles à l'accès à la justice, par exemple la faible qualité de la représentation juridique des victimes, le peu de sensibilité aux questions de genre et la faiblesse du système dans les cas de récidive (BECKER, 2003). À l'inverse, d'autres travaux ont montré que les ressources consacrées à ces questions sont sans doute trop importantes au regard de la faiblesse des résultats obtenus et des biais de classe et de race qui marquent la rationalisation de la sanction et la compréhension de l'utilité de la solution carcérale (GRUBER, 2007).

Certaines féministes, en se saisissant du problème des solutions punitives opposées aux violences sexuelles et domestiques, ont également remis en cause les idées fondamentales selon lesquelles les femmes sont libres de demander de l'aide et de mettre fin à une relation abusive. Elles ont développé des arguments convaincants pour étayer le fait que ni les femmes aisées ayant une bonne situation professionnelle, ni les femmes pauvres, noires ou immigrées clandestines, n'ont véritablement le « choix » (CRENSHAW-WILLIAMS, 1990-1991). En effet, le fait de s'imaginer en victime

de crime semble dépasser de beaucoup la capacité de représentation des premières, notamment parce cela aurait des répercussions trop importantes sur leur pouvoir de négociation dans les relations autres que la relation abusive (MAHONEY, 1991-1992). Et le système n'est pas en mesure d'assurer la sécurité des secondes, ni de leur garantir la perception d'une pension alimentaire, ni le maintien de leur relation avec leurs enfants.

Les études de développement pourraient, je crois, bénéficier de la somme de données accumulées qui montrent que ce n'est pas une bonne idée de tenter de résoudre le « problème » de la violence à l'égard des femmes en recourant au système pénal. Il faut donc résister à la tentation de remédier à un retard : si un pays n'a pas adopté une solution testée ailleurs par le passé, cela ne signifie pas qu'il doive le faire (en particulier, si les coûts de fonctionnement de la solution en question sont trop élevés).

Avoir conscience des risques de contagion

Par ailleurs, certains débats sur le développement pourraient être utiles aux féministes impliquées dans les réformes relatives aux violences sexuelles et domestiques, notamment ceux qui remettent en question l'obsession néolibérale pour la liberté de choix et qui montrent que privilégier cette liberté aux dépens d'autres concepts peut conduire à une augmentation spectaculaire des inégalités. Sans adopter vis-à-vis de la contagion l'attitude hypervigilante d'un structuraliste paranoïaque (KENNEDY, 2001), on peut toutefois estimer qu'il est trop naïf d'ignorer l'impact des réformes du droit pénal sur la répartition des ressources dans la société toute entière. Au-delà des questions de l'accès à la justice et des coûts de la criminalisation pour les personnes pauvres et non blanches, cette observation nous invite à nous interroger sur d'éventuels changements dans les inégalités entre différentes catégories de femmes, mais aussi dans le groupe des femmes aisées ayant une bonne situation professionnelle et dans celui des hommes pauvres (HALLEY, 2004).

La parité en tant que projet de développement

De la même façon que les réformes relatives aux violences sexuelles et domestiques semblaient à la fois déconnectées du programme

de développement et concomitantes et conceptuellement apparentées au programme néolibéral, le projet de parité est concomitant et conceptuellement apparenté au paradigme de la nouvelle économie du développement. Pourtant, le projet de parité est né dans le Nord où il trouve son ancrage. Il est passé inaperçu parmi les chercheur-es du domaine du développement, bien que des institutions aussi conservatrices que la Banque mondiale aient fait de la « capacité à s'exprimer » l'un des piliers de l'introduction de la perspective de genre dans le développement (RITTICH, 2003). Dans les faits, les réformes politiques et celles ayant trait au droit de la famille – deux des multiples dimensions de la parité – paraissent hors de portée pour les pays en développement.

Ainsi, si l'on devait comprendre la parité comme un projet de développement, nous devrions de nouveau faire face aux conséquences de cette parité sur la répartition des ressources au sein des juridictions nationales, mais aussi entre les pays développés et les pays en développement. Si l'« intérêt des entreprises » qui a permis au projet de la parité de prospérer en Europe et dans certains pays scandinaves s'avère correct, le projet devrait être exportable. Si nous ne pouvons pas tenter de le mettre en œuvre dans d'autres juridictions, nous serons au moins dans l'obligation de chercher à identifier les caractéristiques qui, dans un contexte spécifique, rendent pertinente l'idée de mettre en place des mesures en faveur de la parité dans certains domaines, et celles qui feront échouer le projet de parité abordé comme un projet d'entreprise.

L'excès féministe

Le projet de parité pourrait également tirer parti des critiques de l'identité qui ont été développées et utilisées par les féministes postmodernes dans la théorie juridique féministe. En effet, alors que les féministes postmodernes soulignent le fait que « le concept d'identité ne perdrait pas nécessairement de sa pertinence » si l'on mettait fin à la binarité dans le langage courant, le projet de la parité utilise les catégories d'homme et de femme de manière si incisive qu'il tend à faire ressortir les exclusions qui leur sont associées, non seulement en termes hiérarchiques, mais également en termes identitaires. En fait, dans la mesure où il exige des réformes légales fondées sur les catégories des « hommes » et des

« femmes » avec l'objectif d'une redistribution radicale des ressources, le projet de la parité pourrait donner un nouvel ancrage à ces catégories et nourrir d'intenses débats visant à en établir les délimitations, au lieu d'encourager un processus paisible de bannissement de cette distinction « inutile ».

Conclusions

Les théoriciennes féministes du droit n'ont pas élaboré de critique spécifique relative au développement ou aux rapports entre le droit et le développement. En se consacrant à la question de la production du pouvoir par l'intermédiaire du genre et de l'identité, ces théoriciennes ont développé un ensemble distinct d'idées sur le droit. Les féministes de la discrimination ont montré la résistance opposée par nos systèmes légaux à la notion d'égalité de genre : nous avons peur d'abandonner la différence féminine, car nous pensons qu'elle est liée à la notion de privilège féminin, et nous rejetons aussi l'idée d'égalité biologique des sexes parce que les zoologistes, les psychologues et les neurologues ont apporté des preuves « tangibles » de l'existence de différences. Pour leur part, les féministes de l'inclusion ont préconisé l'utilisation du droit pour changer nos habitudes de pensée. Nous avons si profondément assimilé l'idée que tout allait « bien » que nous avons perdu de vue l'utilité de débattre ou de persuader. Nous avons besoin de toutes nos forces pour transformer les schémas : protéger les femmes en tant que mères, en tant que participantes de la sphère publique, ou simplement imposer la « parité » dans les sphères publique et privée. Les féministes de la domination, quant à elles, ont montré que le féminisme devait, parmi les autres tâches qui lui incombent, expliquer en quoi le droit contribue à la perpétuation du patriarcat. Selon ces féministes, le droit crée la définition d'un monde censé être juste, dans lequel la situation des femmes serait par conséquent le résultat d'un choix. De même, il induit une forme de tolérance vis-à-vis de la douleur et de la souffrance des femmes, car elle nous incite à penser que cette douleur et cette souffrance n'existent pas, ou encore qu'elles sont justifiées, ou enfin qu'on y a remédié. Enfin, le droit autorise des représentations érotisées de cette douleur et de cette souffrance des femmes.

Finalement, les féministes postmodernes nous invitent à recentrer notre travail théorique sur les textes, posés comme étant notre réalité, et ainsi à mettre l'accent sur l'occultation des femmes et/ou du féminin dans les textes juridiques, sur les conséquences de cette absence pour les femmes, et sur le caractère indéterminé et indécidable du genre.

Si ces développements théoriques ont été possibles, c'est en partie parce que les féministes ont laissé de côté la question du pouvoir dans le colonialisme et le néocolonialisme, ainsi que dans les rapports de race et de classe. Elles ont adopté une attitude critique vis-à-vis de leur propre vie quotidienne au lieu de porter leur regard vers d'« autres » à secourir (BURRIS, 2000). Cette prise de distance a été importante également, parce qu'elle a permis le développement d'une critique et d'une réflexion sur l'élan missionnaire qui sous-tend un grand nombre d'actions dans le champ du développement (ENGLE, 1991-1992).

Mais la distance qui sépare les théoriciennes féministes du droit des théoriciennes féministes du développement a conduit, comme j'ai tenté de le montrer, à un appauvrissement des deux domaines. D'une part, les interventions de développement ne tiennent pas compte des critiques émises par les théoriciennes féministes du droit dans leur pays d'origine et ne font, au mieux, que reproduire des institutions mises en place il y a trente ou quarante ans et qui ont montré leur échec. D'autre part, la prise de distance avec les débats sur le pouvoir international et les institutions formelles n'a pas engendré la solidarité internationale tant annoncée. Dans de nombreux cas, elle a au contraire renforcé les attitudes coloniales dans le domaine de la connaissance et des ressources et conduit les féministes à défendre un credo dogmatique qui *devrait* être vrai *partout* (HALLEY, 2004).

J'ai illustré par deux exemples les modalités selon lesquelles le dialogue entre ces deux champs pourrait s'établir. L'exemple de la législation sur la violence de genre visait à montrer que les mesures mises en œuvre pour lutter contre la violence de genre dans le monde en développement depuis une vingtaine d'années sont celles qui avaient été utilisées aux États-Unis vingt ans plus tôt, et dont l'efficacité reste à démontrer. Avec l'exemple de la parité, j'ai tenté de montrer que les chercheuses du Nord n'essaient pas d'élaborer un plan d'action mondial, mais qu'elles réfléchissent plutôt

aux possibilités qui « leur » sont offertes, reportant le débat sur le Sud à des jours meilleurs, c'est-à-dire au moment où le décalage auquel fait référence l'expression « développement » sera comblé. Les théoriciennes du développement pourraient s'inspirer des critiques émises par les théoriciennes féministes du droit pour élaborer leurs modèles d'interventions, et, dans la même logique, les théoriciennes féministes du droit ne devraient pas invoquer une certaine distance pour justifier éthiquement le fait de ne pas construire de plan d'action commun avec leurs homologues des pays « en développement ».

Je souhaiterais conclure en évoquant deux voies par lesquelles ce conflit a influencé mon travail et mon expérience. En premier lieu, mes principales interlocutrices en Colombie ne sont pas des chercheuses travaillant sur la théorie juridique féministe, mais des militantes féministes. Cela résulte à la fois du fait que le monde juridique universitaire n'est pas entièrement professionnalisé et de mon intérêt pour l'étude des processus de réforme juridique et de plaidoyer. Dans mes échanges avec ces militantes, j'ai tenté de dépasser les trois arguments qu'elles utilisent pour ne pas collaborer avec les juristes : 1) l'urgence de la situation nous oblige à mettre en place n'importe quelle solution, même si ce n'est pas la bonne ou que nous ne savons pas à quoi elle aboutira ; 2) les connaissances produites ailleurs sont « contaminées » par le colonialisme ; 3) théoriser les interventions conduira à diviser le mouvement. J'ai opposé à cela les arguments suivants : en donnant à voir la différence et en montrant la nature politique, il serait possible de construire une représentation du conflit libérée des motivations personnelles et des émotions négatives, ce qui permettrait une plus grande unité ; le Nord est également un lieu de production de connaissances sur le développement et d'un discours sur les droits humains ; enfin, c'est précisément parce que nos ressources sont si limitées que nous ne devrions pas les gaspiller. Dans mes travaux sur la loi des quotas, adoptée par le Sénat en 2000 (JARAMILLO, 2006), et sur le traitement judiciaire de l'avortement (JARAMILLO et ALFONSO, 2008), je critique des mesures qui ignorent les spécificités du contexte local, ainsi que les théories élaborées pour comprendre ces particularités et pour y apporter des réponses adaptées. Auprès des militantes, j'ai tenté de comprendre les restrictions auxquelles elles doivent faire face,

j'ai pris leurs préoccupations en compte pour essayer de mieux les faire entendre et me suis risquée à émettre des recommandations quant à de possibles modalités d'actions dans des situations en apparence impossibles à gérer.

La seconde influence de ce conflit sur mon travail tient au fait que j'enseigne et que j'écris en espagnol dans un pays « en développement ». Cette situation m'a encouragée à travailler à la création d'alliances avec des collègues d'Amérique latine¹⁸, mais elle m'a éloignée des nombreux débats qui agitent actuellement les milieux académiques juridiques aux États-Unis et en Europe. Malheureusement, ces deux configurations du débat sont encore assez différentes, et intervenir efficacement au sein des deux requiert une énergie et des ressources qui dépassent les moyens dont j'ai disposé jusqu'à maintenant. J'y vois l'illustration du caractère illusoire d'un plan d'action féministe global.

Références bibliographiques

ALVIAR H., JARAMILLO I. C., 2012 – *Feminismo y Crítica Jurídica*. Bogotá, Siglo del Hombre y Universidad de los Andes.

AMSDEN A., 2007 – *Escape from Empire: The Developing World's Journey through Heaven and Hell*. Cambridge, MIT University Press.

BARTOLINO E., 2006 – The Politics of Subjectivity in the Women, Law and Development Discourse. *Australian Feminist Law Journal*, 119-141.

BECKER G., 1981 – *A Treatise on the Family*. Cambridge, Harvard University Press.

BECKER M., 2003 – Access to Justice for Battered Women. *Journal of Law and Policy*, 63-98.

BURRIS B., 2000 – « The Fourth World Manifesto ». In Crow B. A. : *Radical Feminism*, New York, New York University Press : 238-264.

CIXOUS H., 1981 – « Sorties ». In Marks E., Courtivron I. : *New French Feminisms*, New York, Schocken Books : 90-91.

¹⁸ Je suis l'une des membres fondatrices de Red Alas, un réseau de chercheuses féministes du droit en Amérique latine (<http://www.redalas.net/a2/index.cfm?aplicacion=pak024&cnl=13&opc=9>), et je participe régulièrement à Sela, le séminaire constitutionnel latino-américain (<http://www.law.yale.edu/intellectuallife/SELA.htm>)

- CRENSHAW-WILLIAMS K., 1990-1991 – Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics and Violence against Women of Color. *Stanford Law Review*, 1241-1299.
- DE SOTO H., 2000 – *The Mystery of Capital: Why Capitalism Triumphs in the West and Fails Everywhere Else*. New York, Basic Books.
- ENGLE K., 1991-1992 – Female Subjects of Public International Law: Human Rights and the Exotic Other Female. *New England Law Review*, 26 : 1509-1526.
- ENGLE-MERRY S., 2006 – *Human Rights and Gender Violence: Translating International Law into Local Justice*. Chicago, Chicago University Press.
- FINEMAN M. A., 1995 – *The Neutered Mother, the Sexual Family, and Other Twentieth Century Tragedies*. Londres, Routledge.
- FOX-KELLER E., 1996 – « Language and Ideology in Evolutionary Theory: Reading Cultural Norms into Natural Law ». In Fox-Keller E., Longino H. : *Feminism and Science*, Oxford, Oxford University Press : 154-172.
- FRUG M. J., 1991-1992a – A Postmodern Legal Manifesto. *Harvard Law Review*, 1045-1075.
- FRUG M. J., 1991-1992b – Rescuing Impossibility Doctrine: A Postmodern Feminist Analysis of Contract Law. *University of Pennsylvania Law Review*, 1029-1046.
- GORDON R., 1984 – Critical Legal Histories. *Stanford Law Review*, 57-157.
- GRUBER A., 2007 – The Feminist War on Crime. *Iowa Law Review*, 742-833.
- HALLEY J., 2004 – *Split Decisions: How to Take a Break from Feminism*. Princeton, Princeton University Press.
- HARCOURT B., 2011 – *The Illusion of Free Markets: Punishment and the Myth of Natural Order*. Cambridge, Harvard University Press.
- HAYECK F., 1944 – *The Road to Serfdom*. New York, Routledge.
- IRIGARAY L., 1985a – *Speculum of the Other Woman*. Ithaca, Cornell University Press.
- IRIGARAY L., 1985b – *This sex which is not one*. Ithaca, Cornell University Press.
- ITURRALDE M., 2007 – *Crimen y castigo en la modernidad tardía*. Bogotá, Siglo del hombre editores.
- JARAMILLO I. C., 1999 – « La crítica feminista al derecho ». In Jaramillo I. C. : *Género y Teoría del Derecho*, Bogotá, Siglo del Hombre y Universidad de los Andes : 3-43.

- JARAMILLO I. C., 2006 – « Reforma legal, feminismo y patriarcado: El caso de la ley de cuotas para mujeres en cargos de alto nivel de la Rama Ejecutiva ». In Cabal L., Motta C. : *Más Allá del Derecho*, Bogotá, Siglo del Hombre Editores : 59-144.
- JARAMILLO I. C., 2007 – Más allá de la libertad y la expresión: las luchas por la representación. *Jurisprudencia Argentina* : 16-27.
- JARAMILLO I. C., ALFONSO T., 2008 – *Mujeres, Cortes y Medios: la Reforma Judicial del Aborto*. Bogota, Universidad de los Andes.
- JOHNSON B., 1980 – *The Critical Difference*. Baltimore, Johns Hopkins University.
- JOHNSON B., 1987 – *A World of Difference*. Baltimore, Johns Hopkins University.
- KENNEDY D., 1992 – Sexual Abuse, Sexy Dressing, and the Erotization of Domination. *New England Law Review* : 1310-1400.
- KENNEDY D., 2001 – A Semiotics of Critique. *Cardozo Law Review* : 1147-1189.
- KENNEDY D., 2003 – « Laws and Developments ». In Hatchard J., Perry-Kessarais A. : *Law and Development: Facing Complexity in the 21st Century*, Sidney, Routledge-Cavendish : 17-27.
- KENNEDY D., 2006 – « Three Globalisations of Law and Legal Thought, 1850-2000 ». In Trubeck D., Santos A. : *The New Law and Economic Development: A Critical Appraisal*, Cambridge, Cambridge University Press : (19-74).
- KRISTEVA J., 1980 – *Desire in Language: A Semiotic Approach to Literature and Art*. New York, Columbia University Press.
- KRISTEVA J., 1986 – *The Kristeva Reader*. New York, Columbia University Press.
- LANDES J. B., 1988 – *Women and the Public Sphere: In the Age of French Revolution*. Ithaca, Cornell University Press.
- LANGER M., 2007 – Revolution in Latin American Criminal Procedure: Diffusion of Legal Ideas from the Periphery. *American Journal of Comparative Law* : 617-667.
- LASCH C., 1977 – *Haven in a Heartless World*. New York, Basic Books.
- LASCH C., 1997 – *Women and the Common Life. Love, Marriage and Feminism*. New York, W. W. Norton & Company.
- MACKINNON C., 1989 – *Towards a Feminist Theory of the State*. Cambridge, Harvard University Press.

- MACKINNON C., 1993 – *Only Words*. Cambridge, Harvard University Press.
- MAHONEY M., 1991-1992 – Legal Images of Battered Women: Redefining the Issue of Separation. *Michigan Law Review* : 1-94.
- MERRYMAN J. H., 1977 – Comparative Law and Social Change: On the Origins, Style, Decline & Revival of the Law and Development Movement. *The American Journal of Comparative Law*, 25 : 457-483.
- NORTH D., 1990 – *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge, Cambridge University Press.
- NYAMU-MUSEMBI C., 2006 – *Breathing Life into Dead Theories about Property Rights: de Soto and Land Relations in Rural Africa*. Sussex, Brighton, IDS Working Papers, 272.
- OLSEN E., 1983 – The Family and the Market: A Study of Ideology and Legal Reform. *Harvard Law Review* : 1497-1578.
- OLSEN E., 1990 – « The Sex of Law ». In Kayris D. : *The Politics of Law*, New York, Pantheon : 452-467.
- PATEMAN C., 1988 – *The Sexual Contract*. Palo Alto, Stanford University Press.
- PERKINS-GILMAN C., 1900 – *Women and Economics*. Boston, Small, Maynard & Company.
- RITTICH K., 2003 – Engendering Development/Marketing Equality. *Albany Law Review* : 67-90.
- RITTICH K., 2005 – The Future of Law and Development: Second Generation Reforms and the Incorporation of the Social. *Michigan Journal of International Law* : 199-242.
- RODRÍGUEZ-RUIZ B., RUBIO-MARIN R., 2008-2009 – Constitutional Justification of Parity Democracy. *Alabama Law Review* : 1171-1195.
- SCOTT J., 1986 – Gender: A Useful Category of Historical Analysis. *The American Historical Review* : 1053-1075.
- SIEGEL R., 1991-1992 – Reasoning from the Body: A Historical Perspective on Abortion Regulation and Questions of Equal Protection. *Stanford Law Review* : 261-361.
- STONE L., 1979 – *The Family, Sex and Marriage in England, 1500-1800*. New York, Pelican Books.
- TRUBEK D., 2010 – *Developmental States and the Legal Order: Towards a New Political Economy of Development and Law*. Recuperado el 25 de January de 2013, de Lands : <http://www.law.wisc.edu/gls/lands.html>.

TRUBEK D., GALLANTER M., 1974 – Scholars in Self-Estrangement: Some Reflections on the Crisis in Law and Development Studies in the United States. *Wisconsin Law Review* : 1062-1103.

TRUBEK D., ALVARO SANTOS, 2006 – *The New Law and Development: A Critical Appraisal*. Cambridge, Cambridge University Press.

Les apports féministes aux relations internationales¹

Elisabeth PRÜGL

Le champ d'étude des relations internationales (RI) féministes a-t-il quelque chose à dire sur le développement ? Il y a vingt ans, la question aurait été purement rhétorique : les féministes qui travaillaient dans le domaine des RI étaient profondément influencées par la littérature portant sur le thème genre et développement, à laquelle elles ont également contribué. Mais quand la politique internationale s'est militarisée au début de ce siècle, elles ont réorienté leurs recherches vers l'étude des questions de sécurité et la critique du cœur traditionnel de ce domaine. Un processus similaire semble s'être produit dans le champ du développement, car les praticien-nes du développement ont admis que les pays enlisés dans des conflits violents figuraient parmi les moins bien classés dans les indices de développement. Le vocabulaire du développement s'est enrichi de concepts comme la réduction des risques, la prévention et la résolution des conflits, la construction de la paix ou de l'État. Dans ce contexte, les recherches féministes sur les RI ont trouvé une nouvelle pertinence pour le développement. Deux propositions y ont une place centrale : la première affirme qu'il existe un lien entre la guerre et le genre, et, selon la seconde, les processus de renforcement de la paix et de reconstruction post-conflit sont profondément genrés.

| ¹ Traduit de l'anglais par Aurélie Cailleaud.

Dans le champ des relations internationales, le pourquoi de la guerre est une question fondatrice. Il est la raison d'être d'une discipline à part et, au cours du xx^e siècle, a donné lieu à un foisonnement de réponses. Dans son ouvrage phare sur le sujet, Kenneth WALTZ (1959) regroupe ces réponses en fonction de leur niveau d'analyse. Au premier niveau se situent celles qui relèvent des individus et selon lesquelles il faut éduquer les personnes et les faire changer sur différents plans pour parvenir à éradiquer les comportements belliqueux. Au deuxième niveau, celui de l'analyse relative aux États, figurent les réponses relevant de l'organisation politique de la société, comme l'idée que les démocraties sont moins susceptibles de partir en guerre que les autocraties. Enfin, l'analyse peut s'effectuer au niveau systémique, niveau privilégié par Waltz qui affirme que la guerre est le résultat inévitable d'un système international anarchiquement organisé et composé d'États souverains qui, lorsqu'ils assurent leur propre sécurité, placent les autres États en situation d'insécurité. Dans la mesure où il n'est pas envisageable de créer un gouvernement mondial, le seul moyen d'éviter les conflits est d'établir un équilibre des pouvoirs.

Dans la classification de Waltz, les femmes et leurs idées politiques sont associées au niveau d'analyse individuel, dans une catégorie d'explication résiduelle. Dans cette catégorie figure par exemple la grève du sexe co-organisée par les femmes grecques et spartiates pour mettre fin à la guerre du Péloponnèse et décrite par Aristophane dans *Lysistrata*. Selon Waltz, les interventions de ce type, menées au niveau des individus, sont vouées à l'échec dans un système de cités-États en guerre. Le sexe et le genre n'ont donc pas été pris en compte dans les affaires internationales et les écrits novateurs sur les femmes et la paix ont été relégués dans des vides profonds et taxés de réductionnisme.

Malgré cette marginalisation du genre dans les relations internationales, les militantes féministes n'ont cessé de se mobiliser contre la guerre et le militarisme. Au sein des unités locales de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (*Women's International League for Peace and Freedom – WILPF*), parmi les militantes anti-nucléaires de *Women Strike for Peace*, dans les dialogues entre les femmes israéliennes et palestiniennes, ainsi que dans les actions militantes du Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix en Afrique de l'Ouest, des femmes se sont engagées pour mettre fin à des guerres. Pour elles, le fait que ce soient les

hommes qui fassent la guerre était important, et elles savaient que leur statut d'exclues du conflit leur conférait une légitimité unique pour exiger la fin des hostilités. Le militantisme des femmes a permis la survie des idées affirmant l'existence de rapports entre les femmes et la guerre, et les chercheuses féministes travaillant dans le champ des RI ont peu à peu réussi à diffuser ces idées sur l'importance du genre dans la conduite de la guerre.

Ce chapitre est une revue des apports féministes dans le champ des RI et porte plus particulièrement sur le lien entre le cœur traditionnel du domaine, les études sur la sécurité, et le développement. On peut identifier deux courants dans cette littérature. Le premier explore la *logique de guerre* et développe l'idée féministe selon laquelle le genre est constitutif de la guerre, tout d'abord parce qu'il construit une dichotomie protecteur-protégée – les protecteurs masculins se sentant appelés à recourir à la violence au nom de celles et ceux qui ont besoin d'être protégés (la nation, les faibles, « les-femmes-et-les-enfants ») –, ensuite parce que le masculinisme et le militarisme s'entremêlent, et enfin à cause de la construction mutuellement constitutive des hommes guerriers et des femmes qui donnent la vie. Le second courant explore la *logique de paix* et le rôle des femmes et du genre dans les programmes multilatéraux de renforcement de la paix mis en œuvre après la Guerre froide. Ces textes explorent les possibilités de changement et livrent une étude empirique des conséquences de différentes résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que sur la participation et l'efficacité de l'implication des femmes dans les négociations de paix, et enfin sur la question de la violence sexuelle en temps de guerre. Je vais chercher à montrer que les différentes appréhensions du genre produisent des apports de types différents dans les RI féministes.

J'ajouterai quelques mots pour clarifier le flou apparent des notions de guerre, de paix et de sécurité, telles qu'elles apparaissent dans ce chapitre. Je les utilise de sorte à refléter strictement les discours développés à leur sujet. Il est épineux de donner une définition objective de la guerre et de la paix, parce qu'aucun des deux termes n'existe sans l'autre – ils se définissent mutuellement : la paix est l'absence de guerre et, à l'inverse, la guerre désigne l'absence de paix. Ainsi, dès que nous utilisons le langage de la paix, nous utilisons celui de la guerre. Cette confusion des catégories est exprimée avec force par la célèbre

maxime du général prussien Carl CLAUSEWITZ (1984 [1832] : 87) qui décrit la guerre comme un prolongement de la politique par d'autres moyens. À l'inverse, Michel FOUCAULT (2003 : 9) a décrit la politique comme un prolongement de la guerre. Les deux auteurs mettent en évidence l'omniprésence des conflits dans l'organisation politique humaine.

Le genre et la logique de guerre

Pour les féministes, les déclarations selon lesquelles la guerre n'a rien à voir avec le genre ont toujours été creuses compte tenu de la prédominance des hommes dans les appareils de sécurité. Le caractère masculin de la guerre est, par conséquent, le point de départ de nombreuses études féministes, bien que la nature exacte du rapport entre le genre et la guerre soit sujette à controverse. Nous pouvons distinguer trois lignes de fracture dans la littérature féministe. La première se dessine autour du présupposé qui associe les hommes à la guerre et les femmes à la paix. Est-il correct de dire que les hommes sont, dans leur majorité, favorables à la guerre et que les femmes sont plus susceptibles de privilégier la paix ? La deuxième ligne de fracture se rapporte aux niveaux d'analyse et à la causalité : la relation entre le genre et la guerre se situe-t-elle au niveau individuel ou au niveau systémique/structurel ? Enfin, la troisième division s'opère dans la relation entre la masculinité hégémonique et la guerre. La masculinité militariste possède-t-elle un contenu substantiel ou doit-on plutôt penser la masculinité et la guerre comme des signifiants vides dont la puissance dérive des qualités formelles ?

La prise en considération des femmes comme partie intégrante de la guerre ou au contraire comme étant extérieures à la guerre est un premier point de désaccord entre les féministes. Au premier abord, les faits parlent d'eux-mêmes : au cours de l'histoire et dans toutes les cultures, les soldats ou les combattants ont été, dans l'immense majorité des cas, des hommes. Certaines femmes ont fait la guerre, mais elles n'ont jamais représenté qu'une petite minorité des combattants (GOLDSTEIN, 2001). Si ce casse-tête de départ a donné naissance à des théories intéressantes, les féministes ont toujours été mal à l'aise avec les déclarations universalistes qui,

d'une part, perpétuent l'association des femmes à la paix et des hommes à la guerre et, d'autre part, ignorent les contextes historique et culturel².

Pour réfuter les constats empiriques associant les hommes à la guerre et les femmes à la paix, les féministes ont mis en avant des données contredisant l'idée que les femmes ne combattent pas. Dans ce but, elles ont notamment élargi le spectre d'étude des conflits militarisés pour inclure les acteurs non étatiques, et elles ont pris en compte les diverses activités de soutien exercées par les femmes lors des conflits. Ce processus leur a permis de rendre visible la forte participation des femmes à la violence et aux guerres : elles encouragent les hommes à recourir à la violence et les humilient s'ils ne le font pas (GOLDSTEIN, 2001) ; on a vu des femmes commettre des attentats suicides au Moyen-Orient, se livrer à des activités terroristes en Tchétchénie et prendre part au génocide rwandais (SJOBORG et GENTRY, 2007). Durant tout le XX^e siècle, elles ont fait partie des mouvements de libération et des milices lors des révolutions en Afrique, en Asie et en Amérique latine, elles ont été actives au sein des milices loyalistes en Irlande du Nord et des mouvements militants au Cachemire et au Sri Lanka et, enfin, elles ont pris part aux conflits récents en Sierra Leone et au Congo (SJOBORG et GENTRY, 2007 ; TÊTREAU, 1994 ; McEVOY, 2009 ; PARASHAR, 2009 ; MACKENZIE, 2009 ; PUECHGUIRBAL, 2003). Dans ces différents contextes, les femmes n'ont jamais été majoritaires parmi les combattants, mais leur nombre a été important et a parfois atteint 30 % des insurgés. En outre, les femmes sont de plus en plus souvent intégrées dans les forces armées régulières ; l'armée américaine compte désormais presque 15 % de femmes (*The Women's Memorial*, 2011), ce taux étant le plus élevé parmi les pays membres de l'Otan³.

² Certaines affirmations universalisantes ont véhiculé des présupposés erronés comme l'incapacité des femmes à agir dans le champ de la politique internationale. Ainsi, Francis FUKUYAMA (1998) affirme que les femmes sont incapables de diriger le monde car, aussi longtemps qu'il y aura des hommes, le penchant des femmes pour la paix ne fera jamais le poids face à la violence masculine (pour des critiques, voir TICKNER, 1999 ; EHRENREICH *et al.*, 1999).

³ Certains ont affirmé que les armées changeraient « quand le fait de servir cesserait d'être une preuve de virilité » (STIEHM, 1989 : 7). Mais EIFLER (2002) affirme que les armées américaines et russes ont trouvé de nouvelles manières de « faire le genre » qui ont permis de perpétuer l'exclusion et la marginalisation des femmes. Les Russes ont contraint les femmes à accepter des contrats de travail à

Le deuxième désaccord entre féministes porte sur la nature du rapport entre le genre et la guerre – rapport de causalité ou rapport constitutif – ainsi que sur le niveau auquel il doit être analysé – niveau individuel ou niveau systémique/structurel. En d'autres termes, la masculinité est-elle la cause de la guerre ou la guerre et la masculinité sont-elles constitutives l'une de l'autre ? Et ces causalités naissent-elles de la socialisation et des identités individuelles ou de la masculinisation/militarisation des sociétés, des cultures et des structures globales ? Ces questions comptent parmi les plus disputées et elles ont des implications considérables sur le lien entre recherches féministes et études sur la sécurité, plus généralement. Les différences d'approche reposent en grande partie sur la façon de comprendre le genre.

Certaines études quantitatives ont établi un lien entre la propension d'un pays à entrer en guerre et le degré d'égalité de genre qui y prévaut. Elles ont montré une corrélation forte et constante entre l'inégalité de genre dans un pays et la tendance de ce même pays à résoudre les conflits par la violence. Ces études reposent sur différents indicateurs relatifs à l'égalité de genre (comme le pourcentage de femmes dans la population active et au parlement) et aux conflits violents (conflits militarisés inter ou intra-étatiques, ainsi qu'un « indice global de paix ») et puisent dans différentes bases de données pour aboutir à la conclusion que l'inégalité de genre est un important facteur prédictif de conflit qui, selon certains modèles, est même plus pertinent que des variables explicatives comme la démocratie (CAPRIOLI, 2005, 2003, 2000 ; CAPRIOLI et BOYER, 2001 ; REGAN et PASKEVICIUTE, 2003 ; TESSLER et WARRINER, 1997). Les auteurs se sont situés empiriquement au niveau d'analyse étatique, mais ils se sont appuyés sur des arguments relevant du niveau individuel pour expliquer cette corrélation, se référant à la biologie et à la psychologie évolutionnistes. Ils ont mis en avant l'avantage adaptatif de la violence masculine, ainsi que sa diffusion sur la durée et conclu à une relation de causalité entre les caractéristiques masculines ainsi construites et la guerre (HUDSON *et al.*, 2008).

Mais cet argument est difficilement défendable. La vaste étude des données menée par Goldstein révèle que les causalités simplistes

court terme, contrats qui sont censés être appliqués aux hommes dans le futur, et les Américains les ont exclus du combat.

s'inspirant de la biologie et de la psychologie humaines n'ont aucun fondement. Elle souligne les interactions entre la biologie et la culture. L'auteur constate que l'uniformité de l'association de l'art de la guerre aux hommes, dans toutes les cultures, est le résultat de la combinaison de « petites différences biologiques de genre innées portant sur la taille, la force et l'agressivité moyennes » et de la « modélisation culturelle de l'homme fort et courageux qui féminise ses ennemis pour encoder la domination » (GOLDSTEIN, 2001 : 406). La biologie et la culture interagissent pour produire un modèle universel et, contre toutes les idées généralement admises, la biologie se révèle plus malléable que la culture.

L'étude de Goldstein pointe vers des niveaux d'analyse qui dépassent l'individu. En adoptant une approche plus nettement constructiviste, il est possible d'apporter des explications qui relèvent du niveau systémique ou structurel. Une longue tradition de la littérature féministe situe le rapport entre la guerre et le genre au niveau systémique et postule l'existence d'une relation entre le patriarcat et le « système de la guerre » (REARDON, 1985). Ce type de littérature fait des diverses formes de misogynie la cause du militarisme et défend l'idée que la lutte contre le patriarcat est indispensable pour mettre fin à la guerre (par exemple, WASMUHT, 2002 ; MATHIS, 2002 ; ZWINGEL, 2003 ; SJOBERG, 2012). Cynthia COCKBURN (2010) a récemment réinterprété cet argument en prenant en considération les nouveaux développements de la théorie féministe, et notamment une approche intersectionnelle. En partant du point de vue des militantes des mouvements féministes pacifistes, elle affirme que les rapports de genre sont une cause fondamentale de la guerre. Elle rejette les arguments d'ordre individuel et la possibilité que cette causalité puisse relever des actions des individus, hommes ou femmes. Elle présente au contraire la guerre comme un système dans lequel la violence quotidienne se situe dans un continuum avec la violence militaire, dans lequel les forces armées et les idéologies des gouvernants s'imbriquent systématiquement et enfin dans lequel le pouvoir économique et les pouvoirs ethnique et national entrent en intersection avec le pouvoir de genre. Elle conçoit les masculinités et les féminités militarisées comme les produits de pratiques et de discours sociaux et souligne le fait que ces constructions peuvent être considérées comme causales.

Situant sa réflexion elle aussi au niveau systémique et structurel, Cynthia ENLOE (1989, 1993, 2000, 2010) a, dans ses nombreux écrits, livré l'exploration peut-être la plus détaillée de la logique qui structure masculinité et militarisme, en développant des arguments aussi bien causaux que constitutifs. Dans sa quête acharnée de réponses à la question « où sont les femmes ? » dans les affaires internationales, elle propose une description percutante de la puissance déployée pour maintenir celles-ci dans leur subordination et favoriser des politiques militaristes et fondées sur l'exploitation. Comme Cockburn, ENLOE s'inspire des réseaux antimilitaristes féministes et parle des ordres sociaux patriarcaux comme de « machines à militariser » (2007 : 15). Son approche, exclusivement centrée sur les femmes, lui permet cependant de dépasser les causalités simples et d'observer les imbrications parallèles des ordres économique et politique avec les valeurs masculinistes et militaristes, mais aussi les conséquences de ces imbrications pour les populations marginalisées.

En considérant le genre comme un construit social, les chercheur-es ont exploré les caractéristiques spécifiques de la masculinité quand elle est associée au militarisme et à la guerre. Dans son analyse du processus de création de la masculinité moderne, George MOSSE (1996) diagnostique une confusion des notions de nation, de respectabilité et de guerre avec des vertus viriles comme une volonté forte, l'honneur et le courage. L'agressivité, la capacité à faire taire ses émotions, la force physique et la prise de risque sont autant d'attributs souvent associés aux formes militaristes de masculinité et, comme le décrivent les recherches, l'entraînement militaire a pour but d'inculquer ces vertus aux soldats (GOLDSTEIN, 2001 ; WHITWORTH, 2004). La virilité militariste est également un vecteur de renforcement de l'identité nationale et de légitimation de certaines formes de politiques étrangères. Ainsi, la première guerre du Golfe a véhiculé une image des États-Unis « durs et tendres à la fois », celle d'un pays qui assume une responsabilité nouvelle dans un monde unipolaire et forge la masculinité du « nouvel ordre mondial » (NIVA, 1998). Le Canada a vu son image de puissance intermédiaire de maintien de la paix ébranlée quand l'implication de ses troupes dans des violations des droits humains en Somalie a été révélée et quand les missions de maintien de la paix ont été montrées comme des guerres

raciales établissant la supériorité des nations blanches confrontées à la peur d'un Autre féminisé (WHITWORTH, 2004 ; RAZACK, 2004). De nombreuses études européennes sur les expériences vécues en Bosnie-Herzégovine illustrent le rôle du maintien de la paix dans la construction de l'identité nationale hollandaise (COCKBURN et ZARKOV, 2002). Comme les Canadiens, les Hollandais ont fait de leurs forces de maintien de la paix une source de fierté nationale et la presse néerlandaise a évoqué un véritable traumatisme national, lorsque les troupes hollandaises se sont montrées incapables d'empêcher le massacre de civils musulmans à Srebrenica (ZARKOV, 2002 ; DE LEEUW, 2002 ; DUDINK, 2002). La masculinité militarisée apparaît donc sous différentes formes, chacune possédant une affinité élective et un rapport co-constitutif avec différentes formes de guerre – depuis les guerres nationalistes du début du XX^e siècle jusqu'aux opérations de maintien de la paix de la fin du siècle (KRONSELL et SVEDBERG, 2012).

Mais cela a-t-il un sens de postuler que la masculinité est contextuellement produite, tout en affirmant qu'elle a avec la guerre des relations causales ou constitutives ? Si la guerre ne change pas, comment pourrait-elle être expliquée par une masculinité en changement ? Ou si la guerre change, que peut exactement expliquer la masculinité ? Ces questions constituent la troisième ligne de fracture présente dans les écrits féministes sur le thème genre et guerre : *la masculinité militariste possède-t-elle un contenu ou est-elle un signifiant vide ?* Pour Kimberly HUTCHINGS (2008), le lien entre la masculinité et la guerre ne repose sur aucune signification substantielle et doit plutôt être pensé comme étant purement formel. Il existe du fait des qualités relationnelles de la notion de masculinité militariste (par opposition aux masculinités subordonnées et aux féminités). La figure de la masculinité militariste ou hégémonique sert donc à rendre la guerre intelligible.

La logique relationnelle que propose Hutchings transparait dans l'opposition entre hommes protecteurs et femmes « protégées », identifiée par les féministes comme profondément interconnectée avec l'idéologie militariste (STIEHM, 1982) et comme nourrissant une « logique de la protection masculiniste » (YOUNG, 2003). Dans les États-Unis de l'après-11 septembre, cette logique a contribué à créer non seulement de nouvelles identités masculines et féminines, mais également un État sécuritaire « qui mène des guerres

à l'extérieur et attend obéissance et loyauté à l'intérieur » (YOUNG, 2003 : 2). Cette même logique a marqué des interventions humanitaires, car les organisations internationales – par exemple à Srebrenica – ont désigné les populations civiles par le substitut des « femmes et [d]es enfants » dont ils ont ainsi légitimé l'évacuation malgré les conséquences désastreuses de cette décision pour les hommes laissés sur place à la merci des milices serbes (CARPENTER, 2003). Helen KINSELLA (2005) propose un argument de type constitutif : la logique de la protection masculiniste produit une distinction entre combattants et civils par des exercices de pouvoir. En conséquence, « le pouvoir structurel et productif du sexe et des différences entre les sexes » est inscrit dans les lois et la guerre, comme on peut l'observer dans les écrits de Grotius ou la Convention de Genève. Mais cette productivité ne découle plus d'une forme de masculinité substantielle ; elle trouve sa force dans les qualités relationnelles du genre.

En considérant les oppositions masculin/féminin et protecteur/protégée comme *vides a priori*, les féministes peuvent élever leur réflexion au niveau structurel d'analyse, dans lequel les États sont traités comme des personnes. Cette approche est habituelle dans les relations internationales, quoique le plus souvent relativement non réfléchie (WADLEY, 2010). Le système interétatique est culturellement pauvre et il est donc difficile de préciser les significations de la masculinité et de la féminité à ce niveau. Mais les figures *vides* du genre et de la protection influencent l'art de gouverner et contribuent à la production des identités étatiques développées dans le cadre de la politique étrangère (CAMPBELL, 1998 ; WEBER, 1995). Ces incursions dans la théorisation du genre dans les relations interétatiques permettent de rejeter catégoriquement la thèse d'ELSHTAIN (2009) selon laquelle les féministes n'auraient rien à dire au-delà du niveau d'analyse individuel.

En somme, les écrits féministes sur la logique de guerre divergent sur le point suivant : doivent-ils porter leur attention sur le caractère uniforme de l'exclusion des femmes des processus guerriers ou doivent-ils se consacrer à faire apparaître la capacité d'action des femmes dans la guerre ? Alors que certains de ces écrits invoquent des explications de l'ordre de l'individuel, la plupart mettent en avant des arguments systémiques, structurels et post-structurels dont la portée dépasse celle de la grève du sexe de *Lysistrata*.

Le genre et la logique de paix

Après la Guerre froide, la sécurité a changé dans ses dimensions pratiques. Pendant la Guerre froide, la référence principale de la politique de sécurité était l'équilibre bipolaire des pouvoirs. Mais après l'effondrement de l'Union soviétique, les principales menaces à la sécurité internationale ont pris la forme de guerres civiles et de conflits internes. Les interventions militaires internationales organisées sous l'égide de l'ONU se sont multipliées – la guerre a désormais été menée pour restaurer la paix. Les opérations de maintien de la paix des Nations unies ont conduit à s'interroger sur les moyens de prévenir la récurrence des conflits destructeurs et d'édifier les fondements d'un développement et d'une paix durables. Elles ont également créé un espace de discussion sur le genre et les femmes dans la guerre et la paix, qui a finalement permis l'adoption de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité sur le sujet. Le genre étant devenu une affaire de politique de sécurité, la recherche féministe a étudié les changements à apporter au sein des forces armées et des dispositifs de sécurité.

Je vais détailler trois controverses de la littérature féministe portant cette fois sur le maintien de la paix, et dégager leurs différences d'approche. La première controverse porte sur la mise en œuvre de diverses résolutions du Conseil de sécurité relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité. Elle demande dans quelle mesure ces résolutions ont provoqué des changements et dans quelle mesure elles représentent une récupération des idées féministes. Le deuxième corpus explore la participation des femmes aux négociations de paix et la prise en compte de leurs besoins et de leurs droits dans les accords de paix, avec une distinction entre les recherches qui portent sur les femmes et celles portant sur le genre. Le troisième corpus traite de la violence sexuelle en temps de guerre, des raisons de son existence et des moyens d'y remédier. Cette littérature oppose les chercheuses féministes qui tentent d'isoler les causes de cette violence de manière positiviste et celles qui affirment que la violence sexuelle en temps de guerre doit être considérée dans un continuum avec la même violence en temps de paix.

Les résolutions du Conseil de sécurité relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité ont donné naissance à un corpus académique axé sur l'évaluation de leurs résultats. Ces études ont révélé le

caractère genré des institutions internationales, ainsi que la résistance qu'elles ont opposée à la mise en œuvre des résolutions. Elles ont, de manière récurrente, affirmé l'importance primordiale de l'engagement des plus hauts responsables pour que des changements institutionnels d'envergure puissent se produire. Mais cet engagement a rarement été observé dans les années qui ont suivi l'adoption, en 2000, de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. Pourtant, les mandats de maintien de la paix ont entamé le processus d'intégration du genre, et les premières mesures visant à former les militaires sur ce sujet ont été mises en œuvre. Les missions fortement axées sur les populations civiles (qui, le plus souvent, impliquaient un plus grand nombre de femmes) ont particulièrement bien réussi à intégrer les femmes (MAZURANA, 2002 ; CAREY, 2001). Grâce un long processus de planification et au souci de professionnalisme de ses responsables, la mission en Namibie a, par exemple, permis la participation d'un nombre inhabituellement élevé de femmes et la mise en œuvre d'un processus de stabilisation particulièrement fructueux (OLSSON, 2001). Certaines missions n'ont pas seulement « ajouté les femmes », mais ont également été des réussites du point de vue de leur contenu. Au Timor oriental, l'engagement des responsables a permis de mettre en place un programme de formation de grande ampleur dans le domaine du genre, de recueillir des données, d'organiser une campagne contre la violence domestique et de travailler sur les questions de genre avec des acteurs et actrices de la société civile. Suite à ce travail, les femmes ont représenté 27 % des membres élu-es à l'Assemblée constituante et 40 % des membres des commissions chargées de préparer la nouvelle constitution (WHITTINGTON, 2003). La mission menée au Rwanda après le génocide est souvent citée comme un exemple de réussite dans le domaine de l'inclusion des femmes dans la reconstruction post-conflit – même si peu d'entre elles étaient présentes à la table des négociations de paix. Mais, dans la plupart des cas, les questions relatives aux femmes et au genre n'ont eu que peu d'écho dans les missions de maintien de la paix, comme on a pu le constater lors de la mission en Sierra Leone (HUDSON, 2009).

La place des femmes dans les négociations de paix est également restée marginale. Même si les femmes sont plus souvent mentionnées dans les textes depuis l'adoption de la résolution 1325, une

analyse des accords adoptés entre 1990 et 2010 a montré que ces références ne dépassaient pas le taux outrageusement bas de 16 %, et que, souvent, elles reproduisaient une image des femmes éminemment stéréotypée (BELL et O'ROURKE, 2010). Dix ans après l'adoption de la résolution 1325, les mesures visant à intégrer le genre dans le secteur de la sécurité étaient très critiquées. Les chercheur-es ont constaté une tendance à l'instrumentalisation des femmes et du genre pour servir d'autres objectifs, ainsi qu'une utilisation du savoir féministe au service de technologies de pouvoir visant à administrer les populations et à normaliser les identités de race et de genre (REEVES, 2012 ; PRÜGL, 2013). Ils et elles ont également montré un réancrage des identités traditionnelles de genre, même dans des situations où les femmes avaient par ailleurs été bien intégrées dans les programmes de reconstruction – par exemple au Rwanda (HUDSON, 2009). Dans de nombreux contextes, les femmes ont été considérées avant tout comme des victimes, et les combattantes ont été systématiquement exclues des programmes de démobilisation (MACKENZIE, 2009 ; JENNINGS, 2009). Mais, en réponse à ces critiques, certain-es ont prôné la patience, présentant les idées contenues dans la résolution 1325 comme des « normes en devenir » qui avaient déjà commencé à porter leurs fruits (TRYGGESTAD, 2009).

La littérature féministe sur le thème *femmes et genre dans le rétablissement et les négociations de paix* analyse les changements non plus dans les institutions, mais dans la société au sens large et souligne en particulier le rôle potentiel des organisations de femmes. Une étude des processus de paix au Burundi et en Irlande du Nord a permis de mettre en évidence les mécanismes causaux dont la mise en place est nécessaire pour que les droits des femmes soient pris en compte dans les accords de paix. Parmi les conditions permettant l'inclusion des femmes figurent la mobilisation des mouvements sociaux et l'existence de liens avec les réseaux féministes internationaux, l'utilisation par les femmes d'un « essentialisme stratégique » pour dépasser les divisions ethniques et politiques, et un soutien aux revendications des femmes de la part des acteurs détenant une autorité (ANDERSON, 2010). Plus généralement, de puissantes organisations de femmes sont un vecteur de paix. GIZELIS (2009) montre que les processus de consolidation de la paix menés par les Nations unies ont été globalement

plus fructueux dans les pays où les femmes bénéficiaient, avant le conflit, d'un niveau d'*empowerment* plus élevé. Elle affirme que cet *empowerment* permet aux femmes de s'exprimer davantage durant les processus de paix et aux acteurs du maintien de la paix de puiser dans un plus vaste capital social. Le lien qu'elle établit entre l'*empowerment* des femmes et le degré de facilité des processus de paix est à mettre en relation avec les études quantitatives précédemment évoquées qui montrent une corrélation entre le niveau des inégalités de genre dans un pays et la propension de ce dernier à résoudre les conflits par la violence.

Ces études sont axées sur les femmes, mais leurs résultats portent un message implicite sur le genre. L'*empowerment* des femmes dans une société est fonction des rapports de genre, du positionnement relatif des femmes vis-à-vis des hommes. Par conséquent, il est nécessaire de comprendre les rapports de genre pour appréhender le rôle des femmes dans le maintien de la paix.

Mais les rapports de genre s'exercent aussi directement dans les négociations de paix. Ils structurent les comportements, influent sur l'efficacité relative des femmes et des hommes et conditionnent la réussite des négociations. Ce sont les hommes qui dominent la plupart des négociations. Quand les femmes entrent dans ces processus, elles perturbent les comportements établis de la masculinité et révèlent des modes de fonctionnement invisibles dans d'autres circonstances. Ces comportements ont déjà fait l'objet d'un certain nombre de recherches novatrices. MAOZ (2009) a, par exemple, élaboré une expérience qu'elle a menée parmi ses étudiant-es israélien-nes pour mesurer l'impact du genre lors d'une simulation de négociation de paix. Elle a constaté que, lorsqu'une proposition de compromis est émise par une femme, la partie adverse a davantage de chances de la considérer comme favorable à ses intérêts que si la même proposition a été faite par un homme. La femme qui a proposé le compromis est perçue comme plus chaleureuse et davantage digne de confiance, mais aussi comme nettement moins assurée. Mais ce manque d'assurance est également ressenti dans le camp de la négociatrice, ce qui peut expliquer qu'il soit plus difficile pour les femmes de se voir confier la responsabilité de négociations.

Une autre étude portant sur les accords de paix d'Oslo livre une exploration empirique du rôle des femmes dans les négociations.

Dans ce contexte, les femmes n'ont pas participé aux négociations visant à mettre fin aux hostilités et à dessiner les frontières, mais elles ont été très présentes dans celles portant sur les accords économiques et sur les autres domaines « politiques mineurs » habituellement perçus comme moins importants, alors même qu'ils sont des sources cruciales de conflits et de mécontentement (AHARONI, 2011). Dans ces négociations de paix, une combinaison s'est opérée entre les constructions de genre et la construction d'une hiérarchie des problèmes, et la masculinité a continué à être associée aux rôles de leadership et de protection. Les femmes étaient bien présentes dans les négociations, mais les personnes interrogées à ce sujet ne s'en souviennent pas. Ces études montrent que les négociations de paix sont un terrain important pour « faire le genre » (WEST et ZIMMERMAN, 2009).

Le troisième corpus de cette littérature portant sur les nouveaux types de conflits dans l'après-Guerre froide traite de la *violence sexuelle*, une question qui a fait l'objet d'une grande attention à la suite des viols systématiques commis en masse en Bosnie et au Rwanda⁴. Dans ce cas encore, les chercheur-es ont adopté des approches différentes. Des féministes sont les auteures de la majorité des premières études sur la violence sexuelle en temps de guerre, qu'elles ont présentée comme se situant dans un continuum avec la violence quotidienne exercée contre les femmes en temps de paix. La littérature féministe sur ce thème s'interroge donc sur l'influence des constructions préexistantes de la masculinité sur les atrocités commises durant un conflit, ainsi que sur le réancrage du militarisme dans les États et dans les sociétés pendant les processus de reconstruction post-conflit (FREEDMAN, 2011 ; SEIFERT, 2009). Lors de la reconstruction en Bosnie-Herzégovine, la question des inégalités de genre a été ignorée, de même que le sort des femmes victimes de la traite visant à satisfaire l'appétit des casques bleus pour les prostituées. Ces extensions des pratiques masculinistes et militaristes dans les contextes d'après-guerre nous incitent à nous intéresser à ces processus apparemment ininterrompus de masculinisation/militarisation (ENLOE, 2002 ; REES, 2002).

⁴ Le problème est devenu plus visible quand a été révélée l'implication des casques bleus dans la traite humaine à des fins d'exploitation sexuelle en Bosnie. La traite à des fins d'exploitation sexuelle et la prostitution dans le contexte des opérations de maintien de la paix demeurent endémiques (PRÜGL et THOMPSON, 2013).

À partir de perspectives diverses, certaines chercheuses ont cherché à discerner les modèles de violence sexuelle et ont obtenu des résultats très divers. Alors que FARR (2009) affirme que « le viol de guerre extrême » (*extreme war rape*) est omniprésent, WOOD (2009) souligne le fait que la violence sexuelle n'est pas le fait de tous les groupes armés. Elle décrit l'infinie variété des formes prises par cette violence, des personnes ciblées, de ses modes de perpétration : en groupe ou par des individus, en public ou en privé, de façon symétrique ou non – c'est-à-dire par une seule ou par les deux parties adverses (WOOD, 2006). Alors que Wood n'identifie pas de régularités immédiates, Farr détermine quatre modèles préliminaires fondés sur les caractéristiques de la violence – étatique et centralisée ou au contraire exercée sur le terrain et dispersée, et sur quels types de victimes.

Les chercheur-es ont également tenté d'analyser les causes de la violence sexuelle en temps de guerre ou encore de l'absence de cette violence dans certains cas. WOOD (2006) rejoint ceux et celles qui affirment que la violence sexuelle résulte en partie d'une perte de contrôle de la part des chefs des forces armées et, partiellement aussi, de normes propres aux combattants. Ses arguments viennent complexifier les thèses d'autres chercheur-es, qui ont expliqué la violence sexuelle perpétrée par les forces gouvernementales par le modèle principal-agent qui affirme que les soldats sont moins susceptibles de se livrer à des violences sexuelles, quand des mesures sont mises en place pour qu'ils soient tenus pour responsables de leurs actes et que leurs supérieurs hiérarchiques (les « principaux ») exercent un contrôle (BUTLER *et al.*, 2007). Allant à l'encontre de cette idée de perte de contrôle, LEIBY (2009) rappelle que la violence sexuelle est parfois un élément stratégique, c'est-à-dire un instrument de guerre déployé pour affaiblir l'ennemi, recueillir des informations ou encore organiser un génocide ou un nettoyage ethnique.

Il est intéressant de noter que toutes ces explications se rejoignent dans le fait qu'elles font complètement abstraction des arguments féministes relatifs au continuum entre la violence en temps de guerre et en temps de paix. WOOD (2006 : 328) rejette cet argument, car il ne rend pas compte des variations de comportement entre groupes armés : alors que la notion masculine de l'honneur est omniprésente, la violence sexuelle ne l'est pas. Mais ce

raisonnement dénote une incompréhension de l'argument féministe. Dans cette approche, la masculinité militariste n'est pas définie comme une identité accomplie qui serait la cause de la violence sexuelle. Elle représente plutôt un idéal auquel les hommes sont encouragés à aspirer et auquel ils cherchent à se conformer. Selon SKJELSBÆK (2001), le genre est un paramètre important pour expliquer la violence sexuelle, non pas en vertu d'une caractéristique essentialiste propre aux hommes ou parce que les femmes se trouveraient dans une position structurelle statique. Des femmes et des hommes sont victimes de violences sexuelles ; et dans ce processus la victime est féminisée et l'auteur masculinisé. Ce point est illustré dans une étude portant sur les membres d'un groupe armé impliqué dans des viols de masse perpétrés en République démocratique du Congo (ERIKSSON BAAZ et STERN, 2009). Les viols y sont expliqués par l'incapacité des auteurs à se montrer à la hauteur de diverses masculinités « impossibles ». On attend des hommes qu'ils soient à la fois des guerriers sexuellement puissants et des soutiens de famille ; mais, parce que les ressources manquent, ils ne peuvent être ni l'un ni l'autre. Si les hommes interrogés ont reconnu que, dans certains cas au moins, « c'était mal » de commettre un viol, ils ont pu justifier leurs actes par leur pauvreté, cette dernière les privant de la possibilité d'avoir une petite amie ou une épouse. Dans cette optique, les viols soutiennent certaines masculinités idéalisées ; le genre devient alors un effet plutôt qu'une cause de la violence sexuelle.

Conclusion

En dépit du caractère partiel et non exhaustif de cet état de la question, j'espère avoir montré la grande variété et la richesse des apports féministes aux RI, ainsi que leur pertinence dans le cadre du développement. J'espère également avoir montré que ces interventions n'étaient pas toutes faites de la même étoffe. Les approches sont très diverses : dans la conceptualisation du genre et dans les niveaux d'analyse envisagés. Il devrait clairement ressortir que les arguments féministes affirmant l'importance du genre dans les logiques de guerre et de paix sont encore plus convaincants, lorsque le genre est compris comme une grille de performances

et que la masculinité et la féminité sont conçus comme des signifiants vides destinés à être remplis par des significations propres à leur contexte. Si le genre est essentialisé et que les masculinités comme les féminités sont vues comme étant statiques, l'analyse de genre dans les RI se trouve en situation difficile.

L'ironie veut que ce soient les études qui figent le genre et le traitent comme une variable qui aient le plus influencé les pratiques du développement et les RI. La recherche quantitative qui montre une corrélation entre l'égalité de genre et la résolution pacifique des conflits, ainsi que les études comparatives permettant de discerner les causes de la violence sexuelle s'apparentent clairement au courant positiviste dominant des RI. Toutes proposent une solution prête à l'emploi pour les interventions de développement : allez vers l'égalité de genre et vous réduirez les risques de conflits violents. L'égalité de genre devient alors un instrument au service d'autres objectifs, et la nature intensément conflictuelle de la politique du genre se trouve réduite à un problème technique.

Les féministes qui souhaitent apporter leur contribution aux RI et au développement se heurtent donc à un certain nombre de difficultés : elles doivent dépasser la barrière idéologique qui leur interdit de prendre en compte le caractère performatif du genre ; elles doivent admettre la tendance pernicieuse du milieu du développement à faire du genre un instrument de réduction des conflits ; elles doivent enfin s'opposer à l'approvisionnement du genre dans sa dimension politique pour que celui-ci ne soit pas considéré comme une question relevant de l'administration de l'État. À la lumière de ces défis à relever, la richesse des apports du féminisme à la compréhension des relations entre la sécurité et le développement semble prometteuse.

Références bibliographiques

AHARONI S., 2011 – Gender and « Peace-work »: An Unofficial History of the Israeli-Palestinian Formal Peace Negotiations. *Politics and Gender*, 7 (3) : 391-416.

ANDERSON M. J., 2010 – Transnational Feminisms and Norm Diffusion in Peace Processes: The Cases of Burundi and Northern Ireland. *Journal of Intervention and Statebuilding*, 4 (1) : 1-21.

BELL Ch., O'ROURKE C., 2010 – Peace Agreements or Pieces of Paper? The Impact of UNSC Resolution 1325 on Peace Processes and their Agreements. *International Comparative Law Quarterly*, 59 : 941-980.

BUTLER Ch. K., TALI GLUCH, MITCHELL N. J., 2007 – Security Forces and Sexual Violence: A Cross-National Analysis of a Principal-Agent Argument. *Journal of Peace Research*, 44 (6) : 669-687.

CAMPBELL D., 1998 – *Writing Security: United State Foreign Policy and the Politics of Identity*. Minneapolis, University of Minnesota Press, 2^e edition

CAPRIOLI M., 2000 – Gendered Conflict. *Journal of Peace Research*, 37 (1) : 53-68.

CAPRIOLI M., 2003 – Gender Equality and State Aggression: The Impact of Domestic Gender Equality on State First Use of Force. *International Interactions*, 29 (3) : 195-214.

CAPRIOLI M., 2005 – Primed for Violence: The Role of Gender Inequality in Predicting Internal Conflict. *International Studies Quarterly*, 49 : 161-178.

CAPRIOLI M., BOYER M., 2001 – Gender, Violence, and International Crisis. *Journal of Conflict Resolution*, 45 : 503-518.

CAREY H. E., 2001 – « “Women and Peace and Security”: The Politics of Implementing Gender Sensitivity Norms in Peacekeeping ». In Ols-son L., Tryggestad T. L. (eds) : *Women and International Peacekeeping*, Londres, Frank Cass : 49-68.

CARPENTER R. C., 2003 – Women and Children First: Gender, Norms and Humanitarian Evacuation in the Balkans 1991-1995. *International Organization*, 57 (4) : 661-694.

CLAUSEWITZ C. von, 1984 [1832] – *On War*. New Jersey, Princeton University Press, edited by Michael Howard et Peter Paret.

COCKBURN C., 2010 – Gender Relations as Causal in Militarization and War: A Feminist Standpoint. *International Feminist Journal of Politics*, 12 (2) : 139-157.

COCKBURN C., ZARKOV D. (eds), 2002 – *The Postwar Moment: Militaries, Masculinities and International Peacekeeping. Bosnia and the Netherlands*. Londres, Lawrence and Wishart.

DE LEEUW M., 2002 – « A Gentlemen's Agreement: Srebrenica in the Context of Dutch War History ». In Cockburn C., Zarkov D. (eds) : *The Postwar Moment: Militaries, Masculinities and International Peacekeeping*, London, Lawrence and Wishart : 162-182.

DUDINK S., 2002 – « The Unheroic Men of a Moral Nation: Masculinity and Nation in Modern Dutch History ». In Cockburn C., Zarkov D. (eds) : *The Postwar Moment: Militaries, Masculinities and International Peacekeeping*, London: Lawrence and Wishart : 146-161.

EHRENREICH B., POLLIT K., FERGUSON R. B., TIGER L., JAQUETTE J. S., 1999 – Fukuyama's Follies: So What, if Women Ruled the World ? *Foreign Affairs*, 78 (1) : 118-129

EIFLER Ch., 2002 – « Soldatin – ein neuer Job für Frauen ? Geschlechterkonstruktionen im Vergleich USA, BRD und Russland ». In Harders C., Roß B. (eds) : *Geschlechterverhältnisse in Krieg und Frieden : Perspektiven der feministischen Analyse internationaler Beziehungen*, Opladen (Allemagne), Leske & Budrich : 163-172.

ELSHTAIN J. B., 1987 – *Women and War: Making Feminist Sense of the Iraq War*. New York, Basic Books.

ELSHTAIN J. B., 2009 – Women, the State, and War. *International Relations*, 23 (2) : 289-303.

ENLOE C., 1989 – *Bananas, Beaches and Bases: Making Feminist Sense of International Politics*. Berkeley, University of California Press.

ENLOE C., 1993 – *The Morning After: Sexual Politics at the End of the Cold War*. Berkeley, University of California Press.

ENLOE C., 2000 – *Maneuvers: The International Politics of Militarizing Women's Lives*. Berkeley, University of California Press.

ENLOE C., 2002 – « Demilitarization – Or More of the Same? Feminist Questions to Ask in the Postwar Moment ». In Cockburn C., Zarkov D. (eds) : *The Postwar Moment: Militaries, Masculinities and International Peacekeeping*, Londres, Lawrence and Wishart : 22-32.

ENLOE C., 2007 – *Globalization and Militarism: Feminists Make the Link*. Lanham, MD, Rowman & Littlefield.

ENLOE C., 2010 – *Nimo's War, Emma's War*. Berkeley, University of California Press.

ERIKSSON BAAZ M., STERN M., 2009 – Why Do Soldiers Rape? Masculinity, Violence, and Sexuality in the Armed Forces in the Congo (DRC). *International Studies Quarterly*, 53 : 495-518.

FARR K., 2009 – Extreme War Rape in Today's Civil-War-Torn States: A Contextual and Comparative Analysis. *Gender Issues*, 26 : 1-41.

FOUCAULT M., 2003 – « *Society Must Be Defended* »: *Lectures at the Collège de France, 1975-1976*. New York, Picador.

- FREEDMAN J., 2011 – Explaining Sexual Violence and Gender Inequalities in the DRC. *Peace Review: A Journal of Social Justice*, 23 (2) : 170-175.
- FUKUYAMA F., 1998 – Women and the Evolution of World Politics. *Foreign Affairs*, 77 (5) : 24-40.
- GIZELIS Th.-I., 2009 – Gender Empowerment and United Nations Peacebuilding. *Journal of Peace Research*, 46 (4) : 5050-523.
- GOLDSTEIN J., 2001 – *War and Gender: How Gender Shapes the War System and Vice Versa*. Cambridge, Cambridge University Press.
- HUDSON H., 2009 – Peacebuilding Through a Gender Lens and the Challenges of Implementation in Rwanda and Côte d'Ivoire. *Security Studies*, 18 : 287-318.
- HUDSON V. M., CAPRIOLI M., BALLIF-SPANVILL B., MCDERMOTT R., EMMETT C. F., 2008-2009 – The Heart of the Matter: The Security of Women and the Security of States. *International Security*, 33 (3) : 7-45.
- HUTCHINGS K., 2008 – Making Sense of Masculinity and War. *Men and Masculinities*, 10 (4) : 389-404.
- JENNINGS K. M., 2009 – The Political Economy of DDR in Liberia: A Gendered Critique. *Conflict, Security & Development*, 9 (4) : 475-494.
- KINSELLA H., 2005 – « Securing the Civilian: Sex and Gender in the Laws of War ». In Barnett M. N., Duvall R. (eds) : *Power and Global Governance*, Cambridge University Press.
- KRONSELL A., SVEDBERG E. (eds), 2012 – *Making Gender, Making War: Violence, Military and Peacekeeping Practices*. New York, Routledge.
- LEIBY M. L., 2009 – Wartime Sexual Violence in Guatemala and Peru. *International Studies Quarterly*, 53 : 445-468.
- MACKENZIE M., 2009 – Securitization and Desecuritization: Female Soldiers and the Reconstruction of Women in Post-Conflict Sierra Leone. *Security Studies*, 18 (2) : 241-261.
- MAOZ I., 2009 – The Women and Peace Hypothesis? The Effect of Opponent Negotiators' Gender on the Evaluation of Compromise Solutions in the Israeli-Palestinian Conflict. *International Negotiation*, 14 : 519-536.
- MATHIS S., 2002 – « Ein- und Aus-Blicke feministischer Friedensarbeit ». In Harders C., Roß B. (eds) : *Geschlechterverhältnisse in Krieg und Frieden : Perspektiven der feministischen Analyse internationaler Beziehungen*, Opladen, Leske & Budrich : 105-119.
- MAZURANA D., 2002 – « International Peacekeeping Operations: To Neglect Gender is to Risk Peacekeeping Failure ». In Cockburn C.,

Zarkov D. (eds) : *The Postwar Moment: Militaries, Masculinities and International Peacekeeping*, London, Lawrence and Wishart : 41-50.

MCEVOY S., 2009 – Loyalist Women Paramilitaries in Northern Ireland: Beginning a Feminist Conversation about Conflict Resolution. *Security Studies*, 18 (2) : 262-286.

MOSSE G. L., 1996 – *The Image of Man: The Creation of Modern Masculinity*. Oxford, Oxford University Press.

NIVA S., 1998 – « Tough and Tender: New World Order Masculinity and the Gulf War ». In Zalewski M., Parpart J. (eds) : *The « Man » Question in International Relations*, Boulder, Westview Press : 109-128.

OLSSON L., 2001 – « Gender Mainstreaming in Practice: The United Nations Transitional Assistance Group in Namibia ». In Olsson L., Tryggestad T. L. (eds) : *Women and International Peacekeeping*, Londres, Frank Cass : 97-110.

OLSSON L., TRYGGESTAD T. L. (eds), 2001 – *Women and International Peacekeeping*. Londres, Frank Cass.

PARASHAR S., 2009 – Feminist International Relations and Women Militants: Case Studies from Sri Lanka and Kashmir. *Cambridge Review of International Affairs*, 22 (2) : 235-256.

PRÜGL E., 2013 – « Gender Expertise as Feminist Strategy ». In Caglar G., Prügl E., Zwingel S. (eds) : *Feminist Strategies in International Governance*, Londres, Routledge : 57-73.

PRÜGL E., THOMPSON H., 2013 – The Whistleblower: Interview with Karthryn Bolkovac and Madeleine Rees. *International Feminist Journal of Politics*, 15 (1) : 102-109.

PUECHGUIRBAL N., 2003 – Women and War in the Democratic Republic of Congo. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 28 (4) : 1271-1281.

RAZACK S. H., 2004 – *Dark Threats and White Knights: The Somalia Affair, Peacekeeping and the New Imperialism*. Toronto, University of Toronto Press.

REARDON B., 1985 – *Sexism and the War System*. New York, Teacher's College Press.

REES M., 2002 – « International Intervention in Bosnia-Herzegovina: The Cost of Ignoring Gender ». In Cockburn C., Zarkov D. (eds) : *The Postwar Moment: Militaries, Masculinities and International Peacekeeping*, Londres, Lawrence and Wishart : 51-67.

REEVES A., 2012 – Feminist Knowledge and Emerging Governmentality in UN Peacekeeping. *International Feminist Journal of Politics* (en ligne) : 1-22.

REGAN P. M., PASKEVICIUTE A., 2003 – Women's Access to Politics and Peaceful States. *Journal of Peace Research*, 40 : 287-302.

SEIFERT R., 2009 – « Armed Conflicts, Post-War Reconstruction and Gendered Subjectivities ». In Eifler Ch., Seifert R. (eds) : *Gender Dynamics and Post-conflict Reconstruction*, Frankfurt am Main, Peter Lang : 21-48.

SJOBERG L., 2012 – Gender Hierarchy, International Structure, and the Causes of War. *International Theory*, 4 (1) : 1-38.

SJOBERG L., GENTRY C. E., 2007 – *Mothers, Monsters, Whores: Women's Violence in Global Politics*. New York, Zed Books.

SKJELSBÆK I., 2001 – Sexual Violence and War: Mapping Out a Complex Relationship. *European Journal of International Relations*, 7 (2) : 211-237.

STIEHM J. H., 1982 – The Protected, the Protector, the Defender. *Women's Studies International Forum*, 2 (3-4) : 367-376.

STIEHM J. H., 1989 – *Arms and the Enlisted Woman*. Philadelphia, Temple University Press.

TESSLER M., WARRINER I., 1997 – Gender, Feminism, and Attitudes toward International Conflict. *World Politics*, 49 : 250-281.

TÉTREAULT M. A. (ed.), 1994 – *Women and Revolution in Africa, Asia, and the New World*. Columbia, University of South Carolina Press.

The Women's Memorial, 2011 – Statistics on Women in the Military. <http://www.womensmemorial.org/Press/stats.html>. Accessed August 30, 2012.

TICKNER J. A., 1999 – Why Women Can't Run the World: International Politics According to Francis Fukuyama. *International Studies Review*, 1 (3) : 1-12.

TRYGGESTAD T., 2009 – Trick or Treat? The UN and Implementation of Security Council Resolution 1325 on Women, Peace, and Security. *Global Governance*, 15 : 539-557.

WADLEY J. D., 2010 – « Gendering the State: Performativity and Protection in International Security ». In Sjoberg L. (ed.) : *Gender and International Security: Feminist Perspectives*, Londres, Routledge : 38-58.

WALTZ K. N., 1959 – *Man, the State, and War: A Theoretical Analysis*. New York, Columbia University Press.

WASMUHT U. C., 2002 – « Warum bleiben Kriege gesellschaftsfähig ? Zum weiblichen Gesicht des Krieges. In *Geschlechterverhältnisse* » In Harders C., Roß B. (eds) : *Krieg und Frieden : Perspektiven der feministischen Analyse internationaler Beziehungen*, Opladen (Allemagne), Leske & Budrich : 87-103.

WEBER C., 1995 – *Simulating Sovereignty: Intervention, the State, and Symbolic Exchange*. New York, Cambridge University Press.

WEST C., ZIMMERMAN D. H., 2009 – Faire le genre. *Nouvelles Questions Féministes*, 28 (3) : 34-61. Parution originale en anglais en 1987.

WHITTINGTON S., 2003 – Gender and Peacekeeping: The United Nations Transitional Administration in East Timor. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 28 (4) : 1283-1288.

WHITWORTH S., 2004 – *Men, Militarism and UN Peacekeeping: A Gendered Analysis*. Boulder, Lynne Rienner.

WOOD E. J., 2006 – Variation in Sexual Violence during War. *Politics & Society*, 34 (3) : 307-341.

WOOD E. J., 2009 – Armed Groups and Sexual Violence: When is War-time Rape Rare? *Politics & Society*, 37 (1) : 131-162.

YOUNG I. M., 2003 – The Logic of Masculinist Protection: Reflections on the Current Security State. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 29 (1) : 1-25.

ZARKOV D., 2002 – « Srebrenica Trauma: Masculinity, Military and National Self-Image in Dutch Daily Newspapers ». In Cockburn C., Zarkov D. (eds) : *The Postwar Moment: Militaries, Masculinities and International Peacekeeping*, Londres, Lawrence and Wishart : 183-203.

ZWINGEL S., 2003 – « Männer und Kinder zuerst. Über die Notwendigkeit von Geschlechterkonstruktionen zur Legitimierung und Durchführung von Kriegen ». In Albrecht S., Goldschmidt W., Stuby G. (eds) : *Die Welt zwischen Recht und Gewalt : Internationale Sozialordnung, Völkerrecht und Demokratie*, Hamburg (Allemagne), VSA-Verlag.

Partie 2

Champs d'étude

Environnement et action collective

La dimension indispensable du genre¹

Bina AGARWAL

Dans plusieurs disciplines, les publications théoriques et empiriques traitant du thème de l'action collective dans la gestion des ressources naturelles se sont récemment multipliées (BALAND et PLATTEAU, 1996 ; OSTROM, 1990 ; WADE, 1988). De ce foisonnement se dégage un ensemble complexe de questions connexes : comment les questions de l'équité et de l'efficacité se posent-elles après l'apparition d'institutions communautaires impliquées dans la gestion des ressources naturelles ? Quels sont, au sein de ces institutions, les facteurs les plus déterminants pour la mise en place et le maintien de l'action communautaire ? Comment les réseaux sociaux, les valeurs morales, les normes de confiance et de réciprocité, ainsi qu'une propension relative à l'altruisme, ou au contraire à servir des intérêts personnels, influencent-ils les possibilités d'établir une coopération durable dans la gestion des ressources naturelles ?

Il est frappant de constater que ces questions ont été peu explorées dans une perspective de genre. Doit-on en déduire que

¹ Ce texte est une version abrégée du texte original dont la référence est en bibliographie (AGARWAL, 2000a). Il a été traduit de l'anglais par Emmanuelle Chauvet. Je tiens à remercier Paul Seabright, Janet Seiz et Nancy Folbre pour leurs commentaires sur une version antérieure de ce chapitre.

les hommes et les femmes peuvent être considérés comme des acteurs identiques dans le processus d'action collective en faveur de l'environnement ? Les conséquences de cette action sont-elle les mêmes pour toutes et tous ? Dans les pratiques de coopération, les hommes et les femmes ont-ils des motivations et un vécu similaires ? Les personnes ont-elles les mêmes intérêts et les mêmes préférences en matière de préservation de l'environnement, et sont-elles confrontées aux mêmes contraintes lorsqu'elles veulent jouer un rôle dans les institutions de gestion de l'environnement ? Si à toutes ces questions la réponse est négative, nous devons réétudier de nombreuses dimensions du débat actuel.

Cet article explore ces dimensions et montre que, faute de prendre en compte la perspective de genre, on risque de 1) conclure à tort au succès des institutions communautaires de gestion de l'environnement existantes, et, notamment, fausser l'évaluation de leurs résultats dans les domaines de la participation, de l'équité et de l'efficacité de la répartition des coûts et des bénéfices ; et 2) occulter les possibilités qui existent, grâce à un engagement plus important des femmes, de former et de maintenir des groupes de gestion de l'environnement efficaces et de perpétuer leur bon fonctionnement. Nous le montrerons à partir d'exemples provenant principalement de communautés rurales d'Asie du Sud, mais les questions conceptuelles qui se dégagent de ces exemples ont une portée plus large.

Tout d'abord, ce chapitre étudie l'efficacité de groupes de gestion de l'environnement dans des zones rurales d'Asie du Sud dans une perspective de genre en s'inspirant d'études de cas existantes, ainsi que de visites de terrain et d'entretiens que j'ai réalisés entre septembre 1998 et février 1999 dans 87 sites de foresterie communautaire situés dans cinq États indiens et deux districts népalais. Il se fonde également sur le travail de terrain que j'ai mené en 1993 et 1995 dans un certain nombre de sites en Inde. Il cherche ensuite à savoir si d'éventuelles différences de genre existent dans le développement des réseaux sociaux, ainsi que dans les valeurs et les motivations, et si ces différences pourraient contribuer à l'existence d'une plus forte coopération entre les femmes, à la fois d'une manière générale et dans le domaine de l'action collective en faveur de l'environnement. Puis ce chapitre dresse le tableau des formes d'engagement des femmes dans

l'action pour l'environnement, ainsi que des contraintes qui les empêchent de participer davantage, avant de livrer des remarques de conclusion.

Évaluer le fonctionnement des groupes : participation, équité et efficacité

On pourrait identifier trois critères importants pour évaluer la performance des institutions communautaires dans la gestion de l'environnement : le degré de participation de la communauté aux décisions, l'équité dans la répartition des coûts et des bénéfices, et l'efficacité des actions visant à protéger et régénérer les ressources. Comme le montre l'expérience de gestion communautaire des forêts en Asie du Sud, certaines institutions en apparence efficaces semblent, sur tous ces points, pâtir de l'absence d'une perspective de genre.

Un certain nombre de groupes de foresterie communautaire ont été créés ces dernières années, soit à l'initiative de l'État, par exemple dans le cadre du Programme de cogestion forestière [*Joint Forest Management*] lancé en 1990, [soit sous l'impulsion d'ONG, soit encore sur l'initiative autonome de conseils de villages, clubs de jeunes ou encore d'aînés]. On estime que ces groupes sont de nos jours au nombre de 21 000, qu'ils couvrent environ 2,5 millions d'hectares (ou 4 %) de terrains forestiers en grande partie dégradés (SPWD, 1998 : ix). À terme, le programme doit impliquer tous les États indiens. Les groupes autonomes nés à l'initiative de leurs membres et les *van panchayats* sont davantage concentrés régionalement.

De même au Népal, dans le cadre du programme de foresterie communautaire lancé en 1993, les utilisateurs d'une forêt donnée sont organisés en groupes à qui reviennent la gestion et les bénéfices de la parcelle de forêt d'État. Contrairement à la plupart des groupes de cogestion forestière en Inde, les groupes de foresterie communautaire népalais peuvent se voir attribuer de bons terrains forestiers et ils gèrent à ce jour 15 % des terrains forestiers

du pays, l'objectif étant d'atteindre un taux de 61 %. Des groupes de gestion forestière sont également apparus au niveau micro dans d'autres pays d'Asie (POFFENBERGER *et al.*, 1997).

Nombre de ces projets ont permis une bonne régénération immédiate des zones. Des arbres doivent parfois être replantés mais, dans les situations où les rhizomes sont intacts, des mesures de restriction d'accès et de protection des zones peuvent être suffisantes pour permettre une renaissance naturelle rapide. Les rapports affirment que la densité arboricole a progressé, mais aussi que les revenus se sont accrus et que la biodiversité s'est améliorée (RAJU *et al.*, 1993 ; ARUL et POFFENBERGER, 1990). Certaines régions font également état d'une amélioration de la capacité de charge des terres, qui se traduit par une forte hausse du nombre de vaches laitières depuis le lancement du programme de protection (ARUL et POFFENBERGER, 1990). Dans plusieurs autres régions du pays, on constate une croissance des revenus de la vente de produits fabriqués à partir de matières premières issues de la forêt (KANT *et al.*, 1991), et un recul de l'émigration saisonnière (VIEGAS et MENON, 1991 ; CHOPRA et GULATI, 1997). Certains villages ont même été récompensés pour leur action en faveur de la préservation de leur forêt.

Pourtant, observés selon une perspective de genre, ces résultats sont moins impressionnants aux plans de la participation, de la répartition des coûts et des bénéfices, et de l'efficacité de fonctionnement.

La participation

Les femmes représentent en général moins de 10 % des membres ordinaires des groupes de foresterie communautaire, tant en Inde qu'au Népal².

Le plus souvent, la présence des femmes au sein des conseils exécutifs est également faible. Il arrive qu'une incongruité statutaire prévoie la présence obligatoire d'une ou deux femmes dans le conseil exécutif, alors qu'on compte très peu de femmes parmi les

² Voir ROY *et al.* (c. 1992), GUHATHAKURTA et BHATIA (1992), et NARAIN (1994) sur la cogestion forestière ; KANT *et al.* (1991), SINGH et KUMAR (1993) sur les groupes autonomes en Inde ; BALLABH et SINGH (1988), SHARMA et SINHA (1993) sur les *van panchayats* ; et MOFFATT (1998) sur le Népal.

membres ordinaires. Dans ces conditions, la présence des femmes au conseil est plus symbolique qu'effective, car ce sont rarement les femmes du village qui les élisent ou les choisissent pour être leurs représentantes, ou parce qu'elles sont rarement choisies pour leurs capacités à diriger. Indépendamment des raisons qui motivent leur nomination, les femmes prennent rarement la parole lorsqu'elles sont effectivement présentes aux réunions, et, quand elles le font, on n'accorde que peu d'importance à leur opinion. On fait le même constat dans les groupes de foresterie communautaire népalais (MOFFATT, 1998).

En réalité, la plupart des groupes de foresterie communautaire d'Asie du Sud sont donc « des groupes d'hommes » qui comptent une présence féminine au mieux marginale.

Bien que virtuellement absentes des groupes de foresterie communautaire contrôlés par les hommes, les femmes protègent souvent les forêts par leur action, soit parce qu'elles effectuent une surveillance informelle, soit parce qu'elles forment des groupes de patrouille parallèles à ceux des hommes qu'elles jugent inefficaces. Dans la presque totalité des villages que j'ai visités, de nombreuses femmes ont dit avoir appréhendé des intrus, persuadé des femmes qui enfreignaient certaines règles de ne plus le faire, combattu des feux de forêt aux côtés des hommes (voire en leur absence), etc. Mais parce qu'elles participent peu aux décisions, les femmes ont rarement leur mot à dire dans la définition des règles d'utilisation de la forêt, de suivi, de répartition des bénéfices, etc., ce qui nuit aussi bien à l'équité de la répartition de ces bénéfices qu'à l'efficacité de la gestion.

L'équité dans la répartition

Le partage des coûts et des bénéfices dans les groupes de foresterie communautaire est marqué par des inéquités de genre. Si les cotisations, le temps de patrouille ou le salaire du garde forestier sont généralement pris en charge par les hommes, les coûts induits par le renoncement à l'utilisation de la forêt sont souvent à la charge des femmes. Il s'agit par exemple du temps consacré à la recherche de nouveaux lieux d'approvisionnement en bois de chauffage ou en fourrage, à l'utilisation de combustibles alternatifs de moindre qualité et à l'élevage en étables, ou encore de la perte des revenus provenant de la vente de produits de la forêt, etc.

Auparavant, les femmes pouvaient trouver sur les sites protégés de quoi satisfaire au moins certains de leurs besoins ; elles sont maintenant contraintes de se déplacer vers des sites voisins, ce qui demande davantage de temps, plus d'énergie, et leur fait courir le risque de se voir considérées comme des intruses (SARIN, 1995 ; AGARWAL, 1997a).

Avec le temps, ces difficultés ont au mieux été atténuées dans certaines régions, mais elles n'ont que rarement été dissipées. Huit ou neuf ans après la mise en place d'une protection des forêts, nombre des villages que j'ai visités dans plusieurs États, dont 18 des 19 sites du Gujarat, subissent toujours des pénuries de bois de chauffage. Selon certaines estimations, l'exploitation des forêts resterait durable, même si les quantités de bois extraites étaient beaucoup plus importantes que celles qui sont actuellement autorisées (SHAH, 1997). Si les femmes doivent faire face à des pénuries persistantes dans ces contextes, ce n'est pas tant à cause d'un manque de disponibilité globale que parce qu'elles ne sont pas entendues et qu'elles ne sont pas en position de négocier au sein des groupes de foresterie communautaire.

Les inéquités se situent également dans la répartition des bénéfices de la protection. Dans certains cas, ceux-ci ne sont pas du tout distribués, mais versés à un fonds collectif et utilisés par les groupes à leur convenance.

Lorsque les groupes de foresterie communautaire distribuent des bénéfices, les femmes des ménages non membres n'en reçoivent pas, puisque seuls les membres ont droit à une part. Mais même dans les ménages membres, ce sont en général les hommes qui perçoivent directement les bénéfices, soit parce qu'ils ont adhéré en leur seul nom, soit parce que la distribution est effectuée par ménage. Dans ce dernier cas, les deux époux sont bien membres, mais ils ne reçoivent qu'une part, et elle est remise à l'homme. Il se peut que les femmes perçoivent une partie des gains de façon indirecte si les bénéfices sont distribués en nature (en bois de chauffage, par exemple) ; mais s'ils le sont en espèces, l'argent distribué aux hommes membres fait rarement l'objet d'un partage équitable dans la famille. Il n'est pas surprenant que, lors d'une réunion de trois villages du Bengale occidental où se pratiquait la cogestion forestière, les femmes, interrogées sur le partage des bénéfices, aient toutes demandé que les époux d'un ménage reçoivent des parts égales et séparées (SARIN, 1995).

Ainsi, de nombreux cas qu'une évaluation aveugle au genre considérerait comme des réussites d'engagement communautaire participatif pour la régénération des ressources s'avèrent fortement non participatifs et inéquitables, si on les étudie avec une perspective de genre.

Bien sûr, la faible participation des femmes aux décisions des groupes de foresterie communautaire n'explique pas, à elle seule, les inégalités dans le partage des coûts et des bénéfices entre les hommes et les femmes. Un certain nombre d'autres facteurs entrent en jeu, entre autres la division genrée du travail préexistante, et les ressources (telles que la terre et les biens) dont les femmes ou leur ménage étaient dotées avant la mise en place du programme. Par exemple, les femmes étant les principales responsables de la collecte du bois de chauffage et du fourrage, des soins aux animaux, de la cuisine, etc., ce sont elles qui doivent se charger de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement en combustible et en fourrage, lorsque la forêt n'est plus accessible. Une fois encore, c'est sur les femmes qui ne sont pas propriétaires de terres ou d'arbres, et qui n'appartiennent pas à des ménages possédant ces ressources, que retombent le plus lourdement les coûts liés à la fermeture de la forêt. Mais au-delà de ces considérations, l'absence des femmes dans les forums de décision des groupes de foresterie communautaire est déterminante pour la distribution entre les genres, puisque c'est dans ces instances que sont établies les règles de partage des coûts et des bénéfices.

En outre, l'absence des femmes dans les groupes de foresterie communautaire a des effets indirects sur le partage des bénéfices au sein des ménages, car les contributions relatives se répercutent sur la façon dont les revendications sont *perçues* (AGARWAL, 1997b ; SEN, 1990). Les femmes et les filles perçues comme participant à ces activités sont en meilleure position pour demander leur part des bénéfices.

L'efficacité

La faible participation des femmes au fonctionnement des groupes de foresterie communautaire peut également nuire à l'efficacité et à la durabilité de ces derniers. Le manque d'efficacité peut se traduire d'au moins trois façons. Premièrement, certains projets

risquent de ne pas arriver à démarrer. Deuxièmement, il se peut que ceux qui démarrent effectivement (comme les réussites citées plus haut dans le domaine de la régénération) se montrent plus efficaces à court terme, mais s'avèrent non soutenables sur la durée. Troisièmement, en corollaire, il se peut que les gains d'efficacité réalisés soient considérablement inférieurs aux progrès qui seraient réalisables (sur des facteurs tels que la productivité et la diversité des ressources, la satisfaction des besoins des ménages, la croissance des revenus, la prévention de l'émigration, etc.). Cette inefficacité peut provenir de l'un ou de plusieurs des problèmes suivants. Certains sont déjà apparus et d'autres pourraient être anticipés.

Parlons pour commencer des *problèmes d'application des règles*. Les femmes (comme on l'a vu) étant souvent chargées de ramasser le bois de chauffage, les fourrages et les produits de la forêt non ligneux, mais n'étant que peu engagées dans l'établissement de règles qui soient adéquates pour protéger et utiliser la forêt, ces règles sont souvent contournées. Dans la presque totalité des villages que j'ai visités, on avait enregistré au moins quelques infractions. Les hommes violent généralement les règles pour trouver du bois de construction (qu'ils utilisent à des fins personnelles ou qu'ils vendent), mais les femmes le font le plus souvent pour trouver du bois de chauffage, notamment si elles sont pauvres et ne possèdent pas de terre. Dans certains villages de l'Orissa, les femmes trouvaient que les règles de fermeture des forêts édictées par les conseils exclusivement masculins étaient si strictes (la forêt n'était jamais accessible, pas même quelques jours par an) qu'elles avaient fini par s'attribuer des parcelles forestières protégées. Mais dans la plupart des régions, les femmes n'ont pas cette possibilité. Elles sont nombreuses à exprimer un profond ressentiment face à l'injustice des règles actuelles (SHAH et SHAH, 1995 ; SINGH et KUMAR, 1993 ; AGARWAL, 1997a).

Si elles sont consultées, les femmes proposent en général des règles moins sévères et plus égalitaires.

Les défaillances dans la *circulation des informations* entre les hommes et les femmes, aussi bien au sein des ménages qu'en dehors, sont un deuxième facteur d'inefficacité. Les informations sur les règles établies, ou sur les changements de règle – par exemple au sujet des conditions d'éligibilité pour adhérer

au groupe ou sur d'autres aspects de la gestion de la forêt – n'arrivent pas toujours jusqu'aux femmes, et il n'existe pas non plus de mécanisme structurel permettant à ces dernières de communiquer leur avis. De même, les fonctionnaires masculins consultent rarement les femmes, lorsqu'ils préparent les micro-plans du village pour le développement de la forêt ; s'ils le font, c'est au tout début du processus et sans consultation de suivi. Certaines femmes entendent parler des plans par l'intermédiaire de leur mari, d'autres n'en entendent pas parler du tout. Ces problèmes de communication peuvent être particulièrement graves dans les régions où l'émigration masculine est importante.

En troisième lieu, les problèmes d'efficacité peuvent résulter d'*inexactitudes dans l'évaluation de l'état d'épuisement des ressources*. La capacité à identifier l'état des ressources locales peut notamment être marquée par des différences de genre. Au cours de ma visite sur le terrain dans le Gujarat en 1995, des femmes, qui avaient formé un groupe informel de patrouille forestière, m'ont conduit vers le site qu'elles surveillaient et m'ont montré les coupes illégales que les hommes n'avaient pas repérées, en me disant : « Les hommes ne font pas une revue assez précise des coupes illégales. La surveillance des femmes est plus attentive ». Cette différence de genre s'explique en partie par le fait que les femmes, le plus souvent chargées de ramasser les produits de la forêt, connaissent mieux celle-ci que les hommes qui ne l'utilisent que de façon sporadique.

Quatrièmement, et corollairement, les problèmes d'efficacité proviennent de la *difficulté à appréhender les responsables des infractions aux règles*. Lorsque la protection est informelle, les femmes, compte tenu de leur proximité avec la forêt, ont plus de chances que les hommes de repérer les contrevenant-es. Mais même si des groupes de surveillance formels existent, les patrouilles exclusivement masculines ou les gardes masculins se heurtent à des contraintes culturelles, s'ils doivent physiquement appréhender une contrevenante. Il arrive même, en général quand la fraudeuse vient d'un autre village, que sa famille menace de porter plainte contre les membres du groupe de patrouille.

La protection peut se trouver fortement améliorée, lorsque des femmes s'engagent volontairement dans la surveillance et forment des groupes informels en appui aux initiatives des hommes.

Mais les groupes informels des femmes n'ont pas l'autorité requise pour pénaliser les fraudeurs qui doivent être dénoncés aux conseils formels (lesquels sont, en général, exclusivement masculins). Cette dissociation entre une autorité conférée aux hommes et une responsabilité confiée aux femmes désavantage systématiquement ces dernières, tout en leur donnant davantage de travail, et elle est probablement moins efficace que le serait une configuration faisant coïncider responsabilité et autorité. Dans nombre de cas, j'ai constaté que les femmes avaient dissous leurs organisations informelles parce que, de façon répétée, les conseils des hommes ou les hommes fonctionnaires forestiers n'avaient entamé aucune action contre les contrevenant-es appréhendé-es par les femmes.

En cinquième lieu, le fait que les femmes soient virtuellement exclues des conseils formels empêche la mise en œuvre de processus efficaces de *résolution des conflits* pourtant indispensables au bon fonctionnement des activités. Par exemple, lorsque des femmes appréhendent des fraudeurs, elles participent rarement aux discussions et aux décisions visant à déterminer la sanction appropriée. Les femmes sont souvent exclues des réunions de résolution des conflits, même quand elles sont directement impliquées dans le conflit.

Une sixième forme d'inefficacité provient de la *non-prise en compte des connaissances spécifiques des femmes en matière de diversité des espèces*. On ne saurait reprendre l'image idéalisée (par exemple par SHIVA, 1988) selon laquelle les femmes seraient les principales dépositaires du savoir sur l'environnement, mais on sait que les femmes et les hommes détiennent des types de connaissance différents. Cette différence résulte de la division genrée du travail, et des différences de genre dans la mobilité spatiale et l'âge. Quand ce sont principalement les femmes qui sélectionnent et préservent les semences, elles en connaissent bien mieux les variétés que les hommes (BURLING, 1963 ; ACHARYA et BENNETT, 1981). De même, les femmes étant le plus souvent chargées de collecter le combustible et le fourrage, elles sont mieux à même que les hommes d'inventorier les qualités des arbres (taux de croissance, qualité du bois de chauffage, usage médicinal ou autre, etc.) (PANDEY, 1990), ou d'identifier les nombreux autres arbres, arbustes ou herbes qui se développent à proximité des champs et des pâturages (CHEN, 1993). Leur connaissance des plantes médicinales tient, elle aussi,

à l'usage et elle obéit aux divisions de genre³. Cette différence entre les genres dans le domaine de la connaissance peut résulter des différences marquant les domaines spatiaux des hommes et des femmes : les hommes sont souvent mieux informés sur les espèces que l'on trouve dans des zones éloignées, les femmes sur l'environnement local où elles effectuent leur cueillette (JEWITT, 1996 ; GAUL, 1994).

Dans les programmes de reboisement, les femmes sont systématiquement exclues des processus de consultation, de décision et de gestion, et cette absence risque de nuire à l'efficacité des programmes. En effet, elle les prive du savoir des femmes, soit dans la connaissance des espèces – laquelle pourrait améliorer la biodiversité –, soit dans la connaissance des pratiques sylvicoles traditionnelles – lesquelles pourraient être utiles quand sont plantées des essences qu'elles connaissent mieux. Certaines ONG reconnaissent le potentiel du savoir spécifique des femmes et l'ont mis à profit pour faire la promotion des plantes médicinales dans les zones protégées. Dans certains cas, des groupes de femmes ont résisté à la pression des hommes qui cherchaient à faire planter des eucalyptus, espèce commercialement rentable, et ont au contraire sélectionné diverses essences en utilisant la très bonne connaissance qu'elles avaient des arbres et arbustes locaux (SARIN et KHANNA, 1993). Mais ces exemples sont rares.

En faisant abstraction des possibles différences entre les *préférences* des hommes *pour certains arbres et certaines plantes* et celles des femmes, on risque de créer une septième forme d'inefficacité. Les femmes préfèrent souvent les arbres qui ont une plus grande valeur pour l'usage domestique (comme combustible ou comme fourrage, par exemple), ou qui apportent de l'ombre aux enfants, lorsqu'ils surveillent les animaux au pâturage, tandis que les hommes optent plus souvent pour les arbres qui vont rapporter des recettes. On note des exceptions, lorsque les forêts existantes fournissent suffisamment de combustible et de fourrage ; les femmes peuvent alors elles aussi choisir des espèces commerciales pour le reboisement (CHEN, 1993). Si les femmes participaient davantage au développement forestier, les micro-plans forestiers

³ Ma recherche de terrain ; voir également GAUL (1994), JEWITT (1996), KELKAR et NATHAN (1991).

couvriraient une part plus importante des besoins des ménages, et les femmes s'engageraient encore davantage dans le projet.

Formation et durabilité des groupes

Le fonctionnement de la collectivité est généralement plus aisé si des expériences de coopération ont été réussies dans le passé et si prévalent des relations de confiance et de réciprocité. La densité globale des liens sociaux existant dans un groupe peut, elle aussi, conditionner sa capacité future à agir collectivement (MARWELL et OLIVER, 1988). Les différences de genre qui ont pu marquer la nature et l'histoire des expériences antérieures, mais aussi les interdépendances, peuvent avoir des répercussions sur la formation et le fonctionnement des groupes visant à préserver l'environnement.

Trois types de différences de genre peuvent être intéressantes à cet égard :

- dans les réseaux constitués par les hommes et par les femmes à partir des normes sociales séparant et délimitant les domaines masculins et féminins ;
- dans les conditions de vie matérielles des femmes, qui sont le plus souvent plus restrictives que celles des hommes. De ce fait, les femmes dépendent davantage de réseaux locaux et de formes quotidiennes de coopération, et risqueraient d'être davantage pénalisées par le coût de la non-coopération ;
- dans les positions respectives des femmes et des hommes dans la hiérarchie économique et sociale locale, laquelle pourrait créer moins de divisions et instaurer une plus forte homogénéité de groupe parmi les femmes et ainsi leur donner de meilleures chances de coopérer.

Réseaux sociaux : les formes quotidiennes de coopération entre les femmes

La forme des réseaux sociaux, ainsi que la dépendance à leur égard sont variables selon le genre. Commençons par parler de la forme. Dans de nombreuses sociétés, les normes sociales qui

définissent les rôles de genre font que certains réseaux relèvent davantage du domaine des femmes. En Asie du Sud par exemple, les femmes sont souvent les principales actrices de systèmes complexes d'échange-don (ELGAR, 1960 ; SHARMA, 1980 ; VATUK, 1981) et, dans certaines communautés, des mariages-alliances (SHARMA, 1980 ; MINTURN, 1993). La division genrée du travail, tant au sein du ménage qu'en dehors, est elle aussi porteuse de différences. Par exemple, les principales tâches dont se chargent les femmes pour préparer les récoltes – replanter, désherber, moissonner – sont toutes des tâches de groupe souvent effectuées manuellement, encore de nos jours, et qui demandent un surcroît de travail à certaines périodes, tandis que les tâches qui relèvent essentiellement du domaine masculin, comme labourer, irriguer, battre le grain, demandent moins de main-d'œuvre ou sont de plus en plus mécanisées. Traditionnellement, dans de nombreuses régions, les tâches agricoles de groupe sont souvent effectuées en coopération dans le cadre de systèmes d'échange de travail. Dans plusieurs régions de l'Inde, comme les collines de l'Uttar Pradesh et de l'Andra Pradesh, ces systèmes subsistent chez les femmes, mais sont plus rares chez les hommes. Ces différences de genre se fondent aussi sur le fait que les hommes sont plus nombreux que les femmes à avoir développé des activités non agricoles.

Ensuite, les femmes ont davantage besoin de se construire un capital social par des réseaux locaux, parce que leurs possibilités d'accumulation de ressources économiques et leur mobilité physique sont en général beaucoup plus limitées que celles des hommes. Elles ont aussi davantage besoin d'entretenir ces réseaux, car elles ont moins de recours et un moindre pouvoir de négociation au sein de leur ménage. Cette dépendance à l'égard des réseaux est d'autant plus forte pour les ménages pauvres. Des données ethnographiques l'illustrent bien. On observe par exemple que, faute de contrôler des biens importants ou des ressources financières, « les femmes nouent des relations d'amitié... souvent cimentées par de petits gestes de coopération et d'entraide » (SHARMA, 1980 : 190 ; WHITE, 1992). Cela peut passer par le prêt de petites sommes d'argent mais, le plus souvent, cela consiste en une aide non monétaire, par exemple faire des achats pour une femme obligée de respecter des normes de réclusion plus strictes ; partager des surplus de production domestique ; aider à faire la cuisine pour

les invités lors des mariages ou des cérémonies de naissance ; se prêter des ustensiles ; etc. La possibilité pour les femmes d'emprunter de petites quantités de nourriture et d'autres produits dans le cadre de réseaux de familles constitue un élément déterminant des stratégies d'adaptation des familles pauvres lors des pénuries de nourriture saisonnières ou des sécheresses (AGARWAL, 1990). Dans de nombreuses cultures rurales, cette accumulation quotidienne de capital social relève essentiellement du domaine des femmes, alors que les liens marchands sont plus généralement du domaine des hommes.

En outre, la plupart des femmes quittant la maison où elles sont nées (et souvent leur village natal) en se mariant, elles connaissent, après leur mariage, une vulnérabilité qu'elles cherchent à compenser en développant des liens rituels et de parenté. Les études ethnographiques des réseaux de femmes en Asie du Sud rurale le montrent également très bien. Par exemple, quand les femmes ont un rôle important de marieuses, elles l'utilisent souvent pour entretenir et développer des réseaux sociaux avec et en dehors de leur parenté, au sein du village et entre les villages. Quand les alliances sont nouées au sein du village et/ou avec des parents proches, il est relativement facile d'entretenir les réseaux de parenté. Mais même lorsque les mariages sont interdits au sein du village (comme c'est le cas dans la plus grande partie de l'Inde du Nord-Ouest), ou quand ces mariages sont une pratique peu commune, les femmes cherchent à recréer les liens existants entre natifs d'un même village en arrangeant les mariages entre des hommes de parenté affine et des cousines, des sœurs ou des amies du même endroit (MINTURN, 1993).

Les femmes établissent également des liens de parenté fictifs ou rituels en étendant les termes de parenté biologique ou affine à tous les villageois, et en particulier aux femmes qu'elles rencontrent dans leurs activités quotidiennes ; ou par l'adoption rituelle d'une personne qui devient une sœur (SHARMA, 1980 : 186 ; MINTURN, 1993). Ces liens ne sont pas exclusivement cultivés par les femmes mais certaines pratiques, comme l'extension des termes de parenté aux autres femmes côtoyées dans les tâches quotidiennes, sont plus courantes chez les femmes (SHARMA, 1980). Les femmes ont aussi davantage besoin que les hommes de nouer des liens rituels. MINTURN (1993 : 61) a constaté que 24 %

des femmes dans les familles rajput avaient une sœur rituelle, et que cette incidence était nettement plus forte, lorsque les femmes n'avaient pas de relations de sang dans le village. On peut donc penser que le contexte social dicte la pratique, au-delà de la proximité émotionnelle.

Ces réseaux complexes de coopération informelle entre les femmes au sein de groupements de voisinage, de travail, ou au niveau du village, peuvent être des bases de solidarité importantes pour l'action collective organisée. HART (1991) a constaté que, dans les zones rurales de Malaisie, la solidarité entre les ouvrières agricoles, qui permettait à celles-ci de s'opposer aux propriétaires, tenait non seulement à leur contexte de travail, mais aussi aux réseaux qu'elles avaient tissés en dehors du travail : « Ces pratiques rituelles se fondaient sur de forts sentiments de solidarité qu'elles venaient à leur tour renforcer ».

Au Népal de nouveau, PANDEY (1990 : 27-28) a constaté que les femmes de quatre villages qui coopéraient pour protéger une forêt commune avaient déjà une longue expérience de la coopération. « Collaborer pour un intérêt commun [n'a] rien de nouveau pour elles... Leur façon de protéger la forêt est elle aussi compatible avec la méthode collaborative qu'elles ont mise en œuvre pour se lancer dans d'autres activités. »

L'interdépendance existant entre les femmes facilite également le fonctionnement en groupe et la résolution des conflits. Dans l'Andhra Pradesh (au sud de l'Inde), par exemple, lorsque j'ai interrogé un groupe féminin d'entraide agricole pour savoir si la résolution des conflits était différente dans les groupes d'hommes et dans les groupes de femmes, on m'a répondu :

« Les disputes sont plus fortes chez les hommes ; ils en viennent aux mains. Nous les femmes, il nous arrive de crier mais nous finissons par régler le conflit avant de lever la réunion.

Auteure : Pourquoi cette différence ?

Groupe de femmes : Les hommes se mettent vite en colère et ils partent. Ils disent : "Pourquoi devrions-nous rester ici ? Si nous nous levons et partons, le problème va s'envoler lui aussi." Les femmes réfléchissent plus. Elles disent : "Même si je me dispute avec elle maintenant, il va falloir que j'aille désherber et chercher de l'eau avec elle, ou, si je n'ai plus de farine à la maison, je devrai

lui en emprunter. Nous avons toujours ces idées à l'esprit. C'est aussi que nous comprenons mieux les problèmes et les erreurs de chacune d'entre nous." »

Les réseaux sociaux des femmes ne sont pas les seuls à nourrir l'action collective, et ils ne l'entretiennent pas plus que ceux des hommes. Mais on peut noter deux points. D'une part, les réseaux des femmes sont souvent distincts de ceux des hommes. Ces réseaux étant également le fondement de la solidarité entre les femmes, ils pourraient être le point de départ pour la création des groupes de protection de la forêt. D'autre part, parce que les femmes des zones rurales dépendent davantage de ces réseaux que les hommes pour leur survie quotidienne, et parce que ces réseaux s'entrecroisent, il se pourrait que les femmes, plus que les hommes, ressentent la nécessité de résoudre leurs conflits rapidement, et soient ainsi plus susceptibles d'entretenir l'action collective. De plus, elles pourraient être moins tentées de servir leurs seuls intérêts personnels, car cela risquerait de les priver de la coopération des autres femmes dans d'autres domaines. Les femmes en seraient plus fortement pénalisées que les hommes, car les alternatives auxquelles elles pourraient recourir sont moins nombreuses.

Homogénéité des groupes

On pourrait s'attendre à constater une plus forte coopération entre les femmes, parce que les facteurs de division sont moins nombreux entre elles. L'homogénéité n'est pas nécessaire pour que la coopération arrive à s'instaurer dans un groupe (et l'hétérogénéité peut s'avérer utile dans certains cas), mais l'homogénéité socio-économique est connue pour faciliter la coopération dans de nombreux contextes⁴. Le manque d'homogénéité peut se traduire de diverses façons : inégalités économiques (par exemple, des différences de classe), inégalités sociales (par exemple, des hiérarchies de caste), différences ethniques ou religieuses, etc. Il se peut bien sûr qu'une communauté soit relativement égalitaire au plan économique, tout en étant hétérogène sur d'autres plans

⁴ Voir par exemple BARDHAN (1993), MALHOTRA *et al.* (1990) et BALAND et PLATTEAU (1996 : 344) qui synthétisent les données empiriques sur les succès des actions collectives menées par des communautés villageoises.

(SEABRIGHT, 1997), mais les deux plans peuvent être sources de conflits. Doit-on s'attendre à constater moins de division sociale et de classe entre les femmes, même dans des communautés où les *ménages* sont si différenciés ? Nous aurions plusieurs raisons de le penser.

Tout d'abord, au plan des inégalités économiques, la position de classe des femmes est bien plus précaire que celle des hommes : elle peut s'élever par un bon mariage, mais un veuvage, un abandon ou un divorce peut la rétrograder. Ainsi, dans la mesure où les femmes, même lorsqu'elles appartiennent à des ménages propriétaires, ne sont pas elles-mêmes propriétaires, leur risque de tomber dans la pauvreté est important. Dans le nord de l'Asie du Sud, des femmes vivant en milieu rural et dans des ménages riches suite à un bon mariage se trouvent souvent sans ressources à la suite d'un veuvage ou d'un divorce.

En deuxième lieu, bien que les femmes appartenant à des ménages riches bénéficient de la position de classe de leur ménage par le niveau de vie général et le statut social que celle-ci leur confère, de forts points communs existent entre les femmes au-delà de leurs privilèges (ou des privations) de classe dérivés, comme le fait que toutes soient responsables du travail domestique et doivent s'occuper des enfants (même si toutes ne le font pas elles-mêmes – celles qui sont plus à l'aise peuvent engager des employés domestiques). On peut noter également que les femmes ne profitent pas toujours du fait que leur ménage s'enrichisse. Dans le Pendjab indien, la prospérité due à la révolution verte a incité de nombreuses familles rurales aisées à investir dans des tracteurs, mais les femmes ont continué à cuisiner sur des poêles à bois qui les enfument ; et quand une main-d'œuvre salariée a remplacé la main-d'œuvre familiale sur l'exploitation, les femmes de la famille ont souvent dû faire la cuisine pour ces ouvriers, car les repas étaient parfois inclus dans leur contrat de travail (AGARWAL, 1984). De plus, certaines tâches, comme la collecte du bois de chauffage pour les besoins domestiques, sont souvent effectuées par les femmes, même lorsqu'elles appartiennent à des ménages aisés, de sorte que les pénuries affectent les femmes sur un vaste spectre socio-économique. Les actions favorisant une meilleure disponibilité du combustible et du fourrage revêtent alors un intérêt pour toutes.

Troisièmement, les femmes sont généralement moins liées que les hommes aux structures de pouvoir locales ; les chances de coopération s'en trouveraient renforcées. L'étude de HART (1991 : 115) a montré que des ouvrières agricoles malaises arrivaient mieux que les ouvriers agricoles à s'organiser collectivement et à défier les propriétaires, car elles avaient une « relation plus périphérique avec les structures de pouvoir formelles » et n'étaient pas aussi impliquées que leurs maris dans des rapports clientélistes. Cette distance sociale (ou politique) se répercute également sur les facteurs de division autres que la classe, par exemple la caste, l'appartenance ethnique et la religion. Dans les villages du Gujarat à fortes divisions de castes où agit la *Self-Employed Women's Association* (SEWA), les femmes pauvres ont réussi, en un an, à dépasser les conflits et discordes qui avaient marqué la création de leurs groupes en raison de la politique de caste. De ses nombreuses années d'expérience avec SEWA, Renana Jhabvala conclut : « La plupart des femmes ne tenaient pas à faire perdurer ces divisions malgré la pression qu'exerçaient les hommes de leur communauté » (comm. pers., 1998). En d'autres termes, les femmes se sont avérées plus à même de dépasser les divisions sociales ou moins attachées à leur perpétuation. En outre, dans les régions où les femmes quittent traditionnellement leur village natal pour se marier (comme c'est le cas dans le nord de l'Inde), il se peut que les réseaux qu'elles forment et entretiennent soient moins affectés par les antagonismes nés de querelles familiales auxquels les réseaux d'hommes restent confrontés (les hommes continuant à vivre dans leur village natal après leur mariage).

De ce qui précède on peut déduire la vision générale suivante. Premièrement, les réseaux d'entraide sociale des femmes sont souvent différents de ceux des hommes et pourraient être un point de départ (souvent ignoré) pour l'action collective en faveur de l'environnement. Deuxièmement, il se peut que les femmes vivant dans des sociétés où elles sont particulièrement dépendantes de leurs relations sociales avec d'autres femmes et où elles ont moins de possibilités de recours entretiennent mieux ces réseaux d'entraide sociale. Et troisièmement, parce que les réseaux de femmes traversent plus souvent les divisions sociales et de classe, et parce que les femmes sont généralement

plus éloignées des nœuds de pouvoir locaux, l'action de groupe est plus prometteuse chez les femmes que chez les hommes dans des communautés hétérogènes.

Existe-t-il aussi des différences entre les valeurs et motivations des femmes et celles des hommes, qui pourraient avoir des répercussions sur les possibilités d'action collective en faveur de l'environnement ? Les choses sont moins claires à ce sujet.

Valeurs et motivations

Le rôle moteur que jouent les normes morales, les valeurs sociales d'empathie, de confiance, etc. dans l'amélioration de la coopération et la modération des tendances à l'individualisme est de mieux en mieux reconnu.

Mais les différences de genre qui caractérisent les valeurs et les motivations ont été peu explorées dans les répercussions qu'elles peuvent avoir sur les possibilités de coopération en faveur de l'environnement. Par exemple, en comparaison avec les hommes, les femmes sont-elles plus enclines à la relation (par opposition à l'individualisme), plus altruistes (et moins préoccupées par leur intérêt personnel), ou plus attachées à la défense de l'environnement ? Si c'est le cas, la durabilité et les succès relatifs des groupes de femmes et d'hommes travaillant à la gestion de l'environnement s'en ressentent. Ces questions ne peuvent pas être étudiées en détail ici, mais certains aspects qui méritent d'être explorés vont être traités dans les pages suivantes.

Les femmes sont-elles plus susceptibles de coopérer que les hommes ?

Selon un certain nombre de chercheur-es en psychologie du développement, les hommes et les femmes diffèrent dans leurs attitudes vis-à-vis de la relation, ainsi que dans leurs codes moraux et leurs réflexions morales. CHODOROW (1974, 1978), par exemple, affirme que « dans toute société, la personnalité féminine se définit, plus que la personnalité masculine, dans la relation et la connexion aux autres » (1978 : 177). Miller (1976 cité dans

GILLIGAN, 1982 : 169) conforte cette idée : « La définition par les femmes de leur propre identité s'organise en grande partie autour de la capacité à établir puis à entretenir des affiliations et des relations ». D'autres auteur-es féministes affirment aussi que l'empathie est une caractéristique importante des interactions des femmes ou que la personnalité des femmes est moins « séparative » que celle des hommes.

Des études plus récentes ont réfuté certaines des idées affirmant des différences dans les réflexions et les codes moraux des femmes et des hommes (par exemple, celle de Gilligan)⁵. Cependant, la question de savoir si les femmes sont plus relationnelles et coopératives que les hommes se pose toujours dans la mesure où cette différence peut très bien résulter d'un besoin contextuel (comme nous l'avons évoqué dans la partie précédente). Les auteurs qui soulignent des différences psychologiques entre les femmes et les hommes imputent eux-mêmes ces différences à des facteurs sociaux plutôt que biologiques. CHODOROW (1974 : 43), par exemple, souligne l'importance de la division genrée du travail dans le développement de la personnalité et déclare que les différences de genre proviennent « du fait que les femmes, de façon universelle, doivent généralement s'occuper des jeunes enfants puis (au moins) de la socialisation des filles ». D'autres auteur-es parlent plutôt des facteurs culturels et structurels (MARKUS et KITAYAMA, 1991 ; ENGLAND, 1989). Pour d'autres encore, c'est par leur socialisation que les femmes deviennent plus aimantes, davantage prêtes à donner la priorité aux besoins des autres et plus altruistes dans leurs actions que ne le sont les hommes (par exemple, PAPANEK, 1990 ; SHARMA, 1980 ; WHITE, 1992).

Ces deux questions – les femmes sont-elles plus disposées aux relations, aux soins ou plus altruistes que les hommes, et où ces différences s'ancrent-elles dans l'ancestral spectre nature-culture – ouvrent un champ qui mérite une exploration attentive si on les met en relation avec la question de l'action collective. De façon évidente, si des expérimentations empiriques plus rigoureuses établissaient des différences de genre dans les valeurs de *care*, de partage et d'empathie, on s'attendrait à ce que les femmes soient plus susceptibles que les hommes d'entrer dans des collectivités

| ⁵ Voir par exemple la discussion de VALIAN (1998 : 340 n. 2).

où elles noueraient des relations, et soient moins enclines à agir pour servir leur intérêt personnel. De même, mieux comprendre les facteurs qui sous-tendent ces différences permettrait d'expliquer pourquoi la coopération est une réussite ou un échec dans des contextes particuliers.

Si, après avoir réfléchi sur les différences de genre dans les soins aux autres, on explore les différences de genre dans la protection de la nature, de nouvelles questions se posent, comme nous allons le voir.

Les femmes sont-elles plus attachées à la défense de l'environnement que les hommes ?

Un corpus de plus en plus important d'œuvres regroupées sous la vaste bannière de l'« écoféminisme » affirme que les femmes sont plus proches de la nature que les hommes et qu'elles sont donc plus susceptibles de défendre l'environnement. Cette idée se décline en deux variantes. L'une affirme que les femmes sont de fait plus proches de la nature que les hommes et que cette proximité peut être le fondement de valeurs d'attention et de soins, tant entre les humains qu'entre les humains et la nature « non humaine ». Certain-es attribuent cette proximité à des facteurs historiques et culturels, d'autres essentiellement à la biologie féminine.

Selon l'autre variante de cette idée, les femmes sont identifiées comme étant plus proches de la nature et les hommes comme plus proches de la culture. La nature est perçue comme étant inférieure à la culture, en conséquence de quoi les femmes sont perçues comme étant inférieures aux hommes. On considère alors que la domination des femmes et l'exploitation de la nature sont connexes et qu'elles ont résulté, dans l'histoire, d'une même idée du monde. Du fait de ce lien présumé entre femmes et nature, les femmes sont particulièrement motivées pour mettre fin à la domination de la nature et, en conséquence, à leur propre subordination aux hommes.

Dans d'autres ouvrages (AGARWAL, 1992, 1998), j'ai exprimé mon désaccord avec la position des écoféministes à plusieurs égards⁶. Je me contenterai ici d'évoquer les aspects plus spécifiquement

⁶ Pour des critiques de l'écoféminisme émanant de différents points de vue, voir notamment BIEHL (1991), DAVION (1994), JACKSON (1993), LI (1993), NANDA (1991), SINHA *et al.* (1997) et ZIMMERMAN (1987).

liés au sujet de ce chapitre. Les arguments selon lesquels les femmes seraient universellement disposées à protéger la nature ne sont pas convaincants, quand on les confronte aux différences de comportement que l'on peut constater dans des classes, des régions et des contextes différents. Les femmes des zones urbaines, dont les besoins en combustible et en fourrage sont limités, et les femmes appartenant à de riches ménages paysans qui peuvent tirer des terres familiales une grande partie de ce dont elles ont besoin, n'ont pas la même relation que les femmes pauvres des zones rurales avec les forêts communautaires, parce que leur niveau de dépendance diffère. Chez ces dernières, les données montrent, d'une part, que leurs méthodes de collecte ne détruisent généralement pas l'environnement – le bois de chauffage à usage domestique, par exemple, se compose souvent de brindilles ou de branches tombées dont la collecte ne nuit pas à l'arbre⁷. D'autre part, on sait aussi que les femmes coupent des branches vertes, si leurs impératifs de survie entrent en conflit avec ceux de la préservation de la forêt. Comme me l'a déclaré une femme des collines de l'Uttar Pradesh en 1993 : « Bien sûr que cela me fait de la peine de couper une branche verte, mais j'ai aussi de la peine quand mes enfants ont mal au ventre parce qu'il n'y a pas de bois pour leur préparer un repas ». Ainsi, en cas de grave pénurie, ce sont les valeurs mêmes de *care* et d'attention aux autres, notamment aux enfants, qui peuvent amener les femmes à détruire plutôt qu'à préserver.

Les droits de propriété et les dispositifs institutionnels peuvent aussi intervenir dans le choix de ce qui est protégé et de ce qui est exploité. Par exemple, les femmes peuvent être très attachées à la protection de leur forêt communautaire, tout en exploitant une forêt voisine protégée par l'État⁸. Fondamentalement, on peut difficilement affirmer qu'il existe un lien fondé sur la biologie entre les femmes et la nature, ou même un lien culturel qui transcenderait les enjeux écologiques et les impératifs de survie.

L'idée selon laquelle, parce qu'une construction idéologique considère les femmes comme étant plus proches de la nature et

⁷ Dans les années 1980, on a estimé que 75 % du bois utilisé pour le chauffage domestique dans les ménages ruraux indiens était collecté selon cette méthode (AGARWAL, 1986).

⁸ Mes visites de terrain dans les collines de l'Uttar Pradesh en 1993 et 1998 ; voir également SINHA *et al.* (1997).

les hommes plus proches de la culture, les premières ont un intérêt particulier à l'abolition de la subordination de la nature (laquelle amènerait leur propre émancipation) est tout aussi problématique. On ne peut pas dire que les origines de la subordination des femmes et de la nature coïncident, ni qu'elles soient uniquement ou principalement ancrées dans l'idéologie⁹. De plus, parmi les multiples dimensions qui caractérisent la subordination des femmes, toutes (et même la plupart) ne peuvent pas être mises en lien avec les processus de dégradation de l'environnement. Plus important encore, l'expérience de la gestion de l'environnement montre clairement que, selon le contexte, les enjeux de la protection de l'environnement concernent les femmes *et* les hommes. Leurs intérêts sont de natures différentes, et ce sont ces différences, plutôt qu'un penchant naturel, qui pourrait amener les femmes à être plus attachées à la défense de l'environnement que les hommes.

Les différences de genre dans les attitudes de préservation de l'environnement peuvent provenir de la division genrée des ressources économiques et de la division genrée du travail. La première détermine à quel *degré* les femmes sont dépendantes des ressources naturelles locales non privatisées, la seconde détermine la *nature* de cette dépendance. Les femmes des zones rurales dépendent beaucoup plus fortement que les hommes des ressources communautaires pour satisfaire les besoins de subsistance, car elles peuvent plus difficilement accéder aux ressources privées : la terre, l'emploi, les biens productifs, etc. (AGARWAL, 1994 ; BARDHAN, 1977). Elles accèdent aussi plus difficilement aux marchés, à l'économie monétaire et, dans les sociétés où règne une règle de réclusion stricte, aux lieux d'échanges commerciaux (AGARWAL, 1994). Si l'on ajoute les limites imposées à la mobilité physique des femmes en raison de leurs responsabilités domestiques et pour des raisons de sécurité, leur dépendance à l'égard des ressources disponibles localement devient encore plus forte.

À tout cela s'ajoute encore la nature de la dépendance des femmes à l'égard des ressources communautaires qui, comme on l'a vu, s'explique par les responsabilités spécifiques des femmes au sein de leur ménage. Par exemple, les femmes des zones rurales s'inquiètent

⁹ De plus, les concepts de nature, culture, genre, etc., sont des construits historiques et sociaux, ils connaissent des variations entre les cultures, à l'intérieur même des cultures et dans le temps (MACCORMACK et STRATHERN, 1980).

et souffrent davantage de la raréfaction du bois de chauffage et du fourrage dont la collecte leur revient, alors que les hommes souffrent davantage du manque de petit bois de construction qu'ils utilisent pour fabriquer des outils ou réparer les maisons, etc. On trouve cependant une différence déterminante dans ces deux types de préoccupations : alors que la collecte du bois de chauffage par les femmes est une tâche récurrente, voire quotidienne, les besoins en petit bois de construction sont plus sporadiques. Comme me l'ont dit des femmes membres de groupes informels de protection de la forêt dans des villages du Gujarat en 1995 : « Les hommes peuvent se permettre d'attendre un peu, puisque c'est surtout le bois de construction qui les préoccupe, mais les femmes ont besoin de bois de chauffage tous les jours. » PRASAL *et al.* (1987 : 25) notent également, à partir de leur étude sur quatre villages :

« L'attitude des femmes envers la forêt semble souvent plus responsable que celle des hommes, parce que la forêt a plus d'importance dans leur vie quotidienne. Elles peuvent être motivées par la perspective des difficultés supplémentaires qu'elles devront affronter, avec leurs enfants, si les ressources de la forêt venaient à s'épuiser. »

L'ensemble de ces facteurs – la plus forte dépendance des femmes à l'égard des biens communs locaux, la nature quotidienne de cette dépendance, et le fait que ce sont principalement les femmes qui sont chargées de s'occuper des enfants – pourrait conférer aux femmes un intérêt plus immédiat à la protection de la forêt et se traduire par une attitude plus favorable à la préservation de l'environnement. La seule restriction à cette règle, comme on l'a vu, tiendrait aux situations de grave pénurie, qui donneraient aux impératifs de survie immédiate la priorité sur les intérêts à long terme. C'est ce qui semble expliquer la forte incidence, déjà évoquée, des cas où des femmes enfreignent les règles de fermeture de l'accès à la forêt édictées par des groupes de foresterie communautaire dominés par des hommes.

Formes d'engagement des femmes et contraintes de genre

Nous avons montré que, pour plusieurs raisons, la participation accrue des femmes permettrait aux groupes de foresterie

communautaire de mieux se former et de mieux fonctionner. Mais il est peu probable que cet engagement se renforce de manière automatique, puisqu'il semble que l'intérêt des femmes à protéger les ressources naturelles soit insuffisant pour catalyser leur action dans le domaine de l'environnement. On a certes pu noter que des femmes avaient créé des groupes de protection, alors même que des groupes d'hommes existaient, mais on a également observé, dans de nombreuses circonstances, que les femmes pouvaient n'entreprendre aucune action collective dans des situations de pénurie aiguë de bois de chauffage et de fourrage¹⁰. En d'autres termes, il n'existe pas forcément de correspondance entre l'intérêt qu'ont les femmes à protéger l'environnement et leur capacité à agir en ce sens. Même si elles sont suffisamment motivées, elles se heurtent à des contraintes de genre qui les empêchent d'engager une action collective ou d'exercer ce que SEN (1985) appelle la liberté d'agent (*agency freedom*)¹¹. Comme nous allons le voir, les femmes peuvent participer à certains types d'actions militantes en faveur de la protection de la forêt, mais divers facteurs limitent généralement leur engagement dans les groupes formels de foresterie communautaire.

Formes d'engagement

À l'exception des quelques cas (décrits plus loin) où une intervention externe a entraîné la formation de groupes de foresterie communautaire exclusivement féminins ou l'entrée formelle de femmes dans des groupes de foresterie communautaire mixtes, le militantisme des femmes en faveur de la forêt s'est généralement décliné en deux types d'engagement : au sein de groupes de protection informels nés d'une initiative personnelle, et dans le cadre de formes d'actions d'agitation collectives. Je désigne comme groupes formels ceux qui ont des contours clairement définis et qui ont l'autorité, déléguée soit par l'État, soit par la communauté villageoise, de fixer des règles et de les faire

¹⁰ Ce point est davantage développé dans AGARWAL (1997a).

¹¹ SEN (1985 : 203) désigne par « liberté d'agent » ce que « la personne est libre de faire et d'atteindre lorsqu'elle poursuit les buts ou les valeurs qu'elle estime importants ».

respecter. Les groupes informels n'ont ni délimitation claire ni cette autorité¹².

Il arrive que les femmes forment des groupes informels de protection de la forêt, quand elles trouvent que les groupes d'hommes sont inefficaces ou inexistant¹³. Ce sont généralement des groupes de surveillance. Comme on l'a vu précédemment, les patrouilles informelles de femmes permettent de mieux protéger la forêt. En fait, il s'avère que le succès de nombre de projets de protection formels dépend de l'apport informel des femmes.

À bien des égards, les groupes féminins de protection de la forêt semblent être le prolongement des formes de coopération et des réseaux sociaux que pratiquent les femmes au quotidien, et l'absence de ces dernières des groupes formels de protection témoigne le plus souvent de la puissance de l'exclusion de genre caractéristique de beaucoup des autres réseaux formés par les hommes. D'aucuns affirment que l'informalité offre l'avantage de la flexibilité mais, comme on l'a vu, quand c'est le genre qui détermine le caractère formel ou informel, le premier étant associé à une autorité dont le dernier est dénué, les femmes sont systématiquement défavorisées et l'efficacité institutionnelle des groupes peut en être fortement réduite.

La présence des femmes est également notable dans ce que je nomme les actions d'« agitation » collective, en regard des actions de « coopération » collective. Les premières sont sporadiques, menées en réaction à une situation précise, et peuvent impliquer une mobilisation extra-locale pour attirer l'attention sur une situation locale particulière ou pour protester contre l'action d'une autorité extra-locale, en général l'État. Si ces actions demandent, elles aussi, une certaine coopération, l'action que je désigne comme étant de « coopération » collective est continue

¹² Si un groupe peut bien sûr avoir des composantes formelles et informelles dans son fonctionnement, la distinction que je fais ne porte pas sur les formes de fonctionnement du groupe, mais sur la légitimité et l'autorité qui lui sont reconnues. Voir également STEWART (1996) qui définit les groupes formels comme étant clairement délimités et dont les règles d'opération et d'adhésion ont fait l'objet d'un accord, et les groupes informels comme étant flous, sporadiques et variables. Toutefois, dans ce qui précède, la présence ou l'absence d'une autorité formellement déléguée a également une importance centrale.

¹³ Observation personnelle dans le Gujarat et dans les collines de l'Uttar Pradesh. Voir également SHARMA et SINHA (1993) et VIEGAS et MENON (1991).

et implique un processus de suivi régulier et de décision relatif aux ressources naturelles locales. Il arrive que l'action de groupe prenne les deux formes.

L'absence des femmes dans les groupes formels contraste avec leur présence souvent significative dans l'agitation collective souvent catalysée par ces mêmes groupes. Par exemple, les femmes indiennes des zones rurales ont été très visibles dans les manifestations de protestation organisées par les mouvements de protection de la forêt comme le Chipko dans les collines de l'Uttar Pradesh, ou par les mouvements d'opposition aux grands barrages tels que le Narmada Bachao Andolan dans le centre de l'Inde.

Dans la gestion des ressources locales, les actions d'agitation collective peuvent compléter l'action des institutions de suivi des flux de ressources et de la régénération des stocks, sans toutefois s'y substituer. La participation des femmes serait donc nécessaire dans les deux domaines d'action. Cette participation demanderait, au minimum, que les femmes puissent être membres des groupes, et elle dépend des règles d'adhésion. Mais une participation effective implique également une présence aux réunions, une prise de parole, et que les opinions de la personne aient un poids dans les décisions. En d'autres termes, l'action collective peut se caractériser par des *degrés de participation*.

Pour une efficacité réelle, même évaluée selon une perspective de genre, et pour prévenir beaucoup (sinon la totalité) des insuffisances évoquées dans la première partie de ce chapitre sur les questions d'équité, les femmes doivent participer activement selon les termes que nous avons décrits. En l'état actuel des choses, même lorsque les règles d'adhésion aux groupes formels ne sont pas restrictives, la présence et la participation des femmes sont limitées. Quelles sont les contraintes qui les freinent ?

Contraintes

Les facteurs limitant la participation des femmes aux institutions formelles de gestion de l'environnement pourraient rapidement être classés dans les grandes catégories suivantes : les règles, les normes, les perceptions, la volonté des hommes de conserver un pré carré, les ressources économiques et sociales du ménage (classe, caste, etc.), et enfin les ressources économiques

et les attributs personnels dont les femmes sont dotées à titre individuel.

Tout d'abord, les règles édictées par le gouvernement de l'État et régissant l'appartenance à l'assemblée générale et au comité exécutif du groupe de foresterie communautaire posent des limites pour les femmes, car elles n'autorisent qu'une personne par ménage à appartenir au groupe et (compte tenu des normes sociales), cette personne est généralement l'homme chef de ménage. La participation des femmes est également limitée par leur manque de connaissance des règles et des moyens de les faire changer (RAJU, 1997 ; MOFFAT, 1998).

Deuxièmement, les normes sociales qui déterminent le partage des tâches entre les hommes et les femmes, les interactions entre les genres en public, la distribution genrée de l'espace, etc. posent des contraintes importantes. Par exemple, le fait que les femmes soient les principales responsables du travail domestique, auquel s'ajoutent des tâches agricoles, limite le temps qu'elles peuvent consacrer aux réunions organisées précisément au moment où elles doivent se charger des corvées domestiques, s'occuper du bétail, etc.

Aussi les groupes informels exclusivement féminins facilitent-ils la participation des femmes puisque les heures de réunion peuvent être fixées à la convenance des membres et en fonction de leurs contraintes domestiques. De plus, un environnement plus accueillant permet aux jeunes mères d'amener leurs enfants avec elles lors des réunions. Ces facteurs pourraient expliquer pourquoi les femmes peuvent plus aisément participer aux manifestations et actions de protestation qui caractérisent l'agitation collective.

C'est également parce qu'elles définissent quels sont leurs comportements appropriés que les normes sociales sont contraignantes pour les femmes. Dans une grande partie de l'Asie du Sud, par exemple, la réclusion des femmes les dissuade de participer à toute activité se déroulant en dehors de chez elles. Les normes établissant quels sont les comportements appropriés pour les femmes et quelles interactions celles-ci peuvent entretenir dans l'espace public sont aussi très souvent formulées de façon subtile. Leurs effets se traduisent de diverses manières, par exemple dans le fait que les femmes s'asseyent d'un côté ou au fond de la salle de réunion où elles sont moins visibles et moins audibles. De plus,

dans les cultures où, pour bien se comporter, les femmes doivent se montrer déférentes et ne pas parler fort, celles-ci s'abstiennent souvent de prendre la parole lors des réunions. Les normes enjoignant au respect des hommes âgés de la famille les empêchent également de s'exprimer ou de s'opposer aux hommes. Corollairement, elles risquent d'être confrontées à des conflits au sein de leur ménage, si leur mari pense que les femmes ne se tiennent pas aux rôles socialement acceptés qui sont les leurs.

En troisième lieu, la perception par les hommes de ce que sont les rôles convenables et les capacités des femmes – qui est souvent en décalage avec les capacités réelles de ces dernières – limite les possibilités d'adhésion des femmes aux groupes de foresterie communautaire. Les femmes sont souvent perçues comme étant moins capables que les hommes, ou leur participation publique est considérée comme déplacée ou superflue. Du fait de ces perceptions, leur opinion passe inaperçue lors des réunions. Pour reprendre les propos d'une membre d'un *van panchayat* : « Je suis allée à trois ou quatre réunions... Personne n'a jamais écouté mes propositions... Cela ne les intéressait pas. » (citée dans BRITT, 1993 : 146).

Les fonctionnaires du service des forêts ont souvent des perceptions dévalorisantes des capacités des femmes. Dans le programme de cogestion de la forêt en Inde, très peu d'entre eux sont des femmes (VENKATESHWARAN, 1992) et les fonctionnaires masculins, comme on l'a vu, consultent rarement les femmes, lorsqu'ils élaborent les micro-plans de développement forestier. On observe les mêmes biais au Népal (PANDEY, 1990).

Quatrièmement, lorsque les groupes de foresterie communautaire ont commencé par être exclusivement masculins, les hommes rechignent souvent à renoncer à leurs « revendications territoriales » en admettant des femmes. Les femmes peuvent plus facilement être admises si elles se joignent au groupe dès sa création que quand les intérêts des hommes sont déjà bien ancrés (MANSINGH, 1991).

En cinquième lieu, quand le groupe de foresterie communautaire se compose de ménages hétérogènes, les ressources économiques et la position sociale (par exemple, la caste) des ménages auxquels appartiennent les femmes risquent fortement de peser sur leur possibilité de s'exprimer. Dans les villages multicastes, nombre

de femmes qui arrivent à entrer dans les groupes de foresterie communautaire appartiennent aux castes supérieures et aux ménages propriétaires de terres.

Sixièmement, les ressources économiques dont les femmes sont dotées à titre individuel (par exemple, les biens qu'elles possèdent) et leurs attributs personnels (niveau d'éducation, confiance en soi, qualités de meneuses, etc.) ont également une influence sur leur degré de participation. Quand le règlement du comité exécutif de cogestion de la forêt comprend une obligation d'inclure des femmes, c'est souvent en fonction de leur niveau d'alphabétisation que celles-ci y sont nommées. D'une manière générale, les femmes ayant un niveau moyen d'éducation inférieur à celui des hommes, leurs capacités sont perçues comme étant moindres et, dans les faits, il leur est plus difficile de s'informer sur les règles, de vérifier que les procès-verbaux des réunions sont conformes, etc.

Faciliter la participation

La situation générale est donc celle d'une absence virtuelle de femmes parmi les membres des groupes formels de foresterie communautaire, mais quelques exceptions peuvent être notées, comme on l'a déjà évoqué. Par exemple, dans le cadre du programme de cogestion de la forêt en Inde, certains groupes de foresterie communautaire sont composés pour un tiers, voire pour la moitié, de femmes¹⁴. Des ONG, des bailleurs ou des services gouvernementaux de gestion des forêts ont également créé des groupes de foresterie communautaire exclusivement féminins, en général dans des régions de forte émigration masculine, ou là où les groupes de foresterie communautaire n'intéressent pas les hommes.

Dans une certaine mesure, les groupes de foresterie communautaire exclusivement féminins favorisent la participation des femmes. Tout d'abord, on constate que, dans ces groupes, les femmes des villages sont plus à l'aise, qu'elles s'expriment davantage et qu'elles ont le sentiment d'avoir de meilleures chances d'être entendues que dans des groupes mixtes. De plus, il pourrait

¹⁴ Voir par exemple NARAIN (1994), VIEGAS et MENON (1991), MUKERJEE et ROY (1993) et ADHIKARI *et al.* (1991).

s'avérer plus facile de créer ces groupes exclusivement féminins, puisque des réseaux sociaux et des relations de confiance et de réciprocité sont déjà établis. La création de ce type de groupes mérite donc d'être explorée à une plus grande échelle qu'elle ne l'a été jusqu'à maintenant.

Mais la majorité des groupes de foresterie communautaire resteraient mixtes. Des mesures spécifiques seraient donc nécessaires pour surmonter les contraintes que nous avons évoquées et ainsi améliorer la participation des femmes au sein de ce type de groupe. Comme je l'ai développé dans AGARWAL (2000), ces contraintes ne sont pas immuables et la solution tient en grande partie au renforcement du pouvoir de négociation des femmes vis-à-vis de l'État, de la communauté et de la famille.

Parmi les facteurs d'amélioration du pouvoir de négociation des femmes, le soutien d'ONG locales sensibles au genre paraît déterminant. La pression de ces ONG et des bailleurs a été un facteur important qui a incité les gouvernements des États à modifier les règles d'adhésion aux groupes de foresterie communautaires pour qu'ils incluent davantage les femmes (par exemple, en passant de la règle d'une personne par ménage à celle d'un homme et une femme par ménage). Certaines ONG ont également œuvré à répondre directement aux préoccupations des femmes au niveau communautaire au sein de groupes mixtes de foresterie communautaire.

Toutefois, ces interventions d'intermédiaires ne peuvent que partiellement aider à renforcer le pouvoir de négociation des femmes dans le but de faire changer les règles, les normes et les perceptions, etc. Il est probable que des changements à long terme impliqueront que les femmes aient davantage confiance en elles-mêmes, qu'elles s'affirment et que leurs groupes soient plus forts.

L'idée d'une « masse critique » est pertinente ici. Les femmes hésitent souvent à prendre la parole pendant les réunions si elles sont peu nombreuses. La plupart pensent qu'elles ne peuvent pas changer les procédures individuellement et qu'elles seraient mieux à même d'exprimer leurs préoccupations si elles étaient présentes en nombre suffisant (BRITT, 1993 ; CORREA, 1995 ; PRASAL *et al.*, 1987).

Conclusion

Les rapports de genre sont présents aussi bien dans les ménages que dans les communautés, et, souvent, l'abondante littérature sur l'action collective et la préservation de l'environnement n'en a pas tenu compte. Nous avons vu qu'en l'absence de perspective de genre, l'analyse et les politiques d'action collective en général, et d'action pour l'environnement en particulier, peuvent souffrir de divers biais. Tout d'abord, les évaluations réalisées par les institutions de gestion des ressources communautaires sur les critères d'équité et d'efficacité peuvent être faussées et faire croire à des réussites, alors même qu'existent de graves inégalités et une forte inefficacité du fait des rapports de genre. L'exemple des groupes de foresterie communautaire en Asie du Sud montre que les femmes sont virtuellement absentes des instances de décisions, mais aussi que la distribution des coûts et des bénéfices est très inégalitaire et que le fonctionnement de ces groupes est inefficace à divers niveaux, dans les faits ou potentiellement. L'inefficacité, par exemple, peut résulter d'une mauvaise application des règles, de défauts dans la circulation des informations, d'erreurs d'évaluation de l'épuisement des ressources, de difficultés à appréhender les intrus, d'une résolution des conflits insatisfaisante, de la non-intégration des connaissances spécifiques des femmes sur les espèces et de la non-reconnaissance du fait que les préférences des femmes diffèrent de celles des hommes dans le choix des essences. Certains de ces facteurs risquent d'empêcher une coopération fructueuse, même à court terme ; d'autres pourraient nuire à la durabilité à long terme des dispositifs de gestion des ressources communautaires ou empêcher ces derniers d'atteindre leur potentiel productif.

Deuxièmement, l'absence de perspective de genre, parce qu'elle occulte les possibilités d'action collective précisément chez les femmes, pourrait faire manquer des occasions importantes de favoriser une action collective efficace. Les femmes ont souvent une longue expérience du fonctionnement coopératif, relativement différente de celle des hommes, au sein des réseaux sociaux traditionnels. Cette expérience est marquée par une réciprocité et une dépendance mutuelle, en particulier dans les communautés rurales des pays en développement. Accédant en général

difficilement aux ressources économiques, les femmes dépendent souvent plus fortement que les hommes de ces formes de capital social. Elles semblent également moins sujettes aux divisions dues à la proximité des centres locaux de pouvoir ou encore aux différences sociales ou de classe qui peuvent exister entre leurs ménages. En outre, parce que la majorité des femmes des zones rurales dépendent plus fortement du patrimoine environnemental local pour se procurer les biens dont elles ont besoin au quotidien, elles ont un plus grand intérêt à ce que ce fonds de ressources soit durable, même si elles ne sont pas intrinsèquement plus favorables à la préservation de l'environnement que les hommes. Il est moins évident de conclure quant à la tendance des femmes à être plus altruistes et à coopérer davantage que les hommes, mais cette question mériterait d'être étudiée plus en détail, sinon de manière générale, du moins dans certains contextes spécifiques.

En troisième lieu, en l'absence d'analyse de genre, le fossé qui existe entre un intérêt à la protection de l'environnement et la capacité à agir dans cet objectif peut se trouver occulté. Les différences essentielles qui existent entre les modes d'organisation de l'action en faveur de l'environnement chez les hommes et chez les femmes (en général formel chez les hommes et informel chez les femmes) restent invisibles. De plus, les contraintes que les femmes doivent affronter et dépasser pour être effectivement engagées dans les institutions formelles de gestion des ressources locales ne sont pas prises en compte. Parmi ces contraintes, ne se trouvent pas seulement les règles d'adhésion, mais également les facteurs qui ont une influence sur la participation aux décisions, une fois acquis le statut de membre, par exemple les normes sociales définissant la division genrée du travail et les rôles convenables pour les femmes ; les perceptions sociales relatives aux capacités des femmes ; les intérêts bien établis des hommes ; et les ressources économiques des femmes, ainsi que leurs attributs personnels.

Toutes ces dimensions ont des effets sur la théorie, l'analyse empirique et les politiques. Au plan théorique, la prise en compte des rapports de genre enrichirait et en même temps corrigerait notre interprétation conceptuelle de l'action collective et des institutions de gestion de l'environnement. Entre autres, il serait nécessaire de développer et/ou reformuler les conditions de mise en place d'institutions d'action collective en faveur de l'environnement qui

soient durables et qui fonctionnent bien. Au plan empirique, la perspective de genre ouvrirait de nouveaux champs d'exploration, en particulier sur les motivations et les valeurs des hommes et des femmes en fonction des rapports de genre, sur les différentes contraintes qui pèsent sur les hommes et les femmes lorsqu'ils et elles veulent s'engager dans l'action collective de ce type, et sur les structures institutionnelles appropriées à une préservation de l'environnement effective.

Un certain nombre de difficultés doivent également être surmontées dans le domaine des politiques. Par exemple, comment dépasser les limites à la participation des femmes dans les groupes formels ? Les groupes informels créés par des femmes pour la protection de l'environnement peuvent-ils se voir conférer une autorité formelle, tout en fonctionnant parallèlement aux structures formelles de gestion de la forêt communautaire ? Si les réseaux sociaux traditionnels formés par les femmes peuvent être le fondement d'une coopération entre celles-ci, par quels moyens peuvent-ils être encouragés à s'engager dans l'action en faveur de l'environnement ? De même, comment les réseaux non traditionnels de femmes qui existaient avant que ne s'imposent les préoccupations environnementales, à savoir les réseaux appartenant au mouvement plus vaste des femmes, peuvent-ils être encouragés à favoriser l'action en faveur de l'environnement ?

Ce chapitre ne prétend pas apporter des réponses définitives aux préoccupations et aux questions qu'il a posées, mais il vise à attirer l'attention sur le caractère central et irréductible de celles-ci.

Références bibliographiques

ACHARYA M., BENNETT L., 1981 – *An Aggregate Analysis and Summary of Village Studies, The Status of Women in Nepal*, II, Part 9. Kathmandu, Ceda, Tribhuvan University.

ADHIKARI N., YADAV G., RAY S. B., KUMAR S., 1991 – « Process documentation of women's involvement in forest management at Mahespur, Ranchi ». In Singh R. (ed.) : *Managing the Village Commons, Proceedings of the National Workshop*, 15-16 December 1991, Indian Institute of Forest Management, Bhopa : 118-123.

AGARWAL B., 1984 – Rural women and the HYV rice technology in India. *Economic and Political Weekly*, 19 (13). *Review of Agriculture*, 31 March, A-39–A-52.

AGARWAL B., 1986 – *Cold Hearths and Barren Slopes: The Woodfuel Crisis in the Third World*. London, Zed Books, Delhi, Allied Publishers, Maryland, Riverdale.

AGARWAL B., 1990 – Social security and the family: coping with seasonality and calamity in rural India. *Journal of Peasant Studies*, 17 (3) : 341-412.

AGARWAL B., 1992 – The gender and environment debate: lessons from India. *Feminist Studies*, 18 (1) : 119-158.

AGARWAL B., 1994 – *A Field of One's Own: gender and land rights in South Asia*. Cambridge, Cambridge University Press.

AGARWAL B., 1997a – Environmental action, gender equity and women's participation. *Development and Change*, 28 (1) : 1-44.

AGARWAL B., 1997b – « Bargaining » and gender relations: within and beyond the household. *Feminist Economics*, 1 (5) : 1-51.

AGARWAL B., 1998 – Environmental management, equity and ecofeminism: debating India's experience. *Journal of Peasant Studies*, 25 (4) : 55-95.

AGARWAL B., 2000a – Conceptualising environmental collective action: why gender matters. *Cambridge Journal of Economics*, 24 : 283-310.

AGARWAL B., 2000b – *Group Functioning and Community Forestry in South Asia: A Gender Analysis and Conceptual Framework*. Wider Working Paper, Helsinki, World Institute for Development Economics Research.

ARUL N. J., POFFENBERGER M., 1990 – « FPC case studies ». In Pathan R. S., Arul N. J., Poffenberger M. (eds) : *Forest Protection Committees in Gujarat: Joint Management Initiative*, New Delhi, Ford Foundation, Working Paper, 7 : 13-25.

BALAND J. M., PLATTEAU J. P., 1996 – *Halting Degradation of Natural Resources: Is there a Role for Rural Communities?* Oxford, Clarendon Press.

BALLABH V., SINGH K., 1988 – « *Van (Forest) Panchayats in Uttar Pradesh Hills: A Critical Analysis* ». Research Paper, Institute for Rural Management, Anand.

BARDHAN K., 1977 – Rural employment, wages and labour markets in India—a survey of research. *Economic and Political Weekly*, 12 (26) : A-34–A-48; 12 (27) : 1062-1074; 12 (28) : 1101-1118.

- BARDHAN P., 1993 – Analytics of the institutions of informal cooperation in rural development. *World Development*, 21 (4) : 633-639.
- BIEHL J., 1991 – « Rethinking Ecofeminist Politics ». In Blumberg R. L. : *Income under female vs. male control: hypotheses from a theory of gender stratification and data from the Third World*, Boston, South End Press : 97-127.
- BRITT C., 1993 – « *Out of the Wood? Local Institutions and Community Forest Management in two Central Himalayan Villages* ». Draft monograph, Cornell University, Ithaca.
- BURLING R., 1963 – *Rengsangri: Family and Kinship in a Garo Village*. Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- CHEN M., 1993 – « Women and wasteland development in India: an issue paper ». In Singh A., Burra N. (eds) : *Women and Wasteland Development in India*, Delhi, Sage Publications : 21-90
- CHODOROW N., 1974 – « Family structure and feminine personality ». In Rosaldo M. Z., Lamphere L. (eds) : *Woman, Culture and Society*, Stanford, Stanford University Press.
- CHODOROW N., 1978 – *The Reproduction of Mothering: Psychoanalysis and the Sociology of Gender*. Berkeley, California University Press.
- CHOPRA K., GULATI S. C., 1997 – Environmental degradation and population movements: the role of property rights. *Environment and Resource Economics*, 9 : 383-408.
- CORREA M., 1995 – *Gender and Joint Forest Planning and Management: A Research Study in Uttara Kannada District, Karnataka*. Dharwad, Karnataka, Indian Development Service.
- DAVION V., 1994 – « Is feminism feminist? ». In Warren K. J. (ed.) : *Ecological Feminism*, London and New York, Routledge : 8-28.
- ELGAR Z., 1960 – *A Punjabi Village in Pakistan*. New York, Columbia University Press.
- ENGLAND P., 1989 – A feminist critique of rational-choice theories: implications for sociology. *American Sociologist*, 20 : 14-28.
- GAUL K. K., 1994 – « *Negotiated Positions and Shifting Terrains: Apprehension of Forest Resources in the Western Himalaya* ». Doctoral Dissertation, Department of Anthropology, University of Massachusetts, Amherst.
- GILLIGAN C., 1982 – *In a Different Voice: Psychological Theory and Women's Development*. Cambridge, MA, Harvard University Press.
- GUHATHAKURTA P., BHATIA K. S., 1992 – *A Case Study on Gender and Forest Resources in West Bengal*. Delhi, World Bank.

- HART G., 1991 – Engendering everyday resistance: gender, patronage and production politics in rural Malaysia. *Journal of Peasant Studies*, 19 (1) : 93-121.
- JACKSON C., 1993 – Women/nature or gender/history? A critique of eco-feminist « development ». *Journal of Peasant Studies*, 20 (3) : 389-419.
- JEWITT S., 1996 – « *Agro-ecological Knowledges and Forest Management in the Jharkhand, India: Tribal Development or Populist Impasse* ». PhD Dissertation, Department of Geography, University of Cambridge.
- KANT S., SINGH N. M., SINGH K. K., 1991 – *Community-based Forest Management Systems (Case Studies from Orissa)*. SIDA, New Delhi; Indian Institute of Forest Management, Bhopal; and ISO/Swedforest, New Delhi.
- KELKAR G., NATHAN D., 1991 – *Gender and Tribe: Women, Land and Forests in Jharkhand*. London, Zed Books.
- LI HUEY-LI., 1993 – « A cross-cultural critique of ecofeminism ». In Gaard G. (ed.) : *Ecofeminism: Women, Animals, Nature*, Philadelphia, Temple University Press : 272-294.
- MACCORMACK C. P., STRATHERN M. (eds), 1980 – *Nature, Culture and Gender*. Cambridge, Cambridge University Press.
- MALHOTRA K. C., CHANDRA N. S., VASULU T. S., MAJUMDAR L., BASU S., ADHIKARI M., YADOV G., 1990 – « *Joint Management of Forest Lands in West Bengal: A Case Study of Jamboni Range in Midnapore District* ». Technical Paper no. 2, Ibrad, Calcutta.
- MANSINGH O., 1991 – « *Community Organization and Ecological Restoration: An Analysis of Strategic Options for NGOs in the Central Himalaya, with particular reference to the Community Forestry Programme of the NGO Chirag* ». MA Thesis in Rural Development, Afras, University of Sussex.
- MARKUS H. R., KITAYAMA S., 1991 – Culture and the self: implications for cognition, emotion and motivation. *Psychological Review*, 98 (2) : 224-253.
- MARWELL G., OLIVER P. E., 1988 – Social networks and collective action: a theory of the critical mass. III. *American Journal of Sociology*, 94 (3) : 502-534.
- MINTURN L., 1993 – *Sita's Daughters: Coming Out of Purdah*. New York and Oxford, Oxford University Press.
- MOFFATT M., 1998 – « *A Gender Analysis of Community Forestry and Community Leasehold Forestry in Nepal with a Macro-Meso-Micro Framework* ». MA Dissertation in Development Policy Analysis, Department of Economics and Social Studies, University of Manchester.

- MUKERJEE R., ROY S. B., 1993 – « *Influence of Social Institutions on Women's Participation in JFM: A Case Study from Sarugarh, North Bengal* ». Working Paper no. 17, Ibrad, Calcutta.
- NANDA M., 1991 – Is modern science a western, patriarchal myth? A critique of the populist orthodoxy. *Social Science Bulletin*, 11 (1-2) : 32-60.
- NARAIN U., 1994 – « *Women's Involvement in Joint Forest Management: Analyzing the Issues* ». Draft paper, 6 May.
- OSTROM E., 1990 – *Governing the Commons*. Cambridge, Cambridge University Press.
- PANDEY S., 1990 – « *Women in Hattidunde Forest Management in Dhading District, Nepal* ». MPE Series no. 9, Kathmandu, Nepal, International Center for Integrated Mountain Development (ICIMOD).
- PAPANEK H., 1990 – « To each less than she needs, from each more than she can do ». In Tinker I. (ed.) : *Persistent Inequalities*, New York, Oxford University Press : 162-181.
- POFFENBERGER M., WALPOLE P., D'SILVA E., LAWRENCE K., KHARE A., 1997 – « *Linking Government Policies and Programs with Community Resource Management Systems: What is Working and What is No* ». Research Network Report no. 9, A Synthesis Report of the Fifth Asia Forest Network Meeting held at Surajkund, India, December 1996.
- PRASAL Y., GRONOW J., BHUJU U. R., PRASAL S., 1987 – « *Women's Participation on Forest Committees: A Case Study* ». Paper no. 11, Forestry Research Paper Series, HMG-Usaid-GTZ-IDRC-Ford-Winrock Project, December.
- RAJU G., VAGHELA R., RAJU M. S., 1993 – *Development of People's Institutions for Management of Forests*. Ahemdabad, VIKSAT.
- RAJU M. S., 1997 – « *Seeking Niches in Forest Canopy: An Enquiry into Women's Participation* ». Mimeo, New Delhi, Ford Foundation.
- ROY S. B., MUKERJEE R., CHATTERJEE M., c.1992 – « *Endogenous Development, Gender Role in Participatory Forest Management* ». Calcutta, Ibrad.
- SARIN M., 1995 – Regenerating India's forest: reconciling gender equity and joint forest management. *IDS Bulletin*, 26 (1) : 83-91.
- SARIN M., KHANNA R., 1993 – « Women organize for wasteland development: a case study of SARTHI in Gujarat ». In Singh A., Burra N. (eds) : *Women and Wasteland Development in India*, New Delhi, Sage : 91-127.
- SEABRIGHT P., 1997 – « *The Effect of Inequality on Collective Action* ». Draft paper, Department of Applied Economics, University of Cambridge, UK.
- SEN A. K., 1985 – Well-being, agency and freedom: the Dewey Lectures 1984. *Journal of Philosophy*, 82 (4) : 169-221.

SHAH A., 1997 – Jurisdiction versus equity: tale of two villages. *Waste-lands News*, February-April : 58-63.

SHAH M. K., SHAH P., 1995 – Gender, environment and livelihood security: an alternative viewpoint from India. *IDS Bulletin*, 26 (1) : 75-82.

SHARMA A., SINHA A., 1993 – « *A Study of the Common Property Resources in the Project Area of the Central Himalaya Rural Action Group* ». Mimeo, Bhopal, Madhya Pradesh, Indian Institute of Forest Management.

SHARMA U., 1980 – *Women, Work and Property in North-West India*. London, Tavistock.

SHIVA V. 1988 – *Staying Alive: Women, Ecology and Survival*. London, Zed Books.

SINGH N., KUMAR K., 1993 – « *Community Initiatives to Protect and Manage Forests in Balangir and Sambalpur Districts* ». New Delhi, SIDA.

SINHA S., GURURANI S., GREENBERG B., 1997 – The « new traditionalist » discourse of Indian environmentalism. *Journal of Peasant Studies*, 24 (3) : 65-99.

SPWD, 1998 – *Joint Forest Management Update, 1997*. New Delhi, Society for the Promotion of Wastelands Development.

STEWART F. 1996 – Groups for good or ill. *Oxford Development Studies*, 24 (1) : 9-25.

VALIAN V., 1998 – *Why So Slow? The Advancement of Women*. Cambridge, MA, MIT Press.

VATUK S., 1981 – « *Sharing, Giving and Exchanging of Foods in South Asian Societies* ». Mimeo, University of Illinois at Chicago circle.

VENKATESHWARAN S., 1992 – *Living on the Edge: Women, Environment and Development*. New Delhi, Friedrich Ebert Stiftung.

VIEGAS P., MENON G., 1991 – « *Forest Protection Committees of West Bengal: Role and Participation of Women* ». Paper prepared for the ILO Workshop on Women and Wasteland Development, International Labour Organization, New Delhi, 9-11 January.

WADE R., 1988 – *Village Republics: Economic Conditions for Collective Action in South India*. Cambridge, Cambridge University Press.

WHITE S., 1992 – *Arguing with the Crocodile: Class and Gender in Rural Bangladesh*. London, Zed Books.

ZIMMERMAN M. E., 1987 – Feminism, deep ecology and environmental ethics. *Environmental Ethics*, 9, Spring : 21-44.

Chapitre 9

Travail, famille et agriculture

Enjeux de genre et de développement, perspective Nord-Sud

Hélène GUÉTAT-BERNARD

Introduction

L'augmentation de la population mondiale de 34 % dans les 40 prochaines années va générer une demande additionnelle de nourriture, d'énergies et de fibres. Pour nourrir les 2,3 milliards de personnes supplémentaires qui vivront sur terre en 2050, la production alimentaire devra augmenter de 60 %, et de 77 % dans les pays en développement (FAO, 2011). Les régimes alimentaires évoluent déjà (plus d'alimentation carnée, sucrée, grasse pour répondre à la demande de populations plus urbanisées), alors même que les contraintes sur les ressources environnementales se multiplient en lien avec les changements globaux. Dans ce contexte, le dernier rapport de la FAO, centré sur les questions de genre en agriculture, dénonce le maintien des inégalités femmes-hommes et démontre que leur diminution générerait des gains sociétaux, économiques et environnementaux significatifs. Le message est clair : « les femmes sont des acteurs clés de l'augmentation à la fois de la productivité agricole et de la production »

(FAO, 2011). Pourtant, elles font face à des contraintes de genre spécifiques dans l'accès aux ressources productives, aussi bien la terre, l'eau, les intrants qu'aux connaissances techniques, ou aux services financiers. Cet accès différencié explique que les terres travaillées par les femmes, selon les cultures, sont de 20 à 30 % moins productives que celles des hommes (cf. *ibid.*). La FAO fait le constat qu'une agriculture féminine plus productive peut avoir des effets multiplicateurs avec des bénéfices sociaux dans le long terme en améliorant les conditions de vie des femmes (plus de temps libre, moindre pénibilité), tout en revalorisant leur statut et leur pouvoir au sein des familles et au-delà et en améliorant leur position économique et sociale au sein de la famille et de la société. Ainsi, explicitement, la nécessité de prendre en compte dans les politiques de développement agricole les questions de genre – reconnaissance des places, des statuts, des droits hiérarchisés et inégalitaires des femmes vis-à-vis des hommes – ne relève pas seulement de préoccupation égalitaire, mais clairement d'efficacité, au risque d'une instrumentalisation.

Ces éléments du débat sont bien connus comme l'est la dénonciation des effets de concurrence entre agriculture de firme et agriculture familiale. Les questions de faim et d'insécurité alimentaire reviennent au-devant de la scène, car la deuxième hausse importante en 2008 des prix des denrées alimentaires depuis la Seconde Guerre mondiale (la première étant dans la décennie 1970), paradoxalement, est tout aussi contraignante pour les pauvres des villes que des campagnes. En effet, les spéculations actuelles sur les prix agricoles s'inscrivent dans une baisse tendancielle, sur le long terme des prix agricoles réels (MAZOYER et ROUDART, 2011). La différence de productivité, autant pour les cultures vivrières que les cultures destinées aux marchés, entre l'agriculture de firme (autant celle du Nord que du Sud) et l'agriculture paysanne ou familiale, s'est alors traduite pour les paysans les moins productifs par des prix de production supérieurs aux prix de marché (*ibid.*). En conséquence, depuis plusieurs décennies, une part de plus en plus forte des paysans décapitalise (incapacité d'améliorer et même de renouveler le matériel productif, d'acheter des intrants efficaces, de préserver la fertilité des sols), s'endette, est sous-alimentée, s'inscrit enfin dans la pluriactivité et la mobilité contrainte : « son développement a été bloqué » (*ibid.*). Si

l'identité paysanne continue d'être façonnée par le lien à la terre et au travail agricole, le travail de la terre structure de moins en moins les systèmes d'activités. On parle aussi de féminisation de l'agriculture dans certains contextes de fortes migrations sans que les femmes aient automatiquement plus de contrôle sur le foncier ou même les choix productifs (FELDMAN, 2009). Les familles paysannes s'inscrivent alors dans des systèmes familiaux qui articulent lieu de référence, le village, et de multiples lieux d'insertion, à l'échelle régionale, nationale, internationale, des différents membres de la famille regroupés ou isolés, y compris les femmes de plus en plus mobiles. Pour des raisons de poids démographique et d'insécurité alimentaire, la question rurale et agricole qui a été négligée depuis 30 ans (baisse des aides publiques, par exemple) redevient aujourd'hui centrale dans les préoccupations du développement.

Dans ces éléments de cadrage, indiquons aussi les correspondances entre les dynamiques qui s'opèrent au Nord et au Sud : ces cinquante dernières années, mais plus encore depuis trente ans, les conséquences de la globalisation et de la libéralisation des marchés agricoles ont des effets communs sur les paysanneries et les agricultures familiales au Nord, au Sud, à l'Est. En France par exemple, la chute du nombre d'exploitations agricoles familiales est préoccupante, alors qu'au Sud, on vient de le voir, la paupérisation et l'exode agricole le sont tout autant ; la transition du communisme à l'économie de marché à l'est de l'Europe s'est de la même manière accompagnée d'un grand désarroi des dernières paysanneries européennes.

Le contexte agricole a aussi été précurseur dès les années 1970-1980, au sein des études féministes, pour cristalliser un certain nombre de débats, en particulier autour de trois questions : le rapport à la technique et les effets de la modernisation agricole ; les liens entre travail productif et reproductif et le système exploitation agricole-famille ; l'écoféminisme. Il serait d'ailleurs intéressant d'aller plus loin que cet article est capable de le proposer dans la généalogie des interactions et diffusion d'analyses et de concepts entre féministes du Nord et du Sud, entre mouvements de femmes rurales au Sud et au Nord. Également dans la manière dont les travaux et engagements féministes ont eu des échos dans le monde académique et social et inversement, comment

les luttes féministes et les luttes des femmes ont des liens avec les revendications actuelles autour d'autres formes d'agriculture, notamment l'agroécologie ? Nous présentons, dans une proposition synthétique qui se veut à la fois historique et comparative entre le Nord et le Sud, deux questions vives qui sont centrales aujourd'hui autour des thèmes de genre et développement rural et agricole : celle du travail et du statut des femmes dans le contexte de l'agriculture familiale ; celles autour de l'alimentation et du « *care* environnemental ». Les références à des contextes précis sont principalement ceux du Brésil et de la France. La mise en correspondance de la situation de ces deux pays, deux grandes puissances agro-industrielles, est intéressante car même si les contextes sont fort différents, les combats des femmes se sont exprimés dans des temporalités et autour d'enjeux communs. La densité des échanges scientifiques entre les deux pays a favorisé également des lectures croisées et la circulation des idées.

Le concept d'exploitation agricole familiale et le travail des femmes

Le modèle de l'agriculture familiale est l'un des grands paradigmes qui a accompagné l'évolution du monde agricole depuis le milieu du *xx^e* siècle. En Europe, il a structuré les politiques de modernisation agricole autour de la PAC, alors qu'en Amérique latine le changement de vocabulaire à partir des années 1980, de paysannerie à agriculture familiale dans la littérature scientifique, mais plus encore dans les politiques publiques, témoigne d'une place nouvelle accordée aux petits producteurs. Cette première partie est centrée sur la manière dont les mouvements de femmes et les penseur-e-s féministes interrogent la nature des rapports de genre dans les rapports au travail des paysans-paysannes et des petits agriculteurs-agricultrices.

Certes, la situation de l'agriculture familiale entre le Brésil et la France n'est pas identique. En France, l'exploitation agricole familiale a accompagné et justifié la modernisation agricole d'après-guerre. Au Brésil au contraire, le secteur de l'agriculture familiale depuis la conquête coloniale a été marginalisé, interstitiel

(SABOURIN, 2007), délaissé et discriminé. En 2006, suite au processus de démocratisation du pays, la création du ministère du Développement agricole a permis pour la première fois dans l'histoire brésilienne un changement de posture de l'État. Face au ministère de l'Agriculture et de la Pêche, consacré à l'agrobusiness, cette dichotomie accentue le caractère productif de l'un et « alloue une dimension plus sociale et surtout environnementale à l'autre » (LÉONARD *et al.*, 2009). Dans le même temps, l'opposition entre cette agriculture et l'agriculture de firme dont les enjeux à l'exportation sont majeurs est institutionnalisée. Pourtant, dans ces deux contextes français et brésilien, la question du travail des femmes sur les exploitations agricoles a non seulement des traits communs, en dépit de la grande diversité des situations, y compris dans chacun des pays et des régions agricoles, mais on peut aussi rapprocher les temporalités et les objets des analyses féministes et des engagements des femmes pour la défense de leurs droits.

Confrontation entre un rapport familial et un rapport de travail

En Europe par la PAC, et particulièrement en France, le modèle de l'agriculture familiale fondé sur deux actifs – l'agriculteur et sa femme, donc sur le couple – a accompagné la modernisation agricole. Souhaité par le traité de Rome de 1957 et mis en œuvre *via* les lois d'orientation de l'agriculture de 1960-1962, ce modèle associe l'activité productive à la famille agricole. Il s'accompagne de la professionnalisation, de la technicisation des gestes et des pratiques et d'une nouvelle répartition des tâches sur l'exploitation.

Au Brésil, le tournant néolibéral des années 1980 et les formes de modernisation du secteur agricole ont marginalisé l'agriculture familiale. Pendant longtemps, les combats des femmes pour faire reconnaître leur place en agriculture ont été peu entendus par les mouvements sociaux, y compris au sein des mouvements de lutte pour la défense des intérêts des « travailleurs ruraux » (SERVOLO de MEDEIROS, 2011). Le paradigme dominant étant celui de la lutte de classe, la voix des femmes a été circonscrite (GALGANI SILVEIRA LEITE ESMERALDO, 2013). Au moment où la lecture politique de la place de ce secteur passe d'une relégation à une reconnaissance, *via* un changement de paradigme autour

du développement durable, s'observe un rapprochement d'intérêt entre mouvements des femmes rurales et mouvements sociaux. Nous formulons l'hypothèse que les engagements politiques des femmes rurales liés ou non aux idéaux féministes ont contribué au Brésil à une sensibilité et un rapprochement entre, d'un côté les préoccupations féminines au sein des exploitations agricoles familiales et, de l'autre, les mouvements de défense de l'environnement et d'une vision plus intégrée des liens entre agriculture et territoire¹. Nous proposons de reprendre les éléments du débat autour de l'agriculture familiale et les rapports sociaux de genre en regard de la question du travail. Les regards croisés entre la littérature féministe en France et au Brésil permettent d'enrichir les analyses et surtout de comprendre les points de similitudes et de différences.

Au Brésil, Maria de Nazareth Baudel WANDERLEY (1998) caractérise l'agriculture familiale comme une forme sociale d'agriculture fondée sur la relation entre propriété, travail et famille. En France, Alice BARTHEZ (1982) a aussi théorisé l'agriculture familiale comme étant lié à l'ambiguïté de l'articulation entre un rapport social familial et un rapport de travail. Le concept d'agriculture familiale a ainsi participé à la difficulté de reconnaissance du travail des femmes sur l'exploitation. L'invisibilité du travail des femmes (BOSERUP, 1970 ; MICHEL, 1985) y est à la fois évident (et rejoint en cela les analyses autour du travail des femmes dans d'autres contextes) et ambigu. Quoiqu'il en soit, trente ans plus tard, avec l'essor des études sur le genre, les axes problématiques n'ont plus rien d'hérétiques et sont même devenus centraux en sciences sociales pour analyser le fonctionnement des entreprises familiales en général, la prise en charge des personnes dépendantes, la place de l'argent dans les rapports familiaux (BESSIÈRE *et al.*, 2008).

Les études féministes ont contribué à critiquer la pensée moderne construite sur la séparation des sphères productives/reproductives et publiques/privées. Or, le monde domestique est dominé par la figure du chef de famille et « l'appartenance à une maison, comme territoire dans lequel s'inscrit la relation de dépendance

¹ Selon Miriam Nobre, les agricultrices représentent un des secteurs les plus organisés des mouvements paysans répartis sur l'ensemble du territoire national.

domestique » (BOLTANSKI et THEVENOT, 1991 : 116). La distinction des sphères a consisté ainsi en un paradoxe : le maintien de la maison dans l'univers du don a préservé les échanges en son sein sous la forme d'une ample circulation de générosités nécessaires. Mais, dans le même temps, la mise à l'écart des relations marchandes – liées à l'intérêt, à l'utilité, la rationalité mais aussi à la valorisation de soi – a assuré politiquement, et économiquement, le maintien des femmes dans la dépendance et l'oubli de soi vis-à-vis du mari qui est aussi symboliquement le père. Fondé sur le concept d'agriculture familiale, des confusions s'opèrent ainsi liées aux distinctions dans la construction de la valeur économique entre sphère de travail productif et reproductif, marchand/non marchand, privé/public, dedans/dehors. La difficulté de reconnaissance du travail des femmes en agriculture tient ainsi à l'intrication des sphères productive/reproductive dont l'analyse est classique pour les féministes, mais qui est singulière dans ce contexte particulier en raison d'une des fonctions particulières de l'agriculture, celle de produire de la nourriture² et du soin (aux animaux, aux paysages, aux vivants), nous y reviendrons. Claude MEILLASSOUX (1975), selon le courant d'une anthropologie économique marxiste, a fait, dès les années 1970, une proposition théorique pour articuler les questions de parenté avec celles de l'organisation économique et sociale. Le contrôle matrimonial par le pouvoir politique explique, selon lui, l'articulation du productif au reproductif. Dans les sociétés paysannes, il a expliqué que l'organisation de la communauté domestique repose sur une double contrainte : « les rapports de production » – avec la question centrale du rapport à la terre –, mais aussi de « reproduction » de la cellule productive. Loin d'être disjoints, ces deux rapports

² « À la dépendance de la collectivité à l'égard de la femme pour sa reproduction, s'ajoute une dépendance des hommes pour leur alimentation. Car les épouses sont vouées à la transformation de la nourriture, au traitement des produits agricoles destinés à les rendre comestibles. La production agricole reste stérile si elle ne peut être mise entre les mains d'une épouse pour lui faire accomplir le cycle métabolique d'entretien de la vie. (...) L'agriculteur est ainsi voué au mariage » (MEILLASSOUX, 1975 : 121). Par leur corps et ce qu'il produit – l'engendrement mais aussi, comme un prolongement, ce qui nourrit – les femmes sont alors assignées et assurent une place sociale et symbolique de médiation. Médiation singulière, car elle s'ancre toujours dans le lieu de leur corps physique et symbolique : la maison, la localité. Ce rapport nourricier est contraint, car il peut aussi être un rappel à l'ordre : *préparer* et surtout servir le repas est un « devoir » culturellement construit comme féminin et souvent intériorisé comme tel.

interagissent et donnent à la domination masculine « des causes intimes et lointaines ». Il a montré comment l'économie domestique paysanne, marquée par la production vivrière, qualifiée aux mains des femmes par l'histoire coloniale, appartient à la sphère de circulation du capitalisme. La dynamique de ce dernier reposerait, en effet, sur sa capacité à faire porter le coût de la reproduction de la main-d'œuvre (ouvrière) sur l'agriculture paysanne, marquée en dernier ressort par des rapports de domination pesant sur les femmes. La fragilisation des agricultures vivrières depuis 30 ans, en créant une crise de reproduction des unités familiales, « fissure ce lien organique entre économie domestique et capitalisme » (VERSCHUUR, 2011).

L'agriculture familiale porte sur une ambiguïté qui tient à la confusion entre l'approche agro-économique et sociologique de la famille en agriculture. Alors qu'en France dès les années 1950 et au Brésil depuis les années 1990, les agro-économistes insistent sur l'efficacité du système productif de l'agriculture familiale, les sociologues questionnent les logiques de fonctionnement des familles agricoles. La question est double. D'une part, il s'agit de comprendre ce qui se joue sociologiquement dans le passage entre les logiques paysannes et les logiques des familles d'agriculteurs en termes de rapport de genre : clairement comment se reconfigurent dans ce passage les rapports patriarcaux qui au Brésil ou en France structurent les rapports familiaux et ceux de la société locale ? Bien évidemment, il ne s'agit pas de reprendre une classification inopérante entre un avant et un après, en un mot entre ce qui serait des rapports sociaux modernes vis-à-vis de rapports sociaux traditionnels, mais bien de mesurer les traces, les remobilisations, les réorganisations ou les ruptures. D'autre part, comment s'articulent les logiques économiques et les logiques sociales entre unité de production et unité familiale et comment peut-on lire une reconfiguration éventuelle des rapports de genre dans ce passage entre une activité agricole pensée et vécue comme un monde en soi et une activité agricole qui est sensée devenir un métier et un engagement professionnel comme un autre ? Les évolutions peuvent diverger alors entre de jeunes exploitantes qui adoptent les stéréotypes masculins pour mieux s'insérer dans un monde d'hommes ou celles qui s'appuient, inconsciemment ou en le revendiquant, sur des représentations incorporées du féminin

(soin, don de soi) pour notamment défendre une autre agriculture plus précautionneuse des lieux, des gens, du vivant.

Depuis les années 1950 en France, c'est le modèle quasi unique de l'agriculture familiale qui a été vivement remis en cause par l'expression de rapports sociaux de sexe à l'intérieur même des familles agricoles. Ainsi, dans le système de couples d'agriculteurs promu dans les années 1960, les mères confrontaient leurs filles à « une socialisation domestique » et les décourageaient de reprendre l'exploitation ou de se marier avec un fils d'agriculteurs d'une autre famille (RIEU et DAHACHE, 2009). Cette exclusion forcée des filles du secteur agricole a entraîné, en France comme au sud du Brésil dès les années 1950, également un exode rural féminin, laissant les garçons agriculteurs célibataires (BOURDIEU, 2002 ; WANDERLEY, 1998). Par ailleurs, la baisse du besoin en main-d'œuvre familiale, et particulièrement en main-d'œuvre féminine, s'explique aussi par les effets sexués de l'augmentation de la productivité du travail par la moto-mécanisation de beaucoup de tâches agricoles dès les années 1960-1970 dans les deux contextes. En Europe, et tout particulièrement en France, se pose la question très sensible de la reprise des exploitations : il existe donc un enjeu très fort pour la profession autour de la décision des femmes de s'installer.

Toutes n'ont pas cependant quitté le monde agricole et les femmes qui sont restées en agriculture se sont battues au Brésil et en France pour la revalorisation de leur statut, « d'aide familiale » à cheffe d'exploitation, *via* des structures sociétaires qui leur étaient plus favorables (GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun, mais surtout EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée pour la France), et au Brésil comme en France, pour une reconnaissance des droits à une pension de vieillesse (MICHEL, 1985 : 269), au congé maternité notamment. Les enfants, en fait les fils, ont questionné la famille comme organisation productive contrairement aux représentations dominantes qui la pensaient comme lieu d'entraide et de solidarité ; ils ont obtenu dès 1973 un statut sur l'exploitation passant d'aides familiaux, comme leur mère, à associés d'exploitation dans les nouveaux GAEC qui se multiplient dans les années 1970. « L'ordre de genre » (CONNEL, 1987) qui prévaut en agriculture n'a pas permis aux épouses d'en bénéficier. Mais celles qui n'ont pas quitté l'agriculture se sont battues, parallèlement aux mouvements sociaux des

lutttes féministes, pour d'autres choix. Inscrivant leur lutte dans la transformation des métiers en agriculture, et contestant leur éviction de l'exploitation par la modernisation des tâches, elles ont défendu la reconnaissance d'un vrai statut professionnel qui définisse leur fonction sur l'exploitation (BARTHEZ, 1982 : 2005). Partie prenante d'un univers de travail et d'un monde social qui place « l'unité domestique au fondement de l'unité productive » – rendant compte de l'ambiguïté du concept même d'exploitation agricole familiale –, les agricultrices, et c'est là le point important, se sont « montrées très attachées à une agriculture familiale ». Alice Barthez poursuit : « au lieu du salariat qui individualise, les agricultrices optent pour une reconnaissance professionnelle depuis la conjugalité familiale. (...) Le couple est la référence d'où elles revendiquent des rapports (de travail et de statut) égaux au lieu d'une distinction hiérarchisée » (BARTHEZ, 2005). « On ne peut rien faire si on n'est pas tous les deux » nous dit de son côté une agricultrice du Sud-Ouest aujourd'hui (GUÉTAT-BERNARD *et al.*, 2013). Mais cet attachement crée des situations complexes car, dans le même temps où des avancées essentielles sont effectives dans la reconnaissance du statut des femmes dans l'entreprise agricole familiale depuis les années 1980, cette reconnaissance, voire leur identité professionnelle, restent fortement liées aux liens matrimoniaux qui les unissent à un chef d'exploitation, en Amérique latine comme en Europe. Finalement, que ce soit vis-à-vis de la place effective des femmes dans les choix productifs de l'exploitation, de la socialisation à la reprise de l'exploitation, au moment des choix sexués de scolarisation (DAHACHE, 2011) et de formation ou lors de la transmission du patrimoine productif, on observe des évolutions lentes entre les constats des années 1980 et d'aujourd'hui. La profession agricole, en France comme dans bien d'autres campagnes du monde, reste un « monde d'hommes » (BARTHEZ, 1982, 1994 ; LAGRAVE *et al.*, 1987 ; BESSIÈRE *et al.*, 2008 ; RIEU et DAHACHE, 2009 ; GRANIÉ *et al.*, 2011). Par ailleurs, le modèle même de l'agriculture comme « métier de couple » n'est plus aussi unanimement accepté qu'avant, « ce modèle ayant été miné, surtout en bas de l'échelle sociale, par le célibat paysan, mais surtout le nombre de femmes actives salariées » (BESSIÈRE *et al.*, 2008) depuis les années 1970. C'est pourquoi en France, un certain nombre de jeunes femmes choisissent le métier « d'agricultrice professionnelle alliant formation agricole et installation à titre

individuel, impulsant le mouvement d'une remise en cause des modèles professionnels familiaux et conjugaux » pour se distancier de la détermination de genre assignée par le milieu rural (RIEU et DAHACHE, 2009). Une génération après les femmes des années 1980 qui revendiquaient l'articulation toujours étroite entre logique économique et logique familiale, un certain nombre de femmes choisissent ainsi la mise à distance de ce modèle pour une meilleure reconnaissance professionnelle. Au Brésil, la formation professionnelle des jeunes filles et l'accès au crédit accompagnent des formes timides d'évolutions similaires, même si le montant des crédits publics (Pronaf) obtenus est modeste et qu'une infime part est distribuée aux femmes (10 % des crédits accordés en 2005 [NOBRE, 2005 : 72]).

La notion de travail sur une exploitation agriculture familiale

Les études féministes, en agriculture ou dans d'autres contextes de travail, se sont engagées dans les années 1970-1980 dans la déconstruction des oppositions entre travail productif et reproductif afin de rendre visible l'importance des heures de travail, mais aussi la valeur du travail des femmes. Christine DELPHY (2000) a expliqué que le caractère productif ou non d'un travail n'est pas lié à sa nature, mais dépend du rapport social dans lequel il se réalise, d'où la complexité de son analyse dans le contexte de l'exploitation agricole familiale. On l'a vu, A. Barthez a développé la notion de rapport familial pour caractériser le travail effectué dans les exploitations agricoles. Elle estime qu'à travers l'agriculture est révélé le caractère productif du travail ménager (ou le caractère domestique du travail agricole). Pour ces deux auteurs, la distinction entre travail professionnel et domestique n'est pas pertinente, le tout étant un travail familial gratuit et donc non reconnu. Au Brésil, sur les fronts pionniers de l'Amazonie brésilienne, près de Maraba, les agronomes travaillant de longue date dans des programmes de recherche-action méconnaissent eux-mêmes les tâches et compétences des épouses sur l'exploitation lors des enquêtes³. Le travail domestique (au sens propre de : lié

³ ANR-Agriculture et développement durable, 2008-2010, « AMAZ-ES. Services écosystémiques des paysages agrosylvopastoraux amazoniens : analyses des déterminants socio-économiques et simulation de scénarios ».

à la maison) des femmes en agriculture, s'il s'inscrit bien dans la division des tâches entre sexes, ne constitue pourtant pas un secteur marginalisé de la production sociale. Il comprend généralement une part importante de la production agricole et inclut la transformation des produits alimentaires pour leur consommation et leur conservation (DAUNE-RICHARD, 1982).

Geneviève PILIPPI et Christian NICOURT (1987) rappellent, qu'en agriculture, les sphères domestiques et professionnelles sont si étroitement imbriquées qu'elles établissent une cohérence opératoire, mais que la productivité insoupçonnée qui en résulte induit une charge de travail importante et spécifique pour les femmes. Généralement, les économistes différencient le travail agricole en distinguant la sphère du productif, faisant l'objet de transaction sur le marché, de l'autoconsommation (produits non vendus, mais comptabilisés sur les comptes financiers de l'exploitation), enfin la sphère domestique. Ces approches, précisent Pilippi et Nicourt, ont en commun de se centrer sur la définition du produit pour trouver un statut au travail correspondant. La difficulté tient à la singularité du travail sur l'exploitation. En dehors du statut global du travail des femmes sur l'exploitation, Pilippi et Nicourt ont insisté dans le contexte français, mais leur analyse est proche des analyses dans d'autres contextes, y compris paysan, sur la diversité des tâches des femmes, mais aussi sur la cohérence de la gestion du temps pour entrecroiser activités (professionnelles) agricoles et domestiques : « la gestion de la complexité temporelle du travail des femmes en agriculture induit des relations structurelles entre le domestique et le professionnel. Elles ne distinguent pas toujours ces deux sphères l'une de l'autre, car elles forment un tout cohérent en regard du travail global d'une exploitation agricole familiale ». Inversement, cette structuration fondée sur l'imbrication des tâches est un atout, car il est au fondement d'une rentabilité et d'une efficacité du travail des femmes sur l'exploitation : « paradoxalement, la productivité du travail professionnel agricole auquel participent les femmes, est liée aux potentialités de leur travail dans la sphère domestique. Ainsi, c'est parce qu'elles sont disponibles et peuvent intervenir fréquemment, que la mortalité des animaux élevés en hors-sol est faible ». Au Brésil également, sur le front pionnier de Maraba, plusieurs « femmes d'éleveurs » ont fait part, lors des entretiens,

d'attention, de proximité et de compétences dans le soin au bétail qui ont permis de sauver des bêtes. À partir d'une approche endogène et donc du regard que les agricultrices portent sur leur travail, la manière dont elles le « classent et le nomment, certaines activités revêtent résolument un caractère professionnel (élevage hors-sol, travaux des champs), ou domestique (préparation des repas, ménage, soins aux enfants, etc.). Les agricultrices hésitent à faire rentrer dans telle ou telle catégorie d'autres travaux, comme la tenue des comptes, les soins à la basse-cour, le jardin potager, tuer et préparer le cochon, etc. Pour ces activités, il n'y a pas de barrière entre ce qui est vendu ou consommé par la famille. Par contre, les femmes distinguent le dedans et le dehors, séparation qui ne recouvre pas le domestique et le professionnel », comme l'a aussi expliqué Martine SEGALEN⁴ (1980).

Que nous indiquent ces analyses ? D'une part, que la distinction entre travail domestique et travail productif est souvent inopérante et s'accorde mal avec une autre classification souvent plus pertinente pour les paysannes et agricultrices, celle qui différencie le dedans et le dehors et, d'autre part, que la classification de toute activité sous le qualificatif de travail peut même être questionnée dans sa pertinence : ne faut-il pas aussi laisser des places au « sans prix », tout en lui accordant une grande valeur ? Les analyses d'Ann WHITEHEAD (1999), dans le contexte de l'Afrique noire, mettant en garde contre les effets d'une qualification de toutes activités sous le dénominateur de « travail », doivent dans ce contexte être prises en

⁴ Cette sociologue de la famille et spécialiste du monde rural français indique qu'à la campagne, résidence, famille et production se superposent et les catégories privé/public, féminin/masculin ne se recouvrent pas. Certes, le domestique s'identifie au privé et au féminin, mais le travail domestique des femmes (préparer les repas de la famille, cuire les aliments du bétail, traire les vaches, etc.) est une activité productive et considérée comme telle. Dans la maison, les séparations entre les espaces privés et publics, avant d'être sexuées, disent d'abord la distinction entre le familial et le non-familial, entre le familial et le voisinage, entre le familial et l'étranger. L'espace familial est donc un espace privé collectif à l'intérieur duquel les espaces se subdivisent en plus ou moins privés et en plus ou moins individuellement appropriés selon le sexe (SEGALEN, 1980). De même, les femmes de la campagne ne sont pas absentes de l'espace public, mais c'est un espace spécifique qui peut être individuel ou collectif, comme l'a montré dans les années 1970 l'étude de l'anthropologue américaine Susan C. ROGERS (1979) dans l'est de la France. Les femmes sont bien sûr présentes dans l'espace public, mais le leur est différent et séparé de celui des hommes (SEGALEN, 1980).

considération, car elles invitent, elles aussi, à questionner le concept même de travail. Dans un souci de rendre visibles toutes les tâches des femmes (plateforme d'action depuis la conférence de Pékin en 1995), en particulier celles des paysannes, ne court-on pas le risque de remobiliser en revers une image coloniale stéréotypée d'hommes peu actifs (« *lazy men* »). Ann Whitehead précise que non seulement les tables de temps censées mesurer dans un objectif d'équité de genre le « travail » effectif des femmes et des hommes sont difficiles à établir, mais surtout elles se fondent sur des jugements de valeurs sur ce que serait le travail et en négatif le repos. La requalification en « travail » d'activité de « soin aux autres », par exemple, est sujette à discussion. Inversement, un certain nombre d'activités des hommes, notamment des activités sociales, devraient aussi, dans ce cas, bénéficier d'une requalification pour éviter de construire une inactivité, par certains égards, fictive des hommes. Enfin, ajoutons, les projets de développement au Sud qui ciblent les femmes peuvent aussi insuffler subrepticement un « esprit de comptes » et modifier ainsi le rapport au temps et aux autres.

Exploitation, famille, territoire : « une cause commune » ?

Nous avons insisté sur les effets de genre relatifs à la confusion entre les logiques sociales familiales et les logiques économiques sur l'exploitation. Nous avons essayé d'en mesurer l'ambiguïté en regard de la reconnaissance du travail des femmes sur l'exploitation. Nous souhaitons insister maintenant sur un autre aspect de la question, celui du « bien commun » partagé et défendu au sein du couple pour la poursuite de l'activité sur la ferme ou l'exploitation. Si les mouvements de femmes paysannes et agricultrices se battent pour une reconnaissance de leurs droits, ce combat s'exerce souvent dans le contexte de la complexité de leur monde social : tout en questionnant les points politiques et les rapports de force qui peuvent expliquer les raisons de la non-reconnaissance de leur place au travail sur la ferme ou l'exploitation, elles se battent aussi pour préserver l'engagement commun qui lie la famille à la

terre. De fait, bien des mouvements sociaux des femmes, au Nord comme au Sud, et ce depuis une prise en compte des effets de la modernisation agricole, se battent pour une articulation entre l'agriculture qu'elles pratiquent et leur cellule familiale (dans la diversité des contextes et des habitus socio-culturels), le territoire dans lequel leur activité s'inscrit, la terre cultivée, la qualité de la production alimentaire végétale et animale associée à une réflexion sur les effets des modes productifs sur le monde vivant animal (SALMONA, 2003) et végétal (HOWARD, 2003 ; OAKLEY et MOMSEN, 2014 ; PIONETTI, 2005). Ce combat des femmes ne leur est pas spécifique, mais il est précoce et s'est construit dans l'articulation de l'ensemble de ces revendications. Nous insistons ici sur la dimension systémique de l'analyse des femmes. C'est ce vécu transposé dans le combat politique et syndical qui donne une cohérence à l'engagement de ces femmes (*Mujeres en lucha* en Argentine, les mouvements autonomes des femmes rurales au Brésil et ailleurs). Leurs revendications trouvent écho aujourd'hui dans les mouvements pour l'agro-écologie (la généalogie des engagements et des propositions restant à faire).

Singularité du travail agricole

La distinction entre exploitation et famille est extrêmement difficile et pas toujours souhaitée par les femmes elles-mêmes : le fonctionnement d'une famille et d'une exploitation agricole peut alors être compris comme l'ajustement entre les nécessités de la production et celles de la reproduction d'une famille. L'agriculture serait-elle alors vraiment un métier comme un autre (BARTHEZ, 2005) ? Cette articulation a été analysée dans les contextes des cultures paysannes. Mais ces liens demeurent dans le contexte de la modernisation agricole et le passage aux exploitations agricoles, pour autant celles qui demeurent familiales, c'est-à-dire celles qui utilisent prioritairement une main-d'œuvre familiale. Si l'on appelle patrimoine ce que des agriculteurs transmettent à leurs enfants au moment où ceux-ci deviennent eux-mêmes agriculteurs, le patrimoine des agriculteurs familiaux comprend à la fois un métier, des relations familiales et un statut foncier. « La parenté est en lien étroit avec le patrimoine territorial paysan » (WOORTMANN, 1995) : « le patrimoine transmis est le propre mode de vie » (WANDERLEY, 1998). Au Brésil, dans les mouvements

d'*assentamentos*, « ce mode de vie serait donc un statut social d'agriculteur propriétaire et autonome qui travaille en famille⁵. Ce que les parents transmettent, ou souhaitent transmettre à leurs enfants, c'est un mode de vie centré autour de la famille travaillant ensemble, vivant proche et étant indépendant d'un patron » (*ibid.*). Dans le contexte des fronts pionniers au Brésil, aux territorialités instables qui dévoilent la grande diversité historique des rapports sociaux en agriculture dans ce pays, le rapport patrimonial à la terre n'a pu historiquement se construire comme en Europe (ou même au sud du Brésil qui a connu une installation de familles paysannes européennes dès le milieu du XIX^e siècle). Ce qui prime dans ce contexte est bien plus le statut de travailleurs libres par le biais de la propriété d'une terre que la terre est elle-même dont le rapport ne se joue pas comme un rapport patrimonial. Dans l'attente d'une durabilité des modes d'exploitation des milieux, comprendre les rapports qui se jouent entre hommes et femmes au sein des familles est essentiel, car les épouses sont souvent plus enclines à revendiquer une attache à la terre. Elle y ont planté des arbres et valorisent la proximité des services publics élémentaires (d'éducation, de santé, d'infrastructures), alors que leurs maris sont plus facilement engagés à s'enfoncer plus avant dans la forêt, si cela leur permet de valoriser leur statut de père associé aux liens de dépendance père/fils par le don de terre et le contre-don de travail gratuit (ARNAULD DE SARTRE *et al.*, 2006, 2013).

Quels que soient les exemples que l'on mobilise, on constate souvent que la famille agricole rend compte d'une maisonnée et d'une parentèle où production agricole et domestique sont imbriquées et souvent unies autour d'une « cause commune » : le maintien de l'entreprise familiale est un objectif partagé (BESSIÈRE et GOLLAC,

⁵ Nous faisons l'hypothèse que le passage du paysannat à l'agriculture familiale a maintenu implicitement une confusion autour des relations sociales familiales. Le monde paysan, sans présager d'un trait universel, est fondé dans bien des campagnes du monde sur des relations de dons (par les relations maritales du mari à son épouse, par les relations de génération du père aux enfants), qui créent des formes de dépendances personnalisées. Le passage du paysannat à l'identité d'agriculteur-riche est fondé justement sur cette mise à distance des relations sociales de proximité entre l'outil de travail et la famille, par le biais du système éducatif formel et donc d'une formation et de la reconnaissance d'un métier, par le biais aussi d'une disjonction (économique, spatiale) entre l'exploitation et la maison.

2007) sachant que cette cause commune peut bien sûr aussi justifier, et c'est là toute l'ambiguïté, des rapports d'autorité et de domination. Le groupe familial demeure à la fois une maisonnée (entreprise familiale associée au bien, la maison, les terres) et une lignée (associée au patrimoine professionnel). Les femmes jouent souvent, dans la compréhension de ces liens, un rôle social défini culturellement et porteur de reconnaissance de leur place dans les continuums entre l'ici et là-bas (la ville, l'étranger), le proche et le lointain, le maintenant, l'avant et l'après (GUÉTAT-BERNARD, 2011). Ce rôle (re)produit du sens au collectif dans l'espace et le temps. Aux femmes est reconnue une position sociale singulière de connivence avec le temps et de fonction sociale d'accompagnement et d'aménagement des étapes de la vie et des traces de l'espace vécu. Par leurs pratiques (échange de plantes, organisation des rituels de vie et de mort, gestion des relations de voisinage, etc.), les femmes, en exerçant leurs fonctions et savoirs, « font » les passages (VERDIER, 1979), c'est-à-dire fabriquent, en mêlant temps et espace, un collectif territorialisé. Le très beau témoignage d'Alix MORALES (2011) traduit bien cet engagement en Colombie. Loin d'une vision passéiste dans laquelle le monde paysan a été enfermé, cette paysanne engagée donne des indicateurs de son identité qui croisent sa posture de femme, de paysanne, de mère, de syndicaliste. Elle apporte des éléments forts de revendication d'une agriculture territorialisée qui conteste une agriculture dénuée d'un rapport fort au lieu, à la singularité des ressources et savoir-faire locaux, au patrimoine semencier, ou encore à une nourriture de qualité. Sa prise de parole (qui articule consciemment ses rôles de femme, de mère, de productrice d'aliments et d'actrice qui façonnent un paysage et un territoire) est un acte politique fort qui s'insère dans un mouvement que l'on retrouve au Sud ou au Nord, celui du désir de retrouver du sens à l'acte de production agricole (recherché aussi par de plus en plus de consommateurs urbains par l'acte de manger). Ce qui nous intéresse dans ce témoignage, c'est d'analyser à quel point il rejoint un mouvement présent dans différents contextes et il rend parfaitement compte des enjeux d'une agriculture qualifiée de plurifonctionnelle. Le deuxième intérêt est que l'analyse que l'on peut faire de ce témoignage recoupe d'autres travaux sur les rôles sociaux de sexe dont les travaux féministes ont bien déconstruit les formes de domination sous-jacente : le rôle de mère,

de nourrice. Pour autant, la force du discours tient au fait que ces rôles sociaux sont assumés par cette paysanne et revendiqués comme porteurs de valeurs humanistes et de richesse culturelle oubliée par l'agriculture productiviste et le modèle de développement actuel.

« Care environnemental » : un rapport central à l'alimentation

Au tournant du nouveau siècle, se renforcent des préoccupations communes entre Nord et Sud : i) les questions alimentaires et agricoles (autour des questions de quantité – l'insécurité alimentaire – et de qualité, nature des liens producteurs/consommateurs, le retour du rural, de la question paysanne, l'agrobiodiversité, la pauvreté et marginalité des agricultures paysannes concurrencées par l'agriculture productiviste des Nord et des Suds, les achats de terre) ; ii) la détérioration des écosystèmes dans un contexte de changements globaux (risques exacerbés, réfugiés climatiques, raréfaction des ressources, en particulier l'eau, la terre, les arbres). Les questions environnementales sont sensibles, car la mondialisation construit l'image d'un monde fini et interdépendant. Les questions d'éthique environnementale, de responsabilité, de société du risque passent du cercle scientifique à celui des préoccupations sociétales. Dans ce contexte, les travaux sur le genre et le développement rural et agricole montrent que la place à la marge par rapport au modèle économique dominant – de ce qui a de l'importance et de la valeur économique – devient une ressource aux mains des femmes, celle d'autres manières de faire. Les travaux ne portent pas seulement sur les rapports d'inégalités hommes/femmes, mais aussi sur ce dont serait porteur « l'identique et le différent » masculin/féminin dans les rapports à ce qui a de la valeur. Les travaux sur le *care*, qui distinguerait une éthique de la justice d'une éthique de l'attention aux autres, apportent au débat des questions fondamentales (LAUGIER, 2012).

Ainsi, les structures socio-spatiales sexuées ne présagent pas automatiquement de l'usage qui en est fait. Nous avons montré (GRANIÉ et GUÉTAT-BERNARD, 2006) que certes, l'expérience, toujours susceptible de produire du changement, s'inscrit dans des cadres socio-spatiaux qui imposent une place aux femmes (et aux hommes). Mais cette place, pour autant qu'elle assigne, peut aussi

s'avérer une ressource pour l'action et la construction de l'expérience. Dans nos propres travaux, on démontre que de leur place socialement reconnue (liens à la nourriture et à la cuisine), à l'ordre du petit et du soin aux autres (le petit élevage, les bêtes, les enfants, les vieux, l'accueil de l'étranger, la gestion des réseaux sociaux, notamment de voisinage), les femmes rurales sont porteuses d'innovations souvent discrètes, mais pour autant décisives pour l'avenir des exploitations agricoles familiales et paysannes et les économies rurales (GRANIÉ *et al.*, 2011 ; GUÉTAT-BERNARD *et al.*, 2013).

Autour de l'ensemble de ces questions, une entrée par les rapports de genre affirme sa pertinence scientifique et politique, notamment autour de deux enjeux majeurs. Le premier enjeu engage à une réécriture des liens sociétés/nature. L'enjeu actuel est de donner de la valeur à d'autres ontologies que celle affirmée par la modernité, celle du progrès (croissance économique/domination des écosystèmes). La pensée moderne est fondée sur l'idée de liberté comme valeur émancipatrice, mais d'une liberté singulière, celle du marché. Des éléments considérés comme trop près du corps (le travail) ou insérés dans les relations sociales (la terre, « le vivant ») deviennent des biens économiques. Depuis vingt ans, se généralise ainsi dans les Suds un marché de la terre. Cette situation renferme des ambiguïtés sur les rapports de genre : les femmes prennent part à ces dynamiques en revendiquant des nouveaux droits à la terre (qu'elles sont parfois en capacité d'acheter), accès fondamental pour assurer une autonomie économique et une reconnaissance sociale (RAO, 2011 ; DEERE et LEON, 2001), d'autant, qu'y compris dans les campagnes, le nombre de femmes cheffes de famille s'accroît. Mais dans le même temps, cet accès privé à la terre détricote les droits communautaires ; or, l'accès aux ressources des terres communes est aussi essentiel pour les femmes pauvres (AGARWAL, 1994). Les dénonciations sur le foncier concernent aussi le mouvement d'enclosure du vivant (savoirs anciens et collectifs sur la connaissance des plantes notamment) – brevet – poursuivant une évolution historique qui débute à la fin du XVIII^e siècle. Les conséquences hommes/femmes sont là aussi importantes. Le deuxième enjeu concerne la réinvention des liens entre l'économique et le social, pour retrouver et questionner de nouveau les fondements de l'échange entre don et marché (*Revue du Mauss*, 2012).

Finalement les situations locales, situées et concrètes, c'est-à-dire spécifiques (comme le défend Alix Morales citée précédemment), dans lesquelles les activités, les compétences, les savoir-faire et savoir-être des femmes rurales au travail sont trop souvent marginalisés, deviennent des lieux d'engagement et de revendication. Les études féministes ont travaillé la déconstruction des catégories masculin/féminin et les hiérarchies sous-jacentes. L'enjeu revendiqué par bien des femmes au Nord comme au Sud est de donner une valeur sociale et économique à leur manière de faire et de voir autrement. L'engagement reproductif est revendiqué comme une valeur sociale, économique et politique (DEGAVRE, 2011) dans un monde où on doit retrouver un sens au souci de l'autre, dans la diversité du monde vivant et non vivant. Il ne s'agit certes pas d'une vision différentialiste et essentialiste, mais de considérer que l'attention aux autres permet de réinscrire les relations sociales dans le souci de la différence, de l'agencéité, que l'on soit homme ou femme.

On rejoint là une posture méthodologique en sciences sociales, celle de donner de la valeur sociale et scientifique à l'ordinaire, au quotidien, au répétitif qui est aussi l'espace-temps des femmes, à partir de la maison et de leur rôle social central de passage des temps et des espaces. La prise en considération scientifique du genre dans les rapports aux questions de développement/environnement n'a pas pour simple enjeu de rappeler que les rapports de genre s'inscrivent dans des modes de catégorisation et de nomination du réel (SCOTT, 1988, 2009). Ces savoirs/pouvoirs situés façonnent des préoccupations/responsabilités qui peuvent être différenciées, en lien par exemple avec la gestion des ressources environnementales. Il s'agit de montrer comment, de ces places sociales différenciées, est questionné le modèle actuel de développement : c'est la question de la hiérarchie des valeurs qui est à reconsidérer (GUÉTAT-BERNARD et SAUSSEY, 2014). Face aux enjeux des changements environnementaux, il est urgent de préserver par exemple l'agrobiodiversité dont sont souvent garantes les paysannes (HOWARD, 2003 ; PIONETTI, 2005 ; RADCLIFFE et PEQUEÑO, 2010). La diversité semencière qui est en jeu n'est pas seulement importante pour la préservation d'une variété de goût ; ce sont les capacités d'adaptation à la vulnérabilité qui sont en jeu. Bien évidemment, le débat ne porte pas sur une essentialisation du

féminin ou du masculin. Cette question traverse pourtant les travaux sur l'écoféminisme, en particulier ceux qui défendent une nature féminine censée être plus proche des préoccupations environnementales construisant ainsi un lien entre positions sociales et nature biologique des femmes (MIES et SHIVA, 1993). Nous portons au contraire notre attention sur l'écoféminisme et les mouvements des femmes du Sud qui articulent revendications sociales et engagements éco-citoyens, porteurs de changements moraux, mais revendiquant aussi des changements politiques. Pour les écoféministes du Sud, « la lutte pour la survie qui s'intensifie dans le monde en développement met en évidence la base matérielle » (AGARWAL, 2007 : 31) du lien entre genre et environnement : les questions environnementales posent des questions de première importance lorsque les bases matérielles de la vie se dégradent (baisse de fertilité des sols, dégradation des couverts forestiers, érosion, pollution, etc.) et que cette dégradation affecte la vie des hommes et des femmes et les rapports qu'ils entretiennent entre eux. Bina Agarwal défend l'idée qu'il est important de rechercher une voie pour faire reposer le souci d'autrui et de l'environnement sur des bases matérielles et politiques. Il est ainsi central de travailler sur les rapports hommes/femmes inscrits dans les jeux de pouvoir et de maîtrise des capitaux de différentes natures, sur les places au travail, mais aussi sur les rôles, les comportements et responsabilités en regard de la maison (comme concept central majeur) et des collectifs. Tous ces éléments donnent des indications sur les logiques sociales des hommes et des femmes dans la diversité de leur appartenance et identification : par exemple, les pratiques agricoles des paysannes seront plus ou moins précautionneuses de la fertilité du sol selon les rapports juridiques qui les lient à la terre qu'elles cultivent et selon les systèmes de contraintes à partir desquels elles agissent (ROCHELEAU *et al.*, 1996).

Conclusion

L'agriculture est marquée aujourd'hui par des évolutions radicales qui traduisent une grande diversité de contexte dans lequel les rapports de genre s'exercent entre la figure du paysannat,

de l'agriculture familiale ou de l'agriculture entrepreneuriale. Le monde agricole au Nord comme au Sud est marqué par une grande diversité de situations en termes de rapports de production, de situation socio-économique, d'orientation productive, de taille de l'exploitation, du patrimoine familial, etc. Selon ces contextes, les études de genre en agriculture se sont centrées sur les conditions d'accès aux ressources (en particulier la terre, l'eau, la main-d'œuvre, le crédit), la répartition de la valeur de ce qui est produit entre la maison et le marché, les relations sociales et les mécanismes de différenciation entre la famille, l'unité de production et l'extérieur, les conditions d'insertion de la paysannerie dans la société globale. Le retour aujourd'hui du terme de paysan rend compte d'un mouvement en faveur d'une agriculture plus respectueuse des hommes et des lieux. Les mouvements de femmes paysannes ou agricultrices se sont engagés tôt, dès les années 1970, dans une critique du modèle modernisateur, tout en refusant une grille de lecture évolutionniste. Le mouvement de modernisation agricole a eu tendance à stigmatiser l'archaïsme paysan ; à l'inverse, les critiques portées au productivisme agricole ont eu tendance à enchanter le passé (priviliégiant une image déformée de la stabilité et de l'unité des communautés rurales traditionnelles). Les mouvements de femmes rurales au Nord comme au Sud, longtemps peu relayés et entendus par les syndicats agricoles, ont dénoncé les rapports de patriarcat au sein des familles. Elles ont revendiqué une reconnaissance de la diversité de leurs tâches, de leurs compétences et de la valeur de leurs productions, y compris dans l'articulation au marché. Dans le contexte de la globalisation, c'est-à-dire de l'extension du capitalisme qui insère de nouveaux biens, gens et lieux au marché, ces mouvements de femmes rurales revendiquent, dans une vision englobante et systémique, et selon une place socialement construite, de réinsérer les pratiques agricoles dans leurs liens au monde vivant et non vivant, au paysage, au territoire, à la collectivité. Les ressources « naturelles » (terre, eau, plantes) ne sont pas des biens comme les autres. Le rapport nourricier que souvent ces femmes revendiquent est un rapport d'attention aux autres, qui réinterroge la valeur du don et du hors marché. Une attention est particulièrement portée aux rapports à maintenir entre le social (la famille et les autres formes d'engagement collectif) et le productif. La meilleure inclusion et reconnaissance des femmes dans la définition

des politiques agricoles au Nord comme au Sud ne relève donc pas seulement d'une recherche d'efficacité économique, mais bien d'une perspective de reconnaissance et de légitimation de leurs savoirs et pratiques ouvrant une réflexion sur les valeurs associées à la production agricole. « Les organisations paysannes brésiliennes se battent pour la réforme agraire et pour des pratiques moins destructrices de l'environnement. En leur sein, les agricultrices disent aussi qu'une agro-écologie est une question de genre » (NOBRE, 2005 : 71).

Références bibliographiques

AGARWAL B., 1994 – *A field of one's own: Gender and Land Rights in South Asia*. Cambridge, Cambridge University Press.

AGARWAL B., 2007 – « Le débat femmes et environnement : les apports de la réflexion en Inde ». In Verschuur C. (dir.) : *Genre, mouvements populaires urbains et environnement, Cahiers du genre et développement*, 6 : 31-41. Traduit de l'anglais « The Gender and Environment Debate: Lessons from India ». In Visvanathan N., Duggan L., Nisonoff L., Wigersma N. (dir.), 1997 : *The Women, Gender and Development Reader*, Londres, Zed Books : 68-75.

AGARWAL B., 2010 – *Gender and Green Governance. The Political Economy of Women's Presence Within and Beyond Community Forestry*. New Delhi, Oxford, 488 p.

ARNAULD DE SARTRE X., GUÉTAT-BERNARD H., DINIZ GUERRA G., 2006 – Contrôle de la natalité des familles paysannes et stabilisation des fronts pionniers en Amazonie orientale brésilienne *Autrepart*, 2554 : 21-38.

ARNAULD DE SARTRE X., GRANCHAMP FLORENTINO L., DINIZ GUERRA A. G., MASTOP-LIMA L., MARGARIDA NEGREIROS ALVES A., GUÉTAT-BERNARD H., 2013 – « O "bom" casamento em áreas de fronteira ou a difícil autonomização das "tarefas" femininas em área de fronteira ». In Pessanha Neves Delma, Servolo Medeiros Leonilde (org.) : *Mulheres Camponesas, trabalho productivo e engajamentos políticos*, Rio de Janeiro, Alternativa, 431 p.

BARTHEZ A., 1982 – Famille, travail et agriculture ? *Economica*.

BARTHEZ A., 1994 – Le patrimoine foncier des agriculteurs vivant en couple. *Agreste Cahiers*, 17-18 : 23-36.

BARTHEZ A., 2005 – Devenir agricultrice : à la frontière de la vie domestique et de la profession. *Économie rurale*, 289-290 : 30-42.

- BESSIÈRE C., GIRAUD C., RÉHANY N., 2008 – Famille, travail, école et agriculture. *Revue d'Études en agriculture et environnement*, 3 (88) : 5-19.
- BESSIÈRE C., GOLLAC S., 2007 – Le silence des pratiques. La question des rapports de genre dans les familles d'« indépendants ». *Sociétés & Représentations*, 2 (24) : 43-58.
- BOLTANSKI L., THEVENOT L., 1991 – *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris, Gallimard, Essai, 483 p.
- BOSERUP E., 1970 – *Woman's Role in Economic Development*. London, Earthscan Publ.
- BOURDIEU P., 2002 – *Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*. Paris, Seuil, coll. Point, 266 p.
- BRUMER A., 2008 – Gender relations in family farm agriculture and rural urban migration in Brazil. *Latin american perspectives*, 35 (6) : 11-28.
- CONNEL R., 1987 – *Gender and Power: Society, the Person and Sexual Politics*. London, Polity.
- DAHACHE S., 2011 – *La féminisation de l'enseignement agricole en France*. Thèse de sociologie, université Toulouse 2 le Mirail.
- DAUNE-RICHARD A. M., 1982 – Sociologie du développement ou développement de la sociologie : la question des femmes et de leur travail. *Tiers-Monde*, 23 (90) : 375-387.
- DEERE C., LEON M., 2001 – *Empowering Women: Land and property rights in Latin America*. Pittsburgh, Univ. of Pittsburgh Press.
- DEGAVRE F., 2011 – « La pensée femmes et développement ». In Guérin I., Hersent M., Fraisse L. (dir.) : *Femmes, économie et développement*, Toulouse, Erès/IRD : 63-68.
- DELPHY Ch., 2000 – « Égalité, équité, équivalence » In : *L'ennemi principal*, tome 2, Paris, Éditions Syllepses.
- FAO, 2011 – *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Le rôle des femmes dans l'agriculture. Combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement 2010-2011*. Rome.
- FELDMAN N., 2009 – *Migration de l'oppression. Rapports sociaux de sexe et division du groupe de femmes au sein d'un segment de lignage originaire de la région de Kayes (Mali)*. Thèse EHESS.
- GALGANI SILVEIRA LEITE ESMERALDO G., 2013 – « Femmes en mouvement : la naissance d'une existence sociale, politique et professionnelle ». In Guétat-Bernard H. : *Féminin/masculin, Genre et agricultures familiales*, Montpellier, Quae, coll. Nature et Société : 101-111.

GARCIA AFRÂNIO R., Jr., 1983 – *Terra de trabalho. Trabalho familiar de pequenos produtores*. São Paulo, Paz e Terra, 236 p.

GRANIÉ A. M., GUÉTAT-BERNARD H., 2006 – *Empreintes et inventivités des femmes dans le développement rural*. Toulouse-Paris, PUM-IRD, coll. Ruralités Nord-Sud, 328 p.

GRANIÉ A. M., GUÉTAT-BERNARD H., TERRIEUX A., 2011 – « Initiatives féminines en agriculture et dynamiques des territoires ruraux ». In Ferréol G. (dir.) : *Femmes et agricultures*, Bruxelles, EME Éditions, coll. Proximités sociologie : 143-155.

GUÉTAT-BERNARD H., 2011 – *Genre et Développement rural et rapports de genre. Mobilité et argent au Cameroun*. Rennes, PUR, 313 p.

GUÉTAT-BERNARD H. (éd.), 2014 – *Féminin/masculin, genre et agricultures familiales*. Montpellier, Quae, coll. Nature et Société, 247 p.

GUÉTAT-BERNARD H., GRANIÉ A. M., TERRIEUX A., 2013 – « Lieu, espace, mobilités spatiales : lecture des dynamiques de genre dans les exploitations agricoles familiales en France et au Cameroun ». In Kamala M., Raibaud Y. (sous la direction de) : *Genre et construction de la géographie*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine : 223-238.

GUÉTAT-BERNARD H., SAUSSEY M. (éd.), 2014 – *Genre et savoirs. Pratiques et innovations rurales au Sud*. IRD Éditions, coll. À travers champ, 291 p.

HOWARD P. 2003 – *Women and plants*. London, Zed book, 298 p.

LAGRAVE R. M., 1999 – *Les agricultrices et la récurrence de l'économie du dévouement*. Paris, Aménagement de la Nature, 132 : 41-62.

LAGRAVE R. M., ALBERT C., BERLAN M., CANIOU J., PERROT M. (sous la dir.), 1987 – *Celles de la terre. Agricultrice, l'invention politique d'un métier*. Paris, EHESS, 254 p.

LAUGIER S., 2012 – *Tous vulnérables ? Le care, les animaux, l'environnement*. Paris, Payot, 316 p.

LÉONARD E., BONNAL P., FOYER J., PEREIRA LEITE S., 2009 – La construction normative du développement durable dans les contextes de sa « mise en politique ». Une analyse par les dépendances de sentier au Brésil et au Mexique. *Monde en développement*, 4 (148) : 67-84.

MAZOYER M., ROUDART L., 2011 – « La fracture alimentaire et agricole mondiale : état des lieux, causes, perspective, propositions d'action ». In Verschuur V. : *Du grain à moudre. Genre, développement rural et alimentation*, Actes des Colloques Genre et Développement, Berne, DDC-Commission nationale suisse pour l'Unesco, Genève, IHEID.

MEILLASSOUX Cl., 1975 – *Femmes, greniers et capitaux*. Paris, Maspéro, 251 p.

MICHEL A., 1985 – Dix ans d'interruption des sciences sociales dans le domaine du travail des paysannes. *Tiers Monde*, 26 (102) : 261-271.

MIES M., SHIVA V., 1993 – *Ecofeminism*. Zed books, 328 p.

MORALES A., 2011 – « Soberania alimentaria. Experiencia de resistencia de las mujeres campesinas de Inza Tierradentro Colombia ». In Verschuur V. : *Du grain à moudre. Genre, développement rural et alimentation*, Actes des Colloques Genre et Développement, Berne, DDC-Commission nationale suisse pour l'Unesco, Genève, IHEID : 331-341.

NOBRE M., 2005 – Quand la libération des femmes rencontre la libération des semences. *Mouvements*, 2005/4 (41) : 70-75. DOI : 10.3917/mouv.041.0070

OAKLEY E., MOMSEN J. H., 2014 – « Les liens entre genre, agrobiodiversité et gestion des semences ». In Guétat-Bernard H., Saussey M. (éd.) : *Genre et savoirs. Pratiques et innovations rurales au Sud*, IRD Éditions, coll. À travers champs : 233-262.

PILIPPI G., NICOURT C., 1987 – Domestique-professionnel : la cohérence du travail des femmes dans les exploitations agricoles familiales. *Économie rurale*, 178-179 : 47-52.

PIONETTI C., 2005 – *Sowing Autonomy: gender and seed politics in semi-arid India*. London, IIED.

RADCLIFFE S. A. PEQUEÑO A., 2010 – Ethnicity, development and gender: Tsáchila indigenous women in Ecuador. *Development and Change*, 41 (6) : 983-1016.

RAO N., 2011 – « Gender, land and resource rights in India ». In Verschuur Ch. : *Du grain à moudre. Genre, développement rural et alimentation*, Actes des colloques Genre et Développement, Berne, DDC-Commission nationale suisse pour l'Unesco, Genève, IHEID : 209-247.

Revue du Mauss, 2012 – *Que donnent les femmes ?*, 39.

RIEU A., DAHACHE S., 2009 – « Engagement individuel et collectif des femmes en agriculture. Entre obstacles et stratégies ». In Cardon P., Ker goat D., Pferfferkorn R. (dir.) : *Chemins de l'émancipation et rapports sociaux de sexe*, Paris, La Dispute : 117-137.

ROCHELEAU D, THOMAS-SLAYTER B., WANGARI E. (eds), 1996 – *Feminist political ecology: Global issues and local experiences*. Routledge, London.

ROGERS SUSAN C., 1979 – Espace masculin, espace féminin. Essai sur la différence. *Études rurales*, avril-mai : 87-110.

- SABOURIN É., 2007 – *Paysans du Brésil. Entre échange marchand et réciprocité*. Paris, Éditions Quae.
- SALMONA M., 2003 – Des paysannes en France : violence, ruse et résistances. *Cahiers du genre*, l'Harmattan, 12 (35) : 117-140.
- SCOTT J., 1988 – « Le genre, une catégorie utile d'analyse historique », le genre de l'histoire. *Cahier du Grif*, Paris : 125-153.
- SCOTT J., 2009 – Le genre : une catégorie d'analyse toujours utile ? *Dio-gène*, 1 (225) : 5-14.
- SEGALEN M., 1980 – *Mari et femme dans la société paysanne*. Paris, Champs Flammarion, 211 p.
- SERVOLO DE MEDEIROS L., 2011 – « The political participation of women in the countryside in Brazil: Reflexions on forms of organisation and demands ». In Verschuur Ch. : *Du grain à moudre. Genre, développement rural et alimentation*, Actes des colloques Genre et Développement, Berne, DDC-Commission nationale suisse pour l'Unesco, Genève, IHEID : 292-314.
- SILIPRANDI E., 2009 – *Mulheres e Agroecologia : a construção de novos sujeitos políticos na agricultura familiar*. Tese de doutorado, Universidade de Brasília, centro de desenvolvimento sustentável, curso de doutorado em desenvolvimento sustentável, Orientadoras, Laura Duarte (Universidade de Brasília) e Alicia Puleo (Universidad de Valladolid), 291 p.
- VERDIER Y., 1979 – *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*. Paris, Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, 347 p.
- VERSCHUUR Ch. (dir.), 2011 – *Du grain à moudre. Genre, développement rural et alimentation*. Actes des colloques Genre et Développement, Berne, DDC-Commission nationale suisse pour l'Unesco, Genève, IHEID.
- VILLAREAL M., 2014 – « Réduire les inégalités de genre, un enjeu de politique agricole ». In Guétat-Bernard H. : *Féminin/masculin, genre et agricultures familiales*, Montpellier, Quae, coll. Nature et Société : 21-39.
- WANDERLEY M. de N. B., 1998 – « Raízes históricas do campesinato brasileiro ». In Tedesco J. . (ed.) : *Agricultura familiar: realidades e perspectivas*, Passo Fundo, Ediupf : 21-55.
- WHITEHEAD A., 1999 – “Lazy man”, Time-use and Rural Development in Zambia. *Gender and Development*, 7 (3) : 49-61.
- WOORTMANN E. F., 1995 – *Herdeiros, parentes e compadres. Colonos do Sul e Sítiantes do Nordeste*. São Paulo-Brasília, Hucitec-Editora Universitária de Brasília, 336 p.

La graine et le terreau

Repenser le nexus genre, migration/développement¹

Christine CATARINO

Laura OSO

Le thème du nexus migration/développement après avoir suscité débats, polémiques, maints travaux académiques et rapports d'organisations internationales est quelque peu tombé en désuétude, passé de mode, pour être revisité et réhabilité ces dernières années aussi bien dans le champ politique que de la recherche (HAAS, 2010). Jusqu'à l'aube de ce nouveau siècle, la majorité des travaux ont adopté une perspective économique, s'intéressant particulièrement à l'ampleur des transferts de fonds des immigré-e-s, aux formes prises par ces envois et à leurs coûts, aux types d'investissements dits « productifs » effectués, à leur impact sur le développement local (voir la revue de la littérature par MONTOYA ZAVALA, 2006). Ces études ont conséquemment analysé le nexus migration/développement, sous l'angle de la production et ont fait la part belle aux hommes. Nous pourrions dire en usant d'une métaphore qu'elles se sont appliquées à analyser la dynamique migratoire à partir de la perspective de la graine, en se focalisant

¹ À l'heure de finaliser ce texte, nous avons une pensée particulière pour Bruno Lautier, qui fut notre directeur de thèse respectif. Nous lui sommes redevables des heures passées à arpenter certains chemins intellectuels, d'avoir éveillé en nous une curiosité, en résonance, nous l'espérons, avec le regard singulier qu'il portait sur les êtres et les choses. Les auteures souhaitent également remercier Christine Verschuur pour ses commentaires et suggestions avisés ayant permis de rendre plus lisible notre propos.

sur la sphère productive sans considération de ses relations avec la sphère reproductive, que nous pourrions dénommer « le terreau » pour poursuivre dans le registre imagé².

La décennie écoulée a vu une abondante production scientifique mettre en lumière le protagonisme des femmes migrantes en appliquant à l'étude des migrations internationales un regard se présentant comme genré. Cette littérature s'est centrée, dans une large mesure, sur l'analyse de la thématique femmes/genre et migrations, à partir de l'internationalisation de la reproduction sociale (lesdites « chaînes globales de soins »). Ce faisant, l'apport du genre ou, pour le moins, d'une vision sexuée appliquée aux migrations internationales, ainsi qu'au nexus migration/développement, a permis de mettre sous le feu des projecteurs « le terreau » ; cette mise en visibilité et valorisation corrélative des activités reproductives – largement réalisées par des femmes – s'est néanmoins opérée en perdant de vue sa relation à la graine. Ainsi, relativement rares ont été les travaux portant sur la thématique migration/développement dans une approche genrée ayant cherché à étudier l'articulation entre stratégies productives et reproductives mises en œuvre par les foyers transnationaux et l'impact afférent sur le développement.

Nous chercherons, dans un premier temps, à présenter la manière dont la production scientifique a abordé la problématique migrations, femmes/genre et développement des années 1950 à nos jours. Ce vaste objet d'études admet ici d'importantes (dé)limitations. Nous serons conduites à définir la manière dont les théories liées au développement, ainsi que les études genre ou sexuées, ont influé sur

² Point ne devrait être besoin de spécifier que, dans la perspective que nous défendons, le recours à la métaphore de la graine et du terreau ne devrait pas justifier les distinctions – opérées par le sens commun entre l'homme géniteur (le sperme) fécondant la femme gestatrice (la matrice utérine), et concevant ainsi activement les enfants en excluant la prise en compte de la « graine féminine » (ovocyte/ovule) et, par conséquent, le rôle de génitrice des femmes. Ce qui permet aux hommes d'enfermer les femmes dans les tâches domestiques et la maternité et de se tourner vers l'extérieur (sur cette construction de la domination masculine voir, par exemple, HÉRITIER, 2002). Graine(s) et terreau(x) exprimant ici métaphoriquement la production et la reproduction sont ainsi sexualisés dans les représentations sociales, les graines étant assimilées au masculin et le terreau au féminin. Nous reprenons ces images de la graine et du terreau au seul dessein de souligner la sexualisation du débat. Nous considérons cependant qu'hommes et femmes participent à la production et à la reproduction, processus intrinsèquement liés.

la production des connaissances relatives aux femmes migrantes. L'influence du genre sera ici évoquée à l'exclusion des premières études ayant cherché à sortir les femmes migrantes de l'invisibilité conceptuelle, politique et sociale dans laquelle elles furent un temps enserrées, ainsi que des théories intersectionnelles dont la portée dépasse ici notre champ d'investigation. Procédant à une brève généalogie de la production des connaissances en la matière, nous rappellerons dans quelle mesure et sous quelle modalité les théories classiques du développement ont invisibilisé les femmes au sein des études sur les migrations internationales (ainsi qu'au sein du nexus migration/développement) et comment un regard genré ou sexué a permis d'enrichir la compréhension dudit nexus.

Nous identifierons, dans ce cadre, deux phases : la première s'étendant des années 1950 au tournant du siècle dominée par les débats autour des théories de la modernisation et de la dépendance, ainsi que par des réflexions attenantes au nexus migration et développement de type économiste, voit le genre occulté et *la femme migrante* occuper une place secondaire. Étape que nous dénommerons comme celle d'un débat centré autour de la graine. La seconde étape, s'initiant au tournant du siècle, se caractérise par l'émergence de nouvelles perspectives théoriques, auxquelles les féministes apporteront leur contribution, ouvrant la voie à une réflexion autour, notamment, des pratiques transnationales, et s'intéressant au caractère social et non plus spécifiquement économique du nexus migration/développement. Le regard porté sur la participation active des femmes aux processus migratoires – « femmes qui partent » et « femmes qui restent » – s'en trouve modifié : elle apparaît mise en visibilité. Une volonté de mettre au jour l'aspect genré des migrations donne plus particulièrement lieu à un débat sur la division internationale du travail reproductif au travers des chaînes de soins. Il s'agit de l'étape que nous nommerons l'étape axée sur le « terreau ».

Nous chercherons finalement à dégager quelques pistes d'analyse permettant de penser la relation migration/genre et développement sous le prisme de l'articulation des stratégies productives et reproductives des foyers transnationaux. Ainsi, plus que nous centrer exclusivement sur la graine ou le terreau, nous proposons de penser leur relation de manière articulée, étoffant ainsi notre compréhension du nexus migration/développement.

La graine : la production en exergue (1950-2000)

La production scientifique s'est intéressée à la relation migration/développement dès l'avènement des débats entourant le développement ayant émergé dans les années d'après-guerre, de telle sorte que l'expression « nexus migration/développement » en est, en définitive, venue à qualifier et signifier cette relation (NYBERG-SØRENSEN *et al.*, 2002 ; HAAS, 2010, entre autres)³.

Nous pouvons différencier diverses phases au sein desquelles le nexus migration/développement a été différemment pensé des années 1950 au tournant du siècle. Au cours d'une première phase, dite optimiste, se développent les théories de la modernisation. Au cours de la seconde dite pessimiste, s'imposent les théories de la dépendance (HAAS, 2010) à laquelle succèdera un relatif désintérêt et désenchantement vis-à-vis des politiques du développement.

On connaît le peu de place accordé aux femmes au sein des théories du développement qui se sont succédé : théories de la modernité et théories de la dépendance. Dans l'approche des théories de la modernité, le développement, autrement dit, la modernisation, ne peut se construire que dans l'espace public, en contrepoint de la sphère domestique où sont reléguées les femmes. Dans celle de la dépendance, l'homme se maintient comme la figure révolutionnaire par excellence, appelée à s'ériger contre l'exploitation de classe et le système d'oppression en place (SCOTT, 1995). Dans ce contexte, les approches analytiques qui ont traditionnellement dominé l'étude des mouvements migratoires (néoclassique et structuraliste), elles-mêmes influencées par ces paradigmes classiques du développement (modernisation et dépendance), ainsi que par le stéréotype de la femme économiquement « inactive »,

³ Comme relevé par la littérature internationale, la migration a été « (...) intimement associée au développement économique et social. Elle est souvent perçue comme la résultante de déséquilibres au regard du développement, mais également comme un facteur influençant celui-ci même. L'évaluation de l'influence des migrations sur le développement a oscillé au cours du temps : les migrations étant parfois perçues comme bénéfiques au développement, parfois comme préjudiciables à celui-ci selon les moments historiques et les circonstances » (NYBERG-SØRENSEN *et al.*, 2002).

réduite/confinée à l'espace privé du foyer, ont réservé aux femmes une place secondaire⁴. Leurs analyses, qu'elles soient centrées sur les décisions rationnelles des individus (perspective néo-classique) ou sur les déterminants structurels de la migration (approche structurelle), coïncident dans leur appréhension de l'homme [immigré] comme travailleur, acteur économique et figure révolutionnaire (Oso, 1998)⁵.

L'invisibilité, associée à la déconsidération du travail des femmes, dans la sphère marchande ou dans la sphère domestique, dans les pays du Sud comme dans les pays du Nord, constitue donc un point d'ancrage de cette occultation des femmes migrantes.

⁴ Notre propos concerne ici la sphère des idées et non pas des pratiques qui dépasse notre champ d'études. Concernant néanmoins ce dernier aspect, à suivre HAAS (2010), l'influence des paradigmes de développement ne se réduirait pas à la sphère des idées, mais aurait des incidences pratiques au regard de la migration. Ainsi dans la phase optimiste marquée par la consécration des théories de la modernisation, les transferts de capital et de qualifications des migrants (hommes) vers leur pays d'origine sont considérés comme des facteurs de développement. Les politiques migratoires, par exemple, prônent notamment le retour des migrants. Dans la phase dominée par les théories de la dépendance, et un scepticisme quant aux effets bénéfiques de la migration sur le développement, la politique publique s'achemine vers des politiques d'intégration et de durcissement des politiques migratoires. CASTLES (2008) souligne l'idée, erronée selon lui, mais partagée par de nombreux fonctionnaires internationaux, responsables politiques ainsi que par l'opinion publique, selon laquelle le développement et les politiques de développement menées agissent sur le volume migratoire, qu'en s'attaquant aux « causes premières » de la migration, il est possible de la réduire, ce qui suggère, en creux, que la migration n'est pas bonne en soi. L'influence des théories du développement citées – et plus particulièrement des théories de la modernisation – sur le domaine des migrations pourrait bien se construire dans les pratiques sur ce postulat : réduire les inégalités de développement tarit les migrations. Il pourrait s'agir ici du socle dudit « nexus migration/développement ».

⁵ En premier lieu, la perspective néoclassique, influencée par la conception modernisatrice du développement, considère la migration comme un facteur de développement, permettant la réallocation de la force de travail d'un espace de productivité réduite à un espace à haute productivité. Cette théorie se base sur la fonction du migrant masculin comme agent économique, permettant de sursoir aux déséquilibres des marchés de l'emploi localisés dans des espaces géographiques disparates. De son côté, la perspective structuraliste influencée par le paradigme de la dépendance, considère les mouvements migratoires comme la conséquence du processus d'accumulation du capital qui résulte des inégalités existantes entre un centre et une périphérie au sein du système capitaliste mondial. Les mouvements migratoires sont considérés de manière négative puisqu'ils participent de la dépendance de la périphérie au regard du centre et, par conséquent, aux inégalités régionales. Le migrant est à nouveau conceptualisé au masculin, en tant que travailleur, partie prenante de la réserve internationale de main-d'œuvre.

Des travaux mettant l'accent sur les femmes, voire proposant une perspective genrée, participeront à un infléchissement, à défaut de renouveler les termes du débat entourant le nexus migration/développement au cours de cette première étape.

La période est marquée par un ouvrage, faisant figure de pionnier, *Woman's role in Economic Development* (1970). Ester BOSERUP y pointe notamment l'invisibilité du travail des femmes dans l'agriculture des pays du Tiers Monde⁶. Au Nord, un débat fervent et technique s'instaure, qui perdurera jusque dans les années 1980-1990, autour du travail domestique non rémunéré. Ce dernier fait l'objet d'une campagne de réévaluation intellectuelle sous l'impulsion notamment de travaux féministes puisant dans une plus ou moins large mesure dans les outils conceptuels du marxisme pour l'amender ou s'en dégager⁷. Notons qu'en mettant en avant un rapport de classe entre hommes et femmes, en présentant les femmes comme une classe face aux hommes, le courant matérialiste francophone n'a, par exemple, que peu considéré l'expérience des femmes migrantes ou colonisées (MOUJOURD et FALQUET, 2010). Au demeurant et plus extensivement, les femmes migrantes se maintiendront, à quelques exceptions près, dans l'invisibilité au sein des débats académiques, jusque dans les années 1980-1990.

Au cours des années 1980, les théories structuralistes n'ayant prétendument pas fait leurs preuves, la théorie néoclassique s'impose comme nouvelle orthodoxie dans le domaine de l'économie du développement. Ce sont également celles de la mise en place des politiques dites d'ajustement structurel dans les pays du Sud qui découleront de cette orthodoxie avec leur cortège d'exclusions et de pauvretés. Les organisations internationales comptent déjà sur les individus pour alléger les effets de la pauvreté. La Banque mondiale ou le Bureau international du travail promeuvent le développement du secteur informel dans les pays du Sud pour amortir les effets de ces politiques (LAUTIER, 2004).

⁶ Pour une présentation critique des travaux de Boserup, voir BENERÍA et SEN (1981) qui soulignent notamment l'absence d'analyse théorique de la subordination des femmes relevant notamment de la non-prise en compte du rôle tenu par celles-ci dans la reproduction sociale.

⁷ Pour des synthèses de ces débats, voir par exemple BORDERÍAS et CARRASCO (1994).

On reparle volontiers de « féminisation de la pauvreté » pour marquer notamment la plus grande vulnérabilité des femmes – dont certaines sont femmes de migrants restées au pays – à ces processus d’ajustements structurels qui ont cours⁸. On découvre ou redécouvre à cette occasion que des femmes sont cheffes de famille, ce qui les rend plus « visibles ». Dans ce contexte, un ensemble de travaux s’intéresse aux conjointes de migrants restées au pays ou dans la localité d’origine, appelées plus communément, « femmes qui restent ». Ces travaux, parfois méconnus dans le champ des migrations internationales, ont appliqué un regard genré à l’étude de populations impliquées dans des mouvements de population, en centrant leur analyse non seulement sur les questions classiquement relayées dans ce champ académique, celles de production, mais également de reproduction. Cette prise en compte, en partie conjointe, ne vient s’appliquer qu’aux femmes qui restent, le champ des migrations consacrant l’homme productif comme principal protagoniste des mouvements migratoires et dépeignant largement les femmes en migration comme des femmes au foyer, inactives, passives, dépendantes. Ainsi au cours des années 1980 et 1990, des travaux portent réflexion sur l’effet de la migration masculine et de la corrélative chefferie féminine. Les études comparent l’affectation des ressources aux domaines de l’éducation et de la nutrition des enfants par différents chefs de famille dits *de jure* (hommes, femmes veuves, divorcées, etc.) ou *de facto* (femmes de migrants, femmes de polygames). Il en va ainsi, parmi d’autres, des travaux de KOSSOUDJI et MUELLER sur le Botswana (1983), de KENNEDY et PETERS sur le Kenya et le Malawi (1992) ou de Buvini et Gupta (1994) (cités par OSO et CATARINO, 1996). Ces travaux manifestent ainsi un intérêt certain pour le développement humain dont ils apprécient certains indicateurs (nutrition, santé, éducation) au côté des aspects plus classiques de revenus et examinent l’effet des migrations masculines sur l’autonomie et l’*empowerment* des femmes. Ils relèvent que les « femmes qui restent » n’ont pas toujours accès à la gestion des ressources de la migration [transferts migratoires des hommes],

⁸ Sur la vision « comptable », « essentialisée » de la pauvreté [et du développement] ainsi que sur l’émergence de la « femme pauvre du Tiers Monde » comme « catégorie d’analyse et d’intervention » et son instrumentalisation, voir le texte de Destremau et Lautier dans cet ouvrage.

du fait de l'effet des structures familiales et patriarcales (TAYLOR, 1984 ; BENDIAB, 1991 cités par OSO et CATARINO, 1996) ; que les femmes gèrent parfois lesdits transferts migratoires à destination des moyens de reproduction du foyer, tout en devant prendre en charge les fonctions auparavant traditionnellement dévolues aux hommes dont les activités de production dans l'agriculture. Leur implication croissante dans la production apparaît cependant invisibilisée ou rendue plus difficile, nous disent-ils, du fait d'une discrimination dans l'accès aux facteurs de production liée aux relations de genre et structures patriarcales dans les pays d'origine : moindre accès aux intrants, au crédit, aux droits fonciers, difficultés liées au recrutement de main-d'œuvre sans compter parfois l'absence de volonté des institutions de les épauler dans leur entreprise (BUVINIĆ et GUPTA, 1994).

Les travaux des économistes féministes alertent contre les effets genrés des politiques d'ajustement structurel, sur le report des responsabilités et charges sur les foyers du Tiers Monde dans un contexte de désengagement des États – prenant la forme de coupes budgétaires – et de libéralisation des échanges (pour une présentation voir ÇAĞLAR, 2010). Les effets destructeurs sont absorbés au prix d'un surtravail féminin non rémunéré, autrement dit de l'implication croissante des femmes dans les mécanismes de la reproduction sociale (ELSON, 1994 citée par ÇAĞLAR, 2010). Les femmes de migrants, partis chercher des moyens de subsistance, semblent bien être concernées par ce surtravail, tout en devant composer avec les contraintes d'accès à d'éventuelles ressources migratoires.

Comme mentionné, d'un côté, les théories classiques du développement, de la modernisation, de la dépendance, focalisées sur la sphère productive (la graine) ont invisibilisé le rôle des femmes ; les études portant sur les femmes cheffes de famille, femmes de migrants souscrivant à la vulgate de la « féminisation de la pauvreté » ou la contestant ont mis l'accent sur le faible accès des femmes aux moyens de production comme facteur de vulnérabilité et ont interrogé la question de l'autonomie dans la gestion des ressources issues de la migration (l'autonomie financière comme source d'émancipation), éléments qui ne sont pas sans rappeler les prémisses de ces théorisations. Elles l'ont fait tout en usant d'indicateurs de développement/pauvreté autres que les seuls revenus tels la nutrition et l'éducation des enfants et en

interrogeant l'effet du genre (femmes *versus* hommes chef-fes de famille) sur l'affectation et la gestion des ressources. Par infimes touches, le regard sensible aux femmes, féministe ou genré – qu'il se réfère à des « besoins essentiels », qu'il relève (ou se rapproche) de la perspective du développement humain ou des critiques émanant des économistes féministes – a permis de pointer d'autres aspects du nexus migration/développement que les seuls aspects économiques traditionnellement relevés. L'ensemble préfigurera la prochaine étape prenant la forme d'une certaine focalisation des études migratoires sur l'aspect reproductif, dans une perspective cherchant à mieux valoriser celui-ci. La paternité transnationale, quant à elle, n'est interrogée, à quelques exceptions près⁹, que du point de vue du bien-être matériel des enfants et non pas au regard de leur bien-être psychologique, et on ne se demande pas s'il en coûte aux pères migrants d'être éloignés de leurs enfants. En évacuant les hommes du cadre de la reproduction sociale, l'analyse perpétue, d'une certaine façon, la division entre tâches reproductives largement assignées aux « femmes qui restent » et tâches productives relevant en priorité des hommes migrants, reproduisant ainsi la classique division sexuelle du travail au sein du débat académique.

Le terreau : la reproduction en action (2000-2015)

L'intérêt pour le nexus migration/développement, émoussé par le désenchantement vis-à-vis des politiques de développement, est ravivé à la faveur de la crise économique, de la crise de la reproduction sociale dans les pays du Sud (re)mettant au goût du jour l'importance des transferts d'argent des migrant-e-s. Dans le sillage du développement de la nouvelle économie de la famille ou nouvelle économie des migrations (NEF et NEM), des études sur les *Household Livelihood Strategy*, sur les réseaux sociaux, sur le transnational (HAAS, 2010), on en vient à s'intéresser aux foyers [transnationaux]. La perspective transnationale, qui se développe dès le début des années 1990, met à jour la façon dont

| ⁹ Voir les travaux de PRIBILSKY et notamment, ceux, ultérieurs, datant de 2004.

les migrant-e-s construisent et maintiennent des relations socio-économiques et culturelles, par-delà des frontières (BASCH *et al.*, 1994 ; VERTOVEC, 1999). Si nombre d'études relevant du prisme transnational portent encore le sceau d'un androcentrisme, en considérant des activités essentiellement exercées par des hommes ou, plus exactement, tenues pour telles (maintien par-delà les frontières de transferts migratoires monétaires, activités politiques et associatives), la prise en compte du transnational et celle, corrélative, des foyers s'avère de nature à mieux appréhender le genre. Mais les études de genre ou un regard genré porté sur les foyers ne sont également pas étrangers à ce développement, car ni les études sur le transnational, ni celles se revendiquant de la nouvelle économie des migrations ne peuvent, à elles seules, être rendues comptables de cette plus ample prise en compte¹⁰.

La nouvelle économie des migrations, par exemple, critique l'approche néoclassique et sa focalisation sur les individus en vue d'expliquer le phénomène migratoire en intégrant de nouvelles unités d'analyse : famille, relations de parentèle, communautés (PORTES, 1997 cité par MEZZADRA, 2011). Ses postulats épousent ceux de la nouvelle économie de la famille et sa critique de l'économie orthodoxe : ce ne sont plus les individus qui cherchent à maximiser leurs revenus ou fonction d'utilité, mais l'unité familiale perçue comme unité de décision (FERBER et BIRNBAUM, 1977 ; BORDERIAS et CARRASCO, 1994). Mais il faut compter avec l'incorporation des critiques d'économistes féministes pour réellement considérer les foyers [migrants] comme des arènes de conflits, des unités façonnées de relations inégalitaires, notamment suivant des lignes de division sexuées (AGARWAL, 1997). Ainsi, des auteures telles que Nancy FOLBRE (1986) récusent-elles ou mettent-elles en doute l'existence de foyers au sein desquels des hommes se comporteraient de manière altruiste, tandis qu'en bons *homo-economicus*, et dans une perspective utilitariste, ils sont supposés endosser l'habit de personnages rationnels (et égoïstes) sur les

¹⁰ Signalons que certains auteur-e-s ayant appliqué à l'étude des migrations un regard ainsi qu'une méthodologie transnationales au début des années 1990 (bien que ne se réclamant pas du transnationalisme ou n'ayant pas recours à la terminologie « transnational » qui sera rendue populaire postérieurement), étaient des femmes. Leur regard a permis au paradigme transnational de s'imprégner d'une plus grande sensibilité aux aspects liés au genre (GRASMUCK et PESSAR, 1991 ; HONDAGNEU-SOTELO, 1994, entre autres).

marchés. Une lecture sexuée des références aux réseaux familiaux et communautaires s'impose pour qui veut saisir ce qui se joue réellement dans les migrations et les phénomènes transnationaux.

Au-delà de la vision « économiciste » des transferts migratoires

Dans la vogue des études portant sur le transnational, et sous l'influence notamment de travaux féministes ou sensibles aux différences sexuées, ont commencé à être examinées non seulement les pratiques économiques, *mais également sociales* transnationales (investissements, stratégies d'envois de capitaux, cadeaux, produits, réseaux de communication, etc.). Ainsi, au regard du nexus migration/développement, s'ouvre une nouvelle perspective d'analyse : celle consistant à prendre en compte non seulement les transferts migratoires économiques/financiers, mais également d'autres types de transferts transnationaux qui recouvrent le champ social, culturel et symbolique.

Nombreux sont ainsi les travaux portant sur les dénommés « transferts migratoires sociaux » (« *social remittances* »). Sous ce vocable, la littérature se réfère à la circulation, entre pays d'origine et pays d'accueil, d'idées, pratiques, identités et capital social, et pouvant impacter la construction des identités de race et de classe, ainsi que les relations de genre et les aspirations à la mobilité sociale (LEVITT, 1998).

La littérature a également mis en exergue que les transferts migratoires familiaux créent ou renforcent les liens affectifs entre ceux qui *envoient* et ceux qui *reçoivent* ces transferts (INSTRAW, 2006), générant des relations de solidarité, réciprocité et obligations à longue distance unissant immigrés, parents et amis, et ce par-delà des frontières nationales contrôlées par les États (GUARNIZO, 2004).

Au cours du siècle dernier, s'est ainsi consolidée une ouverture conceptuelle dans l'étude des migrations internationales, notamment marquées par la mise en lumière des pratiques transnationales, ainsi que par celle du caractère non seulement économique, mais également culturel, social et symbolique des transferts migratoires. Ce renouveau a influé sur la manière de penser le nexus migration/développement en tenant compte et dévoilant dans une

plus large mesure l'aspect genré du nexus et ce, notamment sous l'influence des études de genre ou présentant une sensibilité aux différences sexuées.

La division internationale du travail reproductif et les chaînes globales de soins

Le débat relatif à la division internationale du travail reproductif, et le développement des études portant sur les chaînes de soins qui émergent plus particulièrement au cours des années 1990, s'inscrivent en faux contre une glorification de la migration contenue, notamment dans la vogue promotionnelle des transferts migratoires. Et émergent, plus particulièrement en contrepoint et en réponse à une focalisation, des études sur les transferts de fonds des migrants ou tout autre aspect des recherches portant sur le transnational et essentiellement sur les hommes. Ces travaux cherchent, en parallèle, à visibiliser et magnifier le rôle des femmes dans la migration, en leur restituant leur agentivité et ce, en mettant à jour l'importance du travail du *care* et de reproduction sociale transnationale dans la globalisation (pour une présentation, voir CATARINO avec la collaboration de VERSCHUUR, 2013). Il se caractérise par la ponction et le transfert de sentiments et d'affects sous la forme de *care*, d'émotion et d'amour essentiellement prodigués par des femmes du Sud dans les pays du Nord, nous disent ces auteures. Ce faisant, ils signifient que ce ne sont pas seulement des capitaux économiques qui circulent, mais également des capitaux immatériels autres que des capitaux sociaux et que la migration, loin de se restreindre à son aspect glorifié (l'envoi de sommes d'argent), comporte une face moins documentée (le coût social de l'éloignement des mères et enfants restés au pays d'origine). Ces travaux (EHRENREICH et HOCHSCHILD, 2003), dans une veine similaire à celle développée par les économistes féministes (FOLBRE, 1986), remettent également en cause l'avènement d'un *homo-economicus* qui prendrait les traits de l'homme migrant (MEZZADRA, 2011).

La mobilité géographique de ces « mères transnationales », qui bouscule les schémas liés à l'assignation des femmes à l'espace privé et à la reproduction sociale dans les pays d'origine, a pu être critiquée par les États eux-mêmes qui y ont vu la cause de

la désintégration de la famille, comme ce fut, par exemple, le cas aux Philippines (PARREÑAS, 2004). Les femmes se sont vues culpabilisées, montrées du doigt comme de « mauvaises mères » abandonnant leurs enfants. En creux, marquée par leur absence ou défaillance, leur fonction de reproduction sociale au pays d'origine a donc été soulignée. La crise économique et de reproduction sociale, la nécessité impérieuse de recevoir des transferts de fonds des migrant-e-s ont quelque peu fait évoluer le discours vers l'idée que ces femmes constituent des « *Sacrificing heroines* » (des héroïnes se sacrifiant, car endurent les discriminations dans les pays d'accueil, dans le cadre des emplois rémunérés de reproduction sociale aux fins d'envoyer des fonds à leur famille) (SCHWENKEN, 2008). Les deux pôles d'ailleurs se côtoient, les femmes se trouvant tout à la fois stigmatisées pour ne pas assumer leur fonction de reproduction sociale et saluées pour se sacrifier et procéder à des transferts migratoires (voir également ISAKSEN *et al.*, 2008).

Parce qu'ils ont essentiellement porté sur les femmes mariées et mères au détriment d'autres catégories de population, il est reproché aux travaux relatifs aux chaînes de soins d'essentialiser les femmes en les cantonnant dans la maternité (CATARINO et MOROKVASIC, 2005 ; CATARINO avec la collaboration de VERSCHUUR, 2013). Ces études, comme précédemment mentionné, ont amplement souligné le coût social de la migration pour ces femmes (sentiment de solitude, de culpabilité lié à l'éloignement d'avec les enfants) sans faire justice à la paternité transnationale et en omettant de se poser des questions analogues à l'égard des « pères transnationaux ». De cette manière, le débat académique reproduit toujours d'une certaine façon la division hommes/production, femmes/reproduction, bien que dorénavant, la reproduction soit pensée en mouvement, les femmes constituant les protagonistes de la migration, et ce, dans la littérature rendant essentiellement compte de leur rôle reproductif dans la division internationale du travail Nord/Sud.

« Genre » et transferts migratoires : les responsabilités familiales féminines

Au cours de ces dernières années, il est également possible de constater un intérêt croissant pour la question des transferts migratoires des femmes et du genre dans une partie de la littérature

(SEMYONOV et GORODZEISKY, 2005 ; RAMÍREZ *et al.*, 2005 ; SØRENSEN, 2004) et ayant reçu un écho dans le champ politique. Ainsi, en analysant les pratiques genrées d'envoi, de réception, d'utilisation et de gestion des transferts migratoires, l'Instraw (NU), qui initie en 2005 une série d'études sur ce sujet, fait valoir que celles-ci peuvent constituer un moyen/outil de transformation des relations de genre (voir par exemple INSTRAW, 2006).

Une étude portant sur le comportement d'un large panel de migrants et migrantes philippines en matière d'envois des transferts migratoires (SEMYONOV et GORODZEISKY, 2005) conclut à l'envoi de sommes supérieures de la part des hommes, du fait de revenus plus élevés comparativement aux femmes. En dépit de ces résultats, classiquement relayés par la littérature, un point d'accord semble se dégager des travaux académiques. Les femmes enverraient, comparativement à leurs homologues masculins, une proportion plus importante de leurs revenus sous forme de transferts migratoires au foyer resté au pays d'origine. Ces envois présenteraient également une fréquence et régularité supérieures, et ce indépendamment des différences sexuées de revenus (BENERÍA *et al.*, 2012), les femmes constituant encore les principales réceptrices de transferts de fonds aux pays d'origine, comme précédemment suggéré.

Il en découle, nous disent RAMÍREZ *et al.* (2005), que les familles peuvent être amenées à favoriser la migration féminine, les femmes étant perçues comme plus responsables, plus sujettes à envoyer des transferts migratoires (voir également la revue de la littérature menée par SEMYONOV et GORODZEISKY, 2005). Parreñas signale comment les valeurs culturelles ayant cours aux Philippines génèrent chez les femmes un sentiment de solidarité et d'obligation, et notamment chez celles ayant migré célibataires, s'étendant au-delà du cercle familial nucléaire (PARREÑAS, 2001).

La littérature reflète ainsi l'existence de responsabilités ou d'une attente spécifique vis-à-vis des femmes migrantes ou restées au pays d'origine. Elle marque tantôt l'idée d'une intériorisation par elles d'une nécessité de procéder à des transferts migratoires ou de se comporter de manière plus responsable vis-à-vis de la gestion desdits transferts, parfois basée sur un sentiment de culpabilité vis-à-vis des membres de la famille laissés au pays d'origine ; tantôt une essentialisation/instrumentalisation des attitudes

responsables des femmes vis-à-vis de leur famille, lorsque le poids reposant sur ces femmes est dénoncé ou critiqué (KUNZ, 2008). La critique porte sur le défaut de preuves des faits allégués (leur altruisme ou l'envoi effectif de sommes proportionnellement supérieures), l'absence de contreparties (accès aux droits) ou sur la faible compréhension des réels problèmes affrontés par les femmes¹¹ ; certains auteurs relevant les deux aspects mentionnés (intériorisation et instrumentalisation des femmes) (PETROZZIELLO, 2011). ROSEWARNE (2012 cité par BENERÍA *et al.*, 2012) soulignent que le choix familial consistant à envoyer des jeunes filles à l'étranger, jugées plus responsables et soucieuses de remplir leurs obligations familiales, constitue une marque de domination patriarcale, dans la mesure où il permet aux frères et pères de maintenir leur style de vie pérenne au prix de la migration des femmes, ce qui passe pour de l'altruisme cachant une absence de choix. En outre, de nouvelles dépendances peuvent se créer dans l'espace migratoire reposant sur les responsabilités maternelles : les femmes honduriennes migrantes aux États-Unis sont amenées à trouver un conjoint, et à se placer sa coupe, afin de réduire leurs frais et subséquemment d'envoyer des sommes supérieures à destination de leur famille (PETROZZIELLO, 2011).

Présentées comme les plus sûres garantes de l'envoi des transferts, les femmes seraient également plus responsables au regard de l'affectation des ressources ou il existerait, pour le moins, des différences sexuées relatives aux types d'envois effectués. Les femmes dominicaines aux États-Unis optent pour l'achat de biens onéreux et durables, tandis que les hommes choisissent, dans une plus large mesure, d'épargner, sacrifiant leurs conditions de vie dans le pays d'accueil dans l'espoir de retourner vivre en République dominicaine (PESSAR, 1986, citée par RAMÍREZ *et al.*, 2005). Les hommes équatoriens en Espagne, cherchant à démontrer leur réussite dans l'espace public, sont plus enclins à effectuer des envois sous forme d'œuvres charitables/sociales (« transferts collectifs ») à l'endroit de leur communauté que les femmes. Ces dernières, cherchant à faire montre de leur réussite dans l'espace privé, tendent, plus que les hommes, à consacrer leurs envois plus spécifiquement à destination des familles, et particulièrement des enfants (« transferts

¹¹ Ces critiques rejoignent celles de la participation des femmes aux programmes d'aide (voir CATARINO avec la collaboration de VERSCHUUR, 2013).

familiaux ») (HERRERA, 2006). L'envoi par les femmes dominicaines de transferts à d'autres membres féminins de la parenté aux fins de prévenir tout détournement de ressources par les maris a encore été relevé par différent-e-s auteur-e-s (INSTRAW, 2006, entre autres).

En guise de synthèse, la majorité des travaux ayant abordé la problématique migrations, femmes/genre et développement se sont principalement consacrés à étudier les envois et gestions différenciés de transferts migratoires selon les sexes en analysant l'impact des envois sur les rapports sociaux de sexe. Les transferts féminins semblent être appréhendés, par la littérature, comme une manière de lier/renforcer les relations familiales transnationales, générant des attentes sexuées spécifiques reposant sur leur altruisme présumé, tantôt créateurs d'espaces d'agentivité, tantôt de mécanismes renouvelés de dépendance.

Le lien entre la graine et le terreau : l'articulation production/reproduction

Les recherches portant sur les transferts des migrantes au long des chaînes de soins posent la question de la *marchandisation de l'amour* (la relation amour/argent) en montrant, par exemple, que les cadeaux envoyés aux enfants peuvent apparaître comme des compensations de l'absence maternelle (PARREÑAS, 2001 ; ISAKSEN *et al.*, 2008). Mais elles peinent à bien rendre compte de l'articulation production/reproduction en ce qu'elles omettent souvent de lier cette question et celle de la mobilité sociale des différents membres du foyer transnational. Dans le cadre d'une recherche de terrain menée en Équateur (OSO, 2011), l'auteure propose de parler d'un « circuit affectif des transferts migratoires » pour décrire l'amas de relations liant les migrant-e-s et leurs familles, amis et voisins, par-delà les frontières. Selon l'auteure, la recherche d'argent, par le biais de la migration et de la distance ainsi créée, rend les relations sociales plus distantes, mais en même temps, l'envoi d'argent permet de générer des liens émotionnels : à travers l'amour, on obtient ou perd de l'argent. En permettant l'élévation

du statut social de la famille au pays d'origine par le biais de l'envoi de transferts migratoires, le/la migrant-e espère, par exemple, un surplus d'affect. Mais cet amour se paie au prix d'une réduction de ses capacités d'épargne. En revanche, contracter une relation affective ou fonder un nouveau foyer au pays d'accueil, ce qui semble distendre les liens envers la famille au pays d'origine, génère à la fois, une diminution de l'envoi des transferts migratoires à destination de la famille au pays d'origine, ainsi qu'une augmentation afférente des possibilités d'accumulation financière au bénéfice du nouveau foyer constitué dans la migration. Un apport de cette étude, comparativement à celle des chaînes de soins, réside dans son ouverture et son aspect genré : dans cette optique, n'est plus seulement envisagée la maternité transnationale, sont également pris en compte la paternité transnationale, ainsi que les relations conjugales et toute autre relation affective au sein du foyer transnational, le tout rapporté aux mécanismes de mobilité sociale individuels et collectifs.

Conclusion : de la « reproduction qui reste » à la « reproduction en mouvement »

Les femmes ont longtemps été rendues invisibles dans le cadre du nexus migration/développement – comme elles l'ont été dans leur rôle d'actrices du développement. Une certaine littérature s'est penchée sur la figure de la « femme qui reste » s'occupant des enfants et autres membres de la famille dépendants et souvent amenée à exercer la fonction de cheffe de famille *de facto*. Tandis que la littérature souligne la participation croissante des femmes qui restent aux activités de production autrefois dévolues aux hommes, on ne parle pas ou très peu de paternité transnationale. Au sein du nexus, les femmes se voient présentées comme en priorité assignées à leur fonction de reproduction sociale, confiées au pays d'origine ; les hommes à celle de production, dans les pays d'accueil. La production et la reproduction constituent des sphères analysées dans le débat académique séparément. Tout se passe comme si, dans le regard académique, la production

voyageait avec le migrant, principal pourvoyeur économique de la famille, tandis que la reproduction reste plus particulièrement confinée au foyer qui se maintient au pays d'origine. L'usage de la dichotomie classique hommes/production, femmes/reproduction se perpétue dans la littérature sur les migrations. À partir des années 1990, et plus particulièrement à l'orée du siècle nouveau, la figure de la femme migrante acquiert une visibilité concomitamment à l'émergence du débat entourant le transfert international de la reproduction sociale et les chaînes globales de soins. Dans un contexte également marqué par l'émergence d'un *local feminism* au Sud prônant une revalorisation des activités de reproduction sociale (DEGAVRE, 2011), ces travaux aspirent aux mêmes objectifs. Ces activités sont dorénavant présentées comme placées au cœur de la nouvelle division internationale du travail, comme essentielles au fonctionnement du capitalisme mondialisé, pierre angulaire des phénomènes de globalisation. La fonction des femmes au sein des migrations commence ainsi à se faire plus amplement jour, bien que cette littérature tende à se restreindre à l'étude du rôle reproductif des protagonistes de la migration, essentiellement entrevues comme « mères transnationales ». De la « reproduction qui reste », nous passons à la « reproduction en mouvement ». Les femmes migrent de plus en plus souvent seules et avec elles, le débat sur l'internationalisation de la reproduction sociale ; ainsi, la séparation entre sphère productive/hommes et reproductive/femmes se maintient-elle.

Dans le cadre des études relatives aux transferts monétaires migratoires, les hommes tendent à être présentés comme des pourvoyeurs économiques du foyer, tandis que les transferts féminins sont rapportés aux charges et responsabilités familiales féminines, les femmes étant présentées comme altruistes et se sacrifiant pour leurs enfants, reflétant des attentes sexuées sociétales.

Les recherches portant sur les transferts des migrantes au long des chaînes de soins oblitérent souvent le lien avec la mobilité sociale du foyer transnational et regroupé au pays d'accueil. Comment ces transferts s'imbriquent-ils pour agir sur la mobilité sociale des migrant-e-s et des différents membres du foyer transnational ? Cette contribution a cherché à avancer sur ce chemin en défendant une analyse de genre et articulée des stratégies productive et reproductive au sein des foyers transnationaux afin d'éclairer d'un

jour nouveau le nexus migration/développement. Si le lien entre migration et développement est âprement discuté (HAAS, 2010), il est généralement suggéré que la migration allège la pauvreté des membres du foyer au pays d'origine. Ceci, peut-être au prix d'un blocage de la mobilité sociale des migrant-e-s au pays hôte où les graines ne semblent pas trouvées à s'épanouir dans le terreau.

Références bibliographiques

- AGARWAL B., 1997 – « Bargaining » and gender relations: Within and beyond the household. *Feminist Economics*, 3 (1) : 1-51.
- BASCH L., GLICK SCHILLER N., SZANTON BLANC C., 1994 – *Nations unbound : Transnational projects, postcolonial predicaments and deterritorialized nation-states*. New York, Gordon and Breach Publishers.
- BENDIAB A., 1991 – « Femmes et migrations vers les pays du Golfe : remarques sur l'état de la recherche ». In Beaugé G., Buttner F. (éd) : *Les migrations dans le monde arabe*, Paris, CNRS : 111-122.
- BENERÍA L., SEN G., 1981 – Accumulation, Reproduction and « Women's Role in Economic Development »: Boserup Revisited. *Signs, Development and the Sexual Division of Labor*, 7 (2) : 279-298.
- BENERÍA L., DEERE C. D., KABEER N., 2012 – Gender and international migration: Globalization, development, and governance. *Feminist Economics*, 18 (2) : 1-33.
- BORDERÍAS C., CARRASCO C., 1994 – « Introducción. Las mujeres y el trabajo: aproximaciones históricas, sociológicas y económicas ». In Borderías C., Carrasco C., Alemany C., comp. : *Las Mujeres y el Trabajo: Rupturas Conceptuales*, Barcelona, Icaria, Fuhem : 15-109.
- BOSERUP E., 1970 – *Woman's role in Economic Development*. New York, St Martin's Press.
- BUVINIĆ M., GUPTA G. R., 1994 – *Targeting poor woman-headed households and woman-maintained families in developing countries: Views on a policy dilemma*. International Center for Research on Women and the Population Council, Washington.
- ÇAĞLAR G., 2010 – « Multiple meanings of gender budgeting: Gender knowledge and economic knowledge in the World Bank and UNDP ». In Young B., Scherrer C. (eds) : *Gender Knowledge and Knowledge Networks in International Political Economy*, 3, Feminist and Critical Political Economy, Baden-Baden, Nomos : 55-74.

CASTLES S., 2008 – *Development and Migration – Migration and Development: What comes first? Migration and Development: Future Directions for Research and Policy*. SSRC Migration & Development Conference Papers, 28 February-1 March 2008, New York, NY : 10-32.

CATARINO C., MOROKVASIC M., 2005 – Femmes, genre, migration et mobilités. *Revue européenne des migrations internationales*, 21 (1) : 7-27.

CATARINO C. avec la collaboration de Verschuur C., 2013 – *Études de genre, développement et migrations*. Document de travail 5/2013. Genève, Pôle genre et développement/Programme Genre, globalisation et changements, Institut de hautes études internationales et du développement.

DEGAVRE F., 2011 – « La pensée “Femmes et développement”. Critique des fondements et pistes pour reconstruire un point de vue féministe croisé Nord/Sud ». In Guérin I., Hersent M., Fraisse L. (éd.) : *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*, Toulouse, IRD/Erès : 63-84.

EHRENREICH, B., HOCHSCHILD A. R., 2003 – « Introduction ». In Ehrenreich B., Hochschild A. R. (eds) : *Global Woman: Nannies, Maids and Sex Workers in the New Economy*, New York, Metropolitan Books : 1-13.

ELSON D., 1994 – « Micro, Meso, Macro: Gender and Economic Analysis in the Context of Policy Reform ». In Bakker I. (ed.) : *The Strategic Silence. Gender and Economic Policy*, London, Zed Books : 33-45.

FERBER M. A., BIRNBAUM B. G., 1977 – The « New Home Economics »: Retrospects and Prospects. *Journal of Consumer Research*, 4 (1) : 19-28.

FOLBRE N., 1986 – Hearts and Spades: Paradigms of Household Economics. *World Development*, 14 (2) : 245-255.

GRASMUCK S., PESSAR P. R., 1991 – *Between Two Islands: Dominican International Migration*. Berkeley, Oxford, University of California Press.

GUARNIZO L. E., 2004 – « Aspectos económicos del vivir transnacional ». In Escrivá A., Ribas N. (ed.) : *Migración y Desarrollo. Estudios sobre remesas y otras prácticas transnacionales*, Córdoba, Consejo Superior de Investigaciones Científicas e Instituto de Estudios Sociales de Andalucía.

HAAS H. De, 2010 – Migration and Development: A Theoretical Perspective. *International Migration Review*, 44 (1) : 227-264.

HÉRITIER F., 2002 – *Masculin/féminin. Tome 2 Dissoudre la hiérarchie*. Paris, Éditions Odile Jacob.

HERRERA G., 2006 – « Precarización del trabajo, crisis de reproducción social y migración femenina: ecuatorianas en España y Estados Unidos ». In Herrera G. (ed.) : *La persistencia de la desigualdad. Género trabajo y pobreza en América Latina*, Flacso, Ecuador.

HONDAGNEU-SOTELO P., 1994 – *Gendered Transitions: Mexican Experiences of Immigration*. Berkeley, University of California Press (4th printing).

INSTRAW, 2006 – *Género, remesas y desarrollo: El caso de la migración femenina de Vicente Noble*. Santo Domingo, INSTRAW.

ISAKSEN L. W., DEVI S. U., HOCHSCHILD A. R., 2008 – Global Care Crisis. A Problem of Capital, Care Chain, or Commons? *American Behavioral Scientist*, 52 (3) : 405-425.

KENNEDY E., PETERS P., 1992 – Household Food Security and Child Nutrition: The Interaction of Income and Gender of Household Head. *World Development*, 20 (8) : 1077-1085.

KOSSOUDJI S., MUELLER E., 1983 – The Economic and Demographic Status of Female-Headed Households in Rural Botswana. *Economic Development and Cultural Change*, 31 (4) : 831-859.

KUNZ R., 2008 – “Remittances are Beautiful”? Gender implications of the new global remittances trend. *Third World Quarterly*, 29 (7) : 1389-1409.

LAUTIER B., 2004 – *L'économie informelle dans le tiers monde*. Paris, La Découverte, coll. Repères.

LEVITT P., 1998 – Social Remittances: Migration Driven Local-Level Forms of Cultural Diffusion. *International Migration Review*, 32 (4) : 926-948.

MEZZADRA S., 2011 – « La perspective de l'autonomie. Capitalisme, migrations et luttes sociales ». In Caloz-Tschopp M.-C. (dir.) : *Résister dans le travail et dans la migration. Colère, courage et création politique*, Paris, L'Harmattan, 5 : 131-156.

MONTOYA ZAVALA E., 2006 – Experiencias internacionales en el uso productivo de las remesas. *Migración y Desarrollo*, 6, primer semestre.

MOUJOURD N., FALQUET J., 2010 – Cent ans de sollicitude en France. Domesticité, reproduction sociale, migration & histoire coloniale. *Agone*, 43 : 169-195.

NYBERG-SØRENSEN N., VAN HEAR N., ENGBERG-PEDERSEN P., 2002 – The Migration-Development Nexus. Evidence and Policy Options. State-of-the-Art Overview. *International Migration*, 40 (5).

OSO L., 1998 – *La migración hacia España de mujeres jefas de hogar*. Madrid, Instituto de la Mujer.

OSO L., 2011 – « Plata y/o amor: Remesas, acumulación de activos y movilidad social de las familias de migrantes ecuatorianos ». In

GINIENIEWICZ J. (coord.) : *La migración latinoamericana a España: una mirada desde el modelo de acumulación de activos*, Quito, Flacso : 129-150.

OSO L, CATARINO C., 1996 – « Femmes chefs de ménage et migration ». In Bisilliat J. (dir.) : *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Éditions Karthala : 62-97.

PARREÑAS R. S., 2001 – *Servants of Globalization: Women, Migration, and Domestic Work*. Stanford, CA, Stanford University Press.

PARREÑAS R. S., 2004 – « The Care Crisis in the Philippines: Children and Transnational Families in the New Global Economy ». In Ehrenreich B., Hochschild A. R. (eds) : *Global Woman: Nannies, Maids and Sex Workers in the New Economy*, First Owl Books Edition : 39-54.

PESSAR, P., 1986 – « The role of gender in Dominican Settlement in the United States ». In Nash J., Safa H. (eds) : *Women and change in Latin America*, South Hadley, MA: Bergin & Garvey : 273-294.

PETROZZIELLO A. J., 2011 – Feminised financial flows: how gender affects remittances in Honduran-US transnational families. *Gender & Development*, 19 (1) : 53-67.

PORTES A., 1997 – Immigration Theory for a New Century: Some Problems and Opportunities. *International Migration Review*, 31 (4): 799-825.

PRIBILSKY J., 2004 – « Aprendemos a convivir »: conjugal relations, co-parenting, and life among Ecuadorian transnational migrants in New York City and Ecuadorian Andes. *Global Networks*, 4 (3) : 313-334.

RAMÍREZ C., DOMÍNGUEZ M., GARCÍA & MORAIS J. M., 2005 – *Crossing Borders: Remittances, Gender and Development*. In straw, June.

ROSEWARNE S., 2012 – Temporary International Labor Migration and Development in South and Southeast Asia. *Feminist Economics*, 18 (2) : 63-90.

SCHWENKEN H., 2008 – Beautiful victims and sacrificing heroines: Exploring the role of gender knowledge in migration policies. *Signs*, 33 (4) : 770-776.

SCOTT C. V. 1995 – *Gender and Development: Rethinking modernization and dependency theory*. Lynne Rienner Publishers, London, Boulder.

SEMYONOV M., GORODZEISKY A., 2005 – Labor Migration, Remittances and Household Income. A Comparison between Filipino and Filipina Overseas Workers. *International Migration Review*, 39 (1) : 45-68.

SØRENSEN N., 2004 – « Globalización, Género y Migración Transnacional ». In Escrivá A., Ribas N. (eds) : *Migración y Desarrollo*, Córdoba, Publicaciones del CSIC.

TAYLOR E., 1984 – Egyptian migration and peasant wives. *Merip Reports* (Middle East Report), juin : 3-10.

VERTOVEC S., 1999 – Conceiving and researching transnationalism. *Ethnic and Racial Studies*, 22 (2) : 447-62.

Des engagements ambivalents et des résultats paradoxaux

Les mouvements féministes et le développement¹

Sonia E. ALVAREZ

Introduction

En Amérique latine et dans le monde entier, le développement a représenté pour les mouvements féministes et les mouvements de femmes une combinaison complexe et contradictoire de contraintes et de potentialités, de facteurs d'ouverture et de blocage. Le développement a indirectement contribué à la naissance et à l'expansion des mouvements de femmes dans les pays du Sud global – par l'intégration sélective de certaines revendications féministes, que le processus a le plus souvent dénaturées et dépolitisées – et a fini par discipliner les féminismes, par brider nos discours, nos pratiques, nos espoirs et les perspectives qui nous étaient ouvertes.

S'il est vrai qu'une certaine ambivalence caractérise presque systématiquement « l'engagement féministe dans le développement »

¹ Traduit de l'anglais par Yolande Cavallazzi, Aurélie Cailleaud et Emmanuelle Chauvet.

(CORNWALL *et al.*, 2007 : 2), les mouvements de femmes contemporains du Sud n'en ont pas moins dû travailler « dans et contre le développement » (LIND, 2000), particulièrement depuis la proclamation par les Nations unies de la Décennie pour la femme. En fait, les mouvements de femmes sont en partie les produits du développement et le développement a servi à la fois d'objectif et de terrain au militantisme des femmes. Nourri par des expériences choisies en Amérique latine, ce chapitre va analyser en quoi l'évolution du rapport entre les mouvements de femmes et le développement néolibéral a permis l'essor de certaines pratiques et de certains discours militants, alors que d'autres s'en sont trouvés limités. Je vais étudier trois périodes différentes de l'évolution de ce rapport : la phase I ou celle du néolibéralisme fondamentaliste de marché ; le néolibéralisme de phase II ou multiculturalisme à visage humain ; et enfin le (post-)néolibéralisme de phase III ou néo-développementalisme. Bien que ces phases ne se soient pas déroulées partout au même moment, qu'elles n'aient pas toutes pris les mêmes formes et bien que des transpositions locales aient engendré des néolibéralismes hétérogènes en Amérique latine, je vais, à des fins heuristiques, étudier en quoi chacune a constitué un « cadre opérationnel spécifique ou un "logiciel idéologique" » (PECK et TICKELL, 2002 : 380) particulier, caractérisé par des dimensions de classe, de genre et de race, et qui a influencé les mouvements de femmes d'une manière distinctive.

« Maternaliser la crise », défier la dictature : le libéralisme de phase I

Au cours de la première Décennie des Nations unies pour le développement (1961-1970), les femmes des pays du « Tiers Monde » ou des « pays en développement » ont généralement été considérées comme les bénéficiaires passives de politiques visant à assurer le contrôle des populations, à distribuer l'aide alimentaire et à gérer la pauvreté (ASHER, 2014). Mais à partir des années 1970 et particulièrement après la proclamation de l'Année internationale de la femme et de la Décennie pour la femme par les Nations

unies en 1975, le développement est devenu un catalyseur pour les mouvements de femmes dans le monde (ANTROBUS, 2004 ; MOGHADAM, 2005 ; RAI, 2002 ; SNYDER, 2006 ; WEST, 1999). L'Année internationale de la femme et la Décennie pour la femme ont été particulièrement importantes, parce qu'elles ont fait entendre un discours de légitimation dans une région où les dictatures militaires et les gouvernements civils militarisés régnaient en maîtres absolus, et elles ont ouvert un espace dans lequel les militantes latino-américaines ont pu ancrer leur discours et leur programme.

En grande partie grâce aux pressions exercées par un réseau de femmes – considéré par certain-es comme un véritable mouvement (SNYDER, 2006) – œuvrant au niveau des politiques et situé principalement dans le Nord global, l'institutionnalisation de l'approche « femmes dans le développement » (*Women in development*, WID) dans l'industrie internationale du développement était achevée au milieu des années 1980. Et, grâce aux exigences des donateurs et aux efforts des gouvernements locaux soucieux d'acquérir une légitimité et de donner d'eux-mêmes une image « moderne » par leur « soutien aux femmes », l'approche WID a été intégrée – lentement, partiellement, de façon sélective et le plus souvent erratique – dans nombre de programmes de développement urbain et rural du Sud global.

L'approche WID a permis aux femmes latino-américaines en lutte d'accéder à des financements internationaux et de trouver un soutien idéologique. Mais elle a eu des conséquences contradictoires pour les mouvements de femmes et les mouvements féministes locaux. Dans les années 1970 et 1980, la volonté d'intégrer les femmes dans le développement reposait sur le désir de dépasser les « obstacles » au développement et de maîtriser la supposée « explosion démographique » du Tiers Monde et, dans ce contexte, les pressions internationales ont abouti à la mise à la disposition des femmes d'Amérique latine et des autres pays du Sud de deux ressources politiques essentielles. D'une part, des ressources financières nouvelles ont afflué vers les projets menés par des femmes en Amérique latine et ont ainsi alimenté les mouvements populaires de femmes, et, d'autre part, un nouveau discours développementaliste est venu légitimer les revendications naissantes des femmes pour une plus grande égalité de genre (ALVAREZ, 1990a : 81).

L'« intégration des femmes » étant devenue une composante du discours dominant sur le développement, le système qui permettait de définir les identités s'est également trouvé modifié : les « femmes pauvres » des zones rurales et urbaines et les « femmes oubliées par le développement » sont devenues des éléments d'un « vaste paysage d'identités... créées par le discours sur le développement et classées parmi les nombreuses anomalies que le développement était censé traiter et réformer par des "interventions" appropriées » (ESCOBAR, 1992 : 65-66). Comme le suggère Arturo Escobar, ce sont précisément les membres de cette galerie de personnages, ces identités fragmentaires, qui ont créé des mouvements sociaux d'un nouveau type et ont évolué en « acteurs sociaux à part entière » au cours des années 1970 et 1980 (1992 : 66).

Les politiques d'ajustement structurel ont incité les femmes pauvres et les ouvrières – discursivement construites comme des mères, comme celles qui nourrissent et qui prennent soin de la famille et de la communauté – à se placer en première ligne d'une série de luttes pour la survie de la communauté au cours de la tristement célèbre « décennie perdue » des années 1980 en Amérique latine. Les marchés ayant mis sous pression les moyens de subsistance de la population, et les États s'étant retirés des services sociaux et ayant réduit les subventions, les femmes des catégories sociales économiquement marginalisées et des groupes ethniques-raciaux subalternes ont élaboré leurs propres solutions pour assurer la prise en charge des enfants, pour l'éducation et la santé, ont créé des coopératives de consommateurs et des *comedores populares* ou soupes populaires communautaires, et se sont alliées aux autres mouvements populaires pour dénoncer les conséquences désastreuses de la restructuration économique pour les femmes et pour leurs familles. Des groupes de base composés de femmes se sont également mobilisés pour réclamer des biens et services publics aux autorités locales et aux organismes de développement, souvent avec l'appui des catholiques progressistes, de certains groupes de l'opposition de gauche et des mouvements féministes naissants (ALVAREZ, 1990a, b ; CALDEIRA, 1984 ; JELIN, 1987). Les mouvements populaires de femmes ont ainsi « matérialisé » les crises de la dette étrangère « par leurs stratégies de survie individuelles et collectives » (LIND, 2005 : 3). Dans les années 1980, comme en témoigne Maruja BARRIG, chercheure

féministe péruvienne, « le temps, l'énergie et le travail [bénévole] des femmes pauvres sont devenus "les outils de prédilection" des programmes d'urgence financés par le gouvernement ou par des fonds privés » visant à atténuer les effets sociaux les plus terribles de l'ajustement structurel (1996 : 66). Dans la phase d'élaboration de ces programmes ou de formulation de ces politiques, les groupes de femmes n'ont, pour ainsi dire, jamais été impliqués. Malgré la rhétorique participative officielle, les organisations de femmes ont, en général, été mobilisées par décision hiérarchique et elles n'ont été autorisées à participer qu'au moment de la mise en œuvre des projets (LIND, 2005 : 89). Les mouvements populaires de femmes ont également organisé la lutte contre le terrorisme d'État qui a souvent caractérisé la phase néolibérale du fondamentalisme de marché et ils ont été en première ligne de la lutte en faveur des droits humains dans la région (ARDITTI, 1999 ; JELIN, 1996 ; NAVARRO, 1989 ; SCHIRMER, 1989).

Dans de nombreux pays d'Amérique latine, le féminisme de la « deuxième vague », conscient des paradoxes auxquels les organisations de femmes des classes pauvres et ouvrières devaient faire face, s'est en tout premier lieu consacré au « renforcement du mouvement » en œuvrant au développement de la conscience de genre, ou *conscientização*, parmi les femmes des classes populaires qui s'organisaient pour assurer la survie de la communauté et lutter contre les atteintes aux droits humains (MURDOCK, 2008). Les premières féministes se sont forgé une identité distincte – que je désigne par le terme « identité féministe au singulier » – de celle de ces « autres » femmes actives au sein du mouvement qui, en Amérique latine, s'est fait connaître comme le *movimiento de mujeres* ou mouvement des femmes (ALVAREZ, 1998).

Dans les années 1970 et 1980, les féministes de la « deuxième vague » qui ont fait leur apparition dans de nombreuses régions d'Amérique latine étaient nécessairement liées à l'opposition de gauche aux gouvernements militaires ou civils militaristes en place dans la région, mais elles revendiquaient simultanément leur « autonomie » vis-à-vis de cette gauche masculiniste. Les premières féministes, dans leur majorité, se sont également gardé de toute relation avec les autorités locales et leurs structures de développement, qu'elles jugeaient, à juste titre, imperméables aux revendications féministes, ainsi qu'à toute autre aspiration à la justice sociale (STERNBACH *et al.*,

1992). Cependant, les discours internationaux relatifs au WID ont indirectement légitimé certaines des revendications des mouvements féministes naissants, et les organisations féministes naissantes ont bénéficié des financements accordés par certains donateurs privés et intergouvernementaux à la recherche-action et aux projets de développement en faveur des femmes.

Quand les dictatures militaires ont cédé la place à des régimes civils au Brésil et dans le Cône Sud, quand des accords de paix ont permis l'instauration de régimes électoraux dans l'Amérique centrale de l'après-guerre civile et quand des réformes de libéralisation de l'État – comme la décentralisation administrative et les révisions constitutionnelles – ont été entreprises dans des pays comme le Mexique, la Colombie, l'Équateur et le Venezuela, les féministes ont été de plus en plus nombreuses à choisir de prendre part à la vie politique institutionnelle locale et nationale (ALVAREZ, 1990a ; FRIEDMAN, 1999, 2000 ; JAQUETTE, 1994 ; JAQUETTE et WOLCHIK, 1998 ; WAYLEN, 1994, 2007), franchissant ainsi ce que la théoricienne féministe mexicaine Marta LAMAS a appelé le « *paso de la protesta a la propuesta* », c'est-à-dire le « pas qui mène de la protestation à la proposition » (2000 : 1). Durant la seconde moitié des années 1980 et au début des années 1990, en fonction de la situation de chaque pays, certaines ont franchi ce « pas » en exerçant un regard critique sur les adaptations locales du WID. Mais, avant que ne débutent les processus préparatoires aux sommets de Vienne, du Caire et de Pékin dans les années 1990, les féministes latino-américaines n'avaient en général pas activement pris part au réseau politique transnational qui faisait pression en faveur de l'« intégration des femmes dans le développement », puis de l'approche « genre et développement » dans les instruments de la politique internationale et dans les pratiques du développement.

Intégrer le genre, discipliner les féminismes : le néolibéralisme de phase II

Les années 1990 ont vu naître, parmi un nombre croissant de féministes dans la région, une nouvelle forme de militantisme

transnational ciblant les organisations intergouvernementales et les autres forums politiques internationaux, à la fois dans le système interaméricain et au-delà, pour gagner en influence au niveau global et faire ainsi pression pour obtenir des changements dans les politiques de genre nationales. Les conférences des Nations unies qui se sont tenues au cours de la première moitié des années 1990 – dont la plus importante a été la quatrième conférence mondiale sur les Femmes à Pékin en 1995 – ont incité des milliers de défenseur-es des droits des femmes en Amérique latine et dans le monde entier à intensifier leurs efforts transnationaux d'organisation et ont permis au féminisme de faire son entrée sur la scène régionale et mondiale des politiques de développement.

En cherchant à influencer les normes établies et les accords conclus lors de ces réunions intergouvernementales, les militantes féministes ont créé de nouveaux réseaux transnationaux pour plaider leur cause et ont renforcé les liens qui existaient déjà avec leurs homologues par-delà les frontières nationales (ALVAREZ, 1998 ; KECK et SIKKINK, 1998). Alors que, depuis 1981, les féministes latino-américaines s'étaient régulièrement réunies lors des *Encuentros* régionaux (littéralement, les Rencontres), les sommets des Nations unies et leurs conférences de suivi (Le Caire +5, Pékin +5, Copenhague +5, etc.) ont permis la formalisation des réseaux transfrontaliers et le renforcement d'un cadre propice aux actions des militantes et militants locaux et régionaux spécialistes du plaidoyer politique sur le plan transnational. Le résultat a été le même pour les mouvements de femmes afrodescendantes et indigènes qui ont participé à ces sommets, particulièrement à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et qui s'est tenue en 2001 à Durban, en Afrique du Sud (ALVAREZ *et al.*, 2003 ; BAIRROS, 2002 ; OLIVEIRA et SANT'ANNA, 2002). Le processus de transnationalisation du militantisme féministe qui en a résulté au cours des années 1990 a fini par être considéré par certains comme la naissance d'une « troisième vague » plus internationalisée du mouvement des femmes en Amérique latine (MATOS, 2010).

Le dialogue fécond engagé par cette troisième vague avec les organismes de développement locaux et internationaux, les organisations intergouvernementales et les institutions financières internationales, conjuguées à l'adoption par la Banque

mondiale d'une nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté, au retrait partiel du fondamentalisme de marché à partir de la fin des années 1990 et à l'intégration dans le développement néolibéral des concepts de société civile, de « coresponsabilité », de « capital social », d'« empowerment » et de « participation », a donné naissance à ce que je nommerai l'Agenda global du genre (*Global Gender Agenda*, GGA dans la suite du texte). Les féministes ont contribué à rendre la pauvreté des femmes plus visible aux yeux de l'industrie du développement, ont fait de la féminisation de la pauvreté un thème central de toutes les conférences internationales sur les femmes et des sommets sociaux des Nations unies, et ont réclamé des politiques « en faveur des femmes cheffes de ménage, d'une plus grande participation des femmes aux processus décisionnels dans la communauté et à d'autres niveaux, ainsi que de l'assouplissement des conditions d'obtention des prêts pour les femmes disposant de faibles revenus » (MOLYNEUX, 2006 : 432). Les politiques de ce type ont fini par être des éléments clés de la stratégie de lutte contre la pauvreté du post-Consensus de Washington et du néolibéralisme de phase II, car les institutions financières internationales et certains États néolibéraux ont commencé à se préoccuper des « difficultés de compatibilité entre inégalités sociales et gouvernance politique » (VILAS, 2006 : 233).

En Amérique latine et dans de nombreux autres pays du Sud global, des « politiques de genre » ont été adoptées dans l'élan qui a suivi la quatrième conférence mondiale sur les Femmes de 1995, *précisément* au moment du plein essor des réformes dites de seconde génération. La conférence de Pékin est arrivée à la fin de la période du Consensus de Washington, une phase de « recul du néolibéralisme », et au début de ce que certains ont appelé le « néolibéralisme à visage humain » ou « néolibéralisme en expansion » (MOLYNEUX, 2006, 2007a ; PECK et TICKELL, 2002). Dans son rapport 1999-2000, la Banque mondiale a énoncé les premiers principes d'un « pragmatisme généralisé » appliqué aux politiques de développement, qui allait désormais être axé sur la réduction de la pauvreté et la gestion du risque ; il était « explicitement reconnu que la théorie du "ruissellement" ne fonctionnait pas et que le "développement devait aborder directement les besoins humains" » (RAI, 2002 : 82). À partir de ce moment, ce sont les « moyens d'encourager les pauvres à s'aider eux-mêmes »

qui ont été au cœur des préoccupations (MOLYNEUX, 2006 : 430). Comme le suggère Maxine MOLYNEUX, cette nouvelle phase/face du néolibéralisme s'est manifestée de manière particulièrement « évidente dans trois domaines : la modification du lieu et de la nature des activités de l'État, l'essor d'institutions parallèles de prise en charge de services sociaux et la mise en avant d'un partenariat avec la société civile dans le cadre des programmes de développement et de réduction de la pauvreté » (2006 : 430).

Le GGA a commencé à prendre forme et à être mis en application dès l'adoption des mesures post-Consensus de Washington visant à faire reculer la pauvreté. Pour compenser les effets les plus intolérables des réformes néolibérales, ces mesures encourageaient l'entreprise individuelle, la marchandisation de la citoyenneté et la croissance induite par le marché. Selon la logique du développement néolibéral propre à cette seconde phase, « si une fraction importante de la population se trouve dans l'incapacité de contribuer au fonctionnement de l'économie parce qu'elle est en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, le système nie leur potentiel et l'économie toute entière en souffre » (MOLYNEUX et LAZAR, 2003 : 4). Les femmes pauvres ainsi que les populations indigènes et afrodescendantes font indéniablement partie de cette fraction importante et, pour qu'elles deviennent des actrices véritables du marché, il est apparu nécessaire de faire progresser leurs droits individuels, leur « capital social » et leur « citoyenneté ». Pour ce faire, les États et les organismes de développement se sont appropriés les programmes politiques féministes transnationaux qui semblaient les plus compatibles avec la gouvernance néolibérale, tout en les biaisant et en les dépolitisant. Ils se sont souvent adjoints les services de féministes actives dans la défense des droits pour aider les femmes pauvres à s'aider elles-mêmes. La pauvreté s'est féminisée et, parallèlement, nous avons assisté à la féminisation de la lutte contre cette pauvreté, le plus souvent sous la forme de ce que MOLYNEUX décrit judicieusement comme une « combinaison nouvelle des anciennes approches sociales maternalistes et des modèles conditionnels de coresponsabilité », encouragée pendant le néolibéralisme de phase II (2006 : 425).

Au cours de cette deuxième phase, le néolibéralisme a également été qualifié de « multiculturel ». Le multiculturalisme néolibéral a lui aussi résulté de la conjugaison paradoxale entre, d'une part,

une transnationalisation des processus de plaidoyer des mouvements indigènes et noirs, et notamment du militantisme des femmes indigènes et afrodescendantes, et, d'autre part, l'accent mis après le Consensus de Washington sur le fait d'aider les populations défavorisées à s'aider elles-mêmes (HOOKER, 2009 ; LUCERO, 2008, 2009 ; PASCHEL, 2010 ; PASCHEL et SAWYER, 2009). En cherchant à augmenter le capital social des populations afrodescendantes et indigènes pour mieux les intégrer dans la citoyenneté de marché, les États, les institutions financières internationales, les organisations intergouvernementales et les organismes « d'ethno-développement » ont favorisé la formulation de revendications « civiles » émanant d'un type spécifique de mouvements indigènes, à savoir ceux qui incarnent, ou pour le moins miment, ce que Charles Hale et Rosamel Millamán ont appelé l'*indio permitido* (l'Indien autorisé ou acceptable). Cette « catégorie identitaire fait son apparition lorsque les régimes néolibéraux reconnaissent activement la présence collective indigène et ouvrent des espaces au sein desquels cette présence, voire cette capacité d'action, peuvent s'exprimer », tout en distinguant « les droits qui peuvent être accordés à la population indigène de ceux qui leur sont interdits, les transformations sociales modérées et acceptables de celles considérées comme radicales et menaçantes » (HALE et MILLAMÁN, 2006 : 284 et 301 ; voir également BOCCARA, 2007 ; HOOKER, 2009 ; POSTERO, 2005, 2007 ; RICHARDS, 2004, 2010). Agustín LAOMONTES (à paraître) note une tendance analogue dans les mouvements noirs contemporains, au sein desquels les notions de *negro preferido* (le Noir préféré) ou *negro civilizado* (le Noir civilisé) se sont également vu accorder une place (limitée) dans les discours et les institutions relevant du développement en Amérique latine. Quand le multiculturalisme néolibéral et le GGA se sont rencontrés, les réseaux et les organisations de femmes indigènes et noires sont eux aussi devenus des cibles privilégiées pour les donateurs internationaux et les fondations privées².

Dans la seconde phase, celle du néolibéralisme en expansion, les États, les organisations intergouvernementales et les institutions

² Il est important de noter que ces financements ont souvent été minimes, certains diraient symboliques, comparés aux ressources que les ONG ont obtenues des fractions blanches ou *mestiza* hégémoniques du mouvement féministe régional.

financières internationales ont également, comme nous le savons, cherché à se décharger des services sociaux et de l'aide au développement pour les confier au secteur privé et au soi-disant troisième secteur. La croissance économique et le développement étaient désormais supposés se combiner aux formes néolibérales de gouvernance visant à encourager le capital social et la participation ; on pourrait dire que Milton Friedman avait rejoint Robert Putnam (PUTNAM, 1993 ; EDWARDS *et al.*, 2001)³. Les fonds d'investissement social autrefois consacrés aux « urgences » ont été remplacés par des « instruments et des pratiques d'ajustement social » permanents qui comprenaient souvent une dimension participative, donnaient un rôle à la société civile, et introduisaient ainsi de « nouvelles formes d'autosubjectivation, de construction des identités et de discipline » (ALVAREZ *et al.*, 1998 : 22).

Durant ce processus de changement, les États et les organismes de développement se sont souvent tournés vers les organisations non gouvernementales (ONG) féministes pour bénéficier de leurs conseils. Comme on le sait, ils ont de plus en plus souvent confié à des ONG la gestion des programmes de développement destinés aux femmes pauvres et racialisées qui avaient été la cible des mouvements féministes au cours des décennies précédentes – y compris à certaines des ONG féministes afro-latino-américaines les plus professionnelles qui avaient obtenu une petite visibilité et quelques fonds suite à la mise en œuvre conjointe du GGA et du multiculturalisme néolibéral (RODRIGUES et PRADO, 2010 ; ROLAND, 2000). Comme je l'ai affirmé dans d'autres articles (ALVAREZ, 1998, 1999, 2000, 2009), ces changements d'orientation importants dans l'engagement du féminisme dans le développement ont certes permis aux féministes de défendre leurs idées au plan transnational et aux défenseur-es des droits d'accéder à « des emplois, des carrières et de la crédibilité » (HARCOURT, 2005 : 39), mais ils ont également eu pour effet paradoxal de circonscrire la nature et la portée des interventions féministes à visée transformatrice et de discipliner les discours et les pratiques féministes.

Au cours des années 1990, certaines ONG ont tiré profit du fait que des « partenaires » de développement étaient très recherchés dans

³ Je remercie Niall Stephens, mon ancien assistant de recherche, pour cette formulation.

le néolibéralisme de phase II et sont devenues les actrices les plus visibles et les plus controversées du féminisme en Amérique latine. Les ONG sont loin d'être des nouvelles venues dans le féminisme latino-américain. Dans certains pays, peu après le début de la deuxième vague du féminisme, un certain nombre d'organisations professionnelles ont été créées parallèlement aux collectifs féministes plus informels et ces deux types de groupes se sont généralement consacrés à l'éducation populaire et à la mobilisation politique des femmes pauvres et des ouvrières. Dans les années 1990, les ONG ont acquis une visibilité politique nouvelle et ont davantage collaboré avec les États, les organisations internationales et les institutions de développement. En fait, cette décennie a été marquée par un véritable « boom » des ONG spécialisées dans l'évaluation des politiques de genre, la mise en œuvre des projets et l'offre de services sociaux. Ces organisations se sont trouvées propulsées sur le devant de la scène, et beaucoup se sont éloignées de leurs pré-occupations initiales relatives au « renforcement du mouvement ». De nombreuses organisations féministes ont entamé un processus que plusieurs d'entre nous ont qualifié d'« ONGisation » (ALVAREZ, 1999 ; JAD, 2007 ; LANG, 1997 ; SILLIMAN, 1999)⁴.

L'institutionnalisation de nombreux groupes féministes sous la forme d'ONG était à l'origine une réponse stratégique au rétablissement de régimes électoraux et de processus (fragiles et inégaux) de démocratisation dans une grande partie de la région. Lorsque les anciens alliés des féministes dans l'opposition aux États sécuritaires ont pris le pouvoir, dans la seconde moitié des années 1980 et au début des années 1990, de nombreuses organisations féministes ont commencé à affiner leurs compétences en recherche appliquée, en lobbying et pour la défense des droits dans l'espoir

⁴ Dans ce cas précis, l'ONGisation croissante des féminismes d'Amérique latine ne désigne pas la prolifération d'institutions plus formelles et plus professionnelles émanant du mouvement. Le terme fait plutôt référence au développement actif, et délibéré, d'organisations et de pratiques féministes particulières et à leur reconnaissance officielle par les États, les organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales et les donateurs (ALVAREZ, 2009). Ainsi définie, l'ONGisation a eu des effets fâcheux sur le fonctionnement de la démocratie interne et les rapports de pouvoir dans les sphères féministes puisqu'elle a profondément pesé quand ont été choisis les acteurs jugés capables de « dialoguer » avec les décideurs politiques, les institutions de développement et les agences de financement, ceux à qui on allait donner la parole au niveau local ou global pour exprimer leurs idées politiques, et ceux qui allaient le plus aisément pouvoir bénéficier des ressources culturelles, politiques et matérielles.

de traduire le projet féministe de transformation politico-culturelle en des propositions concrètes de politiques de genre. La plupart des groupes féministes nouvellement professionnalisés ont élaboré des *stratégies et des identités politiques hybrides* – en développant une expertise en matière de plaidoyer politique et de services, tout en conservant un engagement pour les activités du mouvement visant à défendre l'« *empowerment* » des femmes et à transformer les rapports de pouvoir de genre établis (LEBON, 1998 ; MURDOCK, 2008 ; THAYER, 2010). En collaboration avec le lobby féministe mondial, les ONG locales ont obtenu de nombreux gouvernements d'Amérique latine qu'ils adoptent un certain nombre de réformes d'inspiration féministe – comme des quotas électoraux visant à améliorer la représentation politique des femmes et des lois contre la violence domestique (voir HTUN, 2003 ; FRIEDMAN, 2010 ; JAQUETTE, 2009 ; MOLYNEUX et CRASKE, 2002).

Mais, dans la seconde moitié des années 1990, la lutte des féministes latino-américaines pour donner une place centrale aux besoins des femmes dans l'élaboration des politiques et pour montrer que la participation des femmes était indispensable à l'instauration d'une véritable démocratie a inopportunistement convergé avec « un autre processus, un autre projet, venu d'ailleurs » (DAGNINO, 2002) – à savoir la recherche de moyens plus efficaces pour remédier à la pauvreté croissante des femmes et des groupes raciaux marginalisés, qui a caractérisé le néolibéralisme de phase II. Ce croisement a donné naissance à un ensemble de politiques de genre et de politiques raciales ou ethniques visant à pallier les effets sociaux les plus nuisibles de l'ajustement structurel et de la restructuration économique : intégration des plus pauvres parmi les pauvres, des femmes racialisées, dans l'économie de marché, encouragement à l'entraide et aux stratégies élaborées par la société civile. En fait, la société civile a été promue, au même titre que l'État et le marché, au rang de « coresponsable » du bon fonctionnement du nouveau modèle de développement. Dans le « logiciel idéologique » proposé par le néolibéralisme de phase II, les ONG, en particulier, sont devenues « le vecteur privilégié – la solution miracle » – pour favoriser ces stratégies nouvellement à la mode émanant de la société civile (GRUHN, 1997 : 325 ; voir également EDWARDS et HULME, 1996 ; FISHER, 1997 ; GRUGEL, 1999 ; PIESTER, 1997 ; TAYLOR, 1999).

L'implication des féministes dans les activités de formation, de courtage et de traduction visant à permettre aux organisations de femmes de la base ancrés dans les courants féministes transnationaux de se professionnaliser a parfois accentué l'aspect technico-professionnel de l'identité hybride des ONG féministes, au risque de compromettre les plaidoyers féministes de nature critique, et alors même que le travail des ONG pour le renforcement du mouvement passait au second plan (JENKINS, 2008 ; MOSER, 2004 ; MURDOCK, 2008 ; THAYER, 2010). Dans le néolibéralisme de phase II, les ONG féministes latino-américaines ont été confrontées à trois tendances qui, conjointement, ont favorisé la *déshybridation* de leur identité et de nombre de leurs stratégies et ont nui à l'efficacité de leur plaidoyer pour des politiques publiques d'inspiration féministe et visant un changement social. Premièrement, les États et les institutions de développement se sont de plus en plus souvent tournés vers les ONG féministes pour bénéficier de leur expertise en genre plutôt que pour prendre en considération les revendications portant sur les droits des femmes qu'elles exprimaient, en tant que groupes de citoyennes. Cette tendance a fait peser sur les ONG féministes le risque de voir leur contribution culturelle et politique au débat public sur l'équité de genre et la citoyenneté des femmes réduite à des interventions de nature essentiellement technique. En outre, de façon connexe, les États néolibéraux et les organisations intergouvernementales ont de plus en plus souvent considéré les ONG comme des substituts à la société civile. Les ONG féministes ont souvent été consultées (de façon sélective) sur des questions de politique de genre, parce qu'elles étaient supposées être des « intermédiaires » avec des fractions plus larges de la société. Si de nombreuses ONG conservaient des liens étroits avec ces groupes sociaux, d'autres acteurs et actrices des sphères féministes latino-américaines en expansion – en particulier les groupes de femmes et les groupes féministes qui continuaient à critiquer la portée limitée des politiques inspirées par le multiculturalisme néolibéral et le GGA – se sont vu refuser l'accès direct aux débats sur la politique de genre et ont ainsi été réduits au silence sur le plan politique. Enfin, le fait que les États aient de plus en plus souvent eu recours aux ONG féministes pour conseiller ou mettre en œuvre les programmes gouvernementaux destinés aux femmes a compromis la capacité

de ces dernières à exercer un suivi critique des politiques et à demander des réformes plus complètes (peut-être plus féministes ?) (ALVAREZ, 1999).

En passant « d'une position initiale d'opposantes à celle d'engagées, sous une forme ou sous une autre, dans l'élaboration des politiques de développement » (CORNWALL *et al.*, 2007 : 12), les féministes se sont souvent trouvées dans la position paradoxale où elles étaient rémunérées comme consultant·es ou cherchaient à obtenir des contrats de l'État et des institutions de développement, tout en luttant pour conserver une attitude critique à l'égard de ces derniers.

La collaboration avec l'approche participative et multiculturelle du développement néolibéral est susceptible de favoriser ce que les critiques culturelles féministes chiliennes Olga GRAU, Francisca PÉREZ et Raquel OLEA (1997) ont appelé les « arrangements discursifs ». Selon ces auteures, un arrangement discursif consiste à « [adapter] son profil discursif aux exigences explicites et implicites de l'interlocuteur impliqué dans le conflit (1997 : 91).

Diffuser le genre vers les marges⁵, débrider les féminismes

Pendant les années 1990, les arrangements discursifs et les autres actions entreprises par les expert·es en genre et les défenseur·es de l'intégration du genre ont permis la prise en compte de certaines priorités politiques en faveur du genre. Pour obtenir des succès souvent limités, le féminisme hégémonique a dû s'engager et négocier (et, selon certain·es critiques, collaborer activement) avec la gouvernance néolibérale. Durant la même période, certains mouvements féministes et mouvements de femmes, qui avaient conservé une position critique sur la collaboration avec l'État et les institutions internationales dans un contexte de démocratie restreinte et de néolibéralisme global, ont progressivement été marginalisés politiquement et réduits au silence sur la scène publique. Mais certaines féministes et certaines femmes appartenant aux mouvements sociaux noirs, indigènes ou relevant

| ⁵ NDT : « *sidestreaming* » en anglais.

d'autres courants progressistes, ou encore aux partis politiques de gauche, ont condamné ce qu'elles considéraient comme une collusion du féminisme hégémonique avec le néolibéralisme global et ont affirmé la nécessité de lutter contre les effets désastreux d'un développement porté par le marché pour les femmes pauvres, particulièrement pour celles qui vivent en zone rurale et pour les femmes afrodescendantes et indigènes. Elles ont continué à mettre l'accent sur le développement du mouvement et tenté de diffuser le message féministe auprès des femmes impliquées dans la résistance quotidienne au néolibéralisme.

Depuis le début du XXI^e siècle, le « virage politique à gauche » qu'a connu l'Amérique latine – couplé à un jaillissement de nouvelles formes d'organisation au sein des populations indigènes et afrodescendantes, au renouveau des idées politiques véhiculées par le mouvement des travailleurs ruraux sans terre (MST) du Brésil, par les *piqueteros* en Argentine, par les mouvements hip-hop et les autres mouvements médiatiques alternatifs qui ont émergé dans la région, ainsi que par les réseaux multiscalaire issus du Forum social mondial et d'autres processus translocaux anti-néolibéraux – a provoqué des réalignements importants au sein des mouvements féministes et de femmes (DANGL, 2010 ; FRIEDMAN, 2007, 2009, 2010 ; LEIVESLEY et LUDLAM, 2009 ; LEVITSKY et ROBERTS, 2011 ; SILVA, 2009). Des organisations de femmes, dont l'expression avait été marginalisée à l'apogée de la deuxième phase du néolibéralisme, ont acquis une visibilité nouvelle, et la désillusion de plus en plus marquée des femmes, confrontées aux maigres fruits de leur collaboration avec la gouvernance néolibérale, a ébranlé les présupposés qui guidaient autrefois le féminisme hégémonique.

Ces courants politiques changeants ont alimenté deux tendances importantes chez les militantes féministes latino-américaines. Le féminisme actuel est tout d'abord résolument « pluriel ». Les identités féministes se sont multipliées et englobent désormais un spectre d'identités et d'espaces sociaux dont la croissance est exponentielle et qui constituent ce que Marlise MATOS (2010) considère comme une véritable « quatrième vague » de mobilisation. Ce sont précisément les femmes que le féminisme hégémonique des années 1990 considérait comme « autres » – les ouvrières des zones rurales et urbaines, les femmes indigènes et afrodescendantes, les lesbiennes – qui ont livré des interprétations

différentes de nombreux principes fondamentaux du féminisme et les ont transformés, façonnant ainsi d'« autres féminismes » profondément liés, parfois par la controverse, aux luttes globales, régionales et locales pour la justice sociale, sexuelle et raciale (ALVAREZ *et al.*, 2003 ; CALDWELL, 2007 ; CARNEIRO, 1999 ; HERNÁNDEZ CASTILLO, 2001, 2010 ; LEBON, 2007 ; SAFA, 2005 ; SPEED *et al.*, 2006). Ces féminismes divers – ainsi que les jeunes femmes qualifiées de « *feministas juvenes* » qui mettent en avant et font progresser des priorités différentes de celles des générations précédentes (FACCHINI et FRANÇA, 2011 ; PAPA et SOUZA, 2009) – émettent des critiques sans concession sur les inégalités persistantes *entre les femmes*, mais aussi entre les femmes et les hommes des divers groupes raciaux. Ainsi, elles donnent une ampleur et une portée supplémentaires aux messages féministes et revitalisent les interventions culturelles et politiques des femmes.

La prolifération des féminismes et les critiques multidimensionnelles que leurs partisan-es ont adressées au féminisme hégémonique durant cette période ont notamment eu pour conséquence majeure ce que j'appelle la « diffusion vers les marges » du féminisme (2009, 2010). Le féminisme se répand désormais horizontalement pour atteindre des communautés variées définies par la classe et la race ou l'ethnie, et des sphères culturelles et sociales diverses, obéissant à un phénomène de « ruissellement vers le haut, vers le bas et sur les côtés » pour finalement former ce que Fiona MACAULAY (2010) désigne judicieusement par les expressions « mouvement multinodal des femmes » et « communauté politique de genre ». Aujourd'hui, un certain nombre d'autres mouvements sociaux et de militant-es affirment qu'ils sont mobilisés sur certains sujets – comme le droit à l'avortement et la violence contre les femmes – autrefois considérés comme l'apanage exclusif des organisations se revendiquant féministes. À l'heure actuelle, les sphères féministes latino-américaines revêtent un caractère expansif, polycentrique et hétérogène, elles trouvent leur prolongement dans des organisations parallèles de la société civile et s'entrecroisent avec d'autres mouvements sociaux. Ces intersections ont permis de « débrider » les discours et les programmes des féminismes.

Au début des années 2000, les féministes ont réexaminé leur lien avec le multiculturalisme néolibéral et le GGA sous un angle de

plus en plus critique et réflexif ; elles ont également reconnu leurs limites et leur dimension disciplinaire, ce qui les a conduites à ce que Wendy HARCOURT qualifie de « troisième phase » des engagements féministes dans le développement (2005 : 34). Selon Harcourt, la première phase a été celle de la « contestation des discours sur le développement dans les années 1970 et 1980 par les mouvements de femmes naissants dans différentes régions du monde. ... [et] la deuxième phase a été marquée par l'engagement soutenu de ces voix radicales dans le discours du développement à la fin des années 1980 et au début des années 1990, un engagement qui a abouti à une professionnalisation accrue du développement, à une multiplication du nombre d'ONG traitant des questions de femmes, et à une "politique de la vérité" qui a finalement subverti les priorités de nature plus radicales » (2005 : 34). Harcourt affirme que, durant la troisième phase qui a commencé à la fin des années 1990, les féministes ont problématisé les discours sur le développement et les dispositifs de développement, dont elles se sont parfois détachées.

Dans un essai récent, Virginia Vargas, une intellectuelle et militante féministe péruvienne, qui a été la coordinatrice régionale des travaux préparatoires à la conférence de Pékin, propose une réflexion sur les stratégies actuelles et passées du féminisme vis-à-vis des États et des organismes de développement. Elle affirme que « l'autonomie de l'ONU est gravement affaiblie, dépassée par l'unilatéralisme scandaleux des États-Unis et par la domination des économies puissantes sur la vie politique mondiale. Les Nations unies ont perdu de leur crédibilité. Simultanément, se développent des mouvements forts de solidarité globale en faveur d'une mondialisation différente de celle que prône le néolibéralisme. De nombreux groupes féministes jouent un rôle actif dans cette démarche » (VARGAS, 2009 : 148).

Ainsi, comme le suggère Janet CONWAY, « s'engager dans les processus des Nations unies est devenu, pour un nombre croissant de féministes, une entreprise de plus en plus risquée et inefficace » (2010 : 153). Comme Vargas, nombre des féministes qui avaient mené les processus latino-américains parallèles de préparation des conférences des Nations unies du Caire et de Pékin et de leurs « suites » +5 – désormais regroupées dans une coalition appelée *Articulación Feminista Marcosur* (AFM ou Articulation féministe

Marcosur, un jeu de mots sur Mercosur) – ont réorienté une grande partie de leur énergie vers un travail visant à influencer les mouvements anti/alter-mondialisme ou les mouvements pour la justice globale, notamment par l'intermédiaire du Forum social mondial (FSM) qui rassemble nombre de ces mouvements venus du monde entier (ALVAREZ, 2009). Si l'engagement des féministes dans le Forum social mondial « revivifie leurs relations avec les mouvements de la gauche radicale », Ara WILSON observe à juste titre qu'elles « s'engagent non pas malgré, mais à bien des égards, grâce à leur histoire au sein de l'orbite ONU-ONG et à leurs liens avec les mouvements de femmes affiliés et autonomes des pays du Sud global » (2007 : 22).

Née des paradoxes auxquels les féminismes ont été confrontés durant leur voyage au cœur de ce que PHILIPS et COLE (2009) surnomment l'« orbite des Nations unies », l'AFM se prétend un « espace d'intervention féministe dans l'arène globale » qui a vocation à remettre en cause les « *pensamientos únicos* » (les modes de pensée unique interdisant le pluralisme) qui apparaissent dans les mouvements d'opposition aussi bien que parmi les néolibéraux ». Elle souligne « le rôle central de la politique du corps pour mettre en évidence certains aspects réprimés des luttes contre le néolibéralisme, le militarisme et le fondamentalisme (CONWAY, 2010 : 156). La féministe uruguayenne Lucy Garrido, cofondatrice de l'AFM, résume ainsi la mission de l'organisation (ALVAREZ *et al.*, 2004) : travailler à faire en sorte que « le programme féministe (la subversion symbolico-culturelle, les droits sexuels, l'égalité, etc.)... fasse partie intégrante du programme pour la justice économique et le renforcement de la démocratie ». L'*Articulación* affirme en outre qu'il est indispensable de construire un espace propre aux organisations féministes au sein du FSM et du mouvement altermondialiste afin de « tenter de trouver un équilibre entre intégration et autonomie vis-à-vis du FS » dans une « négociation qui rappelle le long cheminement du féminisme entre autonomie et affiliation aux luttes de gauche, populaires ou nationales » (WILSON, 2007 : 16).

« Le(s) "féminisme(s) transnational(aux)" étant un phénomène disparate que l'on peut mieux décrire en usant du pluriel », les féministes qui participent au FSM, au mouvement plus vaste pour la justice globale, ainsi qu'à d'autres mouvements « mixtes », se

distinguent par des approches, des orientations et des stratégies évidemment très différentes (CONWAY, 2010 : 168). En premier lieu, les féministes ont des positions très diverses quant au meilleur moyen d'affronter et de combattre la mondialisation néolibérale, en général et ses effets dévastateurs sur la vie des femmes, en particulier. Ensuite, les féministes ont également des idées différentes sur les stratégies les mieux adaptées pour construire des alliances avec les autres forces sociales participant au Forum et les plus à même de garantir que les questions qui se situent au cœur des féminismes fassent partie intégrante de ces « autres mondes » imaginés par les mouvements pour la justice globale.

La Marche mondiale des femmes (MMF), ainsi que d'autres groupes et réseaux appartenant au mouvement des femmes féministes et qui se reconnaissent dans ce que les participant-es appellent le « camp anticapitaliste » des mouvements pour la justice globale et des mouvements locaux de protestation anti-néolibérale, conservent certes « des points de contact occasionnels avec le système des Nations unies ». Mais ils affirment également que les féministes doivent œuvrer à l'intégration de la justice de genre dans tous les programmes, pratiques et espaces de ces mouvements plus vastes, en axant leurs activités sur « le renforcement du mouvement parmi les femmes et les féministes, mais aussi, grâce à une approche transsectorielle, au sein des mouvements mixtes et non féministes, avec lesquels [elles] pourraient forger des alliances politiques contre le néolibéralisme » (CONWAY, 2010 : 164). En s'organisant au-delà des frontières, les féministes ont créé des réseaux corrélés de connections translocales, et constitué une nouvelle forme d'internationalisme fondé sur le local. Magdalena León T., une féministe équatorienne appartenant au Réseau latino-américain de transformation de l'économie – qui travaille en étroite collaboration avec la MMF – affirme que la création d'« un Forum parallèle des femmes, construit sur le modèle des événements de la société civile organisés lors des conférences des Nations unies », n'est pas la meilleure stratégie à adopter pour les féministes au sein FSM. Mais, selon elle, « cela ne signifie pas que les femmes n'ont pas besoin de leurs propres espaces ni que le Forum soit vécu comme un monde idéal d'égalité, mais qu'il s'agit là d'un processus qualitativement différent... un effort collectif et solidaire dans le cadre duquel le pouvoir – au

sens institutionnel et formel du terme – n'est ni exercé ni recherché et où le féminisme peut jouer un rôle central et faire progresser ses utopies et ses propositions de nature radicale et globale » (ALVAREZ *et al.*, 2004).

Ces manifestations des féminismes transnationaux s'affirment comme particulièrement investies dans le « renforcement du mouvement » et dans l'établissement de liens avec les nouvelles formes du « féminisme populaire » apparues chez les femmes actives dans les divers mouvements de base anti-néolibéraux et antiracistes qui se sont multipliés en Amérique latine depuis la fin des années 1990. Graciela di Marco a, par exemple, affirmé que les femmes *piqueteras*, les ouvrières des entreprises reprises par leurs employé-es (*fabricas recuperadas*), les mères qui luttent contre les brutalités policières, ainsi que d'autres femmes appartenant aux mouvements populaires qui se sont fortement développés depuis la débâcle économique de la fin 2001 en Argentine, ont trouvé « leur canal d'expression dans les *Encuentros Nacionales de Mujeres* [les Rencontres nationales des femmes, qui attirent près de 20 000 femmes chaque année], ainsi que dans les manifestations et dans la lutte pour la légalisation de l'avortement et la libération des femmes emprisonnées pour avoir participé à ces mouvements » (DI MARCO, 2006 : 255 ; voir également DI MARCO, 2011 ; SUTTON, 2010). Elle affirme que l'articulation du féminisme avec d'autres mouvements sociaux « a donné naissance à une série d'équivalences, représentées majoritairement dans les droits sexuels, notamment dans le droit à l'avortement », qui a permis l'apparition d'une identité collective qu'elle nomme, à la suite de Laclau, le « *pueblo feminista* » ou le « peuple féministe », une identité fondée sur la construction discursive d'un adversaire commun, en l'occurrence « les porteurs des valeurs traditionnelles et patriarcales » (DI MARCO, 2006). Les manifestations de ce *pueblo* féministe sont évidentes au sein du FSM et dans d'autres réseaux comme la *Via Campesina* – un réseau mondial de petits agriculteurs où le féminisme populaire domine (ALVAREZ, 2009).

Si les discours et pratiques de nombre de féministes latino-américaines sont marqués par leur long cheminement au sein d'institutions où le genre a été intégré et au cœur de l'orbite des Nations unies, celles qui s'expriment dans une perspective différente de celle du discours dominant sur le développement sont

indéniablement de plus en plus nombreuses. L'engagement des féministes vis-à-vis du développement reste ambivalent, mais ce repositionnement est on ne peut plus clairement apparu lors de la conférence Rio +20 en juin 2012. Les réseaux représentatifs des deux modes d'expression des féminismes transnationaux que j'ai décrits plus haut y ont résolument imprimé leur présence.

L'AFM et les autres réseaux féministes nationaux et transnationaux qui sont nés de plus de vingt ans d'engagements paradoxaux dans l'orbite des Nations unies ont créé un « *Território Global das Mulheres* » (Territoire global des femmes), un espace autonome au sein duquel pouvaient être élaborées des stratégies visant à influencer l'Assemblée des peuples, l'espace central où les luttes, les actions et les pratiques des mouvements post-Rio +20 étaient décidées. Dans un communiqué de presse, les réseaux rassemblés au sein du Territoire des femmes ont affirmé leur engagement pour la « défense de la justice socio-environnementale et leur rejet du développement capitaliste vert », qui était au centre du discours dominant de la réunion officielle des Nations unies. Au cours d'une manifestation organisée par les réseaux *Territorio* et menée par le groupe de percussions lesbien les *Tambores de Safo* (les Tambours de Sappho), certaines participantes ont montré leur poitrine « pour exprimer politiquement [leur] lutte », parce que « [leurs] seins indignés [avaient] besoin d'air pur pour vivre ». Le communiqué de presse relatant ces faits a affirmé que la Marche était un « cri de guerre contre un capitalisme qui tente de se déguiser en vert, mais se nourrit de son propre appétit pour le profit qui transforme tout en marchandise : l'air que nous respirons, le savoir des peuples, l'eau, les forêts, les semences, la vie... »⁶.

La MMF a organisé sa propre manifestation « contre le capitalisme vert » au début de la réunion de Rio +20, devant le siège de la Banque nationale de développement du Brésil, en proclamant que le « *machismo* et le capitalisme ne sont pas durables » et en défilant sous la bannière « femmes en lutte contre la marchandisation de nos corps, de la vie et de la nature »⁷. Avec les militantes de la *Via Campesina*, la Coordination andine des organisations indigènes,

⁶ Communiqué de presse de l'*Articulação de Mulheres et des Tambores de Safo*, <http://cabobranco.com.br/articulação/?p=865> ; consulté le 10 août 2012.

⁷ *Marcha Mundial das Mulheres*, <http://sof.org.br/marcha/?pagina=inicio&idNoticia=746> ; consulté le 10 août 2012.

le syndicat rural brésilien Contag, le Réseau économique féministe, le Mouvement des femmes rurales du Nord-Est, et le Forum brésilien pour la souveraineté et la sécurité alimentaires, la MMF a organisé un atelier au *Cumbre de los Pueblos* (Sommet des populations) sur le thème « féminisme, agro-écologie et souveraineté alimentaire : construire un nouveau paradigme pour une vie humaine durable », tout en donnant la priorité à la « mobilisation et à la construction des convergences » au sein du Sommet des populations⁸. La Brésilienne Miriam Nobre, présidente des opérations globales de la MMF, a dénoncé le fait que l'« économie verte » ne soit en fait rien de plus qu'un « environnementalisme de marché » dont le « principe de base est la compensation, l'idée selon laquelle il n'est pas nécessaire de changer de modèle de production et de consommation », et qu'elle « n'aborde pas la question des inégalités dans le monde »⁹.

En Amérique latine, les politiques qui ont caractérisé le virage à gauche post-néolibéral et néo-développementaliste se sont notamment définies par une volonté de corriger les inégalités, et, logiquement, la multiplication des gouvernements de gauche et de centre gauche dans la région depuis 1998 a indubitablement donné davantage d'espace politique aux mouvements de femmes et aux mouvements féministes apparentés au « camp anticapitaliste » et, dans certains cas comme en Bolivie, aux organisations de femmes liées aux mouvements indigènes. Comme cela avait été le cas pendant certaines des phases du développement néolibéral que j'ai évoquées précédemment, le fait que, en 2009, près des deux tiers des Latino-Américains vivaient dans un pays dirigé par une forme ou une autre de gouvernement de gauche (LEVITSKY et ROBERTS, 2011 : 1) a ouvert de nouvelles perspectives, mais aussi posé de nouvelles difficultés pour les mouvements de femmes et les mouvements féministes, qui y ont trouvé des conditions favorables, mais aussi des facteurs de blocage.

Les mouvements féministes et les mouvements de femmes ont pris part à l'élan de militantisme social qui a permis à la gauche

⁸ Terezinha Vicente, « *O feminismo antirracista e anticapitalista, que luta pela igualdade e pelo fim da opressão das mulheres, tem propostas para a humanidade e é uma força organizada em todo o mundo* », 18 juin 2012.

⁹ *Marcha Mundial das Mulheres*, <http://sof.org.br/marcha/?pagina=inicio&idNoticia=744>; consulté le 10 août 2012.

d'accéder au pouvoir. Comme l'a déclaré une militante uruguayenne lors d'un atelier sur le féminisme et la gauche organisé en 2009 à Mexico dans le cadre de l'*Encuentro* féministe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, de nombreuses féministes « s'estiment en droit de dialoguer avec les nouveaux gouvernements, mais aussi de *reclamar* (revendiquer) et de se plaindre ». Si le virage à gauche a incontestablement permis d'améliorer les conditions de vie des femmes et des hommes appartenant aux majorités pauvres, indigènes et afrodescendantes, de nombreuses militantes féministes et membres des mouvements de femmes pensent que les gouvernements de gauche restent patriarcaux et prisonniers de leurs préjugés maternalistes ; les actions de la plupart d'entre eux restent limitées au cadre du GGA. De plus, « les nouveaux gouvernements opposent une résistance active aux remises en cause des rapports de genre et de la construction de la sexualité » (FRIEDMAN, 2007 : 16). Cette résistance laisse penser que le militantisme fondé par exemple sur l'autonomie sexuelle et reproductive restera sans doute fortement circonscrit (FRIEDMAN, 2009, 2010 ; GAGO, 2007 ; KAMPWIRTH, 2011).

Les politiques sociales menées par de nombreux gouvernements de gauche – bien que plus complètes et de plus grande envergure que celles de leurs homologues néolibéraux de la phase II – restent profondément genrées, et la plupart d'entre elles reposent encore sur le travail reproductif non rémunéré des femmes pauvres. Lancés dans certains pays pendant le néolibéralisme de phase II, les programmes de transferts monétaires sous condition sont « devenus l'un des principaux piliers du nouveau paradigme de la protection sociale dans la région » (HUNTER et SUGIYAMA, 2012 : 9). Comme le suggèrent Wendy HUNTER et Natacha Borges SUGIYAMA, « il reste encore à déterminer si, et dans quelle mesure, les transferts monétaires sous condition sont favorables à l'*empowerment* des femmes. Le fait que les transferts soient le plus souvent effectués au profit des femmes cheffes de famille est susceptible d'améliorer l'autonomie de celles-ci dans la famille. Mais, dans la très grande majorité des cas, ce sont les femmes qui doivent assumer la charge des contreparties de ces liquidités » (*ibid.* : 10).

Si les effets des transferts monétaires sous condition sur l'*empowerment* des femmes sont contradictoires, il en est de même pour les effets de ces programmes pour les mouvements de

femmes. Grâce à l'arrivée des gouvernements de la vague rose, certains de ces mouvements réduits au silence durant la deuxième phase du néolibéralisme peuvent désormais se faire connaître de l'opinion publique et s'exprimer plus facilement sur la scène politique nationale. Mais les transferts monétaires sous condition sont généralement administrés par la fonction publique nationale, et non par les ONG. Ils ne permettent donc pas la mise en œuvre d'interventions féministes professionnalisées qui pourraient réorienter les programmes axés sur les mères pour qu'ils visent une plus grande autonomie pour les bénéficiaires. En outre, à l'instar de nombreux programmes néolibéraux de la phase II, les programmes de transferts monétaires sous condition visent les mères/les familles, et pas les organisations de femmes de la base. Il est donc peu probable qu'ils puissent offrir un terrain favorable au développement des mouvements de femmes.

Conclusion

Il reste encore à déterminer le meilleur moyen, pour les mouvements féministes et les mouvements de femmes latino-américains, de s'engager plus efficacement dans la phase actuelle que l'on peut qualifier de néo-développementaliste ou post-néolibérale. Comme lors des phases néolibérales précédentes analysées dans cet essai, les militantes tentent toujours d'infléchir les politiques de développement et les politiques sociales des États (post-)néolibéraux pour leur donner une orientation plus féministe, et l'ambivalence des mouvements demeure du fait de leur participation dans les arènes politiques. Mais les féministes sont désormais nombreuses à tenter plus consciemment de remettre en cause le discours dominant sur le développement, même celui de la gauche et du centre gauche, et de le dépasser.

Comme par le passé, les conséquences de la phase actuelle de développement seront sans doute paradoxales pour les mouvements féministes et les mouvements de femmes, mais incontestablement, *ce sont les paradoxes qui font évoluer les mouvements*. Comme j'ai tenté de le montrer, les contradictions et les conflits que ces paradoxes déclenchent souvent au sein des mouvements – quand ils sont assumés, plutôt que dissimulés ou évités –

peuvent être productifs dans la mesure où ils sont à l'origine d'une autocritique essentielle à la redynamisation des discours et des pratiques.

Références bibliographiques

ALVAREZ S. E., 1990a – *Engendering Democracy in Brazil: women's movements in transition politics*. Princeton, Princeton University Press.

ALVAREZ S. E., 1990b – Women's Participation in the Brazilian « People's Church »: A Critical Appraisal. *Feminist Studies*, 16 (1).

ALVAREZ S. E., 1998 – « Latin American Feminisms "Go Global": Trends of the 1990s and Challenges for the New Millennium ». In Alvarez S. E., Escobar A., Dagnino E. (eds) : *Cultures of Politics/Politics of Cultures: Re-visioning Latin American Social Movements*, Boulder, CO, Westview : 293-324.

ALVAREZ S. E., 1999 – Advocating feminism: The Latin American Feminist NGO « Boom ». *International Feminist Journal of Politics*, 1 (2) : 181-209.

ALVAREZ S. E., 2000 – Translating the Global: Effects of Transnational Organizing on Local Feminist Discourses and Practices in Latin America. *Meridians: Feminism, Race, Transnationalism*, 1 (1) : 29-67.

ALVAREZ S. E., 2009 – Beyond NGOization? Reflections on Latin America. *Development*, 52 (2).

ALVAREZ S. E., DAGNINO E., ESCOBAR A., 1998 – *Cultures of Politics, Politics of Cultures: Re-visioning Latin American Social Movements*. Boulder, CO, Westview Press.

ALVAREZ S. E., FRIEDMAN E. J., BECKMAN E., BLACKWELL M., STOLTZ CHINCHILLA N., LEBON N., RÍOS-TOBAR M., 2003 – Encountering Latin American Feminisms. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 28 (2) : 537-579.

ALVAREZ S. E., FARIA N., NOBRE M., 2004 – « Another (Also Feminist) World is Possible ». In Sen J., Anand A., Escobar A., Waterman P. (eds) : *World Social Forum: Challenging Empires*, New Delhi, Viveka Foundation : 199-206.

ANTROBUS P., 2004 – *The Global Women's Movement: Origins, Issues and Strategies*. New York, Palgrave.

ARDITTI R., 1999 – *Searching for Life: Grandmothers of the Plaza de Mayo and the Disappeared Children of Argentina*. Berkeley, CA, University of California Press.

- ASHER K., 2014 – « Texts in Contexts: Reading Afro-Colombian Women's Activism ». In Alvarez S. E., de Lima Costa Cl., Feliu V., Hester R., Klahn N., Thayer M. (eds) : *Translocalities/Translocalidades: Feminist Politics of Translation in the Latin/a Américas*, Durham, NC, Duke University Press.
- BAIRROS L., 2002 – III Conferência Mundial contra o Racismo. *Revista Estudos Feministas*, 10 (169-170).
- BARRIG M., 1996 – « Women, collective kitchens, and the crisis of the state in Peru ». In Friedman J., Abers R., Autler L. (eds) : *Emergencies: Women's Struggles for Livelihood in Latin America*, Los Angeles, CA, University of California, Latin American Center : 59-78.
- BOCCARA G. B., 2007 – Etnogubernamentalidad. La formación del campo de la Salud Intercultural en Chile. *Chungara-revista de antropología chilena*, 39 (2) : 185-207.
- CALDEIRA PIRES DO RIO T., 1984 – *A política dos outros: o cotidiano dos moradores da periferia e o que pensam do poder e dos poderosos*. São Paulo, Editora Brasiliense.
- CALDWELL K. L., 2007 – *Negras in Brazil: Re-visioning Black Women, Citizenship, and the Politics of Identity*. New Brunswick, NJ Rutgers University Press.
- CARNEIRO S., 1999 – « Black Women's Identity in Brazil ». In Reichmann R. (ed.) : *Race in Contemporary Brazil: From Indifference to Inequality*, University Park, PA, Penn State University Press.
- CONWAY J., 2007 – Transnational Feminisms and the World Social Forum: Encounters and Transformations in Anti-Globalization Spaces. *International Women's Studies*, 8 (3) : 49-70.
- CONWAY J., 2008 – Geographies of transnational feminisms: The politics of place and scale in the world march of women. *Social Politics*, 15 (2) : 207-231.
- CONWAY J., 2010 – « Stretching the scope of solidarities. Troubling transnational feminism(s) at the World Social Forum ». In Dufour P., Masson D., Caouette D. (eds) : *Solidarities beyond borders: transnationalizing women's movements*, Vancouver, UCB Press.
- CORNWALL A., HARRISON E., WHITEHEAD A., 2007 – « Gender Myths and Feminist Fables: The Struggle for Interpretive Power in Gender and Development ». In Cornwall A., Harrison E., Whitehead A. (eds) : *Gender Myths and Feminist Fables: The Struggle for Interpretive Power in Gender and Development*, London, Wiley-Blackwell : 1-19.
- CRASKE N., MOLYNEUX M., 2002 – *Gender and the Politics of Rights and Democracy in Latin America*. London, Palgrave Macmillan.

- DAGNINO E., 2002 – « Sociedade Civil, Espaços Públicos e a Construção Democrática no Brasil: Limites e Possibilidades ». In Dagnino E. (ed.) : *Sociedade Civil e Espaços Públicos no Brasil*, São Paulo, Paz e Terra : 279-302.
- DANGL B., 2010 – *Dancing with dynamite social movements and states in Latin America*. AK Press.
- DEAN M., 1999 – *Governmentality: Power and Rule in Modern Society*. London, Sage Publications.
- DI MARCO G., 2006 – « Movimientos Sociales y Democratización en Argentina ». In Leblon N., Maier E. (eds) : *De lo Privado a lo Público: 30 años de lucha ciudadana de las mujeres en América Latina*, México, D.F., Siglo XXI, Unifem, Las.
- DI MARCO G., 2011 – *El Pueblo Feminista: movimientos sociales y lucha de las mujeres en torno de la ciudadanía*. Buenos Aires, Biblos.
- EDWARDS B., FOLEY M., DIANI M., 2001 – *Beyond Tocqueville: Civil Society and the Social Capital Debate in Comparative Perspective*. Boston, MA, University Press of New England.
- EDWARDS M., HULME D., 1996 – *Beyond the Magic Bullet: NGO Performance and Accountability in the Post-Cold War World*. West Hartford, Ct., Kumarian Press.
- ESCOBAR A., 1992 – « Culture, Economics, and Politics in Latin American Social Movements Theory and Research ». In Escobar A., Alvarez S. E. (eds) : *The Making of Social Movements in Latin America*, Boulder, CO, Westview Press.
- FACCHINI R., FRANÇA I. L., 2011 – Apresentação: Dossiê Feminismos Jovens. *Cadernos Pagu*, 36 : 9-24.
- FISHER W. F., 1997 – Doing Good? The Politics and Antipolitics of NGO Practices. *Annual Review of Anthropology*, 26 (1) : 439-464.
- FRIEDMAN E. J., 1999 – The Effects of « Transnationalism Reversed » in Venezuela: Assessing the impact of UN global conferences on the women's movement. *International Feminist Journal of Politics*, 1 (3) : 357-381.
- FRIEDMAN E. J., 2000 – *Gendering the Agenda: Women's Transnational Organizing at the UN World Conferences of the 1990s*. Paper read at 41st Annual Convention of the International Studies Association, March 14-17, at Los Angeles, California.
- FRIEDMAN E. J., 2007 – Introduction: How Pink is the « Pink Tide »? *NACLA Report on the Americas*, 40 (2) : 16.

FRIEDMAN E. J., 2009 – Gender, Sexuality and the Latin American Left: testing the transformation. *Third World Quarterly*, 30 (2) : 415-433. doi: 10.1080/01436590802681132.

FRIEDMAN E. J., 2010 – « Seeking Rights from the Left: Gender and Sexuality in Latin America ». In Basu A. (ed.) : *Women's Movements in the Global Era: The Power of Local Feminisms*, Boulder, CO, Westview Press.

GAGO V., 2007 – Dangerous Liaisons: Latin American Feminists and the Left. *NACLA Report on the Americas*, 40 (2) : 17-19.

GRAU O., PÉREZ F., OLEA R., 1997 – IV Conferencia Mundial de la Mujer, Beijing'95: Actores y Discursos.

GRUGEL J., 1999 – « European NGOs and democratization in Latin America: policy networks and transnational ethical networks ». In Grugel J. (ed.) : *Democracy without borders. Transnationalization and conditionality in new democracies*, London, Routledge : 120-137.

GRUHN I. V., 1997 – NGOs in Partnership with the UN: A New Fix or a New Problem for African Development? *Global Society*, 11 (3) : 325-337.

HALE C. R., MILLAMÁN R., 2006 – « Cultural Agency and Political Struggle in the Era of the *Indio Permitido* ». In Sommer D. (ed.) : *Cultural Agency in the Americas*, Durham, NC, Duke University Press : 281-304.

HARCOURT W., 2005 – « The Body Politic in Global Development Discourse ». In Harcourt W., Escobar A. (eds) : *Women and the Politics of Place*, Bloomfield, CT, Kumarian Press Inc.

HERNÁNDEZ CASTILLO A. R., 2001 – Entre el etnocentrismo feminista y el esencialismo étnico. Las mujeres indígenas y sus demandas de género. *Debate Feminista*, 12 : 206-230.

HERNÁNDEZ CASTILLO A. R., 2010 – The Emergence of Indigenous Feminism in Latin America. *Signs*, 35 (3) : 539-545.

HOOKE J., 2009 – « Afro-descendant Struggles for Collective Rights in Latin America ». In Mullings L. (ed.) : *New Social Movements in the African Diaspora: Challenging Global Apartheid*, New York, Palgrave : 139-154.

HTUN M., 2003 – *Sex and the State: Abortion, Divorce, and the Family Under Latin American Dictatorships and Democracies*. New York, Cambridge University Press.

HUNTER W., BORGES SUGIYAMA N., 2012 – Conditional Cash Transfer Programs: Assessing their Achievements and Probing their Promise. *LASA Forum*, 43 (3) : 9-10.

- JAD I., 2007 – « The NGO-ization of Arab Women's Movements ». In Cornwall A., Harrison V, Whitehead A. (eds) : *Feminisms in Development: Contradictions, Contestations & Challenges*, London, Zed : 177-191.
- JAQUETTE J. S., 1994 – *The Women's Movement in Latin America: Participation and Democracy*. 2nd ed. Boulder, CO Westview Press.
- JAQUETTE J. S., 2009 – *Feminist agendas and democracy in Latin America*. Durham, Duke University Press.
- JAQUETTE J. S., WOLCHIK S. L., 1998 – *Women and Democracy: Latin America and Central and Eastern Europe*. Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- JELIN E., 1987 – *Ciudadanía e Identidad: Las Mujeres en los Movimientos Sociales Latinoamericanos*. Geneva, UNRISD.
- JELIN E., 1996 – « Women, Gender, and Human Rights ». In Jelin E., Hershberg E. (eds) : *Constructing Democracy: Human Rights, Citizenship, and Society in Latin America*, Boulder, CO, Westview Press : 177-224.
- JENKINS K., 2008 – Practically professionals? Grassroots women as local experts-A Peruvian case study. *Political Geography*, 27 (2) : 139-159.
- KAMPWIRTH K., 2011 – *Latin America's new left and the politics of gender: lessons from Nicaragua*. New York, Springer.
- KECK M. E., SIKKINK K., 1998 – *Activists Beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*. Ithaca, NY, Cornell Univ Press.
- LAMAS M., 2000 – Gênero: os conflitos e desafios do novo paradigma. *Proposta*. Rio de Janeiro, FASE, 84, 85.
- LANG S., 1997 – « The NGOization of Feminism ». In Scott J. W., Kaplan C., Keates D. (eds) : *Transitions, Environments, Translations: Feminisms in International Politics*, New York, Routledge : 101-120.
- LAO-MONTES A., à paraître – « Cartographies of Afro-Latina/o Politics: Political Contests and Historical Challenges ». In Alvarez S. E., Baiocchi G., Lao-Montes A., Rubin J. W., Thayer M. (eds) : *Beyond Civil Society: Social Movements, Civic Participation, and Democratic Innovation*.
- LEBON N., 1998 – *The Labor of Love and Bread: Volunteer and Professionalized Activism in the São Paulo Women's Health Movement*. Ph.D. dissertation, University of Florida.
- LEBON N., 2007 – Beyond confronting the myth of racial democracy-The role of Afro-Brazilian women scholars and activists. *Latin American Perspectives*, 34 (6) : 52-76. doi: 10.1177/0094582x07308263.
- LEVITSKY S., ROBERTS K. M., 2011 – *The resurgence of the Latin American left*. Baltimore, Johns Hopkins University Press.

LIEVESLEY G., LUDLAM S., 2009 – *Reclaiming Latin America: experiments in radical social democracy*. London; New York; New York, Zed Books; Distributed in the USA exclusively by Palgrave Macmillan.

LIND A., 2000 – « Negotiating Boundaries: Women's Organizations and the Politics of Development in Ecuador ». In Marchand M. H., Sisson Runyan A. (eds) : *Gender and Global Restructuring: Sightings, Sites, and Resistances*, New York, Routledge : 161-175.

LIND A., 2005 – *Gendered Paradoxes: Women's Movements, State Restructuring, and Global Development in Ecuador*. University Park, PE, Pennsylvania State University.

LUCERO J. A., 2008 – *Struggles of Voice: The Politics of Indigenous Representation in the Andes*. Pittsburgh, University of Pittsburgh Press.

LUCERO J. A., 2009 – « Decades Lost and Won: The Articulations of Indigenous Movements and Multicultural Neoliberalism in the Andes ». In Roberts K., Oxfhorn Ph., Burdick J. (eds) : *Beyond Neoliberalism*, New York, Palgrave.

MACAULAY F., 2010 – « Trickling Up, Down, and Sideways: Gender Policy and Political Opportunity in Brazil ». In Maier E., Lebon N. (eds) : *Women's Activism in Latin America and the Caribbean: Engendering Social Justice, Democratizing Citizenship*, New Brunswick, NJ; Tijuana, Mexico, Rutgers University Press; El Colegio de México : 273-290.

MATOS M., 2010 – Movimento e Teoria Feminista: È Possível Reconstruir a Teoria Feminista a Partir do Sul Global? *Revista de Sociologia Política*, 18 (36) : 67-92.

MOGHADAM V. M., 2005 – *Globalizing Women: Transnational Feminist Networks*. Baltimore, The Johns Hopkins University Press.

MOLYNEUX M., 2006 – Mothers at the Service of the New Poverty Agenda: Progres/Oportunidades, Mexico's Conditional Transfer Programme. *Social Policy & Administration*, 40 (4) : 425-449. doi: doi:10.1111/j.1467-9515.2006.00497.x.

MOLYNEUX M., 2007a – Change and Continuity in Social Protection in Latin America: Mothers at the Service of the State? *United Nations Research Institute for Social Development-Gender and Development Papers*, 1.

MOLYNEUX M., 2007b – « The Chimera of Success: Gender Enui and the Changed International Policy Environment ». In Cornwall A., Harrison E., Whitehead A. (eds) : *Feminisms in Development: Contradictions, Contestations & Challenges*, London, Zed : 227-240.

MOLYNEUX M., CRASKE N., 2002 – « The Local, the Regional and the Global: Transforming the Politics of Rights ». In Craske N., Molyneux M. (eds) : *Gender and the Politics of Rights and Democracy in Latin America*, London, Palgrave : 1-31.

MOLYNEUX M., SIAN L., 2003 – *Doing the Rights Thing: Rights-based Development and Latin American NGOs*. London, ITDG Publishing.

MOSER A., 2004 – Happy Heterogeneity? Feminism, Development and the Grassroots Women's Movement in Peru. *Feminist Studies*, 30 (1).

MURDOCK D., 2008 – *When Women Have Wings: Feminism and Development in Medellín, Colombia*. Ann Arbor, MI, University of Michigan Press.

NAVARRO M., 1989 – « The Mothers of the Plaza de Mayo in Argentina ». In Eckstein S. (ed.) : *Power and Popular Protest: Latin American Social Movements*, Berkeley, University of California Press.

OLIVEIRA G. C. de, SANT'ANNA V., 2002 – Chega de Saudade, A Realidade É Que... *Revista Estudos Feministas*, 10 (1) : 199-207.

PAPA DE CARVALHO F., SOUZA R., 2009 – *Jovens Feministas Presentes*. São Paulo; Brasília, Ação Educativa, Fundação Friedrich Ebert; UNIFEM.

PASCHEL T., SAWYER M., 2009 – « Contesting Politics as Usual: Black Social Movements, Globalization, and Race Policy in Latin America ». In Mullings L. (ed.) : *New Social Movements of the African Diaspora: Challenging Global Apartheid*, New York, Palgrave Macmillan : 13-32.

PASCHEL T. S., 2010 – The Right to Difference: Explaining Colombia's Shift from Color Blindness to the Law of Black Communities. *American Journal of Sociology*, 116 (3) :729-769.

PECK J., TICKELL A., 2002 – Neoliberalizing Space. *Antipode*, 34 (3) : 380-404.

PHILLIPS L., COLE S., 2009 – Feminist Flows, Feminist Fault Lines: Women's Machineries and Women's Movements in Latin America. *Signs*, 35 (1) : 185-211.

PIESTER K., 1995 – Constructing an Alternative to Party Politics? Mexican NGO Networks. Paper read at XIX International Congress of the Latin American Studies Association, September, at Washington, D.C.

PIESTER K., 1997 – « Targeting the Poor: The Politics of Social Policy Reforms in Mexico ». In Chalmers D. A., Vilas C. M., Hite K., Martin S. B., Piester K., Segarra M. (eds) : *The New Politics of Inequality in Latin America: Rethinking Participation and Representation*, New York, Oxford University Press : 469-488.

POSTERO N., 2005 – Indigenous Responses to Neoliberalism. *Political and Legal Anthropology Review*, 28 (1) : 73-92.

POSTERO N. G., 2007 – *Now We Are Citizens: Indigenous Politics in Post-multicultural Bolivia*. Stanford, Stanford University Press.

PUTNAM R. D., 1993 – *Making democracy work: civic traditions in modern Italy*. Princeton, NJ, Princeton University Press.

RAI S. M., 2002 – *Gender and the Political Economy of Development*. Cambridge, Polity Press.

RICHARDS P., 2004 – *Pobladoras, Indígenas, and the State: Conflicts over Women's Rights in Chile*. New Brunswick, NJ, Rutgers University Press.

RICHARDS P., 2010 – Of Indians and terrorists : how the state and local elites construct the Mapuche in neoliberal multicultural Chile. *Journal of Latin American Studies*, 42.

RODRIGUES C. S., MÁXIMO PRADO M. A., 2010 – Movimento de Mulheres Negras: trajetória política, práticas mobilizatórias e articulações com o estado brasileiro. *Psicologia & Sociedade*, 22 (3) : 445-456.

ROLAND E., 2000 – « O Movimento das Mulheres Negras Brasileiras: Desafios e Perspectivas ». In Guimarães A. S., Huntley L. (eds) : *Tirando a Máscara. Ensaio sobre o Racismo no Brasil*, São Paulo, Paz e Terra : 237-256.

ROSKOS L., WILLIS P., 2007 – Special Issue on Women's Bodies, Gender Analysis, and Feminist Politics at the Fórum Social Mundial. *International Women's Studies*, 8 (3).

SAFA H. I., 2005 – Challenging Mestizaje: A Gender Perspective on Indigenous and Afro-Descendant Movements in Latin America. *Critique of Anthropology*, 25 : 307-333.

SCHIRMER J. G., 1989 – Those Who Die for Life Cannot be Called Dead: Women and Human Rights Protest in Latin America. *Feminist Review*, 32.

SILLIMAN J., 1999 – Expanding Civil Society: Shrinking Political Spaces: The Case of Women's Nongovernmental Organizations. *Social Politics* : 23-53.

SILVA E., 2009 – *Challenging neoliberalism in Latin America*. Cambridge; New York, Cambridge University Press.

SNYDER M., 2006 – « Unlikely Godmother: The UN and the Global Women's Movement » In Ferree M. M., Tripp A. M. (eds) : *Global Feminism: Transnational Women's Activism, Organizing, and Human Rights*, New York, New York University Press : 24-50.

SPEED S., HERNÁNDEZ CASTILLO R. A., STEPHEN L. M., 2006 – *Dissident Women: Gender and Cultural Politics in Chiapas*. Austin, TX, University of Texas Press.

STERNBACH N. S., NAVARRO-ARANGUREN M., CHUCHRYK P., ALVAREZ S. E., 1992 – « Feminisms in Latin America: From Bogota to San Bernardo ». In Escobar A., Alvarez S. E. (eds) : *The Making of Social Movements in Latin America: Identity, Strategy, and Democracy*, Boulder, CO, Westview Press : 393-434.

SUTTON B., 2010 – *Bodies in crisis: culture, violence, and women's resistance in neoliberal Argentina*. New Brunswick, N.J., Rutgers University Press.

TAYLOR L., 1999 – « Market Forces and Moral Imperatives: The Professionalization of Social Activism in Latin America ». In Grugel J. (ed.) : *Democracy without Borders: Transnationalization and Conditionality in New Democracies*, New York, Routledge.

TEIXEIRA A. C., 2003 – *Identidades em Construção: As Organizações Não-Governamentais no Processo Brasileiro de Democratização*. São Paulo, Annablume; Fapesp; Instituto Pólis.

THAYER M., 2010 – *Making Transnational Feminism: Rural Women, NGO Activists, and Northern Donors in Brazil*. New York, Routledge.

VARGAS V., 2009 – « International Feminisms: The World Social Forum ». In Jaquette J. S. (ed.) : *Feminist Agendas and Democracy in Latin America*, Durham, NC, Duke University Press : 145-164.

VILAS C., 2006 – « The Left in South America and the Resurgence of National-Popular Regimes ». In Hershberg E., Rosen F. (eds) : *Latin America after Neoliberalism: Turning the Tide in the 21st Century*, New York, The New Press; NACLA : 232-251.

WAYLEN G., 1994 – Women and Democratization: Conceptualizing Gender Relations in Transition Politics. *World Politics*, 46 (3) : 327-354.

WAYLEN G., 2007 – *Engendering Transitions: Women's Mobilization, Institutions, and Gender Outcomes*. London, Oxford University Press.

WEST L. A., 1999 – The United Nations Women's Conferences and Feminist Politics. *Gender Politics in Global Governance* : 177-193.

WILSON A., 2007 – Feminism in the Spaces of the World Social Forum. *International Women's Studies*, 8 (3) : 10-27.

ZANOTTI L., 2005 – Governmentalizing the Post-Cold War International Regime: The UN Debate on Democratization and Good Governance. *Alternatives*, 30 (4) : 461.

Le capitalisme néolibéral, allié des femmes ?

Perspectives féministes matérialistes et imbricationnistes

Jules FALQUET

Le présent travail part d'une interrogation récurrente sur les liens entre le sort des femmes et le développement du capitalisme (aujourd'hui néolibéral), qu'HIRATA et LE DOARÉ ont été en France les premières à nommer « Les paradoxes de la mondialisation » (1998). Observe-t-on une amélioration, même lente et partielle, de leur situation, grâce à leur intégration croissante sur le marché du travail ? Ou au contraire sa détérioration drastique, illustrée par leur appauvrissement généralisé, surtout chez les femmes non privilégiées de la planète ? Je souhaite montrer ici le caractère particulièrement heuristique des théories féministes pour comprendre, d'une part, comment fonctionnent les rapports sociaux de sexe, d'autre part, ce qu'est la mondialisation néolibérale et, finalement, ce que la mondialisation néolibérale fait aux rapports sociaux de sexe et inversement. Plus particulièrement, je me propose de développer une synthèse des théories féministes matérialistes francophones et des théories féministes de l'imbrication des rapports sociaux, produites tout particulièrement par des femmes racisées et/ou des Suds. Grâce à l'image provisoire des « vases communicants », j'essaierai de prouver que cette synthèse féministe matérialiste-imbricationniste constitue le meilleur outil

pour répondre à trois séries d'importantes questions soulevées par les paradoxes de la mondialisation.

La première question est théorique : elle concerne les troublantes affinités que l'on entrevoit parfois entre développement néolibéral du capitalisme et amélioration du sort des femmes. En effet, moderne et indifférent aux préjugés « traditionnels », le marché serait le meilleur « égalisateur » qui soit et la mondialisation aurait permis une nouvelle entrée massive des femmes sur le marché du travail (HIRATA et LE DOARÉ, 1998) – ce qui, selon une analyse féministe fort répandue, serait la principale voie de leur émancipation par le biais de l'indépendance économique. De fait, c'est bien au sein du mode de production capitaliste que s'est développé le mouvement féministe, qui reproduit en partie les valeurs héritées de la philosophie des Lumières, d'où certaines connivences et intérêts communs, comme l'a récemment analysé Nancy FRASER (2011), revenant sur les vieux débats des années 1970 à propos de l'articulation entre capitalisme et patriarcat. En tout état de cause, depuis plusieurs années déjà, dans le but déclaré d'œuvrer au bien-être des femmes, le FMI et la Banque mondiale subordonnent l'octroi de certains prêts à de complexes indicateurs d'autonomie des femmes prenant en compte leur insertion sur le marché du travail (TALAHITE, 2010¹). Alors, le capitalisme néolibéral est-il objectivement, structurellement, l'allié des femmes qui combattent les rapports sociaux qui les oppriment ?

La deuxième question a trait à la prolétarianisation généralisée, ou à l'entrée massive dans les rapports salariaux au fur et à mesure du développement des forces productives, que prévoyait la théorie marxiste classique. Comment comprendre qu'elle n'ait pas eu lieu, ou plus exactement qu'elle ait pris la forme d'une globalisation d'un marché du travail informalisé et précarisé qui n'a pas permis la constitution d'un prolétariat fort et unifié ? Est-il pertinent de chercher d'autres sujets, collectifs ou classes capables de jouer le rôle économique, politique et historique du prolétariat (les immigrés pour BALIBAR et WALLERSTEIN (1988), les femmes selon toute une partie des féministes) ?

La troisième question est précisément celle des sujets du changement social et des stratégies d'alliance. On constate une nette

| ¹ Talahite montre les aberrations de cette démarche.

tendance à la mise en avant des questions de genre : à partir des années 1990, les institutions internationales (FMI, Banque mondiale, mais aussi ONU), devenues des relais essentiels de la mise en place et de la légitimation du néolibéralisme, commencent à faire campagne pour l'égalité des sexes (FALQUET, 2008). Certaines théoriciennes et activistes, parmi lesquelles un courant féministe spécifique, qui formera le courant autonome latino-américain et des Caraïbes, critiquent sans hésitation l'institutionnalisation et l'ONGisation de leur mouvement à travers les financements et les orientations de la coopération internationale et de l'aide au développement (Mujeres Creando, s. d.) : elles considèrent qu'il s'agit d'un processus de domestication et d'instrumentalisation des femmes pour justifier le développement d'un nouveau « petit capitalisme populaire à visage féminin » (FEDERICI, 2002). D'autres, au contraire, se félicitent du *gender mainstreaming* et des récentes avancées en matière d'égalité des sexes (certes toujours partielles, mais malgré tout inédites dans l'histoire de l'humanité). Il s'agirait d'une sorte de victoire qui compenserait partiellement l'impuissance collective à renverser le capitalisme néolibéral et néocolonial dont les conséquences brutales sont désormais crument exposées à la vue de toutes et tous par la crise économique. La question qui se pose alors est : vaut-il la peine empiriquement de tenter de faire avancer « le genre », détaché des préoccupations de classe et de « race », de manière isolée, voire concurrentielle face aux autres rapports sociaux, en attendant des jours meilleurs ?

Ici, en m'appuyant sur les théories féministes matérialistes francophones², je montrerai que les choses sont loin d'être simples et qu'il est indispensable de prendre en compte l'imbrication des

² C'est Christine DELPHY (1982) qui a défendu la première la validité théorique et politique du féminisme matérialiste. Ce courant s'est formé à partir de 1978 autour de la revue *Questions Féministes*. Les théories féministes matérialistes ont en commun (1) leur anti-naturalisme, (2) la recherche de bases matérielles et sociales, plutôt que de causes culturelles ou naturelles, à cette organisation et (3) leur affirmation centrale que les femmes et les hommes constituent des classes de sexe. Leur concept de *rapports sociaux de sexe* permet d'éviter les dérives naturalistes ou individualisantes du concept genre. En effet, le schéma « sexe-genre », popularisé à partir de 1972 par la sociologue britannique Ann OAKLEY (1972), a entraîné d'innombrables féministes à garder à la base de leur analyse, l'idée d'une différence biologique (le sexe), utilisée pour construire une inégalité sociale (le genre). Dès 1971 pourtant, un article lumineux de Nicole-Claude Mathieu permettait déjà de penser les catégories de sexe de manière relationnelle et purement sociale, sans aucune référence à une quelconque différence biologique.

rappports sociaux de sexe, « race » et classe³ pour pouvoir analyser pleinement (et transformer réellement) la situation des femmes dans leur ensemble, en même temps que pour infléchir la mondialisation néolibérale.

Je montrerai d'abord avec Colette Guillaumin, puis avec Danièle Juteau et Nicole Laurin, que les femmes sont prises dans une double logique d'appropriation et d'exploitation, dont les contradictions et les complémentarités sont en constante évolution. On verra ensuite que l'actuelle mondialisation néolibérale, en réorganisant tout particulièrement le travail de reproduction sociale anthropométrique⁴ à l'échelle planétaire, a créé un marché mondial du « travail dévalorisé » qui piège les femmes, ainsi que d'autres groupes sociaux non privilégiés, dans une impasse où *se faire exploiter (réussir à entrer dans les rapports salariaux) ne libère pas de l'appropriation*. En lieu et place d'une évolution linéaire au cours de laquelle les rapports de classe résorberaient les autres, comme annoncé par Marx, je montrerai que les rapports de classe, de sexe et de « race » ont développé une coexistence symbiotique durable, dans ce que je qualifie de logique de « vases communicants ». Cette nouvelle perspective nous permettra, pour finir, de relativiser certaines analyses un peu rapides des grandes « opportunités professionnelles » qui s'ouvrent pour les femmes non privilégiées de la planète à l'ère néolibérale, et de comprendre l'échec programmé des luttes selon un seul axe (notamment de genre).

Les femmes, une classe de sexe entre exploitation et appropriation

On montrera ici d'abord comment face aux analyses connues de l'exploitation, Colette GUILLAUMIN précise la place de l'*appropriation* et des rapports de sexe dans l'obtention de travail

³ Je préfère le concept d'imbrication, que je reprends de la « Déclaration féministe noire » du Combahee River Collective (2006 [1979]), à celui d'intersectionnalité – beaucoup plus individualisant.

⁴ Pour reprendre et adapter le concept de BERTAUX (1977). En gros : soin-éducation des enfants, des personnes âgées et des malades, entretien matériel des foyers, des lieux d'étude, de travail et de vie sociale.

(1992 [1978]). On verra ensuite que ses travaux permettent également de penser la dynamique de l'imbrication des rapports sociaux de sexe, « race » et classe. On présentera enfin la manière dont Danièle JUTEAU et Nicole LAURIN (1988) ont analysé les transformations de l'appropriation dans les années 1980, pendant les débuts du néolibéralisme.

Colette Guillaumin, la classe des femmes et la dynamique des rapports sociaux

Le concept central de Colette GUILLAUMIN est celui des rapports de *sexage*, qu'elle définit comme des *rapports d'appropriation physique directe*, « un rapport de classe général où l'ensemble de l'une est à la disposition de l'autre » (1978 : 21-22). Guillaumin en distingue deux composantes : l'appropriation *individuelle* ou *privée* et l'appropriation *collective*. L'appropriation individuelle a lieu par le biais du mariage ou de ses avatars, l'institution matrimoniale constituant seulement une des surfaces institutionnelles possibles du rapport global d'appropriation. Pour illustrer l'appropriation collective, elle se réfère explicitement aux prostituées et aux religieuses. Elle laisse entendre que les femmes qui dépendent de leur père et/ou de leur famille ressortiraient elles aussi du régime de l'appropriation collective. Elle insiste également sur le fait que l'appropriation collective est souvent occultée par l'institution matrimoniale, qui focalise les critiques.

Guillaumin distingue quatre expressions concrètes de l'appropriation : l'appropriation du temps, des produits du corps, l'obligation sexuelle et la charge physique des membres du groupe (incluant les membres valides mâles du groupe (GUILLAUMIN, 1992 [1978] : 19-29). Elle décrit ensuite cinq moyens de l'appropriation de la classe des femmes par celle des hommes, *qui peuvent, ou non, être spécifiques aux rapports de sexage* : le marché du travail ; le confinement dans l'espace ; la démonstration de force (les coups) ; la contrainte sexuelle ; l'arsenal juridique et le droit coutumier (GUILLAUMIN, 1992 [1978] : 39-45). Enfin, Guillaumin insiste sur le fait que l'appropriation concerne l'individualité physique toute entière, l'esprit et le corps de la personne, un corps pensé comme « corps-machine à travailler ».

Surtout, Guillaumin permet une lecture dynamique des rapports sociaux de sexe. En effet, elle situe sa théorie dans le passage

historique des sociétés occidentales du féodalisme au colonialisme esclavagiste puis au capitalisme. Elle définit le sexage comme un rapport où c'est *l'unité matérielle productrice de la force de travail* qui est prise en main, et pas seulement la force de travail, soulignant la proximité du sexage avec le servage et l'esclavage. Certes, les féministes noires états-uniennes ont largement critiqué les parallèles abusifs souvent tracés par les féministes blanches entre le mariage (et la condition des femmes) et l'esclavage⁵. Cependant, Guillaumin évite l'analogie simpliste et ahistorique pour amorcer au contraire une réflexion circonstanciée sur l'imbrication des rapports sociaux. Analysant spécifiquement le mode de production « de plantation coloniale » des XVIII^e et XIX^e siècles et le servage féodal du Moyen Âge occidental⁶, elle pointe deux grandes ressemblances entre sexage, esclavage et servage : (1) le processus idéologique commun de *naturalisation des rapports sociaux*⁷, et (2) leur différence commune avec le salariat, ou si l'on préfère, le mode de production capitaliste.

En effet, servage, esclavage et sexage sont des rapports sociaux qui se caractérisent par la non-mesure de ce qui est approprié et de ce qui est « fourni en échange ». Guillaumin montre qu'une évolution historique a permis à certains groupes sociaux et certaines personnes à l'intérieur de ces groupes, de sortir de l'appropriation au moins partiellement, en dégageant de leur « corps-machine

⁵ Ces critiques ont au moins trois bases. D'abord, cette mise en parallèle est rarement étayée, sinon par l'idée d'une souffrance et d'une injustice commune. Ensuite, elle empêche de voir la situation des esclaves qui sont en même temps des femmes, et celle des femmes qui sont en même temps des esclaves. Enfin, ce parallèle peut avoir pour simple but la « récupération » de la légitimité de la lutte anti-esclavagiste puis anti-raciste, par les féministes blanches.

⁶ GUILLAUMIN (1992 [1978] : 39) précise qu'il existe une différence importante entre le servage moyenâgeux, d'une part, et l'esclavage de plantation et le sexage actuel, d'autre part : dans le premier, c'est en réalité la terre qui est appropriée et les serfs et serfs sont appropriés indirectement, car attachés à la terre. Les femmes et les esclaves sont, par contre, appropriés directement et en tant que tel-les.

⁷ Le concept de naturalisation et l'idéologie naturaliste sont au centre du travail de GUILLAUMIN dès 1972 dans sa thèse sur le racisme (2002 [1972]). La naturalisation est le mécanisme qui masque les fondements juridiques, politiques et historiques concrets des rapports sociaux de « race » comme de ceux de sexe. Parmi les conséquences de la naturalisation et de l'appropriation, on trouve pour les personnes appropriées, la réduction à l'état de chose et du coup l'impossibilité juridique de « contracter » (ce qui complique singulièrement l'accès au contrat de travail, voire de mariage).

à travailler » une chose spécifique appelée « force de travail », mesurable et échangée par contrat contre un salaire en espèces⁸. Cependant, à la différence de Marx, Guillaumin n'affirme pas que les modes de production féodal ou esclavagiste sont voués à disparaître avec l'apparition du mode de production capitaliste. Elle ne les considère pas non plus comme de simples survivances enkystées dans l'actuel mode de production. Elle nous permet, tout simplement, de voir que les rapports sociaux de sexe, de « race » et le salariat (rapports sociaux de classe) peuvent parfaitement fonctionner ensemble. Le tableau 1 propose un résumé de l'analyse de Guillaumin sous l'angle qui nous intéresse.

Tableau 1

Les logiques de l'appropriation et de l'exploitation

<i>Appropriation physique du corps machine de travail</i>				<i>Exploitation de la force de travail</i>
Directe (corps et « âme »)		Indirecte (par le biais de la terre)		Force de travail seulement
Collective	Individuelle	Collective	Individuelle	
Esclavage Rapports de « race » Mode de production colonial		Sexage Rapports de sexe Mode de production patriarcal		Salariat Rapports de classe Mode de production capitaliste

Autre point fondamental et généralement négligé : Guillaumin permet de penser l'évolution historique de la coexistence des rapports sociaux et des différents modes d'obtention du travail, en montrant qu'une dynamique naît de leurs contradictions. Elle en signale deux : l'une interne au sexage (entre l'appropriation individuelle et l'appropriation collective), l'autre entre le sexage et le salariat :

« Ces deux contradictions commandent toute analyse des rapports de classe de sexe, ou si l'on préfère des rapports de sexage.

⁸ Dans le processus historique de libération de l'appropriation, GUILLAUMIN mentionne : « le mouvement populaire, qui au moment de la naissance des communes, détacha certains individus de la chaîne terrienne féodale [...] et celui qui fait échapper aujourd'hui un nombre faible, mais croissant de femmes aux institutions patriarcales et sexistes (au mariage, au père, à la religion, qui sont les obligations de la classe de sexe ». (2002 [1972] : 38).

L'appropriation collective des femmes (la plus « invisible » aujourd'hui) se manifeste par et à travers l'appropriation privée (le mariage), qui la contredit. L'appropriation sociale (collective et privée) se manifeste à travers la libre vente (récente) de la force de travail, qui la contredit. » (GUILLAUMIN, 1992 [1978] : 48)

Pour récapituler, Guillaumin affirme que : (1) les rapports sociaux de sexe et ceux de « race », tous deux articulés autour de l'appropriation physique globale et de la naturalisation d'une « différence » supposée, possèdent plusieurs logiques communes ; (2) dans les deux cas, l'appropriation est à la fois individuelle et collective, dans des proportions réciproques qui varient historiquement ; (3) l'entrée dans des rapports salariés peut permettre un allègement de l'appropriation, notamment en diminuant l'appropriation privée ; (4) les rapports de sexe et de « race » s'opposent dans leur logique, mais s'articulent dans leur pratique, avec le salariat ou le système capitaliste, dans ce que je propose d'appeler un système de « vases communicants », comme on le verra plus bas.

Juteau et Laurin : repenser l'appropriation à la fin des années 1980

Dix ans plus tard, dans une société québécoise où l'on voit se dessiner déjà plusieurs tendances néolibérales, Danielle JUTEAU et Nicole LAURIN font travailler le concept d'appropriation de Guillaumin (1988). Elles reviennent d'abord sur les contours réciproques de l'appropriation privée, de l'appropriation collective et du salariat :

« Selon nous, l'appropriation collective se réalise aussi bien dans le contexte de rapports particuliers, interindividuels, entre les hommes et les femmes que dans le contexte de rapports généraux, institutionnels. L'appropriation collective, c'est le pouvoir que détient la classe des hommes dans son ensemble et donc chaque homme en vertu de son appartenance à cette classe, de se servir de la classe des femmes dans son ensemble et aussi bien de chaque femme en vertu de l'appartenance de celle-ci à sa classe de sexe. » (: 194)

Cette appropriation collective passe par un ensemble d'institutions que l'on inclut généralement plutôt dans l'analyse des rapports

de classe – l'entreprise, l'État, les Églises. Pour Juteau et Laurin, ces institutions peuvent représenter à la fois des intérêts de classe sociale et de classe de sexe. Par ailleurs, pour elles, l'appropriation privée n'est pas vraiment en contradiction avec l'appropriation collective, elle en est plutôt une condition d'actualisation :

« Le caractère privé de l'appropriation assure à un homme l'usage exclusif, personnel et intégral d'une femme. [...] Pour notre part, nous nous inclinons à la concevoir moins comme une restriction, une limite à l'appropriation collective qu'une condition de l'actualisation du rapport général entre les classes de sexe, à certaines fins particulières. Épouser une femme, c'est sans doute empêcher les autres hommes de s'approprier les services sexuels de cette femme, sa production domestique, les enfants qu'elle peut mettre au monde, mais c'est d'abord et avant tout rendre effective cette production de biens, de services, d'enfants, au profit de la société, c'est-à-dire de la classe des hommes en entier. » (: 194)

Enfin, elles affirment qu'il ne faut pas opposer le salariat et l'appropriation, dans la mesure où *pour les femmes*, le salariat (les conditions d'accès à l'emploi, le type d'emploi, les conditions de travail et les salaires) est profondément organisé par l'appropriation collective :

« On considère d'ordinaire que le salariat [...] relève du rapport général entre les classes sociales de la société capitaliste et non [des rapports] de sexe. Pourtant, l'exploitation salariée du travail [...] représente bien aussi, à notre avis, un mode particulier d'appropriation des femmes par la classe des hommes. Ce qui n'empêche en rien que cette forme d'exploitation, d'appropriation du travail, se pratique également au sein de la classe des hommes dont elle fonde la division en classes sociales : bourgeoisie et prolétariat [...] le rapport de classe de sexe dans le travail salarié, s'organise sur la base de l'appropriation collective et plus précisément d'une modalité institutionnelle [...] différente. En effet, les institutions de la production capitaliste ou étatique [...] permettent à la classe des hommes qui gère ces institutions, de tirer profit de la classe des femmes de cette manière générale et impersonnelle que constitue l'exploitation salariée du travail féminin. L'intérêt de la classe des hommes se confond ici aussi avec l'intérêt général de la société ; [...] avec l'intérêt de la bourgeoisie en tant que classe économique et sociale dominante. » (: 197)

Concernant les transformations des années 1980 au Québec, Juteau et Laurin constatent notamment le considérable déclin du poids des religieuses et l'apparition progressive des mères porteuses⁹. Elles proposent alors de distinguer deux modèles de sexe : l'un « traditionnel », basé sur la spécialisation et la différenciation fonctionnelle des femmes (mères-épouses/prostituées-religieuses), l'autre en train de s'établir, où chaque femme doit être « tout » successivement, voire simultanément.

Elles estiment que la division du travail entre femmes perd en intensité, mais que la nature et la somme de travail fourni globalement par les femmes à la classe des hommes demeurent pratiquement inchangées. Les femmes se retrouvent massivement sur le marché du travail dit secondaire, dans les emplois précaires (à durée déterminée, à temps partiel, intermittents), déclassés et subalternes, mal payés et peu valorisés. Elles affirment que l'État patron et l'entreprise capitaliste jouent un rôle important dans cette évolution, ayant besoin dans cette conjoncture économique de la force de travail des femmes – bon marché et rendue docile par un ensemble de contraintes. Elles soutiennent que c'est avec l'accompagnement de l'État que l'appropriation collective progresse sous de multiples modalités (institutionnelles ou interindividuelles) par rapport à l'appropriation privée – la dépendance étroite des femmes et de leurs enfants envers l'État en étant à la fois l'indice, la condition et la conséquence. Dans ce contexte,

« L'appropriation privée et collective des femmes ne sont plus contradictoires mais deviennent carrément solidaires l'une de l'autre. Les conditions du salariat des femmes sont telles qu'elles doivent, en plus de travailler hors du foyer, se maintenir au service des hommes dans la famille, de manière à assurer leur subsistance et celle de leurs enfants. En retour, le poids des charges domestiques et familiales en fait des recrues idéales pour ce marché du travail dit secondaire ». (: 199)

Juteau et Laurin sont donc parmi les premières à signaler le phénomène en train de se mettre en place, en montrant que les

⁹ Elles font explicitement référence aux travaux de Paola TABET (1985) qui analysent la procréation comme un travail potentiellement aliéné, mais où existent aussi des possibilités d'autonomie.

femmes se retrouvent désormais massivement à la fois appropriées et exploitées. L'avancée de la mondialisation néolibérale a largement confirmé leur analyse.

Réorganisation de la reproduction sociale

Dans le sillage critique de l'économie politique marxiste, des travaux de BRAUDEL (1985) sur l'histoire du capitalisme et ceux de WALLERSTEIN sur le système-monde (1974, 1980, 1989), je considère l'actuelle mondialisation néolibérale comme le développement contemporain du mode de production capitaliste, principalement occidental, inscrit dans une histoire longue, depuis 1492, où plusieurs vagues successives de colonisation, de traite et d'esclavagisme ont joué un rôle central. Pourtant, comme on vient de le voir, le mode de production capitaliste a su intégrer aux logiques d'exploitation, l'obtention de travail par appropriation, même si l'appropriation individuelle semble céder progressivement le pas à l'appropriation collective, tant en matière de sexe que de race. Aujourd'hui, la mondialisation néolibérale semble surtout opérer une vaste réorganisation de l'articulation exploitation-appropriation.

Réorganisation de la reproduction sociale anthroponomique

Suite à l'effondrement des sociétés dites socialistes et à la rupture du pacte social démocrate, on assiste notamment au désengagement massif de l'État de ses fonctions sociales.

Parallèlement au vieillissement de la population des pays enrichis, le désinvestissement de l'État provoque une profonde crise et réorganisation du travail de reproduction sociale anthroponomique. L'OCDE et l'OIT ont très tôt réalisé des études destinées à prévoir les besoins de main-d'œuvre sous la double contrainte de la mise sur le marché du travail d'une certaine proportion de femmes, et de la modification des différents régimes de l'État providence (KOFMAN *et al.*, 2001). Il s'agit aussi d'un des premiers thèmes

sur lequel ont travaillé les analystes féministes de la mondialisation (en français : HIRATA et LE DOARÉ, 1998 ; WICHTERICH, 1999 ; ATTAC, 2003). Dans le prolongement d'une histoire longue de la colonisation et des migrations, c'est à une main-d'œuvre d'origine étrangère et/ou racialisée, le plus souvent féminine, qu'il est fait appel, d'abord pour réaliser les tâches de la reproduction sociale des couples « sans épouse » qui forment l'élite professionnelle des nouvelles villes globales, rouage-clé de la mondialisation (SASSEN, 1991), puis pour s'occuper en général de ce que la britannique Bridget ANDERSON (2000) a nommé le « sale travail ». La législation migratoire et concernant la citoyenneté devient un enjeu considérable, pour encadrer le déplacement, le séjour ou l'implantation à long terme de flux de main-d'œuvre migrante devenus indispensables – une main-d'œuvre tantôt officielle, tantôt clandestine, voire criminalisée et donc plus « docile » et moins chère. Nasima MOUJOD (2007) est l'une des premières à avoir signalé que le statut de « Sans papiers » pouvait s'apparenter à une « race ».

Ainsi, la mise en mouvement des femmes à travers leur mise sur le marché sous différentes modalités pour réaliser le travail de reproduction sociale, constitue un élément central de la mondialisation néolibérale. Dans cette perspective, Barbara EHRENREICH et Arlie HOCHSCHILD ont mis en évidence l'apparition des « femmes globales » : les bonnes d'enfants, les femmes de ménage et les « travailleuses du sexe » (2003). Or, pour bien comprendre les liens entre ces trois types d'activités qui apparaissent effectivement aujourd'hui comme particulièrement significatives pour les femmes, symboliquement mais aussi matériellement, un concept de l'anthropologue italienne et féministe matérialiste Paola TABET s'avère fort utile : celui d'« amalgame conjugal » (2004). L'amalgame conjugal est composé de l'ensemble des activités que les épouses fournissent en bloc et sans mesure en échange d'un entretien en nature : travail domestique, procréatif, sexuel et émotionnel. Pour Tabet, réussir à séparer certaines activités les unes des autres et à les monnayer, c'est-à-dire sortir du mariage (de l'appropriation privée) et s'orienter vers davantage d'appropriation collective, voire de salariat, ce que je nommerai ici « dés-amalgame », peut constituer une avancée pour les femmes¹⁰.

¹⁰ Cependant, elle rappelle que l'échange économique-sexuel est basé sur des rapports sociaux de sexe inégalitaires et qu'il est la cause et la conséquence

Après avoir analysé la procréation comme un travail (elle envisageait alors les « mères porteuses » comme une nouvelle configuration où pourraient éventuellement exister des formes d'activité non aliénées [TABET, 1985]), Paola TABET a pris pour exemple certaines travailleuses du sexe (2004), comme une autre possibilité du dés-amalgame conjugal. Plus généralement, son concept de « continuum de l'échange économique-sexuel », qui relie les épouses fidèles et les prostituées de rue, permet d'envisager un vaste éventail de situations où ce qui est échangé est plus ou moins « dés-amalgamé », pour être mesuré et rémunéré spécifiquement, voire salarié. Tabet permet ainsi de rapprocher théoriquement, et non pas seulement empiriquement, des activités souvent étudiées de manière séparée, comme la prostitution et le ménage. Le continuum de l'échange économique-sexuel jette un pont théorique entre les différentes facettes de l'activité féminine centrales dans la mondialisation – en particulier les activités des migrantes et/ou des femmes racialisées et/ou des paysannes et prolétaires, que précisément je propose d'appeler « continuum du travail considéré comme féminin » (FALQUET, 2009).

Les vases communicants

Le concept du « continuum du travail considéré comme féminin » permet de souligner que le travail de reproduction sociale anthropologique, dans son caractère 'plus ou moins' salarié, occupe une place ambiguë entre les logiques de l'appropriation et celles de l'exploitation, surtout si on lui adjoint le concept de « travail dévalorisé ». Le « travail dévalorisé » permet de reprendre en partie et de critiquer l'idée de Balibar et Wallerstein selon laquelle la population migrante serait la nouvelle classe réalisant ce que la classe ouvrière autochtone refuse désormais de faire. En effet, il s'agit bien de constater que plus que les migrants dans leur ensemble, et seulement les migrants, ce sont les *femmes* migrantes ou autochtones prolétaires qui sont les premières mises à contribution (FALQUET, 2009). Le « travail dévalorisé » est la forme réelle, néolibérale, prise par la salarisation généralisée annoncée par Marx et non advenue : il constitue en effet une sorte de

d'une gigantesque extorsion de travail des femmes par les hommes, qu'elle baptise « la grande arnaque » (TABET, 2004).

prolétarianisation ou de libération de la main-d'œuvre (par rapport à un statut antérieur d'appropriation), mais qui aurait mal tourné, qui ne serait pas parvenue à son terme. On reconnaît là le « marché du travail secondaire » de Juteau et Laurin, qui mêle salariat et appropriation collective. Cet accès partiel et tronqué au salariat oblige les femmes à chercher un complément ailleurs, le cas échéant, dans des rapports d'appropriation¹¹.

Cependant, l'analyse empirique de la mondialisation néolibérale oblige à dépasser une perspective naturaliste qui, estimant que les femmes réalisent aujourd'hui comme hier, le continuum du travail considéré comme féminin, concluerait qu'« il n'y a rien de nouveau sous le soleil ». En effet, si le « travail dévalorisé » est exercé majoritairement par des femmes, y compris blanches, force est de constater qu'on y trouve aussi des personnes racisées et prolétariées, y compris des hommes. C'est pourquoi, si une analyse en termes de rapports sociaux de sexe est indispensable, elle est insuffisante sans une réflexion sur les rapports sociaux de « race » et de classe. Le « continuum du travail considéré comme féminin » fait justement le lien entre ces rapports : il permet d'envisager la dynamique de leur réorganisation néolibérale, dans ce que je propose d'appeler une logique de *vases communicants*.

L'image des vases communicants permet de comprendre qu'au lieu d'une évolution linéaire selon un seul axe (triomphe du prolétariat ou amélioration de la situation des femmes), il existe historiquement des rééquilibrages incessants des différents modes d'obtention du travail : exploitation, appropriation individuelle, appropriation collective¹². Les rapports de sexe et de « race » (tous deux organisés autour de l'appropriation) se renforcent ou s'affaiblissent à mesure que l'appropriation évolue vers l'exploitation (c'est-à-dire les rapports de classe) ou s'en éloigne,

¹¹ C'est bien ce que montre WALBY, en analysant d'abord le passage du patriarcat privé au patriarcat public dans les trente glorieuses (1990), puis le retour des femmes à de nouvelles formes d'appropriation individuelle suite au démantèlement de l'État social (1997).

¹² Ce qui peut donner par exemple l'impression d'une réapparition de l'esclavage, comme l'exprime l'idée que les « petites bonnes sans-papiers » seraient par exemple des « esclaves modernes ». Au lieu de le voir comme un incompréhensible bégaiement de l'histoire, le concept des vases communicants permet de reconnaître la stabilité, en même temps que la plasticité, des structures socio-économiques et politiques inventées dans le cadre de la colonisation et de l'esclavage depuis le xv^e siècle.

et simultanément selon comment évolue l'appropriation individuelle par rapport à l'appropriation collective. Globalement, il semble que l'appropriation individuelle de sexe et de « race » se transforme et régresse au profit de nouvelles formes d'appropriation collective. Les différentes formes d'appropriation collective convergent vers les mécanismes d'exploitation, eux-mêmes transformés dans un sens (implication totale dans l'emploi) qui les fait ressembler chaque fois davantage à l'appropriation.

Cette proposition possède au moins trois implications fondamentales, tant théoriques que pour l'action politique. (1) Aucun des trois rapports ne disparaît jamais totalement. (2) Même si l'on pense pouvoir n'en modifier qu'un seul à la fois, sa transformation affecte forcément les autres. (3) Toutes les transformations sont réversibles – ce que ni Marx, ni Balibar et Wallerstein, n'avaient envisagé explicitement.

Cette grille de lecture permet non seulement de réfuter l'idée que la salarisation paradoxale et partielle des femmes dans le capitalisme néolibéral puisse les libérer, mais conduit également à constater qu'un adoucissement des inégalités de sexe entraîne logiquement, si le travail global à fournir reste le même, un durcissement des rapports de « race » et de classe. Quelles conséquences en tirer pour l'action ?

Le poids de la loi, des institutions et des violences

Les théories féministes matérialistes permettent utilement d'historiciser et de déconstruire certaines analyses un peu hâtivement présentées comme une « nouvelle vague » du féminisme, à propos de deux exemples paradigmatiques du « travail considéré comme féminin » vers lequel sont poussées massivement les femmes non privilégiées de la planète : le travail de *care* et le « travail du sexe ». Loin d'être liées à des dispositions innées et a-historiques, ou de constituer de nobles missions socialement indispensables que les femmes auraient aujourd'hui l'opportunité historique de rendre plus lucratives grâce au dés-amalgame, ces deux formes de travail – les conditions dans lesquelles certains secteurs sociaux sont

forcés de les accomplir, ainsi que leur utilité sociale supposée – sont façonnées à tout moment par un ensemble d'institutions, de lois et de violences spécifiques.

Le *care* : une disposition de sexe (et/ou de « race ») à valoriser ?

Dérivant de travaux en psychologie cognitive, le concept de travail de *care* et de sa « crise » (englobant les soins aux enfants, aux personnes âgées et aux malades) accaparent l'attention de beaucoup d'analystes de la mondialisation en France, en particulier de nombreuses féministes. Or, en mettant l'accent sur les compétences relationnelles et le travail émotionnel, le *care* tend à cacher les tâches dépersonnalisées d'entretien chez les particulier-ères, les collectivités, les entreprises, ou ce que Juteau et Laurin nomment l'appropriation impersonnelle. Par ailleurs, sa connotation positive tend à masquer les violences liées à la longue histoire du travail migrant des femmes, de la colonisation et de l'esclavage, cadre dans lequel le *care* a longtemps été réalisé (NAKANO GLENN, 1992 ; MOUJOU et FALQUET, 2010).

Par l'attention portée sur la dépendance, il invisibilise également le point capital souligné par Guillaumin, qui est l'obligation pour la classe des femmes de fournir un entretien personnel direct aux adultes *valides* masculins de leur groupe de parenté. Or ce travail, indispensable aux hommes pour accéder au travail salarié et fort important pour leur bien-être, est effectivement fourni. Mais avec le concept de *care*, soit on oublie tout bonnement de l'analyser, soit l'idée de sollicitude incluse dans le *care* vient renforcer insidieusement l'idéologie de l'amour qu'une femme doit naturellement porter à un homme et qui serait la raison pour laquelle elle travaille gratuitement pour lui¹³. De plus, en attirant toute l'attention sur les femmes comme source quasi naturelle de ce *care* (même quand on inclut l'idée qu'il s'agit du résultat d'une socialisation), on évacue magiquement le point central de la division sexuelle du travail : la double exemption individuelle et collective

¹³ Ce que WITTIG a analysé comme l'institution de l'hétérosexualité (2007 [1980]) et que Pascale NOIZET (1996) a disséqué comme l'idéologie moderne d'amour, en analysant l'exemple de Pamela, la servante harcelée sexuellement par son maître, dans le premier grand roman psychologique sentimental : *Pamela ou la vertu récompensée* (1740), de l'anglais Samuel Richardson.

de la classe des hommes du devoir de reproduction sociale et de fourniture individuelle de *care*. Dit autrement, le concept de *care* peut être analysé comme un puissant instrument de re-naturalisation et de « glamourisation » (car il s'agit d'une « noble » fonction) de l'attribution presque exclusive du travail de reproduction sociale anthroponomique à la classe des femmes.

Pourtant, comme l'a montré une recherche de Pascale MOLINIER (2004) sur des femmes travaillant avec de très jeunes enfants, l'obligation au *care* peut faire naître une véritable haine envers les bénéficiaires de ce *care* – le cas des sœurs Papin en constituant un autre type d'exemple, fameux. Une analyse féministe matérialiste pourrait révéler la complexité des sentiments induits par l'obligation de fournir du *care*, tout comme elle pourrait souligner l'ampleur de la violence préventive qui doit être mise en œuvre pour obliger certains groupes sociaux à fournir du *care* et du travail de reproduction sociale, notamment par la privation légale de droits – jadis dans l'esclavage, aujourd'hui par des lois migratoires extrêmement restrictives, qui frappent tout particulièrement les femmes, y compris sous couvert de les protéger contre l'exploitation sexuelle. En termes de luttes et d'alternatives, on voit alors que plutôt que de préconiser de revaloriser symboliquement le *care* et d'en reconnaître l'importance sociale, il serait probablement plus urgent d'examiner les moyens d'une sérieuse syndicalisation et protection sociale des personnes travaillant dans différentes branches de la reproduction anthroponomique, d'une revalorisation immédiate des salaires, et pourquoi pas, d'une reprise en charge de ces activités par la collectivité, comme Angela DAVIS (1983) le prônait déjà au début des années 1980 – et enfin, de la dés-exemption massive des hommes.

Quels choix dans le continuum de l'échange économique-sexuel ?

En parallèle, on voit en France se multiplier les analyses sur le travail du sexe, notamment de la part de chercheur-es très éloigné-es des théories féministes. Les deux champs de recherche du *care* et de la prostitution apparaissent disjoints. Pourtant, Nasima MOUJOURD (2008) tout comme Françoise GUILLEMAUT (2007), par exemple, ont bien montré qu'empiriquement, il existait de

nombreuses passerelles entre travail domestique et travail sexuel, surtout pour les femmes migrantes sans-papiers, structurellement empêchées d'accéder au secteur formel. Le mariage (appropriation individuelle) peut alors constituer une solution pour obtenir des papiers et accéder aux droits et à un emploi salarié formel (MOUJOU, 2008).

Même sans être migrantes, les femmes semblent de plus en plus poussées à se déplacer au sein du continuum de l'échange économique-sexuel. C'est ce qu'indiquent déjà Juteau et Laurin pour le Québec de la fin des années 1980 lorsqu'elles soulignent que l'appropriation privée demeure florissante, en même temps que ses pratiques se sont diversifiées : au mariage et à la famille conventionnelle s'ajoutent désormais le concubinage, l'amour libre, la famille reconstituée ou encore la famille monoparentale. Cependant, l'appropriation privée tend à devenir limitée dans le temps, sérielle – ce qui la rend moins sûre pour les femmes¹⁴. Elles ajoutent que, d'un point de vue théorique, la structure de cette appropriation privée sérielle se rapproche de plus en plus de celle de l'appropriation collective en contexte d'interaction individuelle – c'est-à-dire de la prostitution.

Elles concluent :

« Nous sommes toutes maintenant des religieuses ; en plus, nous sommes toutes à la fois des épouses, des amantes, des mères, des ménagères, des travailleuses bénévoles, des travailleuses salariées. Et nous permettra-t-on d'ajouter que nous sommes toutes, en un sens, des prostituées ? N'est-ce pas, en effet, le message que véhiculent la pornographie et la publicité [...] ? ». (JUTEAU et LAURIN, 1998 : 202)

Il est intéressant d'analyser le discours de liberté/libération individuelle associé à ces transformations. Pour JUTEAU et LAURIN :

« D'une part, l'appropriation collective, en particulier celle qui s'effectue par l'intermédiaire des institutions, n'est pas ressentie comme une exploitation ou une domination de classe, ce que

¹⁴ Simultanément, elles affirment que la contrainte à la maternité est plus forte que jamais : si dans leur ensemble les femmes ont moins d'enfants, désormais presque toutes en ont au moins un-e. En effet, face à ce qu'elles appellent le développement de l'appropriation individuelle sérielle, cet enfant permet « d'établir avec une autre personne une relation affective, la seule dont on ait l'assurance qu'elle puisse durer ». (JUTEAU et LAURIN, 1998 : 201)

pourtant elle est, à cause de l'invisibilité et de l'anonymat qu'elle assure aux dominants. Les hommes, individuellement ou collectivement, donnent de moins en moins l'impression d'être responsables du sort des femmes et des contraintes qui pèsent sur elles. D'autre part, l'appropriation privée est vécue sur le mode de la liberté : liberté de choisir son partenaire, le genre d'union avec ce partenaire, d'avoir ou non des enfants avec ce partenaire, de rompre, divorcer, vivre seule, recommencer... ». (: 202-203)

Précisément, c'est derrière l'étendard de la liberté que s'organisent actuellement un ensemble de mouvements en faveur de la normalisation et/ou du développement du travail du sexe. Liberté des consommateurs, bien évidemment, libres de dépenser leur argent comme bon leur semble. Libre choix des travailleur-es, qui passe sous silence les puissantes contraintes liées aux rapports de sexe, de « race », de classe – à la migration, au tourisme, à la question des papiers et de la privation de droits. Certes, d'un point de vue strictement financier et à court terme, le travail du sexe peut rapporter plus que le ménage. Mais n'y a-t-il aucun autre horizon que d'errer d'un bout à l'autre du continuum de l'échange économique-sexuel ? Ne peut-on donc pas sortir de ce que TABET nomme si justement la « grande arnaque » (2004) ? Tabet souligne que celle-ci repose sur trois bases : l'inégal accès des femmes aux ressources et aux moyens de production, l'inégal accès des femmes au savoir et la violence que les hommes exercent contre elles, le cas échéant. Dans cette perspective, avant de s'engager pour le droit des migrantes rurales à se prostituer dans de bonnes conditions en ville ou à l'étranger, ne vaudrait-il pas la peine de lutter contre l'expulsion des paysannes (faisant souvent partie de minorités ethniques) de leurs terres agricoles par des entreprises minières transnationales ? La consommation de pétrole ou de matériel électronique gourmand en minéraux rares (par les armées, les forces de l'ordre, les entreprises et les particulier-ères) a un rapport direct avec le renforcement ou l'allègement de la grande arnaque. Il est grand temps de replacer les choses dans leur contexte, afin d'organiser des luttes qui attaquent les racines des problèmes, au lieu de tenter indéfiniment d'en pallier les symptômes.

Les théories matérialistes et imbricationnistes nous amènent à la conclusion que la mondialisation néolibérale, loin de libérer les femmes et les autres groupes par le salariat, réorganise simplement

les équilibres entre appropriation et exploitation, selon une logique de vases communicants. Cette analyse nous confirme également, sur le plan théorique, ce que la pratique avait déjà largement démontré : en voulant améliorer la seule situation des femmes sans s'inquiéter de l'évolution des autres rapports sociaux, on avait toutes les chances de renforcer les logiques racistes et/ou de classe. Penser le développement du « continuum du travail considéré comme féminin », sorte de salarisation paradoxale, en lien avec le dés-amalgame conjugal (mouvement de l'appropriation privée vers l'appropriation collective), permet de regarder sous un autre jour les activités actuellement confiées massivement aux femmes racisées et appauvries – dans le domaine du *care*, du sexe et de la procréation notamment. Elle permet également de rappeler que si la main-d'œuvre se dirige vers tel ou tel type d'emploi, ce n'est pas qu'elle est guidée par une quelconque « nature », ni même seulement par une socialisation pluriséculaire. Au contraire, elle y est poussée par (1) un ensemble de lois établies par des États et des instances internationales bien précis-es (sur la mobilité et les services, en particulier), (2) une série d'institutions sociales (le mariage et plus profondément, l'hétérosexualité) et enfin et surtout (3) l'exercice d'une violence calculée, structurelle et réorganisée, qui permettent de l'orienter vers là où elle est requise, ou de la laisser balloter en circuit fermé entre exploitation et appropriation, avec le strict minimum pour survivre et la troublante impression que « plus ça change, plus c'est pareil ».

Bien évidemment, il est plus aisé et moralement correct de parer au plus pressé et de panser les plaies béantes ouvertes par la mondialisation néolibérale, que de remettre en cause profondément les rapports sociaux imbriqués de sexe, « race » et classe. Certains secteurs, en particulier, peuvent aisément continuer à croire que l'évolution historique du capitalisme finira par libérer leur classe, qu'elle soit classe sociale, classe de « race » ou classe de sexe. Car effectivement, du fait de la logique des vases communicants, une fraction de chacune de ces classes parvient à chaque moment à sortir la tête hors de l'eau (quitte à provoquer un durcissement des autres rapports sociaux), et s'empresse d'affirmer que la libération de tous et toutes est proche. D'où le fait que les prolétaires blancs, les hommes racisés et les femmes blanches aient historiquement une fâcheuse tendance à croire pouvoir représenter l'ensemble

des opprimé-es. Pourtant, si l'on vise une transformation sociale en vue d'une véritable justice, une perspective féministe matérialiste et imbricationniste conduit nécessairement à envisager aussi bien les priorités d'action, que l'angle sous lequel les mener et les alliances, d'une toute autre manière.

Références bibliographiques

ATTAC, 2003 – *Quand les femmes se heurtent à la mondialisation*. Paris, Mille et une Nuits, 189 p.

ANDERSON B., 2000 – *Doing the dirty Work? The global politics of domestic labour*. London, Zed Books, 213 p.

BALIBAR É., WALLERSTEIN I., 1988 – *Race, nation, classe : les identités ambiguës*. Paris, Cahiers libres, La Découverte, 310 p.

BERTAUX D., 1977 – *Destins personnels et structure de classe*. Paris, Presses universitaires de France.

BRAUDEL F., 1985 – *La Dynamique du capitalisme*. Paris, Arthaud.

Combahee River Collective, 2006 [1979] – Déclaration du Combahee River Collective. *(Ré)articulation des rapports sociaux de sexe, classe et « race »*. *Repères historiques et contemporains*, Paris, université Paris-Diderot, Cahiers du Cedref : 53-67.

DAVIS A., 1983 – *Femmes, race et classe*. Paris, Éditions des Femmes, 341 p.

DELPHY Ch., 1982 – Un féminisme matérialiste est possible. *Nouvelles Questions Féministes*, 4, Mon Dieu ! C'est la révolution et je suis encore en peignoir ! : 50-86.

EHRENREICH B., RUSSEL HOCHSCHILD A., 2003 – *Global Woman: Nannies, Maids and Sex Workers in the New Economy*. New York, Metropolitan Books, 336 p.

FALQUET J., 2008 – *De gré ou de force. Les femmes dans la mondialisation*. Paris, La Dispute, 214 p.

FALQUET J., 2009 – « La règle du jeu. Repenser la co-formation des rapports sociaux de sexe, de classe et de "race" dans la mondialisation néolibérale ». In Dorlin E. (avec la collaboration d'Annie Bidet) : *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF, coll. Actuel Marx Confrontation.

FALQUET J., 2011 – « Féministes autonomes » latino-américaines et caribéennes : vingt ans de critiques de la coopération au développement.

Recherches Féministes, Critiques féministes du développement. Pouvoir et résistances au Sud et au Nord, 24 (2-2011) : 39-58.

FEDERICI S., 2002 – Reproduction et lutte féministe dans la nouvelle division internationale du travail. *Cahiers genre et développement*, 3 : « Genre, mondialisation et pauvreté ».

FRASER N., 2011 – Féminisme, capitalisme et ruses de l'histoire. *Cahiers du Genre*, 50 (2011/1) : 165-192.

GUILLAUMIN C., 1992 [1978] – « Pratique du pouvoir et idée de nature ». In Guillaumin C. : *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de Nature*, Paris, Côté-femmes : 13-48.

GUILLAUMIN C., 2002 [1972] – *L'idéologie raciste*. Paris, Gallimard, Folio Essais, 378 p.

GUILLEMAUT F., 2007 – *Stratégies des femmes en migration : pratiques et pensées minoritaires. Repenser les marges au centre*. Thèse de sociologie et sciences sociales, univ. de Toulouse 2.

HIRATA H., LE DOARÉ H. (coord.), 1998 – *Les Cahiers du Gedisst*, 21. *Les paradoxes de la mondialisation*. Paris, L'Harmattan.

JUTEAU D., LAURIN N., 1988 – L'évolution des formes d'appropriation des femmes : des religieuses aux « mères porteuses ». *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*. 25 (2) : 183-207.

KOFMAN E., PHIZUCKLEA A., RAGHURAN P., SALES R., 2001 – *Gender and International Migration in Europe: Employment, Welfare, and Politics*. London, Routledge.

MATHIEU N.-Cl., 1971 – Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe. *Épistémologie sociologique*, 11 : 19-39. Repris in Mathieu N.-Cl., 1991 – *L'anatomie politique, catégorisations et idéologies du sexe*. Paris, Côté-femmes.

MOLINIER P., 2004 – La haine et l'amour, la boîte noire du féminisme ? Une critique de l'éthique du dévouement. *Nouvelles Questions Féministes*, 23 (3) : 12-25.

MOUJOU N., 2007 – *Migrantes, seules et sans droits, au Maroc et en France : dominations imbriquées et résistances individuelles*. Thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, Paris, EHESS.

MOUJOU N., 2008 – Effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe. Au-delà des visions binaires. *Cahiers du Cedref*, 16 : 57-79.

MOUJOU N., FALQUET J., 2010 – Cent ans de sollicitude en France. Domesticité, reproduction sociale, migration et histoire coloniale. *Agone*, 43, *Comment le genre trouble la classe* : 169-195.

MOULIER BOUTANG Y., 1998 – *De l'esclavage au salariat. Économie historique du salariat bridé*. Paris, PUF, 765 p.

Mujeres Creando y Feminismo Autonomo Latinoamericano (MCFAL), [s. d.] – *Porque la memoria no es puro cuento*. [s. éd. n. l.] (document publié entre 1999 et 2002).

NAKANO GLENN E., 1992 – From servitude to service: historical continuities in the racial division of paid reproductive labor. *Signs*, 18 : 1-43.

NOIZET P., 1996 – *L'idée moderne d'amour. Entre sexe et genre : vers une théorie du sexologue*. Paris, Kimé.

OAKLEY A., 1972 – *Sex, Gender and Society*. London, Temple Smith.

SASSEN S., 1991 – *The Global City: New York, London, Tokyo*. Princeton, N. J. Princeton University Press.

TABET P., 1985 – « Fertilité naturelle, reproduction forcée ». In Mathieu N.-Cl., compilatrice : *L'arraisonnement des femmes, essais en anthropologie des sexes*, Paris, Cahiers de l'Homme, EHESS.

TABET P., 2004 – *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économico-sexuel*. Paris, L'harmattan, 207 p.

TALAHITE F., 2010 – « Genre, marché du travail et mondialisation ». In Falquet J., Hirata H., Kergoat D., Labari B., Lefevre N., Sow F. (coord.) : *Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Paris, Les Presses de Sciences Po : 27-41.

WALBY S., 1990 – *Theorizing Patriarchy*. Oxford, Cambridge, Blackwell.

WALBY S., 1997 – *Gender Transformations*. Londres, Routledge, 256 p.

WALLERSTEIN I., 1974 – *The Modern World System: Capitalist Agriculture and the Origins of the European World Economy in the 16th century*. New York, Academic.

WALLERSTEIN I., 1980 – *The Modern World System II: Mercantilism and the Consolidation of World Economy 1650-1750*. New York, Academic.

WALLERSTEIN I., 1989 – *The Modern World System III: the Second Era of Great Expansion of the Capitalist World Economy 1730-1840*. New York, Cambridge University Press.

WICHTERICH C., 1999 – *La femme mondialisée*. Paris, Solin, Actes Sud, 263 p.

WITTIG M., 2007 [1980] – « La pensée straight ». In Wittig M. : *La pensée straight*, Paris, Amsterdam : 53-61. Première publication : *Questions Féministes*, 7.

Le néolibéralisme et la crise économique mondiale

Le point de vue de l'économie féministe¹

Lourdes BENERÍA

La crise financière, qui a éclaté en 2008 dans le secteur financier américain, s'est très rapidement muée en une crise économique d'ampleur mondiale dont les conséquences ont affecté de nombreux pays. Elle a occupé le centre de l'attention et des préoccupations, notamment en Europe où elle a été durement ressentie – mais aussi aux États-Unis et dans le monde entier. Ce chapitre livre une réflexion sur ses origines, ses effets et les politiques mises en œuvre pour la résoudre dans une perspective de genre. Bien que cette analyse soit en grande partie fondée sur l'expérience européenne – les références empiriques étant essentiellement puisées en Espagne –, elle présente une perspective propre à l'économie féministe le plus souvent ignorée dans les analyses et les débats sur le sujet. Elle n'aborde pas directement les questions de développement, mais tente néanmoins d'établir

¹ Une autre version de ce chapitre a été présentée lors du colloque « Sous le développement, le genre » qui s'est tenu à l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève, Suisse, en septembre 2012. Je tiens à remercier les organisatrices de ce colloque et, plus particulièrement, Christine Verschuur qui nous a suggéré d'ajouter une introduction portant sur l'économie féministe. Traduit de l'anglais par Aurélie Cailleaud et Emmanuelle Chauvet.

une comparaison avec la crise de la dette et les politiques d'ajustement structurel (PAS) que de nombreux pays en développement ont connues dans les années 1980 et 1990. La première partie de ce chapitre expose brièvement les principales caractéristiques de l'économie féministe utiles à l'analyse de cette crise. La seconde traite plus directement de la crise elle-même, de ses conséquences et des politiques d'austérité mises en œuvre pour la surmonter. Ce chapitre pose un regard critique sur ces politiques et suggère des politiques alternatives compatibles avec la perspective féministe.

L'économie féministe

Les femmes et les féministes s'intéressent depuis longtemps aux questions économiques et n'ont pas attendu la deuxième vague du féminisme pour le faire. L'économiste américaine Margaret Reid a, par exemple, publié son ouvrage *The Economics of Household Production* en 1934. Beaucoup de choses ont été dites depuis sur le sujet, mais ce n'est qu'à partir des années 1960 et 1970 que l'économie a été analysée de façon plus large dans une perspective féministe, et selon les différents paradigmes analytiques propres à cette période. Il est intéressant de remarquer que, dans les années 1950 et plus encore dans les années 1960, quelques hommes économistes néoclassiques américains travaillant dans une perspective orthodoxe et non féministe ont posé, dans leur analyse des facteurs influençant la participation des femmes dans la population active, un certain nombre de questions très utiles sur le travail des femmes. Leur travail s'est considérablement étoffé pour finalement donner naissance à l'approche de la « nouvelle économie familiale » qui a prévalu dans les années 1960 et 1970 (MINCER, 1962 ; LLOYD et NIEMI, 1979 ; BECKER, 1981). Les théoriciens de cette approche ont porté leur attention sur des thèmes comme les décisions en matière de fécondité, le travail rémunéré et non rémunéré, ainsi que le mariage et le divorce. Fondées sur des modèles micro-économiques néoclassiques, ces recherches adoptaient une approche de type « ajouter des femmes et remuer » qui ne cherchait pas tant à comprendre l'oppression des femmes et les inégalités de genre qu'à explorer des questions

plus strictement « économiques » sur la rationalité économique et la recherche du profit maximal dans les décisions individuelles et familiales.

À gauche, certains écrits marxistes et d'autres non orthodoxes ont beaucoup apporté à l'analyse des questions relatives aux femmes et à l'économie. En 1970, par exemple, le débat dit « du travail domestique », qui s'est développé en Europe et aux États-Unis, a attiré l'attention sur l'importance du travail domestique et de celui des femmes pour l'économie toute entière (HIMMELWEIT et MOHUN, 1977 ; DELPHY, 1978). Ces auteur-es ont également critiqué le marxisme classique et son absence de prise en compte des questions relatives aux femmes et à la famille (HARTMANN, 1976). Certains de ces travaux étaient de nature économique, d'autres avaient un caractère interdisciplinaire plus marqué, mais tous adoptaient une approche féministe pour contester les inégalités de genre, l'oppression des femmes et les institutions qui entretenaient cette dernière.

Dans une perspective de développement, l'ouvrage d'Ester BOSERUP, *Woman's Role in Economic Development* (1970), a marqué un tournant en introduisant l'analyse économique de la condition des femmes dans les différents pays et régions du monde. Même si sa vision n'était pas clairement féministe², Boserup a introduit de nombreux thèmes qui ont constitué le cœur de nombreux travaux sur le genre et le développement réalisés pendant les dix années qui ont suivi. On peut, par exemple, citer les différences régionales dans la division genrée du travail, les systèmes agraires masculins et féminins, la migration masculine et féminine, la marginalisation des femmes dans le développement et la nécessité de faire apparaître le travail des femmes dans les statistiques sur le revenu national. Depuis lors, le champ genre et développement a évolué rapidement et dans toutes les directions, sous l'impulsion des féminismes locaux et globaux.

Après ces premières étapes, les analyses féministes des questions économiques ont connu un essor fulgurant. Durant les années 1980, nos connaissances sur les questions théoriques et empiriques relatives aux femmes et à l'économie se sont approfondies, entre autres sur des sujets comme le travail rémunéré

| ² Pour plus de détails sur ce point, voir BENERÍA et SEN, 1981.

et non rémunéré des femmes, la discrimination et les inégalités salariales, l'étude de la place des femmes dans l'économie, l'évaluation du degré de sous-estimation du travail des femmes dans les comptes nationaux et enfin les effets de la mondialisation sur l'emploi des femmes. Malgré cela, l'expression « économie féministe » en tant que telle n'a pas été utilisée avant la fin des années 1980 et le début des années 1990, sa généralisation étant en très grande partie due à la naissance de l'AIEF (Association internationale pour l'économie féministe) en 1992 et à la publication de sa revue *Feminist Economics* à partir de 1995. À bien des égards, l'AIEF a reflété une certaine convergence entre les femmes économistes influencées par la nouvelle « théorie féministe » des années 1980, axée sur le « genre » plutôt que sur les cadres de la « grande théorie » ; cette approche a transformé les paradigmes théoriques des années 1970 et a aussi influencé l'analyse féministe de l'économie. Bien que née aux États-Unis, l'AIEF est devenue une véritable organisation internationale qui a rassemblé des féministes venues d'horizons théoriques différents, ayant mené des travaux empiriques divers et des expériences de politiques publiques variées. Avec le temps, l'expression « économie féministe » est devenue courante, même si sa signification reste souvent confuse et sujette à des interprétations diverses.

Je pense que l'économie féministe s'est développée essentiellement autour de quatre domaines principaux.

Le premier est la critique de la théorie économique orthodoxe et du rôle central qu'elle donne à la rationalité économique dans la prise de décision individuelle et dans la maximisation de la « richesse des nations » grâce à la « liberté économique » et à la primauté des marchés dans l'organisation de l'économie capitaliste. Cette critique rassemble des économistes féministes de différentes tendances qui conviennent du fait que l'« *homo œconomicus* » ou « homme économique » n'est pas, comme le suppose l'économie orthodoxe, le modèle universel du comportement humain. La prise de décision individuelle répond parfois à des objectifs égoïstes de maximisation des revenus et des bénéfices, mais elle repose également sur des valeurs et des objectifs très différents comme la solidarité, l'amour, l'éthique, l'empathie, les normes et les traditions. Les femmes, en particulier, ont traditionnellement trouvé leur motivation dans ce second type d'objectifs,

mais il en est de même pour certains hommes³. Au fil du temps, la primauté accordée à la rationalité économique aux dépens des autres aspects intervenant dans les choix humains, et la domination de l'économique sur le social ont faussé la discipline économique en la privant des notions d'éthique et de justice. De même, cette discipline a en quasi-totalité exclu les femmes et les questions féministes – ainsi que d'autres questions importantes comme l'environnement. En fait, cette logique est au fondement et constitue le cœur du modèle néolibéral qui a provoqué la crise actuelle. L'économie féministe a donc, dans les premiers stades de son développement, dénoncé ces biais, y compris les biais androcentriques, et ouvert des perspectives différentes pour la théorie économique et ses implications politiques et pratiques (FERBER et NELSON, 1993, 2003 ; FOLBRE, 1994). La critique du fait que « l'homme économique rationnel » soit le fondement de la théorie économique a été une contribution très importante de l'économie féministe. Comme l'ont dit FERBER et NELSON (2003) : « Les biais qui accordent la primauté aux rapports de marché aux dépens des rapports familiaux et sociaux, qui mettent en avant un individualisme héroïque tout en ignorant l'interdépendance, et qui donnent une définition si étroite de la rationalité que même l'analyse verbale est exclue, constituent un appauvrissement de la discipline ». (: vii)

Il faut souligner que des critiques similaires de l'homme économique rationnel ont souvent été émises dans la théorie économique, mais elles n'ont jamais intégré ce que nous pourrions appeler un net accent féministe (FRANK, 1990 ; SKIDELSKY et SKIDELSKY, 2012). Dans ce sens, l'économie féministe est l'une des multiples tendances de la discipline – souvent qualifiée de théorie économique hétérodoxe – qui remet en question le paradigme hégémonique et orthodoxe enseigné comme le fondement théorique du néolibéralisme dans la plupart des universités du monde. Le deuxième domaine d'intérêt de l'économie féministe est l'élaboration d'une autre vision de la discipline, qui répondrait par exemple à la question suivante : « Qu'est-ce que la théorie économique et quel est son champ d'action ? ». Dans cette perspective, l'économie féministe part de l'idée que l'objectif principal de

| ³ Pour plus de détails sur ce point, voir BENERÍA, 1999a.

l'économie n'est pas la maximisation des profits, ni celle de l'utilité, des revenus ou de la croissance économique, mais la construction du bien-être humain pour tous et toutes. Certain-es présentent cet objectif comme un moyen d'entretenir et de préserver la vie elle-même, domaine dans lequel les femmes ont traditionnellement été pleinement impliquées. Le champ de réflexion comprend bien sûr le travail reproductif – c'est-à-dire la prise en charge de la famille, les tâches ménagères et la reproduction sociale dans son ensemble –, mais il s'agit également de comprendre l'organisation de l'économie à ses différents niveaux de production et de reproduction et les modalités selon lesquelles elle satisfait les besoins et nourrit le développement humain. Les économistes féministes (avec d'autres chercheur-es en sciences sociales) ont abondamment étudié la question en axant leurs recherches entre autres sur les éléments constitutifs du bien-être, la définition du travail des femmes et sa prise en compte dans les comptes nationaux, l'économie du *care*, les politiques sociales, le développement et la pensée postcoloniale, le genre et l'environnement, etc. (ENGLAND, 1993 ; STRASSMANN, 1993 ; NELSON, 1995 ; AGARWAL, 1994 ; CHARUSHEELA et ZEIN-ELABDIN, 2003 ; POWER, 2004). Cette autre vision pose la notion de *provisioning*⁴ développée par Nelson et celle de *social provisioning* développée par Power comme fondements de l'économie féministe. Ainsi, comme l'affirme Power, « le bien-être devrait être le principal critère de mesure de la réussite économique » (2004 : 5).

Le troisième domaine trouve son origine dans la place prépondérante accordée par les féministes à l'égalité de genre dans ses différentes formes. Parmi celles-ci, on trouve non seulement les aspects plus théoriques expliquant les multiples degrés d'in/égalité de genre, mais également les facteurs qui sous-tendent les inégalités, ainsi que les très nombreux travaux empiriques qui les analysent plus concrètement. Ainsi, tous les domaines de l'économie féministe sont imprégnés par les questions relatives à l'in/égalité entre les hommes et les femmes, notamment celles qui touchent aux rapports de genre et aux normes sociales liées au genre qui déterminent les résultats économiques et le bien-être des personnes ; c'est une des raisons qui, précisément, rend l'analyse « féministe ».

⁴ NDT : la façon dont les agents économiques se procurent les biens et services nécessaires à leur subsistance.

Cette analyse s'étend du ménage à la sphère publique. Beaucoup des études menées dans ce domaine se situent au niveau micro-économique – notamment celles portant sur l'analyse du travail domestique et de la division genrée du travail, sur divers aspects du marché du travail comme l'emploi et les salaires, la discrimination et l'exploitation. Cependant, particulièrement depuis les années 1980 et 1990, les économistes féministes ont également orienté leur travail vers la macroéconomie par besoin de comprendre les effets néfastes pour les femmes des politiques d'ajustement structurel telles qu'elles avaient été mises en œuvre en Amérique latine et dans d'autres pays en développement pendant la « crise de la dette » (ELSON, 1995, 1987 ; ÇAGATAY *et al.*, 1996). En fait, les études et les efforts déployés à cette époque nous ont aidés à comprendre la crise économique qui frappe actuellement les pays du Nord. De plus, les économistes féministes ont élargi leur analyse à des domaines économiques connexes – comme le commerce et la finance – qui n'avaient pas été abordés auparavant (VAN STAVEREN *et al.*, 2007).

Il est tentant d'ajouter un quatrième domaine, à savoir le champ genre et développement, même si les thèmes et la portée des trois domaines précédemment décrits permettent également de comprendre les expériences très variées des pays en développement et les différences régionales qui caractérisent les questions relatives au genre. Bien que nous ayons tendance à voir le « développement » comme un domaine d'analyse distinct, les axes de recherche décrits précédemment sont semblables d'un pays à l'autre, indépendamment des différences de niveau de développement et des autres différences connexes. Ce constat est d'autant plus pertinent du fait de la mondialisation, et parce que la crise économique actuelle révèle un certain degré de convergence entre le Nord et le Sud. Dans tous les cas, depuis la publication du livre de BOSERUP en 1970, l'économie féministe a donné naissance à un vaste corpus traitant des questions de développement aux niveaux théorique, empirique et pratique. La thèse de Boserup sur la « marginalisation » des femmes dans le processus de développement a été progressivement remplacée car, depuis les années 1970, la mondialisation a créé des emplois pour les femmes dans les usines globales et la main-d'œuvre s'est féminisée. Les femmes, qui composent la main-d'œuvre la moins onéreuse et la plus souple, sont devenues les « ouvriers préférés »

du capital multinational. Les économistes féministes ont apporté leur contribution à la description de ce processus et de ses conséquences dans une perspective de genre (ELSON et PEARSON, 1989 ; SEGUINO, 2000 ; BERIK, 2000 ; PEARSON et KUSAKABE, 2012). Durant la même période, les économistes féministes ont publié un nombre important d'ouvrages sur les femmes des zones rurales et l'agriculture, notamment sur des thèmes comme la distribution des terres, la division du travail et les conséquences des normes de genre (AGARWAL, 1994 ; DEERE et LEÓN, 2001 ; DEERE et DOSS, 2007).

En résumé, le champ du genre et développement pourrait être considéré comme un domaine séparé auquel les économistes féministes du Nord et du Sud ont beaucoup apporté – depuis la question de l'inclusion des femmes dans le développement jusqu'à l'analyse de la division du travail dans différentes sociétés, en passant par les marchés du travail, le travail des femmes et la discrimination, la féminisation de la main-d'œuvre dans la mondialisation, les travailleuses dans l'économie du *care*, les migrations internationales, les débats de politique publique et bien d'autres. Les effets de ces recherches ont été très importants, non seulement dans le milieu progressiste du développement, mais également au sein de l'*establishment*. La Banque mondiale elle-même a intégré les questions de genre à ses activités en leur donnant une place relativement importante – comme le montre le fait que son rapport annuel de 2012 porte sur l'égalité de genre (WORLD BANK, 2012).

Logiquement, les économistes féministes ont étudié les questions de capacité d'action et de politique sociale. Pour reprendre l'idée de Power, ce sont deux des sujets fondateurs de l'économie féministe, car la mise en avant de la notion de capacité d'action implique que les « questions de pouvoir, et d'inégalité d'accès au pouvoir, sont d'emblée incluses dans l'analyse » (POWER, 2004 : 5). Ces économistes ont souvent critiqué les politiques mises en œuvre dans une perspective de genre, mais elles ont aussi élaboré des approches alternatives ou ouvert la voie à de nouvelles politiques. Par exemple, les nombreux travaux portant sur les budgets genre montrent que le prisme du genre permet de révéler les inégalités qui peuvent être engendrées par le système fiscal, et ouvrent ainsi la voie à des changements de politique. Dans les pays du Nord, les économistes féministes et d'autres chercheur-es en sciences

sociales ont beaucoup apporté au domaine du travail de *care* et des politiques associées, en inspirant par exemple les mesures législatives pour une meilleure conciliation de la vie de famille et du travail sur le marché de l'emploi dans l'Union européenne (IKKARACAN, 2010 ; CARRASCO *et al.*, 2011). Dans les pays du Sud, la protection sociale et d'autres politiques ont été évaluées dans une perspective féministe et dans une perspective de développement, parfois en collaboration avec d'autres chercheur-es en sciences sociales (CHATERJEE, 2007 ; ELSON, 2002 ; RAZAVI et STAAB, 2010 ; MOLYNEUX et RAZAVI, 2002 ; YEATES, 2011).

L'économie féministe traitant de facteurs très divers liés aux inégalités de genre et aux formes de l'oppression des femmes, on peut dire d'elle qu'elle penche inévitablement vers une analyse intersectionnelle, même si ce n'est pas toujours explicite.

La suite de ce chapitre va montrer que les économistes féministes ajoutent une dimension de genre spécifique à l'analyse de la crise économique actuelle. Elle va affirmer que la crise doit être comprise comme ayant ses origines dans les politiques qui ont été menées pendant l'ère néolibérale ; et que les politiques mises en œuvre pour la résoudre se situent dans le prolongement du crédo néolibéral et des problèmes créés durant cette période. Ce chapitre souligne les dimensions de genre de la crise et propose des politiques alternatives et des voies différentes.

Le néolibéralisme et le genre

Il est notoire que le néolibéralisme a été le cadre systémique et la force sous-jacente qui ont nourri la mondialisation et son pouvoir hégémonique sur le monde entier depuis les années 1970. Fondé sur les principes associés à l'« homme économique » et sur un retour aux politiques de *laissez faire* et de *liberté des marchés* du XIX^e siècle, il s'est caractérisé par des politiques favorables au marché qui ont mis l'accent sur la déréglementation, les privatisations, et le démantèlement de la protection sociale et des États providence qui s'étaient construits progressivement et à des degrés divers dans différents pays après la Seconde Guerre mondiale. Bâti sur les progrès rapides de la technologie et l'essor

des communications, il s'est accompagné d'une spectaculaire délocalisation de la production des pays à hauts revenus vers les pays à bas salaires, qui a fait naître une nouvelle géographie économique pour le Nord comme pour le Sud. On peut dire que la mondialisation a été créatrice de croissance économique – dans sa définition orthodoxe et particulièrement dans les « pays émergents », mais aussi au niveau mondial –, mais ses conséquences ont été inégales et ses bénéfices très inégalement répartis dans les pays et entre les pays.

Un aspect clé de la mondialisation a été une injonction à déréglementer l'ensemble des marchés, à commencer par le marché financier – ce qui a conduit à la crise économique de 2008. La « financiarisation » de l'économie – c'est-à-dire l'importance croissante et le considérable essor des secteurs financiers nationaux et mondiaux en comparaison avec le secteur productif –, particulièrement depuis les années 1980, a progressivement créé une bulle qui a commencé par éclater aux États-Unis ; l'absence de contrôle des risques pris sur les marchés financiers s'est révélée être l'un des principaux moteurs de la crise. Le secteur de la construction, si étroitement lié aux marchés du crédit, a été le suivant à s'effondrer et la crise s'est rapidement étendue des États-Unis aux autres pays, en particulier aux pays européens les plus vulnérables comme l'Irlande et les pays du sud de l'Europe dont le modèle de croissance était fortement dépendant du secteur de la construction et du crédit. Bien que la crise ait évolué différemment dans chaque pays, ses effets négatifs perdurent et, cinq ans après son éclatement, elle ne semble pas avoir atteint le maximum de son intensité. En Espagne, par exemple, le taux de chômage global a atteint le chiffre de 27 % au début de l'année 2013, et le taux de chômage de certaines catégories est encore plus élevé – 45 % pour les jeunes et 50 % pour les immigrants. Dans toute l'Europe, la crise a posé de nombreuses questions sur la durabilité du capitalisme global, dans une perspective non seulement économique mais aussi politique, éthique et environnementale. Elle a également conduit à s'interroger sur la viabilité de l'Union européenne ou, comme les crises grecque et chypriote l'ont montré, à envisager la possibilité que certains pays puissent ne pas survivre au sein de la zone euro.

L'expansion et l'approfondissement des marchés pendant l'ère néolibérale, particulièrement au cours des années 1980 et 1990, se sont doublés d'une intensification des processus de « modernisation » dans le monde entier et ont provoqué un triomphalisme certain dans de nombreux cercles. Dans cet état d'esprit, des discours hégémoniques ont été affirmés et (re)formulés pour mettre en avant les normes et le comportement associés à la rationalité de l'« homme économique » et le fait que la main invisible du marché est un meilleur mode d'organisation de l'économie et de la société que l'interventionnisme de l'État. Ce processus s'est traduit de différentes façons, depuis la valorisation de la productivité, de l'efficacité et des bonus financiers jusqu'à des changements dans les valeurs et les attitudes – symbolisés par les *yuppies* des années 1980 et les banquiers d'affaires des années 1990 – qui se sont transformés en une sagesse populaire. Ces évolutions ont mis en avant l'individualisme et la concurrence et, simultanément, les inégalités sociales et la cupidité ont été beaucoup mieux tolérées et acceptées⁵. L'hebdomadaire britannique *The Economist* a lié cet ensemble de facteurs à l'émergence de l'Homme de Davos qui, selon un éditorial de 1997, représentait les hommes d'affaires, les banquiers, les responsables politiques et les intellectuels qui « ont des diplômes universitaires, travaillent avec les mots et les chiffres, parlent un peu anglais et ont en commun leur croyance en l'individualisme, en l'économie de marché et en la démocratie. Ils contrôlent de nombreux gouvernements dans le monde, ainsi que la plus grande partie du potentiel économique et militaire »⁶. À bien des égards, pour *The Economist*, l'Homme de Davos était une représentation de l'homme économique rationnel incarné par les élites contemporaines du monde entier. Le triomphalisme qui prévalait n'a pas permis d'anticiper les tensions globales qui sont apparues au début du XXI^e siècle, symbolisées non seulement par les événements du 11 septembre 2001 à New York mais

⁵ Malgré des débats continuels et même une résistance à ces changements, les preuves de l'évolution des valeurs et des attitudes étaient incontestables. Comme l'a affirmé un article du *New York Times* en 1997, « la croissance des marchés libres étant acceptée dans le monde entier, les débats se concentrent moins sur le fait de savoir si la cupidité est bonne ou mauvaise que sur le bien-fondé des super-bonus et sur la nécessité de contrôler spécifiquement leur montant. » Pour plus de détails sur ces arguments, voir BENERÍA (1999a).

⁶ « *In praise of the Davos man* » *The Economist*, 1^{er} février 1997.

également, lors des rencontres internationales – celles de Seattle et de Québec mais aussi celle de Gênes et beaucoup d'autres –, par les mouvements de protestation contre les effets de la mondialisation, par exemple la dégradation de l'environnement, les inégalités croissantes, la corruption, les abus de pouvoir et la réapparition de crises financières – en Asie et Russie (1997-1998), en Argentine (2001), en Équateur (2001), etc. Ce triomphalisme n'a pas non plus anticipé la grande crise de 2008 qui frappe depuis lors les pays à hauts revenus. Il n'est donc pas surprenant que l'ère néolibérale soit désormais jugée plus sévèrement.

Pour les femmes, l'ère néolibérale a eu des conséquences contradictoires. On sait que la mondialisation a créé un grand nombre d'emplois féminins, en particulier dans certains secteurs et industries comme les services et la production à forte densité de main-d'œuvre pour les marchés mondiaux. Comme nous l'avons expliqué, ce phénomène a grandement contribué à la féminisation de la main-d'œuvre et la participation des femmes à la main-d'œuvre a progressé dans tous les pays, quel que soit leur niveau de revenus (World Bank, 2012). Les ouvrières ont été un élément clé de la compétitivité de nombreux pays exportateurs sur les marchés mondiaux. En analysant les données disponibles pour neuf pays asiatiques, SEGUINO (2000) a montré que les inégalités salariales de genre ont stimulé la croissance dans les pays où celle-ci a été la plus rapide entre 1975 et 1990. De même, les industries des *maquiladoras* à la frontière mexicano-américaine ont été, dès leur création dans les années 1960, fortement dépendantes de l'emploi féminin, même si la proportion d'ouvrières a considérablement diminué au fil du temps (FUSSELL, 2000 ; SALZINGER, 2003 ; DE LA O, 2006).

Parallèlement, pendant l'ère néolibérale, l'égalité de genre a figuré parmi les priorités de nombreux États et organismes internationaux. Dans le monde entier, des progrès ont été enregistrés dans de nombreux domaines concernant les femmes, par exemple l'éducation et la santé. Des études individuelles et des rapports internationaux ont montré à quel point les indicateurs relatifs au genre s'étaient améliorés – les taux d'alphabétisation des femmes, leur niveau d'éducation, la mortalité maternelle, leur espérance de vie à la naissance et leur taux de participation au marché du travail (DAW, 2009 ; UNDP, 2010 ; World Bank, 2012). Les progrès ont été spectaculaires dans certaines régions comme l'Afrique du

Nord ou le Moyen-Orient et dans de nombreux pays d'Amérique latine et d'Afrique. Bien sûr, comme nous le verrons plus loin, les inégalités de genre persistent dans de nombreuses régions et secteurs spécifiques et il reste beaucoup à faire, notamment pour apporter des solutions au problème persistant de la violence contre les femmes.

Par ailleurs, d'importants changements ont été observés au travail, de l'évolution des rôles de genre à une segmentation moins marquée du marché du travail (ANKER, 1998 ; UNDP, 2010). Les femmes qualifiées et expérimentées ont pu évoluer professionnellement au cours de cette période, ce qui indique de nouveau que l'égalité de genre a progressé au cours de la période néolibérale. Les pressions constantes exercées à tous les niveaux par le mouvement global des femmes ont joué un rôle très important dans ce processus.

Il n'est pas surprenant d'entendre les voix venues de l'*establishment* vanter les tendances positives observées au cours de l'ère néolibérale. Mais elles négligent souvent le fait que la majorité des emplois féminins restent cantonnés dans les bas échelons du marché du travail et se caractérisent par des salaires bas, de mauvaises conditions de travail, des contrats temporaires et des pratiques discriminatoires facilitées par la segmentation du marché du travail ainsi que par les normes et les stéréotypes de genre⁷. La segmentation de genre reste forte dans de nombreux secteurs, par exemple celui des emplois de service peu qualifiés où, souvent, on observe une ségrégation des femmes selon leur race, leur origine ethnique et leur statut migratoire (DEL RIO et ALONSO-VILLAR, 2012). De nombreuses études ont décrit ces différents aspects des inégalités de genre dans les emplois formels (STANDING, 1989 ; SALZINGER, 2003 ; PEARSON et KUSAKABE, 2012). Mais de nombreuses femmes exercent également des activités informelles précaires⁸, parmi lesquelles figurent un grand nombre

⁷ Le *World Development Report 2012* de la Banque mondiale sur l'égalité de genre regorge d'informations sur ce sujet, mais il tend à « vanter » les progrès réalisés en matière d'égalité de genre sans se préoccuper suffisamment du caractère intersectionnel des divers facteurs d'inégalité, par exemple la classe et les autres facteurs comme la race, l'ethnicité et la nationalité, entre autres.

⁸ Compte tenu des difficultés liées au recueil des données statistiques sur l'économie informelle, les informations concernant la proportion de femmes dans les activités informelles sont souvent rares ou peu fiables. Les estimations montrent

d'activités de subsistance traditionnelles, le plus souvent locales, caractérisées par un niveau élevé de risque et de vulnérabilité (BENERÍA et FLORO, 2006 ; FLORO et MESSIER, 2010). Ces activités informelles comprennent également des emplois de service – par exemple dans le secteur informel du *care* ou dans le tertiaire peu qualifié – qui ont été pourvus grâce à la forte augmentation de la migration féminine au niveau international, particulièrement depuis les années 1980 et 1990⁹. Enfin, nombre d'études ne soulignent qu'insuffisamment le lien qui existe entre inégalités de genre et inégalités sociales. Dans ce sens, l'amplification des inégalités sociales dans le monde doit être un sujet de préoccupation sociale et politique en lui-même, mais également à cause de ses conséquences générées.

En résumé, au cours de l'ère néolibérale, les femmes sont devenues des actrices importantes de l'économie mondiale, les questions de genre ont été mieux prises en compte et de nombreux indicateurs de l'inégalité de genre ont progressé. Mais il reste beaucoup à faire pour éliminer tous les obstacles à l'égalité. En outre, la crise globale contribue à une détérioration des conditions sociales qui vient annuler les effets de certains progrès réalisés jusqu'à présent.

La crise globale : dette, chômage et politiques d'austérité

Parmi les problèmes économiques et sociaux qui ont fait leur apparition durant l'ère néolibérale, beaucoup ont été aggravés par la crise globale qui a débuté aux États-Unis avec l'explosion de la bulle financière en 2008 puis s'est rapidement propagée à d'autres pays. Nous savons qu'en Europe, elle a dégénéré en une profonde

de fortes variations en fonction du pays et de la région. Les femmes représentent souvent plus de 50 % des travailleurs agricoles indépendants et occupent une grande majorité dans les emplois informels, par exemple dans les pays africains (CHARMES, 2000). Des études portant sur l'Amérique latine et sur d'autres régions ont également montré la forte participation des femmes à l'économie informelle, même si les proportions sont variables (BENERÍA et FLORO, 2006 ; FLORO et MESSIER, 2010).

⁹ Pour illustrer l'importance de la migration féminine internationale, voir les articles du numéro spécial de la revue *Feminist Economics*, 18 (2), avril 2012.

crise de l'économie et de la zone euro, mais ses effets ont également été ressentis dans d'autres pays, par exemple les pays en développement dont les industries exportatrices ont été touchées par la baisse des exportations. La crise a immédiatement entraîné un recul brutal des investissements, des faillites, ainsi qu'une augmentation du chômage qui a touché des millions de familles et provoqué des tensions sociales liées à la perte de différents types de droits. L'insécurité sur le marché du travail, les coupes dans les budgets publics et les politiques publiques de démantèlement de l'État providence sont devenues monnaie courante. Dans la prochaine section, je vais traiter principalement des politiques qui ont eu des conséquences sur la main-d'œuvre, les femmes et les familles pour ensuite évoquer des politiques alternatives.

Dans leur grande majorité, les réponses à la crise ont cherché à résoudre deux problèmes. La réponse la plus immédiate – dont les conséquences portent toutefois sur le long terme – a été un énorme effort entrepris pour sauver les banques des effets de leur propre action dans la création et l'explosion de la bulle financière. L'éclatement de cette bulle a laissé les banques face à leurs très lourdes pertes financières, mais il a également révélé les aspects conscients de leurs écarts de comportement pendant les glorieuses années de la déréglementation des marchés financiers – comme les pratiques de fraude, les distorsions, la corruption et la tromperie¹⁰. Dans la plupart des pays, les banques ont été sauvées grâce à des fonds publics, et ce sont donc les contribuables qui ont réglé la note.

Le second type de réponses apportées à la crise avait vocation à régler le problème de la dette auquel étaient confrontés de nombreux pays. Dans certains cas, aux États-Unis par exemple, la dette était à la fois publique et privée. Dans d'autres, notamment en Espagne, la dette initiale était surtout privée et provenait de l'accumulation des crédits liés à la bulle immobilière. Dans les premiers temps de la crise en Espagne, la dette publique n'était

¹⁰ Les exemples sont nombreux et ils ont été suffisamment rendus publics pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en donner des preuves. Nous nous contenterons de mentionner le rapport de la commission du Congrès créée par le président Obama en 2009 pour analyser les origines de la crise financière aux États-Unis. Rendu public en janvier 2010, il était très critique à l'égard des politiques relatives à Wall Street, et il affirmait que la crise « aurait pu être évitée » (*Financial Crisis Inquiry Report*, 2011).

pas une préoccupation majeure. Mais elle l'est devenue quand la crise a provoqué une baisse des recettes fiscales et que le gouvernement s'est trouvé dans l'obligation de continuer à s'endetter pour couvrir ses dépenses. La crise s'amplifiant, le besoin croissant en financements externes a entretenu un cercle vicieux qui a livré le pays à la merci des créanciers étrangers et ainsi fait naître des tensions avec des pays comme l'Allemagne. Dans ces circonstances, les politiques mises en œuvre pour enrayer la crise se sont essentiellement appuyées sur des mesures d'austérité.

Ces réponses sont comparables à celles qui avaient été mises en œuvre dans les pays d'Amérique latine et d'Afrique confrontés à leur propre crise de la dette dans les années 1980 et 1990 ; l'accent avait été mis, comme actuellement, sur l'austérité, les coupes budgétaires et les restrictions dans les services publics, ainsi que sur les privatisations et les solutions pro-marché comme substituts aux interventions publiques. Ces politiques visaient à réduire le coût du travail, tout en élargissant l'éventail des choix offerts au capital pour combler ses besoins en main-d'œuvre. En Amérique latine, les politiques d'ajustement structurel ont provoqué une augmentation du chômage, laquelle a par la suite déclenché un gonflement de l'économie informelle. Les taux de chômage élevés conjugués à un recul de la protection sociale ont fait augmenter le taux de pauvreté (MOLYNEUX, 2007).

Ce sont des politiques similaires qui ont été mises en œuvre en Europe. Comme l'a montré la réforme du droit du travail adoptée en février 2012 en Espagne, la crise actuelle a été – et continue à être – utilisée pour renforcer la flexibilité du marché du travail et diminuer les salaires, en donnant par exemple la possibilité aux entreprises de procéder plus facilement à des licenciements sans indemnité et de dénoncer plus aisément les conventions collectives pour des raisons économiques, techniques, organisationnelles ou productives (BENERÍA et MARTÍNEZ, 2013). Cette réforme confère également aux entreprises davantage de pouvoir pour imposer des horaires spécifiques, ainsi qu'une mobilité géographique ou fonctionnelle. Les syndicats espagnols ont réagi à la réforme par une grève générale qui a paralysé une grande partie des salariés en mars 2012. Comme dans d'autres pays, l'Allemagne par exemple, les réformes du travail ont été utilisées pour abaisser le coût du travail, mais aussi pour déréglementer le

marché du travail et donc revenir sur de nombreux droits acquis par les travailleurs au fil du temps. Ce sont des mesures régressives qui privilégient le capital aux dépens du travail, ce qui traduit encore une fois l'affaiblissement du pouvoir du travail et le renforcement de celui des élites globales apparus au cours de la période néolibérale.

Les mesures d'austérité ont surtout cherché à réduire la dette grâce à des coupes budgétaires qui ont contribué à l'aggravation du chômage et à la stagnation économique. De nombreux experts et responsables politiques ont reconnu ce lien de cause à effet, notamment les économistes nobélisés Paul Krugman et Joseph Stiglitz. Comme les PAS des pays en développement, ces mesures sont influencées par trois types de facteurs. Premièrement, elles suivent souvent les diktats des « marchés » – particulièrement ceux des marchés financiers – et sont donc imprégnées par l'obsession du monde de la spéculation internationale pour la dette et les indicateurs de risque. Deuxièmement, elles sont fortement influencées par les « conseils » externes dispensés par les institutions internationales comme la BCE et le FMI, dont l'objectif principal a été de sauver les banques et de maintenir le *statu quo* dans les politiques financières. De plus, les pays créanciers comme l'Allemagne et la Finlande ont très activement fait pression en faveur des mesures d'austérité de façon à protéger leurs propres intérêts. Troisièmement, les mesures d'austérité sont représentatives de l'économie de l'offre ou de l'opposition néolibérale aux politiques keynésiennes, qui, elles, s'appuieraient moins sur les solutions du marché et davantage sur un élargissement du spectre des interventions publiques.

Certes, nombreux ont été les économistes et les responsables politiques à réclamer haut et fort des politiques alternatives axées sur des mesures volontaristes de création d'emplois (KRUGMAN, 2009, 2012 ; ROUBINI, 2011 ; STIGLITZ, 2012). En outre, une critique sociale des politiques actuelles et un intérêt pour les voies alternatives se sont développés dans de nombreux cercles (WOLFF, 2012 ; FELBER, 2012 ; MARTÍNEZ, 2012) et dans l'ensemble de la population, notamment en réaction aux tensions sociales croissantes.

Les programmes d'austérité européens actuels n'ont donné aucune preuve de leur efficacité ; en fait, ils ont été contreproductifs. Les coupes budgétaires ont détruit d'innombrables emplois,

particulièrement dans les services ; la pauvreté s'est aggravée et le chômage s'est propagé à d'autres secteurs. Pire, elles ont fait s'effondrer la consommation, provoqué une révision à la baisse des perspectives de croissance et poussé de nombreux citoyens, surtout les jeunes, à migrer dans l'espoir de trouver du travail.

Les effets de la crise n'étant pas les mêmes pour les hommes et pour les femmes, aussi bien sur le marché du travail qu'au sein du ménage, il n'est pas surprenant de constater que les dimensions de genre de la crise sont multiples. Sur le thème de l'emploi tout d'abord, on sait que l'éclatement de la crise, à son début pour le moins, a été particulièrement préjudiciable aux ouvriers particulièrement nombreux dans les secteurs de la construction et des industries lourdes de tous les pays (HARTMANN *et al.*, 2010 ; GALVEZ et TORRES, 2010). Le secteur des services où les femmes sont souvent concentrées a été moins gravement atteint, mais le chômage des femmes a commencé à augmenter avec les premières coupes budgétaires qui ont lourdement pesé sur les secteurs de la santé et de l'éducation. Le cas de l'Espagne illustre bien le phénomène. Avant la crise, le taux de chômage des femmes était beaucoup plus élevé que celui des hommes (environ 6 % pour les

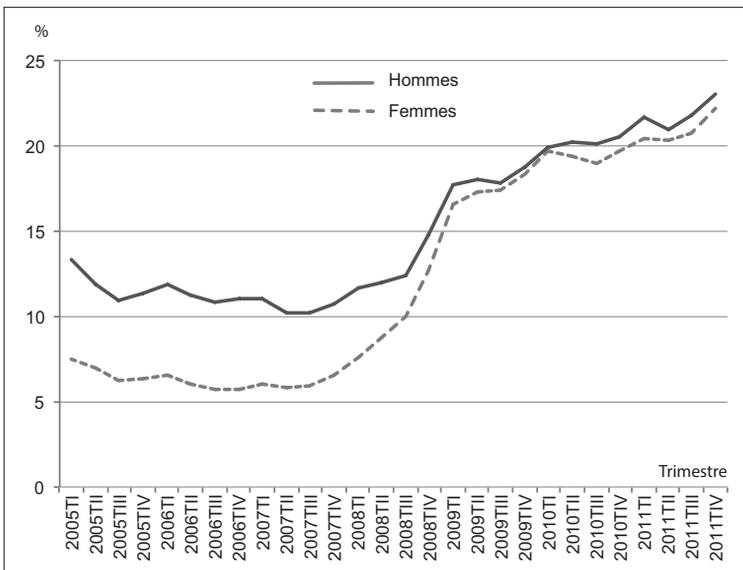


Figure 1

Taux de chômage trimestriel par sexe : Espagne, 2005-2011 (%).

Source : EPA/INE 2012.

hommes et 10 % pour les femmes en 2007). Le taux de chômage des hommes a commencé à augmenter rapidement en 2008, alors que celui des femmes augmentait plus lentement. Comme le montre la figure 1, cet écart de genre qui caractérisait la croissance de ces deux taux de chômage en 2008 s'est réduit jusqu'à devenir négligeable en 2009-2010, même si, depuis, le taux de chômage des femmes est à nouveau légèrement supérieur à celui des hommes.

Il est bien sûr difficile de généraliser lorsque l'on parle des conséquences de la crise de 2008 dans les différents pays du monde. Les pays en développement n'ont, par exemple, pas été atteints au même degré que les pays du Nord. Mais les femmes ont été nombreuses à perdre leur emploi dans certains secteurs spécifiques dont les exportations dépendaient de la main-d'œuvre féminine, ainsi que dans des pays comme Taïwan et la Chine (EVANS-PRITCHARD, 2008). Parallèlement, la baisse de la demande des pays occidentaux en crise sur les marchés mondiaux a intensifié la concurrence sur ces marchés, ce qui a eu des répercussions pour les ouvriers qui travaillent dans de mauvaises conditions et sont soumis à des pressions intenses pour produire à bas prix¹¹.

La deuxième dimension de genre de la crise se rapporte à l'augmentation induite de la participation des femmes au marché du travail. Comme cela s'était produit durant les précédentes crises des pays en développement pendant la période des PAS, le fait que des hommes perdent leur emploi induit, pour les femmes, la nécessité de rechercher un emploi rémunéré pour compenser la perte de salaire en contribuant aux revenus de la famille. En Amérique latine, durant la période précédemment évoquée, de nombreuses femmes étaient arrivées sur le marché du travail, souvent dans des conditions précaires dans le secteur informel (BENERÍA et FLORO, 2006). Une tendance similaire a été observée pendant la crise actuelle – la différence principale tenant au fait qu'en Amérique latine, les taux de participation des femmes au marché du travail étaient relativement bas avant la crise, alors qu'ils étaient plus élevés dans les pays du Nord touchés par la crise actuelle. Comme le montre la figure 2, en Espagne, le taux de participation

¹¹ Voir par exemple le rapport sur l'effondrement de l'usine Rana Plaza au Bangladesh, au début de l'année 2013, qui a causé la mort de 1 129 personnes et en a blessé 2 500 autres (HUSSEIN, 2013).

des femmes avait atteint le chiffre de 50 % juste avant le début de la crise, et il n'a cessé d'augmenter depuis. À l'opposé, celui des hommes connaît une tendance continue à la baisse.

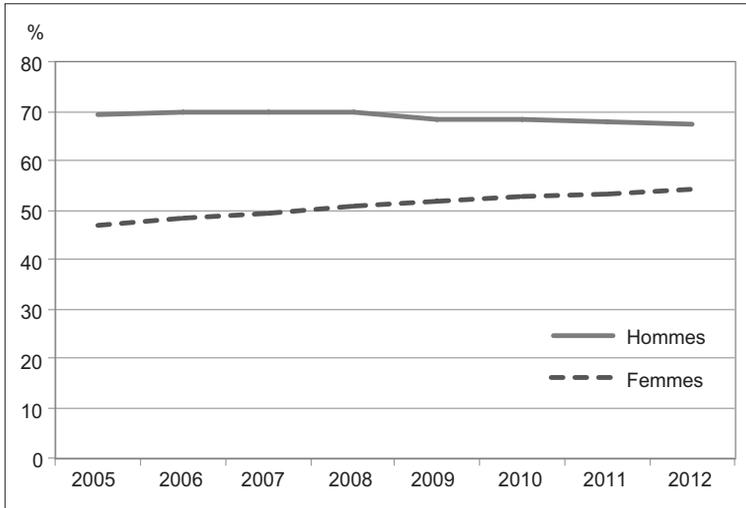


Figure 2

Taux de participation au marché du travail par sexe : Espagne, 2005-2012 (%).

Source : EPA/INE 2012.

La troisième dimension de genre tient au fait qu'il est souvent plus difficile de concilier obligations familiales et emploi sur le marché du travail en temps de crise. Quand les femmes entrent sur le marché du travail, leur famille doit trouver des solutions pour compenser le travail qu'elles n'effectuent plus à la maison. Les hommes au chômage prennent parfois en charge certaines tâches domestiques et le travail de *care*, mais les femmes, de leur côté, voient leur charge de travail s'intensifier de différentes manières¹². Si les femmes ne travaillent pas davantage, certaines tâches domestiques et reproductives sont négligées, et le fonctionnement du ménage – par exemple la prise en charge des

¹² En Espagne, par exemple, la participation des hommes aux tâches domestiques non rémunérées a augmenté pendant la crise. Selon une étude réalisée en 2009-2010 par l'Institut national de la statistique, 74,7 % des hommes et 91,9 % des femmes participaient à ces activités. Mais, en moyenne, les femmes consacraient encore quotidiennement deux heures de plus que les hommes au travail domestique et reproductif non rémunéré (DURAN, 2011 ; OECD, 2011).

enfants et des personnes âgées – s'en trouve perturbé. De plus, dans ce contexte de crise, les politiques visant à faciliter cette conciliation ont été mises de côté. Dans le cas de l'Espagne, par exemple, la crise est devenue un prétexte pour renoncer à la mise en application de certaines des lois votées après 1999, ce qui a amplifié certains des facteurs qui mettaient déjà sous pression de nombreuses familles, et placé les ménages les plus pauvres dans une situation particulièrement difficile¹³.

Enfin, la réduction des budgets des ménages appelle souvent des stratégies qui tendent à intensifier le travail des femmes. Pour manger à la maison plutôt qu'au restaurant, par exemple, il faut passer plus de temps à faire les courses et la cuisine. De même, pour utiliser moins fréquemment les services d'un pressing, il faut faire davantage de lessives. Et dans la mesure où ce sont les femmes qui accomplissent ces tâches, la charge de la crise pèse très lourdement sur elles (EZQUERRA, 2010).

D'autres impacts liés au genre méritent également d'être mentionnés, tels ceux relevant de la démographie. La crise actuelle en Europe a, par exemple, fait reculer le taux de fécondité dans la plupart des pays. Parmi les 15 pays qui ont fourni des chiffres en 2012, 11 ont vu leur taux de fécondité diminuer sur l'année 2011. Les baisses les plus importantes ont pu être observées non seulement dans les pays les plus durement touchés par la crise, mais aussi dans les pays du Nord moins atteints par la dégradation des conditions économiques¹⁴. Ainsi, la crise de la reproduction sociale en Europe prend clairement une tournure nouvelle, représentée notamment par la crise du *care*¹⁵.

¹³ Ainsi, la prétendue loi sur la dépendance votée en 2007 visait à répondre aux besoins spécifiques des familles des personnes handicapées et prévoyait notamment le versement d'indemnités aux personnes qui les prennent en charge. La loi a d'emblée rencontré de nombreuses difficultés d'application et a été mise en œuvre à des degrés divers dans chaque communauté autonome. Mais dès l'éclatement de la crise, les coupes budgétaires dans les services publics et la tendance du nouveau gouvernement conservateur à privatiser certains secteurs ont pratiquement réduit à néant la portée et l'efficacité de la loi (BENERÍA et MARTÍNEZ, 2010, 2013).

¹⁴ Ainsi, en Espagne, le taux de fécondité a chuté de 1,46 en 2008 à 1,38 en 2011, celui de la Lettonie de 1,44 à moins de 1,20 et celui de la Norvège de 1,95 à 1,88. Voir « Europe's other crisis », *The Economist*, 30 juin 2012, imprimé à Vienne.

¹⁵ Pour plus de détails sur ce point, voir BENERÍA et MARTÍNEZ (2010).

Repenser les politiques

Il peut être intéressant de revisiter la Grande Dépression de 1929, ainsi que les débats de l'époque et les politiques adoptées pendant le New Deal des années 1930 pour envisager des politiques plus adaptées au traitement de la crise actuelle que la réduction de la dette et les mesures d'austérité. En effet, ces deux grandes crises présentent des similarités intéressantes, non seulement par le rôle joué par le secteur financier dans l'éclatement de la bulle spéculative, mais également par les options choisies pour traiter les problèmes du chômage, de la dépression économique, ainsi que les questions plus générales relatives au marché du travail ou à la protection sociale.

Les deux crises ont en commun deux questions majeures liées à l'importance et aux conséquences des gains de productivité, ainsi qu'à leur répartition au sein de la population. Comme cela s'était produit durant les années 1930, les énormes gains de productivité obtenus depuis les années 1970 et 1980 grâce aux nouvelles technologies ne se sont pas traduits par une augmentation du revenu de la population active dans la plupart des pays du monde. Seul le sommet de la pyramide a perçu les bénéfices de ces progrès, ce qui a creusé les inégalités de revenu qui ont atteint des niveaux inédits. La « révolution de la productivité » s'est manifestée par l'utilisation de l'informatique à tous les niveaux de la production et dans pratiquement tous les secteurs de l'économie, a été amplifiée par le développement d'Internet, de nouveaux logiciels et la nouvelle génération de robots. Mais ce sont les détenteurs des capitaux plutôt que les travailleurs qui ont bénéficié de cette évolution. Les bénéfices et la rémunération des dirigeants ont poursuivi leur forte progression, même durant la crise, alors que le lot quotidien de la grande majorité de la population était le chômage et les baisses de salaire¹⁶. Les ouvriers, quant à eux, ont vu leurs faibles augmentations de salaire se muer en un gel, voire en une diminution de leur rémunération. Les revenus se sont donc davantage concentrés au sommet de la pyramide ; 2007 a été une année record durant laquelle 1 % de la population a perçu 23 % de la totalité des revenus (REICH, 2012).

¹⁶ Ainsi, aux États-Unis, les revenus des dirigeants des grandes entreprises ont augmenté de 23 % en 2010, tandis que les salaires moyens ont diminué en termes réels sur la même période (JOSHI, 2011).

Ce processus de polarisation des revenus présente de nombreuses similarités avec ce qui s'est passé avant et pendant la Grande Dépression. Avant le krach de 1929, la première révolution industrielle, qui a conduit au boom économique des années 1920, a elle aussi permis des gains de productivité importants. Aux États-Unis, les revenus et la richesse se sont très fortement concentrés pour atteindre, en 1928, un niveau de concentration record comparable à celui de 2007 (REICH, 2012). Le taux de chômage élevé de la Grande Dépression a, lui aussi, accentué les inégalités¹⁷. Bien que cela ait pris du temps, le New Deal a progressivement été mis en œuvre et des politiques ont été élaborées pour remédier aux problèmes de redistribution et de précarité des conditions de vie de la main-d'œuvre, et pour redynamiser l'économie. Certaines de ces politiques sont d'une importance exceptionnelle, notamment la naissance de l'assurance chômage, l'instauration d'un système de sécurité sociale, l'indemnisation des accidents du travail, l'instauration d'un salaire minimum et la reconnaissance du droit des syndicats à négocier collectivement. De plus, la durée du travail a progressivement diminué pour atteindre 40 heures par semaine et la fiscalité progressive est devenue un outil de redistribution des revenus. Le New Deal a créé des emplois par le biais de programmes publics de grande envergure et le pays a voté différentes lois pour réglementer les marchés (DOWNEY, 2010).

Il est intéressant de noter que nombre de ces politiques doivent beaucoup à Frances Perkins, une femme remarquable que le président Roosevelt avait nommée secrétaire au Travail. Elle s'est battue sans relâche pour faire adopter ces mesures qui ouvraient une voie nouvelle pour la politique économique et sociale¹⁸. Comme

¹⁷ Comme STIGLITZ (2012) et de nombreux autres l'ont dit haut et fort, les inégalités croissantes compromettent l'avenir économique de diverses manières. Outre le fait que, le plus souvent, elles causent une stagnation de la consommation et limitent les perspectives, les inégalités violent les principes d'éthique et de justice auxquels les populations sont fortement attachées, et provoquent, de ce fait, des tensions sociales. À l'opposé, la position des conservateurs consiste à considérer l'égalité du point de vue de l'économie et repose sur les principes de l'économie de l'offre, cette dernière supposant que les plus hauts revenus ruisselleront vers le bas de la pyramide sous la forme de nouveaux investissements et d'innovations, lesquels créeront à leur tour des emplois et dynamiseront l'économie. Il n'existe aucune preuve que le néolibéralisme ait, dans les faits, produit un tel phénomène.

¹⁸ Pour plus d'informations sur les politiques et les luttes menées par Frances Perkins dans le gouvernement de Roosevelt, voir DOWNEY (2010).

le souligne son biographe, elle n'a malheureusement pas été reconnue à la hauteur de la tâche qu'elle a accomplie.

En tout état de cause, et bien que les similarités qui existent entre la crise actuelle et celle des années 1930 puissent être une source d'inspiration pour explorer des voies possibles, aucune des politiques défendues par Frances Perkins – ni aucune autre politique alternative – n'a été sérieusement envisagée pour remédier à la crise actuelle. Les exemples énumérés ci-dessous illustrent certaines des pistes qui pourraient être explorées :

1. Les pays qui connaissent un chômage élevé pourraient envisager de recourir à la création d'emplois par le biais de programmes publics très volontaristes, par une politique d'urgence qui a donné de bons résultats pendant le New Deal. Durant la crise actuelle, c'est le phénomène inverse qui s'est produit. Les mesures d'austérité ont aggravé le chômage initialement provoqué par l'éclatement de la bulle financière, et les réformes du marché du travail ont amplifié le phénomène en donnant aux employeurs la possibilité de licencier plus facilement et à moindre coût. Pour créer des emplois, il faut injecter des capitaux dans l'économie pour la redynamiser. Mais les pays créanciers et les élites financières se sont opposés à ce type d'interventions par crainte d'une inflation trop importante. Au final, le sujet est resté en discussion et la stabilité sociale est menacée par cette paralysie politique.

2. Pour permettre simultanément de faire croître les revenus et de réduire les inégalités, des politiques de redistribution peuvent commencer par augmenter de façon sélective l'imposition des plus hauts revenus, particulièrement de ceux des contribuables extrêmement riches qui trônent au sommet d'une échelle des revenus actuellement très déséquilibrée. Ce type d'imposition sélective est de plus en plus souvent évoqué et accepté par une grande partie de la population. Par dessus tout, il est nécessaire de faire en sorte que les entreprises paient l'impôt sur les bénéfices, particulièrement dans un contexte où la mondialisation offre aux multinationales d'immenses possibilités d'échapper au fisc¹⁹. En

¹⁹ Avec la mondialisation, les multinationales ont de plus en plus utilisé la possibilité de transférer les bénéfices réalisés vers la comptabilité d'une entité juridique déclarée dans un pays à plus faible taux d'imposition. Les bénéfices des activités espagnoles de Google sont, par exemple, déclarés en Irlande où l'imposition sur les sociétés est plus basse. Une enquête a récemment été menée

parallèle, l'existence des paradis fiscaux est devenue de moins en moins acceptable et il serait nécessaire de mettre davantage sous pression les gouvernements des pays qui les hébergent de façon à obtenir leur élimination.

3. L'institutionnalisation et la mise en œuvre de nouvelles taxes sur les transactions financières, comme la fameuse taxe Tobin. Cette idée a eu beaucoup de succès depuis que l'économiste James Tobin l'a suggérée dans les années 1970. La taxation des flux financiers a été approuvée par le Parlement européen en 2012 et les principaux pays de l'Union européenne envisagent actuellement de la mettre en application²⁰. Cependant, l'opposition est forte aux États-Unis et au Royaume-Uni et la mise en œuvre de ce projet sera probablement difficile étant donné la résistance acharnée des élites financières et les ressources dont elles disposent.

4. Comme elle l'a été dans les années 1930, la loi sur le salaire minimum doit être revue dans de nombreux pays. L'augmentation du salaire minimum est une importante mesure de redistribution qui concerne une grande partie de la population, à savoir la population active pauvre et peu rémunérée. Dans une perspective de genre, une large proportion des femmes sont concernées par les lois portant sur le salaire minimum, parce qu'elles occupent souvent des emplois faiblement rémunérés dans les secteurs tertiaire ou secondaire et dans l'économie informelle. En fait, il paraît même choquant que l'introduction d'un salaire minimum puisse être sujette à controverse dans des pays riches, comme en Allemagne après les élections de 2013.

5. Imposer une limite aux salaires élevés et aux autres modes de rémunération des cadres dirigeants permettrait de mieux répartir les revenus, mais aussi d'apporter une réponse aux nombreuses personnes qui aspirent simplement à la justice sociale. Certaines mesures allant dans ce sens ont déjà été mises en œuvre en France et aux États-Unis par les présidents François Hollande et Barack Obama. Mais elles n'ont jusqu'à présent concerné qu'un nombre limité de postes aux rémunérations élevées. En Suisse, au début du mois de mars 2013, une grande majorité des électeur-trices

à ce sujet, enquête suite à laquelle le gouvernement espagnol a pris quelques mesures (*El País*, 24 janvier 2012).

²⁰ Pour de plus amples détails, voir « *Brussels proposes 30 billion euros Tobin tax* », *Financial Times*, 14 février 2013.

(68 %) ont approuvé la tenue d'un référendum portant sur la mise en œuvre d'un système de contrôle des salaires et des primes des hauts dirigeants et des banquiers. Le vote a eu lieu en novembre et la mesure n'a pas été approuvée, mais le fait que la votation ait eu lieu témoigne du malaise grandissant des citoyen-nes face aux fortes inégalités.

6. Pour garantir un niveau de vie minimal à tous les citoyens et à toutes les citoyennes, on pourrait élaborer des systèmes assurant un revenu minimum, ou « un revenu plancher » selon les termes employés par certain-es auteur-es. Les mesures de ce type doivent évidemment être financées, ce qui peut s'avérer difficile en temps de crise. Bien que cette proposition ne soit pas sans défaut, elle a été débattue dans de nombreux cercles bien avant la crise. Les femmes et leurs familles sont susceptibles de bénéficier de ce type de systèmes, particulièrement dans le cas où le fait d'avoir des enfants complique l'accès des femmes à un emploi rémunéré – par exemple pour les femmes cheffes de famille.

7. Du fait du chômage et de la croissance sans création d'emplois, différentes formes de partage du temps de travail sont nécessaires. La réduction de la durée hebdomadaire de travail peut être une mesure importante dans ce domaine. Elle est rendue possible par la révolution de la productivité – notamment par la robotisation croissante du travail – qui permet d'augmenter la production sans nécessairement entraîner la création de nouveaux emplois. Mais la réduction du temps de travail hebdomadaire trouverait son efficacité maximale si elle était adoptée partout dans le monde, ou au moins dans les principaux pays contributeurs au commerce international. En outre, le partage du temps de travail sous ses différentes formes – allant du temps partiel au dispositif de « chômage partiel » – est de plus en plus discuté (Commission européenne, 2010 ; ILO, 2013). De nouveau, les femmes pourraient tout particulièrement bénéficier d'une diminution du nombre d'heures travaillées étant donné, d'une part, les difficultés qu'elles rencontrent pour concilier leur vie de famille et leur travail et, d'autre part, le peu de temps qu'elles peuvent consacrer aux loisirs en comparaison avec les hommes (FLORO et KOMATSU, 2011).

8. Depuis plus de dix ans, l'Organisation internationale du travail fait pression pour que son programme en faveur d'un travail décent pour tous soit mis en œuvre afin de lutter contre la

détérioration continue et l'informalisation des conditions de travail d'une grande partie de la population mondiale. Ce programme se décline en différents volets parmi lesquels l'adoption de politiques visant à créer des emplois, la garantie des droits des travailleurs et des travailleuses, l'extension de la protection sociale et l'encouragement au dialogue social sur tous ces thèmes. Ce programme s'est heurté à de nombreux obstacles dans sa conception et dans son application, mais la crise a accentué la nécessité de résoudre ce problème et le programme de l'Organisation internationale du travail est une piste qui ne peut pas être négligée.

9. Enfin, et parce que la crise a permis aux critiques du modèle néolibéral de se réaffirmer, les questions relatives aux systèmes productifs alternatifs sont désormais d'une plus grande importance et sont souvent évoquées. Est-il possible d'organiser la production de façon à éviter les problèmes habituels d'exploitation, d'inégalités, d'abus de pouvoir et de dégradation de l'environnement provoqués par le capitalisme ? Existe-t-il des alternatives aux principes de la rationalité économique ? L'intersectionnalité telle qu'elle est conçue par le féminisme peut-elle contribuer à l'élaboration de méthodes non discriminatoires d'organisation de la production et de la distribution ? Il n'est pas étonnant que la crise ait intensifié les discussions portant sur d'autres systèmes de production. Les coopératives et les entreprises organisées autour de la notion de bien commun suscitent un intérêt nouveau et, simultanément, se développe une sensibilité au principe de *social provisioning* de l'économie féministe, qui viendrait se substituer à la recherche du profit comme fondement de l'activité économique (ALPEROWITZ, 2004 ; PEREZ-OROZCO, 2006 ; FELBER, 2012 ; WOLFF, 2012). Ces alternatives marquent un tournant après plusieurs décennies de domination des principes néolibéraux.

Observations finales : comparer les crises et les modèles de développement

Certains éléments de cette analyse permettent d'établir une comparaison entre les effets sur l'économie du *care* de la crise

en Espagne, d'une part, et des politiques d'ajustement structurel mises en œuvre en Amérique latine et dans d'autres régions au cours des années 1980 et 1990, d'autre part – bien que ces deux périodes présentent à la fois des différences et des similarités. En Amérique latine, les politiques d'ajustement structurel ont été mises en place sous la pression des institutions associées au consensus de Washington, en particulier le FMI, la Banque mondiale et les élites financières et commerciales internationales ; les pays européens touchés par la crise ont eux aussi été contraints d'adopter des politiques similaires, cette fois dictées par les institutions européennes comme la Banque centrale européenne – même si là encore le FMI a joué un rôle de supervision – et fortement influencées par certains pays créanciers comme l'Allemagne. Ceci s'applique clairement au cas de l'Espagne.

Alors que les politiques d'ajustement structurel ont été adoptées en réponse à une crise de la dette provoquée par des déficits extérieurs chroniques et une pénurie de capitaux dans les pays en développement, la crise de la dette qui a frappé les pays du Nord a été à bien des égards auto-infligée et provoquée par les politiques néolibérales. En Amérique latine, les politiques d'ajustement structurel ont fait des années 1980 une décennie perdue et à l'heure actuelle, certains pays sont à leur tour confrontés à la menace d'une décennie perdue, par exemple les pays méditerranéens qui connaissent les taux de chômage et de croissance les plus dramatiques. Le chômage et les coupes budgétaires ont eu des effets négatifs directs sur les budgets des ménages, contraignant les familles à diminuer leurs dépenses et à réorganiser le *care* de manière différente en fonction du genre, de l'âge et de la classe sociale. Comme dans les pays en développement durant la période des PAS, et à des degrés divers, la crise en Europe a clairement fait reculer la construction de l'État providence. Au cours des deux périodes, la mise en œuvre de politiques orthodoxes a accentué la pauvreté. Au Nord, le risque est plus grand de voir se perdre des droits et des avantages importants parce que les bénéfices de l'État providence y avaient été plus largement distribués. Comme nous l'avons déjà mentionné, certaines des dimensions de cette régression sont genrées, notamment en raison du recul des politiques pour l'égalité de genre ou de celles visant à permettre une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

Dans les deux cas, les objectifs du processus d'ajustement étaient de trois ordres : a) épargner au secteur financier les conséquences des politiques inconsidérées qu'il avait lui-même mises en place dans le secteur du crédit et de la dette, b) adapter les budgets publics aux exigences souvent imposées par des institutions externes, et c) restructurer l'économie pour abaisser le coût du travail, réorganiser la production selon les critères du marché dans le but de relancer la croissance économique. Les politiques menées spécifiquement par les États ont été très similaires et essentiellement fondées sur les restrictions budgétaires et les mesures d'austérité, sur les privatisations et enfin sur une réduction des services sociaux. Dans un cas comme dans l'autre, le taux de chômage et la pauvreté ont augmenté et différents types de droits ont été supprimés, ce qui a permis de transférer les coûts de cet ajustement sur la plus grande partie de la population, tout en « sauvant » le secteur financier (GÁLVEZ et TORRES, 2010 ; BALAKRISHNAN et ELSON, 2011 ; RODRIGUEZ et LÓPEZ, 2011).

Il est important de comparer les dimensions de genre des deux crises. D'une part, les politiques d'ajustement structurel ont été très importantes, parce qu'elles ont permis de comprendre en quoi les effets des politiques mises en œuvre étaient différenciés selon le genre. Pour la première fois, les féministes ont pris conscience du fait que certains effets négatifs des politiques pouvaient être spécifiques aux femmes, comme l'augmentation de leur charge de travail et les effets du recul de la protection sociale (MOLYNEUX et RAZAVI, 2002). Comme nous l'avons souligné, c'est à la fin des années 1980 que les premières études visant à analyser ces effets en Afrique et en Amérique latine ont été menées. Les économistes féministes se sont alors davantage impliquées dans les politiques macro-économiques et ont montré que la macroéconomie n'était pas neutre du point de vue du genre, contrairement à ce que l'on avait toujours supposé (ELSON, 1987, 1995 ; BENERÍA, 1999b). Cette prise de conscience a été utile quand la crise s'est déclenchée dans les pays du Nord ; les dimensions de genre de la crise ont pu être analysées d'emblée (HARTMANN *et al.*, 2010 ; ANTONOPOULOS et KIM, 2010 ; GÁLVEZ et TORRES, 2010). Il va sans dire qu'une analyse de ces dimensions de genre doit prendre en considération les complexités de l'intersectionnalité ; les conséquences de la crise ne sont évidemment pas les mêmes pour toutes les femmes, car elles dépendent du statut social et des identités propres de chaque femme.

Au moins dans le cas de l'Espagne, ces dimensions de genre ont été explicites dès le début de la crise. Les responsables politiques eux-mêmes étaient idéologiquement conscients de ces problématiques. Le gouvernement socialiste a, par exemple, été contraint de supprimer le ministère de l'Égalité en 2010 pour répondre aux impératifs imposés par l'austérité. De même, comme nous l'avons mentionné, dès l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur après les élections de 2011, les restrictions budgétaires se sont doublées d'une remise en cause des politiques mises en œuvre auparavant pour faire progresser l'égalité de genre et les droits des femmes. Dans les faits, la crise a servi de prétexte pour replacer sur le devant de la scène certaines idées politiques chères aux forces conservatrices. Ces idées sont à l'œuvre notamment dans les changements que le gouvernement propose actuellement dans le domaine de l'éducation et dans la reprise des débats sur l'avortement qui menacent certains des acquis féministes. En résumé, les politiques adoptées au cours de ces deux périodes ont eu des effets néfastes pour les femmes et, de surcroît, leurs coûts sociaux ont lourdement pesé sur une grande partie de la population.

Parmi les similitudes entre les deux crises, on peut mentionner le fait que, au cours des deux périodes, les politiques macro-économiques ont été utilisées pour renforcer le modèle néolibéral hégémonique. Même si les gouvernements ont joué un rôle déterminant dans l'adoption et la mise en œuvre des programmes d'austérité, ce sont les élites financières qui ont dicté les politiques économiques en mettant l'accent sur la « liberté » du marché. Dans les deux cas, des politiques sociales rétrogrades ont été mises en œuvre et les inégalités économiques et sociales se sont accentuées. Au Sud, les politiques d'ajustement structurel ont marqué la fin de l'ancien modèle de développement fondé sur des investissements publics importants et sur divers degrés de protection sociale ; une importance nouvelle a été accordée au secteur privé, ainsi qu'à l'expansion et à l'approfondissement des marchés. De même, au Nord, le néolibéralisme a renforcé la « société de marché » et contribué au démantèlement de l'État providence. Alors qu'en l'Amérique latine, les politiques d'ajustement structurel ont représenté un grand pas vers la mondialisation des économies de la région, en Europe, presque trente ans plus tard, les économies avaient déjà acquis un caractère très

fortement mondialisé. En fait, certaines de ces politiques visent à compenser les effets négatifs de la mondialisation sur la compétitivité de ces pays à l'échelle mondiale, particulièrement face à des concurrents comme la Chine et l'Inde qui disposent d'une main-d'œuvre peu rémunérée.

Finalement, du fait de la décennie perdue et des crises qui ont suivi en Amérique latine, mais également des coûts sociaux de l'ajustement, le modèle de développement néolibéral a été fortement critiqué et remis en cause. Depuis lors, différentes tentatives ont été faites pour construire des modèles alternatifs dans des pays comme l'Argentine, la Bolivie, l'Équateur et le Venezuela, entre autres. Il va être intéressant de suivre l'évolution de ces modèles et les succès qu'ils remporteront lorsqu'ils expérimenteront des politiques plus collectives et plus réceptives aux demandes de la population. La crise qui a frappé les pays du Nord a également incité à rechercher des solutions aux problèmes qui l'ont causée et à explorer des voies différentes de celle du néolibéralisme et de son modèle actuel non durable. Parce que le libéralisme pose des problèmes particuliers d'inégalité de genre, les femmes ont un rôle très spécifique à jouer dans cette recherche.

Références bibliographiques

AGARWAL B., 1994 – *A field of one's own. Gender and Land rights in South Asia*. Cambridge University Press.

ALPEROWITZ G., 2004 – *America Beyond Capitalism*. New York, John Wiley and Sons.

ANKER R., 1998 – *Gender and Jobs. Sex Segregation of Occupations in the World*. Geneva, ILO.

ANTONOPOULOS R., KIJONG K., 2010 – « Responding to the Crisis, Promoting Gender Equality ». In Dullein S., Hein E., Truger A., van Treeck T. (eds) : *The World Economy in Crisis – The Return of Keynesianism*, Metropolis, Marburg.

BALAKRISHNAN R., ELSON D. (eds), 2011 – *Economic Policy and Human Rights*. London and New York, Zed Books.

BECKER G. S., 1981 – *A Treatise on the Family*. Cambridge, MA, Harvard University Press.

- BENERÍA L., 1999a – Globalization, Gender and the Davos Man. *Feminist Economics*, 5 (3) : 61-84.
- BENERÍA L., 1999b – « Structural Adjustment Policies ». In Peterson J., Lewis M. : *Dictionary of Feminist Economics*, Edgar Elgar Publishers : 687-695.
- BENERÍA L., SEN G., 1981 – Accumulation, Reproduction, and “Women’s Role in Economic Development”. *Signs*, 7 (2) : 279-298.
- BENERÍA L., FLORO M., 2006 – « Labor Market Informalization, Gender and Social Protection: Reflections on Poor Urban Households in Bolivia, Ecuador and Thailand ». In Hassim S., Razavi S. (eds) : *Gender and Social Policy in a Global Context: Uncovering the Gendered Structure of “the Social”*, New York, Palgrave Macmillan : 193-216.
- BENERÍA L., MARTÍNEZ M., 2010 – « The New Gender Order and Reconciliation Policies: The Case of Spain ». In Ikkaracan I., (ed.) : *Work-Family Life Reconciliation in Comparative Perspective: Towards Gender Equality in the Labor Market*, Istanbul, Istanbul Technical University Center for Women’s Studies in Science, Technology and Engineering.
- BENERÍA L., MARTÍNEZ M., 2014 – Taking Advantage of Austerity: The Economic Crisis and Care in Spain. En cours d’évaluation.
- BERIK G., 2000 – Mature Export-led Growth and Gender Wage Inequality. *Feminist Economics*, 6 (3) : 1-26.
- BOSERUP E., 1970 – *Woman’s Role in Economic Development*. New York, St. Martin’s Press.
- ÇAGATAY N., ELSON D., GROWN C., 1996 – “Introduction”. Special issue on Gender, Adjustment and Macroeconomics. *World Development*, 23 (11) : 1827-1938.
- CARRASCO C., BORDERÍAS C., TORNS T. (eds), 2011 – *El trabajo de cuidados. Historia, teoría y políticas*. Madrid, Catarata.
- CHARMES J., 2000 – *Size, trends and productivity of women’s work in the informal sector*. Paper presented at the IAFFE annual conference, Istanbul, August.
- CHARUSHEELA S., ZEIN-ELABDIN E., 2003 – « Feminism, Postcolonial Thought, and Economics ». In Ferber M., Nelson J. (eds) : *Beyond Economic Man. Feminist Theory and Economics*, Chicago and London, Chicago University Press : 175-192.
- CHATERJEE M., 2007 – « SEWA’s social protection in a changing world of work ». In Benería L., Kudva N. (eds) : *Rethinking Informalization. Precarious Jobs, Poverty and Social Protection*, Cornell e-Publishing.

DAW (UN Division for the Advancement of Women), 2009 – *Survey on the Role of Women in Development*. UN Division of the Advancement of Women (DAW).

DE LA O M. E., 2006 – El Trabajo de las Mujeres en la Industria Maquiladora de México: Balance de Cuatro Décadas de Estudio. *Revista de Antropología Iberoamericana*, 1 (3) : 404-427.

DEERE C. D., LEÓN M., 2001 – *Empowering Women Land and Property rights in Latin America*. University of Pittsburg Press.

DEERE C. D., DOSS C. (eds), 2007 – *Women and the Distribution of Wealth*. London and New York, Routledge.

DELPHY C., 1978 – Mariage et travail non rémunéré. *Le Monde Diplomatique*, janvier.

DEL RIO C., ALONSO-VILLAR O., 2012 – Occupational Segregation of Immigrant Women in Spain. *Feminist Economics*, 18 (2) : 91-124.

DOWNEY K., 2010 – *The Woman Behind the New Deal*, New York, Anchor Books.

DURAN M. A., 1995 – Gender-aware analysis in modeling structural adjustment. *World Development*, 23 (11) : 237-247.

DURAN M. A., 2010 – « Gender Justice, Human Rights, and Neoliberal Economic Policies ». In Molyneux M., Razavi S. (eds) : *Gender Justice, Development and Rights*, Oxford University Press.

DURAN M. A., 2011 – *El trabajo no remunerado en la economía global*. Madrid, Fundación BBVA.

ELSON D., 1987 – « *The impact of structural adjustment on women: concepts and issues* ». Unpublished Paper prepared for the Commonwealth Secretariat, London, Commonwealth Secretariat.

ELSON D., 1995 – Gender awareness in modeling structural adjustment. *World Development*, 23 (11) : 1851-1868.

ELSON D., 2002 – *Gender Justice, Human Rights and Neoliberal Economic Policies*. Gender Justice, Development and Rights. Oxford, RU, Oxford University Press.

ELSON D., PEARSON R., 1989 – *Women's employment and multinationals in Europe*. Intl Specialized Book Service Inc.

ENGLAND P., 1993 – « The Separate Self: Androcentric Bias in Neoclassical Assumptions ». In Ferber M., Nelson J. (eds) : *Beyond Economic Man. Feminist Theory and Economics*, Chicago and London, Chicago University Press : 37-53.

- EVANS-PRITCHARD A., 2008 – Asian trade in “free fall” as exports to West dry up. *The Telegraph*, Dec. 9.
- EZQUERRA S., 2010 – La crisis de los cuidados: orígenes, falsas soluciones y posibles oportunidades. *Viento Sur*, 108 : 37-43.
- FELBER C., 2012 – *La economía del bien común*. Barcelona, Ediciones Deusto.
- FERBER M., NELSON J. (eds), 1993 – *Beyond Economic Man. Feminist Theory and Economics*. Chicago and London, Chicago University Press.
- FERBER M., NELSON J. (eds), 2003 – *Feminist Economics Today. Beyond Economic Man*. Chicago and London, Chicago University Press.
- FLORO M., MESSIER J., 2010 – Is there a link between quality of employment and indebtedness? The case of urban low-income households in Ecuador. *Cambridge Journal of Economics*, 1-28.
- FLORO M., KOMATSU H., 2011 – Labor Force Participation, Gender and Work: What Time Use Data can reveal? *Feminist Economics*, Special Issue on Time Use, Unpaid Work, Poverty and Public Policy, II 17 (4), October : 33-67.
- FOLBRE N., 1994 – *Who pays for the kids? Gender and the structure of constraint*. London and New York, Routledge.
- FRANK R., 1990 – « Rethinking Rational Choice ». In Friedland R., Robertson A. F. (eds) : *Beyond the Marketplace: Rethinking Economy and Society*, New York, McGraw Hill.
- FUSSELL E., 2000 – Making labor flexible: The recomposition of Tijuana's maquiladora female labor force. *Feminist Economics*, 6 (3) : 59-79.
- GÁLVEZ L., TORRES F., 2010 – *Desiguales. Mujeres y hombres en la crisis financiera*. Barcelona, Icaria.
- GONZÁLEZ DE LA ROCHA M., 1994 – *The Resources of Poverty. Women and Survival in a Mexican City*. Oxford, Blackwell.
- GONZÁLEZ DE LA ROCHA M., 2012 – *Pobreza, transferencias condicionadas y sociedad*. Mexico, Ciesas.
- HARTMANN H., 1976 – Capitalism, patriarchy, and job segregation by sex. *Signs*, 1 (3) : 137-169.
- HARTMANN H., ENGLISH A., HAYES J., 2010 – *Women and Men's Employment in the Great Recession*. Washington DC, International Center for Research on Women, Publication C373, February.
- HIMMELWEIT S., MOHUN S., 1977 – Domestic labour and capital. *Cambridge Journal of Economics* : 15-31.

- HUSSEIN S., 2013 – *Six months after Bangladesh factory collapse, workers remain in peril*. cnn.com, octobre.
- IKKARACAN I., 2010 – *Work-Family Life Reconciliation in Comparative Perspective: Towards Gender Equality in the Labor Market*. Istanbul, İstanbul Technical University Center for Women's Studies in Science, Technology and Engineering.
- ILO (International Labor Office), 2013 – *Work Sharing during the Great Recession: New Developments and Beyond*. Geneva.
- JOSHI P., 2011 – Executives Pay at Big Companies Rose 23 Percent last Year. *The New York Times News Service*, July 3.
- KRUGMAN P., 2009 – *The Return of Depression Economics and the Crisis of 2008*. New York, W. W. Norton.
- KRUGMAN P., 2012 – *End this Depression Now*. New York, W. W. Norton.
- LLOYD C., NEIMI B., 1979 – *Sex, Discrimination and the Division of Labor*. New York, Columbia University Press.
- MARTINEZ GONZÁLEZ-TABLAS A. M., 2012 – La crisis del euro: interpretación contextual y salidas. *Revista de Economía Crítica*, 13 : 5-29.
- MINCER J., 1962 – « Labor Force Participation of Married Women ». In Gregg Lewis H. (ed.) : *Aspects of Labor Economics*, Princeton, NJ, Princeton University Press.
- MOLYNEUX M., 2007 – *Change and Continuity in Social Protection in Latin America*. Unrisd, Gender and Development Paper No. 1, May.
- MOLYNEUX M., RAZAVI S. (eds), 2002 – *Gender Justice, Development and Rights*. New York, Oxford University Press.
- NELSON J., 1995 – Feminism and Economics. *Journal of Economic Perspectives*, 9 (2) : 131-48.
- NELSON J., 2012 – *Poisoning the Well, or How Economic Theory Damages Moral Imagination*. Global Development and Environment Institute Working Paper #12-07, October.
- OECD, 2011 – *Society at a Glance 2011*. OECD Social Indicators, <http://www.oecd.org/els/social/indicators/SAG>
- PEARSON R., KUSAKABE K., 2012 – Who Cares? Gender, Reproduction, and Care Chains of Burmese Migrant Workers in Thailand. *Feminist Economics*, 18 (2) : 149-175.
- PEREZ-OROZCO A., 2006 – Amenaza tormenta I: La crisis de los cuidados y la reorganización del sistema económico. *Revista De Economía Crítica*, 5 : 7-37.

- POWER M., 2004 – Social provisioning as a starting point for feminist economics. *Feminist economics*, 10 (3) : 3-19.
- RAZAVI S. (ed.), 2011 – Seen, Heard and Counted: Rethinking Care in a Development Context. Special issue of *Development and Change*, 42 (4), July.
- RAZAVI S., STAAB S., 2010 – Underpaid and overworked: A cross-national perspective on care workers. *International Labor Review*, 149 (4) : 407-422.
- REICH R., 2012 – *Beyond Outrage. What has gone wrong with our economy and our democracy and how to fix it*. Vintage.
- RODRIGUEZ E., LÓPEZ I., 2011 – Del auge al colapso. El modelo financiero-inmobiliario de la economía española (1995-2010). *Revista de Economía Crítica*, 12 : 39-63.
- ROUBINI N., 2011 – Mission impossible: stop another recession. *Financial Times*, 7 (8).
- SALZINGER L., 2003 – *Genders in Production. Making Workers in Mexico's Global Factories*. University of California Press.
- SEGUINO S., 2000 – Accounting for Gender in Asian economic Growth. *Feminist Economics*, 6 (3) : 27-58.
- SKIDELSKY R., SKIDELSKY E., 2012 – *Cuánto es Suficiente? Qué se necesita para una buena vida*. Barcelona, Crítica.
- STANDING G., 1989 – Global feminization through flexible labor. *World development*, 17 (7) : 1077-1095.
- STAVAREN I. van, KNORRINGA P., 2007 – Unpacking social capital in economic development: how social relations matter. *Review of Social Economy*, 65 (1) : 107-135.
- STIGLITZ J., 2012 – *The Price of Inequality. How Today's Divided Society Endangers the Future*. New York.
- STRASSMANN D., 1993 – « Not a Free Market: The Rhetoric of Disciplinary Authority in Economics ». In Ferber M., Nelson J. (eds) : *Beyond Economic Man. Feminist Theory and Economics*, Chicago and London, Chicago University Press : 54-68.
- UNDP (United Nations Development Program) 2010 – *Human Development Report 2010*.
- WOLFF R. A., 2012 – *Democracy at Work: A Cure for Capitalism*. Chicago, Haymarket Books.
- WORLD BANK, 2012 – *Gender Equality and Development*. World Development Report 2012, Washington, DC.
- YEATES N., 2011 – Going Global: The Transnationalization of Care. *Development and Change*, 21 (4) : 1109-1130.

L'économie solidaire revisitée à la lumière du genre

Changement social ou subordination féminine ?

Isabelle GUÉRIN

Miriam NOBRE

L'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités de production, d'échange, d'épargne et de consommation contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens et misant sur l'intérêt collectif et la solidarité plutôt que sur la recherche du profit¹. Divers écrits et travaux académiques ont été consacrés à l'économie solidaire au cours de la dernière décennie, notamment par des auteurs francophones et latino-américains. Plutôt que de bâtir une théorie abstraite, leur point commun consiste à s'appuyer sur les pratiques et luttes locales (le *bubbling up* évoqué par Christine Verschuur dans son chapitre), à reconnaître ce qui existe déjà, sous nos yeux, mais qui est négligé et occulté par les grilles de lecture dominantes (HART *et al.*, 2011 : 8).

Reprenant la perspective polanyienne et s'inspirant d'expériences françaises, des auteurs français comme Bernard EME et Jean-Louis LAVILLE (1994) voient dans l'économie solidaire une économie

| ¹ Pour une définition exhaustive, voir EME et LAVILLE (2007).

plurielle, fondée sur l'hybridation des ressources (marchandes, non marchandes et non monétaires), la construction conjointe de l'offre et de la demande à partir « d'espaces publics de proximité » et au final un « réencastrement » de l'économie dans le social et le politique. Dans la même perspective, Jean-Michel SERVET (2007) considère que l'une des originalités majeures de l'économie solidaire réside dans la prédominance du principe de réciprocité sur les principes du marché et de la redistribution. L'impulsion réciprocaire qui fonde la solidarité, dit-il, s'articule à un engagement public et critique sur les normes dominantes de l'économie de marché.

Privilégiant une lecture marxiste et s'appuyant sur les réalités latino-américaines, l'auteur brésilien Gaiger suggère que l'économie solidaire préserve ou revitalise les relations sociales non capitalistes, atténuant de ce fait l'assujettissement des individus à l'économie dominante et offrant aux travailleurs des opportunités concrètes de réappropriation des moyens de production, d'autonomie au travail et par le travail. L'économie solidaire est alors interprétée comme l'expérimentation de nouveaux rapports sociaux de production antagoniques au capitalisme (GAIGER, 2007).

Curieusement, la dimension genrée de ces initiatives est très souvent ignorée, alors qu'elle est pourtant essentielle. Le cadre d'analyse polanyien, aussi fructueux soit-il, s'intéresse peu à la question des dominations et oppressions hors marché (FRASER, 2013) et les auteurs s'inspirant de Polanyi pour analyser l'économie solidaire souffrent du même biais. Ils délaissent le rôle de l'administration domestique (évoqué mais très peu développé par Polanyi) au profit de la réciprocité (HILLENKAMP, 2013b). Or l'administration domestique – c'est-à-dire les ressources gratuites prélevées par l'entourage – joue un rôle déterminant dans les initiatives d'économie solidaire et ne relève pas de la réciprocité, mais plutôt du transfert unilatéral (LEMAÎTRE et DEGRAVE, n. d). Et ce transfert unilatéral se fait généralement aux dépens des femmes, y compris au sein de l'économie solidaire. La lutte contre les oppressions est beaucoup plus centrale dans la lecture marxiste de l'économie solidaire, mais en privilégiant le conflit capital/travail au détriment d'autres formes d'oppression.

Ce chapitre propose de revisiter l'économie solidaire à la lumière d'une lecture en termes de rapports sociaux de sexe. En nous

appuyant sur des exemples empiriques de plusieurs régions du monde, nous suggérons que ces initiatives sont à double tranchant. Dès que l'on adopte des catégories d'analyse adaptées aux pratiques et aux subjectivités locales, on observe que ces initiatives ont effectivement un potentiel de refonte de l'économie, des frontières et des articulations entre « production » et « reproduction », de réinvention de la richesse, mais aussi du politique réclamé de longue date par les agendas féministes. Mais leur mise en pratique comporte de nombreux risques. Le risque le plus dangereux, c'est que les échanges non marchands et non monétaires, qui constituent la trame de l'économie solidaire, soient assurés, une fois encore, par la gente féminine.

Le rôle des femmes dans l'économie solidaire

Vouloir faire de l'économie non pas un outil de profit, mais un instrument au service de la liberté et de la dignité humaine n'est pas nouveau. L'économie solidaire, qui a vu le jour il y a une trentaine d'années, renoue avec le mouvement de l'économie sociale, initié au cours du XIX^e siècle en Amérique du Nord et en Europe. En Amérique latine, l'économie solidaire prolonge des luttes paysannes, urbaines, syndicales articulées aux dynamiques locales d'économie populaire

Les femmes n'ont jamais été absentes de ces modes d'organisation. En France, par exemple, on a trop souvent tendance à négliger ou même à oublier le rôle décisif des groupes de femmes dans le mouvement associatif français du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle. Qu'elles soient d'inspiration laïque ou chrétienne, ces pratiques associatives animées par des femmes visent souvent à « éduquer » le peuple, mais surtout à répondre de manière très pragmatique aux besoins premiers des plus démunis : tuberculose, logements ouvriers insalubres, analphabétisation, manque d'éducation (hygiénique, culturelle, sociale, etc.) et, en outre, certaines d'entre elles sont porteuses d'un véritable projet collectif de société. Dans l'action, expérimentations et requêtes féminines « inventent » les métiers du travail social (éducateur et assistante

sociale), elles sont à l'origine des premières écoles professionnelles et des centres sociaux, elles inspirent de nombreuses réformes sociales françaises (notamment dans le domaine des allocations familiales, des congés de maternité, des congés payés, du travail des enfants) dont certaines ont été adoptées sous la pression des revendications des associations (ARCHAMBAULT, 1996).

Entre la moitié et la fin du XIX^e siècle au Brésil, en Colombie et d'autres pays d'Amérique latine, des esclaves en fuite ou libérés créent des communautés autonomes et certaines sont initiées par des femmes. Qualifiées de « terres de femmes », certaines sont encore en résistance aujourd'hui, comme *Campinho da Independência* à Rio de Janeiro (GUSMÃO, 1994). Des travaux d'historiennes et de féministes, au Nord comme au Sud, ont redonné leur place aux mobilisations de femmes. Ordinairement « oubliées » par l'histoire classique, elles ont pourtant joué un rôle souvent essentiel de réforme économique, sociale et politique (VERSCHUUR et DESTREMAU, 2012 ; COQUERY-VIDROVITCH, 1994 ; DUBY et PERROT, 1991 ; NAPLES et DESAI, 2002 ; VERSCHUUR, 2009).

Depuis quelques décennies, on assiste à l'écllosion d'une nouvelle vague d'économie sociale et solidaire. Elle émerge surtout à partir des années 1970 sous la poussée de nouvelles demandes sociales et de nouveaux mouvements sociaux. Alors que la mobilisation sociale est de plus en plus diffuse – l'appartenance professionnelle et la nation comme espace de référence ont tendance à s'effriter – certains groupes jouent un rôle particulièrement actif : organisations populaires et communautaires, groupes écologiques, groupes de jeunes, mais aussi groupes de femmes.

Face à la délicate conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, face à des responsabilités matérielles croissantes (du fait de l'augmentation du « coût » des enfants, d'un célibat en progression et de la persistance du chômage masculin), face aux difficultés d'accès à la propriété et au crédit, face enfin à une insécurité alimentaire grandissante, les femmes sont souvent les premières à se mobiliser et à s'auto-organiser. Les femmes créent des services collectifs de restauration : c'est le cas, par exemple, des *comedores populares* (cantines populaires) en Amérique latine et des restaurants collectifs mis en place en France dans les « quartiers » (HERSENT et SOUMBOU, 2011). Elles se regroupent pour épargner et accéder au crédit. Elles animent des mutuelles de santé. Elles

se rassemblent pour produire, transformer ou vendre sous la forme de coopératives (CHARLIER, 2006, 2011 ; DAMAMME, 2011 ; HILLENKAMP, 2013a ; SAUSSEY, 2011). Elles animent des clubs de troc (SAIAG, 2011). Dans la plupart des métropoles, elles s'impliquent collectivement dans les questions d'assainissement et de récupération des déchets (HAINARD et VERSCHUUR, 2005 ; VERSCHUUR, 2007). Les femmes se mobilisent aussi pour défendre l'accès à des emplois décents et à la protection sociale en créant des formes originales de syndicalisme (KABEER, 2010, 2011).

Pourquoi les femmes sont-elles souvent les premières à s'engager ? Elles ne sont pas naturellement animées par des motivations plus altruistes. Bien souvent, elles n'ont guère le choix. La pluralité des motifs d'action est un des enseignements majeurs de l'économie féministe : les personnes, quels que soient leur sexe, leur appartenance sociale, sont traversées par des motivations multiples, combinant recherche de l'intérêt personnel, altruisme et souci de l'autre, engagement ou encore respect des normes (FERBER et NELSON, 1993). Un autre enseignement de l'économie féministe toutefois est de mettre en évidence la construction sociale des motivations et des formes d'action. Comme le suggère Bina Agarwal dans ce volume, difficultés d'accès aux ressources, poids des obligations domestiques et modes spécifiques de socialisation liés à des normes de genre sont autant de facteurs susceptibles de contribuer à des modes d'actions collectives féminines spécifiques.

Ces initiatives cherchent d'abord à répondre à de nouveaux besoins et à résoudre des problèmes auxquels ni le marché ni l'action publique ne peuvent – ou ne peuvent plus – répondre de manière satisfaisante. Elles offrent un moyen de soulager le quotidien des femmes qui les animent, poussées avant tout par le besoin et la nécessité. L'allègement de leurs obligations par leur mise en commun et l'amélioration du quotidien sont un premier résultat en soi. Mais elles ont également un rôle sociétal dont il faut absolument tenir compte afin de saisir les enjeux dont elles sont porteuses et de mieux penser l'avenir des femmes.

Historiquement, les sociétés de secours mutuel ont été une préfiguration des systèmes de prévoyance collective et d'assurance sociale qui ont marqué l'avènement des États providence. Les coopératives de consommation, en même temps que le syndicalisme

naissant, ont été un instrument important de l'émancipation ouvrière. En milieu rural, les coopératives de production, d'achat, de commercialisation ou encore de crédit ont largement favorisé le développement des classes paysannes. Les expériences associatives féminines (maisons sociales, centres sociaux) sont à l'origine de la professionnalisation et de la reconnaissance de certains métiers féminins. La question des rapports sociaux de sexe n'a toutefois jamais été une priorité. Elle n'a même jamais été posée, reflet d'une époque où les revendications féministes étaient ignorées. Face aux inégalités de genre contemporaines, l'économie solidaire offre trois leviers de changement social.

Réarticuler mais aussi repenser les sphères « productive » et « reproductive »

Les inégalités d'accès et de contrôle des sphères dites « productives » et « reproductives » sont au cœur des inégalités de genre. Fruit d'une longue construction historique et finalement très arbitraire, la sphère « productive » désigne l'ensemble des activités comptabilisées, enregistrées et susceptibles d'être échangées sur un « marché ». La marginalisation des femmes s'est nourrie de leur exclusion ou de leur difficulté d'accès à ces formes de richesse, qu'il s'agisse de l'emploi, de la propriété ou de la finance. On sait par ailleurs que les femmes, même lorsqu'elles exercent une activité rémunérée, assument l'essentiel des activités dites « de reproduction ». Depuis deux décennies, la question de la reproduction sociale soulève des défis inédits et fait émerger de nouvelles formes de migration et de division internationale du travail (voir les chapitres de Jules Falquet et Christine Verschuur dans cet ouvrage).

Nul ne songe aujourd'hui à nier cette double inégalité (accès restreint des femmes à la sphère productive et au contraire féminisation très forte de la sphère reproductive) et sa résistance à l'épreuve du temps. Les actions à mener, en revanche, suscitent des avis contrastés. Deux positions normatives s'opposent.

La première, qui peut être qualifiée de « moderniste », consiste peu ou prou à faire confiance aux mécanismes de marché et à la « libération par le travail ». Il suffirait d'incorporer les femmes au « marché » pour supprimer le joug qui les opprime et pour

considérer que les femmes « sont des hommes comme les autres » (ROUSSEAU, 2008).

La seconde, beaucoup plus radicale, plaide pour une nouvelle conception de la richesse (MÉDA, 2001 ; NELSON, 1993). Il s'agit non seulement de reconnaître le rôle économique des activités dites « de reproduction » (sans lesquelles celles de production ne pourraient avoir lieu), mais de faire valoir leur rôle fondamental en matière de cohésion sociale et d'épanouissement individuel et collectif. C'est ce que revendique le *local feminism* (BASU, 1995 ; DEGAVRE, 2011) : ce courant de pensée, développé par des chercheuses du Sud, pense le « reproductif » comme ressource du développement, à la fois comme source d'émancipation possible pour les femmes et comme contribution au développement socio-économique des territoires. C'est cette approche que revendiquent nombre d'initiatives d'économie solidaire féminines, qui prennent des formes diverses selon les contextes et les périodes de l'histoire. Les revendications des mouvements féministes de l'économie sociale et solidaire québécoise et des cantines populaires péruviennes et argentines, par exemple, agissent pour la socialisation des activités de reproduction sociale, tout en revendiquant la revalorisation du travail invisible des femmes. Au Pérou, les cantines populaires mutualisent la préparation des repas, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire des familles, tout en soulageant une partie du temps de travail domestique des femmes (ANGULO, 2011). En Argentine et au Brésil, même si c'est à une échelle moindre, des initiatives similaires existent (NOBRE et FREITAS, 2011). Au Québec, une multitude d'initiatives locales visent à améliorer le quotidien des femmes et de leurs familles : garderies communautaires, appuis aux victimes d'agression sexuelle, aide au logement, insertion professionnelle, etc. (CÔTÉ, 2011). Ces initiatives ont également pour point commun de lutter pour la rémunération et le soutien public de ces activités, arguant de leur rentabilité « sociale », de leur contribution fondamentale à l'intérêt général et de la nécessité d'adopter une nouvelle conception de la richesse.

En combinant activisme, coopératives et prestations de services aux femmes et aux familles, les formes inédites de lutte syndicale qui émergent dans plusieurs régions du monde visent à permettre aux femmes de mieux concilier leurs rôles de travailleuses et de

mères et d'améliorer leur accès aux droits (KABEER, 2011). Sans aller jusqu'à en faire un objet de revendication politique, d'autres initiatives expérimentent des formes innovantes d'organisation permettant aux femmes de mieux concilier leurs différentes activités. Ceci passe par la redéfinition des frontières entre la sphère domestique privée et la sphère publique, entre monétaire et non monétaire, « tradition » et « modernité ». En France par exemple, les restaurants de quartier sont des espaces « intermédiaires », situés sur les lieux de vie des femmes et misant sur l'organisation collective des tâches (HERSENT et SOUMBOU, 2011). En Bolivie, les coopératives de commerce équitable permettent aux femmes de se positionner sur les marchés nationaux et internationaux, tout en leur offrant des espaces de rencontres et de discussions (CHARLIER, 2011). Les coopératives de couture, de recyclage ou encore de logement, recensées dans plusieurs pays latino-américains vont dans le même sens (NOBRE et FREITAS, 2011).

La dimension territoriale : pragmatisme et contextualisation

Les initiatives ancrées dans le local sont souvent accusées d'inefficacité par les mouvements qualifiés de féministes : insuffisamment radicales et sans réel pouvoir transformateur, elles ne feraient que maintenir le *statu quo*. Lorsqu'elle analyse la nature et la diversité des mouvements dits « féministes », Maxine MOLYNEUX (1998 : 70) pose la question suivante : « [...] d'où vient l'autorité pour définir les objectifs, priorités et initiatives des femmes ? ». Cette question reste une source de débats passionnés et souvent houleux, à l'origine de nombreuses tensions entre féministes du Sud et féministes du Nord. Deux sujets ont tendance à dominer les débats : comment définir un mouvement « féministe » et comment définir les intérêts « stratégiques » des femmes ? Plusieurs féministes du Nord inclinent à penser la lutte comme un processus nécessairement organisé, formalisé et autonome à l'égard d'autres mouvements, cette autonomie étant un gage d'authenticité et de légitimité quant aux intérêts dits « de genre ».

Prenant le contre-pied de ce type d'approche, de nombreuses féministes du Sud plaident pour une définition à la fois respectueuse des diversités locales et bien plus large des engagements et de la

mobilisation des femmes : des actions ouvertement contestataires ou préférant des formes de subversion plus discrètes, indépendantes ou reliées à des partis ou à des luttes politiques ; des engagements temporaires ou inscrits dans la longue durée, s'appuyant sur une assise sociale étroite ou sur de larges coalitions ; des mobilisations limitées à l'espace local ou bien parties prenantes de mouvements nationaux ou transnationaux (BASU, 1995).

C'est à la lumière de ces débats que l'on peut apprécier le sens et la portée des initiatives d'économie solidaire. Certaines se qualifient de « féministes », d'autres non, la priorité étant accordée davantage à des enjeux spécifiquement locaux et ayant du sens dans la vie ordinaire des personnes. La définition et la forme des actions à mener varient au cas par cas, en fonction des priorités. Les politiques de genre des organisations internationales pêchent par leur universalisme et leur incapacité à saisir les spécificités locales. Chaque territoire, chaque espace vécu modèle les normes sociales comme les rapports de pouvoir. L'ancrage sur le terrain, c'est-à-dire une proximité spatiale, sociale et culturelle, peut permettre d'identifier les besoins, les carences et les facteurs de blocage puis d'inventer avec pragmatisme des réponses, des formes d'organisation et de revendication, ainsi que des modalités d'action « contextualisées », adaptées et réalistes.

La définition et la forme des actions à mener varient en fonction des priorités, des identités et des enjeux locaux. Or la remise en question de la domination masculine n'est pas toujours un moteur de l'action. L'appartenance de sexe se combine, voire se dilue, dans une multiplicité d'autres appartenances, héritées ou choisies.

En Amérique latine, les revendications féministes dans les mouvements d'*economía solidaria* s'inscrivent dans des enjeux beaucoup plus larges, en particulier ceux liés à la question de l'intégration régionale, le *lobbying* contre la zone de libre-échange des Amériques (Zlea, ou Alca : *Área de libre comercio de las Américas*) et la dénonciation de l'impérialisme américain (NOBRE et FREITAS, 2011). En Bolivie, les coopératives de productrices font partie d'un mouvement plus large de revendication de l'identité indigène et de lutte contre l'ultralibéralisme des organisations internationales, en particulier de l'Organisation mondiale du commerce (CHARLIER, 2011 ; HILLENKAMP, 2013a). En France, les initiatives de femmes

des banlieues ne se battent pas contre la domination masculine. Elles revendiquent le droit de produire et d'entreprendre autrement et elles méritent d'être resituées par rapport à la triple discrimination dont elles font l'objet : elles sont à la fois femmes, immigrées et pauvres et elles initient des projets « là où elles « vivent », au sens plein du terme » (HERSENT et SOUMBOU, 2011).

Dans la même veine, les luttes urbaines visent d'abord et avant tout à améliorer le quotidien des habitants et à faire valoir l'accès réel aux droits de base, qui sont simultanément ignorés et bafoués. Christine Verschuur parle de « réinvention culturelle du politique » : les initiatives qu'elle décrit ne visent à renverser ni l'ordre patriarcal, ni le système « capitaliste », mais se présentent comme « des lieux où les sujets (femmes et hommes) construisent de l'intérieur, sur ce territoire-là, des solutions et l'ébauche de nouveaux rapports entre hommes et femmes, sans plus attendre » (VERSCHUUR, 2011 : 204). Au Pérou, les cantines populaires auto-gérées luttent contre l'invisibilité du travail féminin, mais aussi contre l'insécurité alimentaire que vit le pays depuis plusieurs décennies (ANGULO, 2011). Les femmes impliquées dans les nouvelles formes de luttes syndicales sont « plus intéressées à trouver des solutions aux problèmes qu'à manifester » (KABEER, 2011).

Ici encore, l'approche en termes de *local feminism* offre une grille de lecture. En plaçant pour l'ancrage territorial, le *local feminism* ne vise pas à opposer « territoire » et « mondialisation » ou encore « local » et « global », mais le cadre qu'il offre permet « d'éviter de faire disparaître, dans l'analyse du développement, les conditions très locales de la reproduction d'un territoire de vie et le rôle économique, social et politique qu'y jouent les femmes » (DEGAVRE, 2011).

La dimension politique : de la négociation à l'action radicale

La spécificité des initiatives décrites ici réside aussi dans leur dimension sociopolitique. Au-delà de leur rôle en matière de production, transformation, commercialisation ou financement, ces initiatives se caractérisent par une volonté, même si elle n'aboutit pas nécessairement, de faire évoluer les modes de régulation. L'action politique prend des formes diverses en fonction des contextes et des enjeux.

Certaines initiatives privilégient la négociation et le dialogue. Dans certains secteurs comme celui de l'emploi, l'opposition frontale est une prise de risque que les femmes ne peuvent pas toujours se permettre. Naila Kabeer, lorsqu'elle analyse les nouvelles formes d'action syndicale, insiste fortement sur ce point (KABEER, 2011). Elle décrit l'intimidation des femmes par rapport au « style agressif traditionnel des syndicats à dominance masculine », leur « fatigue » par rapport aux formes habituelles de confrontation et aux licenciements qui en découlent. Les mobilisations qu'elle décrit se distinguent des activités syndicales classiques de deux manières. Elles privilégient la voie législative et la négociation de mesures de protection sociale avec les États plutôt que l'amélioration des conditions de travail à négocier directement avec les employeurs. Elles fondent la mobilisation syndicale sur des activités concrètes visant à soulager le quotidien des femmes (santé, garde d'enfants, sécurité, éducation populaire, etc.), avec par conséquent des formes d'organisation basées davantage sur les liens de voisinage que sur des liens professionnels².

D'autres initiatives, en revanche, adoptent une position de revendication frontale, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire. Et c'est précisément l'articulation entre révolte et expérimentation qui fait leur spécificité : la dénonciation de mécanismes d'oppression et d'exploitation s'accompagne d'actions concrètes qui offrent des avantages matériels aux participant-es, tout en leur permettant de construire les répertoires d'action et les solidarités qui sont nécessaires à ces moments de révolte.

Les émeutes alimentaires sont une réponse raisonnable à des privations excessives imposées à des populations en situation de forte précarité. Il est intéressant d'analyser ces modes de contestations dans une perspective historique. E. P. Thompson analyse les émeutes alimentaires de la fin du XVIII^e siècle comme des actions initiées par des femmes (THOMPSON, 1991). Tilly et Scott présentent les émeutes alimentaires du début du XX^e siècle en France comme une radicalisation des femmes dans leur rôle de responsable de la consommation et l'alimentation familiale (TILLY et SCOTT, 1987 : 207). Loin de se cantonner à des réactions primaires de ventres vides, l'histoire montre que les émeutes de

| ² Sur ce point, voir également BENERIA (2010 : 76).

la faim ont également une signification politique : dénoncer la rupture du contrat social avec les commerçants et les grands propriétaires, lutter contre la loi du marché, et revendiquer d'autres formes d'échange et le retour de la solidarité – ce que l'historien Thompson qualifie « d'économie morale ». Raj Patel et Philipp McMichael interprètent la participation des femmes aux émeutes des années 1917-1920 aux États Unis comme une stratégie de lutte pour le droit au vote (PATEL et MCMICHAEL, 2010 : 14).

C'est aussi en ces termes que peuvent se comprendre les révoltes contemporaines. En 2008, le monde a été secoué par de violentes protestations contre la hausse des prix des aliments, causée à la fois par la disparition de politiques étatiques de sécurité alimentaire, la destruction de la production vivrière au profit de cultures d'exportation, et notamment de biocarburants et enfin la spéculation financière sur les matières premières. Frances Moore, cité par Mindi Schneider, a comptabilisé des émeutes entre janvier et avril 2008 dans 18 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et Caraïbes et du Moyen-Orient. La plupart des mobilisations ont été durement réprimées avec des arrestations, mais aussi plusieurs assassinats par des forces policières (SCHNEIDER, 2008).

Mindi Schneider identifie la présence organisée des femmes dans trois pays. En Côte d'Ivoire, la majorité des manifestantes du 31 mars sont des femmes qui chantent « Nous avons faim ! ». Au Zimbabwe, la manifestation est organisée par Woza, *Women of Zimbabwe Arise*. Au Pérou, ce sont les femmes des *comedores populares* (cantines populaires) qui sont les premières à se mobiliser devant le Palais de Congrès le 30 avril, et elles seront ensuite suivies par des mouvements syndicalistes et des paysans. Les femmes étaient également fortement mobilisées au Cameroun et au Burkina Faso. Ailleurs, les femmes ont probablement joué un rôle central, mais dont la presse n'a pas rendu compte (DIRENBERGER, 2008 ; SCHNEIDER, 2008). L'exemple des émeutes alimentaires de 2008 démontrent qu'en partant d'une pensée très raisonnable – avoir de quoi manger – les femmes peuvent radicaliser la confrontation dans des contextes précis, même si leur rôle tend à être sous-estimé, du fait de la prégnance des représentations sociales les cantonnant à la sphère privée. L'engagement des femmes dans les révoltes amène aussi à repenser l'opposition public/privé, ainsi que l'opposition entre besoins pratiques/

stratégiques, puisqu'elles montrent à quel point leurs responsabilités domestiques les amènent à s'engager dans le combat politique (LOBO, 1991).

La spécificité de ces formes de revendication est leur inscription dans la durée et l'articulation avec des formes d'auto-organisation : hommes et femmes doivent inventer ou réinventer et s'approprier des modes populaires de gestion des besoins de base comme l'alimentation. Le mouvement des Indignés, en Europe comme aux États-Unis, s'inspire en partie de celui des *Piqueteros* en Argentine, au sein desquels les femmes ont occupé une place centrale. Si ce mouvement n'est plus un acteur clef des luttes sociales actuelles, ses méthodes annoncent un tournant dans le rapport au politique et à la notion même de mouvement social. Les *piqueteros* combinent l'occupation d'espaces publics de longue durée, et notamment le blocage des routes, et la réponse aux besoins quotidiens des gens à travers des cantines populaires, des boulangeries, des jardins, des écoles maternelles, des groupes de prévention de la violence domestique, etc. (NOBRE et FREITAS, 2011 : 242). Dans cette économie politique de la résistance, l'expérience préalable des femmes dans des collectifs est indispensable à leur participation active dans les moments plus durs de confrontation. Isabel Rauber considère que les capacités des femmes, construites par leur socialisation de genre et souvent déqualifiées, sont resignifiées dans le mouvement comme une articulation entre le quotidien et le stratégique (RAUBER, 2002). Si le mouvement est aujourd'hui fragmenté est démobilisé, il continue néanmoins d'améliorer le quotidien des femmes (VERSCHUUR, 2011) et pour des milliers d'entre elles, cette expérience a marqué leur entrée dans la vie publique et politique (D'ATRI et ESCATI, 2008 : 11).

La continuité dans les quartiers du mouvement identifié par un espace précis – la coupure des routes – est aussi reprise par les *Indignados* en Espagne. D'abord situés dans une place centrale – la *Plaza del Sol* à Madrid, la *Plaza de Catalunya* à Barcelone –, ils se sont répandus par des assemblées dans les quartiers et par des actions visant à répondre aux besoins urgents et quotidiens des populations locales et précaires, surtout des jeunes, et par un désir de changer le système et de « localiser » la décision économique. Au-delà de l'élaboration d'un manuel de « désobéissance économique », émergent de multiples initiatives locales : en avril 2012, on comptait

200 banques du temps et 5 se créent chaque mois (AINGER, 2012). On assiste également à l'émergence de clubs de troc, de banques alimentaires et de coopératives. Ici encore les femmes jouent un rôle déterminant et se sont même saisies de cette période de révolte pour revendiquer une perspective féministe avec un manifeste intitulé « La révolution sera féministe ou ne sera pas ». Elles mettent en avant le concept de *cuidadania* qui regroupe le droit de toutes et tous d'être soigné, la reconnaissance et le partage du travail du soin et la citoyenneté (JUNCO et PÉRES OROZCO, 2006), et dont les banques du temps sont un exemple de mise en pratique.

Risques et fragilités

Ces initiatives de femmes ont un potentiel réformateur, de par leurs capacités à questionner les frontières, à repenser le rapport à l'économie et au politique, la conception même de la richesse et, notamment, tout ce qui relève de la « reproduction ». Ce potentiel réformateur reste néanmoins entravé par de multiples contraintes, tout en comportant des risques.

Fruits d'alliances inédites, ces initiatives connaissent nécessairement des trajectoires chaotiques, faites d'essais-erreurs, de compromis et parfois même de retours en arrière. Une prise de risque excessive peut susciter des oppositions qui inhibent ensuite toute forme d'action. Ailleurs, au contraire, trop de prudence et d'hésitations finissent par avoir raison de la dynamique collective, qui s'essouffle faute de résultats tangibles. Les initiatives, dont le poids politique est aujourd'hui reconnu, mettent dix ans, vingt ans et parfois plus pour se faire entendre à l'échelle nationale et internationale. Concilier action sociale, économique et politique repose sur un dosage subtil et suppose une recherche permanente d'équilibre.

Le renforcement des inégalités entre femmes est un risque permanent. Les inégalités entre hommes et femmes, on le sait, sont imbriquées dans des inégalités de classe, de caste, de localisation, etc. Et certaines initiatives les renforcent plus qu'elles ne les abolissent. L'implication des femmes est très disparate, pour des raisons de temps, de ressources, tant sociales, cognitives que financières. L'action collective ne se décrète pas, elle repose

sur un compromis habile entre intérêts individuels et collectifs – altruisme et compassion, lorsqu'ils existent, sont subtilement articulés avec la satisfaction d'intérêts personnels bien compris. Ces femmes « courtières » jouent un rôle souvent déterminant de mobilisation et de leadership, tout en s'appropriant une large partie des bénéfices, matériels ou intangibles (GUÉRIN, 2011 ; SAUSSEY, 2013). En même temps, ces femmes leaders sont susceptibles de jouer le rôle de « modèles », de participer à l'évolution des systèmes de représentation et de faire remonter des revendications spécifiques sur la scène politique (CHARLIER, 2011 ; ANGULO, 2011).

Les femmes se heurtent à des difficultés multiples dans leur tentative de réappropriation des moyens de production. L'expérience montre à quel point il est difficile de sortir les femmes de secteurs d'activités peu capitalistiques et à très faible rentabilité. Celles qui parviennent à un certain succès économique courent le risque permanent d'une récupération par des entités de plus grande taille, souvent dirigées par des hommes (SAUSSEY, 2011 ; VERSCHUUR, 2011 ; NOBRE et FREITAS, 2011). Si elles sont nombreuses à souhaiter être évaluées autrement qu'à l'aune de critères purement économiques, ces derniers continuent de monopoliser le champ de l'évaluation. En l'état actuel des choses, les initiatives sont donc tiraillées entre la volonté de renouveler les pratiques économiques et d'accéder à une certaine forme de pouvoir économique, que ce soit en termes de capacité de production et/ou d'accès direct aux marchés, nationaux et internationaux. Or ceci suppose des performances minimales en matière de rentabilité qui ne sont pas toujours compatibles avec le maintien de modèles alternatifs de production misant sur le lien social, la solidarité et le « bien-vivre » (CHARLIER, 2006, 2011 ; NOBRE et FREITAS, 2011).

De nombreux acteurs du système capitaliste ont parfaitement compris la force de ces formes d'action collective et s'en nourrissent. Banques, institutions financières, multinationales construisent de nouveaux marchés en s'appuyant sur des réseaux sociaux locaux qui leur permettent de réaliser des économies d'échelle et de déléguer la gestion des risques. Sous couvert d'*empowerment* des femmes, celles-ci sont souvent une cible privilégiée. Certaines formes de microfinance et de commerce équitable, adossées à des entreprises globalisées (banques, fonds d'investissement privés, multinationales de l'agro-business), ont ainsi pour principal effet

de déposséder les femmes de leurs ressources sociales (GUÉRIN, 2011 ; SAUSSEY et ELIAS, 2013).

Lorsque les initiatives mobilisent des femmes en masse, alors la récupération est davantage de nature politique. Réseaux ou organisations de nature diverse (politique, religieux, communautaire, etc.) se saisissent de ces groupements afin de faire des femmes des sympathisantes, des votantes, des partisans ou des fidèles (GUÉRIN *et al.*, 2011). Enfin, ces initiatives se heurtent toutes et sans exception, plus ou moins rapidement, plus ou moins violemment, à un contexte économique, social et politique qui leur est très défavorable, y compris de la part de mouvements et réseaux qui cherchent eux aussi à promouvoir des modèles alternatifs, y compris de la part de certains mouvements féministes – qui voient dans le salariat la seule voie d'émancipation – et y compris de la part des mouvements de l'économie solidaire, qui reproduisent en leur sein les hiérarchies de genre (CÔTÉ, 2011 ; HERSENT et SOUMBOU, 2011).

Ces difficultés multiples non seulement fragilisent ces initiatives, mais participent à la perpétuation de la subordination féminine. Le risque est en effet grand, et déjà à l'œuvre dans certains pays et secteurs, que les femmes de l'économie solidaire prennent en charge collectivement les questions de *care* et de reproduction sans aucune compensation en provenance de l'État ou du marché (GUÉRIN, 2003), avec ainsi la mise en place d'une « économie de femmes » (MAUS, 2010) et d'une « société civile de femmes » (JARRY-OMAROVA, 2010). Ce type de scénario permet certes de soulager le quotidien des femmes et facilite leur accès à l'emploi, comme par exemple les cantines populaires péruviennes (ANGULO, 2011). Mais il ne règle en rien le déséquilibre production/reproduction et le fait que ce soient uniquement les femmes qui en aient la charge. Ce scénario est même un recul lorsque les initiatives se substituent, contre leur gré, à des politiques publiques de socialisation du *care*, comme par exemple au Québec (MENDELL et TREMBLAY, 1998 ; CÔTÉ, 2011).

Conclusion

L'analyse rigoureuse et critique montre à quel point les effets produits par ces initiatives d'économie solidaire sont ambigus

et équivoques, du fait notamment de difficultés de fonctionnement multiples liées à un environnement nuisible et malveillant. La manière dont elles véhiculent ou reproduisent, bien souvent à leur insu, les logiques néolibérales et/ou patriarcales mérite évidemment d'être étudiée. Les effets produits peuvent sembler bien maigres par rapport à l'immensité du chemin à parcourir. Mais c'est aussi leur *invisibilité*, du fait de catégories d'analyse inadaptées (GUÉTAT-BERNARD, 2011), qui provoque déceptions et frustrations.

Une lecture en termes de rapports sociaux de sexe offre un regard nouveau sur l'économie solidaire. S'intéresser de près aux pratiques, aux contraintes et subjectivités locales, tout en abandonnant les dichotomies habituelles (public/privé, marchand/non marchand, monétaire/non monétaire, altruisme/égoïsme) met en évidence les potentialités, ainsi que les risques dont elles sont porteuses. Ces initiatives facilitent l'appropriation des moyens de production des femmes et leur articulation avec la sphère dite « reproductive », grâce à la socialisation, mais aussi la *revalorisation* des activités de soin à autrui. Ancrées dans les territoires et les espaces vécus, ces initiatives contextualisent les formes d'action en fonction des besoins, des enjeux et des identités locales. Elles expérimentent aussi des formes inédites d'articulation et d'interaction entre action et protestation et donnent un sens nouveau à l'engagement politique.

En fonction des contextes et des périodes de leur histoire, les initiatives d'économie solidaire oscillent entre deux pôles (GUÉRIN *et al.*, 2011). Le premier est celui de la « résistance », au sens d'une contestation discrète d'un ordre dominant qui permet l'accommodation, mais se révèle dépourvue de capacité de transformation et peut même contribuer à la dépossession. Le second est celui de la « transformation sociale », dans la mesure où ces initiatives préfigurent d'autres manières de travailler, de produire, de consommer et de vivre ensemble et bousculent les rapports sociaux, dont ceux de sexe.

Dans un essai intitulé *La véritable richesse (The true wealth)*, Juliet Schor plaide pour une « économie de la plénitude », seul moyen selon elle d'éviter le krach écologique, mais aussi de favoriser l'épanouissement personnel et la cohésion sociale. Cette économie de la plénitude est fondée sur le partage (du travail, des

ressources, du savoir), la réappropriation des moyens de production, mais aussi du temps et des ressources à l'échelle locale par les citoyens. Le rééquilibrage marché/hors marché et ce qu'elle nomme les « économies de la réciprocité » (à partir d'exemples très proches des pratiques d'économie solidaire décrites ici) sont la pierre angulaire de cette économie plus humaine. Julie Matthaei, qui a largement contribué à théoriser l'économie solidaire aux États-Unis, considère que ce type d'économie, en accordant la priorité à l'humain, à la solidarité et au *provisioning*, est finalement une forme de concrétisation de l'agenda de l'économie féministe (MATTHAEI, 2009). L'enjeu essentiel, toutefois, c'est que ce *provisioning* soit pensé et pratiqué autrement que comme une compétence naturelle des femmes. Rares sont les militants ou théoriciens de l'économie solidaire qui s'expriment en ces termes, mais le fait que les femmes soient bien souvent les premières actrices de ces initiatives pose question.

Ces initiatives n'ont de sens que si elles sont articulées à un combat de fond : repenser la richesse, non seulement en tenant compte de l'utilité sociale des initiatives, mais en valorisant tout ce qui relève de la reproduction, comme le revendiquent depuis déjà longtemps les mouvements féministes. Il faut donc agir autrement, mais aussi *penser* autrement (FERBER et NELSON, 1993). Les enjeux d'une redéfinition de la richesse sont doubles. Le premier porte sur les rapports de genre : il s'agit de revaloriser la contribution des femmes à l'intérêt général et de lutter contre l'une des formes centrales d'injustice, celle de l'inégale répartition des activités de soin. Le second enjeu concerne la capacité de nos sociétés à avancer vers une économie durable, une économie qui reconnaît et développe les activités et les services qui « prennent soin », tant des personnes (santé, éducation, culture, bien-être) que de la nature (GADREY, 2010 ; SCHOR, 2010).

Des analyses alternatives et innovantes de la richesse et de la productivité existent déjà. Elles réfléchissent à d'autres étalons de mesure et proposent de tenir compte de l'ensemble des « coûts cachés », tant positifs (activités de socialisation, de soins à autrui, de construction et de maintien de réseaux sociaux, de partage de l'information, etc.) que négatifs (empreinte écologique, stress, violence, pollution et nuisances diverses, inefficiences marchandes résultant de situations de monopoles, d'alliances politiques, etc.).

On ne peut que plaider en faveur de débats publics sur ces questions de mesure de la richesse, de la systématisation de leur application empirique et enfin de leur adaptation à une diversité d'environnements socioculturels et politiques. C'est le seul moyen de valoriser la multifonctionnalité des activités humaines et donc de lutter contre leur infériorité supposée en démontrant leur contribution majeure au bien-être individuel et collectif. C'est également le seul moyen de rendre compte du rôle capital des initiatives décrites ici et de les sortir du déni. C'est enfin le seul moyen de sensibiliser progressivement les décideurs et l'opinion publique – hommes et femmes – aux impasses d'une conception matérialiste et individualiste de la richesse et à l'impérieuse nécessité de se centrer sur des objectifs de bien-être, de bien-vivre et de soin, qu'il s'agisse de soin à l'égard d'autrui ou de la nature.

Références bibliographiques

AGARWAL B., 2002 – « Le débat sur le genre et l'environnement ». In Haase-Dubosc D. *et al.*, (éd.) : *Enjeux contemporains du féminisme indien*, Paris, MSH Éditions : 155-180.

AIINGER K., 2012 – The indignados make change contagious <http://www.guardian.co.uk/commentisfree/2012/may/08/indignados-make-change-contagious?INTCMP=SRCH>

ANGULO N., 2011 – « Cantines populaires : sécurité alimentaire et exercice de la citoyenneté au Pérou ». In Guérin I., Hersent M., Fraise L. (éd.) : *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*, Toulouse/Marseille, Eres/IRD : 221-237.

ARCHAMBAULT É., 1996 – *Le secteur sans but lucratif. Associations et fondations en France*. Paris, Economica.

BAGAYOKO-PENONE N., HOURS B. (dir.), 2005 – *États, ONG et production de normes sécuritaires dans les pays du Sud*. Paris, L'Harmattan, coll. Questions contemporaines, 313 p.

BASU A., (ed.), 1995 – *The Challenge of Local Feminism. Women's Movements in Global Perspective*. Boulder (Colorado), Westview Press, 493 p.

BASU A., (ed.), 2001 [1995] – *The Challenge of Local Feminisms. Women's Movements in Global Perspective*. New Delhi, Kali for Women, 510 p.

BENERÍA L., 2010 – « Travail rémunéré, non rémunéré et mondialisation de la reproduction ». In Falquet J. et al. (éd.) : *Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Paris, Presses de Science Po : 71-78.

CHARLIER S., 2006 – *L'économie solidaire au féminin : quel apport spécifique pour l'empoderamiento des femmes ? Une étude de cas dans les Andes boliviennes*. Thèse de doctorat, Louvain la-Neuve, Presses universitaires de Louvain.

CHARLIER S., 2011 – « Empoderamiento des femmes par l'économie populaire et solidaire : participation et visibilité des femmes en Bolivie ». In Guérin I., Hersent M., Fraisse L. (éd.) : *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*, Toulouse/Marseille, Eres/IRD : 155-184.

COQUERY-VIDROVITCH Ch., 1994 – *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^e au XX^e siècle*. Paris, Éditions Desjonquères, 395 p.

CÔTÉ D., 2011 – « Difficiles convergences : mouvements de femmes et économie sociale, l'expérience Québécoise ». In Guérin I., Hersent M., Fraisse L. (éd.) : *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*, Toulouse/Marseille, Eres/IRD : 289-313.

D'ATRI A., ESCATI C., 2008 – « Le mouvement piquetero/a en Argentine ». In Srilatha Batliwala : *Changer le monde : les mouvements féministes, concepts et pratiques*, Awid.

DAMAMME A., 2011 – « La difficile reconnaissance du travail féminin au Maroc ». In Guérin I., Hersent M., Fraisse L. (éd.) : *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*, Toulouse/Marseille, Eres/IRD : 87-106.

DEGAVRE F., 2011 – « La pensée "femmes et développement" ». In Guérin I., Hersent M., Fraisse L. (éd.) : *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*, Toulouse/Marseille, Eres/IRD : 63-86.

DIRENBERGER L., 2008 – *Les femmes dans les émeutes de la faim*. Cetri, Belgique, octobre. http://www.cetri.be/spip.php?page=imprimer&id_article=866

DUBY G., PERROT M. (dir.), (1991) – *Histoire des femmes en Occident*. Tome IV : *Le XIX^e siècle*. Paris, Plon, 627 p.

EME B., LAVILLE J.-L. (dir.), 1994 – *Cohésion sociale et emploi*. Paris, Desclée de Brouwer, coll. Sociologie économique, 285 p.

EME B., LAVILLE J.-L., 2007 – « Économie solidaire ». In Laville J.-L., Cattani A. D. (éd.) : *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer : 253-261.

FALQUET J., 2008 – *De gré ou de force. Les femmes dans la mondialisation*, Paris, Éditions La Dispute, coll. Le genre du monde, 214 p.

Feministas Indignadas en la Plaza Catalunya: Manifesto <http://www.caladona.org/termomix/archives/4392>

FERBER M., NELSON J. (eds), 1993 – *Beyond Economic Man: Feminist Theory and Economics*. Chicago, University of Chicago Press, 178 p.

FERGUSON J., 1994 – *The Anti-politics Machine: Development, De-politicisation and Bureaucratic Power in Lesotho*. Minneapolis, University of Minnesota Press.

FOLBRE N., 2001 – *The Invisible Heart, Economics and Family Values*. New-York, The New Press.

FRASER N., 2013 – « Marchandisation, protection sociale, émancipation : vers une conception néo-polanyienne de la crise capitaliste ». In Hillenkamp I., Laville J.-L. (éd.) : *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Paris, Eres : 39-64.

GADREY J., 2010 – Une économie post-croissance riche en emplois. *Alternatives Économiques*, 288 : 66-69.

GAIGER L. I., 2007 – Nouvelles formes de production non capitalistes au Brésil. *Revue Tiers Monde*, 190, « Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique » : 309-204.

GUÉRIN I., 2003 – *Femmes et économie solidaire*. Paris, La Découverte, 234 p.

GUÉRIN I., 2011 – Les effets insoupçonnés de la microfinance. *Travail, genre et sociétés*, 25 : 61-79.

GUÉRIN I., HERSENT M., FRAISSE L., 2011 – *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*. Toulouse, Erès/IRD, 384 p.

GUÉTAT-BERNARD H., 2011 – *Développement rural et rapports de genre. Mobilité et argent au Cameroun*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.

GUSMÃO NEUSA M. M., 1994 – Terra de mulheres. Identidade e gênero em um bairro rural negro in USP. *Revista de História*, 129-131, São Paulo.

HAINARD F., VERSCHUUR Chr., 2005 – *Mouvements de quartier et environnements urbains. La prise de pouvoir des femmes dans les pays du Sud et de l'Est*. Paris, Karthala/Enda Diapol, 374 p.

HART K., LAVILLE J.-L., CATTANI A. D., 2011 – *The human economy*. London, Polity Press [1st edition 2010].

HERSENT M., SOUMBOU P., 2011 – « Initiatives de femmes en migration dans l'économie solidaire ». In Guérin I., Hersent M., Fraisse L. (éd.) :

Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale, Toulouse/Marseille, Eres/IRD : 207-220.

HILLENKAMP I., 2013a – *L'économie solidaire en Bolivie : entre marché et démocratie*. Paris, Karthala et Genève, Graduate Institute Publications, 360 p.

HILLENKAMP I., 2013b – « Le principe de householding aujourd'hui. Discussion théorique et approche empirique par l'économie populaire ». In Hillenkamp I., Laville J.-L. (éd.) : *Socio-économie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Paris, Eres : 215-240.

HILLENKAMP I., LAVILLE J.-L. (éd.), 2013 – *Socio-économie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*. Paris, Eres.

JARRY-OMAROVA A., 2010 – *Genre du pouvoir et démocratie libérale en Mongolie. Analyse de l'échec du mouvement associatif des femmes, entre espace politique, nomadisme et ONG internationales*. Thèse de doctorat en sociologie, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), 574 p.

JUNCO C., PÉREZ OROZCO Y SIRA DEL RÍO A., 2006 – *Hacia un derecho universal de ciudadanía (sí, de cUidadanía)*. *Libre Pensamiento*, 51.

KABEER N., 2010 – *Gender and Social Protection Strategies in the Informal Economy*. New York et New Delhi, Routledge, xi-385 p.

KABEER N., 2011 – « Emploi informel, initiatives syndicales et genre ». In Guérin I., Hersent M., Fraisse L. (éd.) : *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*, Toulouse/Marseille, Eres/IRD : 255-289.

LAVILLE J.-L. (dir.), 1994 – *L'économie solidaire : une perspective internationale*. Paris, Desclée de Brouwer, 334 p.

LEMAITRE A., DEGRAVE F., non publié, non daté – *Approches substantives de l'économie : des outils pour l'étude des organisations d'économie sociale*.

LOBO E., 1991 – « Mulheres, feminismo e novas práticas sociais ». In Lobo E. : *A Classe operária tem dois sexos. Trabalho, dominação e resistência*, São Paulo, Ed. Brasiliense.

MATTHAEI J., 2009 – « Beyond economic man: Economic Crisis, Feminist Economics, and the Solidarity Economy ». Contribution à la conférence 2009 de International Association for Feminist Economics, Boston, 26-28 juin.

MAUS Z., 2010 – « Quelle place pour les savoirs minoritaires dans l'économie sociale: quelques pistes pour une lecture féministe ». Contribution aux X^{es} Rencontres internationales du Réseau inter-universitaire de

l'économie sociale et solidaire, université du Luxembourg, Luxembourg, 2-4 juin.

MÉDA D., 2001 – *Le temps des femmes. Pour un nouveau partage des rôles*. Paris, Flammarion, 199 p.

MENDELL M., TREMBLAY D.-G., 1998 – « L'économie sociale, la démocratie économique et l'emploi des femmes : enjeux et défis ». Atelier de recherche sur l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes, document de travail, Montréal : 39-45.

MOLYNEUX M., 1998 – « Analysing Women's Movements ». In Jackson C., Pearson R. (eds) : *Feminist Visions of Development Gender Analysis and Policy*, Londres et New-York, Routledge : 65-88.

NAPLES N. A., DESAI M. (eds), 2002 – *Women's Activism and Globalisation. Liking Struggles and Transnational Politics*. New-York et Londres, Routledge, 288 p.

NELSON J., 1993 – « The study of choice or the study of provisioning? Gender and the definition of economics ». In Ferber M., Nelson J. (eds) : *Beyond Economic Man. Feminist Theory and Economics*, Chicago/London, Chicago University Press : 23-36.

NOBRE M., 2005 – « Femmes et économie solidaire ». In Laville J.-L., Cattani A. D. (dir.) : *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer : 333-342.

NOBRE M., FREITAS T., 2011 – « Possibilités et limites de la construction de l'égalité de genre dans l'économie solidaire ». In Guérin I., Hersent M., Fraisse L. (éd.) : *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*, Toulouse/Marseille, Eres/IRD : 237-254.

PATEL R., McMICHAEL Ph., (2010) – A Political Economy of the Food Riot. *Review*, A Journal of the Fernand Braudel Center.

PICCHIO A., 1999 – « Visibilidad analítica y política del trabajo de reproducción social ». In Carrasco C. : *Mujeres y economía*, Barcelona, Icaria.

PRÉVOST B., 2011 – « Le genre dans les nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté : de Sen à la Banque mondiale ». In Guérin I., Hersent M., Fraisse L. (éd.) : *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*, Toulouse/Marseille, Eres/IRD : 31-62.

RAUBER I., 2002 – « Mujeres Piqueteras: el caso de Argentina ». In Reysoo F. : *Économie mondialisée et identités de genre*, Suisse, Unesco.

ROUSSEAU S., 2008 – Éditorial. L'égalité hommes-femmes : un outil d'augmentation (générale) du temps de travail ? *Revue française de socio-économie*, 2 : 3-6.

SAIAG H., 2011 – Le trueque argentin au prisme de la dette : une socio-économie des pratiques monétaires et financières. *Revue de la régulation* [En ligne], 10 |2e semestre/Autumn, URL : <http://regulation.revues.org/9411>

SUSSEY M., 2011 – « Initiatives féminines et économie sociale et solidaire dans la production du beurre de charité au Burkina Faso ». In Guérin I., Hersent M., Fraisse L. (éd.) : *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*, Toulouse/Marseille, Eres/IRD : 107-129.

SUSSEY M., 2013 – « Développement ». In Achin C., Bereni L. (dir.) : *Dictionnaire genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) : 154-167.

SUSSEY M., ELIAS M., 2013 – « Consommer équitable et vendre son beurre : imaginaire politico-écologique d'une filière globalisée ». In Guérin I., Selim M. (éd.) : *À quoi et comment dépenser son argent ? Hommes et femmes face aux mutations globales de la consommation*, Paris, l'Harmattan : 207-229.

SCHNEIDER M., 2008 – We are hungry! A Summary Report of Food Riots, http://cornell.academia.edu/MindiSchneider/Papers/175793/_We_are_Hungry_A_Summary_Report_of_Food_Riots_Government_Responses_and_State_of_Democracy_in_2008

SCHOR J., 2010 – *Plenitude: The New Economics of True Wealth*. New-York, the Penguin Press.

SERVET J.-M., 2007 – Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi. *Revue Tiers Monde*, 190, « Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique » : 255-274.

THOMPSON E. P., 1991 – « *The Moral Economy of the English Crowd* ». In Thompson E. P. : *Customs in Common*, New York, The New Press.

TILLY L., SCOTT J., 1987 – *Women, Work and Family*. London, Routledge.

VERSCHUUR Ch. (éd.), 2007 – Genre, mouvements populaires urbains et environnement. *Cahiers genre et développement*, 6, Paris, l'Harmattan, 404 p.

VERSCHUUR Ch., 2009 – Quel genre ? Résistances et mésententes autour du mot « genre » dans le développement. *Revue Tiers Monde*, 200, « Les mots du développement » : 785-803.

VERSCHUUR Ch., 2011 – « Mouvements et organisations populaires en milieu urbain : identités de genre et brèches pour le changement ». In Guérin I., Hersent M., Fraisse L. (éd.) : *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*, Toulouse/Marseille, Eres/IRD : 185-206.

VERSCHUUR Ch., DESTREMAU B. (éd.), 2012 – Féminismes décoloniaux, genre et développement. Histoire et récits des mouvements de femme et des féminismes aux Suds. *Revue Tiers Monde*, janvier-mars, 209.

Conclusion

La politique du corps La construction-déconstruction du genre et développement¹

Wendy HARCOURT

En juin 2013 à Vienne, à l'occasion du vingtième anniversaire de la conférence des Nations unies sur les droits de l'homme, j'ai participé à une table ronde dont le thème était « Vienne +20 : les droits des femmes en jeu ? ! : les voix des militantes féministes internationales ». Dans la salle d'apparat des bureaux du gouvernement de Vienne qui accueillait l'événement se sont retrouvées de nombreuses femmes de la société civile et du monde politique désireuses de réfléchir sur ce qui avait été accompli depuis vingt ans. En 1993, la conférence des Nations unies à Vienne a marqué un tournant décisif pour les droits humains et l'intégration du genre dans les processus de développement. C'est pendant la conférence de Vienne qu'est né le slogan « les droits des femmes sont des droits humains » et que le discours sur les droits humains et le projet plus vaste du genre et développement ont pris une direction nouvelle. Le fait que des questions comme les violences contre les femmes, les viols de guerre, les mutilations génitales féminines et la violence domestique, autrefois exclues des processus de développement, aient été choisies comme thèmes de la table ronde montrait clairement qu'ils relevaient désormais bel et bien des politiques de développement. Cette table ronde réunissait notamment Gabriele Heinisch-Hosek, la combattive et féministe ministre autrichienne des Femmes, Valerie N. Msoka,

¹ Traduit de l'anglais par Yolande Cavallazzi, Aurélie Cailleaud et Emmanuelle Chauvet.

actuellement à la tête de l'Association tanzanienne de femmes dans les médias, Rosa Loga et Charlotte Bunch, deux militantes des droits humains de renom qui avaient fait partie des initiatrices des tribunaux de femmes du forum parallèle des ONG lors de la conférence de Vienne en 1993, et enfin Seidy Saltwo Viquez, une Costaricaine qui milite avec vigueur en faveur des droits reproductifs et de la santé sexuelle.

À l'opposé des autres débats austères qui avaient porté sur la formulation des textes de la conférence, cette table ronde avait un air de fête. Toutes les femmes présentes se sont exprimées avec passion sur leur travail en faveur des droits humains des femmes, sur les stratégies qu'elles ont adoptées, les risques qu'elles ont pris et les succès qu'elles ont remportés, mais aussi sur les défis qui restaient à relever. Cette soirée a très clairement montré que l'organisation du mouvement des femmes et l'engagement des militant-es, des responsables politiques et des décideurs dans un travail visant à faire de la violence de genre une priorité des politiques de développement ont permis de « genrer » le développement. Ces femmes ont raconté comment elles avaient réussi à modifier les perceptions de la violence de genre dans les médias et dans la population, à faire des viols de guerre un crime et à offrir aux jeunes filles une protection juridique contre les mutilations génitales et le mariage précoce. En décrivant les tribunaux des années 1990 – où les femmes ont pu raconter la manière dont leurs droits avaient été violés –, les participantes ont illustré la dimension heuristique du champ genre et développement. Selon Bunch, le pouvoir de faire évoluer les droits humains et le discours sur le développement repose sur la capacité des femmes à s'organiser, à se montrer solidaires et à faire et se faire confiance.

Avec le recul, tous et toutes se sont accordés pour dire que les tribunaux, ainsi que les réunions informelles organisées par le mouvement des femmes lors de chacune des conférences des Nations unies, sont devenus des outils indispensables au mouvement pour mener les actions de sensibilisation dans les lieux de rassemblements globaux, afin de faire évoluer les processus de développement. Les retranscriptions, les films et les écrits apportant des témoignages d'expériences vécues attestent des changements méthodologiques et conceptuels qui sont intervenus dans les analyses faites par les mouvements de femmes et dans la façon

dont ceux-ci définissent les formes contemporaines du changement social dans l'arène du développement.

Sous le développement : le genre propose une réflexion sur ces pratiques heuristiques d'apprentissage et de partage des savoirs mises en œuvre par les militant-es et les chercheur-es travaillant sur les questions de genre pour étudier en quoi elles ont permis d'intégrer la dimension de genre dans le processus de changement social qu'est le développement. En définissant la démarche heuristique comme un processus auto-alimenté d'apprentissage par l'action, cet ouvrage, à l'instar de la table ronde de Vienne, analyse le changement profond qu'a insufflé l'approche genre et développement dans les disciplines et les pratiques, en s'inspirant des expériences vécues dans différents lieux, différentes disciplines et sur des thèmes divers. Il est le reflet de la pédagogie utilisée dans le cadre de milliers d'événements organisés par des mouvements de femmes dans les arènes où sont débattues les questions de développement en ce qu'il représente les femmes dans leur diversité : la diversité des langues dans lesquelles elles s'expriment (le français, l'anglais et dans une moindre mesure l'espagnol sont représentés dans cet ouvrage) et des traditions auxquelles elles appartiennent (anthropologie, sociologie, droit, relations internationales, science politique, économie, démographie, philosophie), la diversité de leurs observations et de leurs engagements, mais aussi celle de leurs réflexions sur elles-mêmes. Les chapitres diffèrent par leur positionnement. Certains explorent les courants dominants du développement et des réflexions du monde académique – par exemple ceux portant sur la sociologie, l'économie et l'anthropologie – alors que d'autres parlent davantage des marges et traitent des modes d'organisation des mouvements de la société civile ou donnent des exemples d'actions menées dans les domaines de la politique ou du droit. Ce livre est divisé en deux parties – les disciplines, d'une part, et les thématiques, de l'autre – mais les recouvrements entre elles sont nombreux. Benería² montre que les crises économiques changent notre perception de la place du genre et de l'économie dans le développement. Dans sa recherche néerlandaise sur la *kitchen spoon*, Reyssoo montre les dif-

² Dans cette conclusion, je me réfère aux chapitres de l'ouvrage en mentionnant les noms des auteur-es sans autres références aux titres des chapitres ou aux numéros de pages.

ficultés de la combinaison entre l'anthropologie et le champ genre et développement unis dans une relation quelque peu précaire, où l'on trouve de l'innovation et de la solidarité, mais aussi des mises à l'écart et des malentendus. Conjointement, ces chapitres proposent une réflexion critique féministe multidimensionnelle et riche, qui, en elle-même, façonne les processus de développement. Cette réflexion est d'autant plus intéressante lorsque les auteur-es se sont livré-es aux exercices de la réflexion sur soi et de l'autocritique – y compris au niveau personnel, ce qui est une caractéristique unique des écrits et des pratiques féministes.

Mes remarques finales sur cet ouvrage sont écrites dans cet esprit réflexif de la recherche féministe. En passant en revue les apports des auteur-es, je vais tenter de montrer en quoi il est important de prendre en considération les processus relatifs au genre et développement à ce moment de l'histoire. Mon angle d'entrée dans cette discussion va être la politique du corps dans les processus relatifs au genre et développement, dont les campagnes pour les « droits des femmes en tant que droits humains » sont une composante à part entière. Cette conclusion s'inspire de l'analyse que propose cet ouvrage des succès de l'approche genre et développement ainsi que des écueils et des difficultés qu'elle rencontre, observés à travers le prisme de mon propre combat pour l'intégration de la politique du corps dans les politiques de développement et les mouvements de femmes (HARCOURT, 2009).

Comme le laissent transparaître mes observations préliminaires sur la table ronde de Vienne, nous nous trouvons à un moment stratégique de la réflexion sur les processus relatifs au genre et développement. Les conférences des Nations unies du début des années 1990 ont été, comme le soulignent Reysoo et Alvarez, des moments clés pour l'expression des revendications relevant du genre et du développement. Les événements internationaux qui se sont succédé dans les années 1990 et les réflexions régionales menées à cette période ont été des moments d'espoir. En 1989, la chute du mur de Berlin a mis fin à la guerre froide dont les implications politiques déterminaient en grande partie les négociations sur le développement. Pendant cette période, beaucoup ont évoqué les dividendes de la paix et placé de grands espoirs dans le « développement durable » (ce qui semble un peu ridicule avec le recul). Mais surtout, cette période a été marquée par

l'émergence d'un mouvement transnational des femmes au sein de ce que l'on commençait à appeler la « société civile », laquelle était censée être le troisième acteur des politiques de développement, aux côtés du monde des affaires et de l'État. Même si nous sommes devenus cyniques à la lumière des événements qui ont suivi, il n'en reste pas moins que cette période a été, comme l'ont rappelé celles d'entre nous qui ont participé à la table ronde de Vienne en juin 2013, un moment d'euphorie et de découverte de la capacité du mouvement féministe à pénétrer et à faire évoluer le discours sur le développement. Reysoo évoque ce moment dans l'exemple néerlandais et Jaramillo l'illustre par sa description des interventions énergiques des femmes dans le domaine du droit et du développement.

Les conférences de suivi à 20 ans des sommets des Nations unies, la première ayant été Rio +20 en 2012 (qui a suivi la conférence des Nations unies sur le développement durable de 1992, aussi appelée Sommet de la Terre), sont une occasion de porter un regard critique sur ce qui a été accompli ou non grâce aux travaux des chercheur-es dans le domaine du genre et à l'engagement militant des femmes dans les politiques de développement, et ce sur différents fronts. Comme le montre Benería, il est devenu impératif, avec la crise économique de 2008, d'appréhender la nature genrée du développement pour analyser la rhétorique actuelle de la Banque mondiale au sujet de l'« économie intelligente » ou de l'« investissement dans les femmes ». De même, van Staveren et Odebode montrent que la théorie économique et les inégalités de genre doivent être analysées conjointement pour étudier la capacité d'action des femmes ou leur accès aux ressources.

Face aux inquiétudes grandissantes que suscite le changement climatique, il devient urgent de prendre conscience de la finitude des ressources qu'offre la terre et de mettre sur le devant de la scène les droits de la terre autant que les droits humains. Il est également déconcertant de constater que les fondamentalismes perdurent et que les femmes sont confrontées à des retours en arrière, même dans les nouvelles formes de contestation des mouvements sociaux en Europe du Sud et au Moyen-Orient, et plus récemment en Turquie. Ces retours en arrière posent de nombreuses questions sur le domaine du genre et du développement, tant au niveau pratique qu'au niveau théorique. En outre, depuis la

création de l'ONU femmes en 2011, et pour l'élaboration d'un nouvel agenda post-2015 pour le développement, succédant aux Objectifs du millénaire pour le développement, le repositionnement du domaine genre et développement dans la politique institutionnelle du développement est un sujet de préoccupation important.

Comme le montre Alvarez, après deux décennies caractérisées par un engagement intense, les militantes du mouvement des femmes expriment un certain malaise vis-à-vis des priorités du genre et du développement. L'engagement s'est fragmenté et les défenseur-es des droits des femmes doutent du sérieux de l'intégration du genre par les études et les politiques de développement. Par exemple, le choix de l'éducation des filles comme axe stratégique fondamental pour le développement des femmes a été sérieusement remis en question. Au-delà de la rhétorique des processus de développement élaborée lors des conférences des Nations unies et par-delà les déclarations pour l'éducation figurant dans les Objectifs du millénaire pour le développement, il est difficile d'évaluer l'influence réelle de la scolarisation sur l'évolution du statut des femmes. Laura Oso et Christine Catarino traduisent cette préoccupation lorsqu'elles rapportent l'expérience des femmes migrantes, un groupe trop rarement pris en compte dans les politiques genre et développement. Hélène Guétat, quant à elle, se demande comment reconnaître les effets des actions collectives plutôt qu'individuelles dans les changements vécus par les femmes des zones rurales du monde entier.

La problématique de la nécessaire « déconstruction du champ genre et développement » évoquée par Alvarez est sans doute l'une des questions les plus intéressantes de cet ouvrage. Nous pourrions affirmer que cette déconstruction est déjà en cours dans la mesure où le champ genre et développement est remis en cause par le féminisme décolonial. Dans sa réflexion sur le féminisme décolonial, Verschuur décrit celui-ci comme le lieu d'une radicalisation des critiques féministes de la mondialisation, provoquée par l'intégration des perspectives des féministes migrantes et des féministes du Sud. Le féminisme décolonial analyse la capacité des individus à se constituer en sujets de leur histoire et, par là même, en sujets du développement social, culturel et économique, quels que soient leur genre, leur classe et leur origine raciale (MOHANTY, 2003).

Les critiques de plus en plus nombreuses émises à l'encontre du projet de développement, y compris celles portant sur son incapacité à faire progresser l'égalité de genre et l'*empowerment* des femmes, sont actuellement en train de bouleverser le domaine du genre et développement et de le contraindre à clarifier les liens entre le niveau micro et la plus large perspective macro, comme le soulignent Benería et Verschuur (BENERÍA, 2003). Cet ouvrage prône non seulement une approche plus politique et plus intégrée des processus sociaux et économiques considérés dans leurs dimensions les plus larges, mais également une approche intersectionnelle. Comme le souligne Falquet, les crises du capitalisme financier s'inscrivent dans une réorganisation beaucoup plus vaste des rapports sociaux de classe, de genre et de race.

Dans ce champ genre et développement plus fortement politisé, j'ajouterais que l'intégration de la politique du corps devrait être importante. Comme le suggèrent Loco et Adjmagbo dans leur critique des inégalités dans la démographie, les statistiques démographiques adoptent trop rarement une approche genre, même si le travail relatif à la santé reproductive dans cette discipline semble prometteur. J'irais même jusqu'à préconiser une intégration beaucoup plus sérieuse du concept de politique du corps dans le champ genre et développement, pour ouvrir encore davantage la dimension politique de ce domaine.

Comme l'a montré la table ronde que j'ai évoquée précédemment, l'intégration de la politique du corps dans la lutte contre la violence de genre apparaît comme un succès visible de l'approche genre et développement. Plusieurs processus, à commencer par la conférence des Nations unies sur les droits de l'homme à Vienne en 1993, mais aussi l'entrée en vigueur de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ont porté à l'attention du monde les problèmes de la violence de genre et du déni des droits sexuels et reproductifs. Dans le domaine du droit international public, l'adoption des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix, et la sécurité a permis de veiller à la prise en compte du genre au niveau international dans les situations de conflit armé (BARROW, 2010).

Les actions de défense de ces politiques, et ces politiques elles-mêmes, ont mis au jour le pouvoir patriarcal hégémonique qui

a été à l'œuvre dans la construction du corps en un terrain de guerre genré, marqué par le sexisme, l'homophobie, la xénophobie, le racisme et l'âgisme. Une fois ce pouvoir révélé, la politique du corps permet de résister et d'élargir la dimension politique du corps dans les processus de développement en revendiquant la fin de la violence et de la discrimination, ainsi que l'accès aux droits humains et en particulier aux droits sexuels et reproductifs. En abordant explicitement les questions d'intégrité corporelle et de droits dans les questions liées au droit à l'avortement, à la santé maternelle et au choix en matière de sexualité, on a permis au discours sur le développement d'intégrer une incarnation particulière du féminin dans le développement.

Comme l'affirme Jaramillo, cette évolution a été saluée comme un succès, mais elle semble avoir un revers. Prügl décompose utilement le concept qu'elle nomme « les-femmes-et-les-enfants » dans sa déconstruction de la féminité et de la masculinité en temps de guerre, notamment dans la perspective du droit international, dans celle des opérations de maintien de la paix et enfin dans la réalité de la violence sexuelle en temps de guerre. Elle révèle qu'en érigeant la violence de genre comme priorité, on a produit une construction qui réduit les femmes au rôle de victimes en ne mettant pas en cause des systèmes de genre où elles sont considérées comme vulnérables du fait de leur potentiel reproducteur et du désir qu'elles peuvent susciter, raisons pour lesquelles elles méritent protection juridique et soins médicaux. Ces discours sur le corps féminin entretiennent des interprétations particulières du corps – très occidentales, hétéronormatives et médicalisées – qui occultent les multiples possibilités d'agir et de désirer des femmes, mais aussi les expressions culturelles non occidentales. L'image prédominante des corps féminins vulnérables constamment exposés au danger et en quête de sécurité et de protection est en décalage, voire en quasi-contradiction, avec celle qui a été construite par le courant dominant du développement où les femmes sont présentées comme des travailleuses, agentes du développement économique. Comme le soulignent Destremau et Lautier dans leur réflexion sur la sociologie, les préoccupations institutionnelles relatives au domaine du genre et développement ont gommé les considérations politiques du genre en réifiant les stéréotypes de genre ou en mettant en exergue la figure héroïque des

femmes micro-entrepreneuses dans l'économie solidaire. Comme Destremau et Lautier, je pense qu'il est nécessaire de déconstruire-reconstruire le discours de sorte qu'il intègre le pouvoir critique de l'analyse de genre.

Le concept de biopolitique développé par FOUCAULT (1996) permet de déconstruire les modalités d'exercice du pouvoir sur le corps féminin dans le développement. La biopolitique désigne la politique de l'administration et du gouvernement de la vie par des processus que la société occidentale moderne considère comme allant de soi. Foucault décrit un pouvoir moderne oppressif au plan hiérarchique, mais également produit horizontalement et ancré de façon complexe dans notre langue et dans nos pratiques. La biopolitique définit les corps comme des lieux fluides d'exercice du pouvoir et de contestation politique plutôt que comme des données statiques, enfermées dans certains rythmes biologiques. Parmi les stratégies biopolitiques qui contribuent à la classification des corps modernes figurent les statistiques démographiques, les dossiers médicaux, les empreintes digitales sur nos passeports, les cartes d'identité spécifiant notre taille et notre couleur d'yeux et l'étalage de corps idéaux dans les pages des magazines. Le discours sur le développement est un lieu de croisement de nombreuses stratégies biopolitiques visant le corps. Les corps genrés produits par la langue et les pratiques du planning familial, de la médecine, de la santé publique, des politiques de population et des droits reproductifs y apparaissent comme des objets et des sujets d'étude dignes d'intérêt.

Le concept de biopouvoir permet de mieux comprendre le fonctionnement de la politique du corps dans le développement. Le biopouvoir désigne l'ensemble des pratiques infimes relevant des rapports de pouvoir. Foucault affirme l'immanence du pouvoir dans les rapports quotidiens, y compris dans les échanges économiques, les rapports de savoir et les rapports sexuels. Les micro-pratiques du pouvoir sont reprises dans les macrostratégies de domination. Les formes modernes d'administration et de gouvernement, qui sous-tendent les processus de développement, sont exercées par l'intermédiaire d'un ensemble d'institutions, de procédures, d'analyses, de réflexions, de calculs et de tactiques.

Le concept foucauldien de biopolitique et biopouvoir nous permet de comprendre pourquoi la politique du corps est souvent le lieu

premier à partir duquel les femmes se mobilisent pour défendre leur droits et comment, ce faisant, elles deviennent des actrices politiques dans le champ genre et développement. Par la politique du corps, l'expérience matérialisée du corps féminin a marqué un point d'entrée dans l'engagement politique (par la lutte pour le droit à l'avortement, les manifestations contre l'utilisation du viol comme arme de guerre et contre la violence domestique). À partir de cette interprétation du pouvoir, il est important d'élargir la notion de politique du corps pour remettre en cause le contrôle et les limites imposés par le développement, tel qu'il est mis en pratique sur la vie quotidienne des femmes matérialisée par leur corps (HARCOURT, 2009).

La notion de stabilité des dispositifs institutionnels se trouve bouleversée lorsque l'on étudie le genre et développement dans une perspective biopolitique. Ce champ peut être compris comme un ensemble de dispositifs fluides dont les pratiques « techniques » et les objectifs sont fixés par un certain nombre de conventions émanant des Nations unies ou des gouvernements (VISVANATHAN *et al.*, 2011). La praxis de ce domaine est déterminée par les nombreux acteurs – les responsables gouvernementaux et les experts techniques, mais aussi les journalistes et les militant-es – qui circulent entre et au sein des différents espaces de développement au gré de leurs divers objectifs et priorités stratégiques. Les conférences, les accords et les conventions, les rapports et les sites Internet des Nations unies sont maintenant, comme nous l'avons expliqué, des plateformes où s'entrecroisent différents niveaux d'engagement dans le champ genre et développement – dans les administrations, les gouvernements, les universités, les ONG, les cabinets-conseils, les agences de presse, les organisations communautaires et tout un ensemble de mouvements et de réseaux dont ceux fondés sur les médias sociaux.

C'est au cœur de ces processus que prend forme l'expérience du développement matérialisée par le corps. Les données recueillies permettent de mesurer, d'évaluer et de comparer d'une région à l'autre les expériences des femmes par leurs corps. Ainsi, la politique de développement anticipe, contrôle et tente de changer et d'améliorer la vie des femmes par une meilleure éducation, une meilleure santé, une diminution de la mortalité maternelle, une protection plus efficace, etc. Le cadre de la politique du corps est

posé lors des discussions techniques qui traitent de la question dans sa relation avec le genre et développement aux Nations unies et dans l'arène intergouvernementale.

Selon Alvarez, une autre forme de politique du corps est née quand les militant-es féministes, en interaction avec cette vision technique et en contestant celle-ci, ont remis en cause l'idée selon laquelle les politiques et les pratiques dominantes du champ genre et développement seraient la source de transformation sociale favorable aux droits des femmes. Cette contestation s'est notamment exprimée pendant les dialogues féministes du Forum social mondial, qui ont placé le corps au centre de l'analyse féministe et de la lutte sociale, culturelle, économique et politique. Les dialogues féministes ont porté sur la montée de l'intégrisme, la répression économique et culturelle et la violence et ont posé la politique du corps en contre-culture (VARGAS, 2005).

Dans ce contexte, la politique du corps définit le corps comme un vecteur impertinent du savoir. La politique du corps en elle-même n'a vocation ni à mesurer, ni à apporter un soutien médical, ni à donner une sécurité juridique ou une protection. En revanche, elle vise à permettre aux femmes de s'organiser pour mettre fin à la violence domestique, au viol, à la répression et à l'homophobie, mais aussi pour remettre en cause les « traditions » qui les dissimulent sous des voiles, leur enjoignent de se hisser sur des talons hauts, tolèrent et institutionnalisent les inégalités au travail et enfin celles qui, dans les espaces publics, les réduisent au silence et exploitent les peurs masculines. La politique du corps est un affront aux présupposés, aux normes et aux règles culturelles et sociales implicites. Dans le cadre de ces luttes, la politique du corps se manifeste comme un puissant mouvement de résistance qui a vocation à étendre la portée des droits et lie la dimension politique du corps à une forme radicale de démocratie (CORNWALL et JOLLY, 2008 ; HARCOURT, 2009).

Relevant du processus de décolonisation du développement, la politique du corps remet en cause les idées que les institutions du champ genre et développement considèrent comme allant de soi – comme « l'*empowerment* allégé »³ judicieusement décrit par CORNWALL (2012) –, en tranchant dans l'enchevêtrement de

| ³ NDT : « *Empowerment lite* » en anglais.

présupposés et de stéréotypes qui a envahi ce domaine (MOLYNEUX et RAZAVI, 2002). Elle veut être en prise avec ce que les femmes (les hommes et les autres) vivent et ressentent dans leurs corps et par leurs corps quand se produisent des changements politiques, sociaux, économiques et culturels.

Comme le montrent Destremau et Lautier, les politiques genre et développement ne suffisent pas pour lutter contre les déséquilibres de pouvoir qui constituent le cœur des cultures et des processus de mise en œuvre des politiques de développement elles-mêmes. Selon Verschuur, pour ouvrir un débat féministe sur le développement il faudrait se poser des questions nouvelles sur ce qu'est la politique. Il ne s'agit pas simplement de permettre aux femmes et aux groupes minoritaires d'accéder au pouvoir. Il s'agit également de parler de la politique du corps qui fait évoluer la signification de termes comme sphères publiques et privées, reproduction, *care* et travail, sexualité, plaisir, violence, science et technologies.

Le temps semble être venu pour le champ genre et développement de faire preuve de plus d'audace et de créativité et de faire siens certains des éléments de la nouvelle politique du corps qui se développent actuellement en dehors de cette sphère. Je fais allusion aux marches des salopes, aux Femen et aux autres mouvements de protestations populaires – ce que l'on a appelé le féminisme à la Lady Gaga – au sein desquels les femmes utilisent leurs corps pour affirmer leur refus des normes, leur force, leur amusement, leur plaisir, leur talent et enfin leur désir de faire la fête (HALBERSTAM, 2012).

Je me demande si, dans le processus de déconstruction du champ genre et développement, un dialogue ne devrait pas être établi entre ces différentes formes de politique du corps pour qu'elles acquièrent une véritable signification politique. Pour reprendre la démarche heuristique de cet ouvrage, je vais raconter une autre histoire d'échange intergénérationnel entre le féminisme européen et la politique du corps. Le projet du Forum féministe européen visait à rassembler celles et ceux qui se définissaient comme féministes, vivaient en Europe et travaillaient sur la politique du corps. Il a essentiellement attiré des jeunes femmes qui étaient impliquées dans des blogs et des e-zines féministes et militaient par l'intermédiaire des médias sociaux. Parmi les personnes qui se

sont investies dans ce projet pendant deux ans, la plupart étaient des féministes de moins de 30 ans venant principalement d'Europe centrale et orientale. Elles ont utilisé l'expression personnelle pour parler de la politique du corps en créant des espaces *queer* sur Internet et ailleurs. Elles ont mené ces projets autonomes pour s'exprimer par le corps sur des sujets tels que le soi, le désir, le *queer* dans la santé, l'art, le cinéma. Les participantes se percevaient comme hors du périmètre des projets de développement financés par le gouvernement. J'ai trouvé intéressant le fait que beaucoup d'entre elles soient impliquées non seulement dans des projets politiques, mais également dans des *ladyfests*, des festivals musicaux et artistiques mondiaux, à but non lucratif et destinés à des formations musicales et à des groupes féminins, à des artistes performeuses, aux arts visuels et aux ateliers artistiques. Ces espaces réservés aux femmes, aux *queers* et aux trans sont créés et dirigés par des « ladies » (l'identité qu'adoptent ces personnes), et s'y côtoient amusement, musique et discussions politiques. Je doute du fait que ces jeunes femmes, tout comme celles qui sont engagées dans les Femen, les marches des salopes, les divers mouvements *occupy* ou celui des *indignados*⁴, aient le sentiment d'être concernées par les débats sur le genre et le développement.

Mon implication dans le Forum féministe européen m'a fait prendre conscience du fossé qui existe entre les générations, mais aussi de celui qui sépare le monde académique de celui des militantes. J'ai dû m'interroger sur le sens qu'aurait cette forme de politique du

⁴ Le mouvement des Femen est apparu en Ukraine en 2012 et a attiré l'attention des médias du monde entier sur ces jeunes femmes très attirantes et organisées qui se dénudaient pour combattre le sexisme. Sur Internet, les mouvements féministes débattent férocement du caractère utile ou au contraire, contreproductif de cette forme de manifestations féministes individuelles, si on la compare aux actions plus traditionnelles de lutte contre la violence de genre. La marche des salopes est un autre mouvement spontané de protestation populaire qui est né au Canada en 2011 en réaction au commentaire d'un agent de police qui avait déclaré que le fait qu'une femme s'habille comme une salope était un encouragement au harcèlement sexuel et à la violence. Ces marches sont des manifestations non violentes et joyeuses durant lesquelles les femmes portent des vêtements provoquants et revendiquent le fait que leur corps leur appartient. Le mouvement *occupy* qui a été lancé à Wall Street aux États-Unis rassemble de nombreuses jeunes femmes, à l'instar des *indignados* en Espagne, mouvement au sein duquel elles se définissent comme des féministes intégrées au mouvement altermondialiste.

corps dans le champ genre et développement, lequel traite de toute évidence des mêmes sujets, mais de façon si différente.

L'entrelacement des processus économiques, politiques, culturels et sociaux qui sous-tendent la politique du corps n'est pas une problématique facile à aborder. Cet ouvrage montre que le champ académique du genre et développement, ainsi que certaines politiques, connaissent une évolution qui les amène à être plus politiques, plus réels et à s'éloigner de la tendance à l'objectivation et à la réification des femmes pauvres « d'ailleurs ». Cet ouvrage nous permet de comprendre que l'analyse de genre doit être ancrée dans l'analyse d'un système économique et social injuste qui est à l'origine de la pauvreté. Ainsi menée, l'analyse de genre traite des inégalités de genre de façon nuancée en les reliant non seulement à l'économie, mais également à l'hétérosexisme, au racisme et au néocolonialisme.

Cet ouvrage invite ses lecteur-trices à penser et à contester les inégalités structurelles, à historiciser et à dénaturiser les idées, les croyances et les valeurs qui sous-tendent les interactions intergouvernementales au sein des Nations unies, dans les gouvernements, dans les universités et dans les autres lieux de décision. Il nous invite aussi à poursuivre notre travail pour élaborer des réponses collectives aux profondes inégalités mondiales, en étant bien conscient-es des différentes expériences vécues par les corps, mais sans avoir peur d'explorer ces différences ni d'être soi-même le lieu où elles s'expriment. Il me semble que nous devons également trouver le moyen de changer les termes du débat pour nous adapter aux nouveaux modes de la politique du corps, que nous devons aussi nous appuyer sur ce qui a été fait dans le cadre des campagnes revendiquant le fait que les droits des femmes sont des droits humains, et trouver comment allier l'enthousiasme et la popularité du féminisme à la Lady Gaga et le sérieux nécessaire pour mener à bien l'analyse de genre du développement et des inégalités mondiales.

Références bibliographiques

BARROW A., 2010 – UN Security Council Resolutions 1325 and 1820: constructing gender in armed conflict and international humanitarian law. *International Review of the Red Cross*, 92 (877).

BENERÍA L., 2003 – *Gender, development, and globalization: economics as if all people mattered*. New York, Routledge.

CORNWALL A., 2012 – ‘Donor policies fail to bring real and sustained change for women’. The Guardian Poverty Matters Blog, UK ([http://www.guardian.co.uk/global-development/poverty-matters /2012/mar/05/women-route-to-empowerment-not-mapped-out](http://www.guardian.co.uk/global-development/poverty-matters/2012/mar/05/women-route-to-empowerment-not-mapped-out)) accessed 28 June, 2013.

CORNWALL A., JOLLY S. (eds), 2008 – *Development with a Body*. London, Zed Books.

FOUCAULT M., 1996 – *History of Sexuality Volume 1*. Harmondsworth, Penguin Books.

HALBERSTAM J., 2012 – *Gaga Feminism: Sex, Gender and the end of normal*. Boston, Beacon Press.

HARCOURT W., 2009 – *Body Politics in Development: critical engagements in gender and development*. London, Zed Books.

MOHANTY C., 2003 – *Feminism Without Borders. Decolonizing Theory, Practicing Solidarity*. Durham, Duke University Press.

MOLYNEUX M., RAZAVI S. (eds), 2002 – *Gender Justice, Development and Rights*. New York, Oxford University Press.

VARGAS V., 2005 – Feminisms and the World Social Forum: Space for dialogue and confrontation. *Development « Movement of Movements »*, 48 (2) : 107-110.

VISVANATHAN N. *et al.* (eds), 2011 – *The Women, Gender and Development Reader*. London, Zed Books.



Imprimé en France. - JOUVE, 1, rue du Docteur Sauvé, 53100 MAYENNE
N° 2206360G - Dépôt légal : mai 2015

Ignorée, invisible, la question du genre reste cachée sous le développement. Et pourtant, comprendre le développement n'est pas possible sans une perspective de genre. Cet ouvrage, didactique, montre en quoi et comment le concept de genre permet de revisiter les études de développement. Le genre permet de comprendre la construction historique, sociale et culturelle des différences et des inégalités. Il offre des outils pour une analyse critique du système capitaliste globalisé. Le genre, inscrit dans le féminisme, permet aux catégories dominées et marginalisées, en particulier les femmes mais pas seulement, de faire entendre leurs voix. Dans le contexte actuel de crise globale et d'accroissement des inégalités, il propose des pistes pour renouveler la pensée sur le développement, mais aussi pour agir autrement.

Combinant diverses disciplines et thématiques, cet ouvrage montre que la portée heuristique du genre ne se limite pas aux domaines habituellement considérés comme féminins (l'éducation, la famille, le social, la santé de la reproduction, etc.) mais s'étend à tous les domaines (le politique, le droit, la sécurité, la diplomatie, l'économie, etc.).

Ce livre met aussi en évidence la diversité et l'enrichissement mutuel des diverses traditions de recherche entre le monde francophone, anglophone et hispanophone. Il s'adresse particulièrement aux étudiant-es, chercheur-es et enseignant-es, militant-es, chargé-es de programme dans des organisations de coopération et représentant-es des pouvoirs publics au Nord et au Sud.

Christine Verschuur, anthropologue, est enseignante-chercheuse à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID, Genève) et directrice du pôle Genre et développement. Elle dirige la collection d'ouvrages Cahiers Genre et Développement chez L'Harmattan.

Isabelle Guérin, socio-économiste, est directrice de recherche à l'IRD dans l'unité mixte de recherche Cessma (Centre d'études en sciences sociales sur les mondes américains, africains et asiatiques) et chercheure associée à l'Institut français de Pondichéry.

Hélène Guétat-Bernard, sociologue et géographe, est professeure de sociologie rurale et en études du développement de l'enseignement supérieur agricole à l'École nationale de formation agronomique et est membre de l'unité mixte de recherche Dynamiques rurales, université fédérale de Midi-Pyrénées.

35 €

IRD
44, bd de Dunkerque
13572 Marseille cedex 02
editions@ird.fr

www.editions.ird.fr



ISBN 978-2-7099-1883-1
ISSN 1958-0975